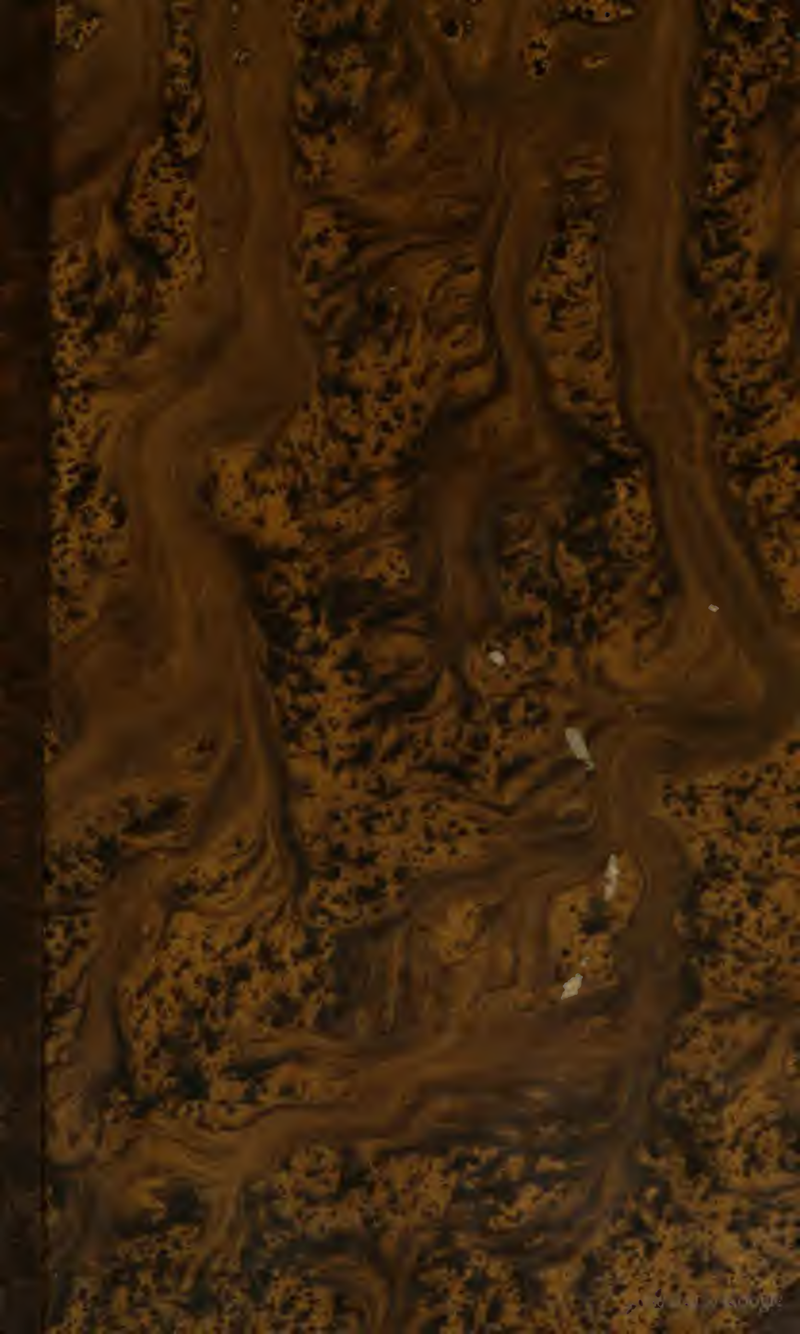
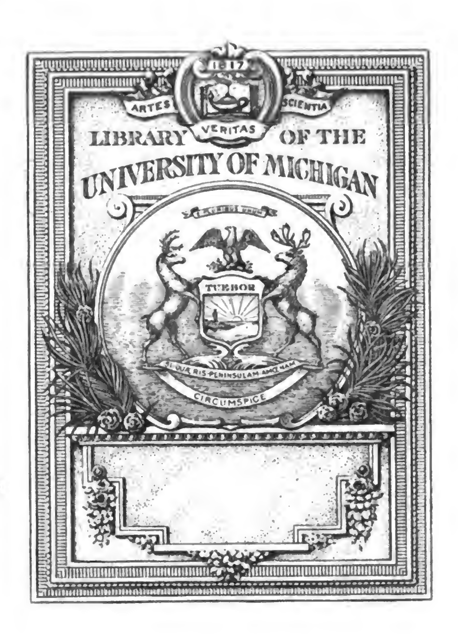





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME TRENTE-CINQUIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XXIII.

TABLE

DU TRENTE-CINQUIÈME VOLUME.

Fin de la Table du trente-cinquième volume.

(*Mercredi 12 février 1823.*) (N°. 888.)

L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI.

Mandemens des évêques pour le Carême.

Nous prenons plaisir tous les ans à montrer avec quel zèle les premiers pasteurs varient leurs instructions pour ce saint temps, défendent la discipline de l'Eglise contre les prétextes de l'orgueil ou de la sensualité, ou bien quelquefois profitent de cette occasion pour traiter des sujets généraux ou donner les conseils que leur sollicitude leur fait juger utiles. Nous citerons donc quelques passages des Mandemens qui nous sont parvenus.

Nous avons déjà parlé de ceux de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre et de M. l'archevêque de Paris.

Mgr. le grand-aumônier fait paroître également un Mandement pour les personnes soumises à sa juridiction. Le prince leur rappelle le grand mystère de la croix et les anciennes rigueurs de la pénitence dans l'Eglise. Son langage est aussi noble que ses instructions sont salutaires; on en jugera par le passage suivant :

« Ne dédaignons pas ces traditions de nos pères; interrogeons-les, pour y puiser les règles dont le mépris a causé tant de pertes à la religion, tant de calamités publiques, tant d'infortunes particulières. Interrogeons-les, pour comprendre la nécessité de revenir sincèrement à des règles aussi sacrées que la religion qui nous les prescrit. Eh! si nous avons, N. T. C. F., à bénir la Providence de quelque faveur, de quelque prospérité, ne le devons-nous pas à d'augustes exemples que la France admire, que la France est appelée à imiter? ne le devons-nous pas à d'autres exemples qui honorent la capitale,

qui honorent nos provinces, qu'une grâce miséricordieuse multiplie chaque jour, et qu'elle semble faire éclater à nos yeux comme le gage de l'espérance?

» Malheur à celui dont le cœur seroit insensible à la vue de ces merveilles de la bonté divine sur une terre encore si coupable! Sans doute ces merveilles attestent une longanimité qui attend le pécheur, et qui veut, non qu'il périsse, mais qu'il revienne et fasse pénitence.

» Mais aussi qu'il se garde d'irriter le Seigneur et de provoquer sa justice, par l'obstination dans le péché. Souverain dispensateur des temps et des momens, notre vie est dans ses mains, et ses desseins sont impénétrables. Vous entendez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme ceux dont vous connoissez la fin déplorable.

» L'Eglise, en ces jours de rémission, environne d'abondantes grâces le pécheur qui veut revenir à Dieu, comme le juste qui vit de la foi; elle ouvre à tous le sein des miséricordes de Dieu. Nous vous exhortons donc, N. T. C. F., nous vous conjurons de vous rendre, par votre fidélité aux œuvres prescrites, par la componction du cœur, par la ferveur de vos dispositions, dignes des bienfaits de l'ineffable charité de Jésus-Christ.

» Et vous, braves militaires françois, si dignes de ce nom par la gloire qui dans tous les temps a environné nos armes, montrez-vous-en dignes de plus en plus par votre fidélité à la loi de Dieu, à cette loi qui est la vôtre, comme celle de tous. C'étoit avec des cris qui montroient leur foi que les soldats françois marchoient autrefois au combat; et vous savez combien de fois la victoire en a été la récompense! Nous craindrions de vous offenser en vous exhortant à l'amour et à la fidélité envers un monarque aussi chéri que vénéré : ces sentimens, que la religion vous ordonne, sont profondément écrits dans vos cœurs, et vous brûlez d'en donner des preuves. Enfin, vous vous montrerez dignes du titre de soldats françois par votre exactitude à la subordination et aux règles de la discipline militaire : c'est la volonté de Dieu, les désordres ternissent l'éclat des trophées; pour de vrais soldats, il n'en faut pas davantage. Tels sont les avis que le désir ardent de votre salut et de votre gloire suggère à celui qui se glorifie du titre d'évêque de l'armée, d'une armée qui peut-être sous peu sera appelée aux armes pour défendre la plus sainte des causes, celle de la foi et des trônes légitimes ».

M. l'évêque de Bayeux, élu à l'archevêché d'Albi, qui a coutume de traiter tous les ans, en pareille circonstance, quelqu'une des grandes vérités du salut, instruit, cette année, ses diocésains sur l'éducation chrétienne que les parens doivent à leurs enfans. Ce sujet si important est développé par le prélat de la manière la plus propre à faire impression; nous nous bornerons à ce passage :

« Ce n'est pas seulement à Dieu que les pères et mères sont re-

devables de l'éducation de leurs enfans, c'est encore à la société dont ils sont membres. En les recevant dans son sein, elle s'est engagée à les défendre et à les protéger. Par un juste retour, elle a acquis des droits incontestables à leurs services et à leur dévoûment. Destinés à remplir un jour les charges et les emplois dont ils seront capables, ils devront contribuer par leurs talens et leur zèle à maintenir dans la société l'ordre et l'harmonie qui en font la beauté et la perfection : tels sont les desseins de la souveraine sagesse dans le gouvernement du monde. Mais répondriez-vous, pères et mères, aux vues de la Providence, en laissant croître des inclinations vicieuses dans l'ame de vos enfans, en négligeant de réprimer les saillies de leurs passions naissantes, de leur inculquer des principes de religion, de droiture et d'équité, de leur inspirer ces nobles sentimens qui forment la véritable grandeur d'ame? Que pourroit espérer la société, ou plutôt que n'auroit-elle pas à craindre d'une jeunesse imbue des préjugés du siècle, nourrie des maximes impies et séditieuses d'une fausse philosophie, séduite par l'appât trompeur d'une funeste indépendance et d'une liberté sans frein, élevée dans le luxe et la mollesse, sans crainte de Dieu ni des hommes? Bientôt disparoitroient tous les principes, tous les sentimens, toutes les vertus, toutes les actions généreuses qui font la gloire et la sûreté de la société : non, il n'y auroit plus ni sujets fidèles, ni magistrats intègres, ni justice, ni modération dans les armées, ni probité dans le commerce. Où trouveriez-vous des artisans laborieux et modestes, des maitres vigilans, des serviteurs soumis, des époux vertueux? L'amour de la patrie, l'humanité, la reconnoissance, l'amitié, ne seroient plus que de vains noms : perfidie, ingratitude, oubli des devoirs les plus sacrés, crimes, désordres, voilà quels seroient les fruits d'une éducation négligée ou contraire aux maximes du christianisme. Quels dommages ne causeroient donc pas à la société les parens qui élèveroient ainsi leurs enfans, et de combien de maux ne seroient ils pas responsables! Si vous vous intéressez, pères et mères, à la gloire et au bonheur de votre patrie, appliquez-vous à former une génération vertueuse qui répare ses maux passés, et lui procure le repos après lequel elle soupire. Faut-il pour vous émouvoir que la patrie vous découvre son sein, qui fut si longtemps déchiré par de fatales dissensions, qu'elle vous conjure avec larmes de ne pas r'ouvrir ses plaies à peine fermées, de la garantir de nouveaux périls, et de lui conserver ses plus chères espérances »?

M. l'évêque de Soissons indique trois moyens de sanctification, la prière, le jeûne et l'aumône. Nous ne rapporterons que le commencement de ce qu'il dit sur la prière :

« *Demandez, et vous recevrez*, nous dit Jésus-Christ. C'est la souveraine miséricorde, jointe à la souveraine puissance, qui fait cette invitation si touchante : et à qui s'adresse-t-elle? à tous les hommes, et spécialement à ceux qui ont le plus grand besoin de l'assistance divine, et qui sont les plus éloignés de la voie du salut ; parce que

la situation de leur ame émeut plus vivement le cœur paternel de notre Dieu. Ainsi les hommes les plus coupables, qui ont le plus indignement abusé de ses dons, qui ont opposé si long-temps une monstrueuse ingratitude à ses bienfaits, et une résistance opiniâtre aux inspirations de sa grâce, ce sont ceux que Dieu sollicite spécialement de venir à lui, d'implorer sa miséricorde, et il promet de leur en faire ressentir les précieux effets. Tous les biens spirituels, tous les dons de la grâce, tous les trésors de la miséricorde divine sont à la disposition des pécheurs, puisqu'il ne s'agit que de les demander avec foi pour y participer. Jésus-Christ y a engagé sa parole. Voilà le divin canal par où tous les biens célestes leur seront communiqués. Jésus-Christ ne se réserve rien, tant il est prodigue de ses dons, tant la prière a de pouvoir et d'efficacité sur son cœur! Ce divin Agneau ne s'est-il pas offert en sacrifice pour le salut des pécheurs? n'a-t-il pas répandu sur la croix son sang adorable pour leur donner un témoignage ineffable de sa charité? Que peut-il nous refuser, lorsque nous nous présentons à lui tout couverts du sang qui nous a rachetés? Il n'est donc plus permis aux pécheurs d'alléguer leur impuissance comme une excuse et un palliatif de leurs désordres, de se prévaloir contre nos exhortations de la force de leurs habitudes, et de l'impétuosité de leurs penchans, de nous représenter la loi évangélique comme trop austère pour la foiblesse humaine. Jésus-Christ, en nous promettant de nous exaucer toutes les fois que nous aurons recours à lui pour le salut de notre ame, confond leur lâcheté, et anéantit leurs vains prétextes. Vous dites que vous ne pouvez pardonner à votre ennemi, que l'injure qu'il nous a faite a attaqué votre honneur, et qu'aimer celui qui vous a si cruellement outragé, est au-dessus des forces de votre nature; mais vous pouvez prier, et Dieu, qui est le maître absolu des cœurs, changera le vôtre en y répandant cette *charité* divine, dont le caractère propre, au témoignage de l'Apôtre, est d'être *patiente, douce, de tout souffrir* sans se plaindre, et qui, s'alimentant continuellement à sa source immortelle, au milieu des discordes, des haines, des injustices suscitées par les passions des hommes, ne cesse de faire du bien, de pardonner et d'aimer ».

A la fin du Mandement, M. l'évêque de Soissons annonce que, s'il lui a été pénible de ne pouvoir répondre au vœu des paroisses qui lui demandoient des pasteurs, cependant la situation actuelle de son séminaire lui permet de considérer comme prochain le temps où chaque paroisse pourra être pourvue d'un pasteur. Nous avons d'autant plus de plaisir à annoncer cette nouvelle, que nous nous y attendions moins: le tableau imprimé dans le dernier *Almanach du Clergé* portoit que le diocèse de Soissons comptoit cent quatre-vingt-quinze succursales vacantes, et de plus vingt-trois places de vicaires non remplies. Dans le même recueil, on ne comptoit

que quarante-cinq théologiens dans le grand séminaire, et deux cent cinquante-cinq élèves dans les petits séminaires de Soissons et de Liesse. Quoi qu'il en soit de ces indications, l'assurance que donne le prélat est aussi rassurante que positive.

M. l'évêque d'Amiens ne croit point pouvoir perpétuer l'affoiblissement de la discipline qui s'étoit introduit dans son diocèse; il rappelle les fidèles aux règles anciennes et aux usages observés autour d'eux; il leur expose la nécessité et les motifs de la pénitence, et leur explique, avec autant de bonté que de sagesse, les raisons de sa conduite :

« Lorsque nos prédécesseurs crurent devoir modérer l'abstinence quadragésimale, ils usèrent avec prudence de cette autorité que l'*Esprit saint leur avoit confiée pour gouverner l'Eglise de Dieu.* Il falloit alors ramener des esprits prévenus, ne pas rebuter des courages qu'un long oubli de la religion et l'interruption du culte divin avoient affoiblis; il falloit, pour ainsi dire, réconcilier beaucoup de chrétiens avec l'Eglise, cette mère tendre qu'ils avoient méconnue, et peut-être, en relâchant quelque chose de la sévérité de la pénitence, espéroit-on augmenter le nombre des fidèles, ou au moins diminuer celui des prévaricateurs. Mais, hélas! vous savez que cette autorité, pleine de douceur et de condescendance, a été méprisée; et que, tandis que quelques ames ferventes ont conservé l'abstinence dans son intégrité, une multitude de chrétiens, indignes de ce nom, ont même dépassé les bornes que la sagesse et l'indulgence avoient prescristes.

» Que prétendons-nous donc, N. T. C. F., en rétablissant l'ancien usage, et l'abstinence de la viande pendant le Carême, sinon établir une sainte uniformité de la discipline, resserrer les liens qui nous attachent avec les autres pasteurs de l'Eglise catholique, replacer les bornes qu'on avoit essayé de reculer que sous l'espoir d'un plus grand bien, rendre à la religion ces armes sacrées de la pénitence, sans lesquelles elle ne sauroit combattre ses ennemis visibles et invisibles, et enfin fournir aux ames véritablement généreuses, et dans lesquelles semble s'être réfugié tout l'esprit du christianisme, un moyen plus efficace de détourner de dessus nos têtes coupables les fléaux de la colère divine, et de faire descendre sur notre patrie ces bénédictions célestes, qui seules peuvent ranimer la foi prête à s'éteindre, et ressusciter la charité morte presque dans tous les cœurs.

» Embrassez donc, N. T. C. F., avec un esprit de soumission, de paix et de reconnoissance, ce que nous ne vous ordonnons que pour le plus grand bien de vos ames. Dieu, au nom de qui nous vous parlons, et qui nous a établis pour être votre guide et votre maître dans les voies du salut; Dieu, qui nous a confié ses plus chers intérêts en nous confiant vos ames, *dont il nous demandera un compte rigoureux au dernier jour;* Dieu nous est témoin que

nous ne vous prescrivons cette salutaire rigueur que pour diminuer celle que son inévitable justice vous imposeroit, avant de vous admettre à la participation de sa gloire. Bien plus, nous avons la douce confiance que plusieurs de ceux qui marchent dans les voies difficiles de l'iniquité, en acceptant une pénitence qu'ils n'auroient pas eu la force de s'imposer à eux-mêmes, quitteront enfin cette voie large qui conduit à la perdition, s'approcheront des sources du salut et de la vie, et acquerront ainsi des droits à l'héritage éternel qu'ils avoient perdu ».

M. l'évêque de Metz a publié à la fois un Mandement et une Lettre pastorale. Le premier est adressé aux fidèles du grand duché de Luxembourg, qui est sous la juridiction du prélat; la Lettre pastorale, qui est de même date, traite de la durée de l'Eglise, de ses épreuves et de ses triomphes. Le prélat fait voir que les vues de la Providence s'accomplissent au milieu des révolutions humaines.

« Dans le même temps que les ministres de l'Evangile étoient de toutes parts bannis et déportés dans les contrées étrangères, que l'église de France opéroit les plus grands prodiges; plusieurs de ses prêtres, jetés en quelque sorte plus loin que les autres, animés de l'esprit de Dieu, s'établissent dans le nouveau monde, et y posent les fondemens de nouvelles églises catholiques, auxquelles ils ont la gloire de donner leurs premiers évêques. C'est ici, nous en attestons les annales de notre siècle, l'histoire de nos jours, le miracle qui s'est manifesté sous nos yeux, dans plusieurs pays de l'Amérique. Nous en avons vu les prélats se rendre à Rome pour y recevoir leurs bulles d'institution, et s'y faire sacrer pontifes. Nous les avons vus visiter la France à leur retour, et emmener avec eux quelques nouveaux prêtres pour établir leurs séminaires, et se créer une nouvelle génération de clercs. Nous avons été les témoins heureux de la visite qu'ont faite à la France ces vénérables prélats, avec lesquels nous correspondons maintenant. Ainsi, lorsque nos impies régénérateurs et tous nos faux sages, fabricateurs de systèmes insensés et d'opinions subversives, croyoient être parvenus à l'entière destruction de l'Eglise par l'emprisonnement, la déportation ou l'immolation de ses prêtres, par la ruine de ses temples et le renversement de ses autels, et qu'ils espéroient anéantir les institutions religieuses, en décrétant leur suppression : de nouvelles églises étoient fondées aux extrémités du monde, l'église de la Louisiane, du Mariland, de la Nouvelle-Orléans s'établissoit; un clergé s'y formoit, et de nouveaux instituts devoient bientôt s'y propager. Nous avons nous-mêmes donné notre bénédiction, le dernier printemps que nous fîmes le voyage de Paris, à de ferventes religieuses d'une communauté recommandable, qui devoient partir, le lendemain, pour deux maisons particulières, l'une à la Nouvelle-Orléans, l'autre à la Louisiane, où de jeunes personnes de ces contrées sont élevées dans

toutes les connoissances religieuses qui conviennent aux familles chrétiennes ».

M. l'évêque de Bayonne profite aussi du spectacle des malheurs passés pour ranimer la foi des fidèles; il leur présente l'immutabilité de la parole divine au milieu des orages.

« Nous avons vu en effet cette fermeté de la parole divine, en même temps que nous avons été les témoins de la fragilité de la gloire humaine. Cette divine parole nous avoit appris que toutes les nations réunies sont devant Dieu comme si elles n'étoient pas; que les maîtres du monde ne sont qu'un néant à ses yeux; que les trônes même, *n'étant point affermis en terre par des racines*, disparoisssent quand il lui plaît, comme une paille légère emportée par un tourbillon; et nous avons vu, dans un petit nombre d'années, les empires s'écrouler, se diviser, se détruire ou se relever à son gré.

» La parole divine nous avoit appris que la justice élève les peuples, et que l'iniquité les rend misérables; que le règne des impies est la destruction des hommes; qu'un prince ennemi de Dieu est pour le peuple malheureux comme un lion rugissant et comme un ours affamé; et nous avons vu, dans cet infortuné royaume, la corruption engendrer l'impiété; l'impiété, une fois maîtresse, n'user de la puissance suprême que pour ravager le monde, et n'asseoir son trône mal assuré que sur des ruines sanglantes.

» La parole divine nous avoit appris que, quand la religion disparoît, la société se dissout; et au moment où les autels du Dieu vivant ont été renversés, ses temples fermés, ses ministres proscrits, nous avons vu la France sans monarque, sans lois, sans justice, sans citoyens, ne renfermant plus dans son sein que des tyrans et des victimes, ou plutôt, dans ces jours de renversement et de calamités, nous avons vainement cherché la France dans la France même.

» La parole divine nous avoit appris que, si l'enfer doit avoir, dans les desseins même de Dieu, ses heures de puissance, il ne prévaudra cependant jamais contre la religion, à qui une durée éternelle est promise. L'Eglise, dit Jésus-Christ, est cette pierre angulaire, contre laquelle toute puissance ennemie viendra se briser; et de nos jours, après une des plus cruelles persécutions que l'Eglise eût jamais soufferte, quand tout paroissoit désespéré, que la religion sembloit anéantie, nous avons vu tout à coup le calme succéder à la tempête ».

Le même prélat termine son Mandement par une invitation à secourir les Espagnols réfugiés. « Ces malheureux proscrits, dit-il, sont nos frères; ils nous ont accueillis autrefois nous-mêmes; parmi eux sont des prêtres fidèles, d'austères cénobites, des pontifes vénérables; tous sont des chrétiens généreux qui souffrent persécution pour la justice ». M. d'Astros recommande, de la manière la plus pressante, les besoins de ces honorables bannis, et y joint ceux de son séminaire.

M. l'évêque de Carcassonne gémit du grand nombre de ceux qui sont sourds à la voix de l'Eglise et qui enfreignent ses préceptes; il leur rappelle à ce sujet leurs intérêts et leurs devoirs; et, revenant sur un sujet qu'il a fort à cœur, il leur parle en ces termes :

« Jamais il ne fut plus urgent et plus nécessaire qu'aujourd'hui de donner un nouvel élan à la charité publique, et de lui imprimer un nouveau degré d'activité. Fut-il jamais en effet une autre époque où les secours accordés au besoin et au malheur aient été plus pressans et plus méritoires que dans les douloureuses circonstances où se trouve placé, dans ce moment, un si grand nombre de nos frères? à celui déjà si considérable de nos concitoyens, dont la triste position sollicite et réclame impérieusement votre prompte assistance, vous vous ferez, N. T. C. F., un devoir sacré, nous n'en doutons point, d'associer, dans les épanchemens de votre bienfaisance et de votre charité, ces prêtres vertueux, ces pieux cénobites, et tant d'autres sujets de Sa Majesté catholique, demeurés fidèles à leur Dieu et à leur Roi, c'est-à-dire, comme s'exprime Tertullien, *à la religion de la première et de la seconde majesté*, et qu'une persécution, doublement sacrilége *par conséquent*, force chaque jour, *pour échapper à une mort certaine*, d'abandonner précipitamment le sol de leur infortunée patrie et tout ce qu'ils y possédoient, *de venir se réfugier au milieu de vous*, et de *vous demander une hospitalité qu'ils avoient si généreusement accordée à plusieurs d'entre vous, dans le temps de nos malheurs*, avec lesquels ceux qu'ils éprouvent aujourd'hui n'ont, hélas! qu'une trop exacte et trop parfaite ressemblance. La générosité, à la fois toute françoise et toute chrétienne, avec laquelle vous les avez accueillis dès les premiers momens de leur arrivée sur notre territoire, nous fait concevoir le doux et si consolant espoir de vous voir toujours, N. T. C. F., concourir avec nous au soin que nous devons avoir, et aux mesures que nous devons prendre pour mettre ces infortunés à l'abri du besoin et de la misère, et pour adoucir, autant qu'il est en nous, l'amertume de leur exil ».

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les exercices de la visite pastorale auront lieu, à Saint-Roch, tous les jours de Carême, le matin, à cinq heures et demie, et le soir, à six heures. M. l'archevêque les ouvrira le mercredi des Cendres, à cinq heures et demie. M. l'abbé de Janson dirigera les exercices. Le vendredi 14 février, on fera l'office des cinq Plaies de N. S. J. C., premier titulaire de la paroisse. Il y aura procession solennelle, sermon et adoration de la croix. Le même jour, il sera célébré, à l'autel pour les ames du purgatoire, des messes en noir pour le repos

de l'ame de Mgr. le duc de Berri : c'est ce jour qui est l'anniversaire de sa mort. Les exercices de la mission n'empêcheront pas la station ordinaire du Carême dans cette église : M. l'abbé Landrieux prêchera les dimanches, mardis et jeudis, à une heure. Tous les vendredis de Carême, il y a indulgence plénière applicable aux ames du purgatoire.

— L'excellent abbé Davaux, qui a été enlevé, il y a trois mois, à la religion et à ses amis, affectionnoit particulièrement une œuvre qu'il avoit contribué à rétablir; c'étoit la société pour le soulagement et la délivrance des prisonniers. Il en fut long-temps le président, et, dans ses dernières années, il reçut, des mains les plus augustes, des secours qu'il distribuoit avec autant d'intelligence que de bonté. De pieux fidèles le secondoient dans ses soins touchans, et l'abbé Davaux, peu avant sa mort, avoit terminé la distribution d'une somme considérable confiée à sa discrétion. Il avoit, avec un don de 15,000 fr., éteint pour environ 50,000 fr. de dettes, et délivré trente et quelques prisonniers. Sa mort ne fera point tomber une œuvre si précieuse à l'humanité. La société tiendra, le premier vendredi de Carême, son assemblée annuelle à Saint-Thomas-d'Aquin. M. l'abbé Borderies, archidiacre et grand-vicaire, prononcera le discours à deux heures. La quête sera faite par Mmes. les comtesses Léon de Juigné et de Morfontaines. Les personnes qui ne pourroient se trouver à l'assemblée peuvent envoyer leur offrande à Mme. la marquise de La Tour-du-Pin-Montauban, rue de Varennes, n°. 16. Cette dame est aujourd'hui trésorière de l'œuvre, en remplacement de Mme. de Gibon, qui avoit long-temps rempli cette fonction, et que la mort a enlevée.

— Le clergé des paroisses vient de faire coup sur coup quelques pertes que la disette actuelle de prêtres rend plus sensibles. Un jeune ecclésiastique attaché à la paroisse Saint-Germain-des-Prés est mort la semaine dernière. Samedi, une apoplexie foudroyante a enlevé M. l'abbé Barbier, premier vicaire de Sainte-Elisabeth : il a été frappé dans son confessionnal même, et n'a pas survécu à ce coup terrible. M. Barbier, autrefois religieux de l'ordre des Capucins, étoit un des ecclésiastiques les plus laborieux; il prêchoit souvent, et il est peu de paroisses qui ne l'aient entendu remplir quelque station. Il n'étoit pas d'ailleurs âgé, et on pouvoit espérer jouir encore plusieurs années de ses services.

— La nouvelle chapelle de saint Maurice, dans l'église de Saint-Sulpice, est ouverte depuis quelque temps; les peintures à fresque ont été exécutées par M. Aug. Vinchon. Deux grands tableaux occupent la gauche et la droite de la chapelle. Sur un des côtés, on a représenté la deuxième décimation. Au pied de l'idole, un prêtre païen exhorte un soldat chrétien, qui le repousse et se dévoue à la mort. Saint Maurice refuse la patère, d'autres chrétiens annoncent leur résolution par différens gestes; Maximien, du haut d'un palais, semble encourager l'exécution. La scène est à Octodurum, dans le Valais. Dans l'autre tableau, saint Maurice vient de recevoir le coup mortel, il tombe dans les bras de ses soldats; celui qui l'a frappé paroît lui-même épouvanté. Tout à l'entour des actions analogues se rattachent au sujet principal. La statue de saint Maurice est sur l'autel, avec une inscription qui rappelle le martyre de la légion thébéenne. La voûte offre une peinture qui se rapporte au même objet; des chœurs d'anges vont au-devant des légionnaires. Les quatre angles présentent la religion, la foi, l'espérance et la charité, chacune avec différens attributs. L'artiste n'a pas cru devoir suivre les allégories les plus usitées; la religion s'appuie sur le livre de la loi; la foi foule le monstre du paganisme, et tient les palmes du martyre; l'espérance, attachée même sur les instrumens du supplice, tend les bras vers le ciel, et la charité prodigue ses soins à des enfans. Telle est la description générale de cette chapelle, dont l'ordonnance et l'exécution annoncent un talent distingué. Ces sortes de peintures sont nouvelles pour nous; et ce genre, qui est fort cultivé en Italie, étoit à peu près inconnu chez nous. On ne peut qu'applaudir à l'idée de le faire servir à la décoration de nos églises. On prépare en ce moment, dans l'église Saint-Sulpice, deux autres chapelles, vis-à-vis celles de saint Roch et de saint Maurice, et l'on doit y exécuter aussi des peintures à fresque, qui compléteront la décoration de cette partie de l'église.

— La ville de Chinon, dans le diocèse de Tours, a été dernièrement favorisée d'une mission, et s'en est montrée digne. M. Gloriot, chef de la mission, M. Caillat, et quatre autres missionnaires, ont donné, pendant cinq semaines, dans les deux églises de cette ville, des exercices qui ont eu tout le succès possible. De mauvais livres sacrifiés, des désordres et des scandales réparés, des inimitiés éteintes, les églises visi-

tées, les sacremens fréquentés, les pauvres secourus, tels ont été les fruits ostensibles et apparens de la mission; mais elle aura surtout, nous l'espérons, des effets durables, la paix des consciences, celle des familles, le retour à la religion et à la morale, la piété mieux connue et mieux pratiquée, les bonnes œuvres en honneur. La procession pour la plantation de la croix, et celle du saint Sacrement, qui ont terminé la mission, ont fait éclater l'enthousiasme des habitans; toutes les maisons étoient tendues et les rues décorées d'arcs de triomphe. M. le coadjuteur de Tours, archevêque de Carthage, étoit venu, malgré la mauvaise saison, présider à la cérémonie, qui, en dépit du froid, a été imposante par le nombre et le recueillement. La procession étant arrivée au Calvaire, le prélat a félicité les habitans de leurs bonnes dispositions, et a remercié les missionnaires de leur zèle et de leur charité. Il est difficile, en effet, de montrer plus d'ardeur et de dévoûment que ces laborieux ouvriers. Les conférences de MM. Gloriot et Balandret, les instructions de M. Caillat, les discours de M. Donnet pour la retraite des hommes, ont fait une profonde impression. En sortant de Chinon, les missionnaires de Laval sont allés les uns à Baugé, les autres à l'Aigle. Quant aux missionnaires du diocèse de Tours, ils sont en ce moment à Bourgueil, et doivent ouvrir la mission à Amboise le 23 février.

— Le 1er. janvier, on a fait, à Bourbonne-les-Bains, l'installation d'une école de Frères de l'institut du vertueux abbé de La Salle. Cet établissement est dû surtout au zèle de M. l'abbé Mathey, curé de la paroisse, qui a célébré la messe pour l'installation et a prononcé un discours. Le maire et les autorités ont assisté à la cérémonie, et ont conduit les Frères dans le local préparé pour eux.

— On dit que l'empereur d'Autriche a prié le souverain Pontife de rétablir quatre fêtes que Joseph II avoit fait supprimer dans ses Etats; ce sont, le lundi de Pâques, la saint Jean, la saint Jacques et la sainte Anne.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 9, M. Ravez, à la tête de la grande députation de la chambre des députés, a présenté au Roi l'adresse de cette chambre, où se trouvent exprimés les principes et les vœux manifestés dans le

discours de la couronne. On remarque surtout le passage suivant: « Sire, il étoit réservé au Roi très-chrétien de relever les ruines de nos temples. Grâces à votre pieuse sollicitude, la religion reprend chaque jour cette salutaire influence qui inspire aux hommes plus d'attachement à leurs devoirs, plus de respect pour les lois de leur pays. Les conventions récemment conclues par V. M. avec le saint Siége ont rendu à nos églises leurs premiers pasteurs. Bientôt le travail et l'indigence trouveront jusque dans les campagnes les consolations et les secours dont ils ont été privés si long-temps ». S. M. a répondu : « Je reçois avec le plus grand plaisir l'adresse de la chambre des députés. Je serai fidèle aux engagemens que j'ai pris; mais, quoi qu'il puisse arriver, c'est de mon union intime avec les chambres, qui composent la législature, que résultera la prospérité de la France à l'intérieur et la considération à l'extérieur ».

— LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême ont passé en revue, le 9 de ce mois, dans la cour des Tuileries et sur la place du Carrousel, les troisièmes bataillons des 1er., 4e., 5e., 6e., 7e. et 8e. régimens de la garde royale, une batterie d'artillerie à pied et une demi-batterie d'artillerie à cheval, avec dix-huit pièces de canon et leurs caissons. Après que les troupes ont eu défilé devant LL. AA. RR., avec la plus grande précision, Monsieur a réuni en cercle autour de sa personne les généraux et les officiers des corps qui doivent partir, et leur a adressé un discours dicté par l'honneur et le courage françois.

— Une ordonnance du 2 février porte qu'il sera créé quatre nouveaux régimens d'infanterie de ligne à trois bataillons. Une autre ordonnance du même jour prescrit la formation immédiate d'un troisième bataillon pour les vingt derniers régimens d'infanterie de ligne qui n'en avoient eu que deux jusqu'à ce jour.

— On assure que, dans le comité secret de la chambre des députés, MM. de Labourdonnaye et Delalot ont attaqué M. le président des ministres, et la temporisation qu'il a mise dans la guerre contre l'Espagne. M. de Villèle a répliqué. MM. Duvergier de Hauranne et Lainé ont proposé une modification de rédaction sur les espérances de paix que le discours du Roi pouvoit encore laisser. M. le général Foy a proposé un amendement tendant à décliner toute occupation ou toute coopération des puissances étrangères à l'égard de l'Espagne. On dit que ces amendemens ont été soutenus par MM. Sébastiani, Cabanon, Leseigneur et Chauvelin; mais ils ont tous été rejetés par la question préalable. On assure que l'adresse a été rédigée par M. Hyde de Neuville.

— M. le comte de Lagarde, ministre de France à Madrid, est arrivé à Paris le 9, à dix heures du matin. S. Exc. est descendue à l'hôtel du ministère des affaires étrangères.

— Le sieur Magallon, éditeur de l'*Album*, et M. Dumesnil, auteur d'un article dirigé contre le prélat qui est à la tête de l'instruction publique, ont comparu, le 8 de ce mois, au tribunal de police correctionnelle. L'article incriminé de M. Dumesnil est intitulé : *Tribulations de l'homme de Dieu*. Le ministère public a établi que ce journal, purement littéraire, s'étoit mêlé des matières politiques;

qu'il avoit excité à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, outragé la religion, ses ministres et des fonctionnaires publics à raison de leurs fonctions. Après la plaidoirie de son défenseur, M. Dumesnil a lu un discours écrit, dans lequel il a annoncé qu'il étoit ennemi des Jésuites. La cause a été continuée à huitaine.

— M. le ministre de la guerre a adressé à MM. les préfets, le 1er. de ce mois, une circulaire dans laquelle il leur recommande de faire connoître aux sous-officiers et soldats libérés du service actif, les avantages qui seront accordés à ceux d'entre eux qui voudront contracter des engagemens dans les armes qu'ils auront choisies.

— M. Jouy a interjeté appel du jugement qui le condamne à un mois de prison et 150 fr. d'amende, pour l'article sur les *frères Faucher*, inséré dans la *Biographie des Contemporains*.

— Un commissaire de police s'est transporté, le 8, à Sainte-Pélagie dans le cabinet occupé par le sieur Léonard Gallois, et y a procédé à la saisie de l'ouvrage intitulé : *Trois mois en Portugal*.

— L'autorité a fait saisir une gravure représentant le serment du Jeu de Paume, d'après le tableau du conventionnel David.

— Les numéros du 9 février du *Courrier français* et du *Journal du Commerce* ont été saisis sur la réquisition du procureur du Roi, pour un prétendu compte rendu de la séance secrète de la chambre des députés, sans autorisation de cette chambre, et pour avoir prêté calomnieusement à un ministre du Roi un discours qu'il n'a pas tenu.

— MM. Sirran et Dentu avoient publié, dans le mois de janvier 1821, quelques numéros d'un journal intitulé : *le Régulateur*. Cette feuille, qui n'eut à cette époque qu'une existence de peu de jours, reparut tout à coup dans le mois de décembre 1823. Les propriétaires n'ayant pas obtenu de nouvelle autorisation du Roi pour cette dernière apparution, ont été déférés par le ministère public à la police correctionnelle, pour avoir violé la loi du 17 mars 1822. Comme nos lois n'ont prononcé aucune peine pour le seul fait de la publication d'un journal sans autorisation, le tribunal s'est déclaré incompétent, et les parties ont été renvoyées.

— M. Dulong, professeur à l'Ecole polytechnique, vient d'être nommé à la place que M. Fourier, devenu secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, avoit laissée vacante à la section de physique générale.

— M. Bricogne, payeur à Montpellier, et qui, pendant les cent jours, fut payeur de l'armée de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, vient d'être nommé payeur-général de l'armée d'Espagne.

— Vingt-quatre aggrégés en exercice près la Faculté de médecine de Paris ont été nommés, le 7 de ce mois, par un arrêté de M. le grand-maître de l'Université.

— M. Royer-Collard, médecin en chef de la maison royale de Charenton, a adressé à M. le ministre de l'intérieur un rapport curieux sur les aliénés de cette maison pendant les années 1818, 1819, 1820 et 1821. Le nombre total des malades entrés a été de 769, savoir, 445 hommes et 324 femmes. Pendant ces années, il est entré dans l'établissement 138 malades de plus que pendant les quatre années immé-

diatement antérieures. Déjà une augmentation assez grande, quoique moins considérable dans le nombre des entrées, avoit eu lieu en 1814, 1815, 1816 et 1817, comparativement aux années précédentes. Pendant les quatre années compri es dans le rapport, il y a eu 301 guérisons, dont 242 complètes, et 56 incomplètes. En retranchant les individus qui, au moment de leur entrée, étoient atteints de maladies infailliblement mortelles, et ceux qui ont succombé à des accidens imprévus, tels que le suicide, le nombre des morts est au nombre des malades entrés à peu près dans la proportion de 1 à 16. La proportion des guérisons a été un peu plus forte chez les femmes que chez les hommes.

— Le collége royal d'Henri-Quatre a déposé entre les mains du maire du douzième arrondissement une somme de 1,000 fr. pour les pauvres.

— M. de Villèle a accepté l'emploi de prieur honoraire qui lui a été offert par les pénitens gris de Toulouse, en remplacement de son respectable père.

— M. Lepoitevin de Lacroix, substitut du procureur du Roi à Vervins (Aisne), vient d'être nommé procureur du Roi à Château-Thierry.

— On poursuit avec activité à Bordeaux les travaux commencés sur la tour de Saint-Michel pour établir des signaux télégraphiques.

— Le Roi vient de décorer de la Légion-d'Honneur le maréchal des logis de gendarmerie d'Abadie, qui arrêta les constitutionnels espagnols, lors de leur violation du territoire françois dans la commune des Aldules.

— Une quête faite par les élèves de l'école de la Flèche, en faveur d'un tambour que l'on avoit renvoyé, quelques expressions de mécontentement contre le général de l'école, et les arrêts forcés auxquels on a mis plusieurs élèves, ont provoqué, dans l'école, le désordre dont nous avons déjà parlé, et qui n'a duré que quelques heures.

— La commune de Saint-Just et le faubourg de Saint-Quentin, à Beauvais, ont été victimes d'une inondation, le 27 janvier dernier. De nombreuses manufactures, plus de 200 maisons, une population d'environ 900 habitans, ont été envahis par les eaux. En moins d'une heure, une superficie de plusieurs lieues carrées a été convertie en un vaste bassin, où sont venus s'engloutir les résultats de l'industrie et des travaux de plusieurs années.

— Le maire de Carcassonne a donné sa démission. Le commissaire de police de cette ville a été remplacé par celui qui remplissoit cette fonction en 1815, et qui avoit été destitué par M. Decazes.

— Les cortès de Madrid ont adopté, le 27 janvier, une loi relative à la rupture des relations commerciales avec les puissances qui ont interrompu leurs relations amicales avec le gouvernement espagnol. Dans les séances des 29, 30 et 31 janvier, on a discuté le réglement du clergé. Il a été décidé, le 1er. février, à une majorité de 70 voix contre 50, qu'il n'y avoit pas lieu à voter sur le projet.

— Le général Romagosa qui défendoit la Séo d'Urgel, a été forcé d'abandonner cette place qui manquoit de vivres et de muni-

tions. Mina, après avoir occupé la Séo d'Urgel, a violé la neutralité de la vallée d'Andorre, qu'il a occupée militairement. Quelques-uns des principaux habitans ont été arrêtés comme ôtages.

— L'ambassadeur de Prusse à Madrid est arrivé à Bayonne le 1er. février, après avoir couru de grands dangers dans sa route. L'ambassadeur et sa femme ont éprouvé de durs traitemens de la part d'un officier constitutionnel.

— Le Roi des Pays-Bas a offert au capitaine Beaubis, du 14e. régiment de ligne, une médaille de première grandeur, et une somme de 500 fr. à la troupe qui avoit porté des secours au village belge d'Athus, lors de l'incendie qui y a éclaté dans la nuit du 26 au 27 août dernier. Le Roi de France a autorisé l'acceptation de ces témoignages de reconnoissance.

— Le général Pépé, après avoir visité successivement Madrid et Lisbonne, vient d'arriver à Londres.

— La chambre des communes d'Angleterre a entendu, le 4 février, l'annonce de la proposition qui doit être faite dans le cours de la session sur l'affaire des catholiques, par M. Plunkett. L'opinion bien connue du nouveau ministre qui est à la tête du gouvernement, et ses discours éloquens, font espérer que le sort des catholiques sera amélioré.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 8, la chambre a discuté en comité secret, depuis deux heures jusqu'à huit heures du soir, le projet d'adresse présenté par sa commission. Divers amendemens proposés, en faveur de la continuation de la paix, ont été rejetés. Le projet a été adopté tel que l'avoit présenté la commission. Nombre des votans, 295 ; boules blanches, 202 ; boules noires, 93 : majorité, 109. MM. de Villèle, de Peyronnet, de Corbière, de Châteaubriand et de Clermont-Tonnerre, ont assisté à cette discussion, qui a été longue et animée. On a ensuite tiré au sort la grande députation chargée de présenter l'adresse au Roi.

Le 10, MM. Ducheray et de Puymaurin font connoître à la chambre que leur santé ne leur permet pas de se rendre à leur poste. MM. Duchenay et Descorbiac sont ensuite admis. Tous les ministres, à l'exception de M. de Châteaubriand, assistent à cette séance. M. le ministre des finances donne connoissance, 1°. d'un projet de loi pour la fixation des comptes antérieurs de l'exercice de 1821. 2°. du budjet de 1824 ; 3°. d'un projet de loi pour un supplément de crédit de 100 millions. L'excédent de recette disponible au 1er. janvier 1823 s'élève à 32,658,801 fr., qui, joint aux 10,287,106 fr. d'excédent disponible sur 1821, porte à 42,945,907 fr. la réserve avec laquelle nous commençons l'exercice de 1823. Les besoins extraordinaires que nécessiteront surtout les armemens auxquels le gouvernement devra se livrer, exigent que l'on demande aux chambres un crédit de 100 millions (murmures et rires à gauche). Une création de 4 millions de rentes ajoutés

aux excédens déjà obtenus sur les dépenses, complétera pour 1823 les moyens de satisfaire aux besoins éventuels et extraordinaires de cet exercice.

Le ministre passe ensuite au projet de loi des finances pour 1824. Les demandes pour cette année, comparées à celles de 1823, n'éprouvent qu'une augmentation de 3,931,561 fr. somme égale au crédit en rente, dont les circonstances extraordinaires de 1823 auront nécessité la création. En résumé, le montant des recettes, en 1824, sera de 904,334,190 fr.; les dépenses seront de 903,770,014 fr. l'excédent des recettes présumées sur les demandes présentées 544,176 fr. La guerre d'Espagne, si elle a lieu, nécessite le crédit demandé; (les murmures du côté gauche, et l'approbation du côté droit, interrompent plusieurs fois le ministre lorsqu'il parle de cette guerre). L'emprunt proposé est la mesure la plus favorable que le gouvernement puisse proposer. En définitif, malgré la demande de cet emprunt, il se trouve que la caisse d'amortissement libérera le trésor, dans le cours de cette année, d'une somme de 23 millions. Le ministre donne ensuite lecture de trois projets de loi, dont les principales dispositions sont comprises dans l'exposé que nous venons de donner.

M. de Villèle arrive ensuite aux deux projets de loi relatifs à la dotation de la chambre des pairs et de la chambre des députés. La dignité et l'indépendance de la chambre des pairs exigent de faire cesser ce qu'a de précaire son état actuel en assurant l'irrévocabilité des dotations. L'allocation faite jusqu'à ce jour seroit supprimée et remplacée par l'inscription sur le grand livre d'une rente perpétuelle de 3,600,000 francs. Le palais du *Petit-Luxembourg* sera également affecté à la dotation de la chambre des pairs. Le reste de la loi détermine le mode de transmission des pensions. Une rente perpétuelle de 800,000 francs sera inscrite au grand livre, pour la dotation de la chambre des députés. Trois forêts appartenant à l'Etat seront échangées contre le Palais Bourbon, qui sera affecté avec toutes les dépendances au service de la chambre des députés, et fera partie de sa dotation.

M. Casimir Périer demande qu'il soit nommé une commission spéciale pour chaque projet de loi. Il s'élève contre la guerre d'Espagne, qui a déjà, dit-il, coûté tant de millions à la France.

L'orateur est plusieurs fois interrompu par les murmures de la droite. Le président observe à l'orateur que l'on nomme toujours des commissions pour les projets de loi. On désigne le jour de réunion des commissions.

M. le ministre de la guerre présente un projet de loi portant que les militaires libérés du service le 31 décembre dernier pourront être employés en cas de guerre au service des vétérans dans l'intérieur du royaume, même hors de la division militaire dont fait partie le département auquel ils appartiennent. M. de Chauvelin demande que, surtout dans le moment où nous sommes, il soit fait chaque semaine un rapport de pétition. La chambre témoigne de l'impatience. On répond à l'orateur que sa demande est inutile, parce que le rapport se fera chaque semaine.

L'*Apologétique de Tertullien*, traduite par l'abbé Meunier, et publiée par M. Dampmartin (1).

L'*Apologétique de Tertullien* est un monument célèbre de discussion et de vigueur; il fait connoître la pureté de la doctrine de l'Evangile et les vertus de ses disciples, en même temps qu'il réfute les difficultés et confond les calomnies des ennemis du christianisme. L'auteur, Quintus Septimius Florens Tertullianus vivoit sur la fin du second siècle, et au commencement du troisième; il écrivit son apologie sous le règne de Sévère. Il paroît qu'il demeuroit alors à Carthage. Son génie hardi, ses raisonnemens pressans, son style concis et plein de nerf, lui ont procuré une juste réputation. Plusieurs anciens Pères en parlent avec beaucoup d'estime, et des savans modernes ont commenté ses traités. Les éditions de Rigaud et de Pamelius sont estimées. Le protestant Allix, et Dufossé, de Port-royal, ont donné la Vie de Tertullien. Giry et Vassoult ont traduit l'*Apologétique;* mais leurs traductions, vieillies, sembloient appeler un nouveau travail, qui fut entrepris presqu'en même temps par deux ecclésiastiques du dernier siècle.

L'un est l'abbé Meunier, qui n'étoit pas connu jusqu'ici, mais sur lequel on trouve une Notice dans le volume que nous annonçons. Jean-Antoine Meunier, né à Châlons-sur-Saône en 1707, devint chanoine de la collégiale de Saint-Georges, dans la même ville, puis prieur de Saint-Martin-des-Champs, à peu de distance

(1) In-12; prix, 2 fr. 50 cent et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Hubert; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

de Châlons. Il eut la confiance de M. Madot, évêque de ce siége, et, étant venu à Paris pour les affaires de ce prélat, il fit la connoissance de l'abbé Couturier, supérieur-général de Saint-Sulpice. On dit que ce fut cet homme estimable qui engagea l'abbé Meunier à traduire les ouvrages de Tertullien. La lutte philosophique commençoit alors, et les ouvrages qui se succédoient contre la religion faisoient sentir la nécessité de leur opposer une digue. On jugea qu'une traduction des ouvrages les plus estimés de l'antiquité pourroit être utile. L'*Apologétique* de Tertullien convenoit, entr'autres, à un siècle où on attaquoit le christianisme comme aux premiers âges de l'Eglise, et où l'on vouloit remettre en doute toutes les vérités. L'abbé Meunier entreprit donc de traduire ce Traité. On dit que c'est vers 1750 qu'il fit sa traduction; mais il la garda dans son porte-feuille, ainsi qu'une traduction du livre des *Prescriptions*, du même auteur, et un extrait des écrits de saint Augustin, dirigé aussi contre les incrédules. L'abbé Meunier mourut le 20 octobre 1780, sans avoir publié le fruit de ses travaux.

Cependant le vœu de l'abbé Couturier n'avoit pas été rempli, et les amis de la religion attendoient toujours la traduction de l'*Apologétique*. L'assemblée du clergé de 1770 forma le vœu de voir publier les anciennes apologies du christianisme. L'abbé de Gourcy s'occupa de ce travail. Charles-Joseph de Gourcy, grand-vicaire de Bordeaux, étoit déjà connu par des Mémoires et des Discours qui avoient remporté le prix à l'Académie des Inscriptions en 1768 et 1769. Il avoit travaillé sur les anciens apologistes, et avoit fait de larges extraits de leurs ouvrages. Député à l'assemblée du clergé de 1776, par la province de Bordeaux, il y fit agréer son travail, dont l'évêque d'Auxerre rendit compte dans la séance du 23 novembre. Le prélat fit l'éloge des traductions de l'abbé de Gourcy; on

l'exhorta à les publier, et on lui donna pour cela 6000 fr. «La modicité actuelle de sa fortune, dit l'évêque d'Auxerre dans son rapport, est bien peu conforme à sa naissance, à son âge et à son mérite». L'abbé de Gourcy ne jouissoit alors que d'un petit bénéfice, la chapelle de Pierre-Gaussent, et c'est en vertu de ce bénéfice qu'il fut député à l'assemblée. Il fut nommé, la même année, au prieuré de Compriant. Sa traduction de l'*Apologétique* et des *Prescriptions de Tertullien* parut en 1780, in-12. Une approbation du docteur Riballier montre que l'ouvrage étoit achevé en 1777. Le volume comprend une Préface, le texte latin des deux livres, la traduction de chacun et quelques notes critiques. L'auteur dit dans sa Préface que ce volume n'est qu'une portion d'un grand travail, que sa santé l'a forcé de suspendre. Depuis cependant il fit paroître la *Suite des anciens Apologistes de la religion chrétienne*, 1785, 2 vol. in-8°. L'assemblée du clergé de 1780 lui accorda une pension de 2000 fr. Dans le rapport fait à son sujet, il est parlé de lui avec éloge, et il est question de ses *malheurs;* nous ne savons à quel évènement cela fait allusion. L'abbé de Gourcy vivoit encore en 1790; on ignore l'époque de sa mort. Ce qu'il a publié annonce un homme instruit et laborieux. Il avoit fait beaucoup d'extraits des ouvrages des Pères, et montre de la critique et du goût. On lui a consacré dans la *Biographie universelle* un article honorable bien qu'un peu succinct; le procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1775 auroit donné quelques renseignemens de plus sur cet homme estimable; c'est là que nous avons puisé ce qu'on vient de lire sur lui.

L'éditeur de la traduction de l'abbé Meunier ne paroît pas avoir connu la traduction de l'abbé de Gourcy; il n'en fait aucune mention, et il ne parle que de la supériorité du travail de Meunier sur Giry et Vassoult. Quant au mérite comparé des deux traductions mo-

dernes, nous n'essaierons pas de porter un jugement à cet égard. L'un et l'autre paroissent avoir fait d'heureux efforts pour entendre un auteur souvent obscur et difficile. Le style de l'abbé de Gourcy est peut-être plus soigné; mais celui de l'abbé Meunier est naturel et facile dans sa simplicité. Au total, cette seconde traduction, qui est antérieure à la première pour le travail, quoique postérieure par sa publication, nous semble un service rendu à la religion. Il est bon de multiplier ces sortes d'ouvrages, et d'offrir à ceux qui cherchent la vérité plus de secours pour la connoître. Nous souhaitons donc que l'éditeur publie aussi la traduction des *Prescriptions* de Tertullien; cet ouvrage, qui est assez court, auroit pu être joint à l'*Apologétique;* les deux ne formeroient qu'un volume ordinaire. L'éditeur a joint à l'*Apologétique* une *Introduction* où il montre les sentimens les plus religieux; mais il s'est glissé beaucoup de fautes d'impression dans ce morceau, et plusieurs noms propres y sont défigurés. Ainsi on lit *Rigulf* pour *Rigault, Allin* pour *Allix, du Fosse* pour *Dufossé,* etc. Un peu d'attention eût fait disparoître ces taches.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le 14 février, jour d'un douloureux anniversaire, des messes ont été célébrées dans toutes les églises pour le repos de l'ame d'un Prince victime du plus noir attentat. Beaucoup de fidèles sont venus unir leurs prières aux sacrifices offerts pour le Prince, et il y a eu ce jour-là un plus grand nombre de communions. Mme. la duchesse de Berri, pendant ces jours funestes, n'est pas sortie de ses appartemens, et a entendu la messe au pavillon Marsan.

— Les exercices de la visite pastorale ont commencé à Saint-Roch. M. l'archevêque s'y est rendu mercredi soir, comme nous l'avions annoncé, et a fait l'ouverture de la visite par un discours. Le prélat a vivement exhorté les fidèles à profiter des secours qui leur étoient offerts; si le temps

où nous sommes est appelé par l'Eglise un temps favorable et des jours de salut, à plus forte raison quand aux instructions et aux exercices du Carême se joignent des instructions et des exercices extraordinaires, et plus directement appliqués aux besoins du moment. Monseigneur a donné la mission aux ecclésiastiques appelés à le seconder dans cette visite, et qui ont commencé sous ses yeux même l'exercice de leurs fonctions. Le prélat, après le salut, a été reconduit par le clergé avec les mêmes honneurs qu'à son arrivée. Il y aura tous les soirs instructions familière ou glose, et ensuite un discours principal. Jeudi, c'est M. l'abbé Levasseur qui a fait la glose. Toute la nef de l'église étoit remplie de fidèles, et le plus grand silence y régnoit.

— Le lundi 17 février, il y aura une assemblée de charité à Saint-Germain-l'Auxerrois, pour l'établissement des Orphelines de la Providence, formé sur cette paroisse, et placé sous la protection de MADEMOISELLE. Il sera célébré une messe du Saint-Esprit, qui sera suivie d'un discours prononcé par M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions. Les Princesses se proposent, dit-on, d'y assister avec les Enfans de France. La quête sera faite par Mmes. Delavau, de Chazelle et Lebrun.

— On distribue, depuis quelques jours, une gravure représentant les projets de construction du Mont-Valérien. Le bâtiment existant est conservé, et du milieu du corps-de-logis principal s'élèvera l'église, qui se prolongera du côté du jardin. Quelques personnes ont paru craindre que la dépense ne s'élevât trop haut, et ne pût être couverte par des dons volontaires : avec de pareilles craintes on n'entreprendroit jamais rien de grand et de généreux. Nous devons croire que le désir d'élever une église au Très-Haut excitera la piété des fidèles : c'est un moyen puissant d'attirer les bénédictions de Dieu sur nous. Ne devons-nous pas aussi saisir l'occasion d'expier tant de destructions d'églises qui ont eu lieu depuis trente ans, et de réparer tant de profanations dont nous avons gémi? Nous sommes donc persuadés que beaucoup d'ames pieuses contribueront à la construction de la nouvelle église, et déjà nous savons que des personnes même peu aisées ont souscrit pour des sommes assez considérables. Quant à la dépense, on peut s'en rapporter à la prudence des missionnaires. M. l'abbé de Janson, qui est à la tête de ce projet, en a entretenu dernièrement une réunion nombreuse et choisie, dont

nous avons parlé; il a excité l'intérêt par les détails qu'il a donnés. Son zèle même pour le succès de son entreprise lui a fait sentir la nécessité de ne pas adopter un plan trop vaste, et dont l'exécution souffriroit trop de difficultés et de lenteurs. Nous formons donc des vœux pour que le Mont-Valérien voie s'élever bientôt une église, sinon grande et magnifique, au moins suffisante pour la dévotion des fidèles. Les soins que M. l'abbé de Janson va donner à la mission de Saint-Roch ne l'empêcheront pas de s'occuper de l'exécution du projet d'église. On continue à recevoir les souscriptions, soit à la maison des Missions, rue d'Enfer, soit à la sacristie de Sainte-Geneviève, soit chez MM. Chevalier et Agasse, notaires.

— On a formé aussi, à Toulouse, une association de prières pour l'Espagne. Ces prières dureront pendant quarante jours, qui ont commencé, le 5 février, dans l'église de la Visitation. M. l'archevêque de Valence a dit la messe; on y a remarqué un grand nombre d'ecclésiastiques et séculiers. La souscription ouverte à Paris, en faveur des réfugiés espagnols, continue à offrir des exemples d'intérêt et de générosité; on dit qu'elle s'élève à 17.600 fr. Nous espérons que ce n'est là que le commencement d'un concours d'efforts envers d'honorables victimes de l'esprit révolutionnaire. Nous avons reçu, de notre côté, des dons pour le même objet. M. Duplain, curé de Saint-Germain-Lespinasse, diocèse de Lyon, nous envoie 200 fr. pour les ecclésiastiques espagnols. Accueilli lui-même, dit-il, par des prêtres étrangers, dans le Valais, il se fait un devoir d'acquitter sa dette, en consolant d'autres prêtres étrangers frappés de la même disgrâce que lui. Nous avons annoncé un don de 100 fr., que nous avons reçu de M. Van de Straeten, dans les Pays-Bas. Une personne, qui ne veut pas être nommée, a destiné 50 fr. également en faveur des prêtres espagnols. A Bayonne, un capitaine françois a remis 500 fr. à M. l'évêque pour secourir les Espagnols réfugiés dans cette ville; à peine cette somme étoit-elle distribuée, qu'un lieutenant-général a annoncé 1000 fr. au prélat pour la même nation.

— Toutes les églises de la ville d'Orléans ont célébré des services pour le repos de l'ame du prélat respectable que ce diocèse vient de perdre. Il en a été célébré aussi un le vendredi 7 février, dans l'oratoire du Collége royal. M. l'abbé d'Andrezel, inspecteur-général, ancien ami et camarade d'é-

tudes de M. de Varicourt, a officié dans cette circonstance. Le conseil académique, tous les fonctionnaires du collége, tous les membres du corps enseignant présens dans la ville, ont assisté à la cérémonie, avec les élèves internes et externes de l'établissement. M. l'abbé de La Rivière, proviseur, a improvisé un éloge du prélat, et a rappelé heureusement, à la jeunesse qui l'entouroit, les marques d'intérêt et de bonté qu'elle avoit reçues d'un évêque doué de qualités si attachantes.

— Nous avons reçu le Mandement de M. l'archevêque de Besançon trop tard pour qu'il put être joint à ceux dont nous avons rendu compte dans le dernier numéro. Ce Mandement n'est pas seulement remarquable par son étendue, mais par le choix du sujet qui y est traité. Le prélat commence en ces termes :

« Dans le Mandement que nous vous avons adressé, nos très-chers frères, pour vous annoncer le saint temps du Carême de 1822, nous nous sommes efforcé de vous convaincre que l'indifférence en matière de religion est aussi contraire à la raison que funeste à la tranquillité des familles et à l'ordre social. Aujourd'hui nous nous proposons de vous démontrer que la religion de Jésus-Christ se présente sous toutes les formes de la vérité, qu'elle porte sur son front le cachet de sa divine origine, qu'elle est descendue du ciel et qu'elle restera sur la terre pour la sanctifier, jusqu'à ce que, n'étant plus environnée que des décombres du monde et des ruines des siècles, elle aura fini sa course, accompli sa destinée, et ira se reposer dans le sein de Dieu d'où elle est sortie.

» Dans un siècle qui se proclame hautement l'ennemi de la religion, qui prend à tâche de la décrier et de l'avilir, qui, par des machinations infernales, va troubler la paix des chaumières, en y faisant retentir l'accent impur de l'impiété et du libertinage, et qui ose se dire le siècle des lumières, parce qu'il sème sur toutes les vérités religieuses les ténèbres et l'obscurité, il est du devoir des premiers pasteurs de prendre en main les intérêts et la défense de cette religion sainte. Les saints Pères leur en ont donné l'exemple; toujours ils se sont attachés à signaler et à combattre les erreurs de leur temps.

» C'est pour satisfaire à cette obligation, N. T. C. F., que nous allons vous tracer son histoire, vous en rappeler toutes les époques, et la suivre pas à pas depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. Eh! que nous serviroit-il de vous parler des préceptes de la religion, de nous élever contre leur scandaleuse transgression, d'insister sur la nécessité d'obéir aux lois de l'Eglise, de ne pas profaner le jour du Seigneur et de vivre en bon chrétien, si la religion chrétienne n'étoit pour vous qu'un objet de doute, d'incertitude et peut-être de raillerie? Il faut donc, avant tout, établir ses droits à votre respect, à votre amour.

et à votre soumission ; il faut vous montrer qu'elle n'est pas l'ouvrage des hommes.

» Si nous avons le bonheur d'écarter les nuages dont on cherche à la couvrir ; si nous sommes assez heureux pour la soustraire, à vos yeux, aux prestiges du mensonge et de l'imposture ; en un mot, si nous pouvons ranimer dans vos cœurs la foi de vos pères qui s'éteint ; alors, comme eux, vous serez dociles aux leçons de vos pasteurs, vous entendrez leur voix, et vous porterez sans peine et sans murmure le joug des commandemens de Dieu et de ceux de son Eglise ».

M. l'archevêque considère donc la religion chrétienne dans le double prodige de son établissement et de sa durée. Il présente rapidement ce double caractère ; d'abord la destruction de la synagogue, le renversement de l'idolâtrie, les persécutions, les martyres, les miracles, tous les grands traits enfin qui accompagnent l'établissement du christianisme. Dans la seconde partie, le prélat expose le prodige de la durée de la religion, qui s'est toujours maintenue, malgré l'hérésie et le schisme et leurs fureurs, malgré l'incrédulité et ses anciens et nouveaux efforts, malgré les réformateurs du 16e. siècle, et les réformateurs plus hardis encore de ces derniers temps. Ce Mandement, qui est signé de M. l'archevêque d'Adana, coadjuteur de Besançon, forme une excellente Instruction pastorale ; et ce tableau rapide des grandes preuves de la religion est propre à faire impression sur les esprits les plus prévenus. On ne peut qu'applaudir à l'usage de traiter ainsi des sujets généraux, dont la suite et l'ensemble peuvent former avec le temps un cours complet de religion. M. le coadjuteur désigne à la fin du Mandement les cantons qu'il se propose de visiter cette année, et exhorte les pasteurs à préparer de longue main les fidèles et les enfans de la première communion pour recevoir dignement le sacrement de confirmation.

— M. Léopold-Maximilien, comte de Firmian, préconisé archevêque de Vienne le 19 avril dernier, a, le 2 juin suivant, adressé à son clergé une Lettre pastorale latine, qui est aussi remarquable par la sagesse des conseils que par l'élégance du style. Ce prélat, qui est né en 1766, et qui a été fait, en 1800, évêque de Lavant, en Carinthie, réclame les prières et l'assistance de ses coopérateurs dans le ministère. Ses soins, dit-il, seroient inutiles sans le zèle des pasteurs ordinaires, et ce zèle est d'autant plus nécessaire que l'impiété et l'indifférence font aujourd'hui plus de ravages. M. de Firmian avertit surtout les ecclésiastiques de se défier des singu-

larités et des illusions de quelques personnes d'une imagination ardente; ce qui nous paroît se rapporter à quelques enthousiastes qui ont semé dans ces derniers temps leurs doctrines en Autriche. Le prélat confirme les réglemens faits par ses prédécesseurs et par le vicaire-général capitulaire, M. Matthias-Paul Steindl, évêque d'Antinopolis. Il paie un tribut d'éloges au précédent archevêque, M. Sigismond-Antoine de Hohenwart, qui est mort dans un âge très-avancé. Le prélat finit par des exhortations relatives aux diverses fonctions sacerdotales. Cette Lettre pastorale montre, dans l'illustre auteur, autant de zèle que de piété. Outre cet écrit, que nous avons reçu en entier, nous avons sous les yeux quelques extraits de quelques autres pièces épiscopales d'Allemagne. M. l'archevêque de Bamberg, à l'occasion de sa prise de possession, donne aussi d'excellens avis à son clergé. M. de Gruben, évêque suffragant d'Osnabruck et administrateur du diocèse, a publié, pour le Carême, un Mandement plein d'onction, dans lequel il exhorte ses diocésains à redoubler de prières pour demander á Dieu la conservation de cette antique église, fondée par Charlemagne. Les catholiques de ce pays sont alarmés du bruit qui s'est répandu que le gouvernement d'Hanovre avoit renoncé à son premier dessein de doter deux évêchés et deux chapitres à Hildesheim et à Osnabruck, et que le plan actuel étoit de n'avoir qu'un évêché, qui seroit dans cette dernière ville. Une circulaire de l'ordinaire de Budweiss se prononce contre la société biblique, et défend toute introduction et distribution de Bibles dans le diocèse. Il paroît que l'empereur a donné des ordres dans le même sens en Hongrie. M. l'évêque d'Augsbourg demande les prières de son clergé, et témoigne le plus vif désir de propager la gloire de Dieu. Une Instruction pour les doyens du diocèse de Wurtzbourg, lorsqu'ils visitent leurs chapitres, entre dans les plus grands détails sur les objets de leur sollicitude. L'évêque de ce siége adresse, en outre, des instructions pour la confirmation. Ce zèle des premiers pasteurs devient de plus en plus nécessaire dans un pays où la religion fait chaque jour de grandes pertes. Des villes qui ont passé sous la domination des protestans voient disparoître les établissemens, fruit de la piété des siècles précédens. A Erfurt, qui compte six mille catholiques, on avoit déjà supprimé la faculté de théologie et huit abbayes et couvens. On a encore,

le 11 avril dernier, supprimé le couvent des Augustins, qui avoit fourni des hommes éclairés. Nous profitons de cette occasion pour annoncer la mort d'un zélé pasteur, M. Gilles Kohlhaas, curé cantonnal à Duren, décédé le 16 février dernier, après quarante-six ans de sacerdoce et vingt-neuf ans passés dans les fonctions pastorales. La Notice donne une haute idée de ses vertus et de ses services.

— Nous avons annoncé que le projet de loi présenté aux cortès d'Espagne, sur l'organisation du clergé, avoit été rejeté, et les amis de la religion se sont félicités d'un tel résultat dans un moment surtout où les esprits paroissoient assez échauffés contre le saint Siége. On savoit que des partisans de la constitution civile du clergé de France s'étoient donné du mouvement pour faire adopter en Espagne une loi à peu près semblable, ou du moins dictée dans le même esprit. Ils y trouvoient l'avantage d'une rupture déclarée avec Rome, et il leur paroissoit glorieux de réitérer une tentative qui avoit été si malheureuse parmi nous, et qui devoit, à leurs yeux, relever leur parti et réaliser leurs chimères. Tous ces calculs ont échoué. Les journaux sont fort sobres de détails sur la discussion qui a eu lieu dans les cortès. Nous voyons seulement que le projet a été examiné dans quatre séances consécutives, à partir du 29 janvier, et qu'enfin il a été écarté le 1er. février, à une majorité de 70 voix contre 50. Nous nous en félicitons de tout notre cœur. Le mal qui se seroit fait auroit peut-être été de courte durée; mais il auroit toujours été d'un triste exemple, et les conséquences eussent pu en être longues et funestes.

— Le docteur Llorente n'a pas joui long-temps du plaisir de se trouver au milieu d'une révolution. Il est mort subitement à Madrid, le 7 février au soir. Jean-Antoine Llorente étoit né en Navarre, le 30 mars 1756; il fut secrétaire de l'Inquisition en 1789, grand-vicaire de Calahorra, chanoine de Tolède, conseiller d'Etat sous Joseph. Il avoit depuis quelques années publié des écrits qui respiroient l'erreur, le schisme et l'amertume; triste préparation au fatal passage.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. On assure que Mgr. le duc d'Angoulême partira le 5 mars pour l'armée d'Espagne, qui sera réunie toute entière pour le 15 du même

mois. Une partie de la vaisselle du Prince a été expédiée, le 12, pour Bayonne.

— Le général Quésada et le baron d'Eroles ont eu l'honneur d'être reçus, le 10, par S. A. R. MONSIEUR. Le baron d'Eroles avoit fait une visite, le 9, aux ambassadeurs d'Autriche et de Russie; il doit partir incessamment pour former une division d'Espagnols avec laquelle il rentrera en Espagne. Le général Charles O'Donnell est arrivé à Paris.

— Par ordonnance du 12 de ce mois, M. le comte de Lagarde, ambassadeur de France à Madrid, a été élevé à la dignité de pair. Ce titre lui a été conféré pour lui donner une marque spéciale de la satisfaction du Roi pour ses bons et loyaux services, et le dévoûmens dont il a donné des preuves pendant le temps de sa mission.

— Par une autre ordonnance du même jour, les colléges électoraux convoqués pour le 6 mars prochain, seront présidés, savoir, le collége électoral du département de l'Aisne, par M. de Nicolaï, membre de la chambre des députés; le collége de Rédon (Ille et Vilaine), par M. de Labourdonnaye-Mont-Luc; le collége d'Abbéville (Somme), par M. Blin de Bourdon, ancien député.

— MM. Bourdois de La Motte, Petit et Landré-Beauvoir, viennent d'être nommés médecins consultans du Roi.

— S. M. a approuvé la nomination de M. Nicollet à la place de membre adjoint du bureau des longitudes, laissée vacante par la nomination de M. Arago à celle de membre titulaire.

— Les notables commerçans de la ville de Paris ont procédé le 12, à la nomination des membres de leur bureau définitif. Le 13, M. Hacquart a été nommé président du tribunal de commerce, en remplacement de M. Gaspard Got, et M. Luc Callaghan, juge au même tribunal, en remplacement de M. Noël Desvergers. Le 14, on procédera à l'élection des trois autres juges.

— Le duc de San-Lorenzo, ambassadeur d'Espagne à Paris, est parti, le 11, pour Londres.

— La cour de cassation a confirmé, le 13 de ce mois, l'arrêt de la cour d'assises d'Orléans qui condamne à la peine de mort, pour crime de conspiration, les sieurs Baudrillet et Duret.

— On a vu paroître, le 12, sur les bancs de la police correctionnelle un personnage mystérieux, qui, sous un extérieur des plus négligés, laissoit percer quelque éducation et des moyens pour l'intrigue. Il se faisoit appeler Brunet, prétendoit avoir été officier des lanciers polonois, et avoir suivi Buonaparte à l'île d'Elbe. En 1818, 1819 et 1821, il avoit parcouru le Piémont et la Savoie, et avoit été expulsé de ce pays par les autorités. M. l'avocat du Roi a fait remarquer que les fréquens voyages du soi-disant Brunet dans les Etats du roi de Sardaigne coïncidoient trop bien avec les troubles de ce pays pour ne pas voir en lui l'émissaire d'une société secrète, et l'intermédiaire de la correspondance entre les *carbonari* de France et ceux d'Italie. Mais le seul délit de vagabondage étant prouvé,

Brunet a été condamné à six mois d'emprisonnement, et à rester ensuite sous la surveillance du gouvernement.

— La cour royale s'est occupée, le 13, de l'appel interjeté par M. Benjamin Constant contre le jugement de police correctionnelle qui l'a condamné à six semaines de prison et à 100 fr. d'amende, pour sa lettre violente à M. de Carrère, sous-préfet de Saumur. Les éditeurs du *Courrier* et du *Pilote*, condamnés à quinze jours de prison et 500 fr. d'amende, pour l'insertion de cette lettre, se sont également pourvus. Le *Constitutionnel* et le *Journal du Commerce* ont acquiescé au premier jugement. Après la plaidoirie de l'avocat du prévenu, on a eu le plaisir d'entendre M. Benjamin Constant, qui a certifié que c'étoit sa femme qui l'avoit accompagné à Saumur, et a protesté qu'il étoit le mari le plus tendre. M. de Broë, avocat-général, a ramené la discussion dans le cercle d'où on l'avoit sortie, et, après des considérations élevées, il a fait sentir combien la justice doit protéger les témoins qui viennent lui donner les renseignemens qu'elle réclame. L'erreur de M. de Carrère avoit sans doute pour fondement, dit-il, l'existence des deux précédens mariages de la dame Benjamin Constant. La cour, après avoir délibéré, a reconnu que le sieur Benjamin Constant avoit attaqué M. de Carrère avec violence; en conséquence, le prévenu a été condamné, pour toute peine, à 1000 fr. d'amende et aux frais. Le premier jugement a été confirmé purement et simplement envers les éditeurs.

— M. de Lantivy, qui a été successivement sous-préfet de Châtillon-sur-Seine et de Châlons-sur-Saône, vient d'être appelé à la sous-préfecture du Hâvre.

— L'ordre a été promptement rétabli dans l'école militaire de la Flèche. Le 1er. bataillon a dû être licencié; mais le général, usant de clémence, a renvoyé de l'école, pour être conduits vers leurs familles, quarante-quatre élèves seulement, désignés comme chefs des troubles ou y ayant pris part.

— Le Roi a accordé, le 22 janvier dernier, son autorisation aux statuts d'une association d'assurance mutuelle contre l'incendie formée à Arras pour le département du Pas-de-Calais.

— Les inondations ont causé des dommages considérables dans le département d'Indre et Loire.

— M. le baron de Saint-Quentin, lieutenant-colonel du 6e. régiment de la garde royale, est nommé colonel du 62e. de ligne, l'un des quatre nouveaux régimens créés par l'ordonnance du 2 de ce mois.

— M. le marquis de Raignon est nommé intendant-général des postes de l'armée d'Espagne.

— On dit que quinze mille hommes de toutes armes doivent se réunir à Pau pour former une division qui pénétrera en Espagne par Oleron et Jacca, sous le nom d'armée du centre ou d'Aragon.

— On assure que les divisions survenues entre quelques généraux espagnols et la régence sont entièrement appaisées : le salut public a réuni les hommes qui professent les mêmes principes, et courent les mêmes dangers pour la défense d'une cause sacrée.

— L'archevêque de Tarragone est parti, le 3 février, de Toulouse pour Perpignan. Les autres membres de la régence ont dû également quitter cette ville.

— Les uniformes verts des trois bataillons de ligne sont destinés aux soldats de l'armée de la foi.

— Les forts de la Séo-d'Urgel ont été rendus par capitulation, le 3 de ce mois. Depuis quelques jours la garnison ne se nourrissoit plus que de son. Les troupes, exténuées de faim, se sont retirées, au nombre d'environ quinze cents hommes, dans un village de la vallée d'Andorre. D'après la capitulation, elles pouvoient se rendre où elles voudroient. Trois à quatre cents malades, femmes, enfans ou vieillards, qui n'ont pu suivre les troupes, sont restés dans les forts.

— Le gouvernement espagnol s'occupe de l'organisation des troupes. Les cortès ont voté, le 7, une levée de trente mille hommes : par ce moyen l'armée sera mise sur le pied de guerre. On va construire ou acheter une flottile de cent cinquante chaloupes canonnières pour la défense des côtes.

— Don Carnerero, ministre d'Espagne près la cour d'Autriche, a reçu, le 27 janvier, ses passe-ports du prince de Metternich, et par ordre spécial de l'empereur : il doit être parti le 29 ou le 30, au plus tard, de Vienne pour retourner à Madrid.

— M. de Voss, président du conseil d'Etat de Prusse, est mort le 30 janvier, à l'âge de 67 ans. Le 31, une commission spéciale, composée du prince de Wittgenstein, et de MM. de Lottum et de Klersitz, a été provisoirement chargée des affaires du gouvernement.

— L'empereur de Russie, après avoir passé dix jours à Varsovie, est parti, le 23 janvier, pour Saint-Pétersbourg.

— Napoli de Romanie, dont les Grecs se sont rendus maîtres, le 12 décembre dernier, est la place la plus forte de la Turquie d'Europe. Des fortifications que l'art et la nature ont rendues imprenables, et quatre cent cinquante bouches à feu en bronze, font de cette place le boulevard de la Morée.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 12 février, M. le président du conseil des ministres a présenté à la chambre deux projets de loi relatifs à divers échanges de baux amphitéotiques intéressant la dotation de la couronne. Il a été procédé à la réception de MM. le comte Tascher et le comte d'Escars. MM. les ducs de Fitz-James, de Crillon et de Narbonne, ont prononcé les éloges funèbres de MM. le comte d'Escars, le marquis de Mortemart et le duc de Sérent. M. le comte Ferrand a soumis à la chambre deux propositions, dont la première a pour objet de provoquer une loi sur la juridiction, et un réglement sur la forme de procédure de la cour des pairs, et dont la seconde tend à solliciter une loi en vertu de laquelle l'érection des communautés de femmes pourroit à l'avenir être autorisée avec une simple ordonnance. La chambre a décidé qu'elle s'occuperoit de ces deux propositions.

On n'a point oublié ce bon M. Dulaure, qui, dans son *Histoire de Paris,* a peint en traits si doux les prêtres, les nobles et les rois. C'étoit déjà avoir rendu un grand service à la cause libérale que d'avoir présenté sous les couleurs les plus odieuses toute l'histoire de notre pays, et d'avoir décrié tout cet ancien régime souillé par les vertus de saint Louis, par la sagesse de Charles V, par les qualités de Henri IV, par la grandeur du règne de Louis XIV : il restoit encore à M. Dulaure un autre travail à faire; c'étoit de peindre la révolution à sa manière. Il veut bien se charger de cette tâche, toujours pour la plus grande gloire du parti. On annonce, en ce moment, des *Esquisses historiques des principaux évènemens de la révolution*; l'ouvrage formera 4 vol. in-8°., et chaque volume se publiera en six livraisons, avec des gravures. Le prix de chaque livraison est fixé à 3 fr. 50 c. : ainsi, chaque volume ne reviendra pas à plus de 21 fr., et tout l'ouvrage ne coûtera que 84 fr. Combien ces libéraux sont généreux et désintéressés dans leurs entreprises!

Quant à l'esprit dans lequel le tout sera rédigé, on ne peut avoir de doute à cet égard; M. Dulaure a fait ses preuves : il annonce d'ailleurs, dans son *Prospectus,* qu'il s'est *environné de toutes les lumières,* et qu'il y joindra *ses propres souvenirs.* Or, les *souvenirs* de M. Dulaure seront sûrement précieux; acteur lui-même dans ces scènes terribles, il a eu tant de moyens de connoître la vérité : il fera l'histoire de cette convention dont il étoit membre; il racontera ce procès de Louis XVI, dont il fut juge; il citera les discours qu'il fit au conseil des cinq-cents contre les royalistes du Midi. *Nous nous préservons*, dit-il, *de toute exagération, et, cherchant froidement la vérité, nous la trouvons, guidé par notre invariable impartialité.* Il faudroit sûrement être bien exigeant pour ne pas ajouter foi à ces belles paroles : il est clair que M. Dulaure n'aura pas plus de peine à se préserver de toute exagération dans ses écrits que dans sa conduite, et il sera modéré dans son Histoire comme il l'étoit à la tribune. Cela promet!

Peut-être n'osera-t-on pas accuser Louis XVI de tyrannie, cela ne seroit plus de saison; peut-être même poussera-t-on la condescendance jusqu'à lui reconnoître des vertus;

mais on dira que les prêtres et les nobles sont cause de sa perte, que ce sont eux qui l'ont entraîné dans l'abîme, et qu'ils sont ses vrais bourreaux. C'est un système déjà mis en avant par M. Carnot, collègue de M. Dulaure. Cette défense, aujourd'hui la seule que l'on puisse risquer, tend à sauver l'odieux d'une grande condamnation, ou du moins à faire paroître moins coupables ceux qui l'ont portée; elle a tout à la fois le mérite de justifier la révolution, et de rejeter les crimes qui la souillèrent sur les ennemis de cette cause. Nous nous attendons que les *Esquisses* de M. Dulaure seront écrites dans ce sens.

Il y aura cependant encore des endroits difficiles à traiter; mais l'auteur annonce lui-même qu'il ne se propose pas de tout dire : il jetera un voile officieux sur quelques faits scabreux. Il est à regretter que nous n'ayons pas l'histoire des premiers martyrs, écrite par les proconsuls qui les envoyoient au supplice; M. Dulaure y auroit peut-être trouvé des défaites et des tournures qui lui auroient servi pour son plan.

Quelqu'un prétendoit qu'un tel ouvrage ne pouvoit avoir aucun succès et ne tromperoit personne; que chacun y verroit sur-le-champ le cachet de l'esprit de parti, et que le vote du conventionnel ôteroit tout crédit à l'écrivain : nous n'osons partager cette espérance; nous savons trop qu'on se sert de tout : nous sommes donc convaincus que l'on prônera l'ouvrage de M. Dulaure; on dira qu'il est modéré et impartial, qu'il est aussi judicieux qu'élégant, qu'il est ennemi de toute exagération, etc. Son ouvrage se vendra ou du moins se distribuera, et il se trouvera peut-être même des amis assez chauds qui se chargeront de tous les frais, comme on dit que cela est arrivé pour l'*Histoire de Paris*.

Decem triduana Sacerdotum Exercitia, auctore Dufrêne; *addito Tractatu* Rogaccii, 1820, 4 vol. in-8°.

Maximilien Dufrêne et Benoît Rogacci étoient deux Jésuites qui vivoient dans le dernier siècle. Nous savons peu de chose du premier; nous voyons seulement, par son avis au lecteur, à la tête de ces exercices, qu'en 1742 il étoit président et directeur du clergé en Souabe, et il paroît qu'il dirigeoit des retraites et des conférences ecclésiastiques dans les cantons d'Ebingen, de Messkirch et de Risdoschingen en Souabe. On

a lieu de croire qu'il n'est mort qu'après la suppression de la société.

Benoît Rogacci étoit né à Raguse en 1646; il se fit Jésuite à Rome en 1661, et y mourut le 8 février 1719. Il a un article dans le *Dictionnaire historique* italien de Bassano, édition de 1796, et on cite de lui divers écrits, entr'autres celui qui a pour titre : *Unum necessarium*, imprimé à Rome en 1708.

Le P. Dufrêne s'est proposé de fournir des sujets de lecture et de méditation pour des retraites sacerdotales. Ces retraites ne sont que de trois jours. Il y a dix retraites en tout; et pour chaque jour, une considération, deux méditations, une lecture et un examen. Tout cela est en latin, mais dans un latin simple et facile à entendre. La première retraite traite particulièrement de la fin du prêtre; la seconde, du péché du prêtre; la troisième, de l'esprit de pénitence qui convient aux prêtres; et chacun des trois premiers volumes contient trois retraites.

Le quatrième et dernier volume est précédé d'une Lettre du P. Dufrêne, datée de Messkirch, le 21 janvier 1744, et adressée au clergé des districts d'Engen, Ebingen, Stulingen, etc. La dernière retraite est sur l'Eucharistie, et tout est rapporté à ce sacrement.

A la suite, se trouve le Traité du P. Rogacci sur l'union avec Dieu, *De filiali ac familiari cum Deo Consuetudine*. Ce Traité est extrait de la seconde partie de l'ouvrage qui a pour titre : *Unum necessarium;* il forme près de 150 pages.

Cette nouvelle édition paroît chez d'Hœnens-Ramant, à Poperingen, dans les Pays-Bas. On annonce qu'elle est autorisée par les supérieurs, et elle paroît en effet le mériter. Le P. Dufrêne étoit sans doute un homme plein de zèle et de l'esprit sacerdotal; et tout son ouvrage prouve combien il avoit à cœur d'inculquer les sentimens dont il étoit animé.

Recueil de Cantiques spirituels avec les airs notés; in-12.

Ce *Recueil*, qui est approuvé par MM. les archevêques d'Aix et d'Avignon, a paru chez Séguin, imprimeur à Avignon. Il contient, outre un grand nombre de cantiques, des prières, des instructions, des actes, et ce qui se chante le plus habituellement à l'église pour les saluts. Il y a des renseignemens utiles sur les indulgences, sur la dévotion au Sacré-Cœur, sur le Chemin de la Croix, et sur d'autres pratiques de piété.

Du Rétablissement des Etudes; Discours prononcé dans l'école de théologie de la maison de Sorbonne, par M. l'abbé Guillon. In-8°.

On se rappelle que M. l'abbé Guillon, un des professeurs de la Faculté de théologie, prononça, le 13 décembre dernier, pour l'ouverture des cours en Sorbonne, un Discours dont nous fîmes mention ; c'est ce même Discours qui vient d'être livré au public. L'orateur y retrace les travaux et les services de la Faculté de théologie, et, à cette occasion, de l'Université de Paris, si célèbres l'une et l'autre dans notre histoire. Alors l'éducation étoit toute religieuse, et l'Université étoit toute ecclésiastique. Ce corps lutta constamment contre l'ignorance et la barbarie ; il étoit révéré jusque dans les pays étrangers ; les princes et les peuples invoquoient sa médiation, et ses colléges étoient fréquentés, non-seulement par les nationaux, mais par des Ecossois, des Danois, des Portugais, des Lombards, ou plutôt par des hommes de toutes les nations.

« Celui-là, dit M. l'abbé Guillon, n'auroit pas la moindre teinture de l'histoire à qui il faudroit apprendre les services rendus par l'Université à l'Etat, à la patrie, à l'humanité toute entière. Le clergé, tant séculier que régulier qui la composoit, s'ensevelissoit dans la poussière des écoles pour arracher nos pères à la barbarie. Ces savantes phalanges se distribuoient le vaste domaine de l'intelligence pour aller à la conquête toujours lente des découvertes utiles. Elles fondoient nos colléges et nos bibliothèques, sauvoient du naufrage les débris de la Grèce et de Rome, enrichissoient

l'Europe des dépouilles de l'Asie, étendoient le commerce intérieur et extérieur, favorisoient l'imprimerie à qui elles ouvroient ses premiers ateliers dans le collége de Sorbonne et dans le voisinage, et préparoient le mouvement général vers les lumières. Après que Constantinople fut tombée sous le joug des Turcs, l'Université fut le port où vinrent aborder les illustres fugitifs de Bysance, et Athènes toute entière parut se retrouver dans Paris ».

M. l'abbé Guillon célèbre surtout avec effusion la gloire et les services de la Faculté de théologie, de cette illustre école qu'on appeloit un *concile permanent*, qui étoit invoquée et consultée de toutes parts, et qui sembloit la gardienne de la foi, le fléau de toutes les nouveautés, et un rempart contre les assauts livrés à l'Eglise par la corruption ou l'erreur. Elle fut l'ame des conciles de Bâle, de Pise et de Constance, et le principal instrument dont la Providence se servit pour éteindre un schisme funeste. Luther, au milieu de ses emportemens, la choisit pour juge. Il est peu d'erreurs dans les temps modernes qui n'aient été condamnées par la Faculté de théologie, et ses censures forment un des monumens de l'histoire ecclésiastique de notre pays. Cet illustre corps compta parmi ses membres les hommes les plus illustres des différens siècles, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Pierre Lombard, Clémangis, Pierre d'Ailly, Gerson, et, à des époques plus récentes encore, des évêques, des docteurs, des écrivains, des savans, qui furent les ornemens de notre Eglise et la gloire de leur siècle.

Après avoir présenté en raccourci l'histoire de l'ancienne Faculté, l'orateur s'est attaché à lier le présent au passé, et a raconté la formation de la nouvelle Faculté, qu'il a considérée comme l'ouvrage du vertueux et sage Emery, cet habile restaurateur de la congré-

gation de Saint-Sulpice. Il a montré l'utilité dont pouvoit être ce corps, et a fini par un éloge de M. le grand-maître de l'Université, qui étoit présent à cette séance. Telle est la substance de ce Discours, écrit sans prétention, mais plein de détails intéressans ; c'est l'histoire à la main que l'orateur a peint les travaux de la Faculté de théologie de Paris, et l'hommage qu'il lui a rendu est d'autant plus glorieux qu'il repose entièrement sur des faits.

L'auteur a joint à son Discours quelques notes d'érudition et de critique; il présente aussi deux tableaux historiques et chronologiques, l'un des principaux maîtres de l'Université, l'autre des plus célèbres docteurs de la Faculté de théologie. Celui-ci est divisé en huit époques, Charlemagne, Pierre Lombard, la fondation de la Sorbonne, Gerson, le cardinal de Lorraine, le cardinal de Richelieu, Bossuet et le 18e. siècle. Sous chacune de ces époques, l'auteur cite les docteurs les plus distingués, et donne sur chacun une très-courte Notice. Il en est quelques-uns auxquels il ne rend pas, ce semble, toute la justice qu'ils méritent. Tel est André Duval, un des docteurs les plus estimables de son temps par son zèle et sa piété, qui prit part à beaucoup de bonnes œuvres, et qui étoit lié avec saint François de Sales, saint Vincent de Paul, et les hommes les plus célèbres de ce temps. M. Guillon dit de lui qu'il est plus connu par ses démêlés avec Richer que par ses ouvrages; nous l'engageons à consulter une Notice intéressante sur ce docteur, qui se trouve dans la *Vie de Marie de l'Incarnation*, par M. Boucher. Il y verra qu'André Duval eut part à presque tout ce qui se fit de plus glorieux et de plus utile pour la religion au commencement du 17e. siècle.

Nous pourrions chicaner encore M. Guillon sur la chronologie de ce tableau. La différence des époques n'y est pas très-bien observée. Ainsi on place le même

Duval dans l'époque du cardinal de Lorraine, quoiqu'il eût appartenu plutôt à l'époque du cardinal de Richelieu, qu'il précéda seulement de quatre ans dans le tombeau. Duval n'avoit que 10 ans quand le cardinal de Lorraine mourut. De même l'auteur place à l'époque du cardinal de Richelieu le docteur Boursier, né trente-sept ans après la mort du cardinal; Boursier, mort en 1749, appartenoit à l'époque du 18e. siècle. Ces anachronismes et quelques autres sont peu importans sans doute, et n'ôtent rien au mérite d'un Discours fort sagement écrit. Seulement, si nous pouvions nous permettre de donner un conseil à M. l'abbé Guillon, dont nous honorons extrêmement les principes et les talens, ce seroit de revoir toute cette liste chronologique dans une nouvelle édition, de donner sur chaque docteur des indications plus développées, et surtout de mieux distinguer les temps où chacun a vécu.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. On poursuit en ce moment à Rome la canonisation d'un pieux ecclésiastique, mort en odeur de sainteté; c'est le vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de Rossi, chanoine de la basilique de Sainte-Marie *in Cosmedin*. Né à Voltaggio, diocèse de Gênes, le 22 février 1698, il alla se fixer à Rome en 1711, et y retraça les vertus et le zèle de saint Gaëtan et de saint Philippe Néri. Il sembloit être un nouvel apôtre pour la capitale du monde chrétien. Il étoit de plusieurs confréries, et servoit les Pélerins dans l'hospice de la Trinité, où il mourut le 29 mai 1764. Son corps repose dans l'église de l'hospice. Le 28 janvier dernier, il s'est tenu une séance de la congrégation des Rits pour examiner si Jean-Baptiste avoit pratiqué les vertus au degré héroïque; cette congrégation a eu lieu en présence de S. Em. M. le cardinal della Somaglia, doyen du sacré collége, préfet des rits, et rapporteur de la cause, pour le succès de laquelle on a fait des prières dans plusieurs églises de Rome.

Paris. L'assemblée de charité de lundi, à Saint-Germain-l'Auxerrois, avoit attiré un grand nombre de personnes. Madame s'y est rendue à midi, et y a été reçue par M. le curé de la paroisse, à la tête de son clergé. Après la messe du Saint-Esprit, M. l'abbé Rauzan a prononcé un discours sur le bonheur, et a montré, dans sa première partie, que les plaisirs et les grandeurs de la terre promettoient le bonheur, et ne le donnoient pas, et, dans sa seconde partie, qu'on ne pouvoit le trouver que dans la pratique des devoirs de la religion. L'orateur a traité ce sujet avec l'onction et la solidité qui forment le caractère de son talent.

— Un journal annonce que M. l'archevêque de Paris est gravement indisposé. Il est vrai que ce prélat a été pris de la fièvre samedi dernier, et qu'il a été retenu au lit toute la journée du dimanche; ce qui l'a empêché de se rendre à Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais la fièvre a cessé, et on a lieu d'espérer que cette indisposition, qui avoit commencé d'une manière assez vive, touche à sa fin, et que le prélat pourra reprendre incessamment l'exercice des fonctions auxquelles il se livre avec tant de zèle et d'assiduité.

— Les exercices de la visite pastorale ont commencé, dimanche 16, à Saint-Germain-l'Auxerrois. M. l'archevêque n'ayant pu aller en faire l'ouverture en personne, M. l'abbé Jalabert, archidiacre de Notre-Dame et grand-vicaire, l'a remplacé, et a prononcé le discours, où il a paraphrasé ce texte de l'Evangile du jour : *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei*. L'orateur a fait sentir aux fidèles combien il leur importoit de ne pas négliger les secours que la Providence leur ménageoit. M. l'abbé Caillau, missionnaire, qui est monté en chaire après M. le grand-vicaire, a retracé aussi les avantages de ce temps d'instruction et de recueillement. L'église étoit remplie de fidèles, et l'ordre et le silence ont cependant régné pendant toute la cérémonie. Les instructions ont commencé le lendemain. A Saint-Roch, l'auditoire paroît augmenter chaque jour, les chœurs des cantiques sont formés, et la parole de Dieu est entendue avec recueillement. Tout annonce que cette mission produira les fruits que se propose le premier pasteur.

— M. l'abbé Feutrier vient d'être nommé vicaire-général de Paris. On sait que feu M. le cardinal de Périgord honoroit

d'une affection et d'une estime particulières cet ecclésiastique, dont il avoit pu apprécier, pendant plusieurs années, et les connoissances en administration, et le zèle pour les fonctions du ministère, et la conduite pleine de noblesse et de dévoûment dans des temps difficiles, et surtout à l'époque désastreuse des cent jours.

— On a célébré le mardi 18, à Saint-Sulpice, avec beaucoup de pompe, les obsèques de M. de Bernis, archevêque de Rouen, mort sur cette paroisse. Le corps du prélat étoit resté depuis quinze jours dans sa maison; quelques difficultés s'étant élevées relativement à son transport dans son église cathédrale, le corps a été déposé provisoirement dans les caveaux de l'église Saint-Sulpice, à côté des restes de M. l'évêque de Gand. Plusieurs évêques, un nombreux clergé, et beaucoup de personnes de distinction, assistoient au service.

— M. l'abbé Borderies a prêché, comme nous l'avions annoncé, le premier vendredi de Carême, dans l'assemblée de charité pour le soulagement et la délivrance des prisonniers. Son discours étoit sur l'aumône, que l'orateur a représentée comme ce qu'il y a en quelque sorte de plus auguste, de plus saint et de plus efficace dans la religion. L'aumône, a-t-il dit, est un mystère que la religion nous révèle, un sentiment qu'elle ennoblit, et un sacrifice qu'elle nous commande. Cette division, neuve, a été remplie de la manière la plus heureuse. C'est la religion, a dit M. l'abbé Borderies, qui nous a découvert, sous les haillons du pauvre, des objets dignes de tout notre intérêt et même de notre respect; c'est elle qui nous a montré, dans l'indigent, un frère déshérité, qui réclame de ses frères sa part dans la succession du Père commun. Le riche, qui n'est point éclairé des lumières de la foi, n'entendra, dans les accens de la douleur, que des clameurs importunes; mais l'ame pieuse sera touchée des cris de celui qui a été créé à l'image de Dieu, et qui souffre comme J. C. a souffert. Plus on est élevé en sainteté, plus on sera sensible aux besoins du malheureux. La foi nous découvre que l'infortune a quelque chose de sacré; dans la délivrance de ce captif, elle nous fait voir J. C. dont nous brisons les fers. Dans la dernière partie surtout, l'orateur, considérant l'aumône comme sacrifice, a montré quelles en étoient la vertu et l'efficacité : l'aumône rachète les péchés et efface les plus grandes taches. L'orateur, dans sa péroraison, a intéressé particulièrement son auditoire

en faveur des prisonniers. Peut-être vous-même, a-t-il dit, êtes-vous courbés sous un dur esclavage : rendez la liberté à nos captifs, pour obtenir de Dieu celle que vos passions vous ont ravie. Ce discours a été suivi du salut et de la quête. M. l'évêque d'Hermopolis y assistoit, ainsi que plusieurs ecclésiastiques et un grand nombre de personnes de distinction.

— Le clergé d'Orléans a payé un nouveau tribut à la mémoire d'un prélat dont le court épiscopat a laissé de longs regrets. Le 31 janvier dernier, un service solennel a été célébré pour lui dans l'église cathédrale, et une oraison funèbre a été prononcée par M. l'abbé Chaboux, chanoine honoraire et professeur au séminaire. Cet ecclésiastique, un des plus distingués du diocèse par ses talens et son mérite, avoit joui de l'estime et de la confiance du prélat, et il lui appartenoit de faire l'éloge d'un évêque dont il avoit connu de plus près les heureuses qualités. L'orateur avoit pris pour texte ces paroles du Ier. livre des Rois : *Placebat tàm Domino quàm hominibus*, et ce texte même a formé la division du discours. M. de Varicourt sut plaire à Dieu par sa foi vive et agissante, et aux hommes par sa charité sage et paternelle; c'est ce que M. l'abbé Chaboux a développé d'une manière attachante. M. de Varicourt étoit d'une famille qui, au 16e. siècle, avoit été entraînée dans les erreurs de la prétendue réforme, et qui étoit revenue, sous Louis XIV, au giron de l'Eglise. La foi fut sa lumière dans les momens de doute, sa force dans les temps d'orages, sa résignation dans les jours de souffrances. C'est par elle qu'il apprit à suivre sa vocation, à résister dans les momens de péril, à voir sans frayeur son dernier passage. Dans la seconde partie, l'orateur a montré M. de Varicourt gagnant tous les cœurs, tantôt à la tête de sa famille, tantôt au milieu de ses concitoyens, tantôt dans le gouvernement d'un vaste diocèse. Il a surtout insisté sur cette dernière partie de la vie du prélat, et sur ses derniers momens où on l'a vu si résigné, si courageux, si plein de foi et d'espérance. Les détails que donne à cet égard M. Chaboux sont aussi touchans qu'édifians; on y voit éclater la piété du prélat, la pureté de ses sentimens, sa tendre affection pour son clergé, ses vœux pour tout son diocèse, son abandon parfait entre les mains de la Providence; et, ce qui rend ce discours plus intéressant encore, c'est qu'on sait qu'il est l'expression fidèle des regrets universels

parmi le troupeau qui a perdu ce digne évêque. Ce discours, qui vient d'être imprimé, fait honneur au talent comme à la sensibilité de M. l'abbé Chaboux, qui a su y faire entrer avec les principales circonstances de la vie du prélat, des réflexions pleines de sagesse, et de ces traits qui partent du cœur.

— M. l'abbé Desquiron, curé de Menug, diocèse d'Orléans, a donné dans un journal des détails édifians sur la mort de M. le baron Lecouteux du Molay, acquéreur du château de Menug, et ancien trésorier de l'extraordinaire. Il paroît que M. du Molay étoit fort ardent dans ses opinions libérales; mais que la maladie l'a ramené à des sentimens plus chrétiens. Il a montré publiquement son repentir de ses fautes, et a demandé et obtenu que l'on célébrât plusieurs fois le saint sacrifice dans son appartement. Le malade a reçu le viatique avec des signes de piété, et est mort le 8 février, après avoir fondé un lit à l'Hôtel-Dieu, et donné en sus 1000 fr. à cette maison, et 800 fr. pour les pauvres de la paroisse.

— Les missionnaires de la Meuse viennent de donner une mission à Charny, diocèse de Verdun. Cette mission a été close le 7 février, par la plantation d'une croix. Quoique contrariée, pendant plusieurs jours, par le mauvais temps et par le débordement de la Meuse à la suite du dégel, ce qui rendoit les communications difficiles, cette mission a eu néanmoins d'heureux résultats. Les trois quarts des habitans de Charny, avec leurs autorités à leur tête, ont approché des sacremens, d'autres s'y préparent encore. Un grand mouvement a été donné, et des conversions inespérées ont eu lieu; on arrivoit en foule des villages voisins. M. le curé de Bras, qui est séparé de Charny par la Meuse, s'étoit abonné avec le bac pour qu'il donnât le passage *gratis* à tous ses paroissiens qui voudroient se rendre aux exercices. Le nombre de ceux qui ont profité de cette occasion est considérable. Les missionnaires, et les curés des environs qui ont pris part à la mission, ont ouvert une souscription pour les prêtres espagnols réfugiés en France: le résultat a été de fournir une somme de 220 fr. pour chaque trimestre.

— Les dernières Instructions pastorales de M. l'évêque de Troyes ne sont pas seulement recherchées en France; les pays étrangers veulent aussi en jouir. Elles ont été traduites en anglois par M. l'abbé Cummins, et imprimées à Paris,

chez Smith. La seconde édition a paru le mois dernier, et forme 1 vol. in-8°.

— La république de Genève a pris une mesure qui est un sujet de chagrin et d'alarmes pour les catholiques. Par une loi du 26 décembre 1821, elle a statué que les dispositions du Code civil étoient les seules règles à observer, dans tout le canton, pour la célébration du mariage et pour sa validité. Cette loi prescrit de célébrer publiquement le mariage devant l'officier de l'état civil, ne reconnoît que quelques-uns des empêchemens admis par l'Eglise, et proclame le divorce, qui est si expressément interdit dans l'Eglise catholique. M. Bellot, professeur de droit et membre du conseil représentatif de Genève, qui avoit été le rapporteur et le défenseur du projet de loi dans le conseil, a publié depuis, dans les *Annales de législation et d'économie politique*, une longue *Dissertation sur le mariage*, où il déclame contre la doctrine catholique sur le mariage, contre les papes, contre la *tyrannie sacerdotale*, contre les impostures du clergé. Cette Dissertation a étonné et affligé tous les gens sages. Comment un homme en place peut-il ainsi attaquer de gaîté de cœur les ministres d'une religion à laquelle l'Etat doit au moins des égards et protection? C'est ce qui a donné lieu à une *Lettre de M. Besson, curé d'Avusy, à M. Bellot*, 17 pages in-8°. Cette Lettre, datée du 17 décembre dernier, note des assertions plus qu'étranges de la *Dissertation*. Venant ensuite à la loi du 26 décembre 1821, l'auteur remarque qu'elle s'accorde difficilement avec les promesses du conseil d'Etat de Genève, qui s'étoit engagé à maintenir l'entière liberté du culte, comme le protocole de Vienne lui en faisoit l'obligation. Dans le traité de Turin du 16 mars 1816, il étoit stipulé que les lois et usages en vigueur dans tout le territoire cédé seroient maintenus. Or, à cette époque, les curés avoient recouvré le droit de tenir les registres de l'état civil : n'est-ce pas une infraction aux traités que de les dépouiller de ce droit? Aussi M. l'évêque de Fribourg, sous la juridiction duquel le canton de Genève est placé, a réclamé contre la loi du 26 décembre, et a écrit en conséquence au conseil d'Etat et au saint Siége, et on sait que le nonce en Suisse a fait des représentations sur le même objet. La Lettre finit par opposer à M. Bellot l'autorité d'un savant et respectable génevois, M. Deluc, protestant, qui gémissoit de voir changer la législation sur le ma-

riage. M. Besson annonce qu'il examinera, dans une autre Lettre, ce que la *Dissertation* dit des usurpations du clergé sur cette matière. Nous ne doutons pas que l'auteur ne traite ce sujet avec la même sagesse. Il a plu au *Constitutionnel* de dire, dans le numéro du 12 février, que le curé avoit répondu à M. Bellot par des injures : c'est une calomnie insigne et assez maladroite, car elle peut servir à rappeler que la *Dissertation* est pleine d'injures contre le clergé, tandis que la *Lettre* de M. le curé d'Avusy envisage la question en général et en droit, et ne contient rien qui ressemble à la moindre personnalité contre l'auteur de la *Dissertation* ou contre les promoteurs de la loi du 26 décembre. C'est ce que nous pouvons attester après avoir lu cette *Lettre*, qui, pour la modération comme pour les principes, est digne du caractère d'un pasteur catholique.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême s'est rendu, le 14, à Saint-Denis pour assister à une messe funèbre pour le repos de l'ame de Mgr. le duc de Berri. Une messe des morts a été célébrée à la chapelle des Tuileries.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a fait passer à M. le maire de Bordeaux une somme de 200 fr. pour être remise, à titre de gratification, au sieur Desarnaud, qui a sauvé la vie à plusieurs personnes.

— S. A. R. MADAME, informée qu'un incendie avoit éclaté dans le village de Crévoux (Hautes-Alpes), a fait transmettre des secours suffisans aux victimes de ce déplorable événement.

— Le général Quésada, qui doit partir sous très-peu de jours pour rejoindre l'armée de la foi, a eu l'honneur d'être reçu par le Roi en audience particulière, et de prendre congé de S. M., et des Princes et Princesses de la famille royale.

— Mme. la duchesse de Sérent, première dame d'honneur de S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, est morte. Mme. la duchesse de Sérent, née Montmorency-Luxembourg, fut nommée, en 1776, dame d'atours de Mme. Elisabeth. Elle partagea les malheurs de cette Princesse, et passa plus de treize mois dans les prisons. A l'époque du mariage de MADAME, duchesse d'Angoulême, Mme. la duchesse de Sérent fut attachée à cette Princesse comme dame d'honneur, et partagea son exil. Sa vie a été un modèle de fidélité et de dévoûment pour l'auguste famille qui nous gouverne; elle a vu la mort avec résignation, et a reçu les sacremens avec les sentimens les plus pieux.

— MM. les colonels Chassepot et Latour-du-Pin-Lacharce vien-

nent d'être nommés au commandement de deux des nouveaux régimens d'infanterie.

— M. le docteur Bailly a été élu président de la société de médecine de Paris. M. Demours a été nommé vice-président.

— M. Cuchetet a été nommé par S. A. R. Mme. la duchesse de Berry commissaire-général de la maison de cette Princesse et de celle des jeunes Princes ses enfans, en remplacement de M. Gy, décédé.

— MM. les notables commerçans ont nommé, le 14, les trois derniers juges, qui sont MM. Puget, père, Guyot et M. Michaud. Dans l'assemblée du 15, ils ont nommé MM. Flahaut, Lamaille, Charon et Ledieu, juges suppléans. Le 17, MM. Psalmon, Loth, Dupont et Lafoulotte, ont été nommés juges suppléans.

— Le Roi a daigné, sur le rapport de M. le garde des sceaux, commuer en vingt années d'emprisonnement la peine de mort prononcée par la cour d'assises d'Orléans contre Baudrillet et Duret, reconnus coupables de participation à la révolte de Berton.

— Le code pénal militaire, auquel on travaille depuis sept ans, et qui est enfin terminé, va, dit-on, être présenté à la chambre des pairs.

— Le tribunal de police correctionnelle a entendu, le 15, les avocats et le ministère public dans l'affaire de l'*Album*. M. l'avocat du Roi s'en est rapporté à la prudence du tribunal sur l'application de la peine en ce qui concerne le sieur Dumesnil, auteur d'un des articles inculpés. Il a conclu contre l'éditeur, M. Magallon, à treize mois de prison et 6000 francs d'amende. Le prononcé du jugement a été remis à huitaine.

— Le ministère public a interjeté appel *à minimâ* du jugement du tribunal correctionnel de Marseille, qui a condamné les sieurs Pourria et Olivier à six mois d'emprisonnement et à 1000 francs d'amende.

— Le tribunal correctionnel de Nanci vient de condamner à cinq ans de prison et à 500 fr. d'amende les sieurs Massa, père et fils, nés dans les Etats de Gênes. Ces Italiens, dont l'un est âgé de 68 ans, et l'autre de 26, se disoient, le premier, Père, et le second, Frère du mont Saint-Bernard, et étoient vêtus tous deux d'habits de religion: il a été constaté par la procédure que le père, trainant toujours à sa suite l'un des membres de sa famille, faisoit des quêtes depuis plus de trente ans. Muni de faux papiers, il avoit parcouru, en 1815 et 1816, une grande partie du midi de la France, et surpris la signature de quatorze évêques ou vicaires-généraux, de deux préfets, de quarante-cinq sous-préfets, d'autant de commandans de gendarmerie, et de deux cent soixante-douze maires. En 1821 et 1822, il avoit parcouru les départemens du Jura, du Haut et Bas-Rhin, des Vosges et de la Meurthe, et y avoit surpris un nombre de signatures encore infiniment plus considérable qu'en 1815. Dans le même temps, d'autres individus de la même contrée parcouroient d'autres départemens sous le même prétexte. Dans le cours de l'instruction, M. Genou, prévôt de l'établissement du grand Saint-Bernard, a déclaré que, depuis plus de trente ans, on ne quêtoit plus pour son monastère, parce

qu'il étoit suffisamment pourvu par les gratifications que lui adressoient les souverains, et notamment le Roi de France.

— M. le garde des sceaux vient de faire passer à Bourges une somme de 1000 francs pour le soulagement des pauvres des hospices de cette ville.

— M. le général comte de Bouvet vient de passer du commandement de la Nièvre à celui du département de Seine et Marne, qu'avoit précédemment M. de la Rochejacquelein. Ce dernier, étant appelé à commander une brigade de l'avant-garde de l'armée françoise en Navarre, est remplacé, dans le commandement du département de la Vendée, par le général Daniaud-Dupérat.

— M. Desse, marin françois, qui avoit sauvé la vie à quatre-vingt-onze Hollandois, montant le navire le *Colombus*, vient de recevoir du roi des Pays-Bas l'ordre du Lion-Belgique.

— On assure que l'escadre de Brest, commandée par M. l'amiral Hamelin, a reçu l'ordre d'appareiller. L'amiral ne doit ouvrir ses dépêches qu'à une certaine hauteur. Les vents contraires le retenoient à Brest. Le contre-amiral Desrotours, attendu dans ce port, doit se rendre dans la Méditerranée avec une partie des bâtimens qu'on arme. On attend des marins pour compléter les équipages.

— On prépare de grands magasins à Perpignan pour recevoir les divers approvisionnemens nécessaires à l'armée. L'archevêque de Tarragone est arrivé, le 6, dans cette ville avec plusieurs personnes de sa suite. On dit que ce prélat se propose de passer bientôt en Catalogne.

— Il paroit qu'on va faire de grands travaux aux fortifications de Bayonne, qui seront considérablement développées : ces ouvrages ont été donnés à l'adjudication le 10 de ce mois.

— Une forte division de bâtimens de la marine royale, sortie des ports de l'Ouest, vient d'arriver à Gibraltar. Elle est destinée à rallier tous les bâtimens de commerce qui entreront dans la Méditerranée, afin d'assurer leur navigation jusqu'à Marseille. Cette croisière combinera sa protection avec celle que doivent donner les armemens préparés à Toulon.

— Le général Romagosa n'est point sorti librement de la Seo-d'Urgel, comme on l'avoit dit d'abord. Il s'est vu forcé à s'ouvrir un passage avec les baïonnettes. Plusieurs femmes, quelques officiers, et environ trente ou quarante soldats, ont perdu la vie. Soixante à soixante-dix malades ont été laissés dans les forts. C'est le motif qui a porté Romagosa à ne point enclouer les pièces, et à ne commettre aucun dégât. Il ne s'est déterminé à évacuer Urgel qu'à la dernière extrémité, et parce qu'il voyoit journellement mourir d'inanition ses soldats. Il s'est réfugié, le 5, sur le territoire françois.

— Le secrétaire de la légation d'Autriche, resté à Madrid comme chargé d'affaires des villes anséatiques, vient d'être rappelé.

— M. Canning, qui a été élu député de Harwich, va reparoître dans le parlement, où il donnera sans doute des éclaircissemens sur la politique étrangère, et sur les intentions de l'Angleterre.

— Le gouvernement anglois vient d'expédier des circulaires à tous les chirurgiens de l'armée, pour les requérir de déclarer s'ils sont prêts à entrer en activité de service immédiat. Cette décision est la première mesure importante d'une nature guerrière. Depuis quelque temps, on pousse avec une grande énergie les préparatifs maritimes.

— Le nouvel essai qu'on a fait du gouvernement constitutionnel dans le duché de Bade n'a pas été heureux. Le grand-duc a fait paroître, au sujet de la séparation de l'assemblée des Etats-généraux, une déclaration très-étendue, dans laquelle on voit qu'il a régné une espèce d'hostilité entre le gouvernement et la seconde chambre. Les Etats ont refusé d'adopter les projets de loi du ministère, et le grand-duc déclare à son tour qu'il ne pourra donner sa sanction aux résolutions prises par l'assemblée. Le grand-duc se plaint des innovations précipitées que vouloient introduire les Etats-généraux.

— L'empereur d'Autriche vient de conférer la croix de Saint-Etienne à son ambassadeur à Madrid.

— Les Anglois ont reconnu le blocus déclaré par les Grecs, et empêchent qu'aucun bâtiment ne sorte des îles Ioniennes pour porter secours aux places fortes du Péloponèse, occupées par les Turcs. Après la prise de Napoli de Romanie, les Grecs ont chanté un *Te Deum*, à la suite duquel ils ont prié pour le Roi de France et ses consuls de Patras et de Prevesa, qui se sont montrés les protecteurs des Hellènes.

— En 1821, il est né à Saint-Pétersbourg 8504 enfans : il est mort, en cette même année, 9706 individus. Ainsi le nombre des décès surpasse de 1202 celui des naissances. Le nombre des naissances des protestans est à celui des catholiques comme cinq et demi est à un; et le nombre des morts comme cinq trois quarts est à un. Deux individus seulement ont prolongé leurs existences au-delà de cent ans. Il y a eu 1404 mariages.

— Le 16 novembre dernier, des secousses de tremblement de terre continuoient à se faire sentir en Syrie. Les habitans d'Alep sont toujours dans des maisons de bois qu'ils ont élevées dans la campagne.

— L'empereur du Brésil a rendu, le 11 décembre dernier, un décret qui met sous le séquestre toutes les propriétés appartenant aux sujets du royaume de Portugal. Ce décret est motivé sur une mesure de sûreté générale, et en représailles des hostilités du Portugal.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 14 février, MM. les députés se sont assemblés dans les bureaux, et ont nommé les deux commissions chargées de l'examen des projets de loi relatifs à la dotation des chambres et au rappel des militaires libérés.

Le 15, M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur : sur la liste triple des candidats pour la questure, le Roi a fait choix de M. Garnier Dufougeray. MM. Roux et Beslay s'ex-

eussent, dans des lettres, de ne pouvoir pas encore prendre part aux travaux de la chambre.

M. Lemoine Desmares, organe de la commission des pétitions, a la parole. Les marins de Boulogne-sur-Mer demandent une demi-solde sur la caisse des invalides de la marine. Sur les conclusions de la commission, et après quelques développemens de M. Leseigneur, la chambre ordonne le renvoi au ministre de la marine. On renvoie au ministre de l'intérieur une pétition des notaires de Laon, relative à la prescription des amendes encourues par les notaires. Le sieur Schirmer (plusieurs voix : Ah! c'est le pétitionnaire éternel!) demande sa réintégration dans la place de contrôleur des contributions directes. L'ordre du jour est prononcé. L'odre du jour est également adopté sur une pétition des tonneliers de la Rapée.

Sur le rapport de M. Boscal de Réals, on renvoie aux ministres de la guerre et de la justice une pétition de la dame Vermeille, relative à la saisie des pensions de retraite des militaires. Dans un mémoire, plein de vues sages, et rédigé dans le meilleur esprit, les professeurs de l'Ecole secondaire de médecine à Bordeaux demandent une loi qui fixe les bases et l'organisation de ces écoles; et, si l'on crée de nouvelles Facultés de médecine, qu'il en soit établie une à Bordeaux. La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur, et le dépôt d'une copie du mémoire au bureau des renseignemens. M. Casimir Perrier monte à la tribune. « J'appuie, dit-il, la pétition des professeurs; mais, comme le ministère actuel se divise en deux parties, savoir, la partie influente et la partie influencée, je demande le renvoi au président des ministres, et non au ministre de l'intérieur. Une ordonnance récente vient de donner à l'Ecole de médecine une organisation qui n'est rien moins que conforme à la loi : la suppression de l'Ecole de médecine de Paris (plusieurs voix de la droite : Ah! l'y voilà!) fera époque dans les annales de l'histoire des sciences. Les professeurs doivent être garantis par l'inamovibilité ». L'orateur fait l'éloge des professeurs qui ont été supprimés. «Ce n'est pas la démocratie qui est à craindre, dit-il, mais le jésuitisme nous menace; et coule à pleins bords. Il faut déclarer la guerre au carbonarisme de l'ignorance et de la superstition ». L'orateur a été plusieurs fois interrompu par les murmures de la droite.

M. le ministre de l'intérieur : « Une loi existante autorisoit le gouvernement à dissoudre la Faculté de médecine. Si l'on veut critiquer l'ordonnance, que je m'applaudis d'avoir signée, qu'on prenne une marche plus loyale et plus parlementaire, et je répondrai. C'étoit aux professeurs, plutot qu'au gouvernement, à surveiller l'intérieur de l'Ecole. Par malheur pour l'opposition, la division qu'elle désireroit dans le ministère n'existe pas. Si la pétition étoit renvoyée au président du conseil des ministres, celui-ci ne manqueroit pas de me la renvoyer ».

M. de Chauvelin : « M. Casimir Perrier a parlé avec modération et franchise. Dans le département que j'habite, la dissolution de l'Ecole de médecine a été considérée comme une faute impardonnable; cet acte a plongé dans le deuil le monde entier. De savans professeurs ont

été renvoyés, et la faveur leur en a substitué d'autres. Les désordres de l'École n'avoient cependant pas été violens. Du reste, il est fort indifférent que la pétition soit renvoyée à l'un ou à l'autre des ministres. Le président du conseil ne se distingue des autres que par l'augmentation du traitement dont il jouit ». (La droite a plusieurs fois manifesté son impatience pendant ce discours.) La chambre adopte les conclusions de la commission. MM. Kératry, de Preissac et de Bully, sont définitivement admis.

M. Borel de Bretizel, rapporteur, a conclu, au nom de la commission, que M. de Marchangy, n'ayant pas produit des pièces suffisantes, ne pouvoit être admis comme député de la Nièvre. Malgré ces conclusions, M. de Girardin est monté à la tribune. M. le président et tout le côté droit ont inutilement manifesté leur impatience; M. de Girardin a continué de parler: il a attaqué M. de Villeneuve, préfet de la Nièvre, comme ayant commis un acte illégal au sujet des élections. Le tumulte a été porté à son comble. L'orateur a été rappelé plusieurs fois à la question. M. de Villeneuve, à qui on avoit d'abord refusé la parole, s'est justifié des attaques de M. de Girardin. Tandis qu'il se défendoit, il a été trois fois traité d'insolent par M. Adam de la Pommeraye. La confusion a augmenté. M. Fornier de Saint-Lary, l'un des questeurs, s'est justifié du reproche qu'on avoit fait de soustractions de pièces dans les bureaux. Enfin la clôture a été prononcée à une immense majorité, et la chambre a décidé à l'unanimité que M. de Marchangy ne pouvoit être admis. Un amendement de M. Méchin, tendant au renvoi des pièces au ministre de l'intérieur et de la justice, et à l'accusation de fonctionnaires publics, a été rejeté à une majorité considérable.

Le 17, la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au rappel des militaires libérés a entendu M. le général Dupont, son rapporteur. Il y a eu réunion dans les bureaux pour l'examen préparatoire de divers projets de loi, et la nomination des commissions chargées de leur examen définitif, et d'en faire le rapport à la chambre.

Concordat entre les diverses opinions politiques (1),

L'auteur de cet ouvrage, affligé de voir la divergence d'opinions qui existe en France, et l'exaltation des partis qui en est la suite, a cru qu'il étoit possible de réunir les esprits par une transaction sagement méditée. Tout en protestant de son respect pour l'auguste auteur de la charte, il signale quelques imperfections dans cet acte important, et propose une nouvelle rédaction pour certains articles, et, pour d'autres, des dispositions qu'il juge propres à consolider les trois pouvoirs, et à donner à nos institutions plus de stabilité, d'en-

(1) 1 vol. in-8°. prix, 6 fr. et 7 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Guiraudet et Gallay, rue Saint-Honoré; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

semble et d'efficacité. Nous ne ferons mention ici que de celles de ces dispositions qui ont rapport à la religion et au clergé.

N'auroit-il pas été convenable, par exemple, que l'article qui reconnoît la religion catholique comme la religion de l'Etat, présentât aussi pour elle quelque garantie spéciale? Ne seroit-il pas à propos que le clergé eût une dotation fixe, au lieu d'un traitement qui ressemble trop à un salaire? L'auteur propose donc de convertir ce traitement en rentes, avec lesquelles le clergé pourroit acquérir des immeubles, par voie d'échange ou autrement. Montesquieu pensoit qu'il étoit utile que le clergé eût un domaine fixe; et les Anglois, si jaloux de leur gouvernement, n'ont pas cru que leur liberté fût menacée parce que leur clergé étoit propriétaire. L'auteur développe cette idée, et montre qu'il seroit à la fois plus honorable et plus avantageux pour l'Etat comme pour les particuliers que le clergé eût des biens-fonds, qui ne seroient point stériles entre ses mains, et qui, en ajoutant à sa considération et à son aisance, lui donneroient aussi les moyens de faire davantage pour les pauvres.

Il s'étonne aussi qu'on ait omis de donner aux ministres de la religion quelque participation aux affaires publiques, et il propose, en conséquence, d'admetre dans la chambre des pairs des notables pris dans le clergé. Ces pairies seroient temporaires, et il y en auroit de semblables pour les magistrats et pour les militaires. Nous renvoyons à l'ouvrage pour connoître le mode et les avantages de cette institution. On y verra les autres mesures que propose l'auteur; et si toutes ne paroissent pas possibles ou convenables, on applaudira du moins à l'esprit qui les a dictées. L'auteur paroît un ami de son pays; il se flatte d'appaiser les fermens de discorde entre nous. Si c'est un rêve, c'est au moins celui d'un homme de bien, qui souhaite réparer les plus grandes injustices de la révolution. Il plaide, entr'autres, la cause des émigrés dépouillés de leurs biens, et réclame pour eux une indemnité.

On publie en ce moment la septième édition du 1er. volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, par M. l'abbé F. de la Mennais (1). Le succès soutenu de cet ouvrage et le nom de son auteur nous dispensent de rien ajouter à cette annonce.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. 50 cent. et 8 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere

Œuvres complètes de saint François de Sales, publiées d'après les éditions les plus correctes; 6e. livraison (1).

Cette livraison se compose, comme les précédentes, de deux volumes; ce sont les tomes VII et XI. Le tome VII est le second du *Traité de l'Amour de Dieu,* qui auroit formé un trop gros volume, et qu'il a fallu couper. Ce *Traité,* un des plus estimés des écrits du saint évêque, fut composé par lui en 1616; du moins la Préface porte la date du 29 juin de cette année. Le tome qui paroît en ce moment contient les six derniers livres de ce Traité.

Le tome XI est le dernier des Lettres; il renferme toutes celles qui ne sont pas datées. Il y en a deux cent soixante en tout, qui sont écrites à des ecclésiastiques, à des religieux, à Mme. de Chantal, à des Filles de la Visitation ou de différens ordres, à des gens du monde. On y retrouve toujours ce naturel, cette grâce, cette piété tendre et vive, cette abondance de sentimens de charité, que le saint évêque possédoit si bien. Personne ne connoissoit mieux que lui l'art de toucher et d'instruire. Il parloit de Dieu avec un accent si vrai, il entroit si bien dans les misères du cœur humain, il en indiquoit le remède avec tant de sagesse et de douceur, il étoit si insinuant, si affectueux, si pénétré lui-même des beautés de la religion, si habile dans les secrets de la vie spirituelle, que c'étoit parmi les personnes du monde, comme parmi celles qui vivoient dans le cloître, à qui se mettroit sous sa conduite.

(1) Prix, pour les souscripteurs, 7 fr. le vol. A Paris, chez Blaise aîné, rue Férou; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

On trouve dans ce volume des lettres de femmes qui sollicitoient de lui ce service, et qui y mettoient un grand prix. Le zèle et la charité du saint évêque faisoient qu'il cédoit volontiers à de pareilles demandes. De là tant de lettres spirituelles qu'il écrivoit aux personnes dont il se trouvoit éloigné. La plupart offrent des réflexions et des avis qui sont applicables à toutes les situations, et dont chacun peut encore aujourd'hui faire son profit.

L'éditeur a classé parmi les lettres datées plusieurs de celles qui ne l'étoient pas dans l'origine, et dont il a retrouvé l'époque véritable. Je ne sais si on n'auroit pas pu, avec de nouvelles recherches, retrouver la date de quelques autres qui sont dans ce tome XI. Je crois, par exemple, que la lettre 642[e]., à M[me]. de Chantal, est de 1615 ou de 1616; l'auteur annonce qu'il va se mettre à composer le *Traité de l'Amour de Dieu*. Différens indices qui se trouvent dans les lettres 651, 667, 681, 722, 753, 781, pourroient, ce semble, servir à classer ces lettres dans l'ordre chronologique, et il ne faudroit que les comparer avec d'autres lettres, ou avec la Vie du saint par Marsollier, ou avec d'autres écrits du temps. Dans la lettre 722[e]., par exemple, le saint évêque donne des conseils à M[me]. de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, qui songeoit à mettre la réforme dans ce monastère; en comparant cette lettre avec l'éloge de la pieuse abbesse qui se trouve dans les *Eloges de plusieurs personnes illustres en piété de l'ordre de saint Benoît*, par Bouette de Blémur, tome II, page 143, je pense qu'on trouveroit à quelle année la lettre se rapporte. C'est dans cette lettre que le saint pose cette maxime : *Votre sexe veut être conduit, et jamais en aucune entreprise il ne réussit que par la soumission; non que bien souvent il n'ait autant de lumière que l'autre, mais parce que Dieu l'a ainsi établi.*

Voilà déjà douze volumes de cette édition publiés; les autres suivront très-prochainement, et nous savons même qu'il y en a deux dont l'impression est terminée, et qui doivent être donnés au public sous peu de temps. Beaucoup de personnes redoutent de souscrire pour des éditions que l'on fait quelquefois marcher trop lentement; elles aiment à jouir de suite d'un livre, et à entrevoir la fin d'une entreprise; or, nous touchons au terme de celle-ci, et on n'a point à craindre de la voir traîner en longueur, ou mal répondre à la confiance des personnes pieuses.

Nous profiterons de l'occasion pour annoncer en même temps des *Lettres de saint François de Sales adressées à des gens du monde*, nouvelle édition, augmentée de la Vie du comte Louis de Sales, frère du saint évêque, et d'une lettre de Mme. de Chantal, 2 vol. in-12. Ce choix de lettres parut en 1801; on a cru le rendre plus utile en y joignant la Vie du comte Louis de Sales par Buffier. Ce recueil ne peut sans doute tenir lieu de toutes les lettres du saint évêque, mais il peut suffire à une certaine classe de lecteurs.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Plusieurs des évêques nommés par la dernière ordonnance arrivent successivement à Paris. A ceux que nous avons déjà indiqués, il faut joindre MM. Devie, nommé évêque de Belley; de Mazenod, nommé évêque de Marseille; et Arbaud, nommé évêque de Gap. D'autres, tels que M. de Morlhon, nommé archevêque d'Auch; M. de Chamon, nommé évêque de Saint-Claude; et M. de la Tour-Landorthe, nommé évêque de Pamiers, étoient attendus à chaque instant, et sont peut-être arrivés en ce moment. Plusieurs des nouveaux prélats ont fait leurs informations, et les autres les préparent.

— Le vendredi 21, il y a eu, dans la chapelle du Catéchisme, à Saint-Thomas-d'Aquin, une réunion des dames attachées aux cinq œuvres de l'abbé Duval. M. l'abbé de la Bourdonnaye a lu le rapport annuel. Un plus grand nombre de dames

avoit été appelé à cette réunion, dans la vue d'étendre, s'il étoit possible, plusieurs œuvres, et d'en assurer le succès.

— M. le vicaire apostolique de Londres, qui étoit à Paris, depuis six mois, occupé à plaider les intérêts des établissemens catholiques anglois, est reparti, le 20, pour son diocèse, avec la douleur de n'avoir pas encore réussi dans sa mission. Ce prélat, aussi distingué par son mérite personnel que par son zèle et sa piété, n'a cependant pas perdu tout espoir : le gouvernement anglois appuie ses réclamations, et on espère que les biens destinés à soutenir la religion catholique en Angleterre seront enfin rendus à leur destination primitive et à leurs propriétaires légitimes. L'administration actuelle ne fut créée, par Buonaparte, que dans les intérêts de sa politique, et il est digne de la justice comme de la générosité du Roi, de rendre à des étrangers dépouillés ce que la révolution n'a pas absorbé de leurs biens.

— Il est encore des familles où on continue à montrer un profond éloignement pour ces propriétés dont l'origine ne repose que sur les spoliations révolutionnaires. Une noble délicatesse sur tout ce qui tient à la religion et à l'honneur répugne à grossir sa fortune par des biens ravis à leur destination primitive. M. le comte Roger de Damas ayant découvert dans la dot de sa jeune épouse quelques portions de biens appartenant autrefois à des établissemens détruits, n'a pas voulu en jouir. Les deux époux, ne pouvant rendre ces biens aux mêmes établissemens, les ont, d'un commun accord, donnés au séminaire du Mans. Ce sacrifice est d'autant plus remarquable que les biens dont il s'agit forment, dit-on, un capital assez fort. Quand on ne verroit là qu'un scrupule de conscience, on ne pourroit, ce semble, s'empêcher d'admirer un tel désintéressement. Nous respectons, comme nous devons, les actes de l'une et de l'autre autorité qui ont sanctionné les acquisitions passées; mais ces actes n'imposent point sans doute aux consciences délicates, à qui ces biens répugnent, l'obligation de surmonter cette répugnance, et il est toujours honorable de faire le sacrifice d'une partie de sa fortune à des motifs purs et respectables.

— Parmi les dons qui ont été faits en faveur des Espagnols réfugiés, et principalement des ecclésiastiques, on distingue les suivans : un évêque nommé a envoyé 120 fr.; MM. les abbés Clausel et d'Hautpoul, aumôniers de Madame, chacun

25 fr.; cinq prêtres françois, autrefois déportés en Espagne, 90 fr.; trois autres sociétés d'ecclésiastiques, 143 fr.; M. Robert, curé de Chantenay, près Nantes, 30 fr.; M. Saunois, desservant de Damecy, 15 fr.; l'ordre du Saint-Sépulcre, 300 fr. Il est honorable pour le clergé françois de donner ainsi l'exemple des sacrifices dans l'état de dénuement où la révolution l'a réduit.

— On a formé, à Lyon, une maison de refuge pour les jeunes prisonniers, à l'instar de celle qui existe depuis plusieurs années à Paris. M. l'abbé Barbier est à la tête de cette bonne œuvre, qui peut avoir d'importans résultats. C'est rendre un grand service à la religion et à la société que de ramener à des idées d'ordre et de travail des enfans victimes des mauvais exemples et de la corruption qui les entoure. Des personnes pieuses se sont jointes à M. l'abbé Barbier, et le secondent dans son projet. Comme à Paris, la maison de refuge est destinée à recevoir les enfans condamnés à un emprisonnement limité, et qui, par leur bonne conduite, obtiendroient des lettres de grâce. On leur enseigne à lire, à écrire et à compter; on leur apprend un métier; mais on travaille surtout à en faire de bons chrétiens et à leur inspirer l'horreur du vice. S. M., les Princes et Princesses et les autorités ont bien voulu favoriser cet établissement par leurs dons. Les personnes qui voudroient souscrire ou donner quelque somme, peuvent envoyer l'argent, à Lyon, chez M. Duguyelt, notaire; on peut se servir, pour cela, de la voie du commerce ou de toute autre.

— Le religieux Trapiste, dont nous avons déjà raconté les pieuses courses, le Père Marie-Joseph (de Géramb), a visité dernièrement la ville de Château-Gonthier, pour y recueillir les dons en faveur de son monastère. La rigueur du froid et les incommodités de la saison ne l'ont point empêché d'aller, tête nue, par toute la ville solliciter la charité des fidèles pour la reconstruction de l'église du Port-du-Salut. Les habitans de Château-Gonthier, de leur côté, ont montré dans cette circonstance le bon esprit qui les anime; la collecte faite dans leur ville se monte à plus de 2400 fr. Avant de partir, le religieux reconnoissant a fait distribuer dans toutes les maisons une lettre de remercîment qui renferme des prières et des vœux en faveur des habitans. Cette lettre respire la piété et la charité; le baron de Géramb remercie surtout la famille hospitalière

où il a été accueilli. Cette lettre a été publiée dans le journal du département.

— Depuis que les Chartreux étoient rentrés dans leur solitude, les religieuses du même ordre soupiroient après le moment où il leur seroit donné de reprendre aussi leur règle. Elles commencèrent, en 1820, à se réunir à l'Ozier, paroisse de Vinay, diocèse de Grenoble; peu après elles achetèrent le château de Beauregard, près Voiron, à quelques lieues de Grenoble et de la Grande-Chartreuse. Ce lieu, éloigné de toute habitation, leur offrit la solitude qu'elles cherchoient. Elles sont parvenues à payer le tiers de l'acquisition, et attendent pour le reste les secours de la Providence. On a disposé le château de la manière la plus convenable; on y a pratiqué une chapelle, un chœur pour les religieuses, et une clôture régulière pour séparer ces filles de la partie qu'habitent les deux Chartreux, dont l'un les dirige pour le spirituel, tandis que l'autre est chargé du temporel de la maison. Ces dispositions faites, M. l'évêque de Grenoble se transporta, le 6 juin de l'année dernière, à Beauregard, avec M. l'abbé Bouchard, vicaire-général, et M. le chanoine Jouffrey. Les religieuses avoient repris leur habit, et une nouvelle prieure avoit été établie. M. l'évêque célébra la messe, et toute la communauté communia de sa main. L'après midi, on reçut deux novices, qui étoient depuis long-temps postulantes, et dont la ferveur ne s'étoit pas démentie. M. l'abbé Bouchard prononça un discours sur la reprise d'habit des religieuses, et adressa une exhortation aux novices, auxquelles M. l'évêque coupa les cheveux, et mit le voile sur la tête. Malgré l'affluence des personnes du voisinage que la dévotion ou la curiosité avoient attirées, tout se passa de la manière la plus édifiante, soit au dedans, soit même au dehors de la chapelle, qui n'avoit pu recevoir tous les étrangers. La plus parfaite clôture a été établie dans la maison; les religieuses n'ont plus aujourd'hui d'autre soin que de vaquer à la prière et d'observer leur règle. Cependant, pour se rendre encore plus utiles, elles se proposent d'ouvrir une école gratuite pour les jeunes filles de Ploubevic, qui est la paroisse du monastère. Il ne manqueroit à ces religieuses qu'une chapelle un peu plus grande, et un bâtiment extérieur pour recevoir les religieux qui les dirigent; le local qu'elles occupent dans le château ayant été fort resserré par les dispositions qu'il a fallu y faire.

Les personnes qui voudroient faire du bien à ce pieux établissement, peuvent adresser leur offrande à M. l'abbé Bossard, supérieur du séminaire de Grenoble, ou à M. le chanoine Jouffrey, secrétaire de l'évêché. Il n'existoit, avant la révolution, que quatre maisons religieuses de Chartreuses, à Premol, près Grenoble; à Sallettes, près Cremieu; à Mélan, près Taninges, diocèse d'Anneci, et près Saint-Omer. La maison de Beauregard empêchera du moins l'extinction entière d'un ordre édifiant.

— Dans notre n°. 884, nous avons parlé d'une lettre écrite en 1804 à l'auteur de l'*Essai sur l'influence de la réformation de Luther,* Charles Villers. On a imprimé par erreur que cette lettre étoit de M. Lavamo. Nous sommes prié de rectifier cette méprise. La lettre à M. Villers étoit de M. le comte de Laverne (Léger-Marie-Philippe), qui est mort le 26 avril 1815, et dont la veuve, Mme. la comtesse de Laverne, née de Barjon, demeure à Paris. Cette rectification intéressera ses amis et ceux qui recherchent l'exactitude des détails bibliographiques.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. MONSIEUR et Msr. le duc d'Angoulême, accompagnés d'un brillant état-major, ont passé, le 18 de ce mois, dans la cour des Tuileries, la revue des gardes du corps du Roi et de MONSIEUR qui doivent partir pour l'armée. Ces gardes, au nombre de quatre cents, seront commandés par M. le comte d'Oudenarde. MONSIEUR a adressé à cette belle troupe un discours qui a été accueilli par les plus vives acclamations. Les gardes sont ensuite partis pour Saint-Germain et Versailles. Le 23, leurs camarades leur donneront un repas dans leurs quartiers respectifs. Le 24, le premier détachement se mettra en route pour l'armée; le second partira le 25.

— M. le baron d'Eroles est parti le 18 pour la Catalogne. M. le général Quésada est parti le 19. Ce général avoit eu l'honneur d'être reçu la veille par S. A. R. Msr. le duc d'Angoulême.

— M. le comte de la Ferronays, ambassadeur de France en Russie, est parti le 20 pour Saint-Pétersbourg.

— M. Landré-Beauvais, professeur de clinique interne à la Faculté de médecine de Paris, est nommé doyen de ladite Faculté.

— Dans leur assemblée du 18 février, MM. les notables commerçans ont terminé leurs opérations par la nomination de MM. Remi Claye et Henri Meynard aux fonctions de juges-suppléans, en remplacement de MM. Dupont et Loth, qui n'ont pu accepter. L'assemblée s'est séparée aux cris de *Vive le Roi!*

— Une ordonnance du Roi, du 5 février, modifie le décret du

15 juin 1812, en ce qui concerne la durée du traitement de réforme pour les officiers de tous grades et de toutes armes.

— Une foule de soldats et de sous-officiers de la garde qui avoient reçu leur congé ont redemandé à prendre du service dans les régimens qui partoient; ne pouvant l'obtenir, ils se sont engagés dans la ligne

— Le total des legs faits aux pauvres de Paris, et acceptés par l'administration des hospices civils, pendant le second semestre de l'année 1822, s'élève à 30,955 fr. en capitaux et à 2200 fr. en rentes.

— M. Prud'hon, peintre d'histoire, et membre de l'Académie des beaux arts, auteur de plusieurs tableaux célèbres, vient de mourir.

— Sur les conclusions de M. l'avocat-général Marchangy, la cour de cassation, a cassé, le 20 de ce mois, l'arrêt de la cour royale de Poitiers, qui avoit déclaré que Me. Drault, nommé défenseur d'office de Berton, et condamné par défaut à être rayé du tableau des avocats, n'étoit pas recevable à former opposition à ce jugement.

— Le libraire Lhuillier, condamné à six mois de détention et à 1200 fr. d'amende, pour avoir publié l'Oraison funèbre du jeune Lallemand, a été arrêté le 18, et conduit à Sainte-Pélagie.

— Le nommé Passinge, ancien militaire, déjà condamné deux fois pour avoir proféré des cris séditieux, vient d'être condamné à neuf mois de prison pour le même délit.

— Les sieurs Deschiens et Chaulin, condamnés par contumace pour des lettres menaçantes écrites aux jurés de Paris lors de l'affaire de La Rochelle, viennent de se constituer prisonniers, et seront, dit-on, jugés le 6 mars prochain.

— L'armée d'Espagne est divisée en cinq corps; le premier sera commandé par le maréchal duc de Reggio; le second par le général Molitor; le troisième par le prince de Hohenlohe; le quatrième devoit l'être par M. le marquis de Lauriston, ministre de la maison du Roi; Son Exc. ne se rendra point à l'armée; et le cinquième par le maréchal duc de Conegliano. M. le général Guilleminot est nommé major-général; M. le général Mériage est nommé aide-major-général. M. le général Laurencel est nommé chef d'état-major du corps que commande M. le maréchal duc de Reggio.

— M. le baron d'Eroles commandera l'armée espagnole en Catalogne; M. le général d'Espagne l'armée de Navarre; le général Longa l'armée d'Arragon, et le général Quésada l'armée des provinces Basques.

— Le traitement des lieutenans-généraux employés à l'armée est porté à 36,000 fr.; ils ont en outre 8000 fr. de gratification de campagne; les maréchaux de camp, 4000 fr.; les colonels, 2000 fr.

— M. le maréchal de camp comte de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais vient d'être nommé au commandement des départemens de la Loire et de la Haute-Loire.

— M. le sous-préfet de Gannat a distribué, le 13 février, à des familles victimes d'une inondation, les secours qui leur avoient été accordés par LL. AA. RR. Madame et Mme. la duchesse de Berry. Mon-

SIEUR et Mgr. le duc d'Augoulême avoient déjà envoyé, pour le même objet, une somme de 700 fr.

— M. le baron Pelletier, maréchal de camp honoraire, est décédé le 27 janvier à Crépy, département de l'Oise, à l'âge de soixante-seize ans.

— Les gardes nationales vont être réorganisées dans le nord, pour remplacer un grand nombre de troupes de toute arme qui ont été tirées des places fortes, depuis Strasbourg jusqu'à Dunkerque, et envoyées à l'armée d'Espagne. Le service de la garde nationale a déjà commencé dans plusieurs villes.

— Une rixe, survenue entre des militaires de la garnison d'Agen et des jeunes gens ouvriers, ou récemment retirés du service, a excité quelque tumulte dans cette ville. Mais cette affaire n'a pas eu de suite, grâces au zèle qu'ont déployé les autorités civiles et militaires. On instruit une procédure contre les auteurs de cette querelle.

— Dans les premiers jours du mois prochain, on commencera à la poudrière de Saint-Médard, à Bordeaux, les travaux de construction d'un magasin à poudre.

— Les députés des Pays-Bas ne se montrent pas très-ardens pour remplir leur mission, et pour obéir aux devoirs que leur impose le gouvernement représentatif. La seconde chambre des Etats-généraux travaille tous les jours à une matière bien importante pour tous les citoyens, la rédaction du Code civil; et cependant, sur 110 membres, à peine en compte-t-on 56 qui soient à leur poste.

— Le gouvernement a défendu à Francfort, aux journaux, de publier le discours prononcé par le prince de Talleyrand à la chambre des pairs.

— L'Autriche, la Prusse et la Russie ont donné communication à la diète, le 6 de ce mois, de la circulaire adressée à leurs légations respectives relativement à l'Espagne. Tous les ministres plénipotentiaires accrédités près de la confédération germanique ont adhéré complétement, au nom de leur cour, aux principes sages et conservateurs énoncés par les trois puissances. En outre, les ministres d'Autriche, de Prusse et de Saxe, ont voté des remercimens aux trois grandes couronnes.

— Les funérailles de Canova ont été célébrées à Rome avec une magnificence extraordinaire dans l'église des Saints-Apôtres. Toutes les personnes distinguées par le rang qu'elles occupent dans l'Etat, ou par leurs talens dans les arts, ont assisté à cette pieuse cérémonie.

— Le roi de Sardaigne a créé, le 7 janvier dernier, une commission à Chambéri, chargée d'examiner les divers projets qui ont été formés jusqu'à ce jour pour diguer l'Isère, dans toute la partie de ses Etats, jusqu'aux limites de la France.

— La grande cour spéciale de Naples, déléguée pour instruire la cause des accusés qui renversèrent le gouvernement royal en 1820, a procédé en contumace contre les prévenus absens : Pépé, Carascosa, Minichini, de Conciliis, et autres non moins recommandables, ont été condamnés, à l'unanimité, à la peine de mort.

— On voit dans le rapport fait à la chambre des communes par le

ministère anglois qu'en 1822 le gouvernement a perçu 1 milliard 360 millions 566,251 fr. 75 cent. La dépense s'est élevée à 1 milliard 237 millions 478,251 fr. 90 cent.

— M. le comte de l'Abisbal, envoyé contre Bessières, a envoyé, le 10 février, au ministère espagnol, une dépêche qui montre que son adversaire, loin d'être battu, est maître de la campagne, et déconcerte toutes les mesures du général constitutionnel. Dans la séance du 12, le gouvernement a adressé aux cortès un exposé de sa relation avec les quatre grandes puissances. On a présenté en même temps une analyse succincte du discours prononcé par le Roi de France à l'ouverture des chambres. Les cortès sont invités d'après cet exposé à prendre les mesures qu'ils jugeront convenables. Ils ont décidé, dans la même séance, que les religieux qui n'ont pas reçu les ordres sacrés seront compris dans le tirage au sort, et employés dans le service actif. On dit que les ministres doivent proposer à l'assemblée de transférer le siége du gouvernement à Cadix ou à la Corogne.

— L'aventurier nommé Ducoudrai Holstein, qui a échoué dans son expédition contre Porto-Rico, étoit en relation avec des émissaires répandus dans plusieurs îles, et devoit recevoir des troupes de Saint-Domingue pour effectuer la révolte de Porto-Rico. Un grand nombre de conjurés de cette île ont été fusillés.

— Le président des Etats-Unis a nommé, le 13 janvier, les ambassadeurs qui sont envoyés en Espagne, à Buénos-Ayres et auprès de la république de Colombie.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 18 février, la chambre a reçu le serment de M. le duc de Blacas, que ses diverses missions hors de France avoient empêché jusqu'à ce jour de prendre séance. M. le président du conseil des ministres a présenté un nouveau projet de loi relatif à divers échanges intéressant le domaine de l'Etat. Les deux projets présentés dans la dernière séance ont été renvoyés à l'examen d'une commission. La chambre, sur la proposition d'un de ses membres, a ordonné que l'éditeur responsable du *Drapeau Blanc* seroit traduit à sa barre, conformément à l'article 13 de la loi du 25 mars dernier, à raison d'un article inséré dans la feuille du 17 février de ce journal. Elle a décidé que l'éditeur responsable pourroit se faire assister d'un conseil.

Le 19, la chambre s'est réunie pour entendre l'éditeur responsable du *Drapeau Blanc*. Celui-ci a indiqué comme auteur de l'article incriminé M. Martainville, rédacteur en chef du journal, qui a sur-le-champ été traduit à sa barre, pour y être entendu. La chambre leur a accordé un délai pour faire choix d'un conseil, et préparer les moyens de défense; elle s'est ajournée pour cet objet au 22 de ce mois. Elle a ensuite entendu le développement des motifs de la proposition faite par M. le comte Ferrand, ayant pour objet de provoquer une loi en vertu de laquelle l'érection des communautés religieuses de femmes pourroient à l'avenir être autorisée par une simple ordonnance

du Roi. Cette proposition a été prise en considération; elle sera ultérieurement examinée dans les bureaux, et discutée en assemblée générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 18 février, MM. le comte de la Bourdonnaye et de Saint-Géry, Planelli de Lavalette et le marquis de Fraguier, ont été nommés, par le troisième et le sixième bureaux, commissaires pour la loi du budget de 1824. M. de Bouville a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à la vérification des comptes antérieurs à 182:. M. de Martignac a été chargé de la rédaction du rapport sur le projet de loi relatif à l'emprunt des 100 millions.

Le 19, ont été nommés membres de la commission du budget, pour le quatrième bureau, MM. de la Bouillerie et Ledissez de Penaurun; pour le huitième bureau, MM. de Berbis et Dussumier-Fonbrune. La commission des comptes s'est réunie.

Notice sur l'abbé Reynaud.

Cet ecclésiastique, mort pendant la révolution, montra du zèle contre plusieurs des erreurs de son temps; il combattit successivement le parti philosophique, les convulsionnaires et leurs défenseurs, et, en dernier lieu, le schisme constitutionnel. On peut donc être étonné du silence que plusieurs Dictionnaires ont gardé sur un écrivain si fécond et si récent. Les renseignemens que nous avons recueillis sur lui sont dûs en grande partie à l'obligeance de M. l'abbé Viard, grand-vicaire de Sens et curé d'Auxerre, qui, sur notre invitation, a bien voulu faire des recherches et nous en transmettre le résultat.

Marc-Antoine Reynaud, né, vers 1717, à Limoux en Languedoc, se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et reçut la tonsure. Il passa quelque temps à l'abbaye de Saint-Polycarpe de Razès, réformée récemment par l'abbé de la Fite-Maria; mais, les appelans étant parvenus à dominer dans cette abbaye, le roi ordonna, en 1741, de renvoyer les postulans et les novices. Reynaud, qui y étoit alors novice sous le nom de frère Marc, fut donc obligé d'en sortir; il trouva un asile dans le diocèse d'Auxerre, où M. de Caylus accueilloit volontiers ceux que le refus de signer le formulaire empêchoit de parvenir aux ordres dans les autres diocèses. Le prélat conféra les ordres à Reynaud, et, dès qu'il l'eut fait prêtre, il lui donna, près Auxerre, la cure de Vaux, à laquelle étoit unie

la desserte de Champ. Reynaud se montra dans cette place fidèle aux opinions de son patron, et, lorsqu'il l'eut perdu, il prit part à toutes les mesures prises par les jansénistes du pays contre M. de Condorcet, qui remplaça M. de Caylus sur le siége d'Auxerre. Il étoit lié avec Nicolas Creusot, curé de Saint-Loup d'Auxerre, et partisan très-vif de l'appel (mort le 30 décembre 1761), et il publia, en 1764, un *Abrégé de sa Vie*, in-12 de 96 pag.

Le curé de Vaux combattit aussi les philosophes de son temps; on a de lui, dans ce genre, *le Philosophe redressé*, ou *Réfutation du livre de la Destruction des Jésuites*, par d'Alembert, 1765, in-12 de 43 pages (l'ouvrage de Mirasson, sous le même titre, a 179 pages); *Traité de la foi des simples, dans lequel on fait une analyse de cette foi, qu'on prouve être raisonnable*, 1770, in-12 de 400 pages; *Lettre aux auteurs du Militaire philosophe, du Système de la nature*, etc., in-12 de 66 pages (l'auteur réduit la doctrine des incrédules à huit chefs, qu'il combat en détail); *le Délire de la nouvelle philosophie*, ou *Errata du livre intitulé : la Philosophie de la nature, adressé à l'auteur par un Père Picpus*, 1775, in-12 de 74 pages.

Reynaud revint ensuite à des matières relatives à l'objet de ses affections; il publia, en 1779, une *Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe*, où il avoit passé quelque temps; c'est un ouvrage qu'il ne faut pas confondre avec celui de Dom Labat, sous le même titre : celui-ci est de 1785. En 1781, le curé de Vaux entreprit de combattre la dévotion au Sacré-Cœur; il publia une *Lettre aux cordicoles, sur l'origine et les inconvéniens de la fête du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie*, in-12 de 42 pages. La seconde édition de cet écrit parut l'année suivante, sous le titre de *Lettre aux alacoquistes, dits cordicoles, sur l'origine et les suites pernicieuses de la fête du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie*, in-12 de 106 pages et xiv de *Préface*. Reynaud y veut faire le plaisant; mais ses plaisanteries ne seroient pas plus avouées par le goût que par la religion. On cite de lui une *Seconde Lettre aux alacoquistes;* ne seroit-ce pas la même que la seconde édition de la lettre précédente?

Il se trouva bientôt mêlé dans une controverse plus vive et plus longue, et y montra un zèle et une ardeur qui lui donnent droit à nos éloges. Le fanatisme des convulsions

continuoit dans le parti de l'appel; il y donnoit encore naissance à des folies et à des cruautés déplorables, et ces folies et ces cruautés trouvoient encore des protecteurs et des apologistes. Des chrétiens, des hommes qui sembloient faire profession de piété, et qui affectoient une morale sévère, des prêtres, des religieux, favorisoient en secret, défendoient même en public les *secours* meurtriers et des actions ridicules, ou indécentes, ou criminelles. On publioit depuis cinquante ans des écrits pour justifier ces scandales. Reynaud, quoique appelant zélé, fut révolté des honteux égaremens de ses confrères. Déjà il avoit publié autrefois, et, à ce qu'il dit, par le conseil de l'abbé Creusot, une brochure intitulée *le Secourisme détruit*. Mais, voyant que ces folies subsistoient encore, il consacra une suite de lettres à en montrer l'absurdité et l'indécence. Voici les titres de ces écrits : *Lettre au R. P. L. P. D.* (La Plaigne ou Lambert, Dominicain) *sur les secours violens*, 15 août 1784, in-12 de 70 pages et xij de *Préface; Seconde Lettre aux secouristes, en réponse à la Lettre de M. N. à M. A.*, 11 février 1785, 46 pages in-12; *Troisième Lettre aux secouristes, principalement à leur chef, le R. P. L. P. D., en réponse aux Observations sommaires*, 5 avril 1785, 111 pages in-12; *Quatrième Lettre aux secouristes*, 11 novembre 1785, 260 pages (l'auteur y répond à plusieurs écrits des secouristes; savoir, 1°. à *Quatre Lettres en réponse aux deux Lettres du curé de V.*; 2°. à la *Lettre à un ami de province*; 3°. à la *Lettre d'un Parisien à M. R., curé de V.*; 4°. à l'*Idée de l'œuvre des secours selon le sentiment de ses légitimes défenseurs*); *Cinquième Lettre aux secouristes*, 8 décembre 1786, 122 pages, y compris des pièces qui suivent. Dans ces écrits, Reynaud ne ménage guère le Père Lambert, et raconte toutes les turpitudes de ce parti.

Aussi ces révélations lui suscitèrent beaucoup d'ennemis, et il faut avouer que les accusations de Reynaud étoient d'autant plus embarrassantes qu'il faisoit toujours profession d'être attaché à l'appel, et même aux miracles du diacre Pâris. Dans la *Quatrième Lettre aux secouristes*, il dit avoir été guéri d'une maladie de nerfs après une neuvaine au diacre. Quoi qu'il en soit, il ne cessa point de s'élever contre un fanatisme qu'il jugeoit avec raison très-pernicieux. En 1788, il publia le *Mystère d'iniquité dévoilé*, 350 pages in-12. Cet écrit a deux parties, l'une historique, l'autre dogmatique; la première

présente un extrait de plus de cent manuscrits de convulsionnaires et de secouristes, depuis 1732 jusqu'en 1787. C'est un amas de folies et d'impiétés, et, en les parcourant, on ne peut concevoir que de telles illusions aient subsisté pendant cinquante ans. Les nouveaux écrits, dit Reynaud, présentent la même doctrine que les manuscrits, et approuvent les mêmes horreurs. Il donneroit, ajoute-t-il, un catalogue de quarante ou cinquante des plus célèbres *secouristes* de Paris; on y verroit des curés, des Bénédictins, des Dominicains, des Oratoriens, des Genovéfains, des avocats, des médecins. Il indique cinq nouveaux écrits favorables à ce système. Enfin le dernier ouvrage de Reynaud sur cette controverse a pour titre : *Lamentations amères et derniers soupirs des écrivains secouristes qui, pour toute réponse au Mystère d'iniquité dévoilé, répondent qu'ils ne répondront point*, 1788, 71 pages. L'auteur y cite encore de nouveaux faits pour montrer les égaremens des *secouristes;* à la fin est une lettre au Père Lambert, qui y est nommé en toutes lettres. Dans cette lettre, datée du 25 septembre 1788, Reynaud propose treize questions au Dominicain, et le somme d'y répondre. On ne voit point que le Père Lambert lui ait répondu. La révolution grondoit déjà, et des controverses plus terribles attirèrent l'attention des combattans et des spectateurs.

Cette grande crise ne trouva point le curé de Vaux oisif, et le zèle qu'il avoit montré contre les fanatiques de son parti lui mérita peut-être de suivre, dans cette occasion, la ligne de l'honneur et de la vérité : il fut toujours opposé aux innovations. Lorsque l'abbé de Cournand, professeur au Collége royal, fit, le 27 novembre 1789, dans le district de Saint-Etienne-du-Mont, sa motion pour le mariage des prêtres, Reynaud fit paroître la *Réponse d'un curé de campagne à la motion scandaleuse d'un prêtre*, 1790, 49 pages in-12. Cet écrit est fort bien, et réfute successivement les divers passages de la motion. Nous louerons aussi sans restriction une *Lettre à une religieuse sortie de son couvent, et qui a prétendu justifier sa sortie par le décret de l'assemblée nationale sur l'état religieux*, 22 septembre 1790, 24 pages. On ne trouve, dans cette Lettre, aucune trace des préventions de l'auteur. Peu après, il publia une *Lettre d'un curé d'Avignon à un curé de campagne, auteur de la Constitution et la Religion parfaitement d'accord*, 9 décembre 1790, 64 pag.

Il y gémit des nouveaux décrets, et répond à quelques objections. Enfin, on a encore de Reynaud, sur ces matières, la *Réponse à l'Avis aux fidèles par un janséniste jérosolimitain*. L'*Avis aux fidèles par un janséniste samaritain,* 1791, avoit pour but de montrer que, dans la dispute présente, il falloit garder le milieu et ne faire schisme avec personne : Reynaud répond que ce système est illusoire. On n'a pas gardé de milieu avec lui, on l'a chassé de sa cure. L'Avis et la Réponse n'ont que 8 pages in-12.

L'abbé Reynaud se vit donc privé de sa cure pour son refus de serment. Il occupoit cette place depuis au moins quarante ans, et l'avoit desservie avec zèle. On voit qu'il avoit subi un procès pour la succursale de Champ, qu'on vouloit lui retirer; mais il en resta en possession. Tous les ans il venoit à Paris, dans le temps de la moisson, pour y voir ses amis, et, dans la dispute sur les *secours,* ses adversaires lui reprochent ces voyages. Reynaud étoit un homme très-vif; ses écrits annoncent même de la pétulance; le style n'en est pas très-soigné; l'auteur étoit sévère dans ses mœurs, et menoit une vie fort dure. On a encore de lui des *Epîtres et Evangiles à l'usage des malades*, in-12. Dans *Le mystère d'iniquité dévoilé,* il parle d'un *Supplément à la Vie de M. Sainson* comme ayant été publié par lui, on ne sait en quelle année.

La révolution ne se borna point à dépouiller Reynaud de sa cure, elle lui ôta bientôt jusqu'à sa liberté. Il se trouva enveloppé dans les décrets portés contre les prêtres qu'on appeloit réfractaires; il fut enfermé pendant deux ans. Il se trouva depuis réduit à un tel état de besoin, qu'il demanda d'être reçu à l'hôtel-Dieu d'Auxerre, et il y passa plus d'une année. Enfin, il se retira dans une maison sur l'ancienne paroisse Saint-Mamert, à Auxerre, et il y mourut le 23 octobre 1796, étant environ dans sa soixante-dix-neuvième année. Son corps fut transféré à Vaux, d'après le vœu général des habitans de la paroisse, et on l'enterra devant la porte principale de l'église du lieu.

On a son Eloge funèbre, prononcé à Paris, le 19 janvier 1797, dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, par l'abbé Saillant, qui étoit attaché à l'église constitutionnelle. Il fait cependant l'éloge de Reynaud, et cite de lui une lettre de piété, son *Explication des Evangiles à l'usage des malades*, et un

Catéchisme pour prouver que la religion chrétienne étoit utile dans toute espèce de gouvernement. Nous ne savons si ce dernier écrit a été imprimé. Saillant dit que Reynaud alloit tous les ans, pendant les vacances, visiter les ruines de Port-Royal. A l'Eloge funèbre de Reynaud est joint celui de deux autres prêtres, Eschausses et Durand ; c'est un in-12 de 36 p.

L'Expérience du jeune âge, dédiée à Mlle. d'Artois, par Mme. de Courval (1).

L'auteur s'est proposé de réunir dans ce recueil des exemples propres à développer dans les enfans le germe de la vertu, et à leur apprendre à triompher de leurs défauts. C'est une suite d'histoires détachées qui montrent les avantages de la modestie, de la franchise, de la bonté, de l'application, etc., et les tristes conséquences des vices contraires; ces conséquences naissent du fond même du sujet, et la morale de l'auteur n'est pas seulement pure, mais naturelle. Seulement il nous semble que Mme. de Courval auroit pu la fonder plus souvent sur des motifs de religion qui ont tant de force pour la persuader. Ces motifs, mêlés à ceux que donne l'auteur, auroient peut-être rendu ces histoires plus utiles encore. S'il y a de l'inconvénient à parler trop souvent de religion aux enfans, il n'y en a pas moins à leur parler trop rarement de ce qui peut seul assurer le bonheur. Nous espérons que l'auteur voudra bien prendre en bonne part cet avis, que nous nous permettons de lui adresser. Son recueil lui donne des droits à l'estime des amis de l'enfance, le style a le mérite du genre; il n'y a point d'affectation ni d'exagération, et les incidens comme les conversations paroissent offrir de la simplicité et du naturel.

On nous a remis, depuis assez long-temps, un autre recueil dont nous avons différé de parler; il est intitulé les *Soirées de Rosabelle* (2), par Mme. Touchard. L'intention est la même; ce sont de petites histoires qu'on a crues propres à intéresser les enfans, et à leur inspirer l'amour de la vertu. Nous les avons parcourues, et il nous a paru qu'elles étoient morales; peut-être les incidens ne sont-ils pas tous très-vraisemblables, et le style n'est-il pas assez soigné. Au fond cependant ces défauts frapperont peut-être moins des lecteurs moins difficiles; le peu de goût que nous nous sentons pour les romans fait que nous jugeons assez sévèrement ceux même qui méritent quelque indulgence par l'esprit qui y règne et par le but qu'on s'y propose.

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port A Paris, chez Ant. Boucher, rue des Bons-Enfans; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) In-12; prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Mme. Touchard, rue de la Verrerie; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Œuvres de Fénélon, archevêque de Cambrai, publiées d'après les manuscrits originaux et les éditions les plus correctes, avec un grand nombre de pièces inédites (1).

Depuis que nous avons parlé de cette édition (n°. 801), il a paru successivement plusieurs volumes. Le tome IX, qui étoit resté en arrière, a été donné au public, et les tomes XI, XII et XIII ont vu le jour. Le tome IX termine ce qui regarde le quiétisme; il renferme deux lettres à l'évêque de Meaux, des pièces relatives à la condamnation des *Maximes des Saints*, une Dissertation latine sur l'amour pur, et deux lettres à Clément XI sur cette controverse. La plupart de ces pièces sont inédites. La Dissertation sur l'amour pur, entr'autres, avoit été rédigée par Fénélon pour être envoyée au Pape, et pour servir de réclamation en faveur d'une doctrine que ce prélat jugeoit n'avoir pas été bien comprise dans la discussion élevée sur son livre. Cette Dissertation est divisée en quatre parties; dans les deux premières, Fénélon expose le sentiment de ses adversaires; dans la troisième, il justifie ses écrits apologétiques sur l'amour pur et désintéressé, et dans la quatrième, il devoit exposer ses sentimens sur cette matière; mais cette dernière partie ne paroît pas avoir été composée. Fénélon, dont l'abondance et la facilité étoient prodigieuses, avoit d'abord rédigé cette

(1) La collection, y comprise l'*Histoire de Fénélon*, contiendra environ 20 volumes de 500 pages chacun. Le prix de chaque volume est de 5 fr. 50 cent. pour les souscripteurs. Aussitôt que chaque livraison est en vente, les volumes publiés se paient 6 fr., et ceux à paroître 5 fr. 50 cent. On souscrit à Paris, chez Lebel, rue d'Erfurth; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Dissertation sur un plan très-vaste; il en fit ensuite un abrégé, et c'est ce dernier travail qui paroît ici. Cette Dissertation est suivie des deux lettres que Fénélon se proposoit d'écrire au Pape sur la même matière; dans la dernière, qui est de 1712, il fait des réflexions très-piquantes sur la conduite du cardinal de Noailles dans son démêlé avec les évêques de Luçon et de La Rochelle.

Le tome X commence la série des ouvrages contre le jansénisme, et on ne peut encore ici s'étonner assez de la fécondité de l'illustre auteur. Son Instruction pastorale du 10 février 1704, sur le Cas de conscience, tendoit à éclaircir la question de l'infaillibilité de l'Eglise dans ses jugemens sur les livres. Cette Instruction pastorale fut suivie de trois autres, destinées à fournir les preuves de la doctrine de l'auteur, et à prévenir les objections. Toutes ensemble forment en quelque sorte un traité de théologie sur la matière, et remplissent à à elles seules deux volumes et demi.

Le reste du tome XII contient quelques autres écrits qui se rattachent aux précédens, soit pour l'ordre des temps, soit pour le fond du sujet. On y trouve d'abord deux lettres à un évêque, qui paroît être M. de Bissy, évêque de Meaux, lequel avoit élevé des difficultés sur les Instructions pastorales ci-dessus; puis une lettre à un théologien sur les mêmes questions à peu près; puis deux réponses à l'évêque de Saint-Pons, de Montgaillard, qui s'étoit déclaré en faveur du silence respectueux. Le volume est terminé par deux Mémoires, l'un sur l'état du diocèse de Cambrai par rapport au jansénisme, l'autre sur les progrès du jansénisme en général; le premier paroît être de 1702, et le second de 1705, et tous deux font voir avec quelle sagacité Fénélon jugeoit un parti turbulent, et indiquoit les meilleurs moyens d'en réprimer les cabales, et d'en surmonter l'obstination. On peut dire qu'il

connoissoit ce parti à fond, et qu'il le dépeint à merveille; aussi ne le lui a-t-on jamais pardonné.

Le tome XIII renferme plusieurs écrits, dont quelques-uns paroissent pour la première fois : 1°. deux Lettres sur l'ordonnance du cardinal de Noailles contre le Cas de conscience; l'une adressée à un évêque, et l'autre au cardinal Gabrielli; la première pourroit être regardée comme un modèle de plaisanterie ingénieuse et d'ironie délicate, et l'auteur a répandu sur la matière une clarté et un intérêt qui font sortir cet écrit de la classe des simples écrits théologiques. 2°. Examen et Réfutation des raisons qu'on alléguoit pour ne pas recevoir le bref de Clément XI contre le Cas de conscience; c'est une réponse aux scrupules et aux chicanes de magistrats très-ombrageux sur nos libertés ou sur ce qu'ils appeloient ainsi. 3°. Un Mémoire latin envoyé à Rome sur la bulle qu'on y préparoît contre le silence respectueux. 4°. L'Instruction pastorale pour la publication de la bulle *Vineam Domini*. 5°. Une Lettre à un évêque sur le Mandement de l'évêque de Saint-Pons; cette Lettre, qui étoit inédite, fait sentir les inconséquences et les bizarreries du prélat, et en même temps son attachement au jansénisme, et son affectation à en reproduire le langage. 6°. Deux Lettres au Père Quesnel à l'occasion de deux libelles du parti qui avoient paru en Flandres; Quesnel répondit fort arrogamment à ces Lettres; Fénélon ne paroît pas avoir répliqué, quoiqu'il en eût le projet. 7°. Quatre Lettres à l'occasion d'un nouveau système sur le silence respectueux.

L'éditeur, dans l'Avertissement qui commence le tome X, fait connoitre l'occasion et l'objet de chacun de ces écrits, et ses recherches sur l'histoire ecclésiastique de ce temps éclaircissent très-bien tout ce qui a rapport aux controverses dans lesquelles Fénélon entra. Il se montre critique exact dans cette partie,

comme il s'étoit montré théologien habile dans son *Précis dogmatique sur les erreurs du jansénisme.*

Cette édition, qui avoit essuyé quelques retards par le changement de domicile de l'imprimeur, a repris depuis peu avec une nouvelle activité. Les tomes XIV et XV sont sous presse; les autres suivront très-exactement. La partie théologique et de la controverse est sur le point d'être terminée. La seconde classe des écrits sera formée de ceux qui traitent de la morale et de la spiritualité. Les Mandemens composeront la troisième classe; les écrits politiques, la quatrième, et les productions littéraires, la cinquième; enfin la sixième comprendra la correspondance, qui ne sera sûrement pas la partie la moins intéressante de ce recueil. Pour en donner une idée, nous ne saurions mieux faire que de citer quelque chose d'un second Prospectus qui vient de paroître, et où l'éditeur présente un court aperçu de cette partie de l'édition :

« Quelque haute idée, dit-il, que donnent de cet illustre prélat les nombreux ouvrages sortis de sa plume, on ne connoîtroit qu'imparfaitement son caractère et son génie, si l'on n'en jugeoit que par ces productions si justement célèbres. Pour pénétrer en quelque sorte jusqu'au fond de cette belle ame, pour en découvrir toutes les grandes et aimables qualités, il faut surtout l'étudier dans ces lettres écrites avec tant d'abandon et de simplicité. C'est là que Fénélon se montre, pour ainsi dire, tout entier, et d'autant plus à découvert qu'il ne songe même pas à se montrer; c'est là qu'on ne peut s'empêcher d'admirer à chaque instant l'étonnante variété de ses talens, et l'assemblage si rare des qualités qui ravissent tout à la fois l'estime et l'admiration. Tout ce que l'imagination a de plus riant et de plus gràcieux, tout ce que l'amitié a de plus tendre et de plus touchant, tout ce que l'ame la plus noble, la plus douce et la plus sensible peut offrir d'aimable et d'attachant, tout ce que l'amour de la religion et de la patrie peut inspirer de sentimens nobles et sublimes, se fait successivement remarquer dans cette vertueuse correspondance. On pourroit presque dire que

chacune des pièces qui la composent est tout à la fois empreinte de ces divers sentimens, si profondément gravés dans le cœur de Fénélon. Aussi nous ne craignons pas d'être démentis en avançant que, sous le rapport de l'instruction et de l'agrément, sa correspondance ne le cède en rien à tant de recueils du même genre, publiés jusqu'ici, et qu'en parcourant cette partie de notre collection, le lecteur n'aura pas même à regretter les traits fins et délicats, les grâces vives et légères qui distinguent si éminemment les lettres de Mme. de Sévigné. L'élégante latinité des lettres de Fénélon aux papes Innocent XII et Clément XI, à plusieurs cardinaux et autres théologiens étrangers, ajoutent à sa correspondance un genre de mérite qui ne sera pas moins apprécié par les lecteurs familiarisés avec les meilleurs écrivains du siècle d'Auguste ».

L'éditeur a cru devoir établir un ordre dans le grand nombre de lettres qui doivent entrer dans sa collection. Il les partage en sept sections; savoir : 1°. la correspondance avec le duc de Bourgogne, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et leurs familles; 2°. la correspondance de Fénélon avec sa famille; 3°. les lettres diverses; 4°. les lettres spirituelles; 5°. les lettres et Mémoires sur la juridiction de l'archevêque; 6°. la correspondance sur le quiétisme; 7°. la correspondance de Mme. de la Maisonfort avec Bossuet et Fénélon. Cet aperçu fait assez voir quelle abondance de matériaux l'éditeur a eue à sa disposition. La plupart des lettres paroîtront pour la première fois; la troisième section en particulier, ainsi que les cinquième, sixième et septième, renferment un si petit nombre de pièces déjà connues, qu'on peut les regarder comme entièrement inédites. La quatrième section offrira de grandes améliorations; en effet beaucoup des lettres spirituelles avoient été altérées dans les précédentes éditions, soit par négligence, soit peut-être par discrétion; les éditeurs ayant cru devoir, à l'époque de la première publication de ces lettres, retrancher tout ce qui pouvoit compromettre les personnes ou

relever des secrets importans. Ces raisons ne subsistant plus, on rétablira le texte de ces lettres d'après les manuscrits, et on en ajoutera un grand nombre de nouvelles; de sorte que les lettres spirituelles déjà connues ne formeront que la moindre partie du recueil à publier.

Cette correspondance si nombreuse et si variée, dit l'éditeur, aura plus d'un genre d'intérêt et d'utilité. Elle fera mieux connoître encore Fénélon; elle montrera à découvert les grâces de son esprit, la beauté de son ame, la pureté de ses sentimens, son zèle pour l'Eglise, son ardente charité pour ses frères, son application constante à remplir tous les devoirs de l'épiscopat. Elle fournira des lumières sur l'histoire ecclésiastique et politique des dernières années du règne de Louis XIV, et mettra en état d'apprécier des hommes et des évènemens qui ont occupé la scène à cette époque. L'éditeur se propose d'y joindre quelques notes, entr'autres, de courtes Notices sur les personnages mentionnés dans cette correspondance. Nous ne doutons pas qu'il ne s'acquitte de ce soin avec l'exactitude et la mesure dont il a déjà donné des preuves dans tout ce qui a paru de son travail.

On se propose, dit-on, de ne pas attendre que l'on soit arrivé à la correspondance dans l'ordre des volumes, et de faire marcher l'impression de cette partie avec celle des classes qui précèdent. Nous applaudirions beaucoup à un arrangement qui nous feroit jouir plus tôt de nouvelles richesses, et nous ne doutons pas que la publication de ces lettres ne donnât plus de vogue encore à une édition si intéressante par le nom de son auteur, et par le soin apporté à la rédaction.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Mgr. l'archevêque de Paris est beaucoup mieux. Le prélat avoit encore éprouvé, vers le milieu de la semaine der-

nière, une indisposition assez vive, mais qui a été courte, et l'état de sa santé est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible.

— Les exercices de la visite pastorale sont très-suivis à Saint-Germain-l'Auxerrois et à Saint-Roch. M. l'abbé Rauzan prêche tour à tour dans les deux églises. Il est secondé, à Saint-Roch, par M. l'abbé de Janson, et par MM. Levasseur, Poncelet, Polge et Tharin; à Saint-Germain-l'Auxerrois, MM. Ferail, Caillau, Gondin et Beaucé se partagent les instructions et les gloses. M. l'abbé Rauzan a donné dernièrement, dans les deux églises, son sermon sur les fins de l'homme. Un grand concours se porte surtout aux exercices du soir; les hommes particulièrement y sont nombreux, et il a fallu agrandir la partie de l'enceinte qui leur est destinée. L'ordre et le silence n'ont pas été troublés un instant, et cette mission commence de la manière la plus heureuse : l'empressement et le recueillement des fidèles attestent déjà un mouvement imprimé, et font espérer les résultats les plus consolans.

— Le vendredi 28 février, il y aura, à deux heures très-précises, dans l'église Saint-Sulpice, une assemblée de charité pour le noviciat des Sœurs de Saint-André, établi dans le diocèse de Paris. Le sermon sera prononcé par M. l'abbé Béraud, curé de Dian, le même qui fut chargé, l'année dernière, d'un discours pour la translation des restes des princes de la maison de Condé, et qui s'en acquitta avec talent et succès. La quête sera faite par Mmes. les comtesses du Cayla et d'Orglandes. Les dons peuvent aussi être envoyés chez Mme. la marquise de Vibraye, trésorière de l'œuvre. La congrégation des Sœurs de Saint-André, placée, comme on sait, sous la protection de Mme. la duchesse de Berri, continue à rendre de grands services dans les campagnes. C'est Mme. de Croisy elle-même qui avoit choisi l'orateur.

— Une autre assemblée de charité aura lieu le même jour, à Saint-Thomas d'Aquin, à midi et demi, pour les Ecoles chrétiennes et gratuites du 10e. arrondissement; la messe sera suivie du discours par M. l'abbé Fayet. La quête sera faite par M^es^. la marquise Anjorraut et la comtesse de Flers.

— Le rapport que M. l'abbé de Labourdonnaye a fait vendredi dernier sur les cinq œuvres dites de l'abbé Duval, a reçu un nouvel intérêt par la manière simple, claire et tou-

chante avec laquelle l'orateur a traité son sujet. Après avoir parlé de lui-même avec une modestie tout-à-fait naturelle, il est entré dans le détail des œuvres et en a tracé parfaitement la situation. A l'Hôtel-Dieu, on a le projet d'établir une maison de convalescentes, où l'on continueroit à instruire et à fortifier dans la piété des jeunes personnes que l'on placeroit ensuite suivant leur goût ou leurs besoins. Les établissemens des Sœurs de Saint-André continuent à prospérer; ces Sœurs et les Frères des écoles chrétiennes sont peut-être un des moyens destinés par la Providence pour régénérer la jeunesse. Pour l'œuvre des missions, l'orateur a parlé de celles de Cahors, de Figeac et de Paris. Cette dernière fait d'autant plus d'honneur aux missionnaires qu'elle épuise leurs ressources; ils ne montrent pas moins de désintéressement dans les services qu'ils rendent à l'église Sainte-Geneviève, où le pauvre est accueilli sans rien payer. La maison mère des missions mérite donc tout l'intérêt des fidèles; sans elle tout crouleroit, et c'est un devoir de la soutenir; le salut de la France est peut-être attaché à cette œuvre. L'orateur n'a point oublié non plus l'église du Calvaire, et a fait l'éloge du zèle de M. l'abbé de Janson et de son projet pour relever un édifice cher à la piété; mais ce projet, a-t-il dit, n'est que de conseil, tandis que le soutien des missions est de précepte. Pour l'Œuvre du bon Pasteur, on sent déjà la nécessité d'échanger le local actuel pour un autre plus vaste; la mission des Magdelonnettes a été racontée et celle que l'on projette à Saint-Lazare a été annoncée. Enfin l'œuvre du grand séminaire est celle sur laquelle l'orateur a appelé singulièrement l'attention; tant de prêtres qui disparoissent, tant d'églises sans pasteurs, les peuples s'accoutumant à se passer de religion et ne voyant plus dans le ministère ecclésiastique que le soin de baptiser les enfans et d'enterrer les morts; l'indifférence et l'apathie se répandant partout: tel est le tableau désolant que M. de La Bourdonnaye a peint, et ces images pénétrantes ont plus d'une fois ému son auditoire. Il a terminé par l'éloge de Mme. la marquise de Croisy et d'un magistrat qui favorise tous les efforts du zèle et de la piété. L'assemblée étoit nombreuse; M. l'évêque d'Hermopolis, M. l'évêque élu de Rodès, plusieurs ecclésiastiques et un grand nombre de dames s'y trouvoient réunis, et tous ont entendu avec intérêt ce rapport sur des œuvres qui ont perdu dans l'abbé Duval et dans

Mme. de Croisy leurs principaux soutiens, mais que la charité ne laissera point tomber, et qu'elle travaille en ce moment à consolider et même à étendre.

— M. l'évêque d'Evreux, dans son dernier Mandement pour le Carême, rappelle les fidèles à l'esprit et à la lettre de l'ancienne discipline, et explique quels sont ceux qui ont droit à quelques dispenses. « Les pauvres et les infirmes, dit le prélat, peuvent réclamer l'indulgence de l'Eglise; mais en doit-elle à ces esclaves de la vanité et des plaisirs, qui trouvent assez de forces pour assister à toutes les fêtes du monde et pour endurer toutes les veilles, et qui ne sont foibles et délicats que lorsqu'il s'agit de faire pénitence; qui ne se refusent aucune des jouissances du luxe, et qui n'allèguent la médiocrité de leur fortune que lorsqu'on leur prêche la loi de l'abstinence »? Nous ne citerons du Mandement que l'alinéa qui le termine :

« Les pauvres de notre diocèse et les riches eux-mêmes sont tourmentés d'une autre faim, N. T. C. F.; ils nous *demandent le pain spirituel et ne trouvent personne pour le leur rompre* dans un grand nombre de paroisses. La viduité toujours croissante des églises dans les campagnes, et bientôt dans les villes, est la plaie qui afflige le plus notre cœur. Aurions-nous à craindre qu'elle ne s'accomplît sur nous l'effrayante menace que Dieu fait aux peuples dont l'indifférence et l'ingratitude méritent que le flambeau de la foi leur soit retiré? *Les jours arriveront*, dit le Seigneur, *où je vous envoyerai la famine, non la famine du pain, ni la soif de l'eau, mais la faim et la soif de la parole de Dieu.* Nous espérons de la divine miséricorde qu'elle écartera de nous un châtiment si terrible. Oui, malgré la détresse où nous sommes dans l'exercice d'un ministère, dont les ressources s'affoiblissent chaque jour, nous avons *des idées plus favorables à votre salut*, parce que nous savons qu'une grande charité règne au fond de vos cœurs. Nous ne tarderons pas à lui faire un appel, afin qu'elle multiplie dans nos mains les moyens de grossir le nombre des élèves du sanctuaire, et de pouvoir un jour donner un pasteur à chaque troupeau. Nous vous invitons d'avance à travailler par vos bonnes œuvres et par les larmes d'une sincère pénitence à disposer le *père de famille à envoyer des ouvriers dans sa vigne* ».

— M. l'évêque de Saint-Brieux a donné, pour la même occasion, un Mandement qui embrasse plusieurs objets. Le prélat regrette de voir les pasteurs consumer un temps précieux à lire les feuilles politiques. A l'occasion d'un livre récent, il déclare qu'il s'en tient aux règles anciennes relativement aux questions de morale, et se félicite de ce

que son diocèse n'a pris aucune part aux mouvemens qui ont éclaté l'année dernière en plusieurs lieux. Il rappelle avec satisfaction les établissemens utiles et les bonnes œuvres qui ont pris naissance dans le diocèse. Un hôpital va y être fondé, et sera dirigé par les dames de Pleren. Les Frères institués par M. l'abbé de La Mennais vont être aussi établis à Rostrenen; le conseil général du département a donné 8000 fr. pour les noviciats de ces mêmes Frères. L'école de la Providence de Saint-Brieux est entrée en possession, l'année dernière, du beau bâtiment construit pour elle. D'autres religieuses sont rentrées dans leurs communautés; à Dinan, à Lamballe, on espère en posséder bientôt. M. l'évêque se propose d'établir aussi des maîtresses d'école. Son clergé s'est augmenté, cette année, de dix-sept prêtres; des dons ont été faits au séminaire de Saint-Brieux et à l'école ecclésiastique de Tréguier. Le prélat rappelle quelques guérisons extraordinaires arrivées dans son diocèse, et dont nous nous proposons de parler plus tard. Il finit par recommander au clergé et aux fidèles les besoins des prêtres espagnols réfugiés en France : déjà le secrétariat de l'évêché a envoyé 1500 fr. à M. l'évêque de Carcassonne pour ces respectables proscrits, et l'intention de M. l'évêque de Saint-Brieux est de faire passer également pour eux des honoraires de messes. On ne peut qu'applaudir à ces charitables dispositions.

— Un ecclésiastique fort instruit a cru que nos lecteurs verroient avec plaisir une courte notice sur un saint personnage que nous avons mentionné rapidement dans notre numéro 651, et dont le nom pourroit être ajouté dans les Vies des saints; c'est le bienheureux André Grego, dit de Peschera, du lieu de sa naissance qui étoit un château dans l'Etat de Venise. Issu d'une famille ancienne et considérée dans le pays, il fut tellement frappé dès sa jeunesse de la vanité des choses de ce monde, qu'il résolut d'entrer dans l'état religieux. Il choisit l'ordre de saint Dominique et la congrégation dite de Lombardie, qui venoit d'être établie à Venise, en 1391, et qui jetoit alors un grand éclat par sa ferveur. Il se livra à la prédication, et fut envoyé assez jeune encore dans la Valteline, avant la fondation du couvent de Saint-Antoine, qui paroît être de 1465. Il parcourut tout le pays, même les montagnes; et sa ferveur, sa charité, son humilité et son courage, imprimant une nouvelle efficacité à ses paroles, il eut de

grands succès dans cette mission. Sa vie étoit austère; il ne se nourrissoit que de pain de millet et de chataignes, ne buvoit que de l'eau et couchoit sur la dure. Quand il étoit obligé de passer la nuit hors de son couvent, c'étoit chez les pauvres qu'il logeoit de préférence. Sa sévérité pour lui-même ne l'empêchoit pas d'avoir toujours le visage riant. Il parloit de Dieu avec un feu qui échauffoit les plus froids. Il mourut l'an 1480, et fut jugé digne des honneurs qu'on rend aux bienheureux. Son corps fut levé de terre sept ans après, et placé dans un tombeau avec une inscription. Une maladie contagieuse, qui désoloit le pays en 1623, ayant cessé à la suite d'un vœu que les magistrats firent au serviteur de Dieu, ils demandèrent une translation de ses reliques, et l'obtinrent de l'évêque de Côme. On ouvrit son tombeau, dans lequel on trouva avec le corps deux inscriptions qui rappeloient ses travaux, ses vertus et la date de sa mort. L'évêque de Côme, le clergé, la noblesse, le peuple, assistèrent à la translation, qui fut très-pompeuse. Plusieurs faveurs obtenues du ciel par l'intercession du bienheureux André ont contribué à entretenir son culte dans la Valteline, et ont sans doute décidé le saint Siége à approuver les honneurs qu'on rend à ce pieux missionnaire. C'est le 23 septembre 1820 que cette approbation a eu lieu. Aucun auteur françois n'ayant parlé du bienheureux André, nous avons profité avec reconnoissance des renseignemens qu'a recueillis sur lui l'homme estimable qui nous a envoyé cette notice.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, après avoir assisté, le 14, à la messe funèbre pour le repos de l'ame du duc de Berry, a fait remettre une somme de 300 fr. au maire de Saint-Denis pour être distribuée aux pauvres.

— M. Alexandre de Humbolt, qui a accompagné le roi de Prusse à Naples, et de là à Berlin, est de retour à Paris.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé le 22 sur l'affaire de l'*Album*. Attendu que ce journal s'est mêlé de matières politiques; que plusieurs articles tendent à exciter au mépris et à la haine du gouvernement du Roi; que l'article intitulé *une Scène à la Bourse* pourroit égarer les militaires, et affoiblir la confiance qu'ils doivent à leurs chefs, le tribunal a condamné le sieur Magallon, auteur ou éditeur de ces articles, à treize mois de prison et 2000 fr. d'amende. Le sieur Alexis Dumesnil, auteur de l'article intitulé *Tribulations de*

l'homme de Dieu, est condamné, pour injures envers les ministres de la religion, à un mois de prison et à une amende de 150 francs.

— Le sieur Debraux, auteur de plusieurs chansons contraires à la morale publique et religieuse, et Legouvez, libraire, ont été condamnés par le tribunal de police correctionnelle, le premier à un mois d'emprisonnement et à 16 fr. d'amende, et le second à un mois d'emprisonnement et à 25 fr. d'amende.

— Un ouvrier, nommé Carpentier, accusé d'avoir proféré des cris séditieux, a été condamné à huit jours de prison.

— Sur la demande faite par M. le préfet de la Vendée à M. le garde des sceaux, si la loi du 18 novembre 1814, qui défend aux cabaretiers de donner à boire et à manger les dimanches et jours de fêtes reconnues, *pendant l'office*, devoit s'étendre aux divers exercices religieux célébrés ces jours-là dans l'église, tel que la messe, les vêpres, le salut, etc.,... Son Exc. lui a répondu que la disposition légale dont il s'agit ayant évidemment pour objet de prévenir le scandale qui pourroit résulter des bruits, du tapage qui s'élèveroient pendant le service divin, ou qui le troubleroient, il est hors de doute qu'elle doit s'étendre à tout le temps où se font les prières publiques à l'église.

— Le sieur Vermot, tenant un magasin de librairie à Laon, a été traduit le 3 de ce mois devant le tribunal correctionnel de cette ville, comme prévenu, 1°. de s'être rendu coupable d'outrages envers la religion et d'attaque contre la dignité royale et les droits que le Roi tient de sa naissance, en vendant l'*Abrégé de la révolution françoise*, par Thouret, et l'*Abrégé de l'origine de tous les cultes*, par Dupuis; 2°. d'avoir exercé sans brevet le commerce de la librairie. Le sieur Vermot a été condamné à trois mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende, et les livres renfermés dans son magasin ont été confisqués.

— M. de Bellegarde, maire de Toulouse, est remplacé par M. d'Hargenvilliers, ancien président de la cour prévôtale en 1816, et reconnu par son dévoûment aux Bourbons.

— MM. Frédéric Caillaud et Constant Letorzec sont arrivés à Nantes, de retour de leur périlleux voyage en Egypte.

— La flotte, commandée par le contre-amiral Hamelin, a mis à la voile du port de Brest le 14 février.

— Une lettre, écrite par M. le sous-préfet de Brest, dément la nouvelle qu'aucun de nos bâtimens ait été attaqué sur les côtes du Finistère.

— M. le lieutenant-général comte d'Autichamp commandera la première division du premier corps de l'armée d'Espagne, sous les ordres de M. le maréchal duc de Reggio, qui doit partir très-prochainement pour la frontière.

— Les détachemens de l'armée de la foi, qui étoient dans le département du Tarn, sont passés à Toulouse, se dirigeant sur la frontière.

— Une mascarade a donné lieu à quelque tumulte dans la ville de Lyon le 16 de ce mois. Deux ou trois cents personnes, dont on découvre aisément les intentions, se sont réunies pour représenter la mort du commerce. Un corbillard, sur lequel étoient placés

des attributs analogues à cette cérémonie, précédoit la troupe. Un agent de police, aidé de quelques surveillans, voulut en vain arrêter le convoi. L'autorité fut méconnue, et la cérémonie se termina en jetant à la Saône le corbillard et les attributs qui le couvroient; après quoi la troupe se dispersa. Les auteurs et instigateurs sont connus, et vont être traduits devant les tribunaux. Le peuple n'a pris aucune part à cet évènement, et paroissoit même improuver cette parade. Le 17, un gendarme ayant voulu arrêter un individu qui venoit de proférer publiquement, et à plusieurs reprises, sur la place de Bellecour, le cri de *Vive l'empereur!* a été assailli par un certain nombre de personnes. Deux officiers de la garnison, revêtus de leur uniforme, ayant voulu faire respecter le gendarme, ont été eux-mêmes insultés et outragés, et on dit que du milieu du rassemblement sont partis les cris *Au Rhône! au Rhône!* La force armée a enfin appaisé le tumulte, et est parvenue, non sans difficulté, à remettre entre les mains de la justice le premier auteur de ce désordre.

— La société royale des sciences, lettres et arts d'Orléans, a décerné le prix proposé pour l'éloge de Pothier au discours de M. Boscheron Desporte, fils, substitut de M. le procureur-général.

— Deux ou trois cents individus de la classe la plus basse du peuple ont accordé à M. de San-Lorenzo, à son arrivée à Londres, le triomphe déjà obtenu par Hunt et la reine. D'affreux hurlemens et des vitres cassées ont fait les frais de cette cérémonie. Le *Constitutionnel* nous assure que l'ex-ambassadeur se fait remarquer par des manières distinguées; elles étoient sans doute assez déplacées au milieu des aimables personnes qui composoient son cortége.

— L'ambassadeur d'Espagne auprès de la cour de Berlin a reçu ses passeports, et quitté cette ville le 7 février.

— Des constitutionnels de Grenade se sont portés le 4 février vers la prison où sont renfermées quelques personnes suspectes d'opposition au système du gouvernement; ils ont forcé la garde et égorgé huit prisonniers, du nombre desquels est le Père Ossuna, ancien gardien d'un couvent de religieux.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 22 février, après un appel nominal, l'éditeur responsable du *Drapeau Blanc*, et le sieur Martainville, auteur de l'article incriminé, ont été traduits à la barre. M. Berryer fils a assisté les prévenus comme conseil. Après la plaidoierie, le sieur Martainville a donné lui-même quelques explications. Après une délibération qui a duré trois heures, la chambre a déclaré l'éditeur non coupable. Le sieur Martainville a été condamné, comme auteur de l'article, à un mois de prison et à 100 fr. d'amende. On dit que le jugement a été rendu à une majorité de 134 pairs contre 19.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 21 février, MM. Descordes, d'Hautezoche, de Pommerol et Duchesnay, prêtent serment. M. de Martignac, rapporteur de la commission chargée du projet de loi tendant à ouvrir un crédit éventuel

de 100 millions, monte à la tribune. « La guerre qui se montre imminente avec l'Espagne nécessite, dit-il, la demande de ce crédit. Aucun membre de la commission n'a pensé qu'il fût possible de repousser une semblable proposition. (Murmures à gauche.) Tous les François, quelles que soient leurs opinions, reconnoîtront qu'il importe par-dessus tout d'assurer au besoin la gloire de nos armes, le repos de la France et la majesté du trône. (Vives acclamations à droite.) La commission a décidé que la quotité du crédit demandé n'étoit pas exagérée, et que les moyens d'exécution étoient les plus convenables. Seulement elle propose une légère modification de rédaction. Ce sacrifice nécessaire n'aura pas pour la France la gravité dont on cherche à l'inquiéter. (Murmures à gauche.) La défiance n'existe pas. Les efforts de l'intrigue et les combinaisons de l'intérêt seront toujours impuissans. Le courage fut sans doute impuissant il y a quelques années, parce que nos soldats avoient contre eux la fidélité et l'antique amour de l'Espagne pour ses autels et pour son roi. Ils auront aujourd'hui pour appui tout ce qu'ils avoient alors pour adversaires. (Acclamations à droite.) Notre armée marchera pour relever un trône abattu, et conquérir la paix en servant l'humanité ». L'orateur conclut, au nom de la commission, à l'adoption du projet de loi. (Vers la fin du discours, le tumulte a éclaté à l'extrême gauche avec une nouvelle fureur; on distingue les voix de MM. Foy, Kératry, Girardin, Demarçay, de Chauvelin : ce dernier est rappelé deux fois au silence par M. le président.) La chambre ordonne l'impression et la distribution du rapport. Vingt-un membres du côté droit se font inscrire pour le projet de loi, et vingt-deux du côté gauche contre ce projet.

M. Casimir Perrier s'oppose à ce que la discussion sur le rapport qu'on vient d'entendre soit ouverte avant les débats sur la loi des comptes de 1822. M. de Villèle observe que la chambre possède déjà tous les documens d'après lesquels elle pourra résoudre la question concernant les crédits supplémentaires. La proposition de M. Casimir Perrier est rejetée à une forte majorité.

M. le lieutenant-général Dupont a la parole au nom de la commission qui a examiné le projet de loi relatif au rappel des militaires libérés le 31 décembre dernier. La commission a jugé nécessaire un léger changement de rédaction pour ne pas restreindre les droits de la couronne, et propose à l'unanimité l'adoption du projet de loi. La chambre ordonne la discussion de ce projet immédiatement après celle du crédit des 100 millions. Dix orateurs du côté droit se font inscrire pour le projet de loi, et trente-trois du côté gauche contre ce projet.

Le 22. M. Le Clerc de Beaulieu fait un rapport au nom de la commission des pétitions. La veuve du général Ronzier et les sieurs Larcher et Dubois, anciens chefs de bataillon, se plaignent de la prescription appliquée par le conseil d'Etat à leur pourvoi contre une décision ministérielle. Il s'agit d'une somme de 19,000 francs versée en 1813, par les pétitionnaires, dans la caisse de l'armée d'Espagne. La commission conclut à l'ordre du jour, attendu la déchéance encourue. M. le comte d'Ambrugeac, ancien camarade d'armes du général Ronzier, demande le renvoi au ministre de la guerre. M. Beauséjour dit que l'omission des formes ne doit pas faire repousser la demande. MM. Par-

dessus et Bazire réclament l'exécution de la loi, et concluent comme la commission. Le général Foy parle en faveur des pétitionnaires. M. le garde des sceaux donne de nouveaux développemens, et l'ordre du jour est prononcé à une forte majorité.

On passe à l'ordre du jour sans discussion sur une pétition du sieur Comte de Léaumont. M. Bazire, rapporteur, propose de renvoyer à la commission du budget la pétition du maire de Quiclan (Finistère), qui demande la suppression, ou au moins la diminution, de l'impôt sur le sel. M. Kératry déplore la misère de quelques départemens de la Bretagne, parle contre la guerre d'Espagne, et vote pour le renvoi de la pétition au président du conseil des ministres. M. de la Froglaye pense qu'on ne doit point abolir cet impôt dans un moment où nous avons besoin de toutes nos ressources pour soutenir une guerre indispensable. Il appuie les conclusions de la commission, qui sont adoptées sans réclamation.

Un propriétaire du département du Nord demande la prohibition de l'usage du gaz hydrogène en France (éclats de rires universels), à cause du tort qui en résulte pour les cultivateurs de graines oléagineuses. Après avoir entendu MM. Bazire, Leroux Duchâtelet, de Laborde et de Bourienne, la chambre adopte l'ordre du jour. Quelques détenus à Sainte-Pélagie demandent l'abolition de la contrainte par corps. (On rit.) On passe à l'ordre du jour. Le sieur Laignel, ancien capitaine de vaisseau, se plaint de différentes ordonnances qui fixent les pensions de retraite des officiers de marine. Il demande que le ministre de la marine soit engagé à nommer une commission, dans laquelle il seroit entendu pour les réclamations qu'il fait à ce sujet pour ses anciens camarades. La commission propose l'ordre du jour. M. Hyde de Neuville pense que la demande du pétitionnaire devroit être admise. L'ordonnance de décembre 1815 ne doit point avoir un effet rétroactif. L'orateur fait l'éloge des marins, et demande le renvoi de la pétition au ministre de la marine. M. Laisné de Villevêque appuie ce renvoi, qui est ordonné par la chambre.

Le 24, une affluence extraordinaire de spectateurs s'étoit portée, dès six heures du matin, à toutes les avenues qui aboutissoient aux tribunes publiques. A une heure et demie la séance est ouverte. Tous les ministres sont successivement introduits. On prononce l'admission de M. Méaudre. M. d'Argenson, de retour de ses voyages, prête serment. L'ordre du jour est la discussion du projet de loi pour le crédit de 100 millions. M. Royer-Collard parle contre le projet. La guerre d'Espagne n'est ni juste, ni nécessaire, ni avantageuse à la nation. Nous allons, par cette intervention, perdre la gloire que nous avons acquise en repoussant, pendant la révolution, toute domination étrangère. Cette guerre est impopulaire, et contraire à tous les principes du droit public; elle est le fruit d'un système ennemi de l'amélioration de la France.

M. de Labourdonnaye regarde la guerre comme indispensable, et attaque les ministres qui ont voulu et qui travaillent encore à modifier et non à écraser la révolution d'Espagne. Il vote pour le projet. M. de Laborde croit que la guerre nous sera funeste, à cause des montagnes calcaires qui coupent l'Espagne en tout sens, et de la cherté des

bottes de foin : le parti belliqueux en France ne se compose que de quelques Jésuites entreprenans. Ce discours égaie l'assemblée. M. de Saint-Géry est persuadé que la guerre contre l'Espagne est juste et légitime. M. Benjamin Delessert regarde la guerre comme préjudiciable à l'industrie et au commerce. Lors de l'invasion de Buonaparte, on avoit d'aussi bonnes raisons qu'aujourd'hui pour attaquer l'Espagne.

M. de Castelbajac : « La guerre qu'on prépare est, dit-il, dans les intérêts de la France et dans la dignité de la couronne. On ne va pas faire la guerre à l'Espagne, mais porter du secours au roi et à ses fidèles sujets contre une révolution militaire. Notre Monarque a montré dans l'exil qu'il est le meilleur juge de ce qui convient à la dignité de sa couronne ». M. Foy : « L'opposition dans un gouvernement représentatif peut, dit-il, critiquer la guerre, même lorsqu'elle est déclarée. La nation ne veut pas une guerre qui lui seroit funeste : le gouvernement, surtout le président des ministres, ne la veut pas non plus, ou ne la veut qu'à demi. Autrement, pourquoi auroit-on retiré le portefeuille à M. de Montmorency, *au duc de Vérone?* (Violens murmures.) Le vœu de la guerre n'est formé que par une puissance occulte qui domine, qui rapetisse les ministres ». Ici l'orateur diminue les forces de la France, et multiplie les forces des ennemis et les obstacles qu'ils opposeroient. Il conclut contre le projet.

M. le ministre des finances : « Les orateurs de l'opposition ont évité avec soin, dit-il, d'aborder la question principale. M. Royer-Collard, au lieu de s'engager dans la question positive, s'est renfermé dans des théories abstraites ». Le ministre répond ensuite au discours de M. de Labourdonnaye, et au reproche de ne faire la guerre que pour conserver le portefeuille. « J'ai toujours voulu, toujours désiré la paix, dit-il; mais je préfère la guerre qui sauve, à la paix qui met en péril les plus grands intérêts de notre pays. L'état actuel de l'Espagne n'est plus compatible avec l'honneur de la couronne de France, avec l'honneur et la sûreté de notre pays. La France n'a jamais conçu l'idée d'importer en Espagne la Charte françoise; c'est a l'esprit de parti qu'il faut attribuer les diverses alarmes que l'on a conçues ». M. Basterrèche prononce un long discours contre le projet. L'impression a été refusée à tous les discours.

AU RÉDACTEUR.

Votre journal, Monsieur, m'a appris que vous receviez aussi les dons en faveur des prêtres espagnols réfugiés en France. Ma première pensée a été de vous adresser celui qu'à la tête de mon chapitre, et avec lui, je fais à ces malheureuses victimes de leur dévoûment à Dieu et à leur roi. Votre attachement à la même cause vous rend digne de recevoir les offrandes faites à la loyauté proscrite. Je suis bien aise de trouver cette occasion de vous faire connoître mes sentimens; recevez-en l'assurance, et croyez-moi avec un sincère attachement, Monsieur, votre......

Meaux, 18 février 1823. J. M. V., *évêque de Meaux.*

A cette lettre étoit joint un billet de 500 francs, qui sera remis par nous à M. le vicaire-général de Mgr. le grand-Aumônier.



Examen et Résolutions des principales difficultés qui regardent l'office divin; par M. Collet.

Pierre Collet, un des auteurs les plus féconds du dernier siècle, étoit de la congrégation de Saint-Lazare, et docteur en théologie. Il étoit né dans le Vendômois en 1693, et mourut le 6 octobre 1770. Tour à tour biographe, théologien, moraliste, écrivain ascétique, il étoit instruit sur beaucoup de matières, mais travailloit un peu vîte, et affectoit un style singulier. Il aimoit à plaisanter sur les sujets les plus sérieux, et il semble lui-même reconnoître ce défaut dans la Préface de l'*Examen*. Comme il s'étoit déclaré en toute rencontre contre les erreurs d'un parti assez accrédité de son temps, ce même parti ne l'épargna point. On le peignit comme un casuiste relâché, et comme un théologien superficiel. Le 21 septembre 1764, cent neuf ecclésiastiques du diocèse de Troyes remirent à M. de Barral, évêque de cette ville, une *Dénonciation* contre la théologie de Collet; cette *Dénonciation* fut imprimée, l'année suivante, en 120 pages in-12. On y vit le cachet d'un homme de parti, et cette levée de bouclier n'eut pas d'autre suite. Le journal des appelans se plut à rabaisser le mérite de Collet, soit en disséquant ses écrits, soit en racontant de lui des anecdotes ridicules. Un autre adversaire s'éleva contre lui dans la personne du Père Nicolas Collin, Prémontré réformé, docteur en théologie, et prieur de Rangeval; celui-ci fit paroître, en 1765, des *Observations critiques sur le Traité des Dispenses* de Collet, Nanci, in-12 de 522 pages; et, en 1770, des *Nouvelles Observa-*

tions critiques sur ce même *Traité*, in-12 de 282 pag. Il paroît que le Père Collin n'épargne pas Collet dans ses *Observations*, et qu'il relève avec sévérité des méprises, des inexactitudes et des traces de précipitation et de légèreté.

Il est vrai que Collet ne donnoit pas assez de temps, soit à la recherche, soit à l'emploi de ses matériaux; il citoit souvent de confiance ou de mémoire; ce qui l'a entraîné dans des erreurs qu'un peu plus de soin lui eût fait éviter. C'étoit d'ailleurs un homme plein de zèle et de bonne foi; il avoit prodigieusement lu, et composoit avec une grande facilité. Son *Examen et Résolutions des principales difficultés qui regardent l'office divin*, est plein de recherches. L'auteur y discute les principales questions qui ont rapport à la récitation de l'office divin, les obligations des bénéficiers à cet égard, celles des religieux, le temps et la manière de dire l'office, les causes qui en exemptent, etc. Il traite de l'office public et particulier. Enfin, il entre dans tous les détails qui se rattachent à son sujet, et porte des décisions qui paroissent en général sages et fondées sur des raisons solides. Cette édition est la septième, et cette seule circonstance indique le succès qu'a eu l'ouvrage, qui peut être d'une grande utilité, et qui est d'ailleurs accompagné de citations et d'autorités pour motiver les avis et décisions de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le mercredi 26 février, Mgr. l'archevêque de Paris a présidé, dans son palais, une réunion des dames pour l'œuvre des petits séminaires. M. l'abbé Borderies a prononcé un discours sur cette œuvre, et a exposé les principales raisons qui doivent exciter à la soutenir. Les autres œuvres qui se sont formées depuis quelque temps dans la capitale sont toutes

respectables, et méritent sans doute d'être encouragées; mais celle-ci est le fondement de toutes les autres; car avant tout il faut des prêtres à l'Eglise, et des pasteurs aux peuples. Ce discours, assez court, mais plein de choses, étoit propre à animer encore les dames qui se consacrent à cette œuvre. M. l'archevêque, quoiqu'affoibli par son indisposition, a voulu leur adresser aussi des paroles d'édification, et les a félicitées de leur zèle, qui a continué pendant ce trimestre à donner les résultats les plus satisfaisans.

— On a enregistré au conseil d'Etat les bulles de M. l'archevêque d'Albi et de M. l'évêque de Rodez, et on espère que les deux prélats entreront prochainement en possession. Les bulles de M. l'évêque de Rodez sont les mêmes qu'en 1817, la circonscription de son diocèse n'ayant pas été changée par la bulle de l'année dernière. Mais il semble que les bulles ne peuvent pas être les mêmes pour Albi, puisque ce diocèse ne comprenoit, en 1817, que la moitié du département du Tarn, et qu'aujourd'hui il en renferme la totalité; Castres, qui avoit été rétabli en 1817, ayant été supprimé de nouveau par la bulle *Paternæ caritatis*. Nous sommes persuadé qu'on a pris des mesures pour obvier à cette difficulté.

— L'*Echo du Midi*, journal qui s'imprime à Toulouse, assure que M. le cardinal de Clermont-Tonnerre a refusé l'archevêché de Rouen, qui lui étoit offert, et que S. Em. a témoigné le désir de rester à Toulouse, et de continuer à gouverner un troupeau qui lui est cher. Le même journal annonce que M. l'abbé d'Arbou, grand-vicaire de Toulouse, nommé par le Roi à l'évêché de Verdun, avoit d'abord refusé ce siége, mais qu'il surmonte ses répugnances et sa modestie, et qu'il cède aux instances qui lui ont été faites. C'est M. d'Arbou qui a établi le séminaire de Toulouse, et la réputation qu'il laisse dans cette ville est du plus heureux augure pour le succès de ses soins à Verdun. D'autres ecclésiastiques nommés récemment à des évêchés, et qui avoient d'abord refusé, paroissent avoir aussi cédé aux ordres réitérés du Roi, ou aux représentations de leurs amis; dans ce cas se trouve, à ce qu'on dit, M. l'abbé de Sauzin, nommé à Blois, qui avoit d'abord allégué des raisons de santé. M. l'abbé de Sauzin, grand-vicaire de Valence, est un ecclésiastique extrêmement recommandable par sa piété, et par toutes les vertus de son état.

— M. l'abbé Renaud, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, fera célébrer, lundi 3 mars, dans son église, un service pour quelques confrères que la mort a enlevés depuis plusieurs années. Ces confrères sont MM. Jean-Louis Lévis, curé de Saint-Germain des Prés; Anne-Antoine Hure, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet; Augustin Barruel, si connu par ses écrits; Jean-Louis Barbier, Pierre Desroches, Charles-Marie Vincent et François Porthézeau, qui ont été membres du clergé de Saint-Germain-des Prés. M. le curé de Saint-Nicolas, qui a appartenu lui-même à ce clergé, a voulu donner à d'anciens confrères un témoignage d'attachement et d'intérêt en faisant pour eux des prières publiques. Ce trait de charité chrétienne et d'union sacerdotale fait honneur au zèle et à la piété de M. le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet. Le service de lundi sera célébré par M. l'abbé Desjardins, archidiacre et vicaire-général; des messes seront dites, le même jour, à la même intention. M. le curé a invité par des billets les ecclésiastiques et les fidèles à se joindre aux prières qui se feront pour les sept ecclésiastiques ci-dessus nommés.

— L'assemblée de charité qui devoit avoir lieu hier vendredi, à Saint-Thomas d'Aquin, a été renvoyée; celle de Saint-Sulpice a été fort nombreuse.

— Nous avons donné, nº. 841, sur M. Saurine, évêque de Strasbourg, une Notice que nous avions reçue de ce diocèse. Cette Notice, fort exacte sur les détails relatifs aux dernières années du prélat, l'étoit moins sur sa jeunesse, que l'auteur de la Notice n'avoit pas connue d'aussi près. On nous transmet à cet égard, de la patrie même de M. Saurine, des documens qui paroissent sûrs, et qui achèveront de faire connoître ce constitutionnel. M. Jean-Pierre Saurine sortit très-jeune d'Eysus, et passa quelque temps à Bayonne, où il avoit deux parens prêtres. Ceux-ci l'envoyèrent, vers l'âge de 14 ans, continuer ses études pour l'état ecclésiastique, à Bordeaux, où il resta long-temps. Il y a toute apparence qu'il y fut employé dans l'enseignement, et c'est là sans doute, plutôt qu'en Espagne, qu'il apprit l'hébreu. Ses parens le rappelèrent, vers l'âge de 28 ans, dans son diocèse, où M. François de Revol, évêque d'Oleron, l'ordonna prêtre, et le nomma vicaire de Sainte-Marie d'Oleron, où étoit sa cathédrale. Mais l'abbé Saurine encourut la disgrâce du prélat; ayant refusé d'aller, comme vicaire, à Urdos, dans les

Pyrénées, l'évêque lui retira tous ses pouvoirs. Un ami lui procura la place d'instituteur chez le marquis de Castelar, à Sarragosse. Ce fut là ce qui fit passer Saurine en Espagne; mais il n'y resta guère qu'un an et demi. Son frère, qui étoit passé dans les colonies, et qui y avoit acquis une grande fortune, le pressa de rentrer dans sa patrie. L'abbé Saurine avoit environ 40 ans lorsqu'il partit pour Paris, où il conduisoit le fils du seigneur de son lieu natal, Eysus. Il se fixa dans la capitale, et il y prit le grade d'avocat; on nous assure qu'il plaida même dans un grand procès entre son frère et une maison de négociant de Rouen, dont il étoit l'associé. L'abbé Saurine gagna son affaire. Bien plus, son frère ayant été empoisonné au Cap au moment où il revenoit en France, la fortune passa à l'abbé Saurine, qui garda tout, sans doute par attachement pour la mémoire de son frère. Il y eut quelques discussions sur ce sujet entre lui et le reste de la famille; mais l'abbé Saurine resta maître de presque toute la succession, qui ne paroît pas lui avoir beaucoup profité; car on dit qu'il perdit une forte somme qu'il avoit placée sur M. Le Pelletier de Saint-Fargeau, depuis membre de la convention. La révolution absorba sans doute aussi une partie de cette fortune, qui, à la mort de l'évêque, s'est trouvée réduite à environ 80,000 fr.; reste, à ce qu'on croit, d'un million et demi. Il existe encore une sœur de l'évêque; mais elle n'avoit aucun rapport avec lui. On pourra joindre ces détails à ceux que nous avons donnés n°. 841; ils complètent la biographie de M. Saurine. Il est fort remarquable que les deux Notices que nous avons reçues sur lui, l'une de Strasbourg, l'autre d'Oleron, s'accordent à le présenter comme un homme intéressé et avide.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Mgr. le duc d'Angoulême a visité, le 27, l'Ecole polytechnique. S. A. R. s'est entretenue avec la plupart des élèves, et a adressé à chacun d'eux des paroles pleines de bonté. L'Ecole a fait éclater à plusieurs reprises les sentimens de reconnoissance et de respect dont elle est pénétrée envers S. A. R.

— Plusieurs officiers de la maison du duc d'Angoulême sont partis, le 24 février, pour l'armée. Les gardes du corps de Monsieur sont partis le même jour.

— M. le baron de Rayneval, ambassadeur de France près le roi de Prusse, est arrivé à Paris dans la nuit du 25 février.

— M. le maréchal de camp comte Grundler passe, comme chef d'état-major, dans le quatrième corps d'armée, commandé par le maréchal Moncey, et a reçu l'ordre du ministre de la guerre de se rendre à Perpignan.

— Après six jours de débats, la cour d'assises de Metz a rendu, le 23 février, son arrêt sur le procès instruit contre Roger, Jaussaud et Forel. Roger, déclaré coupable de complicité d'un complot et d'un attentat à détruire le gouvernement du Roi et l'ordre de successibilité au trône, et à exciter à la guerre civile, a été condamné à la peine de mort. Forel et Jaussaud ont été acquittés.

— Les gardes espagnols fait prisonniers le 7 juillet sont partis de Madrid, au nombre d'environ six cents et sous une foible escorte, les 7 et 8 février. Ils se rendent à la Corogne, d'où, conformément à un décret des cortès, ils seront embarqués pour les colonies espagnoles. On espère que la plupart de ces soldats fidèles parviendront à s'échapper en route.

— Dans la séance des cortès portugaises, du 10 février, M. Moura a prononcé un discours relatif à la guerre de la France contre l'Espagne. Comme le sort du Portugal est intimement lié à celui de cette dernière puissance, et que la guerre qui se prépare est faite contre les institutions des deux gouvernemens, il a proposé de considérer comme ennemi le premier soldat françois qui franchira les Pyrénées. Ce député a ensuite proposé les moyens nécessaires pour repousser toute aggression. Un autre membre a proposé une retenue sur les traitemens des évêques, des communautés religieuses et des commandeurs des quatre ordres. Ces motions ont été renvoyées à la commission.

— Le feld-maréchal comte de Klust est mort à Berlin, le 16 février, à l'âge de soixante ans.

— L'empereur de Russie est arrivé à Saint-Pétersbourg le 3 février. S. M. est descendue à l'église cathédrale de Notre-Dame de Casan, où un *Te Deum* a été chanté. Le soir, la ville a été illuminée. Aussitôt après l'arrivée de l'empereur, le chargé d'affaires d'Espagne a reçu ses passe-ports et l'ordre de quitter immédiatement l'empire.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 25 février, la chambre renvoie à une commission le projet de loi relatif à divers échanges intéressant le domaine de la couronne. M. le comte de Ségur et M. l'archevêque de Sens prononcent les éloges funèbres du marquis de Grave et de l'archevêque de Rouen. M. le comte Ferrand développe sa proposition relative à la compétence et au mode de procéder de la cour des pairs. Cette proposition sera discutée dans les bureaux et en assemblée générale. La proposition du même pair concernant les communautés religieuses de femmes a été renvoyée à une commission composée de MM. l'archevêque de Sens, les comtes Ferrand, Portalis, Desèze, et le duc Matthieu de Montmorency.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 25 février, tous les ministres sont présens. M. Nourrisson est admis, et prête serment. M. Bersay obtient un congé pour cause de maladie. M. Josse-Beauvoir regarde la guerre d'Espagne comme inévitable; il faut que dans cette lutte la royauté tombe, ou que le germe des révolutions soit étouffé : l'orateur termine par une invocation à l'armée et au Prince qui doit la commander. M. Bignon parle contre le projet. Cette guerre injuste et impolitique sera ruineuse pour l'industrie et le commerce, dangereuse pour le trône, pour l'indépendance nationale, et peut-être pour l'intégralité de la monarchie. L'orateur développe ses diverses propositions. M. le ministre des affaires étrangères examine successivement les diverses objections qui ont été présentées. Il rappelle qu'en 1793, dans la fameuse déclaration de White-Hall, l'Angleterre reconnut qu'elle avoit le droit d'intervenir dans les affaires de la France. Ce n'est point la déclaration de guerre qui tient notre commerce dans un état de souffrance : cet état résulte de la révolution espagnole. Le ministre parle du congrès de Vérone, et fait à ce sujet avec beaucoup d'art l'éloge de son prédécesseur; il parle du caractère de modération de l'empereur de Russie, et des principes et des vues du congrès. Il n'a jamais été question de donner passage à des troupes étrangères sur le territoire françois. L'orateur termine en répondant à quelques objections souvent répétées, et descend de la tribune au milieu des murmures les plus flatteurs du côté droit et du centre droit.

M. Labbey de Pompières prononce, au milieu du bruit, un discours qui n'est pas entendu. La clôture est demandée : M. Sébastiani s'y oppose. M. Barthe-Labastide parle en faveur du projet de loi. M. Humann termine la séance en lisant un discours où il s'attache à démontrer que la guerre sera nuisible au commerce.

Le 26, tous les ministres sont présens à la séance. M. le général Partouneaux prononce un discours en faveur du projet de loi. M. Manuel regarde la guerre comme impopulaire. « On a le droit, dit-il, de se révolter contre le projet de loi présenté. Des motifs de guerre n'existent pas, et nous ne pouvons intervenir d'une manière légitime dans les affaires de l'Espagne ». L'orateur avoit longuement développé ses propositions, et souvent excité les murmures de la chambre, lorsqu'enfin, après avoir dit que Ferdinand VII avoit été terrible en 1815, et que l'intervention de la France avoit causé la chute des Stuarts, il a parlé de l'assassinat de Louis XVI. « Le moment où les dangers de la famille royale en France sont devenus les plus graves, dit-il, c'est lorsque la France, la France révolutionnaire (voix à droite : Il ne connoit que celle-là) a senti qu'elle avoit besoin de se défendre par de nouvelles formes et *par une énergie toute nouvelle* ».

Ces derniers mots font éclater une tempête terrible. Tout le côté droit se lève, se récrie, et demande que l'orateur soit rappelé à l'ordre. M. le président prononce que l'orateur s'est écarté tout-à-fait de l'ordre. Voix à droite : *L'expulsion! l'expulsion! il faut chasser cet indigne, cet apologiste du régicide!* MM. Hyde de Neuville et Forbin

des Issarts montent à la tribune, et parlent au milieu du bruit. Le tumulte continue ; *à bas l'apôtre du régicide!* Une partie du centre droit reste froid ; le côté gauche est silencieux, mais inquiet. M. Manuel reste les bras croisés, et appuyé sur le marbre de la tribune.

M. le président lit l'article 15 du réglement. Il ne peut rétablir le calme. Une foule de voix : *Nous ne voulons plus que M. Manuel souille la tribune de sa présence.* A trois heures et demie, M. le président déclare que la séance est suspendue pendant une heure ; il invite les députés à se retirer dans leurs bureaux respectifs. Les ministres députés se retirent dans les bureaux avec leurs collègues. Les députés de la gauche restent à leur place, livrés à une agitation excessive ; le centre gauche est muet et consterné. M. Manuel retourne au premier banc de l'extrême gauche, entouré de MM. Foy, Gérard, de Chauvelin, Caumartin, Lafitte, etc., qui lui parlent avec vivacité.

On dit que les membres réunis dans les bureaux ont décidé qu'au besoin il seroit fait une proposition tendant à l'exclusion de M. Manuel, et qu'une commission a été nommée pour cet effet. M. Manuel, après avoir conféré avec ses collègues, se détermine à rédiger un écrit. A quatre heures et demie, la séance est rouverte. M. Manuel s'avance lentement vers la tribune. Son apparition devient le signal d'une explosion terrible. Tout le côté droit s'écrie : *A la porte! à la porte! il faut expulser cet apologiste du régicide!*

M. Forbin des Issarts : « La chambre ne peut être liée par son réglement au point d'entendre un orateur qui prêche des doctrines qui appelleroient le régicide ou qui le justifieroient. (Bravos de tout le côté droit). Je propose d'expulser de son sein l'orateur qui a tenu des discours aussi infâmes ». Vive sensation à gauche. M. Manuel veut parler. On crie de tout le côté droit : *Non! non! c'est un indigne! à bas de la tribune!* M. le président fait observer que la proposition de M. Forbin des Issarts est hors des termes du réglement. Tout le côté droit : *L'exclusion de l'indigne! aux voix! aux voix!* M. Manuel remet un papier ouvert à M. le président, et descend de la tribune. Applaudissemens de tout le coté droit : *A bas Manuel! plus de Manuel!* M. de Chauvelin s'efforce vainement de se faire entendre. M. le président déclare que, puisqu'il ne peut rétablir le calme, la séance est levée. Tout le côté droit : *Vive le Roi! vivent tous les Bourbons! à bas l'apologiste du régicide!*

Le 27, les députés sont convoqués pour prendre communication de deux propositions réglementaires, remises entre les mains de M. le président par MM. de Labourdonnaye et Duplessis-Grénédan. Tous les ministres arrivent successivement. L'extrême gauche et le centre gauche restent long-temps dégarnis. M. Hyde de Neuville demande qu'il soit fait mention dans le procès-verbal de la séance d'hier de ce qui a été dit par M. le président au moment où il a rappelé M. Manuel à l'ordre. M. le président répond que ces paroles ne peuvent y être rapportées. M. de Labourdonnaye est appelé à la tribune pour développer sa proposition. MM. Girardin et Casimir Perrier demandent la priorité pour la discussion des 100 millions. L'ajournement proposé est rejeté par une imposante majorité.

M. de Labourdonnaye : « J'ai l'honneur de proposer à la chambre

d'user du droit qu'a tout pouvoir politique, de juger les délits commis par l'un de ses membres, dans l'exercice de ses fonctions et dans l'enceinte du lieu de ses délibérations, en expulsant de son sein M. Manuel ». L'orateur traite à fond la question du pouvoir politique de la chambre, qui a un droit de haute juridiction sur ses membres, et prouve ensuite que M. Manuel doit être chassé, en punition des discours coupables qu'il a toujours tenus à la tribune, et surtout de celui dans lequel il s'est fait l'apologiste du régicide. Tout le côté droit : Appuyé! appuyé! M. Etienne commence par une profession de foi sur le crime du 21 janvier : « M. Manuel, dit-il, partage l'horreur que j'éprouve; vous avez commis un déni de justice en refusant d'entendre sa justification. La mesure proposée contre lui est illégale, et rappelle la convention ». L'orateur vote contre la prise en considération. M. Girardin regarde la proposition comme renversant le gouvernement représentatif, et comme étant l'ouvrage d'une faction. (Violens murmures.) M. le président rappelle l'orateur à l'ordre. (Bravo à droite.) La commission qui a été nommée est insurrectionnelle. (Violente interruption.) Il y avoit une cabale dirigée contre M. Manuel. (M. le président fait observer à M. Girardin qu'il s'écarte de l'ordre.) Le centre auroit rougi de prendre part à cette scène tumultueuse. (Voix du centre droit : Nous avons tous éprouvé la même indignation.) (Aux voix! aux voix!) M. Delalot n'envisage la question que dans son principe général. M. Tripier s'oppose à la proposition.

M. Manuel monte à la tribune : « Je n'ai, dit-il, ni l'espoir, ni le désir de conjurer l'orage; je veux seulement présenter quelques réflexions sur les conséquences de la mesure qu'on propose, et contre un acte de tyrannie que je n'ai provoqué en aucune manière, qui seroit sans justice comme sans motif. Ma vie toute entière répond aux imputations dirigées contre moi; il n'en est guère qui puissent faire preuve d'antécédens plus purs ». La question préalable demandée par M. Girardin est appuyée par le côté gauche et le centre gauche; quelques membres du centre droit et MM. les ministres ne votent pas. Une majorité, composée du côté droit et de presque tout le centre droit, décide que la proposition de M. de Labourdonnaye sera prise en considération.

M. Demarçay demande la discussion immédiate en assemblée générale, avec les formalités de l'article 46 du réglement. Cette proposition est rejetée à une immense majorité. M. Dudon demande que la proposition soit renvoyée, séance tenante, à l'examen des bureaux. M. de Chauvelin réclame des délais.

M. le ministre des finances déclare qu'il a partagé l'indignation de la chambre; qu'il s'est abstenu de voter, parce qu'il s'agissoit d'un principe qui tend à préciser le pouvoir de la chambre sur elle-même. M. Dudon demande la réunion immédiate des bureaux. M. Lainé rappelle les formes et la volonté du réglement. Il faut procéder avec lenteur et maturité à rendre, s'il y a lieu, la plus terrible des décisions. On rejette à une immense majorité une demande de M. Méchin, tendant à reculer la discussion de la proposition. La chambre décide qu'elle se réunira le 28 dans les bureaux, pour examiner la proposition relative à l'exclusion de M. Manuel.

Notice sur le Père Eudes et sur les congrégations établies par lui.

Parmi les ecclésiastiques du dix-septième siècle les plus zélés pour la réforme des mœurs et la sanctification des ames, il faut compter le Père Eudes, fondateur d'une société de prêtres consacrée à la direction des séminaires, et aussi d'une congrégation de filles destinée à tenir des maisons de refuge. Son zèle, sa charité, ses travaux, tiennent une place honorable dans l'histoire des efforts du clergé du dix-septième siècle pour faire refleurir une bonne discipline, et il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait point publié sa vie, comme celles des Bourdoise, des Olier, des Bernard, et des autres vertueux prêtres de cette époque. Quelques-uns même de ceux qui ont parlé de lui ne lui ont pas rendu justice; ainsi le *Dictionnaire de Moreri* le présente sous un aspect un peu ridicule, et la *Biographie universelle*, quoiqu'elle le maltraite moins, finit néanmoins par un jugement assez sévère sur son compte. Une Vie manuscrite de ce prêtre estimable, qui nous a été communiquée, nous a fourni l'occasion de venger sa mémoire; et, en attendant qu'on imprime l'ouvrage, qui paroît le mériter par l'esprit de sagesse dans lequel il est rédigé, il nous a semblé à propos d'en offrir un extrait qui montrera le Père Eudes sous son véritable jour, et qui donnera aussi une idée d'un siècle si fécond en grands exemples et en bonnes œuvres.

Jean Eudes naquit le 14 novembre 1601, à Mezerai, paroisse de Rye, diocèse de Séez en Normandie. Il étoit l'aîné d'Eudes de Mezerai, célèbre historiographe. Dès son enfance, il fut un modèle de douceur et de patience. On l'envoya faire ses études au collége des Jésuites de Caën, et il y entra dans la congrégation des écoliers qui y étoit établie en l'honneur de la sainte Vierge. Au sortir de ses études, il se décida pour l'état ecclésiastique, et ensuite pour la congrégation naissante de l'Oratoire. Le 25 mars 1623, il fut admis par le Père de Bérulle dans la maison de Saint-Honoré de Paris, et reçut tous les ordres sacrés en 1625.

Ayant appris qu'une épidémie ravageoit son diocèse, il obtint la permission d'aller secourir ses compatriotes, et partit aussitôt pour les cantons affligés de la contagion, visitant les campagnes, bravant les obstacles, la maladie et le manque de tout. Le mal ayant gagné la ville d'Argenton, il s'y

transporta, donna ses soins aux malades, et engagea les habitans à mettre leur ville sous la protection de la sainte Vierge; ce qui fait que son image étoit autrefois placée sur les portes. Le fléau cessa après ce vœu. A Caën, le charitable prêtre sollicita également le périlleux honneur de se consacrer au service des malades. On le voyoit parcourir les différens quartiers, entrer dans les réduits les plus misérables, et passer les jours et les nuits dans ces exercices de miséricorde, sans avoir même d'asile; la crainte de la contagion ayant refroidi ceux qui l'avoient logé d'abord. Le même mal ayant attaqué ses confrères, il revint auprès d'eux pour leur donner ses soins. A la fin, la maladie l'atteignit lui-même; toutefois la Providence permit qu'il n'y succombât point.

A cette époque, le zèle pour les missions commençoit à se répandre dans le clergé. Le père Eudes, qui sentoit l'importance de cette œuvre, commença en 1632 à s'y livrer. Le diocèse de Coutances fut le premier théâtre de ses travaux. Il parcourut plusieurs campagnes à la tête de missionnaires qu'il avoit choisis, passa successivement dans les diocèses de Bayeux, de Saint-Malo, de Lisieux et de Séez, et fit partout de grands fruits. On dit entr'autres qu'il convertit un grand nombre de protestans, et que sa charité, jointe à son talent pour la controverse, firent des conquêtes inattendues. Ces missions l'occupèrent pendant six années. En 1639, devenu supérieur de la maison de l'Oratoire de Caen, il donna une mission dans l'église de Saint-Etienne, qui se trouva trop petite pour l'affluence du peuple. On bâtissoit alors l'hôpital général de Caen, et on manquoit de fonds pour continuer l'entreprise; on eut recours au Père Eudes, qui parla plusieurs jours en faveur de cette œuvre avec tant de force et de succès qu'il procura bientôt au-delà des sommes dont on avoit besoin. Il donna peu après des missions à Coutances, à Rouen, à Saint-Malo, à Saint-Lô; ce fut la duchesse d'Aiguillon qui fit tous les frais de la mission de Rouen. Eudes étoit occupé à la mission de Saint-Lô, quand il fut appelé inopinément à Paris par le cardinal de Richelieu, qui vouloit conférer avec lui sur l'établissement des séminaires.

L'habile ministre avoit senti la nécessité de ces pieux asiles pour renouveler l'esprit sacerdotal. Il entendit plusieurs fois le Père Eudes à ce sujet, goûta ses vues, et chargea l'abbé de Perefixe de se concerter avec lui pour l'exécution. Eudes

s'étoit occupé lui-même de la formation des séminaires, et avoit donné à Caen des conférences ecclésiastiques. Son projet étoit de réunir de jeunes clercs, et le cardinal avoit déjà fait expédier des lettres-patentes pour l'établissement d'un séminaire à Caen, quand il mourut. Eudes retourna de suite à Caen, et, le 25 mars 1643, il quitta l'Oratoire, et commença avec cinq associés l'établissement de sa nouvelle congrégation. Sa sortie de l'Oratoire a donné lieu contre lui à des reproches que l'auteur de sa Vie discute, et paroît dissiper victorieusement. Tant d'hommes estimables ont quitté l'Oratoire sans qu'on leur en ait fait un crime, qu'on ne voit pas pourquoi le Père Eudes seroit traité plus sévèrement. Il se croyoit appelé à la direction des séminaires, et l'Oratoire n'en avoit alors que très-peu. Eudes n'agit point d'ailleurs sans conseil; il consulta plusieurs prélats, François de Harlay, archevêque de Rouen; Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux; Philippe Cospéan, évêque de Lisieux; de Laval et de la Mothe-Lambert, depuis évêques en Canada et dans l'Inde; les Pères Jean de Saint-Chrysostôme et Saint-Jure, religieux fort estimés, et des laïques renommés pour leur piété, le baron de Renty et le trésorier de France, de Bernières. Tous exhortèrent le Père Eudes à réaliser son projet; la duchesse d'Aiguillon, Mme. de Budos, abbesse de Caen; Mme. de Camilly, et MM. de Répichon, père et fils, contribuèrent par leurs dons aux premiers frais de l'établissement. Les premiers associés du Père Eudes, comme on continua de l'appeler, furent Simon Manoury, Thomas Manchon, Pierre Jourdan, André Godfroy et Jean Fosset, tous de Normandie; ils s'établirent sur la Place Royale à Caen. La congrégation devoit porter le nom de *Jésus et de Marie*, mais elle est plus connue sous celui d'*Eudistes*. Le supérieur étoit perpétuel, et avoit trois assistans; on n'y faisoit point de vœux, et on s'y proposoit deux objets, l'éducation des clercs et les missions.

Des missions qu'Eudes donna dans le diocèse de Coutances et une suite de conférences qu'il fit pour les ecclésiastiques, opérèrent tant de biens que le grand-vicaire de Coutances, dans un écrit rendu public, et daté du 3 septembre 1643, déclaroit qu'on avoit l'obligation à Eudes d'un renouvellement de ferveur, soit parmi les fidèles, soit dans le clergé. Les évêques de Coutances et de Bayeux écrivirent au Pape pour l'engager à autoriser la nouvelle congrégation. Eudes, qui fit

dans ce temps-là un voyage à Paris, y vit saint Vincent de Paul, qui engagea la reine régente à l'appuyer à Rome. En attendant, M. d'Angennes, évêque de Bayeux, autorisa la nouvelle congrégation et le séminaire, par des lettres du 14 janvier 1644. Les évêques et le clergé s'occupoient alors de toutes parts de l'établissement des séminaires. On avoit senti universellement l'importance de cette œuvre. Saint Vincent de Paul, Bourdoise, Bérulle, Olier, d'Authier de Seigan, etc., travailloient, chacun de leur côté, à former des séminaires et des congrégations pour les diriger. Eudes peut leur être associé, et l'assemblée du clergé de 1645 loua son zèle. Celui qui, après Eudes, eût le plus de part à la fondation du séminaire de Caen, fut Nicolas Blouet de Than, neveu de M. de Camilly, lequel étoit ami et protecteur du Père Eudes. Le jeune de Than étoit arrivé à l'âge de vingt-cinq ans, et on le sollicitoit de faire les établissemens les plus avantageux, lorsqu'il résolut de se donner à Dieu, et d'entrer dans la nouvelle congrégation.

En attendant que son séminaire fût autorisé, Eudes continuoit ses missions. Il alla, sur les instances du baron de Renty, rendre le même service dans le diocèse d'Autun, à Arnay-le-Duc et à Conches. En 1647, le saint prêtre parcourut les diocèses de Chartres et d'Evreux; les évêques des deux diocèses présidèrent souvent aux exercices. A peine relevé d'une grande maladie, il partit pour Autun, où il ouvrit, dans l'Avent de 1647, une mission qui dura trois mois. Parmi les heureux résultats qu'elle eut, on peut compter le rétablissement d'un ancien hôpital et la formation d'un nouveau; les exhortations des missionnaires furent si efficaces qu'on recueillit sur-le-champ les fonds nécessaires pour commencer ces entreprises. Cette mission fut suivie de celle de Beaune; ce fut le baron de Renty qui fit les frais de l'une et de l'autre. Il attira ensuite les missionnaires dans le diocèse de Soissons, et il y eut des missions à Citry et à la Fère. La princesse de Condé voulut faire la dépense de cette dernière, et l'évêque de Soissons, Simon Le Gras, y assista.

Le 23 mars 1648, un décret favorable fut rendu à Rome pour le séminaire de Caen, et, le 20 avril suivant, Innocent X écrivit au Père Eudes pour l'encourager dans l'œuvre des missions. L'archevêque de Rouen, de Harlai, autorisa la nouvelle association. Ces faveurs arrivèrent à propos pour con-

soler les missionnaires; Edouard Molé, successeur de M. d'Angennes sur le siége de Bayeux, étoit prévenu contre eux, et les interdit dans son diocèse. Ils portèrent leurs soins dans le diocèse de Coutances, où l'évêque, Claude Auvry, successeur de Léon de Matignon, leur permit de donner des missions. Il fut si content de leurs services qu'en 1651 il les chargea d'établir son séminaire. Eudes en nomma supérieur l'abbé de Montaigu, ancien chanoine d'Autun, qui avoit quitté son bénéfice pour s'attacher à lui, et qui consacra sa fortune à consolider cet établissement; M. Hymbelot, sorti aussi du chapitre d'Autun pour s'associer au Père Eudes, donna quelques fonds, et une pauvre fille, nommée Marie des Vallées, à qui on avoit laissé une somme de 1100 livres, voulut l'offrir toute entière pour la même œuvre.

Une autre œuvre étoit aussi l'objet des soins du Père Eudes. Il avoit formé, dès 1641, le projet de recueillir des femmes d'une conduite déréglée qui témoigneroient le désir de changer de vie, et, secondé par une femme du peuple, mais pleine de sens et de zèle, Magdelaine Lami, il réunit plusieurs filles à Caen, dans une maison près la Porte-Milet. Elles y entrèrent le 25 novembre 1641, et le P. Eudes fut établi leur supérieur. Il les visitoit souvent, leur donna des règles, et ce fut là l'origine de la congrégation *de N. D. de Charité*, qui, outre l'instruction des jeunes personnes, avoit encore pour but le salut des personnes déréglées qui vouloient revenir à Dieu. MM. de Bernières et de Camilly favorisèrent cet établissement. On obtint des lettres-patentes en 1642. En 1644, une pieuse fille de la Visitation, Marguerite Patin, fut chargée de diriger la maison. Les premières novices qui se présentèrent furent une demoiselle de Taillefer, Marie Herson, nièce du P. Eudes; Mme. de Boisdavid et sa fille, les sœurs de Gonville, Pierre, Leblond, Maduel, Deschamps, etc. M. le Roux de Langrie, président au parlement de Rouen, se déclara fondateur de la maison, et donna 10,000 fr.; de la Bonessière, associé du P. Eudes, y ajouta 4000 fr., et M. Molé, malgré ses préventions, autorisa l'établissement le 8 février 1651. La Mère Patin mourut dans cette maison, où elle avoit formé d'excellentes religieuses.

Cependant le P. Eudes continuoit ses missions; il en donna une dans la paroisse Saint-Sulpice à Paris pendant tout le carême de 1651, puis à Corbeil, à Bernay, à Marolles, à Cou-

tances. Edouard Molé étant mort le 6 avril 1652, François Servien, son successeur, ordonna le 2 décembre 1657 l'ouverture du séminaire de Caen, et le P. Eudes eut enfin la satisfaction de réussir dans une entreprise qu'il poursuivoit depuis si long-temps. Quelques années auparavant, Léonor de Matignon, évêque de Lisieux, lui avoit confié son collége, et l'avoit chargé d'établir un séminaire. Dans le même temps, Jean-Jacques Blouet de Camilly, fils aîné d'un des meilleurs amis du P. Eudes, entra dans sa congrégation; acquisition plus importante encore par le mérite que par le nom d'un tel sujet. Un évènement qui fait aussi époque dans l'histoire du P. Eudes, est la mort d'une de ses pénitentes, Marie des Vallées (1).

(*La fin à un numéro prochain*).

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, je crois pouvoir assurer que le système de M. l'abbé Baronnat sur le prêt, système dont la nouveauté nous étonne un peu, auroit peine à se soutenir, si l'auteur ne lui donnoit d'autre

---

(1) Marie des Vallées, sur laquelle on a porté des jugemens très-divers, et qui étoit en effet, à ce qu'il paroît, dans des états fort extraordinaires, étoit une fille pauvre et vertueuse; M. de Briroy, évêque de Coutances, et le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, la jugèrent, dit-on, possédée du démon; ce qui ne prouve rien contre sa vertu et sa piété. Elle fut dénoncée au parlement de Rouen, qui la fit enfermer en 1614; mais, au bout de six mois, on la renvoya. Elle se retira à Coutances, où Eudes la connut pendant la mission de 1641, et pendant le Carême qu'il prêcha en 1644. Il l'assista à la mort, qui arriva le 25 février 1656, cette fille étant alors âgée de 66 ans. Elle fut d'abord enterrée dans la paroisse; mais ensuite Eudes obtint qu'elle fût transférée au séminaire. Il courut des bruits contre le Père Eudes à l'occasion de cette fille, et l'official de Coutances commença une procédure contre lui. Mais l'évêque, Auvry, arrêta les poursuites, et nomma, pour juger l'affaire, les docteurs Morel et Cornet, Seguin, théologal de Paris; Blampignon, curé de Saint-Merry, et les Jésuites Boucher et Hayneuve. L'official et Eudes furent entendus, et, sur l'avis des docteurs, M. Auvry donna, le 14 septembre 1658, une sentence favorable à la mémoire et aux vertus de Marie des Vallées. On débita, vingt ans après, un écrit plein de folies sur cette fille, et on attribua cet écrit à Eudes, qui le désavoua constamment; c'est probablement l'ouvrage que Lelong et Moreri ont continué à lui attribuer. Il semble qu'on ne peut refuser de s'en rapporter à la dénégation expresse d'un homme du caractère et de la piété du Père Eudes.

appui que les argumens qu'il a tirés du livre de l'abbé Pey, sur l'*Autorité des deux Puissances*. J'ai beaucoup connu ce savant et pieux ecclésiastique, réfugié, comme moi, à Venise, et qui y est mort en 1797. Je dois dire qu'il y avoit loin de l'abbé Pey, écrivant, avant la révolution, sur une matière délicate, à l'abbé Pey éclairé par les effets de cette même révolution. Il m'a fait sur ses écrits des aveux que je n'oublierai point; il se reprochoit des tempéramens et des concessions qu'il avoit cru devoir au bien de la paix, et au désir de ne pas heurter des magistrats ombrageux. Il est possible que M. Baronnat ne se croie pas obligé de s'en rapporter à ma simple parole; mais qu'il consulte la dernière édition que l'abbé Pey donna de son livre, peu avant sa mort, et qui lui valut un bref de félicitation de Pie VI, auquel il l'avoit dédiée. Le nouvel écrivain y verra que ses idées se concilient mal avec les sentimens de l'habile et vertueux chanoine de Notre-Dame. Je crois utile d'insérer cette note, et suis avec.......,

LARUELLE, *curé de Vimoutiers*.

Vimoutiers (Orne), 17 février 1823.

Modèles du Clergé, ou *Vies édifiantes de MM. de Sarra, évêque de Nantes; Boursoul, Beurier et Morel de La Mothe, prêtres;* par l'abbé Carron (1).

Cette seconde édition est précédée d'une Notice sur M. l'abbé Carron, la même que nous avons donnée autrefois dans ce journal.

Le titre de *Modèles du Clergé* ne pouvoit être mieux choisi; rien n'est si *édifiant* que ces Vies d'un pieux évêque et de prêtres zélés. M. de Sarra donna pendant un court épiscopat d'admirables exemples de toutes les vertus qui convenoient à son ministère. Ce prélat avoit été fort lié avec M. de Pompignan; il avoit été son grand-vicaire, et on a 2 volumes de Lettres qui lui furent adressées par l'archevêque de Vienne. Celui-ci écrivit à l'abbé Carron une lettre d'encouragement pour son ouvrage: cette lettre, du 1er. juillet 1784, est rapportée dans le Ier. volume.

Les détails qui remplissent cet ouvrage peuvent être regardés comme authentiques. MM. Boursoul, Beurier et Morel de La Motte, vivoient à Rennes même, où M. l'abbé Carron, qui étoit de cette ville, a pu recueillir les faits qui les concernent. M. Boursoul étoit chapelain dans un hôpital; M. Beurier, missionnaire de la congrégation des Eudistes, et M. Morel de La Motte, chanoine. On lira avec intérêt le récit de leurs vertus, entremêlé d'extraits de leurs ouvrages, de leurs discours, de leurs lettres ou de leurs méditations.

---

(1) 2 très-petits volumes in-12; prix, 4 fr. et 5 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

De l'Influence de la réformation de Luther; par M. Robelot (1).

SECOND ARTICLE.

L'examen de l'influence de la réformation de Luther, pour être complet, doit, ce semble, embrasser aussi le dogme et la croyance. Aussi M. l'abbé Robelot a-t-il joint cette considération à celles que présente la question posée par l'Institut. En conséquence il divise son ouvrage en trois parties, qui traitent de l'influence de la réformation de Luther sur la croyance, sur la politique et sur le progrès des lumières. Il s'applique à dévoiler l'esprit de la réforme, ses suites prochaines, ses conséquences éloignées. Il donne même plus que n'avoit promis son titre; car il oppose à l'influence du protestantisme celle de la religion catholique, et cette double considération se fortifie l'une l'autre, et donne à son ouvrage plus d'ensemble et d'intérêt. Une courte analyse va montrer tout ce que renferme cet excellent ouvrage.

La première partie, qui a pour objet l'influence de la réformation sur le dogme, comprend la réponse à deux questions: *Etoit-il, au temps de Luther, nécessaire et utile d'épurer le catholicisme? l'a-t-il été, a-t-il pu l'etre par les réformateurs?* L'histoire de l'Eglise offre une réponse facile à ces questions. Le catholicisme des derniers temps n'est pas distinct de celui des premiers âges; les dogmes, les préceptes, la liturgie, la hiérar-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

chie, tout ce qui est de l'essence de la religion, n'a pas changé; la foi et le culte d'un pays catholique sont ceux des autres contrées, et, de l'aveu même de Gibbon, *un homme instruit ne sauroit résister au poids de l'évidence historique qui établit que dans toute la période des quatre premiers siècles de l'Eglise, les points principaux des doctrines papistes étoient déjà admis en théorie et en pratique*. L'église gallicane dont Villers a voulu fort indiscrètement faire une sorte de rivale de l'église romaine, se fait gloire, au contraire, d'en suivre la foi et la morale. L'épuration du catholicisme au temps de Luther n'étoit pas plus utile qu'elle n'étoit nécessaire; on s'en convaincra en examinant l'influence de la doctrine catholique pour le bien de la société. Que l'on parcoure en effet les différens points de notre croyance et de nos pratiques, qu'il a plu aux réformateurs de prétendre abroger, le péché originel, la confession, la prière pour les morts, l'autorité de l'Eglise, l'indissolubilité du mariage; on verra que ces dogmes et ces pratiques fortifient la morale chrétienne, en facilitent l'observation, et ne sont pas moins utiles à la société qu'aux individus. A cette occasion l'auteur discute l'article de la tolérance pratique des protestans, et n'a pas de peine à faire voir qu'on ne trouve chez eux que le nom et le fantôme de cette tolérance si fastueusement proclamée, et si mal suivie. Cette portion de son livre est semée de détails curieux.

Pour résoudre la seconde question; savoir, si le catholicisme pouvoit être et a été épuré par les réformateurs, M. Robelot présente d'abord des observations préliminaires sur les causes des abus qui s'étoient glissés dans l'Eglise, et sur les moyens d'y remédier. Ces abus avoient pris leur source dans l'irruption des barbares, dans l'anarchie civile, dans les discordes des princes, dans les mœurs du temps. La réforme de Luther ne pouvoit être le remède à ces abus, puisqu'elle

étoit, au contraire, une nouvelle source de discordes, qu'elle ébranloit toutes les croyances, qu'elle jetoit dans les esprits des idées d'indépendance, et qu'elle multiplioit les sectes. La réforme n'a point épuré le catholicisme, puisque les premiers réformateurs eux-mêmes se plaignoient des désordres qui existoient dans leur parti; des troubles sans cesse renaissans, les guerres, les spoliations, les cruautés des anabaptistes, l'audace à nier les dogmes ou à en inventer de nouveaux, n'étoient pas des moyens fort heureux pour ramener l'Eglise à l'esprit primitif.

La seconde partie, de l'influence de la réformation sur la politique, forme deux sections. Dans l'une, l'auteur, se bornant aux considérations générales, montre la différence de la doctrine catholique et de la doctrine protestante. Le catholicisme seul enseigne aux rois comme aux peuples, et leurs droits, et leurs devoirs, tandis que le protestantisme place les Etats entre le despotisme et l'anarchie, et n'a enfanté que des théories inadmissibles ou des révolutions désastreuses. Il a ébranlé le droit de propriété; le système d'équilibre existoit avant Luther. Dans la seconde section, on examine l'influence du protestantisme sur la situation de différens Etats, et on apprécie les maux que la réforme a causés en Allemagne, en Angleterre, en France, etc. Dans la France en particulier, on voit les protestans toujours prêts à prendre les armes, formant des associations, se liant avec les étrangers, appelant leurs armées dans le royaume, réclamant des places de sûreté, eux qui, disoient-ils, ne demandoient que des temples; toujours remuans et toujours factieux, tenant des assemblées générales malgré les défenses, et inquiétant par leur attitude hostile les princes mêmes qui avoient paru les mieux disposés en leur faveur. Sans eux nous n'eussions pas eu la guerre civile pendant quarante ans, sans eux des milliers de François n'au-

roient pas péri dans les combats, sans eux l'Eglise et l'Etat n'auroient pas été déchirés par des factions, les familles divisées, des haines et des rivalités fomentées entre les provinces, les villes et les citoyens. L'impartial Villers regrette que toute la France ne soit pas devenue protestante, *ce qui nous eût*, dit-il, *épargné la Saint-Barthélemi;* ne peut-on pas regretter avec plus de fondement que les réformateurs soient venus troubler la paix du royaume en égarant une foible minorité? Si la France étoit restée toute catholique, nous n'eussions pas eu la Saint-Barthélemi, ni tous les excès qui l'ont précédée, ni le massacre des prêtres et des religieux dans le Béarn, ni les complots des protestans, les guerres, les séditions, les dévastations, qui ont si long-temps désolé le royaume.

Dans la troisième partie, qui a pour objet l'influence de la réformation de Luther sur le progrès des lumières, M. Robelot examine d'abord s'il est vrai, comme on l'a prétendu, que le catholicisme soit l'ennemi des lumières. Cette religion nous a, au contraire, éclairés sur notre nature et notre fin; elle a dissipé les ténèbres du paganisme, indiqué à la raison une voie sûre, ouvert une nouvelle route au génie, agrandi le domaine des arts, hâté la culture des sciences, répandu de nouvelles clartés sur l'étude de la morale, de la philosophie et de toute la nature en général. Les faits répondent ici à des accusations hasardées. Trop d'exemples prouvent que la religion catholique, avant l'époque de la réformation de Luther, ne fut point l'ennemie du progrès des lumières. Les Pères de l'Eglise n'étoient sans doute pas des barbares; dans les temps d'ignorance, c'est dans les monastères que se réfugia l'étude des sciences et des lettres; c'est l'Eglise qui fonda des écoles et des universités; ce sont des religieux qui conservèrent les anciens manuscrits. Les papes furent les plus zélés protecteurs des lettres;

les noms de Nicolas V, de Sixte IV, de Léon X, sont célèbres par la protection qu'ils accordoient aux savans et aux artistes; des bibliothèques se formèrent, des sociétés littéraires s'établirent, les ouvrages des anciens furent traduits, l'imprimerie vint multiplier les secours de tout genre. Le cardinal Ximenès favorisoit l'étude des langues savantes et les travaux d'érudition. En Italie, en Allemagne, en France, une louable émulation s'étoit emparée des esprits, et des efforts unanimes étoient faits pour dissiper les ténèbres des âges précédens. Tout cela est antérieur à l'époque de Luther.

Depuis lui le mouvement continua; mais la réformation n'en doit pas avoir la gloire. Son esprit étoit plutôt nuisible qu'utile aux progrès des lumières. L'amour de l'indépendance, la fureur des disputes, le sens privé, la haine du catholicisme et de ses institutions, les troubles et les guerres suscitées en Allemagne, en France, en Suisse, en Angleterre, tout cela n'étoit pas assurément favorable à la culture des lettres. Luther vouloit qu'on brûlât les anciens auteurs; Calvin fit chasser de Genève Castalion, et décapiter Gruet. En Hollande, en Angleterre, le parti dominant ne souffroit les catholiques, ni dans les universités, ni dans les emplois. L'Italie, où le protestantisme ne pénétra pas, continua de se signaler par des travaux et des entreprises honorables, et compte un grand nombre d'écrivains et d'artistes.

Dans ces derniers temps une nouvelle ardeur s'est manifestée pour la propagation des sciences. L'Allemagne a vu s'élever, depuis le milieu du siècle dernier, un plus grand nombre d'écrivains, dont nous ne voulons point discuter le mérite et les services. Les différens genres de littérature ont été cultivés avec des succès divers. Mais en même temps une nouvelle philosophie s'est annoncée pour vouloir refaire en quelque sorte l'esprit humain, et refondre la religion et la morale.

Les livres saints, la seule autorité que Luther eût respectée, sont déprimés à l'envi par une nuée de professeurs, d'érudits, d'archéologues. Semler, Teller, Eichhorn, ôtent à la Bible son caractère divin. Kant sape la révélation par la base; ses disciples se perdent dans une succession de systèmes et d'aberrations qui, loin de contribuer au progrès des lumières, nous ramèneroient plutôt aux ténèbres des temps passés. Tout le corps de la révélation est ébranlé par des discussions, des recherches et des conjectures qui tendent à ne voir partout que de la matière. Si tel est le terme où a abouti cette civilisation dont nous sommes si fiers, ne serions-nous pas heureux d'avoir fait moins de chemin dans cette voie? Si c'est à l'influence du protestantisme que nous devons ces systèmes, sommes-nous tenus à une grande reconnoissance pour ceux qui ont ouvert la carrière où tant d'autres s'égarent? On nous vante l'instruction du clergé protestant; hélas! s'ils savent tout, ils ne se piquent guère de connoître la religion; s'ils sont aussi habiles qu'on le prétend sur tout le reste, ils sont aveugles sur ce point; chacun ôte ou nie à son gré quelque dogme, et il semble y avoir entr'eux une fâcheuse émulation à qui ira plus loin dans la carrière d'une audacieuse incrédulité. Tristes lumières et malheureux progrès! quoi de plus déplorable en effet que de voir des ministres d'un culte chrétien saper tous les fondemens du christianisme, et se fatiguer à parcourir un cercle d'erreurs et de rêveries qui ne laissent plus voir en eux que des déistes froids ou des mécréans décidés!

Telle est l'analyse rapide de ce livre, et elle suffit, ce semble, pour faire voir combien il embrasse de considérations et de faits du plus haut intérêt. L'auteur s'est livré à de grandes recherches; il a beaucoup lu, et observé plus encore. Sage, grave, exact, judicieux, il parle des protestans avec une modération qui doit

les satisfaire, et je ne sais même si son impartialité ne leur fait pas quelques concessions un peu hasardées. Dans un dernier article, je citerai quelques passages, et je risquerai quelques observations sur le livre, qui, à tout prendre, est bien certainement un véritable présent fait à la bonne littérature et à la cause de la religion.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. L'assemblée de charité qui a eu lieu vendredi dernier à Saint-Sulpice, pour les Sœurs de Saint-André, étoit imposante par le nombre et le rang des personnes qui la composoient. Mme. la duchesse de Berri s'y étoit rendue avec plusieurs personnes de sa suite. Dans le banc d'œuvre étoient plusieurs prélats, entr'autres, M. l'évêque d'Hermopolis, et beaucoup d'ecclésiastiques. Le discours a été prononcé par M. l'abbé Béraud, curé de Dian, près Montereau, dans le diocèse de Sens. Cet orateur n'avoit pas encore été entendu dans les chaires de la capitale, et n'étoit connu que par le discours qu'il prononça, le 17 septembre de l'année dernière, dans l'église de Vallery, pour la translation des restes des princes de la maison de Condé. M. Béraud avoit même le mérite d'avoir provoqué cette translation qui répara les outrages faits aux morts, et rendit à leurs cendres les honneurs qui leur étoient dus. On sait que ce discours a été imprimé depuis; il a paru écrit avec talent, et a servi à faire désigner l'auteur pour le sermon de charité de vendredi dernier. M. Béraud avoit pris pour sujet la croix, et il a célébré la puissance et les bienfaits de la croix. Son discours, un peu long, et mêlé de choses disparates, n'a pas entièrement rempli l'attente de ceux qui avoient lu le premier discours. Il est possible que l'orateur ait été gêné par l'aspect d'un auditoire nouveau; il est revenu à plusieurs reprises sur la catastrophe qui a ravi à la France un Prince généreux; sujet que la présence de la Princesse rendoit difficile à traiter. Du reste on a remarqué dans son discours d'heureuses intentions, et le germe de pensées plus ou moins saillantes. M. le curé de Dian n'avoit pas ambitionné l'honneur de paroître

dans les chaires de la capitale, et c'est à tort qu'on a semblé dire que son talent ne devoit pas rester *enfoui* dans sa province, comme si tant d'hommes de talent qui sont en province y étoient *enfouis;* cette prétention orgueilleuse seroit encore plus fausse qu'impolie. Après le discours, M. l'évêque d'Amiens a donné le salut, qui a été suivi de la quête.

— Ces jours derniers, trois protestans étrangers, appartenant à des familles honorables, ont fait abjuration, à Paris, entre les mains d'un ecclésiastique de leur nation. Depuis trois mois il y a eu dans la capitale environ dix abjurations, dont plusieurs de juifs; on dit même qu'il s'en prépare une fort remarquable.

— On nous transmet de plus amples détails sur M. l'abbé Barbier, premier vicaire de Sainte-Elisabeth, dont nous avons annoncé la mort. Jean-Louis Barbier étoit né à Paris sur la paroisse Saint-Merry, le 4 avril 1756; il fit ses études au collége des Quatre-Nations, et apprit en même temps le dessin pour lequel il avoit beaucoup de goût; mais ce goût ne le détourna pas de ses devoirs de chrétien. Le jeune Barbier se crut même appelé à l'état religieux, et entra chez les Capucins du faubourg Saint-Jacques, où il fit profession à l'âge de 21 ans. Devenu prêtre, il se rendit utile dans la carrière de la prédication, et fit, entr'autres, des conférences à Saint-Philippe du Roule, et dans d'autres églises et des communautés. Pendant la révolution, il parvint à se soustraire aux persécuteurs en occupant une place au bureau des plans des bâtimens publics, et il resta dans ce poste jusqu'au rétablissement du culte. Dès que la liberté eût été rendue à cet égard, il reprit l'exercice public de ses fonctions, et fut d'abord attaché à la paroisse Saint-Louis de la chaussée d'Antin, qui étoit l'ancienne église de son couvent, et où un de ses confrères, M. Bonier, étoit curé. En outre, il parut dans les chaires des autres églises. M. l'abbé Lévis, curé de Saint-Germain des Prés, l'attira dans sa paroisse, où M. Barbier fut plusieurs années vicaire. En dernier lieu, il devint premier vicaire de Sainte-Elisabeth, lorsque M. l'abbé Malmaison fut nommé à la cure de Saint-Louis en l'Ile. La prédication et la confession l'occupoient entièrement, et il ne connoissoit d'autre délassement de son ministère que l'exercice des bonnes œuvres. Cet utile et laborieux ecclésiastique est mort au milieu des fonctions de son état. Il fut frappé d'apoplexie, le sa-

medi 8 février, dans l'église même, et au sortir du confessionnal. L'autre prêtre mort quelques jours auparavant est M. l'abbé Porthézeau, du diocèse de Bayonne, et attaché au clergé de Saint-Germain des Prés; M. François Porthézeau étoit né à Pau le 11 mars 1795, et avoit été ordonné prêtre à la Trinité de 1820; sa jeunesse permettoit d'espérer qu'il rendroit de longs services au diocèse.

— M. l'évêque de Chartres, depuis qu'il a pris possession de son siége, n'occupoit qu'un logement très-étroit au séminaire de Chartres, ou étoit obligé de rester dans le château d'un de ses amis, à quelque distance de la ville. L'évêché étoit occupé par le préfet et ses bureaux. Une ordonnance du Roi a rendu cet édifice à sa destination naturelle, et M. l'évêque de Chartres y habite en ce moment. On a loué pour le préfet des maisons dans la ville, et on va les réunir pour lui faire un hôtel convenable.

— M. l'évêque d'Autun a fait, dans son Mandement du Carême, un appel à la charité de son clergé et des fidèles de son diocèse, en faveur des Espagnols bannis de leur patrie et réfugiés sur notre territoire. Entre les dons qui ont été envoyés au prélat pour cet objet, on remarque celui de M. Moreau, curé de Lormes, dans le département de la Nièvre; ce généreux pasteur a envoyé 200 fr. Nous avons reçu nous-mêmes 30 fr. qu'un chevalier de Saint-Louis, d'Orléans, nous a fait passer pour le soulagement des prêtres espagnols.

— La capitale n'a pas joui cet hiver des talens de M. l'abbé de Maccarthy; après avoir prêché à Avignon, cet orateur s'est rendu à Nîmes, où il donne la Station du Carême dans l'église cathédrale. On dit qu'il se proposoit de se faire entendre quatre fois par semaine. Le premier dimanche de Carême il a prêché sur les dispositions nécessaires pour bien entendre la parole divine. Sa réputation avoit attiré dans l'église une grande affluence, et le talent de l'orateur a surpassé l'attente de ceux qui ne le connoissoient pas.

— Deux religieux Augustins-Déchaussés, les Pères Anselme et Déodat, anciens missionnaires en Chine, viennent de mourir dans le couvent de leur ordre à Manille. Ils étoient partis de Rome pour Pékin en 1781, et avoient exercé leur zèle pendant trente ans dans l'empire, jusqu'à ce qu'ils furent bannis, en 1811. (*Voyez* ce qui est dit d'eux à l'occasion de la

persécution suscitée alors, *Nouvelles Lettres édifiantes*, tome IV, page 558).

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME a fait remettre à la paroisse de Villers-le-Vicomte (Oise) la somme de 500 francs, qui doivent être employés à la réparation de l'église de cette commune qui tombe en ruine.

— Mme. la comtesse de Gain de Montagnac a été nommée sous-gouvernante des enfans de France, en remplacement de Mme. la marquise de Foresta, décédée.

— Une ordonnance du Roi, du 28 février, fixe les attributions et l'administration de la commission du sceau.

— Une ordonnance royale, du 19 février, a autorisé l'établissement de bienfaisance et d'utilité publique de l'association paternelle des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et du Mérite-Militaire, et les statuts y annexés.

— Il a paru une ordonnance royale, du 20 février, relative aux perfectionnemens des grandes manufactures, au rapport qui doit en être fait au gouvernement, et aux récompenses qui seront accordées aux auteurs de ces perfectionnemens.

— M. le général Bordesoult est parti le 1er. mars pour l'armée d'Espagne.

— D'après des ordonnances royales du 26 février, les colléges électoraux d'arrondissemens de Bayeux, Morlaix et Fontenay, et les colléges de département de la Nièvre et du Nord, sont convoqués pour le 17 avril prochain. Les listes des membres de ces colléges seront affichées le 10 mars; les réclamations seront admises jusqu'au 10 avril, et les listes seront closes le 13 du même mois. La publication et la vérification des listes électorales du collége départemental de l'Aisne, ayant éprouvé du retard, ce collége ne se réunira que le 18 mars, au lieu du 6.

— M. de Nicolaï, membre de la chambre des députés; M. de Labourdonnaye-Montluc, et M. Blin de Bourdon, ancien député, sont nommés, le premier pour présider le collége électoral de l'Aisne, le second celui de Redon, et le dernier celui d'Abbeville.

— Le sieur Niogret, libraire, éditeur du *Système social*, du baron d'Holback, avoit interjeté appel du jugement du tribunal correctionnel, qui le condamnoit à trois mois d'emprisonnement et à 300 francs d'amende. La cour royale a maintenu, le 1er. de ce mois, la peine de trois mois de prison, et à élevé l'amende à 1000 fr.

— Le collége royal de Saint-Louis a versé une somme de 744 francs pour le soulagement des pauvres du onzième arrondissement.

— M. Martainville s'est constitué prisonnier le 28 février, pour exécuter le jugement de la chambre des pairs qui le condamne à un mois de prison.

— M. Bénard, maire de Calais, vient de donner un démenti formel au *Constitutionnel*, qui avoit annoncé qu'un grand nombre d'habitans s'étoient rassemblés près de l'hôtel où étoit descendu l'héroïque

duc de San-Lorenzo; mais que la police s'étoit opposée à la manifestation des sentimens du public. Quoique M. de San-Lorenzo fût annoncé à l'hôtel où il a logé, aucun des habitans de Calais ne s'est dérangé pour le voir, et la police n'a pris aucune mesure.

— Le ministère public vient de faire arrêter la 30e. livraison de *l'Apollon*, journal historique et littéraire. Cette mesure a été provoquée par une *Lettre sur Paris*, où l'on rend compte en prose et en vers d'une séance de la chambre des députés.

— Le sieur Marchand, ancien rédacteur du *Patriote alsacien*, a été interrogé le 26 par le ministère public à Strasbourg. Il a paru dans cette ville une brochure, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ayant pour titre : *Lettre à M. Desclaux*, procureur-général, sur son réquisitoire dans l'affaire de Roger et consorts.

— M. le garde des sceaux vient de faire présent au barreau de Bordeaux du portrait de Domat. Ce portrait, le seul qui nous reste de ce célèbre jurisconsulte, et qu'on attribue au pinceau de Lebrun, avoit été donné à Sa Grandeur par le dernier descendant de l'auteur des *Lois civiles*.

— Le tribunal de Saint-Gaudens vient de condamner à l'emprisonnement quelques individus de la commune de Chaum, près Saint-Béat, qui, par des scènes scandaleuses, avoient insulté au malheur de l'épouse du baron d'Eroles. Deux individus de la troupe avoient chanté une chanson espagnole qui rappelle la *Marseilloise*.

— On dit que le ministre de la marine a écrit à la chambre du commerce du Hâvre que les armateurs devoient prendre des précautions pour les navires qu'ils ont en mer, et que, par prudence, ils devroient les faire diriger sur Brest : les points vers lesquels sont dirigées les stations sont indiqués.

— Les mariniers de Roanne (Loire), ayant la prétention de faire exclusivement les voyages pour le commerce, et voulant empêcher les négocians de se servir des mariniers de Digoin et autres lieux, se sont portés à des menaces contre le commissaire de police et la gendarmerie qui vouloient les faire rentrer dans l'ordre. Les coupables connus sont traduits devant les tribunaux. Un détachement d'infanterie de ligne a été dirigé sur cette ville pour éteindre entièrement une rébellion qui n'a pas eu la moindre couleur politique.

— La corvette *la Cornaline*, poussée par un ouragan terrible, s'est brisée, le 2 février, sur la côte du Portugal. Plus de trois cent cinquante personnes sont parvenues à se sauver. Le ministère portugais a fait preuve des dispositions les plus bienveillantes envers nos malheureux compatriotes.

— M. le général Quésada, accompagné de deux officiers d'état-major, est arrivé à Bordeaux le 24, et a quitté cette ville le lendemain pour aller prendre, dans la Biscaye, le commandement qui vient de lui être confié. Ce général a été invité et accueilli de la manière la plus distinguée par les membres composant le cercle du 12 mars.

— Le roi d'Espagne n'a pas prononcé lui-même le discours pour la clôture des cortès extraordinaires. Ce discours a été remis au président, qui en a donné lecture à l'assemblée le 19 février. Le roi, ou

plutôt ses ministres, se félicitent des évènemens militaires qui ont eu lieu depuis six mois, et des travaux des cortès. Les cortès ordinaires ont été installées le 25.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 28 février, MM. les députés se sont réunis dans les bureaux pour l'examen préparatoire de la proposition de M. de Labourdonnaye, tendant à l'exclusion de M. Manuel. Les commissaires nommés pour en faire le rapport sont MM. Pardessus, de Puyvallée, le comte de Labourdonnaye, le comte de Louvigny, le marquis de Forbin des Issarts, le prince de Croy-Solre, de Bouville, Dussumier-Fonbrune, Hyde de Neuville.

Tous les ministres sont présens à la séance publique. M. le président annonce que l'ordre du jour est la suite de la discussion sur le crédit des 100 millions. Voix à droite : Il faut entendre le rapport de la commission; nous ne voulons aucune espèce de discussion avant l'exclusion de M. Manuel. M. Manuel, de sa place, demande la parole pour continuer son discours de la veille. Son apparition à la tribune excite un violent orage à droite; tous les députés qui y siégent se lèvent en foule, en s'écriant : Non, non, l'apologiste du régicide n'a pas le droit de prendre ici la parole; qu'il attende son jugement. M. Foy : Allons, encore du scandale. M. de Sainte-Marie propose que M. Manuel étant accusé ne soit pas entendu. M. le président fait observer que cette proposition est contraire au réglement. Voix à droite : Nous demandons qu'on lève la séance. M. le président consulte la chambre, qui prononce à une immense majorité la levée de la séance. M. le président annonce que la discussion sur la loi des finances est renvoyée à demain.

Le 1er. mars, on procède par la voie du sort à la nouvelle formation des bureaux dont les pouvoirs sont expirés. MM. les ministres sont successivement introduits. M. le président annonce que M. de Labourdonnaye, rapporteur de la commission chargée d'examiner sa proposition, a la parole. M. Méchin et quelques autres députés du côté gauche se plaignent de la nomination de M. de Labourdonnaye pour rapporteur. M. de Labourdonnaye : « La commission, en confiant le rapport à l'auteur de la proposition, a eu pour but de vous faire connoître que, non-seulement elle admettoit à l'unanimité cette proposition dans toute son étendue, mais qu'elle avouoit tous les principes que j'ai déjà développés. Elle a déclaré à l'unanimité que le discours de M. Manuel tendoit à justifier le régicide (interruption); que par conséquent il ne pouvoit plus siéger sans porter atteinte à la dignité et à la considération de la chambre ». Vingt-deux députés se sont fait inscrire pour soutenir la proposition, et soixante-huit pour la combattre. La chambre ordonne l'impression et la distribution de l'extrait du procès-verbal du 26 février, contenant la phrase inculpée.

M. Planelli de la Valette, rapporteur de la commission des pétitions, propose l'ordre du jour sur une pétition du sieur Bourbaki, ancien lieutenant-colonel, qui se plaint des vexations qu'il a éprou-

vées. MM. Sébastiani et Méchin parlent en faveur du pétitionnaire. L'ordre du jour est adopté. M. Chemin, curé d'Ars (île de Rhé), demande que l'on s'entende avec le Pape pour rétablir, aux jours fixés dans le calendrier, la célébration de plusieurs fêtes. Quelques-uns de MM. du côté gauche trouvent un sujet de risée dans une demande si simple et si convenable. Ordre du jour. On renvoie au ministre de l'intérieur une petition du chevalier de Fontvielle, relative au droit de course sur mer, et une pétition du maire de la ville d'Hières (Var), concernant un droit de passage pour les habitans. M. de Girardin s'est opposé à ce dernier renvoi.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif au crédit de 100 millions. M. de Lameth demande qu'on intervertisse l'ordre des pétitions pour présenter celles de Rouen et du Hâvre, relatives à la guerre. M. le président fait observer que cette demande est inadmissible. M. Manuel demande à achever le discours qui a été interrompu le 26 février. Tout le côté droit : Non, non, non, non. M. de Girardin demande la reprise immédiate de la discussion sur l'emprunt des 100 millions. La proposition est rejetée. M. Casimir Perrier regarde comme impossible qu'on s'occupe le 3 du rapport de M. de Labourdonnaye, et fait diverses propositions pour gagner du temps.

Le 3, tous les ministres sont présens. M. Girardin soutient que la chambre n'a pas le droit de délibérer sur la proposition de M. de Labourdonnaye. M. Foy : « Votre président en ouvrant cette discussion manque personnellement à son devoir, et forfait à l'honneur ». (Violent tumulte et cris à l'ordre!) M. le président répond avec dignité à cette injure, que l'orateur répète jusqu'à trois fois. Le côté gauche garde le silence. M. de Chauvelin : « Le président devroit imiter M. Boissy-d'Anglas, qui, en 1795, refusa avec un courage héroïque de mettre aux voix une proposition monstrueuse ». M. Foy arrête M. de Saint-Aulaire qui s'avançoit vers la tribune; il s'écrie que M. Ravez préside à un acte révolutionnaire en accordant la parole. (L'agitation est au comble; on crie à l'ordre! de tous les points de la droite et du centre.) M. Foy est rappelé à l'ordre.

M. de Saint-Aulaire : « Vous proposez contre M. Manuel une peine infâmante; mais le déshonneur retombera sur vous; la phrase inculpée ne présente aucune intention scélérate. Le but de la majorité est de frapper un membre distingué de l'opposition ». L'orateur termine en parlant des élections et des destitutions qui auroient eu lieu. Le tumulte recommence; des membres de la droite rappellent les destitutions faites par M. Decazes. M. Duplessis-Grénédan prononce, en faveur de la proposition, un discours fréquemment interrompu par M. Girardin. M. Royer-Collard : « La mesure proposée renverse et la Charte et les lois; cette mesure n'est autre chose que le retour à la force : c'est d'un coup d'Etat qu'il s'agit contre M. Manuel. Ce député n'a pas justifié le régicide.

M. Hyde de Neuville : « On trouve dans la législation des Etats-Unis et de l'Angleterre des mesures analogues à celle qui est proposée; la chambre s'est reconnu ce droit lorsqu'elle a expulsé le prêtre de Baal. La commission n'a entendu proposer contre M. Manuel qu'une

exclusion limitée à la session présente ». M. Sébastiani : « Rien ne prouve que M. Manuel ait voulu justifier le régicide : la convention n'a pas condamné ses membres; elle les a livrés à des tribunaux féroces ». (Plusieurs voix à droite citent à l'orateur des condamnations de la convention.) Il termine en s'étonnant du silence que garde le ministère.

M. André d'Aubières : « Excluons de notre sein l'apologiste du régicide, et prouvons que nous avons une invincible répugnance, sinon pour M. Manuel, au moins pour ses doctrines ». M. Casimir Perrier excite de forts murmures en citant un passage du plaidoyer de M. de Sèze pour Louis XVI et quelques paroles de ce monarque infortuné. La chambre rejette la cloture qui étoit proposée. M. Tronchon prononce un discours contre la proposition. La clôture est de nouveau réclamée. M. de Ladourdonnaye dit que la commission n'a entendu exclure M. Manuel que pour la session présente.

M. Foy : « La mesure proposée est un grand attentat prémédité par des factieux; on avoit compris jusqu'à présent qu'il s'agissoit de l'expulsion absolue de M. Manuel : je réclame l'ajournement à demain ». M. Manuel refuse la parole qui lui est accordée par M. le président. M. le ministre de l'intérieur répond à M. Girardin que les ministres ont gardé le silence, afin de n'influencer, ni par leurs discours, ni par leur vote, une question qui tient toute entière à la discipline intérieure. La cloture de la discussion est prononcée à une immense majorité.

M. Manuel remercie ses amis de leurs efforts en sa faveur : « Je ne reconnois ici à personne, dit-il, le droit de m'accuser ni de me juger. Je cherche ici des juges, je n'y trouve que des accusateurs ; je n'attends pas un acte de justice ; c'est à un acte de vengeance que je me résigne. Le champ de la liberté a été quelquefois fécondé par un sang généreux ».

Une immense majorité se prononce pour l'amendement de M. Hyde de Neuville. M. Sappey demande que M. Manuel ne puisse être exclus qu'à la majorité des deux tiers de voix. M. Casimir Perrier propose que M. Manuel puisse récuser soixante-dix membres. MM. Foy, Girardin et Demarçay, parlent au milieu du tumulte; ce dernier est rappelé à l'ordre.

M. le président lit enfin, au milieu du bruit, la rédaction définitive de la proposition, ainsi conçue : « La chambre exclut de son sein M. Manuel pendant la durée de la session actuelle ». Tout le coté droit et le centre droit, moins deux ou trois membres, se lèvent pour l'affirmative. Le coté gauche, extrêmement agité, déclare qu'il ne vote pas. M. le président prononce l'exclusion de M. Manuel pendant la session actuelle. Le coté gauche et une partie de la section du centre gauche se retirent confusément, en déclarant qu'ils protestent, qu'ils ne voteront pas.

Le 1er. et le 3, des groupes, réunis aux environs de la chambre des députés, ont tenté de renouveler les scènes du mois de juin 1820. Des cris de *Vive Manuel! vive la liberté! mort au côté droit! mort aux tyrans!* se sont fait entendre. Un assez grand nombre de per-

sonnes ont été arrêtées. La gendarmerie, la garde royale et la troupe de ligne, se sont conduites dans cette circonstance avec calme et fermeté.

La Mission à Paris, ou les Nouveaux triomphes de la religion catholique dans le véritable intérêt de l'Etat; par M. Boïeldieu (1).

Témoin des succès de la visite pastorale l'hiver dernier, M. Boïeldieu a entrepris de les célébrer en vers. Cet auteur est déjà connu par quelques ouvrages, et entr'autres par celui qui a pour titre : *de l'Influence de la Chaire, du Théâtre et du Barreau dans la société*; il en a été rendu compte dans les *Annales littéraires*, t. III. M. Boïeldieu est encore auteur d'un livre qui a pour titre : *Langage de la raison et du sentiment*. Le poème de *la Mission à Paris* n'a point été inspiré par des vues moins pures. L'auteur change les progrès de la religion et les travaux de ses ministres; il suppose un entretien entre un missionnaire et un jeune incrédule; il passe en revue, autant que la poésie peut le permettre, les principales preuves de la religion. Tout dans son poème indique non-seulement un chrétien croyant et persuadé, mais encore un fidèle qui pratique ce qu'il croit. Nous citerons la fin de son poème, qui mettra le lecteur en état de juger l'esprit et le mérite de cette composition :

Quand des heures pour moi sonnera la dernière,
Qu'aux portes du tombeau le flambeau du trépas
Eclairera le jour du dernier des combats,
Implorez avec moi cette auguste Marie,
Dont la fécondité nous a donné la vie.
Pour moi, dans ces instans toujours si dangereux,
De l'Eglise implorez les secours généreux.
Que sur vos saints autels le divin sacrifice
D'un Dieu trop outragé désarme la justice.
Donnez-moi de vos mains le pain du voyageur.
Sur mes lèvres posez la croix de mon Sauveur.
Que le prix infini de sa longue souffrance
Dans mon cœur défaillant ranime l'espérance!
C'est alors qu'affranchi des terreurs de la mort,
Du salut, en chrétien, j'entrerai dans le port...

Mais toi, le digne objet de mes justes louanges,
Qu'avec ravissement contemplent tous les anges,
Du sein de tes grandeurs, reine auguste des cieux,
Sur les miens et sur moi daigne jeter les yeux.

---

(1) Brochure in-8°. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Si, dès mes jeunes ans, je t'appelai ma mère,
Si tu m'offris dès-lors une main tutélaire,
Au moment où pâlit le flambeau de mes jours,
Pourrois-je vainement implorer ton secours?

Mais si tu veux, hélas! que j'aime encor la vie,
De tes nobles faveurs honore ma patrie;
Prolonge les destins du meilleur de ses rois.
Si, pour te rendre hommage, en élevant la voix,
Et pour mieux rassurer les fondemens du trône,
Il a mis à tes pieds le sceptre et la couronne;
Si, comme tes enfans consacrés à l'autel,
Nous te fûmes donnés par un vœu solennel;
Redresse enfin nos lis, courbés par tant d'orages.
Fais-en durer l'éclat jusqu'au dernier des âges.
Et rompant les desseins d'impudens ennemis,
Accorde un doux triomphe au fils de saint Louis...

On pourra remarquer dans ce morceau une inversion peu correcte: *du salut en chrétien*..... Il y en a plusieurs de cette espèce et quelques autres tournures peu naturelles. Mais du reste l'ouvrage est écrit avec facilité, et est surtout recommandable par les sentimens et le but de l'estimable auteur.

Manuel du Séminariste, ou *Entretiens sur la manière de sanctifier ses principales actions;* par M. Tronson; *avec plusieurs autres Opuscules*.

Nous rendrons compte de ce nouvel ouvrage d'un homme aussi distingué par son mérite que par sa piété. Ce *Manuel*, en 2 vol. in-12, se vend 6 fr. et 8 fr. franc de port; chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal. Nous rappelons à cette occasion qu'on trouve aux mêmes adresses le *Traité de l'Office divin*, de Collet, annoncé dans notre dernier numéro, et le *Discours sur le rétablissement des études*, par M. l'abbé Guillon, annoncé no. 890. Le *Traité* se vend 2 fr. et 3 fr. 20 cent. franc de port; et le *Discours*, 2 fr. et 2 fr. 25 cent. franc de port; l'un et l'autre chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

M. Lepan, que nous avons nommé plusieurs fois à l'occasion de ses ouvrages contre Voltaire, prépare en ce moment une édition économique de la *Vie politique, littéraire et morale* du coryphée des philosophes. Ce sera un abrégé de la seconde édition qui a paru il y a quelques années: cependant l'auteur y fera entrer plus de quatre-vingts articles qui n'étoient pas dans la première; de sorte qu'on aura dans cet abrégé un plus grand nombre de faits que dans l'in-8°. Le prix du volume sera de 1 fr. 50 cent. La modicité du prix sera encore pour bien des lecteurs un motif de plus pour se procurer cet ouvrage, qui sera rédigé, dit l'auteur, avec le secours de la correspondance de Voltaire, et qui ne contiendra par conséquent rien que de bien authentique.

Mémoires de M. de Belval, ou *la Vérité reconnue* (1).

On a déjà, dans des fictions plus ou moins heureuses, montré comment on peut ramener à la religion des hommes que leurs passions ont éloignés d'elle. *Le Comte de Valmont*, *le Triomphe de l'Evangile*, et d'autres productions de la même nature, ont peint des incrédules chez qui l'irréligion étoit le fruit de penchans impétueux, et qui ne l'ont abjurée qu'après que des disgrâces éclatantes sont venues réveiller en eux les sentimens de la foi, et fortifier les preuves sur lesquelles cette foi repose. Mais on rencontre aujourd'hui dans la société des mécréans qui se flattent d'être étrangers aux agitations violentes, des hommes qui passent pour être d'un caractère doux, d'une vie calme, d'une conduite sage et uniforme, qui rejettent tout excès, et qui se font gloire d'être sensibles, bienfaisans, généreux même. Ce seroit les blesser que de leur dire qu'ils doivent leur éloignement de la religion à la fougue des passions et aux écarts de la jeunesse ; ils se croient exempts de ces orages et supérieurs à ces dangers. Les uns assurent qu'ils ont examiné froidement et à loisir les questions qui nous partagent ; les autres se laissent aller au torrent de l'opinion qui les entoure, et craignent une opposition qui les fatigueroit, ou un examen approfondi qui troubleroit le sommeil commode dans lequel ils aiment à rester. Cette dernière disposition est aujourd'hui la plus commune ; on est entraîné par le ton des sociétés où l'on vit,

(1) 1 vol. in-8°. prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Egron, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

on cède à une opinion que l'on reçoit de confiance, on ne veut point se singulariser par des principes qui ne paroissent plus de mode, et on demeure dans l'indifférence, parce que ce système a prévalu autour de nous.

C'est cette classe de lecteurs que l'auteur des présens *Mémoires* a eu probablement en vue. M. de Belval est un homme aimable, spirituel, qui recherche surtout l'approbation de ses semblables, qui se plaît à faire du bien, et qui, plus ébloui que convaincu par les difficultés des incrédules, reste sur ces graves questions dans une apathique insouciance dont il ne se rend pas compte à lui-même, et que favorisent les distractions du monde, le tumulte des affaires, et cette succession rapide d'objets divers où chacun se trouve engagé par sa position ou par les circonstances. Une maladie de langueur ramène Belval à des goûts moins bruyans et à des pensées plus sérieuses. Il conçoit des doutes, et il veut les éclaircir. Il a des entretiens tantôt avec un ancien ami de son père, homme sage et religieux, tantôt avec un ecclésiastique prudent et éclairé, le Père Ambroise. Un autre interlocuteur, frère de Belval, propose des objections auxquelles les deux premiers répondent. Ces conversations se passent dans les termes d'une discussion paisible et modérée. Le Père Ambroise trace rapidement les grandes preuves du christianisme; l'ami religieux répond en détail aux principales difficultés. Au bout de quelques entretiens, Belval et son frère rendent les armes, et le premier, ayant recouvré la santé, vit dans les pratiques de la religion, et fortifie ses qualités naturelles par l'exercice de toutes les vertus chrétiennes.

Tel est le cadre de ce roman, qui n'offre d'ailleurs ni incidens extraordinaires, ni situations violentes, ni développement de passions. L'auteur se renferme dans la

simplicité de son sujet, et a cru les questions qu'il traite trop importantes pour avoir besoin de fictions accessoires et d'épisodes créés par l'imagination. Cet écrivain, qui ne s'est point nommé, mais que l'on sait être un honorable député d'un département peu éloigné de la capitale, n'est pas seulement un homme religieux, mais encore un homme fort instruit de sa religion, qui en développe les preuves avec exactitude et clarté, et qui dissipe les objections d'une manière naturelle. Le style est facile, et toute la composition en général est sage et raisonnable. L'auteur n'a point la prétention de s'élever très-haut; il n'aspire point aux grands mouvemens, et si les gens accoutumés aux émotions vives l'accusent d'être froid, il répondra sans doute qu'il n'a point cherché à éblouir, et qu'il se contente de persuader les hommes graves et réfléchis. Ce but là en vaut bien un autre, et l'ouvrage de M. L. de G. augmentera ses droits à l'estime que ses principes et ses vertus lui ont acquise. Il a destiné le prix de la vente de son livre au soutien du petit séminaire de Châlons-sur-Marne.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On annonce un consistoire qui aura lieu à Rome vers le 11; on dit que S. S. y fera la promotion de plusieurs cardinaux; d'abord des six qui avoient reçu précédemment l'avis de leur nomination, et que nous croyons être Mgrs. Odescalchi, Orfini, Frosini, Palotta, Riario et Cristaldi; et, en outre, de cinq autres, qui sont, à ce qu'il paroît, Mgrs. Pediciui, Turiozzi, Falzacappa, Pandolfi et...... Tous ces prélats occupent des charges, soit auprès de S. S., soit dans les congrégations. Il paroît qu'il n'y aura point cette fois de cardinaux étrangers.

— Le 5 mars, M. l'archevêque est allé donner la confirmation chez les Dames de la Congrégation, maison des Oiseaux, rue de Sèvres. Le prélat a visité la maison, et examiné les différentes parties de cet établissement, qui est di-

rigé avec autant de sagesse que de zèle. L'indisposition de ce prélat est entièrement finie; elle a été attribuée par les médecins à ce que le jour de l'ouverture de la visite pastorale, le mercredi des Cendres, Monseigneur, après avoir prêché à Saint-Roch, et après avoir parlé pendant près d'une heure avec beaucoup de grâce et d'onction, alla, en descendant de chaire, se placer dans le banc d'œuvre, et fut saisi par le froid. Le lendemain, la fièvre se déclara; la semaine suivante, un incident survenu dans la nuit effraya beaucoup. M. l'archevêque se trouva mal; cette crise s'est heureusement dissipée. Le clergé et les fidèles ont pris un vif intérêt à la santé du prélat; S. M. et les Princes et Princesses ont envoyé plusieurs fois s'informer de ses nouvelles.

— Nous avions annoncé que les bulles de M. l'archevêque d'Albi et de M. l'évêque de Rodez avoient été examinées au conseil d'Etat, et alloient être remises incessamment à ces prélats. Nous tenions le fait d'un des prélats même, qui apparemment étoit aussi bien informé qu'un journaliste à qui il a plu de nous donner un démenti. Nous pouvons donc confirmer la première nouvelle : les bulles, après avoir passé au conseil d'Etat, ont été envoyées ces jours-ci dans les bureaux des affaires ecclésiastiques, au ministère de l'intérieur, pour être remises aux prélats élus. M. l'archevêque d'Albi est parti pour Bayeux, où il va faire ses dernières dispositions avant sa translation. M. l'évêque de Rodez ne partira, dans tout état de cause, qu'après Pâque, n'ayant pas cru pouvoir quitter sa paroisse au milieu du Carême, et dans un moment où le travail du ministère est plus assidu et plus pénible. On espère que ces prélats seront envoyés les premiers en possession. Cependant on se flatte aussi que les évêques nouvellement nommés pourront être installés prochainement. La plupart ont terminé leurs informations, et nous savons que les premières ont été adressées ces jours-ci des bureaux du ministre de l'intérieur à ceux des affaires étrangères, pour être expédiées pour Rome.

— M. le prélat Falconieri, camérier secret de S. S., qui avoit été chargé, comme ablégat, d'apporter la barrette à M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, est reparti, non lundi, mais dans la nuit du mardi à mercredi. S. Em. lui a fait un présent selon l'usage. Celui qui a été offert à Mgr. Falconieri est aussi convenable que magnifique; c'est une chapelle en ver-

meil, exécutée avec beaucoup de goût, et qu'on a pu voir à la dernière exposition. Elle sort des ateliers de M. Cahier, orfèvre du Roi. Mgr. Falconieri, d'une famille distinguée de Rome, vient d'entrer dans la carrière de la prélature, et paroît appelé par son mérite comme par sa naissance à occuper de grandes places. Il a été accueilli dans Paris avec la distinction due à son rang, et a paru joindre à la physionomie la plus heureuse, l'esprit, le goût de l'instruction, et toutes les qualités d'un digne prélat.

— M. de Lesquen, évêque nommé de Beauvais, et M. Millaux, évêque nommé de Nevers, sont arrivés ces jours-ci à Paris.

— M. l'abbé J. M. de La Mennais, grand-vicaire de Mgr. le grand-aumônier, est de retour du voyage qu'il a fait en Bretagne pour visiter les établissemens des Frères qu'il a formés pour les écoles dans les campagnes. Cette institution, quoique peu ancienne, se consolide de plus en plus; nous avons vu qu'elle avoit été autorisée, l'année dernière, par une ordonnance royale. M. l'abbé de La Mennais vient récemment d'établir un noviciat de ces Frères à Tréguier, et une école à Moncontour; il se propose d'ouvrir sous peu un autre noviciat à Dinan. Tout le diocèse de Saint-Brieux ressentira bientôt les heureux effets des soins de ces bons Frères, qui se recommandent par leur excellent esprit, leur zèle et leur piété.

— Le service que nous avions annoncé pour lundi à Saint-Nicolas du Chardonnet a été célébré à onze heures. La grand'-messe a été chantée par M. l'évêque élu de Rodès, en remplacement de M. l'abbé Desjardins, qui n'a pu s'y trouver. Un journal, qui n'a connu cette cérémonie que par l'annonce que nous en avions faite, dit que M. l'abbé Desjardins a officié; c'est une erreur. Plusieurs ecclésiastiques sont allés dans la matinée célébrer la messe dans la même église pour leurs confrères.

— Nous ne cherchons point les querelles, mais on ne sauroit nous contester le droit de parer les coups qu'on cherche à nous porter. Voilà qu'un journal s'arroge le monopole des nouvelles ecclésiastiques; il affiche cette prétention avec une gravité tout-à-fait amusante. *On a dû s'apercevoir*, dit-il, *qu'il pouvoit donner le premier, et avec la plus grande exactitude, toutes les nouvelles ecclésiastiques qui émanent de l'autorité.* Il y a des priviléges que nous respectons beaucoup; mais

celui que révendique le journal en question est nouveau et bizarre. Il y a dans cette prétention une jactance gasconne, et je ne sais quel ton d'importance et de fatuité qui prêtent beaucoup au ridicule, et qui d'ailleurs ont porté malheur au journaliste ; car dans ce même numéro où il se donne comme l'organe officiel *de l'autorité*, et le canal obligé *de toutes les nouvelles ecclésiastiques*, il commet deux ou trois méprises que nous avons relevées ci-dessus. Pour des gens qui se piquent *de la plus grande exactitude*, et qui redressent si rudement les autres, ces petites erreurs sont fâcheuses. Nous ne les aurions pas relevées, si ce journal ne nous avoit provoqué. Plus d'une fois nous avons négligé de signaler ses fausses nouvelles ou ses bévues. Ainsi il lui arriva, il y a quelque temps, de raconter ce qui s'étoit passé à l'enterrement de M. le cardinal de La Luzerne, quatre jours avant que cet enterrement eût lieu; de même, dans le numéro du 25 décembre dernier, il rapportoit les obsèques de M. l'abbé Eliçagaray. comme une chose faite, tandis qu'elles n'eurent lieu que le lendemain. Il est sûr que le meilleur moyen d'annoncer les nouvelles le premier, c'est de raconter comme faites les choses qui sont à faire. Enfin récemment, n°. 224, ce journal annonçoit que le conseil de M. l'archevêque s'étoit augmenté *depuis peu* de cinq ecclésiastiques distingués, et que MM. de Boislève, Boudot, Abeil, Galard et Feutrier, *avoient reçu des lettres de grand-vicaire*. Assurément cette nouvelle ecclésiastique n'est pas *émanée de l'autorité;* car il y a bien des erreurs dans ce peu de lignes. M. l'abbé de Boislève a été admis dans le conseil par M. le cardinal de Périgord, en 1819. M. l'abbé Abeil, archiprêtre de Notre-Dame, est de même entré au conseil de l'Archevêché avant la mort de M. le cardinal : ainsi on ne peut pas dire que le conseil de M. l'archevêque ait été *augmenté depuis peu* de ces ecclésiastiques. Enfin, MM. Abeil et Boudot n'ont point reçu de lettres de grand-vicaire; ils sont membres du conseil, ce qui est différent, comme tout le monde sait. Voilà bien des méprises pour un homme qui aspire au privilége exclusif de *toutes les nouvelles ecclésiastiques qui émanent de l'autorité*. Nous demandons modestement à notre censeur la permission de continuer à dire ce qui sera à notre connoissance, sans blesser les intérêts de son monopole, et nous lui promettons de lui laisser également, et ses nouvelles, et son ton hargneux, et ses jalousies misérables, et sa

jactance, et son charlatanisme. Sur ce, nous le saluons, bien décidé à ne plus revenir sur cette triste querelle.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. M. le baron de Lanusse a été nommé au commandement de la sixième division militaire à Besançon.

— M. le lieutenant-général Guilleminot, major-général de l'armée d'Espagne, est allé le 5 de ce mois chez M. le ministre de la guerre pour prendre les derniers ordres de Son Exc. Ce général est parti le même jour pour l'armée d'Espagne.

— Sur les conclusions de M. l'avocat-général de Marchangy, la cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour royale de Poitiers qui condamnoit à une peine correctionnelle le sieur Catineau, pour infidélité, mauvaise foi et injures dans le compte rendu des débats de l'affaire de Berton. Le sieur Catineau a été renvoyé par-devant la cour de la Haute-Vienne.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, le 5, à six mois d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende, M. Domère, libraire, pour avoir publié une nouvelle édition du *Système de la nature*, par le baron d'Holbach.

— Le sieur Dumesnil, condamné par le tribunal correctionnel à un mois d'emprisonnement et à 150 fr. d'amende pour un article inséré dans l'*Album*, s'est constitué prisonnier à Sainte-Pélagie.

— L'éditeur des *Lunes parisiennes* a comparu, le 4 et le 5, devant un juge d'instruction.

— Sur les trente-cinq individus qui avoient été arrêtés lors du tumulte qu'on a excité relativement à l'exclusion de M. Manuel, plusieurs ont été mis en liberté le 4; les autres sont remis à la disposition de M. le procureur du Roi.

— Trois ou quatre individus qui passoient sur le quai des Tuileries, le 4 de ce mois, vers les trois heures du matin, ont appelé une des sentinelles qui sont en faction sur la terrasse du jardin. A peine ce militaire a-t-il paru qu'un coup de pistolet a été tiré sur lui : il a riposté par un coup de fusil, qui n'a atteint aucun des malveillans. La garde a pris les armes; des patrouilles ont parcouru le quai sans trouver personne. On fait une enquête sur cet évènement.

— M. Pelet, conseiller de préfecture à Nîmes, vient d'être révoqué de ses fonctions.

— Les chevaux de Mgr. le duc d'Angoulême sont arrivés à Bordeaux le 26 et le 28 février, et ont continué leur route pour Bayonne.

— M. le colonel Breuet, directeur de l'artillerie à Metz, a reçu l'ordre de se rendre à Toulouse, où il commandera le parc de réserve.

— 16,700 hommes de toutes armes sont attendus à Pau. Les maires de toutes les communes du département des Basses-Pyrénées ont reçu l'ordre de mettre en réquisition toutes les charrettes à bœufs disponibles pour le service de l'armée. On en porte le nombre à 2000.

— Le corps d'armée sous les ordres de M. le comte d'Autichamp a dû aller prendre position sur la Bidassoa. Le quartier-général doit être maintenant à Saint-Jean-de-Luz.

— Les généraux Quésada, Longa, O'donell et le Trapiste, sont partis, le 28 février, de Bayonne pour Saint-Jean de-Luz, afin d'y arrêter quelques mesures maritimes. Une partie de la digue de cette dernière ville vient de nouveau d'être emportée par un temps de grosse mer.

— Le nombre des victimes qui ont péri dans le naufrage de *la Cornaline* s'élève à environ cent quarante personnes.

— Le roi d'Espagne étoit parvenu à se débarrasser de son ministère; mais ce triomphe n'a duré que quelques heures. Les vociférations de la populace ont forcé ce prince à remettre son sort et celui de l'Etat dans les mêmes mains. Dans la séance du 17, les cortès ont arrêté que les forces navales de la péninsule se composeroient de soixante-douze bâtimens de toute classe. On a ensuite décrété amnistie pleine et entière en faveur de tous les Espagnols qui ont pris les armes pour la défense de leur roi.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 6 mars, M. le comte de Lagarde a été admis à prêter serment. M. le président du conseil des ministres a présenté le projet de loi relatif au crédit des 100 millions. M. le marquis d'Orvilliers a fait le rapport de trois projets de loi relatif à divers échanges et baux emphythéotiques intéressant le domaine de l'Etat et la dotation de la couronne. La chambre a nommé en dernier lieu une commission de cinq membres pour l'examen de la proposition faite par M. le comte Ferrand, et relative à la compétence et à la forme de procédure de la cour des pairs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 4 mars, la garde de la chambre a été augmentée de cinquante hommes. M. Manuel, qui étoit attendu par ses amis dans le salon de la Paix, parvient, vers une heure et demie, à tromper la surveillance des huissiers, et s'introduit dans le lieu des séances, où il est aussitôt suivi par l'extrême gauche. Les ministres se retirent dans la salle des conférences. A deux heures dix minutes, M. le président annonce que M. Manuel a violé la consigne, et invite la chambre à se retirer dans ses bureaux. Les députés de la gauche et du centre gauche, au nombre d'environ quatre-vingts, restent à leurs places. A trois heures, le chef des huissiers donne lecture à M. Manuel d'un ordre du président, qui enjoint aux huissiers de faire sortir ce député de la salle des séances, et de se faire assister de la force armée, s'il en est besoin. Le chef des huissiers s'épuise en moyens persuasifs; M. Manuel déclare, à plusieurs reprises, qu'il ne cédera qu'à la violence.

Le chef des huissiers sort, et rentre suivi de douze hommes du poste d'honneur de la garde nationale et d'un piquet de vétérans.

Plusieurs membres du côté gauche haranguent la garde nationale et le commandant des vétérans. La garde nationale reçoit l'ordre d'avancer : elle hésite d'abord, puis refuse tout à coup. (Applaudissemens de tout le côté gauche.)

En ce moment un colonel d'état-major, et M. le vicomte de Foucault, colonel de gendarmerie, entrent, à la tête d'environ trente gendarmes. M. de Foucault, après trois sommations inutiles, ordonne aux gendarmes de saisir M. Manuel. (Cris de fureur à gauche.) Les gendarmes invitent avec douceur M. Manuel à les suivre : il refuse. On le saisit par le collet. Tout le côté gauche est furieux. Les gendarmes emmènent M. Manuel, malgré sa résistance, et repoussent les députés qui faisoient de vains efforts pour délivrer leur collègue. M. Manuel a été conduit jusqu'à la voiture de M. Gévaudan, où il est monté pour retourner à son domicile.

Pendant cette scène tumultueuse, le centre gauche est resté paisible, quoiqu'une affliction profonde se peignit sur tous les visages. Une partie de l'extrême gauche s'est retirée. A trois heures et demie, M. le président, le côté droit, le centre droit et les ministres, rentrent dans la salle. M. de Ricard prononce un discours en faveur du projet de loi sur le crédit des 100 millions. M. Sébastiani, appelé par son tour d'inscription à la tribune, déclare que son indignation est trop grande pour pouvoir discuter le projet de loi ; que la chambre a commis un grand attentat contre un de ses membres. (Tout le côté droit : A l'ordre ! il a oublié ce qu'il a fait sous Buonaparte.)

M. Sébastiani retourne à sa place. Plusieurs membres du côté gauche sont appelés successivement. Les uns sont absens ; les autres refusent de prendre la parole. La discussion est renvoyée à demain.

Le 5, on avoit employé tous les moyens possibles pour empêcher l'introduction de M. Manuel. M. le président fait quelques difficultés pour recevoir un écrit que lui présente M. de Caumartin. Tous les ministres sont introduits. M. le président lit une lettre signée de soixante députés du côté gauche, et dans laquelle on lui annonce une *déclaration*. Nombre de voix à droite : *L'ordre du jour !* M. le président dit que cette déclaration renferme des protestations contre la mesure dont M. Manuel a été l'objet. On crie plus fort à droite : *L'ordre du jour !*

M. Dudon expose les motifs par lesquels il s'oppose à la lecture de la protestation. Il rappelle qu'en 1791, MM. Lameth, Lafayette, etc., s'opposèrent à la protestation des deux cent cinquante-six membres de l'assemblée constituante contre l'abolition de la noblesse. La protestation déposée en ce jour est une provocation à la rébellion. Le discours de l'orateur est souvent interrompu par les murmures du côté gauche : le côté droit a applaudi à plusieurs passages. M. Foy prétend qu'une fraction de la chambre a le droit de faire des déclarations, et qu'elles doivent être lues par le président : il donne des éloges à la conduite tenue la veille par la garde nationale. (Violens murmures à droite.)

M. Demarçay menace le président *du jour de la justice*.. (Grands éclats de rire à droite.) L'ordre du jour est mis aux voix, et adopté à une forte majorité. Presque toute l'extrême gauche sort de la salle.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le crédit des 100 millions. MM. Humblot-Conté, Méchin et de Villevêque, qui étoient les derniers inscrits contre le projet, déclarent qu'ils n'ont rien à dire. M. de Martignac, rapporteur, a la parole pour son résumé. Il avoit inséré dans son discours un extrait de l'*Itinéraire en Espagne*, *de* M. de Laborde, dans lequel ce député fait l'éloge de l'inquisition. Ce passage excitoit des murmures violens à gauche, quand le rapporteur a annoncé qu'il lisoit l'ouvrage de M. de Laborde. (Longs éclats de rire.) L'orateur termine par une brillante péroraison, couverte des plus vifs applaudissemens.

On passe immédiatement à la délibération sur les articles, qui sont adoptés sans réclamation. On procède ensuite au scrutin sur l'ensemble. Nombre des votans, 258 ; boules blanches, 239; boules noires, 19.

La commission du budget a nommé M. de Bourrienne rapporteur pour la partie des dépenses, et M. Planelli de Lavalette pour les recettes.

Le 6 mars, les bancs de l'extrême gauche sont presque entièrement vides: on n'y remarque que huit ou dix membres. MM. du Pavillon, Camille Teyssère et Rodières, s'excusent de ne pouvoir, par divers motifs, se rendre à leur poste. L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif aux vétérans. MM. Alexandre de Laborde et quelques membres de la gauche qui avoient la parole, sont absens. MM. Basterrèche, Sébastiani et d'Anthouard, appelés à la tribune, déclarent qu'ils n'ont rien à dire.

M. Donnadieu : « Les calomnies atroces, répandues ces jours derniers sur mon compte, m'interdisent tout ce qui pourroit avoir le plus léger caractère d'opposition; je renonce donc à la parole ». M. Lefebvre Gineau refuse de parler. M. de Lacaze prononce un discours en faveur du projet de loi. M. Clausel de Coussergues : « Les motifs du projet de loi sont les mêmes que ceux du crédit des 100 millions : il ne s'agit pas de faire la guerre contre l'Espagne, mais en faveur de l'Espagne; la France ne sera qu'auxiliaire ». L'orateur entre ensuite dans les détails de ce qui s'est passé en Espagne depuis 1812 jusqu'en 1820. Il démontre, par les écrits des hommes qui étoient à la tête du gouvernement, qu'ils travaillent à détruire la religion dans ce royaume. M. le général Lafont déclare qu'il n'est pas prêt à parler.

M. de Marcellus : « Le salut de la France exige que la révolution espagnole soit anéantie, et que l'ordre et la religion refleurissent dans ce malheureux pays. La jeunesse françoise ira avec joie conquérir la paix, et porter du secours à un roi captif et à un peuple malheureux ». M. le général Dupont, rapporteur, persiste dans ses conclusions. Quelques membres de la gauche arrivent pendant ce discours.

M. le président donne lecture du projet de loi, qui consiste en un article unique. M. d'Anthouard retire son amendement. Un amendement de la commission et l'article du projet sont adoptés. Les quinze ou vingt membres présens du centre gauche et de l'extrême gauche s'abstiennent de voter. On procède à l'appel nominal et au scrutin sur l'ensemble de la loi. Nombre des votans, 246; boules blanches, 231; boules noires, 15. Le centre gauche et l'extrême gauche n'ont point participé au scrutin.

Notice sur le Père Eudes et sur les congrégations établies par lui. (Suite et fin du n°. 891.)

En 1659, François de Harlay, archevêque de Rouen, neveu et successeur d'un autre prélat du même nom, chargea Eudes d'établir un séminaire dans sa ville. Ce fut aussi cette année que le pieux missionnaire célébra pour la première fois avec appareil la fête du cœur de la sainte Vierge; il y avoit été autorisé par l'évêque de Bayeux. Il n'établit dans sa congrégation la fête du sacré Cœur de N. S. qu'en 1673. Il commença l'église et les bâtimens du séminaire de Caen, et un homme qui n'a jamais voulu se faire connoître lui envoya pour cela 14,000 fr. La princesse de Guise et M. Blouet de Camilly, contribuèrent aussi aux frais de la construction.

En 1660, Eudes, étant venu à Paris, donna une mission aux Quinze-Vingts; cette mission dura sept semaines, et on y vit plusieurs évêques suivre les sermons d'Eudes. Cette mission fut suivie d'une autre qu'il donna pendant deux mois dans l'église de Saint-Germain des Prés, pour les paroissiens de Saint-Sulpice; la reine mère y vint, et Eudes y parla avec une grande force. Il prêcha encore à Paris en 1661. Dans une mission qu'il donna en 1663 dans le diocèse de Bayeux, l'évêque, François de Nesmond, voulut partager le travail et prêcha deux fois la même année. Appelé à Châlons-sur-Marne par Félix de Vialart, évêque de cette ville, il ne put y mener que trois ou quatre de ses associés; mais des Pères de l'Oratoire et des docteurs de Sorbonne se joignirent à lui, et il se trouva plus de trente missionnaires qui travaillèrent pendant les mois de mai et de juin 1665. M. Vialart eut à féliciter le P. Eudes de son zèle et de ses succès. Henri de Maupas, évêque d'Evreux, l'appela en 1666 pour une mission dans cette ville, et ensuite pour l'établissement d'un séminaire qui commença le 14 janvier 1667, et auquel le prélat consacra des sommes considérables. L'année suivante il y eut une mission à Rouen et en 1669 une à Rennes; c'est à la suite de celle-ci qu'Eudes établit à Rennes un séminaire, qui fut ouvert en mars 1670. Les habitans de Rennes, touchés du zèle des missionnaires, contribuèrent par leurs libéralités à l'établissement du séminaire.

En 1671, M. de Harlay qui venoit d'être transféré à l'archevêché de Paris, appela Eudes à Versailles, où Louis XIV

souhaitoit que l'on donnât une mission. Le Roi et la Reine y vinrent plusieurs fois de Saint-Germain. Le prince encouragea les missionnaires de la manière la plus flatteuse, et leur accorda 2000 fr. pour bâtir leur église de Caen. La Reine leur donna aussi des marques d'estime et d'intérêt. En 1673 le Roi lui fit demander encore une mission pour Saint-Germain-en-Laye, et il assista plusieurs fois aux exercices ainsi que la Reine.

On assure que M. de Maupas, évêque d'Evreux, demanda Eudes pour coadjuteur; mais le missionnaire étoit plus utile dans les deux œuvres qu'il dirigeoit avec tant de zèle, et ce projet n'eut pas de suite. L'auteur de sa Vie revendique pour lui l'honneur d'avoir célébré le premier la fête du Sacré-Cœur : en effet, les religieuses de la Visitation de Dijon ne commencèrent à la célébrer qu'en 1686, et le P. Eudes l'avoit établie dans son séminaire de Caen en 1673. Il ordonna qu'elle fût également célébrée dans toutes les maisons de ses deux congrégations, et les religieuses de Notre-Dame de Charité ont été les premières à embrasser cette dévotion. Cette dernière congrégation avoit été solennellement approuvée par une bulle d'Alexandre VII, du 2 janvier 1666, pour être sous la règle de saint Augustin. Cette bulle avoit été sollicitée par deux religieux alors célèbres, l'abbé Rancé et l'abbé Georges, réformateurs des abbayes de la Trappe et du Val-Richer. Les Sœurs firent leurs vœux le jour de l'Ascension de cette année, et M. de Nesmond voulut présider à la cérémonie. La Mère Patin mourut peu après, à l'âge de soixante-huit ans, dont elle avoit passé vingt à former les Sœurs à l'esprit de leur état. Elle fut remplacée par la Sœur Pierres, dite Marie du Saint-Sacrement. La congrégation fit des établissemens à Rennes, en 1674; à Guingamp, en 1678, et à Vannes, en 1683. Une des personnes les plus recommandables de la congrégation fut Mme. de Boisdavid, veuve d'un capitaine aux gardes françoises, née Soulebien, et religieuse sous le nom de Marie de l'Enfant-Jésus, qui mourut à Caen en odeur de sainteté, le 30 janvier 1660, à l'âge de quarante-un ans.

Le pieux instituteur touchoit au terme de ses travaux. Dans les années 1674, 1675 et 1676, il avoit encore parcouru les diocèses de Bayeux, de Rennes, d'Evreux, de Lisieux et de Coutances; dans l'espace de cinquante-quatre ans, il avoit travaillé en personne dans cent dix missions, sans compter

celles qu'il faisoit faire par ses disciples. Tant de travaux avoient épuisé ses forces. De retour à Caen, après son voyage à Paris, il sentit l'affoiblissement de sa santé, et se choisit pour vicaire, en 1679, M. de La Haye de Bonnefond. Il se démit l'année suivante, dans une assemblée générale tenue à Caen le 20 juin. On lui donna pour successeur Jean-Jacques Blouet de Camilly, archidiacre et grand-vicaire de Coutances. Depuis, Eudes ne s'occupa plus que d'exercices de piété pour se préparer à la mort, qui arriva le 19 août 1680, après qu'il eut édifié tous ses confrères par sa ferveur et sa patience dans les douleurs d'une longue maladie.

Sa congrégation de missionnaires avoit alors six séminaires et un collége, et celle des religieuses avoit trois couvens. Non-seulement ces deux congrégations, mais toute la ville de Caen et tout le clergé du diocèse, témoignèrent le plus grand regret de cette perte. Le chapitre de Bayeux célébra un service pour le défunt, et un des chanoines prononça une oraison funèbre. Le P. Eudes avoit composé douze ouvrages différens, dont l'auteur de sa Vie donne la liste; ce sont le *Royaume de Jésus*, le *Contrat de l'homme avec Dieu par le saint baptême*, l'*Homme chrétien*, les *Exercices intérieurs sur les mystères de Jésus*, en douze livres; l'*Enfance de la Mère de Dieu*, le *Cœur admirable de la Mère de Dieu*, in-4°.; un *Catéchisme à la portée des personnes les plus simples*, *Méditations*, en 2 vol.; *Mémorial ecclésiastique*, le *Prédicateur apostolique*, le *bon Confesseur*, *Manuel du chrétien* (1).

Telle est la substance de la Vie du P. Eudes, par un prêtre de sa congrégation. Cette Vie paroît avoir été rédigée en 1778, ou du moins achevée vers ce temps, car l'auteur dé-

(1) Dans la *Biographie universelle* on donne la liste suivante des ouvrages du Père Eudes : *Exercices de piété pour vivre chrétiennement et saintement*, 1636, depuis refondus et publiés, l'année suivante, sous le titre de *la Vie et le Royaume de Jésus*, in-8°., fréquemment réimprimée; le *Testament de Jésus*, 1641; la *Vie du Chrétien*, 1641, réimprimés plusieurs fois; le *Contrat de l'Homme avec Dieu par le baptême*, 1654, in-12; le *Bon Confesseur*, Paris, 1666, in-12, réimprimé souvent, et traduit en plusieurs langues; *Mémorial de la Vie ecclésiastique*, Lisieux, 1681, in-12; le *Prédicateur apostolique*, Caen, 1685, in-12; des Offices du Sacré-Cœur et du Cœur de Marie. Le Père Lelong attribue au P. Eudes, avec trop peu de fondement, l'Histoire restée manuscrite de Marie des Vallées.

clare l'avoir commencée depuis vingt ans; mais son travail avoit été interrompu, et il le reprit sur l'invitation de l'assemblée générale des Eudistes, tenue à Caen en 1777, pour l'élection d'un supérieur général. Le manuscrit forme 477 p. in-4°.

Les successeurs du P. Eudes dans la place de supérieur général furent Jean-Jacques Blouet de Camilly, mort à Coutances le 11 août 1711; Gui de Fontaines de Neuilly, chanoine et grand-vicaire de Bayeux, mort dans cette ville le 19 janvier 1727; Pierre Cousin, mort à Caen le 14 mars 1751, à l'âge de quatre-vingt-six ans; Jean-Prosper Auvray de Saint-André, mort à Caen le 20 janvier 1770; Michel Lefèvre, mort à Rennes le 6 septembre 1775; Pierre Lecoq, mort à Caen le 1er. septembre 1777; Pierre Dumont, grand-vicaire de Coutances, mort peu avant la révolution; et François-Louis Hébert, élu coadjuteur de M. Dumont, et qui lui succéda. Ce fut le dernier supérieur général. La congrégation avoit, avant la révolution, environ cent membres répartis entre seize maisons; le séminaire de Caen, qui étoit le chef-lieu; le séminaire de Valognes, où étoit le novicial; la maison de Paris (1), qui n'étoit qu'un lieu de retraite; les séminaires de Coutances, d'Avranches, de Rouen, de Séez, d'Evreux, de Lisieux, de Rennes, de Dol; de Domfront, de Blois et de Senlis, et les petits séminaires de Rennes et de Lisieux. Des cures étoient unies aux séminaires d'Avranches et de Dol; le supérieur avoit le titre de curé, et les prêtres du séminaire desservoient la paroisse. Ils continuoient de plus à donner des missions, et nous trouvons citées des missions qu'ils firent en 1731 et en 1732, dans le diocèse de Bayeux; dans la ville de Mayenne, en 1735, etc. Il y avoit à la Garlière, diocèse d'Avranches, une maison de missionnaires, dont le supérieur étoit, au moment de la révolution, M. Desperques, mort depuis curé de Saint-Lô. Cette congrégation a eu quelques écrivains, comme Pierre Lecoq, supérieur général,

(1) Cette maison ne fut achetée par les Eudistes qu'après 1703; elle leur servoit pour ceux de leurs jeunes gens qui venoient achever leurs études à Paris; elle ne fut autorisée définitivement qu'en 1776, M. de Beaumont, archevêque de Paris, ayant obtenu de nouvelles lettres-patentes à la sollicitation de M. Hébert, alors supérieur de la maison. Il s'y trouvoit, au moment de la révolution, environ vingt ecclésiastiques pensionnaires, dont plusieurs anciens Jésuites.

auteur d'ouvrages de théologie; François-Hyacinthe Sevoy, né en Bretagne en 1707, qui donna le résultat de ses conférences dans les *Devoirs ecclésiastiques*, 1760, 4 vol. in-12, et mourut à Rennes le 11 juin 1765; Vincent-Toussaint Beurier, né à Vannes en 1715, missionnaire, auteur de *Conférences ecclésiastiques*, de *Remarques sur l'administration des sacremens*, mort à Blois le 2 novembre 1782 (sa Vie se trouve dans les *Modèles du clergé*, par l'abbé Carron); François Lefranc, supérieur du séminaire de Coutances et grand-vicaire du diocèse, né à Vire, auteur de la *Conjuration contre la religion catholique et les souverains*, et du *Voile levé pour les curieux*, 1791 et 1792, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792, à l'âge de cinquante-trois ans; Pierre Potier, supérieur du séminaire de Rouen, qui avoit d'abord fait le serment, mais qui le rétracta au bout de peu de jours, et publia quelques écrits, *le Cri du cœur*, *Adresse aux vierges chrétiennes*, *Adresse aux vrais catholiques*. Il fut massacré à Saint-Firmin le 3 septembre 1792. Nous citerions encore M. Auger, supérieur du séminaire de Valogne, puis de celui de Coutances, homme de mérite, profond dans l'Ecriture sainte et la théologie; M. Martin, supérieur du séminaire de Lisieux, déporté en Angleterre, et qui fut mis à la tête de la communauté des prêtres réunis à Winchester.

La congrégation des Eudistes s'est toujours distinguée par sa régularité et par son éloignement pour toutes les nouveautés. Elle a fourni des confesseurs de la foi dans la dernière persécution. Le plus connu est François-Louis Hebert, supérieur de la maison de Paris, né au diocèse de Lisieux, vers 1738: c'étoit un excellent prêtre et un homme d'un caractère aimable. Louis XVI le prit pour son confesseur en 1791, et le chargea de faire un vœu au Sacré-Cœur. Enfermé dans le couvent des Carmes après le 10 août, l'abbé Hebert y fut massacré le 2 septembre. Avec lui périrent plusieurs de ses confrères, Nicolas Beaulieu, Pierre Dardan, André Grasset de Saint-Sauveur, Robert Lebis, François Lefranc, cité ci-dessus (1). A la même époque, périt, dans le séminaire de

(1) On a confondu avec les Eudistes d'autres prêtres qui étoient retirés dans leur maison de Paris, mais qui n'étoient pas de leur congrégation, tels que J.-F. Bousquet, Jacques Friteyre-Durvé; M. Guillon, dans ses *Martyrs de la Foi*, nomme encore Blamin, Duperron, Saurin, Vourlat; il ne paroît pas qu'aucun d'eux fût Eudiste. Durvé,

Saint-Firmin, Pierre Potier, désigné plus haut. On ne doute point que la congrégation n'ait fourni encore d'autres victimes.

On ne voit point qu'il ait été fait de tentatives pour la rétablir. M. Rouxel, grand-vicaire d'Evreux, qui en avoit eu, dit-on, le projet, est mort il y a quelques années. Il ne reste plus qu'un très-petit nombre de membres, M. Bosvy, chanoine et grand-vicaire de Coutances; M. Blanchard, proviseur du collége de Rennes; M. Fourcheron, curé à l'île de France, qui étoit dernièrement en Europe, et peut-être quelques autres encore, mais dispersés et avancés en âge.

La congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Charité a survécu à la révolution; elle s'est même étendue. Ces Sœurs ont à Paris un établissement fort important; elles ont acheté le couvent de la Visitation de la rue Saint-Jacques, et y ont soixante-dix religieuses et trois classes de pénitentes, outre un pensionnat. *Voyez*, sur cette maison, dite de Saint-Michel, notre numéro 39, tome II. Les autres couvens de la congrégation sont à Caen, à Rennes, à Guingamp, à Vannes, à Lyon, à Nantes, à Saint-Brieux, à La Rochelle, à Tours et à Versailles. Ces six dernières maisons sont beaucoup postérieures, pour la fondation, aux autres.

Le *Constitutionnel* s'étonnoit dernièrement que l'on ne voulût pas permettre aux fils du général Berton d'élever un monument à leur père, et citoit l'exemple du cardinal de Richelieu, qui avoit permis d'élever un monument en l'honneur du maréchal de Montmorency. D'abord on pourroit trouver que la comparaison n'est pas fort juste, et que ces deux hommes n'étoient pas également coupables. Mais ce qui est décisif pour l'objet qui nous occupe, c'est que le monument du duc de Montmorency ne fut point élevé du vivant du ministre. Ce monument ne fut commencé qu'en 1648, six ans après la mort du ministre; il fut achevé en 1653. Il ne seroit sûrement pas venu en pensée à la duchesse de solliciter du cardinal l'érection de ce monument; elle n'obtint de même le corps de son mari qu'après la mort de Richelieu. Ce fut en 1645 que le cercueil fut transporté de Toulouse à Moulins; Richelieu étoit mort en 1642.

Saurin et Vourlat étoient Jésuites. Blamin et Duperron que M. Guillon nomme ne se retrouvent plus à leur rang dans son livre.

Sur le renvoi du nonce de Madrid.

On vient de publier à Rome les pièces relatives au refus qu'a fait S. S. de recevoir M. Villanueva comme ministre d'Espagne, et au parti qu'a pris en conséquence le ministère espagnol de renvoyer le nonce de Madrid. Ces pièces étant fort étendues, nous n'en donnerons qu'un extrait, qui montrera la conduite sage et mesurée qu'a tenue dans cette occasion le gouvernement de S. S.

Le 23 septembre dernier, M. Joseph Aparici, chargé d'affaires de S. M. C. près le saint Siége, annonça à M. le cardinal Consalvi, que, par une dépêche du 31 août, le roi d'Espagne avoit nommé pour son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le saint Siége, M. Joachim-Laurent de Villanueva, chanoine de Cuença. S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat, dans une réponse confidentielle du 1er. octobre, fit observer l'inconvenance de ce choix. Tout le monde sait, disoit S. Em., que M. Villanueva est auteur des *Lettres de D. Roch Leal*, qui ont été condamnées, l'année dernière, par le saint Siége, par le canal de la congrégation de l'*Index;* personne n'ignore également que cet ecclésiastique, étant député aux cortès de 1821, y a fait des motions sur les matières ecclésiastiques, et y a émis des principes qui ne peuvent assurément lui mériter la confiance de S. S.; et S. M. C., ainsi que son ministère, doivent sentir qu'un tel homme n'est pas propre à maintenir et à resserrer les liens d'amitié entre les deux Etats, et que l'honneur du saint Siége seroit compromis par un tel choix. Le cardinal secrétaire d'Etat espéroit donc que cette réclamation secrète feroit impression sur S. M. C., et l'engageroit à changer une nomination si peu attendue.

On s'étoit flatté que cette dépêche arriveroit à Madrid avant le départ de M. Villanueva; mais on apprit qu'il étoit parti pour Rome, et le secrétaire d'Etat de S. S. écrivit à M. Antoine Tosti, chargé d'affaires du saint Siége près la cour de Turin, pour le charger de voir M. Villanueva, à son passage par Turin, et de lui annoncer avec politesse, et en

confidence, que le saint Père ayant exposé au gouvernement espagnol les raisons qui lui faisoient juger peu opportun que M. Villanueva résidât à Rome comme ministre d'Espagne, et cette dépêche étant arrivée à Madrid peu de jours après son départ, on engageoit cet ecclésiastique à suspendre son voyage, et à attendre les ordres de son gouvernement. M. Villanueva arriva en effet à Turin le 13 novembre; le chargé d'affaires pontifical alla le voir, et, s'étant retiré avec lui à part, lui communiqua ce qu'il avoit ordre de lui dire. M. Villanueva auroit dû, pour toutes sortes de raisons, tenir secret ce qui venoit de se passer; au contraire, il paroît s'être hâté de le rendre public, et partit le 14 novembre pour Gênes, où il se proposoit d'attendre les ordres de son gouvernement. Le 16, il écrivit au chargé d'affaires à Turin pour le prier de lui transmettre par léttres ce qu'il lui avoit dit de vive voix; M. Tosti se rendit à ses désirs, en lui recommandant toutefois de garder le silence sur cet incident.

Cependant le ministère espagnol ne fit aucune attention à la lettre confidentielle du 1er. octobre; il n'y répondit même pas, et lorsqu'il fut instruit de ce qui étoit arrivé à Turin, il chargea M. Aparici de déclarer qu'on avoit nommé M. Villanueva avec une pleine connoissance de son mérite et de ses vertus; que le refus de le recevoir étoit une injure faite à la dignite du gouvernement espagnol, et forceroit le roi d'Espagne à éloigner le nonce de Madrid. M. Aparici adressa, le 27 décembre, une note dans ce sens.

M. le cardinal Consalvi fit, le 1er. janvier, à cette note une réponse fort étendue. Le saint Père, y étoit-il dit, auroit pu s'étonner qu'on lui envoyât comme ministre un ennemi déclaré, et s'étoit cependant borné à des représentations générales. Mais on ne fit aucune réponse à ces représentations, et la chose fut publiée à Madrid avec des réflexions injurieuses pour le saint Siége. Tout souverain a droit de refuser un ministre qui lui seroit désagréable, et c'est une étrange manière d'entretenir des relations d'amitié que d'en confier le soin à un homme qui s'est mis en état d'hostilité avec l'autorité auprès de laquelle on l'envoie, à un homme qui, loin de se présenter comme médiateur, s'est annoncé par ses écrits et par ses opinions comme cherchant à susciter la haine et la discorde. Le ministère espagnol auroit dû se rappeler les égards dont le saint Siége a coutume d'user dans le choix des

nonces en Espagne; égards que S. S. elle-même a témoignés envers le roi d'Espagne actuel, en lui faisant connoître d'avance les trois sujets sur lesquels se portoient ses vues, afin que S. M. C. indiquât celui qui lui seroit le plus agréable. Cette déférence du saint Père méritoit sans doute quelque retour. Le gouvernement espagnol a récemment reconnu lui-même dans les autres souverains le droit de refuser la personne d'un ministre déjà arrivé à sa destination, et il n'a point rompu avec la cour près de laquelle ce ministre étoit envoyé. S. S. doit jouir du même droit; ce seroit surtout une mesure aussi fâcheuse que précipitée que de renvoyer son nonce, uniquement parce qu'elle a exposé à S. M. C., dans des termes pleins d'amitié, son désir d'avoir à Rome un ministre espagnol propre à maintenir l'union entre les deux cours, et non un homme trop connu par son éloignement pour le saint Siége.

Néanmoins, à la réception de cette dépêche, le ministre des affaires étrangères à Madrid, M. Evariste San-Miguel, écrivit, le 22 janvier, à M. le nonce, et lui envoya ses passe-ports. Ce prélat, qui est Mgr. Giustiniani, archevêque de Tyr, fit, le 24 janvier, une réponse fort développée et fort lumineuse, où il examinoit la question sous tous ses rapports. Tous les publicistes reconnoissent dans un souverain le droit de refuser un ministre qui lui est désagréable; il n'est même pas obligé de donner les motifs de son refus. Quand la cour d'Espagne choisissoit un nonce parmi trois prélats qu'on lui indiquoit, elle ne donnoit point de raisons de sa préférence. Ne pas agréer tel ministre en particulier ne sauroit être une raison pour renvoyer un ministre accrédité depuis long-temps. M. le nonce fait ensuite des observations très-sages sur le caractère des écrits de M. Villanueva, sur le droit du saint Siége de condamner des livres erronés; l'inviolabilité des députés des cortès, dit-il, est par sa nature bornée à l'ordre politique, et n'a aucun rapport avec l'ordre spirituel. Le prélat finit par se plaindre du discours prononcé la veille dans la séance des cortès par le ministre de grâce et de justice, discours si offensant et si propre à échauffer les passions, qu'il vaut mieux, disoit-il, n'y pas répondre.

Mgr. Giustiniani quitta donc Madrid le 28 janvier, et se mit en route pour la frontière. En même temps le ministère espagnol donna ordre à toute la légation espagnole à Rome de quitter cette ville. M. Aparici, en donnant connois-

sance de cet ordre, le 20 février, au cardinal secrétaire d'Etat, ajoutoit que cette mesure étoit purement diplomatique, et que, ni le roi, ni son gouvernement, n'entendoient pour aucun motif rompre leurs relations avec le chef de l'Eglise. Dans une seconde note, du même jour, il annonçoit que, d'après une nouvelle dépêche du ministre San-Miguel, il pourroit rester à Rome sous le titre d'agent-général pour les expéditions ecclésiastiques. Mais, attendu l'expulsion du nonce, M. Aparici a reçu ses passe-ports. Seulement le secrétaire d'Etat lui annonce qu'il pourra laisser à Rome, s'il en a le droit, ou qu'on enverra de Madrid une personne chargée de l'expédition des affaires qui surviendroient.

Telle est la substance des pièces que vient de publier le *Diario*, et où les ministres de S. S. ont montré autant de sagesse, de raison et de modération, que le ministère espagnol a fait voir de morgue, de jactance et de maladresse. Le choix seul de M. Villanueva pouvoit être regardé comme un acte d'hostilité et une insulte, et il étoit aisé de prévoir l'effet qu'il produiroit à Rome. Ce choix ne pouvoit qu'amener une rupture, soit que M. Villanueva fût reçu, soit soit qu'il ne le fût pas; et le ministère espagnol ne pouvoit prendre une voie plus sûre pour produire un éclat que le parti révolutionnaire souhaitoit probablement.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le n°. 590 du *Bulletin des Lois* contient l'ordonnance du Roi pour la publication des bulles qui confèrent l'institution canonique à M. l'archevêque d'Albi et à M. l'évêque de Rodez. L'ordonnance est sous la date du 26 février. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que cette ordonnance et cette date confirment pleinement la nouvelle que nous avions donnée dans notre numéro du 1er. mars, et répondent victorieusement aux dénégations tranchantes qu'on nous avoit opposées.

— Depuis que nous n'avons entretenu nos lecteurs de la visite pastorale, elle continue de la manière la plus heureuse. Il y a toujours beaucoup de monde aux exercices, même à celui du matin, qui se fait à une heure moins commode pour beaucoup de personnes. On remarque surtout que le nombre des hommes paroît plus grand qu'aux dernières mis-

sions. La nef des deux églises est pleine, et tout se passe dans le plus grand silence. Le jeudi 6, on a fait dans l'une et l'autre église la cérémonie de l'amende honorable; à Saint-Roch un autel avoit été dressé contre la grande porte d'entrée; il étoit fort exhaussé et illuminé avec une grande magnificence; après la glose par M. l'abbé Polge, M. l'abbé Rauzan monta en chaire, et annonça la cérémonie qui alloit avoir lieu. On fit la procession, pendant laquelle on chantoit le *Miserere;* le saint Sacrement fut porté à l'autel du fond. M. l'abbé Rauzan prit plusieurs fois la parole, et interpella ses auditeurs de déclarer s'ils pardonnoient à leurs ennemis; la réponse fut unanime. L'orateur demanda ensuite pardon pour les péchés de tous. Un grand nombre de personnes portoient des cierges. A Saint-Germain-l'Auxerrois la cérémonie fut aussi très-imposante; l'autel avoit été élevé à l'entrée du chœur; M. l'abbé Caillau porta la parole: la procession étoit nombreuse, et la foule n'a point nui au recueillement.

— Le vendredi 14 mars, à deux heures très-précises, M. l'abbé de Labourdonnaye, aumônier de Mme. la duchesse de Berri, prêchera dans l'église Saint-Germain des Prés, en faveur de la petite communauté des clercs de la paroisse. La quête sera faite par Mmes. la vicomtesse de Vaudreuil et Charles de Lavaux, désignées par MADAME, duchesse d'Angoulême. Les offrandes peuvent être envoyées à M. le curé, ou aux quêteuses.

— Nous nous reprochons d'avoir parlé trop brièvement du discours prononcé par M. l'abbé Borderies, dans la dernière réunion pour les petits séminaires, à l'Archevêché. Il étoit impossible de donner une idée plus juste de cette œuvre, et de mieux montrer son importance. L'orateur avoit partagé son sujet en deux points, les motifs qui nous attachent à cette œuvre, et les difficultés qu'elle présente. Dans la première partie, il a représenté l'Eglise demandant à ses enfans, non plus cet éclat, cette abondance, cette splendeur dont elle étoit autrefois entourée, mais le pain journalier, le nécessaire, la vie même. Les besoins et les cris d'une mère si tendre ne doivent-ils pas toucher le cœur de ses enfans? L'œuvre des petits séminaires offre trois principales difficultés; de la part des incrédules, de la part des indifférens, et à cause des préjugés dont ne sont pas exemptes des personnes même pieuses. L'incrédule croit n'avoir pas besoin de donner

des prêtres à l'Eglise ; mais s'il refuse leurs secours pour lui-même, n'est-il pas intéressé à ce que ceux qui l'entourent, ses enfans, ses amis, ses domestiques, ses ouvriers, soient entretenus dans les principes de la religion ? L'orateur a supposé qu'une des dames qui font des collectes pour le petit séminaire se présente chez un riche mécréant; celui-ci s'étonne d'une telle demande, et ici M. l'abbé Borderies a développé éloquemment la nécessité du sacerdoce, et l'intérêt qu'a toute la société à perpétuer le ministère ecclésiastique. Les indifférens, qui ne s'arrêtent qu'aux apparences, croient le nombre des prêtres suffisant; mais il ne l'est pas, ni pour ce moment; ni pour l'avenir, et ici des faits trop réels attestent les besoins de l'Eglise. Enfin, quelques personnes croient pouvoir préférer d'autres œuvres à celle-là; toutes sont estimables, toutes ont leur avantage et leur utilité; mais, avant tout, il nous faut des prêtres. Cette sèche analyse ne donnera qu'une bien foible idée d'un discours qui a paru un véritable chef-d'œuvre de précision, de grâce, d'élégance, de sagesse et de sentiment. On a demandé que ce discours fût imprimé, et il seroit à désirer en effet que M. l'abbé Borderies voulût bien faire jouir le public d'une production qui appelleroit encore davantage l'intérêt sur une œuvre d'une si haute importance dans l'état actuel de la religion et de la société.

— Il existoit à Paris, avant la révolution, des communautés de frères cordonniers et de frères tailleurs; elles avoient été formées, vers le milieu du dix-septième siècle, par les soins d'un pieux artisan, Henri-Michel Buche, né à Arlon, dans le Luxembourg. Il fut secondé dans son zèle à cet égard par un des plus vertueux gentilhommes de ce temps, le baron de Renty, qui s'appliquoit à toutes sortes de bonnes œuvres, visitoit les hôpitaux, faisoit donner des missions, et paroissoit lui-même un missionnaire. Ce fut avec le secours du baron que Henri, ayant acheté à Paris une maîtrise de cordonnier, réunit des hommes du même état avec lesquels il vivoit en une communauté régulière. Ils partageoient leur temps entre la prière et le travail des mains, et pratiquoient non-seulement les préceptes, mais les conseils évangéliques, le détachement entier, l'obéissance et toutes les vertus religieuses. Ils subsistoient de leur travail, et en mettoient le produit en commun. Ce fut le 2 février 1645 que le bon

Henri, comme on l'appeloit, commença sa communauté; le baron de Renty dressa leurs réglemens, et fut leur premier supérieur. C'étoit sans doute, même à ne parler qu'humainement, un grand service rendu à la société qu'une association de cette nature, qui prévenoit bien des désordres, et offroit une garantie de la probité des ouvriers; mais, dans l'ordre de la religion, une telle institution étoit plus précieuse encore, et c'étoit une chose touchante que ces réunions d'hommes de tout âge, où régnoient la charité, la ferveur, l'amour du recueillement et de la pénitence, et je dirois presque tout l'esprit des premiers chrétiens. Il se forma de semblables communautés de frères tailleurs; il s'en établit aussi à Toulouse et à Soissons. Ces associations se sont perpétuées jusqu'à la révolution, et on vient d'entreprendre de les faire revivre. L'association de Saint-Joseph en a fourni les moyens. Déjà la communauté des frères cordonniers est en pleine activité, et celle des tailleurs se forme en ce moment. Les cordonniers ont pour frère maître Joseph Heisseler, frère de l'ancienne communauté, et qui, depuis trente ans, demeuroit avec ses associés, rue Saint-André-des-Arts, n°. 70. Un jeune frère de vingt-six ans est renommé pour son habileté dans son état, qui est telle que beaucoup d'ouvriers cherchent à travailler avec lui pour se perfectionner. Déjà des hommes en dignité ont donné leur pratique à ces frères, et on espère que les personnes pieuses favoriseront de tout leur pouvoir un pareil établissement, où ils sont assurés de trouver, avec de la bonne marchandise, le soin, la probité et tous les avantages que n'offrent pas toujours les ouvriers ordinaires. On ne sauroit trop encourager une institution qui offrira le moyen d'arracher au vice des jeunes gens exposés à tant de dangers. Les frères habitent à Saint-Julien-le-Pauvre, n°. 1, près l'Hôtel-Dieu.

— On a vu que, dans la séance de la chambre des pairs du 25 février, M. l'archevêque de Sens avoit prononcé l'éloge de M. l'archevêque de Rouen. M. l'archevêque de Sens étoit parent, condisciple et ami de M. de Bernis, et il lui appartenoit spécialement de rendre hommage à sa mémoire. Il l'a suivi dans les diverses situations de sa vie, et l'a présenté tantôt au séminaire où il fut toujours aimé de ses condisciples, tantôt à Rome, où il fut appelé par son illustre parent; tantôt élevé à l'épiscopat, et exercant à Albi les

fonctions de suffragant, puis de coadjuteur; tantôt aux Etats-généraux où il se tint uni à ses collègues. A l'issue de cette assemblée, M. de Bernis se réfugia à Rome, et lorsqu'il eut perdu le cardinal qui l'avoit adopté, il vécut dans la retraite, et fut ensuite appelé à la cour de Pétersbourg par Paul Ier., qui le fit commandeur de Malte. Mais l'amour de la patrie ramena M. l'archevêque d'Albi dans ses foyers; il donna la démission de son siége, et se retira auprès de Nîmes dans un domaine qui lui avoit été laissé par un de ses parens. Nous ne rapportons point les autres circonstances de la vie du prélat, dont nous avons fait mention dans la notice que nous lui avons consacrée; nous ajouterons seulement que M. l'archevêque de Sens a peint avec autant de vérité que de sensibilité le collègue qu'il avoit à louer. Ce petit discours est tout-à-fait digne d'un prélat dont on connoît d'ailleurs le talent et le goût.

— La chambre de 1815 s'étoit occupée de favoriser les établissemens religieux, et une résolution y avoit été prise pour autoriser les donations à ces établissemens. Cette résolution fut adoptée par la chambre des pairs; mais la fin de la session empêcha d'en faire une loi définitive. On renvoya l'affaire à la session de 1816. Le 24 décembre de cette année, la chambre des députés adopta un projet de loi qui autorisoit les dons à tous les établissemens ecclésiastiques *reconnus par la loi*. On voulut, dit-on, par ces derniers mots, rendre plus difficiles les établissemens de communautés d'hommes, contre lesquels il existe encore bien des préventions; mais M. le comte Ferrand a cru qu'on pouvoit au moins diminuer les entraves pour les communautés de femmes, et il a proposé que le Roi fût supplié de présenter un projet de loi qui portât que toute communauté religieuse de femmes pourroit être autorisée et reconnue par une simple ordonnance, en se conformant toutefois aux dispositions de la loi de janvier 1817. M. Ferrand a développé sa proposition dans la séance du 19 février, et a fait sentir la nécessité d'encourager les établissemens de ces pieuses filles qui veulent vivre dans la retraite et dans les exercices de la piété, et à plus forte raison celles qui se livrent à l'éducation des enfans, au soin des malades, ou à différentes bonnes œuvres. La société est intéressée à favoriser de telles institutions, et, loin de les gêner par des restrictions fâcheuses, il faut faciliter leur formation. C'est à quoi tend la proposition du noble pair; on ne doute pas qu'elle ne soit adoptée par la

chambre, et qu'elle n'amène pour les communautés de femmes une législation plus favorable. Il est remarquable qu'il n'y a encore jusqu'ici aucune communauté de femmes autorisée par une loi; et cet état de choses est trop précaire et trop peu rassurant pour ces établissemens.

— La charité continue toujours à se montrer en faveur des malheureuses victimes de la révolution espagnole. M. l'évêque de Meaux, qui nous avoit fait précédemment l'honneur de nous adresser une somme de 500 fr. en faveur des ecclésiastiques espagnols réfugiés, vient encore de nous faire passer 51 fr. pour le même objet; cette dernière somme est, à ce qu'il paroît, le résultat d'une collecte faite dans le clergé de Meaux. M. le curé de Sainte-Marguerite à Paris, 200 fr.; M. Blampin, curé de Lunéville, et M. Dubignon, chanoine honoraire du Mans, nous ont envoyé chacun 100 fr. pour la même fin. Parmi les autres souscripteurs, nous trouvons un curé du canton d'Isigny pour 50 fr. M. l'abbé Mabire, ancien chapelain du Roi, pour 25 fr.; un ecclésiastique de Langres pour 20 fr., M. Portrairei, curé de Saint-Hilaire, diocèse de Nevers, pour 10 fr.; un curé de Bourges pour la même somme, des Sœurs de la Providence, à Cherbourg, autant, etc. Des habitans de Foix, à l'exemple de ceux de Pamiers et d'Ax, ont accueilli les réfugiés avec un tendre intérêt; chacun s'est dépouillé pour vêtir ceux qui en avoient besoin; les dames pieuses de la ville vont visiter les malades à l'hôpital, et solliciter des secours pour eux. Six familles aisées fournissent chaque jour aux plus malheureux de la soupe et des alimens. Une commission des secours a été créée auprès de M. le préfet de l'Arriège, et le gouvernement fait distribuer des secours aux réfugiés qui arrivent successivement. M. le baron de Mortarieu, préfet de l'Arriège, donne l'exemple du zèle et de la générosité.

— M. l'abbé Desmazure est arrivé à Lille le 27 février, et et y a été parfaitement accueilli; M. le marquis de Jumilhac a bien voulu mettre à sa disposition le grand salon de l'intendance, où l'orateur a donné trois conférences sur l'état de la Terre-Sainte, et sur les besoins des Pères gardiens du Saint-Sépulcre. Il a ému plus d'une fois ses auditeurs en leur peignant l'oppression sous laquelle gémissent ces lieux chers à la piété, et a mêlé à ces tableaux le souvenir d'un Prince dont la mémoire est chère aux habitans de Lille. Il ne devoit y

avoir que deux conférences; mais le local n'ayant permis de recevoir qu'un certain nombre de personnes, une troisième conférence a été demandée, et M. Desmazure s'est rendu aux désirs qu'on lui a témoigné. On dit qu'il a recueilli des aumônes abondantes; mais on a ouvert une souscription pour recevoir les dons des personnes qui n'ont pu assister aux conférences. Le *Journal du Nord* rend compte des conférences, loue le zèle et les talens de M. Desmazure, et indique ceux qui reçoivent des souscriptions; ce sont des habitans distingués de la ville, MM. Cardon de Montreuil, de Bully, de Cugnac, Fiévez-Chombart, etc.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi a reçu le 10, en audience particulière, M. le maréchal Moncey, qui a pris congé de Sa Majesté, et est parti le lendemain pour l'armée.

— M. Polissard-Quatremère, colonel de la quatrième légion de la garde nationale, a fait paroître, le 7 de ce mois, un ordre du jour, dans lequel il manifeste son indignation contre le sergent Mercier, qui a refusé d'obtempérer à l'ordre, qui lui avoit été donné par son capitaine, d'arrêter M. Manuel. Le rapport de cette infraction à la discipline vient d'être adressé à M. le maréchal duc de Reggio, commandant la garde nationale. Les colonels des autres légions ont également publié des ordres du jour pour signaler une faute aussi grave. Plusieurs officiers supérieurs se sont réunis pour témoigner à M. le duc de Reggio leur profonde douleur, et faire le désaveu formel de l'insubordination dont s'est rendu coupable le sieur Mercier.

— M. le duc de Reggio a remis le 9, veille de son départ pour l'armée d'Espagne, le commandement de la garde nationale de Paris à M. le major-général duc de Clermont-Tonnerre. Le 10, M. le major-général a publié un ordre du jour pour annoncer qu'un conseil de discipline sera convoqué pour prononcer sur la désobéissance du sieur Mercier. L'officier qui commandoit le poste de la chambre des députés sera également traduit audit conseil.

— Une ordonnance du Roi, en date du 29 janvier dernier, a autorisé une société d'assurance mutuelle contre la grêle, pour vingt départemens voisins de Paris. Le conseil d'administration se compose d'un grand nombre de pairs et de députés.

— Une ordonnance royale, du 5 de ce mois, accorde de nouvelles facilités et une diminution de frais pour l'emploi et la transmission des rentes, au-dessous de 50 francs, inscrites sur le grand-livre. Une autre ordonnance, du même jour, est relative aux droits que l'administration des postes percevra sur des papiers fabriqués au moyen d'un procédé qui permet de donner aux feuilles livrées à l'impression plus d'étendue qu'elles n'en avoient précédemment.

— Le sieur Roger, condamné à la peine capitale par la cour d'assises de la Moselle, s'est pourvu à la cour de cassation.

— Le sieur Alexis Lagarde, auteur de l'*Epître à mon curé*, a été condamné le 7, par le tribunal de police correctionnelle, à trois mois de prison et 100 francs d'amende.

— Les vétérans rappelés sous les drapeaux sont dispensés du service s'ils se trouvent dans une des positions suivantes : 1°. mariés, ou bien veufs avec enfans; 2°. chefs d'établissemens; 3°. les soutiens uniques et indispensables de pères et mères indigens; 4°. ceux qui se trouvent aujourd'hui dans l'un des cas prévus par la loi du 10 mars 1818, sur le recrutement.

— M. le vicomte Blin de Bourdon, député de 1815, président du collége électoral d'Abbeville (Somme), a été nommé député au premier tour de scrutin, à la majorité de 286 voix sur 311 votans. Telles sont l'estime et la considération dont jouit M. Blin de Bourdon, que nul candidat ne s'est présenté en concurrence.

— M. de Labourdonnaye-Montluc, président du collége électoral de Redon (Ille et Vilaine), a été nommé membre de la chambre des députés; il a obtenu 67 voix sur 69.

— MM. le Français, le baron Aubert et le comte de Gomer, lieutenans-colonels au corps royal d'artillerie, viennent d'être promus au grade de colonels dans la même arme.

— M. le lieutenant-général Barbot doit commander la dixième division militaire territoriale; et M. le vicomte Pamphile-Lacroix la sixième division du deuxième corps d'armée.

— Le capitaine Desse, commandant le brick de Bordeaux *la Julia*, a reçu du roi des Pays-Bas l'ordre du Lion de la Belgique, pour avoir sauvé d'une mort certaine quatre-vingt-douze hommes d'un navire hollandois, en affrontant les plus grands dangers. La chambre de commerce de Bordeaux a décerné une médaille à M. Desse et à chacun des hommes de l'équipage.

— Les autorités de la ville de Rouen ont décerné, le 6 de ce mois, une très-belle médaille en or au sieur Acarin, pour récompense du dévoûment et du courage qu'il déploya, au mois d'octobre dernier, en sauvant, au péril de ses jours, six personnes qui étoient sur le point de périr dans la Seine.

— Le nombre des loups détruits en 1822, dans le département de la Meuse, est de cent quatre-vingt-un. Les primes acquittées se montent à la somme de 1221 fr.

— Les nommés Grandmesnil, Houlain jeune, Fournier et Bouheau, contumaces dans l'affaire de la conspiration de Saumur, ont été condamnés, le 5 de ce mois, par la cour d'assises d'Orléans, à la peine de mort. Le nommé Por, également contumace, a été condamné à dix ans de bannissement.

— M. le préfet de l'Isère vient de faire arrêter et traduire devant les tribunaux deux individus qui se livroient à la fabrication des figures en pied et en buste représentant Buonaparte et des allégories révolutionnaires.

— Quelques-uns des Grecs qui ont été expulsés de Russie viennent

d'arriver à Marseille, d'où ils doivent s'embarquer pour regagner leur patrie. Ils ont mis neuf mois à faire ce voyage. Ils disent que beaucoup de leurs compagnons sont morts dans le trajet.

— Des sous-officiers et soldats du 37e. de ligne, stationnés dans le département des Basses-Pyrénées, ont dénoncé à leurs chefs un individu nommé Rozier, qui leur tenoit des discours séditieux relativement à la guerre d'Espagne. Cet individu a été arrêté.

— Le baron d'Eroles est arrivé à Perpignan le 28 février. Depuis son arrivée, un grand mouvement se fait remarquer parmi les soldats de la foi, que l'on va organiser en cinq bataillons, sous la désignation de division espagnole.

— Le général Quésada et le Trapiste vont organiser les corps royalistes qui sont sur la frontière, et prendre position à Irati. Il paroit que le général Quésada est investi de grands pouvoirs; car il a fait des promotions nombreuses dans l'armée de la foi.

— Le général Bessières a battu le comte de l'Abisbal, qui avoit eu l'imprudence de le suivre jusqu'à Logrono. Après sa victoire, le général royaliste a opéré sa jonction avec Mérino et Zabala, en sorte qu'il se trouve aujourd'hui à la tête d'une armée de 9 à 10,000 hommes.

— Dans la séance du 29 février, les cortès portugaises ont adopté le premier article d'un décret portant que toute invasion de la Péninsule, faite dans le but de détruire ou de modifier les institutions politiques de l'Espagne, sera considérée comme une aggression directe contre le Portugal. Les autres articles du décret, relatifs à la force de l'armée et à la levée des taxes, devoient être discutés dans les séances suivantes. L'expédition de Bahia, forte de 2000 hommes, est partie de Lisbonne le 15 février.

— Les deux champions de la révolution napolitaine, Pépé et Carascosa, se sont battus en duel, le 20 février, à Londres. L'un et l'autre se portent bien.

— La diète germanique a pris, le 24 février, à une majorité de seize voix contre une (le Wurtemberg), la résolution de faire les remercimens les plus empressés aux monarques d'Autriche, de Prusse et de Russie, pour la communication des circulaires sur les résultats du congrès de Vérone. La confédération assure en outre ces monarques de son adhésion parfaite aux principes sages et conservateurs qui ont été prononcés dans ces dépêches.

— La reine de Wurtemberg est accouchée d'un prince le 6 de ce mois.

— On assure que le général Normann, qui combattoit pour la cause des Grecs, est mort à Missolunghi, à la suite d'une fièvre maligne.

— L'armée turque, qui faisoit depuis plusieurs mois le siége de Missolunghi en Acarnanie, a été abandonnée par les Albanais, et contrainte de lever le siége, après avoir essuyé des pertes dans le dernier assaut qui a été livré contre cette place. Le reste de l'armée est arrivé, le 14 janvier, à Vrachori.

— Depuis la chute d'Haleb-Effendi, Constantinople jouit d'une parfaite tranquillité, et le gouvernement traite les Grecs avec douceur. On espère que la guerre du Péloponèse prendra un caractère moins

atroce. Le pacha de Bosnie, qui avoit été envoyé pour succéder à Churschid, et prendre le commandement de l'armée turque, est mort des fatigues de son voyage.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 8 mars, la chambre a procédé au renouvellement des bureaux. Elle a reçu communication du projet de loi relatif au rappel des vétérans. On a examiné dans les bureaux et renvoyé à une commission le projet de loi sur le crédit des 100 millions. La chambre a ensuite adopté deux projets de loi relatifs à divers échanges et baux emphythéotiques concernant le domaine de l'Etat et la dotation de la couronne. Un troisième projet de même nature a été renvoyé de nouveau à la commission pour l'examen d'une réclamation particulière, survenue depuis le rapport.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 7 mars, la chambre s'est occupée du renouvellement des présidens et des secrétaires des bureaux, et a nommé la commission des pétitions.

Le 8 mars, M. de Foucault fait un rapport au nom de la commission des pétitions. Le chevalier d'Anders sollicite des secours pour l'établissement des Pères de la Terre-Sainte. Ordre du jour. On renvoie à la commission du budget une pétition relative aux écus de six livres. La chambre passe à l'ordre du jour sur une réclamation de l'hospice d'Agde; elle adopte également l'ordre du jour sur une plainte du sieur Maillet, ex-officier, et sur une pétition des négocians de Bordeaux, concernant l'emploi du demi-droit de tonnage. Plusieurs orateurs ont parlé sur cette pétition.

M. de Berbis, second rapporteur, fait écarter par l'ordre du jour, ou renvoyer aux ministères compétens, des pétitions d'un foible intérêt, présentées par le chevalier de Mercy, le sieur Remy et le sieur Beaudenet. Plusieurs détenus de Sainte-Pélagie réclament l'abolition de la contrainte par corps. Sur cette pétition, MM. de Marcellus et Hyde de Neuville ont présenté des observations pleines d'humanité et de sagesse. Ce n'est point au commerce, mais aux usuriers qu'est profitable cette loi, qui doit subir des réformes; ils proposent le renvoi au ministre de la justice. La chambre adopte l'ordre du jour à une foible majorité. M. de Wendel obtient un congé pour affaires indispensables.

M. Syricis de Marinhac, rapporteur du projet de loi sur le réglement définitif des comptes de 1821, entre dans les plus grands détails sur cette partie. La commission n'a pas trouvé suffisans les motifs allégués pour l'adoption de l'article relatif à la construction de la nouvelle salle de l'Opéra. Il conclut à l'adoption du projet de loi, sauf quelques modifications indiquées. Sur la proposition de M. le président, la chambre s'ajourne au 14 de ce mois, et écarte la proposition de M. Duvergier de Hauranne, qui demandoit un plus long ajournement.

La nouvelle Faculté de médecine de Paris a été installée, le 10, par M. l'évêque d'Hermopolis, grand-maître de l'Université, avec une pompe qui rappeloit les anciennes solennités de l'Université de Paris. Les quatre Facultés étoient réunies sous la présidence de leurs doyens. Les nouveaux professeurs et tous les aggrégés étoient présens; le reste de l'assemblée se composoit d'une foule de personnages distingués, de pairs de France, de députés, de médecins, etc. M le grand-maître est entré à trois heures, précédé du conseil royal de l'instruction publique et de quelques membres du conseil académique de Paris. La séance a été ouverte par le discours suivant de cet éloquent prélat:

« Messieurs, en paroissant au milieu de vous, je ne puis qu'éprouver un sentiment de douleur et de joie tout ensemble. Le souvenir du passé m'afflige, la vue du présent me console; j'ai respecté le pouvoir quand il a frappé; je le bénis quand il relève, et je me sens heureux d'être l'instrument de la restauration.

» Il étoit digne, Messieurs, d'un gouvernement réparateur, d'un Monarque ami et protecteur si éclairé des sciences et des lettres, de reconstruire l'édifice sur un dessin plus vaste et plus régulier à la fois. Ici, je pourrois bien en appeler sans crainte au témoignage de ceux qui sont versés dans ces sortes de matières; ils me répondroient, j'en suis sûr, que les mesures adoptées doivent contribuer puissamment à fortifier les études comme la discipline; à donner au talent plus d'essor et plus d'éclat, et porter à la tête de l'enseignement des hommes éprouvés, en qui la science qui éclaire s'allie à toutes les qualités morales qui en garantissent l'usage.

» Oui, les maîtres sentiront plus que jamais que la sagesse doit présider à leurs doctes leçons, pour en bannir ce qui ne sauroit y être sans danger; qu'ils doivent, avant tout, respecter ces vérités sacrées, pleines d'immortalité, dans lesquelles la foible, la malheureuse humanité puise sa force et ses consolations, et qui sont pour le monde intelligent ce qu'est la lumière pour le monde matériel, un principe de vie et de fécondité.

» Oui, les élèves sentiront à leur tour tout ce que la noble profession à laquelle ils aspirent exige de connoissance, de probité, de délicatesse, même de courage, pour être exercée dignement; combien il leur importe de fermer l'oreille à ces apôtres d'impiété séditieuse, qui ne flattent la jeunesse que pour l'égarer, et de se plier de bonne heure à de louables habitudes qui puissent leur concilier l'estime et la confiance des familles.

» Il se peut, Messieurs, que parmi ceux qui, très-jeunes encore, sont moins versés dans l'histoire de l'esprit humain, plusieurs soient imbus de préjugés contre le sacerdoce, et tentés de nous accuser d'être les ennemis du savoir; toutefois, s'il faut le rappeler en passant, qui donc a fait des efforts inouis pour dissiper les ténèbres de la barbarie, pour conserver, reproduire, répandre les trésors scientifiques et littéraires de l'antiquité? C'est incontestablement le clergé; même il fut

un temps où l'art de guérir, sous le nom de physique, comptoit parmi les ministres des autels d'habiles docteurs, et étoit enseigné par eux.

» Qu'est-ce donc que la religion doit redouter, Messieurs? Ce n'est pas la science; c'est bien plutôt le faux savoir, qui juge sans connoître; ce n'est pas la véritable liberté, c'est la fausse indépendance, qui ne veut avoir de maître ni au ciel ni sur la terre: ce ne sont pas les nobles penchans du cœur, ce sont ces passions désordonnées, maladies de l'ame, qui troublent la raison et en offusquent les lumières. Dans les trois derniers siècles, que de grands hommes, même parmi ceux dont la mémoire doit être ici plus vénérée, et qui sembloient posséder tous les trésors des connoissances humaines, tels que les Boerhâve et les Haller, ont abaissé leur esprit devant la hauteur des vérités saintes! Comme eux, cultivons les sciences avec ardeur, et soyons assez raisonnables pour ne les estimer que par leur bon usage.

» Après avoir étonné, effrayé l'Europe par ses écarts, la France est appelée à lui donner le salutaire exemple du retour à toutes les saines doctrines. Qu'elle apprenne de nous à ne pas séparer ce qui doit être uni pour le bien de tous, et que, si le savoir doit éclairer la vertu, la vertu doit régler le savoir. Heureuse alliance que nous sommes fondés à nous promettre de ceux qui nous entendent! Ainsi elle prospérera, elle jetera même un éclat nouveau de cette école depuis longtemps célèbre dans le monde entier, et l'on verra toujours se former dans son sein des hommes faits pour en perpétuer, pour en augmenter la glorieuse renommée ».

Après ce discours, dont l'auditoire a vivement applaudi plusieurs passages, M. le baron Cuvier a donné lecture de l'ordonnance du Roi, qui institue la nouvelle Faculté, ainsi que de l'arrêté de M. le grand-maître, qui nomme M. Landré-Beauvais doyen de la Faculté de médecine. MM. les professeurs et aggrégés ont ensuite prêté serment. La séance a été terminée par un discours de M. Landré-Beauvais, qui a été accueilli par de vifs applaudissemens.

En rendant compte de la séance du 3 mars de la chambre des députés, nous avons parlé fort brièvement, comme nous y sommes contraint par les bornes de notre journal, du discours prononcé par M. Duplessis de Grénedan pour l'exclusion de M. Manuel. Nous avons reçu depuis ce discours qui mérite d'être connu. L'orateur y traite successivement plusieurs questions; la chambre a-t-elle le droit d'exclure un député? quelle est la nature de l'acte qui prononce cette exclusion? comment doit-on y procéder? M. Manuel a-t-il mérité cette peine? M. Duplessis de Grénedan a très-bien fait sentir qu'il est un sentiment d'honneur qui repousse les indignes; que toute assemblée doit avoir le droit de repousser les scandales de son sein; que comparer pour cela la chambre à la convention est une absurdité qui ne peut en imposer à personne. Il examine ensuite le discours de M. Manuel en lui-même, et le rapproche des autres discours prononcés par ce député, soit pendant les cent-jours, soit depuis. On ne sauroit tolérer ces éternelles apologies de la révolution, qui ont retenti tant de fois à la tribune, et le meilleur moyen de rétablir l'ordre et la paix dans l'Etat est d'imposer silence à des déclamations qui échauffent les passions, réveillent

les haines et éternisent la discorde. Tout ce discours de M. Duplessis de Grénedan est écrit dans cet esprit, et fait encore plus d'honneur à sa loyauté qu'à son talent.

Démonstration de la seule époque à laquelle dut être tracé le Zodiaque de Denderah; par M. d'Aysac (1).

Cette dissertation n'est qu'un extrait d'un plus grand ouvrage. M. d'Aysac, ancien magistrat, est auteur du *Régulateur universel de la Chronologie*, dans lequel il indique toutes les erreurs chronologiques qu'il croit avoir été commises par les anciens historiens. Cet ouvrage, qui est proposé par souscription, formeroit 2 volumes in-4°., et M. d'Aysac en annonce le plan dans un *Prospectus*, qui annonce d'immenses recherches. Il ne nous appartient pas de prononcer sur le mérite d'une production si vaste, et que nous n'avons point vue. L'auteur prétend avoir trouvé le moyen de concilier le récit de nos livres saints avec les monumens profanes, et il pense qu'une telle découverte doit intéresser tous les savans, et notamment les défenseurs de la religion, qui y trouveront des armes en faveur de cette cause. L'ouvrage sera mis sous presse aussitôt que le nombre des souscriptions s'élèvera à deux cent cinquante.

En attendant que cette grande entreprise s'exécute, nous dirons deux mots de la dissertation sur le Zodiaque; elle n'est qu'un fragment d'une dissertation plus étendue sur l'origine de l'opinion antique qui a fait régner des dieux et des demi-dieux en Egypte et en Grèce pendant le cycle épico-mythologique. L'auteur assigne l'époque où il croit que le Zodiaque de Denderah a été formé. Cette époque est plus ancienne que celle qui a été indiquée dans plusieurs écrits récens; toutefois M. d'Aysac ne partage point les opinions extravagantes de Dupuys, et, si son calcul ne paroît pas le plus vraisemblable, il n'est point non plus en contradiction avec nos livres saints.

Il est aisé de voir que la question sur le Zodiaque n'est pour l'auteur qu'un accessoire; ce qui l'occupe surtout, c'est son grand traité de chronologie. Sa brochure en donnera une idée au lecteur, mais elle se refuse à toute analyse, et nous ne pouvons qu'y renvoyer les curieux.

La chapelle en l'honneur de Notre-Dame-de-Lorette, qui se trouve dans l'enclos de la maison de campagne du séminaire à Issy, est un monument cher à la piété. Un jeune homme, plus estimable encore par ses principes que par son goût, M. Gautier de Claubry, a dessiné une vue de cette chapelle, et l'a lithographiée. On y voit la façade de la chapelle, et la partie du paysage qui la précède. Cette gravure ne se vend qu'un franc, et au profit des pauvres; on la trouve chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

---

(1) Brochure in-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Le Normant; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Bienfaits de la Religion chrétienne, ou Histoire des effets de la Religion sur le genre humain, chez les peuples anciens et modernes, barbares et civilisés; ouvrage traduit de l'anglois, de Ryan, par M. Boulard (1).

Ce seroit un beau tableau que l'histoire complète des bienfaits du christianisme chez tous les peuples et dans tous les âges. On y verroit l'Evangile apparoître à la terre comme un nouveau soleil, et donner à tout une nouvelle vie; la religion se répandre dans les différentes contrées, et y porter son heureuse influence sur les lois, les coutumes et les mœurs. On y verroit naître des vertus inconnues au monde, et des institutions précieuses à l'humanité, et dont les âges précédens n'avoient pas même eu l'idée. Sans doute l'établissement rapide du christianisme, l'inutilité des persécutions, le nombre et le courage des martyrs, l'éloquence des Pères et des docteurs, la beauté de leurs écrits, les victoires remportées sur les erreurs, offrent un spectacle imposant, et ajoutent aux preuves de la religion; mais il est encore une preuve morale, et un résultat admirable du christianisme, je veux parler des exemples de vertus qu'il a donnés à la terre. L'univers étoit plongé dans la plus effroyable corruption; tout à coup on voit paroître des hommes tempérans, chastes, doux, humains, charitables, qui mettent leur bonheur à servir et à soulager leurs semblables, en même temps qu'à triompher de leurs

(1) 1 vol. in-8°. prix, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Egron, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

propres penchans. Ces hommes ont en horreur les sacrifices barbares, les vices grossiers, les jeux sanglans, les coutumes cruelles, et ils les abolissent partout où ils dominent. A mesure qu'ils se répandent, la guerre est moins atroce, l'esclavage est adouci, les lois sont moins sévères, les mœurs publiques moins corrompues. Le zèle des apôtres, la patience et la fermeté des martyrs, la vie pure de tant de pontifes, les austérités des solitaires, la ferveur des vierges, tant d'exemples de sainteté, de dévoûment et de charité qui brillent dans toutes les conditions, jettent sur l'histoire une teinte nouvelle. Les établissemens pour le soulagement de l'humanité se forment à la voix de la religion. Les anciens ne connoissoient pas les hôpitaux, et leurs langues n'offroient même pas de mots pour les désigner. Nous avons des descriptions de l'ancienne Rome; nous savons quels étoient ses édifices, ses temples, ses établissemens publics, ses bains, etc.; nous n'y voyons point d'hôpitaux, ni rien qui y ressemble. Ouvrez, au contraire, l'histoire du moyen âge, vous y trouvez des asiles de toute espèce pour le malheur, des hôpitaux, des *maladreries,* des *lèproseries,* et des associations instituées pour soigner ceux qu'on y recevoit. Ces établissemens se multiplient dans les siècles suivans, et le 17e. siècle parmi nous a vu les hôpitaux de toute espèce et les congrégations charitables éclore comme à l'envi, non-seulement dans la capitale, mais dans toutes nos provinces, et avec une ardeur, un dévoûment et une générosité qui ne pouvoient être inspirés que par la religion.

Plusieurs écrivains ont crayonné quelques parties de ce tableau. M. de Châteaubriand, dans son *Génie du Christianisme,* a peint rapidement les principaux bienfaits de la religion, et c'est sans contredit la portion la plus intéressante de son livre. Un ministre protestant en Irlande, M. Edouard Ryan, vicaire de Do-

noughmore, a aussi entrepris de traiter ce sujet. Son ouvrage parut en 1788, sous le titre de *The History of the effects of Religion on Mankind.* Il y en a eu depuis plusieurs éditions. M. Boulard, à qui on doit plusieurs traductions de bons livres, a fait passer aussi celui-ci dans notre langue; il le publia en 1807; cette édition est la troisième.

L'ouvrage de Ryan est partagé en six chapitres. Le Ier. est employé principalement à exposer les effets du paganisme; le IIe., ceux de la religion juive, et le IIIe., ceux du christianisme. C'est dans ce IIIe. chapitre que se trouve le fond de l'ouvrage, et il forme à lui seul plus de la moitié du volume. L'auteur y suit l'influence du christianisme dans différens siècles et dans divers Etats; il montre la religion abolissant les sacrifices humains, réprimant la violence des guerres, introduisant un droit des gens qui étoit peu connu, améliorant le sort des femmes, adoucissant l'esclavage, protégeant les foibles, faisant cesser la polygamie, liant par des nœuds plus étroits les princes et les sujets, répandant le goût des lettres, et élevant des monumens durables et précieux pour les arts et pour l'humanité. Dans le IVe. chapitre, l'auteur trace l'origine, les progrès et les effets du mahométisme, et cette opposition sert encore à faire ressortir les bienfaits de la religion chrétienne. Le chapitre V est une espèce de corollaire des précédens, et auroit pu ne pas en être détaché; l'auteur y traite de l'influence relative du paganisme, de la religion juive, et de celle que Jésus-Christ a instituée. Enfin, le chapitre VI est une réfutation de quelques objections de Bayle, de Rousseau, de Gibbon et de Voltaire, sur l'influence du christianisme.

Le ministre anglican se montre dans tout son ouvrage fort attaché à la révélation; il connoît même assez bien l'histoire des premiers siècles de l'Eglise;

mais pour les temps modernes, on est étonné de le voir rétrécir tout à coup son cadre, et se renfermer dans sa communion et dans son île. Il s'est privé par là des exemples les plus éclatans et les plus nombreux; on diroit qu'il n'a pas connu les prodiges de zèle et de charité d'un saint Vincent de Paul, et de tant d'autres saints personnages de cette époque. Il n'en dit pas un mot; de sorte que son livre, qui est assez satisfaisant sur les bienfaits de la religion dans les premiers siècles, devient presque nul et vide pour les siècles voisins du nôtre. Il est possible que les préjugés du protestantisme aient contribué à cette lacune; ces préjugés paroissent trop à découvert en plusieurs endroits. Ainsi l'auteur excuse et atténue les persécutions d'Elisabeth; *elle fit périr peu de catholiques*, dit-il, *excepté ceux qui conspirèrent contre son gouvernement, ou qui essayèrent de rétablir, par la violence, la religion romaine.* M. Ryan seroit fort embarrassé de nommer ces catholiques qui *essayèrent*, sous Elisabeth, *de rétablir leur religion par la violence*, et il seroit fort aisé de lui montrer une liste fort longue de catholiques mis à mort par cette princesse, non pour avoir *conspiré*, mais uniquement parce qu'ils étoient catholiques. Nous avons même cette liste, et si nous ne l'avons point publiée, c'est qu'elle n'a pu encore trouver place dans ce journal.

Le traducteur a essayé en quelques endroits de suppléer à ce que l'auteur anglois a omis, ou de répondre à ses inculpations contre les catholiques. Ce traducteur est lui-même un homme fort estimable; mais ses notes, il faut l'avouer, ne remplissent pas toutes les lacunes qu'a laissées M. Ryan; elles ne présentent que quelques faits isolés, là où il y auroit un beau tableau à dérouler sous les yeux du lecteur.

Je saisis cette occasion pour réparer un tort que j'ai envers M. Boulard. J'ai reçu, il y a déjà quelque

temps, les différentes livraisons de son *Histoire littéraire du moyen âge*, traduite de l'anglois de Berington, et une Dissertation *de l'Origine de la crémation ou de l'usage de brûler les corps*, traduite de l'anglois de Jamieson. En attendant que je puisse en rendre compte, je veux au moins mentionner ces écrits, et remercier l'estimable et laborieux traducteur de son envoi.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le samedi 15, il y aura une ordination à l'Archevêché; M. l'archevêque se propose de la faire lui-même. Elle ne doit pas être fort nombreuse; cinq diacres doivent être promus au sacerdoce, cinq sous-diacres recevoir le diaconat, et quelques jeunes gens la tonsure.

— On célébrera, mercredi prochain, avec beaucoup de pompe, à Sainte-Geneviève, la fête de saint Joseph, qui a été rétablie dans le diocèse au 19 mars, comme dans le romain. L'association de Saint-Joseph se réunira dans cette église pour solenniser la fête de son patron. La cérémonie sera aussi édifiante qu'imposante; on dit qu'il y aura une communion nombreuse des associés. Mgr. l'archevêque célébrera la messe, et M. l'abbé Letourneur prononcera un discours. Les exercices continuent à Sainte-Geneviève même pendant la visite pastorale, et il s'y trouve tous les jours beaucoup de fidèles qui ne se lassent pas d'entendre la parole sainte.

— Il y a eu cette semaine, suivant l'usage, une retraite à Saint-Germain des Prés; deux sermons ont été prononcés chaque jour. MM. Landrieux, Longin, Hervieux, Martin, etc., ont prêché successivement. Le sermon de M. l'abbé de Labourdonnaye, pour la communauté des clercs de la paroisse, fait partie de cette retraite. Dans la plupart des autres paroisses, la retraite n'a lieu que dans la semaine de la Passion.

— Le samedi 15 mars, il sera célébré un service à Saint-Roch pour les membres décédés de la société de la Providence; des messes basses seront dites également pour la même fin dans cette église, et dans la chapelle de l'asile royal de la Providence.

— Les Frères de la Charité qui sont à Paris depuis neuf

mois, et dont le nombre a été augmenté depuis peu par l'arrivée de nouveaux sujets venus du diocèse de Mende, ont célébré, le 8 mars, dans la chapelle de la congrégation du Sacré-Cœur, rue Notre-Dame des Champs, la fête de saint Jean de Dieu, fondateur de l'ordre. M. de Mazenod, évêque nommé de Marseille, a officié; M. de Valdenuit, préfet de la Lozère, qui se trouve à Paris, et qui a été témoin des services que rendent les Frères, étoit présent. Ce magistrat estime leurs vertus, et protège leurs établissemens. Le soir, M. l'abbé Ginestière a prononcé le panégyrique du saint, qu'il a présenté comme le Vincent de Paul d'Espagne, et dont il a loué tour à tour la foi et la charité envers les pauvres. Après le sermon, il y a eu salut et bénédiction. Les Frères de la Charité se rendent de plus en plus dignes de l'intérêt qu'on leur porte. Ils se disposent, dit-on, à ouvrir à Paris une maison de retraite pour les aliénés, et on assure qu'ils ont offert leurs services pour soigner nos soldats malades dans la guerre qui va s'ouvrir.

— Dans un moment où l'état déplorable de l'Espagne fait gémir tous les amis de la religion, et donne lieu de craindre les plus grands malheurs, il est tout simple que la charité s'éveille en faveur d'un pays qui doit nous être cher à tant de titres. Les grands hommes que l'Espagne a donné à l'Eglise, les exemples de piété qui y ont brillé, la foi qui y domina si long-temps, les établissemens honorables et utiles que la ferveur de plusieurs siècles y avoit créés, tout doit intéresser le catholique en faveur de cette intéressante portion de la catholicité. On a donc pensé que c'étoit le moment le plus favorable pour réimprimer la *Neuvaine de sainte Thérèse* (1); ce petit écrit contient un abrégé de la vie de la sainte, l'office pour le jour de sa fête, et des méditations pour chaque jour de la neuvaine. Chacun peut faire cette neuvaine quand il lui convient; on trouvera dans l'opuscule que nous annonçons le moyen de la sanctifier. Le nom et les vertus de sainte Thérèse ont jeté un si grand éclat, que la pensée de recourir à son intercession, dans les circonstances actuelles, est venue en même temps à beaucoup de personnes. Auteur d'écrits

(1) In-12; prix, 75 cent. A Paris, chez le portier de l'église des Carmes, rue de Vaugirard; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

traduits dans notre langue et précieux pour la piété, fondatrice d'une réforme qui s'est propagée en France, et y a donné d'admirables exemples des vertus religieuses, sainte Thérèse a droit d'être invoquée dans ces temps de crise pour sa patrie et pour la nôtre, et nous espérons que les fidèles n'imploreront point en vain sa protection et ses prières.

— Nous n'avions fait, dans notre avant-dernier numéro, que repousser une attaque au moins indiscrète; assurément, c'étoit bien nous harceler que d'afficher la prétention de donner *le premier et avec la plus grande exactitude* les nouvelles ecclésiastiques. Nous aurions pu sans doute mépriser ce trait, dont l'intention n'étoit pas équivoque; mais il nous parut que nous étions en droit de montrer le ridicule d'une agression mal déguisée, et nous nous étions renfermé dans cet objet. Mercredi dernier, notre censeur, n'ayant rien de précis à nous répondre, et ne pouvant contester les erreurs que nous lui avions reprochées, s'enveloppe dans les généralités, et a l'air de croire que nous avons voulu l'attaquer, quand il sait très-bien qu'il nous avoit provoqué lui-même. Il nous accuse d'avoir *donné un scandale*, et puis il vante sa *modération*. C'est une singulière *modération* que de traiter de *scandale* une défense légitime, et de crier à la *violence* et à la *passion*, parce que nous avons montré dans ce journal des faits inexacts. Nous ne donnerons point à notre censeur l'exemple de la récrimination, et nous le laisserons se complaire dans une *modération* si insultante et dans une bénignité si amère. Le *Constitutionnel* a cru pouvoir s'amuser de ce débat, et prononce en faveur de notre censeur, que nous félicitons beaucoup d'avoir acquis un tel auxiliaire. Nous nous abstiendrons de prolonger cette querelle, et nous pouvons nous rendre le témoignage que ce n'est pas nous qui l'avons suscitée.

— Le diocèse de Digne jouit, depuis quelques années, de l'avantage d'avoir des conférences ecclésiastiques, dans lesquelles les pasteurs des divers cantons se réunissent pour discuter des matières relatives à leur état. Cette institution salutaire, qui avoit été établie avec tant d'avantages dans le dix-septième siècle, s'étoit soutenue en plusieurs diocèses, et a repris dernièrement dans quelques-uns. M. l'évêque de Digne a publié une circulaire relative aux conférences. Ce prélat se félicite du bien qu'ont fait, l'année dernière, ces réunions, et entre ensuite dans quelques détails. Il est à désirer qu'on rédige des

procès-verbaux avec soin, et qu'on y fasse mention du nom des présens. Quelques ecclésiastiques ont mis en avant des prétextes pour ne pas se rendre aux conférences : les réponses aux questions proposées ont été généralement satisfaisantes ; quelquefois cependant on élude la difficulté au lieu de la résoudre. Le prélat donne des conseils sur la manière de traiter les questions, et rend compte des décisions qui ont été prises. Il propose ensuite des sujets de conférences pour les six mois de cette année, savoir depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre, qui sont la saison la plus favorable. Ces sujets de conférences roulent sur l'Ecriture sainte, la théologie et la discipline ecclésiastique. Ils ont pour objet de rappeler aux pasteurs ce qu'il y a de plus important et de plus usuel dans les principes de la religion et dans les canons des conciles. Les prêtres ont aujourd'hui peu de temps pour étudier; les conférences ont l'avantage de mettre en commun les lumières et les réflexions de chacun, et d'éveiller l'attention sur des objets que les soins extérieurs du ministère rendent moins présens à l'esprit. Nous avons reçu dernièrement un travail sur les conférences ecclésiastiques : nous pourrons en donner un extrait.

— Parmi les donations récentes qui ont un but pieux et utile, il faut distinguer celle de Mme. Miron de Poisioux, d'Orléans, qui a donné 25,000 fr. pour l'établissement de trois Sœurs Hospitalières, qui seront chargées de soigner les malades et d'instruire les jeunes filles dans les paroisses d'Ouzouer-le-Marché et de Villermain, département de Loir et Cher.

— Parmi les congrégations d'hospitalières formées dans le 17e. siècle, et qui continuent à remplir leur sublime et touchante vocation, il en est une que nous ne voyons citée dans aucun recueil de ce genre, et sur laquelle on nous a communiqué des renseignemens manuscrits; c'est la congrégation dite de la Miséricorde de Jésus. Elle prit naissance à Dieppe en 1630; les pieuses filles qui desservoient cet hôpital adoptèrent la règle de saint Augustin, en ajoutant aux trois vœux de religion celui de servir les pauvres. Elles obtinrent des lettres-patentes en 1638, et des bulles en 1664 et en 1667. Cet institut fut adopté successivement dans vingt-quatre hôpitaux; à Vannes, en 1635, à Rennes, à Bayeux, à Quimper, à Eu, à Vitré, à Gentilly, à Guémenée, à Lannion, à Car-

baix, à Château-Gontier, à Auray, à Fougères, à Guingamp, à Morlaix, à Tréguier, à Saint-Mandé, à Harcourt, à Caderousse, à Guérande et à Saint-Marcel de Paris; toutes ces fondations eurent lieu dans le courant du 17e. siècle. Les religieuses envoyèrent aussi des leurs en Canada. Sept de ces maisons n'existent plus, soit par l'effet de la révolution, soit par toute autre cause. L'hôpital de Château-Gontier fut confié à ces religieuses en 1674; elles y furent attirées de Vitré par les soins de l'abbé le Drogo, confesseur des pauvres, qui avoit donné son bien à l'hôpital. Elles y furent reçues avec beaucoup de marques d'intérêt et de joie, et reconnurent cet accueil par leur désintéressement, leur assiduité et leur dévoûment pour les malades. Elles y étoient si estimées qu'en 1792 les décrets les ayant forcées de quitter l'hôpital, elles éprouvèrent néanmoins la bienveillance des autorités, et n'essuyèrent que les disgrâces communes de cette époque. Elles restèrent dans la ville, observant leur règle, et rendant des services autant qu'elles le pouvoient. Elles furent rappelées dans l'hôpital en 1801, et reprirent leurs fonctions avec le même courage et le même désintéressement, se contentant de la pension modique que leur donne le gouvernement, et n'ayant plus voulu recevoir celle que l'hôpital leur avoit promise. Ces pieuses filles continuent aujourd'hui à servir les pauvres; elles sont au nombre de trente-quatre religieuses de chœur et de huit converses.

— On a lu dernièrement dans une feuille libérale (le *Constitutionnel*, du 17 février) l'extrait d'une lettre reçue, disoit-on, de Paimpol, et qui portoit que des miracles venoient d'avoir lieu à l'hôpital de Saint-Brieux; mais qu'à peine la femme avoit été guérie miraculeusement, que le tribunal de police correctionnelle l'avoit condamnée à un emprisonnement de cinq ans pour un vol commis avant le miracle. Cette assertion vague et générale a pour but d'infirmer tous les miracles attribués à l'intercession du prince de Hohenlohe. Nous avons cité entr'autres, n°. 832, la guérison d'Yvonne Le Coq. On nous prie d'avertir que cette fille continue à se bien porter, et que sa conduite est hors de tout soupçon. On sait que l'autorité ecclésiastique a ordonné une enquête à son égard, et nous avons rendu compte du résultat. Yvonne Le Coq demeure à Saint-Brieux chez les Sœurs de saint Vincent de Paul, et non à l'hôpital qui est hors de la ville. Si c'étoit d'elle que

le *Constitutionnel* auroit voulu parler, ce seroit une insigne fausseté, cette fille ayant toujours été irréprochable. Il est vrai qu'il y a eu à Lannion une femme qui a prétendu avoir été guérie, et qui depuis a été condamnée pour vol; mais l'autorité n'a fait aucune enquête à cet égard, et le miracle n'a acquis aucune sorte d'authenticité. On n'en peut dire autant de celui d'Yvonne Le Coq. On cite encore dans le même diocèse d'autres guérisons extraordinaires; celle de Melle. Amélie Picot de Limoëlan, arrivée le jour de Noël 1821, à Savignac, canton de Broons; celle de Virginie Guyot, âgée de neuf ans et demi, chez les Sœurs de la Charité de Saint-Brieux, le mercredi des Cendres 20 février 1822. Il y a eu sur ces deux faits enquête et procès-verbal, et le tout a été envoyé à Rome. Au mois de septembre dernier il a été question de la guérison de Melle. de Villars, arrivée à Quintin. Nous ne voyons pas que ces faits puissent être infirmés par l'incident arrivé à Lannion et qui leur est parfaitement étranger.

—Nous avons parlé plusieurs fois des écrits d'un prêtre zélé, M. Van den Wyenberg, qui demeure à Fribourg, en Suisse, et qui a réfuté quelques brochures protestantes. Ces réfutations ont déplu à quelques partisans de la tolérance, qui ne veulent de liberté que pour eux, et qui, par impartialité, exigent un silence absolu dans leurs adversaires. Il paroît que le parti protestant, en Suisse, s'est donc plaint de M. Van den Wyenberg, et a demandé, en vertu de la tolérance, qu'on l'empêchât de parler. On est parvenu à obtenir un ordre en conséquence. Comme M. Van den Wyenberg est sujet du roi de Prusse, l'envoyé de Prusse en Suisse, M. le comte Meuron, lui a adressé de Berne un second avis, par lequel on le prévient qu'on ne lui permet de rester en Suisse qu'à condition de s'abstenir de toute *intrigue*, et de tout ce qui pourroit donner lieu à des *plaintes* contre lui. On ne sait pas le parti que prendra dans cette affaire le conseil de Fribourg, qui est catholique, et qui pourroit tout aussi bien, ce semble, se *plaindre* des *intrigues* des protestans de Berne, de Bâle et de Genève, et demander qu'on imposât silence aux prédicateurs de révolutions, aux patrons du socinianisme, et à ceux qui défigurent en chaire et dans leurs écrits les dogmes et les pratiques de l'Eglise romaine.

— Voilà encore un des grands siéges de l'Espagne qui devient vacant par la mort du titulaire. M. l'archevêque de

Sarragosse est mort dans cette ville le 9 février; ce prélat se nommoit Manuel-Vincent Martinez et Ximenès. Né le 5 octobre 1750, il fut fait évêque d'Astorga en 1806, et transféré sur le siége de Sarragosse le 22 juillet 1816. Il adressa, il y a quelques années, une très-belle lettre aux cortès; mais, comme il ne la fit pas imprimer, on ne le traita pas si rigoureusement que les autres évêques, et on le laissa tranquille dans son diocèse. Ce prélat jouissoit d'une juste réputation de zèle et de sagesse.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La députation de la ville de Bordeaux, conduite par M. le comte Lynch, et composée des députés de la Gironde et de plusieurs personnes de distinction, a eu l'honneur de présenter, le 12, ses hommages au Roi, à LL. AA. RR. les Princes et Princesses, et aux enfans de France, à l'occasion du neuvième anniversaire de l'entrée de Mgr. le duc d'Angoulême à Bordeaux. Une messe en actions de grâces a été célébrée dans la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berry, ayant été informée du désastre arrivé à la filature de Dorval (Somme), consumée par un incendie, a fait remettre une somme de 300 fr. aux malheureux ouvriers qui ont éprouvé les plus grandes pertes.

— M. le comte Amédée d'Escars, aide de camp de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, est parti, le 12, pour l'armée. Le Prince généralissime part le 15. Toutes les dispositions sont prises pour le commencement des hostilités du 1er. au 5 avril.

— La cour de cassation a rejeté, le 13 de ce mois, le pourvoi du sieur Roger, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de Metz. On dit que sa famille doit faire des démarches pour obtenir de la clémence royale une commutation de peine.

— Trois vignerons de Puteaux, près Paris, auxquels la douleur d'avoir accompagné au cimetière le corps d'un de leurs parens n'ôtoit pas la force de proférer des injures, s'emportèrent contre le respectable curé de la paroisse, se plaignirent que la cérémonie de l'inhumation étoit trop courte, et firent entendre des termes offensans. Ces trois individus ont été traduits, le 13, devant le tribunal de police correctionnelle, pour outrages envers un ecclésiastique dans l'exercice de ses fonctions; ils ont été condamnés, l'un à quinze jours de prison et 25 fr. d'amende; un autre à six jours de prison et 16 fr. d'amende, et le troisième à une simple amende de 16 fr.

— Le tribunal de police correctionnelle a prononcé, le 11, sur l'affaire de M. Chasseriau, libraire, qui avoit donné deux éditions, l'une in-8o., l'autre in-18, de l'ouvrage de Dupuis. Les juges ont reconnu que l'*Abrégé de l'Origine des Cultes*, contient des outrages

multipliés, tant contre la morale et la religion universelle, que contre la religion de l'Etat; mais, par considération pour la situation particulière où se trouve le sieur Chasseriau, ce libraire a été renvoyé de la plainte, et seulement tous les exemplaires qui ont pu être saisis seront confisqués et détruits.

— M. le maréchal de camp Desprès, commandant l'école royale d'état-major à Paris, est parti, le 11, pour Perpignan, en qualité de chef d'état-major du corps d'armée commandé par M. le maréchal duc de Conegliano.

— M. le lieutenant-général d'Almeyras, commandant la 20e. division militaire (Périgueux), remplace M. le lieutenant-général comte d'Autichamp dans le commandement de la 11e. division. M. le maréchal de camp de Labourdonnaye remplace, à Bordeaux, M. le maréchal de camp comte de Mellet, appelé au commandement d'une brigade dans l'armée des Pyrénées.

— M. le maréchal de camp Guyot a été nommé au commandement du département de l'Aube.

— M. le lieutenant-général baron de Damas est parti de Marseille, le 3 de ce mois, pour l'armée des Pyrénées, où il est appelé à commander une division. Il est remplacé dans son commandement à Marseille par M. le lieutenant-général vicomte de Briche.

— M. le lieutenant-général Pamphile Lacroix, qui commandoit à Toulouse, se rend à Bayonne. Il est remplacé par M. le lieutenant-général Barbot. Le passage des troupes par Toulouse pour Bayonne ne discontinue pas.

— Le général d'artillerie, vicomte Levavasseur, est parti de Toulouse, le 6 mars, pour Auch et Pau, où il va organiser le matériel de l'armée.

— M. le vicomte de Maringoné, maréchal de camp, appelé au commandement d'une brigade d'infanterie, est arrivé, le 3, à Perpignan.

— M. le maréchal de camp comte Grundler, qui avoit d'abord été placé au 4e. corps de l'armée, vient d'être nommé chef d'état major du 1er. corps, commandé par M. le duc de Reggio.

— On a établi un camp à la Croix du Bouquet, près Bayonne; il a été occupé par les troupes le 6 de ce mois. Toute la division du comte d'Autichamp est sur le pied de guerre à compter du même jour.

— Le *Courrier françois*, qui porte plus d'intérêt aux révolutionnaires d'Espagne qu'à la prospérité de la France, vient d'annoncer deux nouvelles pour jeter l'alarme dans notre commerce; mais cette feuille, dont l'esprit est bien connu, ne fait guère plus de dupes. Les lettres de marque délivrées par le gouvernement pour courir sus aux bâtimens espagnols, et les conseils donnés aux armateurs du Hâvre, par le ministre de la marine, de diriger leurs navires sur Brest, ou de suspendre les départs, n'ont jamais existé que sur les colonnes du journal anti-françois.

— Le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné, par dé-

faut, le 7 de ce mois, à une année d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende, le sieur Heitz, imprimeur, pour avoir traduit et publié en langue allemande la brochure sur les évènemens de Béfort, de M. Kœcklin.

— Le tribunal correctionnel de Lyon vient de prononcer plusieurs condamnations pour délits politiques. Le nommé Sébastien Boste, scieur de long, qui, le 16 février, avoit abordé un officier d'un régiment de chasseurs, en proférant des cris séditieux, a été condamné à deux mois d'emprisonnement. Le nommé Paul Blanchet, ouvrier, qui avoit attaqué deux soldats, le 17 février, en proférant des cris séditieux, et avoit continué les mêmes vociférations pendant qu'on le conduisoit en prison, a été condamné à quinze mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende. Le nommé André, ouvrier, qui s'étoit opposé à l'action de la gendarmerie envers le sieur Blanchet, a été condamné à six mois de prison.

— Le tribunal de première instance de Mantes a inauguré, le 8 de ce mois, le buste du Roi dans la nouvelle salle de ses audiences. Des discours pleins de dévoûment pour l'auguste famille qui nous gouverne ont été prononcés par les magistrats. Cette journée a été pour les habitans un vrai jour de fête.

— Il a été rendu, le 26 février, une ordonnance royale relative à l'établissement d'un chemin de fer de la Loire au pont de l'Ane, sur la rivière de Furens, par le territoire houillier de Saint-Etienne (Loire). Ce chemin communiquera de la Loire au Rhône.

— M. Lettré, commandant de la corvette *la Cornaline*, qui s'est perdue près de Lisbonne, et une partie des marins et des passagers de ce bâtiment, sont arrivés, le 9 de ce mois, à Brest.

— On vient de couler en bronze la statue de Turenne, destinée pour la ville de Sedan.

— Les autorités civiles et militaires de la Guadeloupe ont envoyé une somme de 5533 fr. 38 cent. pour la souscription de Chambord.

— La révolution d'Espagne se présente sous un aspect plus terrible de jour en jour. Le 19 février, le roi s'opposa formellement, dans le conseil des ministres, au projet de transférer le gouvernement et la cour dans une autre ville; mais les ministres répondirent que leur parti étoit pris. Le ministre de la justice ajouta que, si le roi n'obéissoit pas, il signeroit sans hésitation l'ordre de *l'emmener lié*. Le 20, ce monarque a porté au conseil d'Etat des plaintes inutiles contre les menaces outrageantes de son ministère. Depuis ces scènes, le roi est malade, et ne semble opposer à ses tyrans que le spectacle d'un prisonnier souffrant. C'est ainsi qu'il a refusé d'ouvrir en personne les cortès ordinaires, le 1er. mars. Le 2, le roi a accepté la démission des sept ministres, qui ont été remplacés de suite. Les nouveaux ministres de l'intérieur et des colonies, de la marine et de la justice ont refusé le porte-feuille : les ministres des affaires étrangères et des finances ont accepté. Mais les anciens ministres ont employé de nouveau les menaces et les intrigues, et il paroît qu'ils reprendront leurs porte-feuilles. On a intimidé le roi au point de le faire consentir à

sortir de Madrid. Cette mesure a été approuvée sans délai par les cortès, dans les séances des 2 et 3 mars. Le roi et sa famille ont dû partir pour Séville du 10 au 11 de ce mois. Madrid est dans la consternation. Il paroit que les cortès, craignant dans cette ville des troubles dangereux pour leur système, resteront dans la capitale jusqu'au moment de l'invasion. Les médecins ont déclaré que la santé du roi et celle de la reine ne leur permettoit pas un déplacement. On assure que sir W. A'court, ambassadeur d'Angleterre en Espagne, a ordre d'accompagner ce malheureux prince.

— Aussitôt après la réception du discours du Roi de France aux chambres, le gouvernement de Lisbonne a envoyé une dépêche au chargé d'affaires de Portugal à Paris. Le ministre a ordre de protester contre le principe admis dans le discours de la couronne relativement à l'Espagne. Si l'armée françoise vient à entrer dans ce royaume, le chargé d'affaires se retirera immédiatement. Cependant les consuls des deux nations resteront, jusqu'à nouvel ordre, dans leurs districts respectifs, et les relations de commerce seront conservées. Une copie de cette dépêche a été envoyée aux chargés d'affaires de Londres, de Copenhague et de Stockholm.

— Le 6 mars, jour où les radicaux de Londres fêtoient M. de San-Lorenzo, M. le vicomte de Marcellus, chargé d'affaires de France en Angleterre, a donné une des fêtes les plus brillantes qu'on y eut vu depuis quelque temps. Tous les ambassadeurs, à l'exception de celui d'Espagne, le duc de Wellington, les membres les plus distingués du parlement, et Mme. Canning, femme du ministre des affaires étrangères, assistoient à cette réunion. M. Canning a été retenu chez lui par une forte attaque de goutte.

— Les derniers journaux de Berlin rapportent les grossières insultes dont l'ambassadeur de Prusse à Madrid a été l'objet sur la route qu'il a parcourue, depuis Madrid jusqu'à la frontière françoise. Des militaires l'ont menacé de le fusiller.

— Dans la séance du 31 janvier, le sénat des Etats-Unis d'Amérique a approuvé la ratification du traité relatif au droit de tonnage, conclu avec la France à Washington, au mois de juin dernier, ainsi que les articles additionnels à ce traité.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 11 mars, M. le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi d'intérêt particulier relatif à la ville de Lyon. La chambre a entendu M. le comte de Laforest, rapporteur de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif au crédit de 100 millions. Ce rapport sera imprimé. Le projet de loi relatif aux vétérans a été examiné dans les bureaux, et renvoyé à une commission spéciale. M. le garde des sceaux a communiqué à la chambre des lettres de pairie délivrées à cinq pairs.

Conduite pour le Temps pascal; par M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du Roi (1).

Le Nouveau Mois de Marie, ou le Mois de Mai consacré à la gloire de la Mère de Dieu; par le même (2).

Un religieux estimable, Jean-Baptiste-Elie Avrillon, Minime, mort à Paris en 1729, a laissé, entr'autres livres de piété, une *Conduite pour le Temps de l'Avent;* une autre *pour le Carême;* une autre *pour la Pentecôte* (3), etc. Peut-être se proposoit-il de donner aussi une *Conduite pour le Temps pascal;* cet ouvrage sembloit être le complément des précédens; mais l'auteur ne l'a point fait paroître. M. l'abbé Letourneur vient de remplir cette lacune, et d'offrir aux fidèles des exercices propres à les diriger avant et après la communion pascale. Sa *Conduite* renferme pour chaque jour de la quinzaine des considérations, des pratiques, des sentences et une lecture; le tout est relatif aux mystères que l'Eglise célèbre à cette époque : mais l'auteur paroît s'être proposé surtout de disposer les fidèles à la communion pascale, ou de leur en faire conserver les fruits. Ainsi il rappelle souvent les sentimens que doit exciter en nous le sacrement de nos autels, et adapte ces sentimens aux différentes circonstances de la passion et de la résurrection du Sauveur. M. l'abbé Letourneur traite ces divers objets avec autant d'onction que de talent; il paraphrase les récits des évangélistes, et emprunte à Bossuet quelques passages fort bien choisis de ses *Méditations sur les Evangiles.*

Le *Nouveau Mois de Marie* n'a pas été inspiré par des vues moins pieuses. Nous avions déjà un petit livre de piété sous le titre du *Mois de Marie*, par Lalomia, missionnaire d'Italie. La dévotion du Mois de Marie est fort répandue dans cette contrée, et les ames pieuses l'y ont accueillie avec d'autant plus d'empressement qu'ils l'ont regardée comme une sorte d'expiation des divertissemens auxquels le retour

(1) 1 vol. in-18; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Goujon; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) 1 vol. in-18; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez les mêmes.

(3) Ces trois ouvrages se trouvent chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal, et se vendent, brochés, 2 fr. *l'Avent* et *la Pentecôte*, et 2 fr. 50 c. *le Carême.*

du printemps donne lieu parmi le peuple. En France, cette dévotion étoit moins connue; l'ouvrage du Père Lalomia a eu cependant plusieurs éditions; mais sa forme un peu sèche, sa brièveté, peut-être aussi les imperfections de la traduction, ont nui au succès du livre et à la propagation de la dévotion. C'est sans doute cette considération qui a engagé M. l'abbé Letourneur à traiter de nouveau ce sujet, et à lui donner plus de développemens. Il rappelle ce qu'il a vu en Italie, où le mois de mai est surtout remarquable par les honneurs qu'on rend à Marie, et par un redoublement de prières et d'hommages. Les exercices qu'il propose pour célébrer le Mois de Marie sont simples et faciles. L'auteur assigne pour chaque jour du mois un pélerinage qu'on fait en esprit dans les lieux où la sainte Vierge est plus particulièrement honorée, à Lorette, à Sainte-Marie-Majeure à Rome, à Notre-Dame de Fourvière à Lyon, à Notre-Dame des Ermites en Suisse, et dans d'autres sanctuaires de la catholicité. Le lecteur peut se transporter par la pensée dans ces pélerinages, et s'y unir aux hommages qu'y reçoit Marie. Il y a aussi pour chaque jour une considération tirée des différens titres que l'Eglise donne à Marie dans les litanies en son honneur, et des pratiques de piété adaptées à ces considérations. L'auteur expose son plan dans une Préface, et fait connoître l'esprit et la pratique du Mois de Marie. Son livre plaira par la piété et la variété qui y règnent; il paroît inspiré par une tendre dévotion pour la Mère de Dieu, et il est propre à la répandre et à l'accroître parmi les fidèles.

Ces deux ouvrages ne pouvoient paroître dans un moment plus favorable; nous touchons au temps pascal, et nous ne sommes pas fort loin du mois de mai. Les fidèles peuvent donc jouir de suite des secours qu'offre à leur piété un ecclésiastique aussi recommandable par les vertus de son état, que distingué par son esprit et ses talens.

Dans un moment où l'établissement de nouveaux évêques va donner lieu à des relations fréquentes avec Rome, on nous prie d'avertir que M. l'abbé Louis Ferrucci, agent d'affaires ecclésiastiques dans cette capitale du monde chrétien, se charge de poursuivre les demandes dont il est chargé par les évêques, les communautés et les particuliers. Cet ecclésiastique tâche d'apporter à l'expédition des affaires autant de célérité que d'exactitude, et le fait à des conditions très-modérées. On pense que les personnes qui lui donneront leur confiance auront à se louer de ses soins.

Société biblique protestante de Paris; troisième rapport annuel, 1822.

On a publié le procès-verbal d'une assemblée générale de la société biblique protestante de Paris, qui s'est tenue l'année dernière. Cette réunion, qui a eu lieu le 16 avril, étoit composée d'une cinquantaine de membres. M. le marquis de Jaucourt la présidoit, et a prononcé un discours, où il s'est plaint *des clameurs de l'intolérance, et de l'esprit d'orgueil et de domination;* trait d'humeur assez déplacé, puisque la société biblique s'assemble librement, et que personne ne prétend la *dominer*. Après le discours du président, M. le secrétaire, baron de Staël, a lu le rapport annuel, dans lequel il a peint avec quelque pompe les travaux du comité, sa correspondance avec les sociétés étrangères, et ses relations avec les sociétés bibliques du royaume. Il a proclamé surtout les obligations qu'a la société biblique protestante de Paris à l'*immortelle* société de Londres, qui a envoyé des dons en argent et en livres, et qui de plus a donné aux travaux de la société de Paris une approbation dont, a dit M. de Staël, *nous sommes fiers*. Nous croyons qu'il ne faut jamais être *fier*, et il nous semble qu'ici il n'y avoit pas de quoi. M. le secrétaire a parcouru les diverses parties du royaume pour montrer les petites sociétés bibliques qui se sont formées en divers lieux. Il y a dans cette partie du rapport beaucoup de faits minutieux, et une teinte d'exagération. En dernier résultat, on ne voit pas qu'il y ait un grand zèle en France pour les sociétés bibliques; et pour plusieurs villes on est réduit à nous parler d'espérances, de projets et de vœux, qui n'offrent rien de bien positif. Quelques cantons ont montré plus de zèle, entr'autres, l'Alsace, que le secrétaire proclame *le pays des lumières et de la raison,* apparemment parce qu'il s'y trouve, dit-on, beaucoup de protestans et de libéraux. Mais on a droit de s'étonner surtout de ce qu'il dit à l'article de La Rochelle: cette ville *où tant d'héroïques et pieux combats se sont livrés jadis pour la cause protestante*. M. de Staël y a-t-il bien pensé? appeler *de pieux combats* la révolte à main armée

contre le souverain, cela sent par trop l'opposition. Il est possible que des républicains de Genève, des hommes nourris dans l'amour démesuré de l'indépendance, approuvent la résistance ouverte et prolongée d'une ville rebelle; mais qualifier cette résistance de *pieuse*, c'est méconnoître l'esprit de l'Evangile, et une réforme qui s'annonce ainsi montre bien par là qu'elle est étrangère, non-seulement à la piété, mais à l'enseignement le plus commun du christianisme. Le secrétaire appelle Nîmes *la capitale de la réformation françoise*, et parle des *épreuves qu'ont eues à souffrir ses habitans pour la cause de l'Evangile;* cet éloge n'est pas plus mérité que les autres. Les protestans de Nîmes ont plus fait *souffrir d'épreuves* aux catholiques, qu'ils n'en ont éprouvées eux-mêmes; et ce n'est sûrement pas pour la cause de l'Evangile qu'ils ont fait périr tant de prêtres dans le 16e. siècle, ou que dans les cent jours ils ont montré tant de zèle contre les volontaires royaux.

En parcourant le rapport du secrétaire, on trouveroit encore d'autres sujets de remarque. A Montpellier, M. le pasteur Lissignol, dont on vante d'ailleurs le zèle pour la propagation de la Bible, avoue que *plusieurs ont abusé* des Bibles et des nouveaux Testamens qu'il a distribués; ce qui ne nous étonne point, mais ce qui montre que, d'après l'aveu des distributeurs de Bibles, ce moyen peut être nuisible. Cependant M. de Staël a l'air de regarder la distribution des Bibles comme *la première, la seule indispensable de toutes les consolations;* idée fausse et exagérée, car alors les ignorans seroient privés d'un secours indispensable; ce qui ne peut être dans les vues de la Providence. Au fond tout ce rapport est plein d'exagération, et il est clair que l'auteur a voulu, comme on dit, jeter de la poudre aux yeux, et éblouir par l'étalage de vains succès. Il distribue les éloges avec autant de profusion que les Bibles même, et nous remarquons, entr'autres, qu'il se loue beaucoup de la faveur que M. le duc Decazes accordoit à la société biblique.

Après un discours d'un Anglois, M. Wilks, et un rapport de M. Delessert, censeur, M. Stapfer, ancien pasteur suisse, et professeur en théologie, a prononcé un long discours sur les statuts de la société, qui ne permettent que la distribution des versions de la Bible reçues chez les protestans. Ce discours a dû paroître d'autant plus long que l'auteur y a

mêlé des choses étrangères à son objet, et qu'il y affecte une profondeur et une emphase qui ont dû lasser plus d'une fois l'attention des auditeurs. On a peine à le suivre à travers ses expressions pompeuses et ses périodes accumulées, et tout le ton de ce discours rappelle plutôt la manière ampoulée d'un rhéteur que la précision lumineuse d'un professeur.

Un membre de la société, M. Wilder, négociant, a pris ensuite la parole, et le président, charmé sans doute de la faconde des orateurs, a dit modestement qu'il éprouvoit en lui-même quelque chose de semblable à ce qu'ont ressenti les Apôtres lors de la descente du Saint-Esprit. Je crois que plus d'un assistant a pu sourire de cette comparaison, mais le procès-verbal n'en fait point mention; à la vérité il ne dit point non plus que M. le président ait parlé diverses langues, ni qu'il ait fait des miracles. La séance, qui avoit commencé par une prière du pasteur calviniste, a fini par une autre prière du pasteur luthérien; cette association de prières entre deux communions qui autrefois s'anathématisoient l'une l'autre, est aujourd'hui fort à la mode parmi les protestans, et est regardée comme un grand pas vers un rapprochement général. Nous avons déjà parlé de ces réunions qui ne signifient plus rien quand on n'a pas la même foi, ou qui montrent qu'on met peu d'importance à la foi.

Un Appendix renferme la correspondance, qui est fort peu intéressante, l'état des sociétés bibliques en France, et celui des dons faits à la société de Paris. Ces dons s'élèvent, pour la France, à 16,000 et quelques cents francs, auxquels la société biblique de Londres a beaucoup ajouté. On estime son présent à 36,000 fr., dont la plus grande partie à la vérité est en livres. Il en résulte que le zèle n'est pas très-vif en France pour les sociétés bibliques, et que cette œuvre crouleroit sans l'appui de la société britannique.

Nous avons reçu aussi des rapports sur la société biblique de Genève. Il a été formé dans cette ville, en 1821, un comité de société biblique, qui a fait un appel aux habitans pour réunir des fonds et distribuer des Bibles. Les résultats ne sont pas encore très-importans; on se flatte qu'ils le deviendront. Les rapports parlent, entr'autres, avec éloge d'une société formée à Bâle pour les missions; il y a dans cet institut quarante ou cinquante élèves que l'on dispose pour aller prêcher dans les pays où règnent l'idolâtrie ou le maho-

métisme. Ces élèves sont tirés indistinctement de toutes les communions protestantes; il n'est pas question entr'eux, dit-on, de Luther, de Zuingle et de Calvin; mais seulement de Jésus-Christ, et des vérités fondamentales du christianisme. Quelles sont ces vérités qu'on appelle fondamentales? c'est ce que l'on ne nous dit point, et il paroît que la foi qu'on inculque à ces nouveaux missionnaires est une croyance vague pour des vérités indéterminées.

Le rapport lu le 4 avril 1822, dans une assemblée générale de la société bliblique, seroit aussi susceptible de quelques observations. On y trouve, entr'autres, des objections assez fortes contre la distribution des Bibles; on avoue que des personnes éclairées y voient des inconvéniens; nous citerons ce passage:

« Tout en s'accordant à reconnoitre avec nous l'importance de l'étude de nos saintes Ecritures, et tout ce que l'habitude de les lire dans les familles auroit d'utile et d'heureux, on semble demander si ces livres, offerts sans choix à la méditation des fidèles, ne peuvent pas entrainer des inconvéniens qui viendroient balancer, ou du moins compromettre les avantages que l'on ose en attendre. On craint que le fanatisme, la superstition, l'immoralité même, ne puissent trouver des armes ou des excuses dans certaines parties du code sacré, dont les obscurités laissent un vaste champ aux écarts de l'imagination, ou bien aux interprétations d'un esprit téméraire dans son indépendance; que des exemples mal appliqués, des traits d'histoire qui ne sont point sans danger pour le cœur, des passages susceptibles d'imprimer au jugement une fausse direction, ne fournissent des prétextes spécieux et funestes aux égaremens de la pensée ou des passions; et, émues par ces considérations, auxquelles il seroit facile de donner beaucoup de développemens, des personnes, respectables par la pureté de leurs intentions et la sincérité de leur zèle, appellent de leurs vœux un travail fait avec discernement et dans un esprit de sagesse, travail dont le résultat seroit d'élaguer de nos écrits sacrés tout ce qui pourroit devenir pour les ames simples une occasion de péril, et de les offrir à la méditation des fidèles débarrassés de toute fâcheuse influence..... ».

Il nous a paru que le rapporteur ne répondoit pas très-victorieusement à ces difficultés, et ne dissipoit point les craintes que l'on pouvoit concevoir sur les distributions inconsidérées de la Bible. On pourroit même former de nouvelles objections tirées du choix des versions que l'on distribue, et du plus ou moins d'exactitude avec lequel elles rendent des passages importans. Nous avons autrefois présenté quelques considérations à cet égard, et nous renvoyons à nos précédens articles sur les sociétés bibliques.

Mais à l'occasion de ces écrits des protestans, nous dirons deux mots d'un recueil dont plusieurs numéros nous sont tombés sous la main; il porte pour titre : *Archives du Christianisme au 19e. siècle*, et il paroît à Paris depuis 1818. L'auteur est un ministre protestant; il est aussi grand partisan des sociétés bibliques, il rend compte des ouvrages des protestans, il donne des nouvelles de leurs églises; mais tout cela ne pourroit-il pas se faire sans attaquer les catholiques, sans parler de *ténèbre*, d'*ignorance*, de *superstition*, de *fanatisme?* c'est ce qu'on remarque entr'autres dans un article sur Calvin, février 1821. Une Notice sur Wiclef, mai de la même année, est d'un ton plus amer encore; une autre sur Knox, août 1821, fait un apôtre de ce prédicant emporté et séditieux, et on y insulte à la vérité jusqu'à dire qu'Elisabeth rétablit le protestantisme en Angleterre *sans cependant persécuter les catholiques*. Il est peu de mensonges plus effrontés qu'une telle assertion, et tant de lois terribles portées par Elisabeth pour anéantir le catholicisme, tant d'exécutions et de supplices sont un démenti bien formel donné à l'apologiste d'une reine habile, mais cruelle.

Les *Archives* annoncent les faveurs accordées par le gouvernement aux protestans du royaume. On sait en effet que sous M. Decazes le nombre de leurs églises et de leurs pasteurs a été fort augmenté. Le 10 mars 1821, ce ministre fit créer six nouvelles places de pasteurs, à Bolbec, à Vernoux, à Ganges, à Vabres, à Lasalle, à Mulhausen; le 11 juillet suivant, il en accorda dix autres, quatre dans le Gard, trois dans la Drôme; en plusieurs lieux, le ministre fit donner des fonds pour bâtir des temples, ou accorda d'anciennes églises catholiques pour servir au culte calviniste. Un comité protestant fut formé auprès du ministre pour plaider les intérêts des protestans, et un administrateur alors fort puissant, M. G., qui étoit aussi de cette communion, contribua aussi à obtenir pour ses co-religionnaires de grands avantages.

Le même recueil contient aussi quelques faits sur les églises protestantes étrangères. Ainsi il annonce qu'un temple protestant a été ouvert, le 10 décembre 1820, à Constance, dans le grand duché de Bade, et il assure que les principaux du clergé catholique assistèrent à la cérémonie; leur démarche auroit d'autant plus droit d'étonner que le nouveau temple étoit une église d'un ancien couvent que le gouvernement badois avoit

accordé aux protestans. Ces prêtres catholiques se mêlèrent même, dit-on, au chant des calvinistes; c'est assurément pousser loin la tolérance. Mais M. de W. et ses amis ont déjà fait leurs preuves à cet égard.

On parle dans les *Archives* de l'arrivée d'un évêque catholique à l'Ile de France. Cet évêque est M. Benoît Slater, évêque de Ruspa. C'est en février 1820 qu'il a débarqué à l'Ile de France, que les Anglois appellent aujourd'hui *Ile Maurice*. Il étoit accompagné de six ecclésiastiques, et a commencé sur-le-champ l'exercice de ses fonctions. Les catholiques qui étoient privés depuis plusieurs années de secours se présentèrent pour recevoir le baptême ou autres sacremens, et il y eut, le 28 juillet suivant, une nombreuse communion d'enfans. Il est singulier que les détails de cette cérémonie nous parviennent par un journal protestant.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Mgr. l'archevêque de Paris a fait l'ordination samedi dernier dans sa chapelle; il y a eu six prêtres, six diacres, deux sous-diacres, deux minorés et trois tonsurés. Dans le nombre des prêtres il n'y en a aucun pour Paris; deux diacres et un sous-diacre seulement sont de ce diocèse.

— La cure de Saint-Antoine, dans le faubourg de ce nom, étoit vacante depuis plusieurs années. M. l'archevêque vient d'y nommer M. François-Benoît Chenaux, ancien curé de Luisant, près Chartres, et premier vicaire du Saint-Sacrement au Marais; M. l'abbé Chenaux est docteur en droit, et son zèle et son dévoûment lui ont attiré d'honorables traverses. La cure de Saint-Antoine étoit établie depuis le Concordat dans l'église des Quinze-Vingts, et il doit être pris des arrangemens pour que les offices de la paroisse et ceux de l'hospice puissent se faire à des heures différentes.

— L'assemblée annuelle de charité qui se tient le lundi-saint à Saint-Sulpice, pour l'œuvre de Mme. de Carcado, aura lieu lundi prochain dans la même église; c'est M. l'évêque d'Hermopolis, premier aumônier du Roi, qui fera le discours à deux heures. Nous avons parlé plusieurs fois de cette œuvre, qui est dirigée par des dames pieuses de la capitale.

— C'est le moment où les assemblées de charité sont plus fréquentes. Lundi dernier, M. l'abbé Fayet a prêché à Saint-

Sulpice pour le refuge des jeunes prisonniers; le mercredi 19, le même orateur prononcera un discours à Saint-Etienne-du-Mont dans une assemblée de charité pour les pauvres du douzième arrondissement, et le vendredi suivant 21, il prêchera à Saint-Vincent-de-Paul pour les établissemens de charité formés sur cette paroisse; on dit que MADAME, duchesse d'Angoulême, se propose d'assister à ce discours, qui aura lieu à deux heures précises.

— Dans plusieurs paroisses de cette capitale, on donne, pendant cette semaine, des retraites pour préparer les fidèles à la Pâque; il y a des discours matin et soir. A Saint-Sulpice, c'est M. l'abbé Landrieux qui prononce presque tous les discours. Cet ecclésiastique a rempli la station du Carême dans deux églises; le matin à Saint-Roch, et le soir à Saint-Médard.

— Pendant le voyage de Mgr. le duc d'Angoulême, une messe sera célébrée chaque jour à l'Infirmerie de Marie-Thérèse pour le succès de sa campagne. Cet établissement vient de recevoir du souverain Pontife une faveur particulière; S. S. accorde une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront la chapelle le premier dimanche de chaque mois, et qui y feront leurs dévotions. MADAME a fait présent à cette chapelle d'un très-bel ostensoir en vermeil.

— On a célébré avec beaucoup de pompe, le 14 de ce mois, à Saint-Roch, le renouvellement des vœux du Baptême. Au-dessous de l'orgue et derrière la grande porte de l'église, on avoit élevé sur des gradins un autel richement décoré, et éclairé par un nombre infini de bougies : des candélabres rangés tout autour soutenoient d'autres flambeaux. Des tentures fleurdelisées ornoient les murs. Le clergé étoit rangé sur les gradins et à côté de l'autel. Une foule immense de fidèles remplissoit la nef, les bas côtés et les chapelles, et déjà vers les six heures l'affluence étoit telle qu'on pouvoit à peine entrer dans l'église. Cependant le nombre ne nuisoit point au recueillement, et la tenue modeste et pieuse des assistans prouvoit bien que la curiosité ne les avoit point conduits à cette cérémonie. Après la glose, dans laquelle M. l'abbé Rauzan a réfuté quelques erreurs de l'incrédule, M. de Janson est monté en chaire. « Avant le baptême, a-t-il dit, nous n'avions aucun droit à l'héritage des cieux : lorsque l'Eglise nous a donné ce sacrement dès notre entrée dans la vie,

nos parens ont été les interprètes de nos sentimens; aujourd'hui, que l'âge a développé notre raison, nous devons renouveler les promesses qui furent faites à Dieu en notre nom, et le remercier de son inépuisable miséricorde. Après ce discours, M. le curé, à la tête de son clergé, s'est rendu processionnellement dans le chœur, et a porté le saint Sacrement sur le nouvel autel. Les fidèles tenoient des cierges allumés. M. le curé a prononcé les commandemens de Dieu et de l'Eglise, qui étoient répétés à haute voix par les assistans. M. l'abbé de Janson a pris la parole à plusieurs reprises pour rappeler aux fidèles toute l'étendue des engagemens qu'ils contractoient par leurs sermens. Cette pieuse cérémonie a été terminée, un peu avant neuf heures, par le chant du *Magnificat* et des cantiques, et par la bénédiction. On se feroit difficilement une idée du spectacle imposant qu'offroit cette foule immense réunie pour renouveler des promesses solennelles, animée des sentimens les plus chrétiens, et encore excitée par le zèle infatigable des missionnaires, et par l'appareil d'une si imposante cérémonie.

— Le 14 de ce mois, jour assigné pour l'assemblée de charité en faveur de la communauté des clercs de Saint-Germain des Prés, M. le curé de la paroisse a commencé par exposer l'état actuel de l'établissement : il a rendu le compte le plus avantageux du zèle des maîtres et des bonnes dispositions des élèves. Il devient plus urgent que jamais de soutenir cette utile institution; car plusieurs paroisses manquent de prêtres, et la paroisse même de Saint-Germain des Prés auroit besoin de deux ecclésiastiques de plus. Après l'exposé de M. le curé, on a chanté le *Veni, Creator*, et M. l'abbé de Labourdonnaye a prononcé un discours; il a présenté le prêtre comme l'homme des peuples auprès de Dieu, et l'homme de Dieu auprès des peuples. Le prêtre est l'interprète des hommes, soit dans ses prières, soit surtout dans le saint sacrifice; il est revêtu du caractère de médiateur et d'intercesseur; il gémit sur les malheurs publics et particuliers; il demande pour les princes l'esprit de sagesse et de force; il arrête les calamités que nos crimes attireroient sur nous; il désarme le bras qui s'apprêtoit à nous punir. Mais le prêtre est aussi l'homme de Dieu auprès des peuples. Il dissipe les erreurs et les ténèbres auxquelles nous sommes en proie; il préserve l'enfance de la contagion du siècle; il l'instruit dans

la connoissance de la religion; il bénit à la fois et la tombe et le berceau: il préside aux époques les plus importantes de la vie. La pauvreté est souvent aujourd'hui le partage des prêtres; mais ils seront assez riches quand ils pourront instruire et consoler. L'orateur a fini par exhorter les parens à ne point s'opposer à la vocation de ceux de leurs enfans qui se croiroient appelés au sanctuaire, ou, si leurs familles n'offroient pas de semblable vocation, à contribuer au moins par leurs largesses à procurer à l'Eglise de dignes ministres; peut-être, a-t-il dit, aurez-vous le bonheur de donner à l'Eglise un nouveau Vincent de Paul. Ce discours, qui a paru plein de grâce et d'onction, a été terminé par le salut. L'église étoit aussi remplie que l'enceinte pouvoit le permettre.

— Le nouveau curé de la paroisse Saint-Denis, dite du Saint-Sacrement, au Marais, a été installé le lundi 10; ce curé est M. l'abbé Pisseau, précédemment curé de Meung, dans le diocèse d'Orléans, et en dernier lieu supérieur de la communauté des clercs à Saint-Denis. M. l'abbé Jalabert, archidiacre de Notre-Dame, a présidé à l'installation, et a fait l'éloge du nouveau curé, qui étoit déjà connu à Paris par ses succès dans la prédication. Quatre jours après, il y a eu dans la même église une assemblée de charité pour les pauvres et les écoles de la paroisse. Le discours a été prononcé par M. l'abbé Feutrier, grand-vicaire du diocèse; le sujet étoit la miséricorde, dont l'orateur a développé les avantages et les espérances. Les misères de l'humanité sont immenses; la miséricorde met son bonheur à les soulager, et tel est son zèle et son courage qu'elle semble avoir un baume pour chaque espèce de plaie, et un genre de consolation et de secours pour chaque genre de souffrances. Nous en avons un exemple dans l'industrieuse et active charité de tant de dames pieuses qui travaillent avec une si admirable ardeur au soulagement des malheureux. La miséricorde trouve sa récompense dans le bien qu'elle fait, et dans les récompenses qui lui sont promises. L'orateur a fini par intéresser plus spécialement ses auditeurs en faveur des œuvres formées sur la paroisse, et qui faisoient l'objet de la réunion. Son discours, plein de détails heureux et de réflexions touchantes, a été suivi de la quête par Mme. la comtesse de Turin et Mlle. de Quelen.

— Un ecclésiastique vénérable par son âge et estimable

par ses services vient d'être enlevé dans la capitale. M. Pierre Pichot, chanoine de Saint-Denis, est mort le lundi 10, à l'âge de plus de 84 ans. Né à Paris même sur la paroisse Saint-Paul, en décembre 1738, il fit ses études au séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet. Admis dans la communauté des prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice, il y resta jusqu'à la révolution; il refusa même des cures qu'on lui offrit dans le diocèse. Lors du serment, il montra le même attachement que tous ses collègues aux principes et aux règles de l'Eglise. Il paroît n'être point sorti de France, et resta caché, soit dans la capitale, soit dans les environs. Dès que les orages furent passés, il reprit l'exercice de ses fonctions, et se réunit à plusieurs de ses confrères dans l'église des Carmes, qu'ils desservirent quelque temps. Il étoit le doyen des prêtres de l'ancienne communauté. M. le cardinal de Périgord voulut le récompenser de ses services en le nommant à un canonicat de Saint-Denis. M. l'abbé Pichot est auteur d'un *Eloge de M. de Beaumont*, dont nous avons rendu compte il y a peu de temps. Il est tombé malade à Paris, et est mort sur cette même paroisse Saint-Sulpice, où il avoit exercé si long-temps le ministère. Ses obsèques y ont été célébrées, et ses confrères lui ont rendu les derniers devoirs avec le plus honorable empressement.

— Le Père Marie-Joseph de Géramb, religieux Trapiste du Port du Salut, a adressé à M. l'évêque du Mans une lettre de remercîment pour les bontés du prélat envers son monastère et envers lui-même. Le bon religieux a été accueilli à l'évêché, ainsi que son confrère, Joseph de Champlois; il se loue de l'empressement du clergé de la ville à répondre aux intentions de M. de La Myre, et du zèle des fidèles en faveur du couvent. Il célèbre avec effusion les vertus du prélat, et rappelle, entr'autres, qu'après avoir donné la confirmation pendant six heures au Port du Salut, M. l'évêque voulut bien, étant à jeûn et malgré la chaleur, aller visiter une pauvre femme infirme qui n'avoit pu se rendre à l'église, et lui administrer le sacrement chez elle. Le Père de Géramb accompagnoit le prélat dans cette visite si pastorale et si touchante, et nous ne sommes point surpris qu'il en conserve un si précieux souvenir. Il a quitté le Mans, et continue ses courses dans le diocèse pour recueillir les aumônes des fidèles.

— En rendant compte du jugement prononcé, le mois der-

nier, contre le sieur Massa et son fils, le *Journal de la Meurthe* avoit induit les journaux dans une erreur que nous nous empressons de rectifier. Le couvent du grand Saint-Bernard, si célèbre dans toute l'Europe par son hospitalité, ne fait plus à la vérité de quêtes en France depuis trente ans; mais les gratifications de quelques souverains ne seroient pas suffisantes pour permettre aux religieux d'exercer sur leur montagne cette hospitalité toujours assurée pour le voyageur. Le monastère continue donc à faire quêter dans les cantons suisses, qui lui fournissent ses principales ressources. Cet hospice, élevé par la religion, et où la charité brave les rigueurs d'un climat terrible pour porter secours aux malheureux, est bien digne d'être soutenu par les libéralités des fidèles. Aussi se sont-ils empressés de tout temps de lui présenter leurs offrandes, et tout récemment encore un grand nombre de personnes, sans distinction de religion, ont souscrit pour subvenir aux frais de l'agrandissement et des réparations déjà commencées à cet hospice. MM. de Candolle et Turretini, de Genève, sont caissiers de la souscription. Les rois de France et de Sardaigne, et les cantons suisses ont toujours protégé cet établissement. Telle est la substance d'une réclamation que nous adresse D. Genoud, prévôt du grand Saint-Bernard, et qui est datée de Martigny en Valais, le 8 mars dernier; nous nous empressons d'y faire droit.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Les Princes et Princesses du sang sont venus faire leurs adieux, le 14, à Mgr. le duc d'Angoulême. Immédiatement après, S. A. R. a reçu les ministres, qui sont venus en corps lui présenter leurs hommages. Le 15, ce Prince est monté à huit heures du matin chez le Roi pour recevoir ses derniers ordres et prendre congé de S. M. S. A. R. s'est ensuite rendue auprès de son auguste père; les deux Princes sont allés ensemble chez Mme. la duchesse de Berri. S. A. R. a embrassé son auguste sœur et les enfans de France; elle a ensuite fait ses adieux à S. A. R. Monsieur, et à neuf heures précises elle est montée en voiture avec M. le duc de Guiche. MM. Lecoulteux de Canteleu et Melchior de Polignac étoient dans une voiture qui suivoit celle du Prince. Un nombre considérable de personnes, réunies dans la cour des Tuileries, ont salué S. A. R. par les plus vives acclamations. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé le soir même à Orléans, et en est reparti le lendemain, après avoir entendu la messe.

— LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême ont accordé une somme de 1500 fr. aux malheureux habitans de Bréhémont et

de Rigny (Indre et Loire), qui avoient éprouvé de grandes pertes par suite de l'inondation de la Loire et des rivières affluentes.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, informé d'un malheur causé par une avalanche, qui écrasa dans sa chute cinq ou six maisons de la paroisse de Fontpedrouse (Pyrénées-Orientales), et dans lesquelles huit personnes perdirent la vie, a envoyé une somme de 500 fr pour joindre aux secours que l'autorité locale a obtenus pour ces malheureux.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon a fait remettre une somme de 500 fr. aux malheureux ouvriers de la filature de Nouval-le-Doullens, qui a été entièrement détruite par l'incendie.

— M. le comte de Béthisy est parti, le 17, pour l'armée.

— Le général Brincart, qui devoit commander une brigade du corps d'armée du maréchal Moncey, est mort le 14 de ce mois.

— M. de Martignac, conseiller d'Etat, doit se rendre auprès de l'armée d'Espagne, en qualité de commissaire civil du Roi de France.

— La garde nationale de Tours a déposé aux pieds du Roi une adresse où elle exprime son dévoûment pour S. M. et son auguste famille, et son indignation contre les gardes nationaux de Paris qui, dans une grave circonstance, viennent de méconnoitre leur devoir en refusant d'arrêter l'apologiste du régicide.

— M. Aubriet, chef des huissiers de la chambre des députés, a été mis à la retraite, à cause de la négligence qu'il a mise dans ses fonctions en laissant, le 5 de ce mois, pénétrer M. Manuel dans l'enceinte de la chambre des députés.

— La cour royale, réunie en audience solennelle, a confirmé le jugement qui condamne M. Magallon, éditeur de l'*Album*, à treize mois de prison et 1000 francs d'amende.

— La police a saisi, le 7 de ce mois, la 134e. livraison de l'*Album*.

— M. le maréchal de camp comte de Laloyère, commandant le département de la Côte-d'Or, passe au commandement du département du Rhône. Il sera remplacé à Dijon par M. le maréchal de camp baron Rouget.

— M. le prince Octave de Broglie, maréchal de camp, a pris, le 11 de ce mois, à Lille, le commandement du département du Nord.

— Bordeaux a célébré avec beaucoup de pompe et d'éclat la fête du 12 mars. Les autorités civiles et militaires se sont rendues en corps à l'église cathédrale, où Son Exc. Mgr. le nonce de Sa Sainteté à Madrid a officié pontificalement au milieu d'un nombreux concours de fidèles.

— L'éditeur de l'*Abeille de la Moselle*, qui avoit été condamné par le tribunal correctionnel de Metz à un mois de prison et 500 fr. d'amende pour avoir publié des extraits d'un écrit séditieux, a été condamné en appel à deux mois d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende.

— Un constructeur de Bayonne a été chargé de faire un pont de bateaux sur la Bidassoa pour le passage des troupes de l'artillerie. Cet ouvrage sera promptement terminé.

— Le nommé François Pujol, envoyé par les Espagnols aux avant-postes de l'armée françoise, pour engager nos soldats à la désertion

et leur servir de guide, a été arrêté et conduit dans les prisons de Saint-Gaudens.

— Le baron d'Eroles a quitté Perpignan, et a établi son quartier-général dans un village de la frontière. Il paroit investi de grands pouvoirs. Il s'occupe à organiser l'armée de la foi qui doit pénétrer en Catalogne. Un grand nombre de militaires, soit en retraite, soit à demi-solde, ont demandé du service dans l'armée de la foi.

— Le feu s'est manifesté dans le port de Toulon dans la nuit du 10 au 11 de mois; l'incendie a été promptement éteint. On évalue le dommage à 5800 fr. On ne sait si on doit attribuer cet incendie aux forçats ou à la malveillance.

— On a publié à Madrid, dans les premiers jours de ce mois, un écrit dans lequel on attaque avec force les ministres et la constitution. On y fait un appel aux Espagnols pour qu'ils mettent leur roi en liberté, et qu'il puisse établir un gouvernement conforme aux mœurs de ses peuples. Le conseil d'Etat vient de faire un rapport au roi sur les évènemens du 19 février. Un soulèvement du peuple ayant forcé Ferdinand à reprendre les ministres qu'il avoit destitués, le conseil d'Etat demande que, conformément à la constitution, ils soient destitués sur-le-champ et privés de leur retraite. Les militaires qui ont violé la consigne, et introduit les révolutionnaires dans la demeure royale, doivent être mis en jugement. Un message royal a annoncé aux cortès, dans la séance du 7, que le roi éprouvoit une attaque de goutte et que la reine étoit alitée.

— Un bâtiment de guerre françois a porté dernièrement à Cadix 200,000 fr. que le commerce de cette ville avoit payé comme droit de pavillon pour le transport d'une grande quantité d'espèces métalliques envoyées d'Amérique sur la frégate françoise l'*Antigone*. Ces 200,000 francs ont été remis aux négocians qui avoient contribué à ce paiement, avec l'annonce que le Roi de France n'est pas dans l'usage de faire payer les services que ses bâtimens peuvent rendre au commerce étranger.

— Le comte d'Amarante a excité une insurrection à Villa-Réal (Portugal) le 21 février, et a annoncé, à la tête des insurgés, que son intention étoit de renverser le système constitutionnel. Le 27, les cortès ont suspendu pendant trois mois les formes légales prescrites par la constitution, et ont donné un pouvoir sans bornes aux ministres. Le général Saldana Oliveira Daun, qui avoit été nommé commandant en chef de l'expédition de Bahia, a refusé de partir. Le ministre de la guerre a ordonné la mise en jugement de ce général.

— La première colonne des dix-sept mille Autrichiens qui devoient quitter le royaume de Naples a passé par Rome le 27 février.

— La mort vient d'enlever lord Keith et le comte de Saint-Vincent, deux des plus illustres amiraux de l'Angleterre.

— Il paroît que les différends entre la Russie et la Porte vont être arrangés à l'amiable. M. de Tatischeff, conseiller russe, doit partir pour Constantinople en qualité de ministre de Russie.

— Les 2 et 3 novembre, la ville de Canton a été la proie d'un incendie épouvantable; quinze mille maisons, parmi lesquelles se trou-

vent toutes les factoreries européennes, ont été détruites; cent Chinois ont péri. La perte de la compagnie des Indes est estimée à dix-huit millions de fr. La perte générale est de cent vingt millions de fr.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 14 mars, la discussion s'est ouverte sur le projet de loi relatif au crédit éventuel des 100 millions. La chambre a entendu contre ce projet MM. le maréchal Jourdan, le baron de Barente, le marquis de Catelan et le duc de Broglie; et en faveur du projet, MM. le duc de Narbonne, le comte de Saint-Roman et le comte de Polignac.

Le 15, la chambre a entendu le rapport de M. le comte de Marescot, sur le projet de loi relatif aux vétérans. M. le comte Mollien a ensuite fait le rapport annuel sur la situation de la caisse d'amortissement. La chambre a repris la discussion du projet de loi sur le crédit de 100 millions. Elle a entendu en faveur du projet MM. le duc de Fitz-James et le ministre des affaires étrangères; et contre le projet MM. le comte Cornudet et le comte de Ségur. La discussion ayant été close, le projet a été adopté à la majorité de 112 suffrages contre 66. La chambre a ensuite renvoyé à une commission le projet de loi relatif à la ville de Lyon.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 14 mars, on ne remarque qu'une vingtaine de membres au centre gauche et à l'extrême gauche. M. le ministre des finances fait la communication de deux projets de loi adoptés par la chambre des pairs; le premier est relatif à des baux emphytéotiques de plusieurs biens de la couronne; le second concerne des échanges entre le domaine de l'Etat et des établissemens publics, ou d'autres particuliers. La chambre décide qu'elle se réunira le 15 pour entendre le rapport du président de la commission de surveillance près la caisse d'amortissement. On refuse d'entendre la lecture d'une lettre de M. Beslay, relative à l'expulsion de M. Manuel.

M. Bazire fait son rapport au nom de la commission des pétitions. On renvoie au bureau des renseignemens une plainte du sieur de Fontenay, relative au renouvellement des conseils municipaux. Le sieur Regnault se plaint des retenues qu'on exerce sur les pensions de retraite des militaires au profit de la caisse des Invalides. La chambre, après avoir entendu MM. Lafont et Dudon, adopte l'ordre du jour. Au sujet de la pétition du sieur Baudoin, imprimeur à Lorient, M. le rapporteur se plaint de nombreux abus dans l'imprimerie royale. M. le garde des sceaux annonce qu'il a été nommé une commission au conseil d'Etat pour s'occuper d'un travail qui fera cesser toutes les plaintes. La pétition est renvoyée à la commission du budget et au ministre de la justice. On adopte sans réclamation l'ordre du jour sur une pétition du sieur Sylvain Eymard, docteur en médecine, qui demandoit la démolition de l'église de Saint-Quentin (Isère), dans

laquelle il assure qu'un crime horrible a été commis. Le coupable s'est évadé par la frontière de Savoie; mais la justice a fait son devoir en le condamnant par contumace.

M. Brennet, second rapporteur, fait connoître plusieurs pétitions relatives aux chemins vicinaux, aux gardes champêtres et à des paiemens de fournitures pour l'ancienne armée; ces pétitions sont renvoyées dans divers ministères. On renvoie dans les bureaux les procès-verbaux relatifs à l'élection de M. Blin de Bourdon. Le projet de loi qui alloue un crédit supplémentaire de 800,000 fr. à M. le ministre des affaires étrangères est mis aux voix et adopté. Le côté gauche ne vote pas. Nombre des votans, 250; boules blanches, 236; boules noires, 14. M. le président donne lecture du second projet, relatif à un crédit de 2,108,636 fr. 37 c., réclamé par le ministre de l'intérieur. Dans cette somme sont compris 332,690 fr. d'accroissement au budget du clergé et provenant d'extinctions sur les pensions ecclésiastiques.

Il s'engage une longue discussion relativement aux 733,000 fr. demandés pour les travaux de la nouvelle salle de l'Opéra. M. le ministre de l'intérieur démontre que toutes les précautions ont été prises pour surveiller les travaux, et ajoute beaucoup d'explications. M. Dudon demande une réduction de 200,000 fr. qui ont profité à l'administration du théâtre. M. Pardessus propose également un moyen de réduction.

M. de Vaublanc a déposé sur le bureau de la chambre une proposition réglementaire à l'effet de nommer un comité spécial chargé d'examiner l'état actuel du commerce et de l'industrie.

Le 15, le centre gauche présente quinze ou vingt membres. L'extrême gauche est déserte. MM. les membres de la commission de surveillance près la caisse d'amortissement et près celle des consignations sont introduits. M. Mollien, président de la commission, présente le rapport annuel. Dans le courant de l'année 1822, la caisse d'amortissement a racheté 496,321 francs de rentes constituées. La commission s'est ensuite retirée.

M. le comte de Vaublanc développe la proposition qu'il a présentée la veille : « Un comité spécial, créé au sein de la chambre pour vérifier les douanes, n'a rien qui soit contraire à la Charte et aux réglemens; ce comité rendroit les plus grands services à nos relations commerciales, et nous entoureroit de documens propres à éclairer une matière aussi difficile ». M. le ministre des finances s'oppose à la proposition, qui lui paroit ou entièrement inutile, ou excessivement dangereuse, en ce qu'elle empièteroit sur les droits du gouvernement et embarrasseroit l'administration. M. Delalot parle en faveur de la proposition.

M. le garde des sceaux examine la question sous le rapport du droit public; la commission empièteroit sur la prérogative royale. M. de Vaublanc se plaint que le gouvernement, au lieu de donner des documens utiles, n'a souvent fourni que des détails inintelligibles : la commission remédieroit à cet inconvénient. M. Benoist combat la prise en considération. La chambre décide à une forte majorité que la proposition ne sera pas prise en considération.

M. de Frénilly a la parole sur l'exécution de l'article 15 de la loi du 25 mars 1822. Il regrette qu'il n'existe pas en France, comme en Angleterre, une commission chargée du maintien des priviléges de la chambre. Des journaux ont profité de l'expulsion de M. Manuel pour calomnier la chambre et répandre le scandale. Le *Journal du Commerce* a donné un article outrageant contre la chambre. L'honorable député demande que les éditeurs et rédacteurs de ce journal soient traduits devant les tribunaux pour être jugés sur les passages inculpés. M. de la Bourdonnaye s'oppose au renvoi devant les tribunaux. MM. André d'Aubières et de Ricard demandent que l'éditeur soit cité à la barre. M. le garde des sceaux ne voit point que la dignité de la chambre soit compromise en renvoyant l'éditeur devant les tribunaux. Après une courte réplique de M. de Labourdonnaye, MM. Cornet-d'Incourt, Brochet de Vérigny et Bazire adoptent les conclusions de M. de Frénilly. L'assemblée décide à une forte majorité que l'éditeur du *Journal du Commerce* sera poursuivi devant les tribunaux ordinaires.

On reprend la discussion du paragraphe concernant la salle de l'Opéra. M. Pavy et M. le ministre de l'intérieur combattent avec force l'amendement de la commission. M. Leclerc de Beaulieu demande un nouveau rapport. M. de Labouillerie et Syrieis de Marinhac, rapporteur, appuient l'amendement de la commission, qui est adopté. L'ensemble de la loi est soumis au scrutin : nombre des votans, 226; boules blanches, 214; boules noires, 12.

Le 17, les députés n'étant pas assez nombreux, la séance reste suspendue jusqu'à trois heures moins un quart. Les bancs du centre gauche sont presque déserts. Plusieurs députés de la droite vont se placer sur les bancs de l'extrême gauche. M. Blin de Bourdon prête serment, et prend place au côté droit.

L'ordre du jour est la suite du réglement des comptes de 1821. On lit le troisième projet, relatif au ministère de la guerre, qui demande 2 millions 725,962 fr. pour l'acquittement de dépenses restant à solder depuis 1816 jusqu'à ce jour, et pour l'achat de divers terrains ou édifices. MM. Syrieis de Marinhac, Pardessus, Dudon et les commissaires du Roi, parlent sur ces dépenses, dont l'utilité est reconnue. Un amendement de la commission, qui consiste dans un transport de chiffres, est adopté. On vote sur le projet : nombre des votans, 251; boules blanches, 240; boules noires, 11.

On lit le quatrième projet de loi, dans lequel on demande 6 millions 686,343 fr. de supplément aux crédits de 1821, pour les ministères de la justice et des finances. M. Duvergier de Hauranne justifie les opérations de l'ancien ministre des finances (M. Roy) relatives au cadastre. M. Leclerc de Beaulieu demande des explications, qui lui sont fournies par M. de Villèle. M. le garde des sceaux fait connoître les causes qui ont nécessité un supplément de crédit dans les frais de justice criminelle. Le projet de loi est mis aux voix et adopté : nombre des votans, 245; boules blanches, 232; boules noires, 13.

Les bureaux ont nommé deux commissions pour l'examen des projets de loi présentés dans la séance du 14.

Manuel du Séminariste, ou Entretiens sur la manière de sanctifier ses principales actions; par M. Tronson; avec plusieurs autres Opuscules (1).

Cet ouvrage n'est pas moins solide, et sera peut-être encore plus utile dans la pratique, que le *Traité de l'Obéissance*, du même auteur, que nous avons annoncé il y a peu de temps. Dans le *Traité*, M. Tronson s'appliquoit à inculquer une vertu importante, mais unique; dans le *Manuel*, il donne des conseils pour sanctifier ses principales actions. Il y a en tout vingt-six entretiens, qui traitent de l'oraison, de la messe, de la communion, de l'étude, des lectures, des repas, des récréations, des visites, enfin de tout ce qui peut occuper la journée d'un ecclésiastique et d'un chrétien. Tout ce que dit l'auteur sur ces différens sujets prouve non-seulement son zèle et sa piété, mais sa sagesse, la solidité de son esprit, et sa parfaite expérience dans la connoissance et dans la conduite des hommes. Quand nous ne saurions pas d'ailleurs que M. Tronson étoit doué d'autant de tact et d'habileté que de vertu, ces entretiens pourroient servir à nous en convaincre; tant ils sont remplis d'observations judicieuses et de conseils salutaires! Tout y est pratique, tout y est dirigé vers l'utilité journalière, tout y est propre à conduire à la perfection. On lira peut-être surtout avec intérêt ce que l'habile supérieur dit sur l'étude et sur sa nécessité; et le tableau qu'il

(1) 2 volumes in-12; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

fait de l'ignorance des prêtres, et des maux qui en sont la suite, est d'une effrayante énergie, et inspire de l'horreur pour un état de choses qui seroit en effet la plus grande calamité de l'Eglise.

Aux Entretiens on a joint plusieurs autres écrits détachés qui ont paru se rapporter à des objets à peu près semblables : 1°. Trois Méditations sur les exercices du séminaire, par le même M. Tronson ; 2°. *Pietas Seminarii*, petit opuscule latin, par M. Olier, qui offre quelques préceptes sur l'esprit ecclésiastique ; 3°. un Extrait de deux chapitres du *Forma Cleri;* 4°. un Extrait de Maximes et de Pratiques qui conviennent à un jeune séminariste ; 5°. des Méditations sur les récréations chrétiennes, par M. Tronson ; 6°. des Avis salutaires aux ministres du Seigneur, par M. Olier ; 7°. *Regulæ artis artium;* ce sont des règles de conduite recueillies par M. Tronson sur le ministère pastoral ; 8°. Règles de la prudence chrétienne ; on n'en connoît pas l'auteur ; 9°. *Sententiæ conciliorum et Patrum de clericorum ordine;* c'est encore un recueil rédigé par M. Tronson pour rappeler aux jeunes ecclésiastiques l'esprit et le devoir de leur état.

Ces Opuscules complètent le IIe. volume ; leur réunion rendra ce recueil utile, non-seulement aux jeunes séminaristes à tous les ecclésiastiques, mais encore aux personnes qui vivent en communauté, et même aussi à celles qui sont au milieu du monde et qui néanmoins font profession de piété. Elles trouveront dans les *Entretiens* des sujets de méditation et des conseils qui peuvent, avec quelques modifications, s'appliquer à toutes les situations où les fidèles peuvent se trouver placés.

On se propose de terminer le *Manuel* par une *Bibliothèque ecclésiastique*, qui n'a pas encore paru, mais que le libraire s'engage à fournir à ceux qui auront acheté le *Manuel*. On annonce aussi la publication

prochaine de la *Retraite ecclésiastique*, de M. Tronson, à laquelle on joindra ses *Méditations sur l'humilité*. Cette suite d'écrits d'un si vertueux prêtre pourra être fort utile au clergé, surtout si on la couronne, comme on le fait espérer, par une Vie d'un homme si estimé dans son siècle par sa piété, ses lumières et sa sagesse, et trop peu connu dans le nôtre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous avons annoncé, il y a déjà plusieurs jours, que la plupart des nouveaux évêques avoient terminé leurs informations. Deux des prélats nommés ont obtenu de ne point venir à Paris pour cette enquête ; ce sont M. l'abbé de Sausin, nommé à Blois, et M. l'abbé d'Arbout, nommé à Verdun. Ils ont envoyé leur procuration à cet effet. Les informations faites ont été expédiées pour Rome; celles des prélats nommés en 1817, et dont la destination n'a pas été changée, y étoient déjà rendues pour la plupart. Il reste toujours de l'incertitude sur un ou deux prélats récemment nommés, qui avoient d'abord refusé l'épiscopat, et auxquels il a été fait des représentations et des instances; tels sont, à ce qu'on dit, M. l'abbé de Moussac, nommé à Saint-Dié, et M. l'abbé de Poulpiquet, nommé à Langres. L'un et l'autre ont motivé leur refus sur leur âge et leur santé. Leurs talens et leur zèle sont assez connus dans les diocèses, où ils sont depuis long-temps grands-vicaires, pour que nous devions désirer qu'ils puissent accepter la mission honorable qui leur avoit été donnée.

— L'association de Saint-Joseph a célébré, le 19, la fête de son saint patron, dans l'église de Sainte-Geneviève. M. l'archevêque est arrivé à huit heures et demie; le prélat étoit assisté de deux grands-vicaires, M. l'abbé Desjardins et M. l'abbé Gallard. Des missionnaires sont allés recevoir Monseigneur à la porte de l'église, et des jeunes gens de l'association portoient le dais sous lequel le prélat s'est avancé jusqu'à l'autel. La messe a commencé immédiatement; après le *Credo*, les fidèles se sont rendus à l'offrande. Environ trois cents personnes, dont la plupart étoient des hommes, se sont approchées de la sainte table. Après la messe, M. l'abbé Letourneur est monté en

chaire; après avoir montré Jésus-Christ et saint Joseph, ennoblissant par leurs travaux l'humble condition de l'artisan, il a développé les moyens par lesquels nous pouvons rendre notre travail agréable à Dieu et profitable pour nous-mêmes. L'homme depuis le péché a été condamné à manger son pain à la sueur de son front; pourroit-il se plaindre quand Jésus-Christ lui-même lui a donné l'exemple d'une vie humble et laborieuse? L'orateur a retracé les vertus qui conviennent à l'ouvrier, et l'esprit qui doit l'animer dans son travail. Ne portez pas envie, a-t-il dit, aux hommes d'un rang élevé; combien de chagrins, de dégoûts, de déchiremens au sein des grandeurs et de l'opulence! mais sanctifiez votre travail par des dispositions chrétiennes. L'artisan sans religion se consume en efforts que rien n'allège, et se prive lui-même des consolations qui adouciroient sa peine. M. Letourneur a excité la charité de son auditoire en faveur de pauvres enfans qu'on entraîne violemment pour un modique gain dans des ateliers où on les accable de travaux. Il a fini par une exhortation aux membres de l'association de conserver entr'eux l'union et la charité, et il a appelé sur eux la protection de leur saint patron. Après ce discours, qui a duré environ trois quarts d'heure, et qui convenoit parfaitement à l'auditoire, M. l'archevêque a donné la bénédiction. La cérémonie n'a fini qu'à onze heures; le recueillement et la piété des assistans ont prouvé que ce n'étoit point en vain qu'ils ont pris saint Joseph pour leur patron. Seulement, comme c'étoit un jour ouvrable, plusieurs n'ont pu assister à la fête.

— La cérémonie du renouvellement des vœux du baptême a été célébrée mercredi à Saint-Germain-l'Auxerrois, comme elle l'avoit été à Saint-Roch. Un autel avoit été aussi dressé au fond de l'église, sous l'orgue. Cet autel étoit richement décoré, et entouré de la plus brillante illumination. L'église étoit remplie de fidèles, parmi lesquels étoit un très-grand nombre d'hommes; ils occupoient plus de la moitié de la nef. On a commencé par le chant des cantiques, et M. l'abbé Cailleau a fait la glose, où il a parlé sur l'observation du dimanche, et a réfuté les prétextes dont on se sert pour s'en dispenser. M. l'archevêque est arrivé vers sept heures; on craignoit que ce prélat, qui, le matin, avoit passé plusieurs heures à Sainte-Geneviève, ne put venir; mais son zèle ne lui a pas permis de rester étranger à une cérémonie si édi-

sante, et les fidèles ont vu avec joie à leur tête leur premier pasteur, dont la santé paroît entièrement rétablie. La procession n'a pas été moins nombreuse qu'à Saint-Roch, et les divers exercices de la soirée ont été à peu près les mêmes, excepté qu'ils se sont prolongés plus tard, et qu'ils ont reçu un nouvel intérêt de la présence de M. l'archevêque. C'est M. l'abbé Gondin qui a prêché pour le renouvellement des vœux du baptême. Ce zélé missionnaire a beaucoup contribué au succès de la visite par la solidité de ses instructions, ainsi que par son activité et sa charité.

— On assure que le sacre de M. l'évêque élu de Rodez aura lieu dans l'église de Sainte-Geneviève le dimanche du Bon-Pasteur; c'est M. l'archevêque de Paris qui fera la cérémonie.

— Plusieurs journaux avoient annoncé que la translation des restes de M. le duc d'Enghien dans la sainte chapelle de Vincennes auroit lieu le vendredi 21, jour d'un triste anniversaire. Nous ne nous étions point hâté d'annoncer cette nouvelle, parce que nous avions ouï-dire que la cérémonie devoit être différée. Il paroît que toutes les dispositions pour cette translation n'ont pu être terminées. On indiquera ultérieurement l'époque de la cérémonie. M. l'abbé Letourneur est chargé de prononcer le discours.

— M. l'abbé duc de Rohan prêchera, le samedi 22 mars, à trois heures, dans une réunion de charité qui se tiendra rue de Varennes, n°. 29, en faveur des victimes de la révolution. Nous avons parlé plusieurs fois de cette œuvre, qui est due, comme plusieurs autres, au zèle et à la charité d'un prêtre vertueux dont le nom est cher aux ames sensibles; c'est feu M. Legris Duval qui forma l'idée d'une souscription pour tant de familles ruinées par la révolution. Tous les ans il y a un discours pour appeler l'intérêt sur elles. La famille royale protége spécialement cette œuvre, et les Princesses ont assisté plusieurs fois au discours. On espère qu'au moins l'une d'elles fera le même honneur cette année à la réunion, et on ne doute point que le nom, le talent et la piété de l'orateur n'excitent la charité des auditeurs en faveur de tant de familles dépouillées de leur fortune, et réduites à un état qu'elles sembloient n'avoir point à craindre avant nos désastres.

— M. l'abbé de Janson continue à s'occuper avec activité de son projet pour la construction d'une église sur le Mont-

Valérien. Il a déjà présidé à quelques réunions à cet effet. Mardi dernier, il y a eu une seconde réunion de dames chez Mme. la comtesse de Villèle; on dit que dans cette séance les souscriptions se sont montées à 20,000 fr. M. l'abbé de Janson se propose d'avoir de semblables réunions dans les différens arrondissemens de la capitale; il y en a eu dernièrement une au Marais, chez Mme. Benoît, femme du directeur-général des contributions indirectes, et on en annonce une autre pour le faubourg Saint-Germain; elle se tiendroit à l'ancien hôtel des Affaires-Etrangères, rue du Bac. M. l'abbé de Janson doit prendre aussi des moyens pour recueillir des souscriptions dans les départemens.

— Les Frères de la Charité, dont nous avons annoncé le rétablissement, continuent leurs travaux, et voient journellement s'augmenter leur nombre. Ils ont deux maisons d'aliénés dans le département de la Lozère, l'une pour les hommes, desservie par eux; l'autre pour les femmes, qui est soignée par des religieuses du même ordre. Ils ont retiré des prisons de plusieurs départemens des aliénés furieux qui languissoient depuis long-temps dans les cachots où on les avoit enchaînés. Un bon nombre de ces infortunés, ayant recouvré la raison par les soins des Frères, ont été rendus à leurs familles; quelques-uns sont revenus auprès des religieux pour se consacrer avec eux à servir les malades. La nature de cette maladie exige dans les soins tant de dévoûment, de zèle et de patience, que la charité seule peut inspirer et soutenir le courage des Frères. La pension des malades est de 300 francs par an; on peut s'adresser au Père Hilarion, directeur des maisons d'aliénés, au Chayla, département de la Lozère, par Mende. Les Frères se proposent d'établir d'autres maisons de ce genre; ils sont en ce moment douze à Paris, et apprennent dans les hôpitaux à panser et à rendre aux malades tous les autres services nécessaires.

— Le mercredi 12, les paroissiens de la Dalbade, à Toulouse, ont célébré un service pour M. Ortric, leur curé, dont la perte a excité parmi eux les plus vifs regrets. M. Jean-Marie Ortric est mort le 30 janvier dernier, à l'âge de 55 ans. Dès sa jeunesse il s'étoit fait connoître par une piété et un zèle qui ne se sont point démentis. Pendant la révolution, il ne voulut point quitter la France ni son diocèse pour se rendre utile à ses compatriotes. Il brava tous les périls dans les

temps les plus fâcheux, et la Providence parut le conserver pour le bien des fidèles. Après le Concordat, on lui rendit la place qu'il occupoit dans la métropole, puis on lui confia la cure de la Dalbade, qu'il a dirigée jusqu'à sa mort. Son zèle pour le service divin, sa charité pour les pauvres, ses manières aimables et engageantes, son assiduité dans l'exercice du ministère, avoient changé la face de cette paroisse. Tout le peuple lui étoit dévoué, un grand nombre de familles lui devoient des secours. Sa fortune et les charités des personnes pieuses le mettoient en état de faire beaucoup de bien. Il a formé plusieurs établissemens, entr'autres, un pour les filles repenties. On peut dire que ses soins, son zèle et son activité, ont hâté sa mort. A ses obsèques, qui eurent lieu le 31 janvier, il y eut un concours de paroissiens, et une unanimité d'éloges et de regrets, qui formoient le spectacle le plus touchant. Tout le clergé de la ville y assista, avec les séminaires, les Sœurs de la Charité et les associations pieuses; on y voyoit aussi plusieurs prêtres et religieux espagnols. Le service du 12 mars n'a pas été moins remarquable; on avoit élevé un catafalque dans l'église, et M. Mathieu, successeur et ami du défunt, a officié au milieu d'une affluence de fidèles qui se sont empressés de donner cette dernière marque de reconnoissance et d'intérêt à leur vénérable pasteur.

— Le dimanche 16 février, M. l'abbé G***, aumônier du 14e. régiment de ligne, en garnison à Thionville, a prononcé un discours relatif au départ de ce corps pour l'Espagne. Avec ce régiment, se trouvoit aussi présent le régiment de hussards, commandé par le colonel d'Astorg. L'orateur a excité le courage de ces militaires, en leur représentant la justice d'une guerre entreprise dans les vues les plus pures, et pour arracher un pays aux désastres d'une révolution qui déjà s'annonce de la manière la plus effrayante. Il leur a parlé de la modération du Roi, de l'exemple que leur donne un Prince auguste, qui veut marcher à leur tête, et du zèle de leurs colonels, M. le vicomte d'Armaillé et M. d'Astorg. Il a surtout exhorté les militaires à se préparer par une vie chrétienne à entrer dans la carrière des combats. Nous ne pouvons savoir, a-t-il dit, qui sont ceux qui succomberont dans cette lutte honorable; apportons-y du moins des dispositions dignes de notre foi, et qui nous fassent trouver grâce devant Dieu. Ce discours a été entendu avec intérêt par les militaires présens,

et les chefs en ont témoigné leur satisfaction à l'auteur. M. le ministre de la guerre lui a écrit à ce sujet la lettre la plus honorable. M. l'abbé G*** a aussi quitté Thionville pour suivre son corps qui se rend à Bayonne; il va se joindre aux prêtres zélés qui se dévouent à porter les secours de leur ministère aux troupes, et qui vont partager les fatigues de cette campagne.

— Une scène affligeante s'étoit passée à Marseille le mercredi des Cendres. Une promenade hors des portes de la ville, sur la route d'Aix, étoit autrefois ce jour-là le théâtre d'une grande affluence et d'une joie bruyante. Lors de la mission de 1820, il ne s'y trouva personne, et les missionnaires firent en ce jour, dans toutes les églises, la cérémonie du chemin de la croix (*voyez* notre n°. 602). M. l'archevêque d'Aix établit pour ce même jour une procession générale à Notre-Dame de la Garde, et cette procession avoit fait tomber la promenade. Cette année, des jeunes gens ont formé le projet d'une cavalcade masquée pour le mercredi des Cendres; ils se sont tenus tranquilles pendant tout le carnaval, et n'ont manifesté leur projet que le mercredi même au matin. Le maire, instruit de leur dessein, leur fit défense de troubler la procession par une mascarade indécente. La plupart renoncèrent à leur projet; cependant quelques-uns insultèrent le maire. Un cavalier déguisé fut arrêté au moment où il alloit croiser la procession; les autres ne parurent sur la promenade qu'avec leurs habits ordinaires, mais affectèrent de traverser la procession, après s'être coiffés de bonnets blancs. Cinq jeunes gens furent cités devant la police correctionnelle, mais leurs amis excitèrent tant de tumulte dans l'audience, que le tribunal fut obligé d'ordonner que l'affaire fut jugée à huit-clos. Quatre jeunes gens, MM. Prat, Bérard, Paillasson et Renard, ont été condamnés le 13 mars; le premier à quatre mois de prison et 500 fr. d'amende; le second à un mois de prison et 300 fr. d'amende; le troisième à quinze jours et 100 fr.; le quatrième à un jour et 25 fr. Un cinquième, nommé Buret, a été renvoyé faute de preuves. Il est douloureux d'être obligé de dire que ces jeunes gens appartiennent à des familles riches, où ils auroient dû puiser plus de sagesse et de respect pour les cérémonies de la religion et pour l'autorité des magistrats. Puisse au moins cette leçon leur être utile! Ils ont pu s'apercevoir que l'immense majorité des habitans avoit vu

avec indignation leurs efforts pour insulter à une pieuse cérémonie.

— La cathédrale de Nîmes n'avoit jamais vu un auditoire aussi imposant que depuis les prédications de M. l'abbé de Maccarthy; le sanctuaire, les tribunes, les lieux les plus éloignés de la chaire, sont remplis bien avant l'heure. Chacun des discours de l'orateur paroît l'emporter sur les précédens. Ainsi le discours sur le jugement avoit excité l'admiration générale, quand celui sur l'éternité des peines vint produire une impression plus forte encore. Plus récemment encore, l'orateur a combattu l'incrédulité avec une supériorité de talent qui a excité dans Nîmes une sorte d'enthousiasme. Les Chrysostôme, dit une lettre, n'étoient pas plus féconds en belles images et en grands mouvemens, et les Ambroise n'attiroient pas davantage la foule, et ne charmoient pas mieux leur siècle par leur éloquence.

— Dans un ouvrage, qui a paru en 1817, en l'honneur du bienheureux Liguori, évêque de Sainte-Agathe des Goths, et fondateur de la congrégation du Saint-Rédempteur, il est dit que, par un rescrit du 24 janvier 1817, le souverain Pontife a ordonné qu'aucun prêtre ne fût approuvé pour les confessions, s'il ne possédoit la théologie morale du bienheureux, qui, disoit-on, a été examinée deux fois et approuvée par les congrégations du Saint-Office et des Rits; on ajoute que ce rescrit est signé de M. le cardinal della Somaglia, et a été rendu public par ordre du saint Père. Le *Diario di Roma*, du 5 mars, annonce qu'il est autorisé à démentir cette nouvelle; le rescrit, la signature et la publication sont également controuvés. Il est vrai seulement, qu'après un examen fait sur la neuvième édition des OEuvres morales du bienheureux Alphonse Liguori, la congrégation des Rits déclara, le 14 mai 1803, n'avoir trouvé dans cette édition rien qui fût digne de censure; et il faut remarquer que cette neuvième édition porte une déclaration de l'auteur, où il est dit, qu'après un plus mûr examen, il réforma, expliqua et changea la solution de quelques questions. Ainsi le décret, du 14 mai 1803, ne porte que sur cette révision, et on ne doit point en conclure une approbation des éditions antérieures. Il est peut-être utile pour les théologiens de tenir note de ce désaveu donné officiellement dans le *Diario*, et de bien distinguer entre les éditions des ouvrages de morale du saint évêque.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. MADAME, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri ont fait parvenir une somme de 1500 fr. aux incendiés de la filature de Rouval (Somme).

— Une ordonnance royale vient de retirer le brevet d'imprimeur à la résidence de Paris au sieur Paul-François Dupont, qui avoit été condamné, par le tribunal de police correctionnelle et par la cour royale, pour contravention aux lois sur l'imprimerie.

— M. le marquis de Blangy, lieutenant-général des armées du Roi, vient de mourir.

— M. le marquis de Marcillac, auteur d'un ouvrage sur l'Espagne, vient d'être appelé à l'état-major-général de Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le sieur Ninet, qui, se trouvant le mois dernier dans un état complet d'ivresse, avoit fait entendre des provocations séditieuses, a été condamné par le tribunal correctionnel à un mois de prison et 16 fr. d'amende.

— Le nommé Bonnifay, qui avoit proféré des cris séditieux, a été condamné à cent jours de prison par le tribunal de police correctionnelle de Marseille.

— Le collége électoral du département de l'Aisne (Laon) a nommé député M. de Coligis, candidat royaliste, en remplacement de M. d'Esterno, décédé, et qui siégeoit à gauche.

— M. lieutenant-général baron d'Henin a été nommé commandant de la 20e. division militaire (Périgueux).

— Mgr. le duc d'Angoulême a dû arriver le 20 à Toulouse.

— On voit dans un ordre du jour du colonel d'état-major de Toulouse, à la date du 12 de ce mois, que onze déserteurs de la paroisse d'Erce (Arriége) se sont présentés volontairement à leur corps, et que cette détermination a été le fruit des exhortations de leur curé.

— Le nombre des troupes qui se réunissent à Bayonne ou dans les environs doit être porté, le 24 de ce mois, à 47,420 hommes d'infanterie, 7310 de cavalerie, et environ 4000 de l'artillerie ou de l'équipage du train. Cette armée sera divisée en trois-corps, commandés par M. le maréchal de Reggio, le général Molitor et le prince de Hohenlohe. L'on évalue à 50,000 hommes la force du corps qui se forme à Perpignan.

— On a amené dans les prisons de Toulouse, pour être jugé par un conseil de guerre, le sieur François Pujol, accusé d'embauchage pour les troupes de Mina.

— Les consuls de France à Saint-Ander et à la Coregne, dont la vie même n'étoit plus en sûreté, ont quitté ces deux résidences, et sont rentrés en France.

— Un officier espagnol est arrivé, le 10 mars, à Bayonne pour annoncer au général Quésada que quatre cents constitutionnels ont passé à l'armée royale à Isaba, avec armes et bagages.

— Le gouvernement sarde a fait défendre dans les ports de Sardaigne toutes espèces de relations commerciales avec l'Espagne; d'un autre côté, on s'occupe sans relâche de compléter l'armée piémontoise

— Dans la séance de la chambre des communes du 18, M. Canning a annoncé qu'on ne pouvoit presque plus compter sur l'influence du gouvernement britannique pour prévenir les hostilités entre la France et l'Espagne. Le ministre a déclaré qu'il ne voyoit, quant à présent, aucune probabilité que l'Angleterre puisse être impliquée dans la dispute entre ces deux royaumes.

— Le grand-duc de Weimar a fait, le 9 de ce mois, l'ouverture de la nouvelle session de l'assemblée des Etats.

— M. Froment de Champlagarde, consul de France aux îles Baléares, est nommé consul-général à Naples, en remplacement de M. le comte de Bourcet, décédé.

— Le comte d'Amarante a réuni un très-grand nombre de partisans, et s'est, dit-on, emparé de Chaves, ville fortifiée. On assure que quelques régimens sont passés de son côté. Le peuple des campagnes prend les armes contre la constitution.

— M. le comte de Beaurepaire, nommé secrétaire d'ambassade, et qui, jusqu'à l'arrivée de M. Hyde de Neuville, nouvel ambassadeur de France en Turquie, remplira les fonctions de chargé d'affaires près la Porte, est arrivé le 2 février à Constantinople. M. de Latour-Maubourg retournera à Paris par Bucharest et Vienne.

— M. Henri Guys, nommé vice-consul de France à Scio, est arrivé dans cette île le 23 janvier.

— Une frégate angloise a débarqué à Smyrne, le 16 janvier, quatre cent soixante Turcs, hommes, femmes et enfans, qui avoient survécu à la prise de Napoli de Romanie. Les assiégés ont éprouvé dans cette place une famine si horrible qu'ils ont été réduits à se nourrir de la chair humaine des cadavres d'hommes morts de maladie. L'épidémie et la faim en ont fait périr plus de trois mille, et ceux que la mort avoit épargnés pouvoient à peine marcher et se soutenir sur leurs pieds. On dit que la citadelle de Corinthe, occupée par les Turcs, a capitulé le 6 février. La faim et les maladies les ont forcés à se rendre.

— Ismaïl Pacha, fils du vice-roi d'Egypte, qui commandoit l'armée de son père dans le Sennaar, a été assassiné par un prince nègre. Ismaïl Pacha étoit distingué par ses talens, et avoit conduit les armées égyptiennes jusqu'à sept cents lieues des frontières méridionales de l'Egypte.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 18 mars, la chambre s'est occupée du projet de loi relatif aux vétérans. M. le comte Molé a parlé contre le projet; M. le baron de Montalembert et M. le vicomte de Digeon en faveur du projet. La loi a été adoptée à une majorité de 107 voix contre 51. M. le baron Pasquier a ensuite fait une proposition tendant à supplier le Roi de

faire présenter un projet de loi qui, hors le cas de guerre déclarée, rendroit les tribunaux ordinaires seuls compétens pour connoître du crime d'embauchage par des individus non militaires. Après une discussion dans laquelle plusieurs pairs ont été entendus, la chambre a décidé, à une majorité de 88 suffrages contre 66, qu'elle ne s'occuperoit pas de cette proposition.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 18 mars, à trois heures, la chambre se trouve en nombre compétent. On adopte le cinquième projet de loi, qui, pour l'exercice de 1820, transporte sur le budget de 1821 et 1822, un crédit de 14 millions 803,669 fr. restés sans emploi. Les crédits du budget de 1821 sont fixés à la somme de 882 millions 521,254 fr. Les recettes de toute nature de ce même exercice sont arrêtées, au 31 décembre 1822, à la somme totale de 915 millions 591,435 fr. La somme de 33 millions 270,181 fr., formant la différence entre les recettes de 1821 et les crédits, est affectée au budget des recettes de l'exercice de 1823. On procède au scrutin sur l'ensemble de la loi: nombre des votans, 250; boules blanches, 233; boules noires, 17. M. Regnouf de Vains, nouveau député siégeant au côté droit, a prêté serment.

Besançon, 12 janvier 1823.

Monsieur, ayant vu dans un de vos derniers numéros l'exposé d'une méthode pour enseigner le latin aux aspirans au sacerdoce, méthode plus courte et plus expéditive que celle qu'on a coutume de suivre, j'ai cru que j'entrerois dans vos intentions, et que je rendrois service aux petits séminaires, en vous envoyant le résultat de mes réflexions et le fruit d'une expérience très-satisfaisante sur les moyens d'abréger l'enseignement du latin, sans nuire d'ailleurs à l'intégrité de l'éducation.

La *Méthode* qu'on vous a indiquée, consistant principalement dans l'usage de parler latin, me semble avoir de graves inconvéniens, entr'autres, celui, 1°. de négliger la langue françoise, qui cependant est celle qu'il est le plus important de bien parler; il est même nécessaire de la parler habituellement dans les petits séminaires, dont la plupart des élèves, sortant de la campagne, n'ont aucun usage du françois; 2°. de ne pas assez occuper l'esprit de choses importantes et sérieuses, parce que des jeunes gens, sans expérience et sans connoissances, ne peuvent pas n'avoir à se

dire que des choses de ce genre. Ces deux inconvéniens, Monsieur, sont, je crois, dignes d'une sérieuse attention, parce que, si d'une part il est utile d'abréger, de l'autre il est nécessaire de ne rien omettre d'important, et de donner un soin plus grand encore à former le jugement et la pensée.

On se fait peut-être généralement une idée fausse de l'éducation de la jeunesse destinée au sacerdoce, en s'imaginant que la partie principale de cette éducation consiste à acquérir l'usage de *parler latin*, ce qui n'en est qu'un accessoire; car l'essentiel est de parvenir à *entendre le latin* (ce qui est bien différent de le parler), à *parler françois avec correction*, à *être judicieux*, à savoir toutes les choses dont la connoissance est utile ou nécessaire à un prêtre, l'*histoire*, la *philosophie*, la *théologie*. Ce but me paroît rempli par la méthode dont je prends la liberté de vous tracer le plan. Je l'ai employée avec succès, pendant plusieurs années, dans un établissement très-nombreux. Fénélon en fit usage dans l'éducation du duc de Bourgogne; Pluche en donne les principales idées dans son *Mécanisme des Langues*. M. Lemare en approche infiniment dans sa grammaire latine, à laquelle j'avoue que je suis très-redevable.

1°. On ne commence pas par les *déclinaisons*, les *conjugaisons* et les *règles*, par la raison qu'on ne peut les faire comprendre aux jeunes gens qu'en apportant un grand nombre d'*exemples*, c'est-à-dire, en leur montrant des *usages de la langue;* la connoissance de ces exemples, de ces usages, est donc nécessaire pour l'intelligence de ces *généralités*. On ne met la grammaire françoise entre les mains des jeunes gens que lorsqu'ils savent à peu près la langue françoise; pourquoi n'en pas faire de même pour toute autre langue?

2°. On commence donc par l'*explication des auteurs*. Le maître doit la faire lui-même, en *langage correct*, sans *déconstruire* le latin, sans faire ce qu'on appelle le *littéral* ou *mot à mot*. De là, il résulte que l'élève à la vérité ne voit pas d'abord la signification particulière de chaque mot; mais il sait celle de chaque phrase; et en peu de temps il discerne ou on lui fait discerner le sens de chaque terme...... Le principal avantage de ceci, c'est qu'*il ne se fait point*, dans le cerveau du jeune homme, *d'impression qu'il faille ensuite effacer*, telle qu'est l'impression du *littéral*, ou du mauvais françois qu'il auroit préparé. L'expérience prouve qu'on a

peine à se corriger de l'habitude qu'on contracte par la méthode ordinaire de traduire en un *françois à tournure latine*.

3°. Il faut que les auteurs aient un fonds utile, intéressant, et même déjà connu, s'il est possible, pour les commençans; et qu'ils soient variés par les degrés de force et de difficulté, de manière que les premiers aient les phrases courtes, et même distinguées par versets, afin d'aider la mémoire par l'imagination.

4°. L'élève doit ordinairement apprendre par cœur le latin, et le françois qui en est la traduction. Ceux qui ont la mémoire ingrate et peu habituée peuvent être dispensés de cette tâche, et ils suppléeront à cela par une lecture souvent répétée. D'ailleurs on fait beaucoup expliquer, et ceux-là même ne manquent pas de retenir à la longue un grand nombre de mots.

5°. Après la récitation ou la lecture du texte et de sa traduction, le maître doit proposer des phrases courtes, correctes, soit françoises, soit latines, composées des mots qu'on vient de voir ou qu'on sait déjà, et en demander la traduction sur-le-champ. Cet exercice est fondamental et sans aucune difficulté; il n'exige pas qu'on sache de *règle*, puisqu'il ne s'agit que d'employer les mêmes mots.

6°. Au bout de quelque temps, on donne des *thêmes d'imitation*, courts, mais composés de *phrases entières*, et *formant un sens suivi*. Ils doivent ne renfermer que des mots déjà vus, ou dont le maître indique la traduction : ils ont leurs *règles* dans les *phrases-modèles*, et surtout la règle essentielle, celle de la *construction*. On sait que les rudimens ne parlent pas de cette construction que, pour cette raison, on est tenté de regarder comme une chose arbitraire et dont on peut se dispenser, etc.

Dans la suite on donne des thêmes ordinaires, pourvu que la matière en soit toujours intéressante; mais on indique les tournures, les mots inconnus, etc. ; car on ne se sert pas de Dictionnaire; en outre ce thême doit être la *traduction d'un auteur*, afin que le professeur ait un *texte-modèle* qu'il puisse substituer à celui de l'élève.

7°. On peut faire exercer les élèves à se proposer entr'eux, par manière de conférence, des phrases à traduire (exercice très-utile), à se faire diverses questions sur les objets dont on a parlé, etc. On pourroit n'y parler que latin; les *Dialogues*

d'Erasme, qu'on explique, seroient aux élèves d'une grande ressource pour cela.

8°. Au bout de *quinze jours* environ, les mêmes mots s'étant plusieurs fois présentés, mais à *des cas différens*, qui, en leur laissant la même signification, les ont fait employer différemment, le professeur en prendra occasion d'expliquer la nature, le nombre, l'usage des déclinaisons régulières, sans y insister trop d'abord, parce qu'on *a pour en parler tout le temps des études*, et sans faire aucune mention des exceptions, qui s'apprennent suffisamment par l'usage. Il suffit de montrer un tableau des désinences, et d'exercer les élèves à décliner quelques mots, à mesure qu'ils se présentent. Dans la suite, on en fera autant pour les *conjugaisons*, et plus tard pour les *règles*, par les mêmes raisons.

9°. On ne peut reprocher à cette méthode de ne point donner de *règles*, puisque les *vraies règles sont les auteurs*, comme la vraie règle d'une langue vivante est l'usage des personnes qui parlent bien. Un élève qui fait un thême, au lieu de se rappeler la *règle* du rudiment, se rapelle une infinité de phrases qu'il a vues.

Voilà, Monsieur, une esquisse bien imparfaite de la méthode que je voudrois qu'on employât partout, et surtout dans les petits séminaires; un maître zélé et expérimenté y trouveroit, je crois, le moyen le plus facile de faire assez bien en peu de temps. Les raisons sur lesquelles cette méthode est fondée sont, 1°. que la langue maternelle et les langues vivantes s'apprennent par l'*usage;* 2°. que les enfans ont beaucoup plus de mémoire que de raison, et par conséquent qu'il faut d'abord *meubler leur mémoire par des faits*, c'est-à-dire, par la connoissance routinière de la langue, *afin de se servir ensuite de ces faits pour former leur raison;* et comme cependant la raison aide la mémoire, et ne peut se former que par des choses raisonnables, il s'ensuit qu'on ne doit jamais parler aux élèves qu'en phrases complètes, suivies et intéressantes; 3°. qu'il est impossible d'expliquer et de faire comprendre les déclinaisons, les conjugaisons, les règles (qui sont des abstractions), à celui qui n'est pas exercé à l'observation et à la comparaison des faits.

Les avantages principaux de cette méthode sont, de cultiver principalement la raison et le jugement, et de meubler la mémoire, qui, dans un sens, est tout le fond de

la science de l'instruction; en dernier lieu, d'abréger de beaucoup; car je n'ai aucun doute (l'expérience me l'ayant démontré) que des jeunes gens, de quinze à dix-huit ans, ne puissent très-convenablement savoir le latin en deux ans, pourvu qu'ils soient bien dirigés; quant à ceux de douze ans environ, en trois ans, avec des dispositions ordinaires et du travail, ils expliqueront couramment, et surtout en faisant une traduction correcte, tous les auteurs qu'on voit jusqu'aux humanités.

Veuillez agréer l'assurance de ma respectueuse considération.

J. D. P. V. D. L. P. S. P. A. B.

OEuvres complètes de Massillon, évêque de Clermont, tom. IV et V (1).

Cette édition, commencée il y a deux ans, avoit été quelque temps interrompue par différentes circonstances; elle a repris depuis peu, et on vient de publier les tomes IV et V. Les tomes I, II et III avoient déjà vu le jour. Cette édition sera ornée du portrait de l'auteur et d'un discours sur sa vie et ses écrits par M. G. On doit y joindre le *Discours sur le danger des mauvaises lectures*, qui fut imprimé il y a quelques années, et quelques autres pièces.

Cette édition formera 14 volumes in-8o.; elle paroit faite pour plaire aux amateurs. La beauté du caractère, le choix du papier, la grandeur du format, la correction du texte, tout cela est satisfaisant. Ce qui a paru jusqu'ici contient l'Avent et le Carême. Le discours sur la vie et les écrits de Massillon n'est pas encore publié; ce morceau ne peut manquer d'intéresser, s'il est traité, comme nous devons le croire, avec un soin digne de la réputation de l'illustre orateur. L'éloge de Massillon par d'Alembert doit être lu avec beaucoup de précaution, surtout les notes, où il y a à la fois de la malice et des anecdotes fausses. On trouve dans la *Biographie universelle* un article assez soigné sur cet évêque; mais quelques faits y sont encore omis. On n'y parle point, par exemple, de la part que prit Massillon aux négociations pour la paix de l'Église, en 1718 et années suivantes; il y a des détails à cet égard dans le *Journal de l'abbé d'Orsanne*.

Nous rendrons compte du discours sur la vie et les écrits de Massillon quand il aura paru; nous ne faisons point un reproche à l'éditeur de ne l'avoir point encore donné. Il vaut beaucoup mieux que ce morceau paroisse un peu plus tard, et soit plus complet et plus digne du mérite de l'orateur et du soin apporté à cette édition.

---

(1) In-8o.; prix, 7 fr. le volume et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur un ouvrage relatif à l'Histoire ecclésiastique des Pays-Bas.

Un ancien professeur de l'Université de Louvain, M. le docteur Jean-François Van de Velde, vient de publier un ouvrage très-important, sous le titre de *Synopsis Monumentorum collectionis proximè edendæ conciliorum omnium archiepiscopatûs Mechliniensis*, Gand, 1821, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage, curieux et plein de recherches, ne renferme pas seulement l'histoire des conciles de la métropole de Malines, il offre encore le tableau des évêques et des controverses, et généralement tout ce qui a rapport aux annales ecclésiastiques de cette contrée. Cette histoire a d'autant plus de droit de nous intéresser qu'elle a beaucoup de rapports avec la nôtre. L'analyse suivante montrera l'étendue et l'importance des recherches de M. Van de Velde.

Dans le Ier. volume, l'auteur, après avoir tracé le plan de sa collection, donne l'histoire des conciles de la province de Malines, en 1570, en 1574 et en 1607. Cette histoire est accompagnée du récit de tous les faits accessoires, de l'exposé de la situation de l'église des Pays-Bas à ces différentes époques, et de beaucoup de détails qui supposent dans l'auteur autant de critique que de connoissances.

Le IIe. volume est plus riche encore; il renferme des notices sur les réunions des évêques de la province, sur les synodes du diocèse de Malines, sur les congrégations d'archiprêtres ou de doyens, et sur les Instructions et Lettres pastorales des archevêques de Malines. L'auteur y a joint des notices sur les archevêques eux-mêmes, et sur leurs suffragans.

Ces notices continuent dans le IIIe. et dernier volume, et sont terminées par une liste des papes pour tous le temps qu'embrasse cette histoire, et par un tableau des princes et des gouvernemens qui se sont succédé dans les Pays-Bas.

Ce simple exposé peut faire juger de l'étendue du travail de l'auteur. Toutefois M. Van de Velde ne donne aujourd'hui qu'un abrégé, et en quelque sorte le canevas de

son plan, et se propose de publier la collection des conciles, quand il aura réuni un nombre suffisant de souscripteurs. Il nous semble que l'on ne sauroit trop encourager une telle entreprise, surtout quand elle est confiée à un savant aussi laborieux et aussi exercé que M. Van de Velde. On est étonné de tout ce qu'il a recueilli. Les personnes, les faits, les controverses, les écrits, les établissemens, tout passe sous ses yeux. Ses notices sur les archevêques et évêques de la province sont fort détaillées; on en jugera par la Notice sur feu M. le cardinal de Frankemberg, dernier archevêque de Malines. Elle a 50 pages, sans compter une table chronologique des actes de son épiscopat, qui a 30 pages. La notice et la table renferment une foule de faits peu connus, tant sur les troubles des Pays-Bas sous Joseph II, que sur les derniers malheurs de cette contrée pendant la révolution françoise. On y voit de combien de traverses fut agitée la vie du pieux cardinal, et avec quelle sagesse et quelle fermeté il se conduisit dans des circonstances aussi orageuses. Il seroit, à ce qu'il nous semble, fort utile de tirer de la *Synopsis* une notice sur M. de Frankemberg, et nous pourrons essayer quelque jour d'enrichir notre journal d'un extrait qui feroit connoître un prélat dont la mémoire doit être chère à notre clergé, et dont l'histoire se lie avec celle de nos malheurs.

On trouve également dans l'ouvrage de M. Van de Velde des notices sur les évêques d'Anvers, de Bruges, de Gand, d'Ypres et de Ruremonde, depuis la création de ces siéges jusqu'à l'époque du Concordat. Parmi ces prélats, il en est plusieurs qui méritent d'être connus, et quelques-uns sont même François. Le clergé des Pays-Bas a eu dans tous les temps des membres fort distingués. Les trois prélats qui ont occupé le siége de Malines dans le dernier siècle ont tous été des hommes très-recommandables. M. de Precipiano, qui mourut le 9 juin 1711, après vingt ans de gouvernement, étoit fort zélé contre les erreurs répandues de son temps. Le cardinal d'Alsace, qui lui succéda, et qui mourut le 5 janvier 1759, étoit aussi un prélat pieux et appliqué à ses devoirs, et le cardinal de Frankemberg est célèbre par ses traverses et par son courage. Anvers eut dans les derniers temps deux évêques de beaucoup de mérite; Jacques-Thomas-Joseph Wellens, docteur de Louvain, et long-temps l'ame de la Faculté de théologie, fut nommé à l'évêché d'Anvers en

1776, et mourut le 30 janvier 1784, révéré de tous pour ses vertus. Il avoit prêché avec succès, et il publia des Instructions, des Exhortations, et d'autres écrits qui annoncent autant de piété que de talent. Cet évêque s'étoit proposé saint Charles-Borromée pour modèle. Son successeur, Corneille-François de Nélis, étoit un littérateur distingué, et fut longtemps membre de la commission des études formée à Bruxelles; obligé de fuir de son diocèse, en 1794, il se retira en Italie, et mourut à Sienne le 21 août 1798. Il avoit fait beaucoup de recherches sur l'histoire de son pays. Un des anciens évêques de la province de Malines vit encore; c'est M. Van Velde de Melroy, évêque de Ruremonde. Ce prélat fut fait évêque en 1794, et donna sa démission en 1802; mais il a conservé sa juridiction pour la portion de son diocèse qui s'étendoit en Hollande, et il continue à gouverner cette portion. Ce prélat demeure à Bruxelles, et a été fort utile par son zèle aux catholiques de Hollande et des Pays-Bas.

L'évêché de Bois-le-Duc, qui faisoit autrefois partie de la métropole de Malines, entre aussi dans le plan de l'ouvrage de M. Van de Velde. Il cite les évêques et les vicaires apostoliques de ce diocèse; le plus célèbre de ces derniers est sans contredit Martin Steyaert, docteur de Louvain, sur lequel la *Synopsis* donne une fort bonne notice. Elle peut être d'autant plus utile que ce théologien a été souvent maltraité par les défenseurs d'un parti contre lequel il s'étoit déclaré. Martin Steyaert, né dans le diocèse de Gand le 16 avril 1647, étudia à Louvain, et s'y distingua par son application et ses talens. Devenu docteur, en 1675, il fut député, deux ans après, à Rome pour y solliciter la condamnation de quelques propositions de morale relâchée qui circuloient dans la Belgique. Il étoit chanoine d'Ypres lorsque cette ville étoit au pouvoir des François, et il refusa de se soumettre aux quatre articles de 1682. De retour à Louvain, il devint professeur de théologie, doyen de la Faculté, puis recteur de l'Université, et il prit une grande part à tout ce qui se fit alors de plus important dans son corps. Innocent XII, instruit de son mérite, le nomma vicaire apostolique de Bois-le-Duc, en 1691. Il étoit question de le faire évêque de Ruremonde quand il mourut, à Louvain, le 17 avril 1701. La Notice cite de lui un grand nombre de thèses, de discours, de traités, de lettres et d'opuscules, qui prouvent dans Steyaert beaucoup

de zèle et de fécondité. Les détails où elle entre à cet égard seroient précieux pour l'histoire des controverses de ce temps-là.

En général, l'ouvrage de M. Van de Velde paroîtra surtout curieux par les lumières qu'il fournit sur les affaires les plus importantes de l'Eglise dans les Pays-Bas. Il est trois époques, entr'autres, sur lesquelles il s'arrête avec plus de soin; ce sont l'époque des troubles du jansénisme, celle des innovations de Joseph II, et celle de la révolution françoise. Contemporain lui-même des deux dernières époques, il raconte ce qu'il a vu, et n'a que trop à gémir des maux de sa patrie. Les Pays-Bas ont été en effet éprouvés depuis quarante ans par des calamités renaissantes. A peine commençoit-on à s'y remettre des secousses causées par les édits imprudens de Joseph, que les François entrèrent en Belgique, à la fin de 1792. Ils l'occupèrent jusqu'en avril suivant, et révoltèrent les habitans par leur impiété et leurs profanations. Ce fut à cette occasion que le cardinal de Frankemberg établit, le 8 avril 1793, des prières de Quarante-Heures, en expiation des crimes commis dans les églises. Mais au mois de juillet 1794, les armées françoises firent une nouvelle irruption, et, le 30 septembre 1795, la convention prononça la réunion de la Belgique et du pays de Liége à la France. On détruisit les croix et tous les signes du culte catholique, on défendit l'observation des dimanches. Le 4 août 1796, les biens du clergé furent dévolus au fisc; le 18 septembre, un décret supprima tous les monastères dans les neuf départemens réunis. Le 9 mars de la même année, un autre décret condamnoit à la déportation tous les fonctionnaires publics qui refuseroient serment de haine à la royauté. Les principaux membres du clergé de la Belgique s'assemblèrent à ce sujet à Louvain, à Bruxelles et à Anvers, et le résultat de la délibération fut de refuser le serment. On envoya un jurisconsulte à Paris pour plaider la cause du député belge; mais, le 18 fructidor étant venu, le directoire adopta les mesures les plus sévères. Le cardinal de Frankemberg ayant refusé de prêter le serment de haine, fut enlevé, le 21 octobre 1797, et conduit au-delà du Rhin. Le clergé de la Belgique se vit en butte à une persécution déclarée. On déportoit les prêtres sur les moindres prétextes. Les avis se partagèrent sur le serment; les uns le repoussant avec horreur, les autres croyant qu'on pouvoit le prêter en conscience.

Ces derniers étoient en moindre nombre, mais ils comptoient aussi parmi eux quelques ecclésiastiques distingués, entr'autres, M. Huleu, archiprêtre de Malines; M. Hovelman, chanoine et professeur à Louvain.

L'Université de Louvain se ressentit surtout du système rigoureux adopté par le directoire. Cette école célèbre, supprimée par Joseph II, avoit été rétablie de la manière la plus honorable par un décret de François II, du 24 juin 1793. Mais les François revinrent à Louvain le 28 juillet l'année suivante. D'abord ils ordonnèrent de continuer les études, puis ils recommandèrent qu'on fît fréquenter aux étudians le temple de la Raison. Les Facultés de théologie et des arts exprimèrent un refus motivé. En octobre 1796 on ordonna au recteur de se conformer aux lois françoises sur les décades. La Faculté de théologie fit des représentations; mais, le 25 octobre 1797, un arrêté du département de la Dyle supprima l'Université de Louvain. On renvoya les professeurs et les élèves, et on mit les propriétés en séquestre. Le dernier recteur, Jean-Joseph Havelange, fut conduit à Paris, puis déporté à Cayenne, où il mourut le 6 septembre 1798. Deux licenciés de l'Université, Van Cauwenberghe, curé de Saint-Jacques à Louvain, et de Bruyn, curé de Saint-Quentin, furent aussi déportés à Sinamari, et moururent, l'un le 6 octobre, et l'autre le 21 septembre de la même année. M. Van de Velde nomme plusieurs autres ecclésiastiques qui se distinguèrent alors par leur courage, M. Samen, curé de Saint-Pierre de Louvain, qui déclara courageusement devant le tribunal qu'il ne pouvoit se soumettre à la loi nouvelle (il est mort à Louvain en 1812); M. Joseph Ghislen de Volder, le dernier qui ait pris ses degrés de licence, qui fut depuis secrétaire de l'évêché de Gand, et est mort dans cette ville, le 18 mars 1820; M. Antoine Van Gils, professeur de théologie, et dernier président du collége de Malder, qui est aujourd'hui président du séminaire de Bois-le-Duc; M. Gaspar Moser, aussi professeur et chanoine de Louvain. Il nomme encore avec honneur M. Cypers, curé de Beveren, mort le 21 mars 1820; MM. Van Rymenam et de Lantsheere, tous deux vicaires-généraux de Malines, et tous deux atteints par la persécution; M. Van Helmont, ancien secrétaire du cardinal de Frankenberg, qui paroît avoir fait des recherches très-importantes sur l'histoire ecclésiastique de son temps, etc. Un autre secrétaire du même prélat,

M. de Broux, avoit quitté son état au milieu des orages de la révolution; mais, touché de la grâce en 1817, il reçut les sacremens avec piété, et mourut le 9 août, à Bruxelles, dans des sentimens dignes de son caractère.

Nous nous sommes laissé entraîner à extraire ces renseignemens du livre de M. Van de Velde, pour donner une idée de son travail, qui a dû être immense. Les faits qu'il a recueillis sur l'histoire de son pays, les écrits qu'il cite, les manuscrits qu'il a consultés, le soin et l'exactitude avec laquelle il procède, tout donne à son ouvrage du prix et de l'autorité. C'est un recueil très-important pour l'église des Pays-Bas, et, nous pouvons le dire, pour toute l'Eglise. Nous félicitons M. Van de Velde d'avoir su employer ainsi ses loisirs; si nous osions faire quelques observations critiques, nous regretterions seulement que l'auteur eût adopté un plan qui le fait revenir plusieurs fois sur les mêmes objets. Ce n'est pas chez lui un défaut de méthode; ce seroit plutôt un excès de méthode, si l'on peut parler ainsi. Il seroit à désirer, malgré cela, que cet ouvrage fût plus répandu; nous ne serons pas suspects dans le bien que nous en disons, car l'auteur ne nous l'a point envoyé, et ce n'est que par occasion que nous nous en sommes procuré la lecture; mais c'est un livre dont nous enrichirons certainement notre bibliothèque.

M. Van de Velde est lui-même un des membres les plus distingués de l'ancienne Université de Louvain; il fut le dernier président du grand collége, membre du collége *étroit* de la Faculté, et ensuite doyen. Il eut sa part des persécutions pendant le régime révolutionnaire, et ouvrit une école à Emmerick, sur les bords du Rhin. Il paroît habiter aujourd'hui le diocèse de Gand.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous recevons à l'instant, de Rome, la note suivante :

Le consistoire secret s'est tenu ce matin, lundi 10 mars. Il y a eu une promotion de douze cardinaux : M^grs. Frosini, majordome de Sa Sainteté; Riario, maître de chambre de S. S.; Bertazzoli, aumônier de S. S.; Pallotta, auditeur de la chambre; Odescalchi, auditeur de S. S.; Turiozzi, assesseur du Saint-Office; Pedicini, secrétaire de la Propagande; Dandini, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit; Pandolfi,

secrétaire de la Consulte; Serlupi, doyen de la Rote; Falza-Cappa, secrétaire de la congrégation du Concile; Orfini, préfet de l'Annona.

Le saint Père a préconisé ensuite à l'archevêché de Ferrare S. Em. le cardinal Odeschalchi; aux évêchés d'Italie, d'Ancône, S. Em. le cardinal Falza Cappa; d'Osimo et Cingoli, S. Em. le cardinal Dandini; de Ferentino, Mgr. Joseph-Marie Laïs, transféré de l'évêché d'Hyppone *in partibus*.

Aux évêchés de France: du Puy, M. Louis-Jacques-Maurice de Bonald; d'Orléans, M. Jean Brumaud de Beauregard; de Bayeux, M. Charles-François Duperrier Dumourier; de Belley, M. Alexandre-Raimond de Vie; de Tulle, M. Claude-Joseph de Sagey.

Aux évêchés de Sardaigne: de Bosa, M. François Fola; à l'évêché de Wladislaw, Mgr. Joseph Kormian, transféré de l'évêché de Caristo *in part.* Aux évêchés (*in part.*) d'Ellenopolis, M. Joseph Amorelli; et de Dionysia, le R. P. Cherubino de Rome, profès de l'ordre des Récollets, ou Mineurs-Observantins de Saint-François, et confesseur de S. M. la grande-duchesse de Lucques. A l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, le R. P. François de Rivaz, religieux dudit monastère.

Le Pape a donné le *pallium* à S. Em. le cardinal archevêque de Ferrare; et M. l'abbé de Sambucy ayant, selon l'usage, sollicité pour Mgr. l'évêque du Puy le *pallium*, qui est une prérogative de son siége, Sa Sainteté a daigné le lui conférer aussi.

— Le jour de Pâques, M. l'archevêque de Paris officiera pontificalement dans l'église Notre-Dame, et donnera, à l'issue de la messe, la bénédiction papale, à laquelle est attachée une indulgence plénière pour ceux qui ont rempli les conditions requises en pareil cas.

— M. l'archevêque, que son indisposition avoit empêché de paroître pendant quelque temps aux exercices de la visite pastorale, s'est rendu, la semaine dernière, dans l'une et l'autre église. Nous avons vu que, le mercredi, le prélat avoit présidé à une cérémonie à Saint-Germain-l'Auxerrois. Le surlendemain, Mgr. s'est rendu à Saint-Roch, dès six heures du matin, et, après avoir assisté à l'instruction faite par M. Levasseur, a pris la parole, et a témoigné son regret de n'avoir pu prendre part aux cérémonies qui ont eu lieu. Le prélat a félicité les fidèles de leur zèle, et les a exhortés

à continuer d'en donner des marques. M. l'archevêque a ensuite célébré la messe : c'étoit le jour de la Compassion de la sainte Vierge; il y a eu un assez grand nombre de communions. Les exercices continuent à offrir un grand concours, surtout des hommes; la mission, dans les autres paroisses, n'en avoit point présenté un aussi grand nombre. On dit que la visite pastorale sera close le dimanche du Bon-Pasteur. Pendant la semaine-sainte, les missionnaires feront les sermons et instructions à Saint-Roch, concurremment avec les prédicateurs du Carême. Le mercredi et le samedi-saint sont réservés pour les confessions. Le vendredi à midi précis l'exercice des trois heures de l'agonie de notre Seigneur; les méditations seront faites par M. l'abbé Rauzan. Il y aura en outre une passion le matin et une autre le soir. Le jour de Pâque et les jours suivans, l'office, comme à l'ordinaire, et les exercices de la visite seront continués. Le lundi 7 avril, jour où on célébrera la fête de l'Annonciation, on fera la consécration à la sainte Vierge devant l'autel de la mission, et le lendemain on fera la consécration des enfans. Toutes les quêtes seront pour les établissemens de charité de la paroisse, la communauté des clercs, les écoles chrétiennes et les besoins des pauvres.

— Le lundi-saint, l'assemblée annuelle de charité pour les enfans délaissés de l'œuvre de Mme. de Carcado, a eu lieu à Saint-Sulpice. Comme on n'avoit point entendu M. l'évêque d'Hermopolis cet hiver, l'empressement pour se rendre à ce discours a été extrême; dès neuf heures du matin on retenoit des places dans l'église, et l'enceinte s'est trouvée remplie de très-bonne heure. Un grand nombre d'hommes et de jeunes gens occupoient la nef. Les personnes qui sont arrivées une heure avant le commencement du discours n'ont pu trouver de place, ou du moins se sont trouvées trop éloignées pour entendre. L'orateur a donné une de ses conférences, c'est celle sur la religion et la société; ce que la religion fait pour la société, ce que la société doit faire pour la religion, telle a été la division du discours. Le prélat y avoit joint quelques détails particuliers sur l'œuvre de Mme. de Carcado, et a fait sentir combien cette œuvre devoit intéresser. Elle est soutenue, depuis plus de vingt ans, par le zèle et la charité de dames pieuses et connues. L'assemblée de charité de lundi étoit plus nombreuse que les précédentes. On ne peut douter

que les secours n'aient été dignes de l'auditoire, de l'œuvre et de l'orateur.

— Le dimanche des Rameaux, M. le duc de Rohan a officié dans la chapelle de l'Association de Saint-Joseph, dans l'ancien cloître des Bernardins. La chapelle étoit entièrement remplie, tant de membres de l'Association que des personnes du dehors qu'on avoit admises par extraordinaire. Après vêpres, M. le duc de Rohan, a du pied de l'autel, adressé une exhortation aux associés; il leur a montré dans saint Joseph un patron et un modèle, et a rappelé que les soins que saint Joseph donnoit à notre Seigneur enfant étoient un exemple pour les maîtres, comme la soumission de notre Seigneur pour Joseph et Marie étoit un exemple pour les ouvriers. L'orateur a fini par exhorter les associés à célébrer dignement la Pâque. Le discours a été suivi du salut, et le tout a été terminé par le chant des cantiques. Rien n'est si édifiant que cette réunion d'hommes de tout âge, des jeunes gens, des gens mariés, de maîtres, d'ouvriers de tous les états qui passent ainsi plusieurs heures dans des exercices de piété, et qui sanctifient leurs soirées en écoutant la parole de Dieu et en assistant aux offices. Au sortir de là ils se livrent à des récréations paisibles; car il y a près de la chapelle une grande salle pour les jeux. Ce local est vaste et très-commode pour les réunions d'hiver; pour les réunions d'été on vient de louer un grand jardin dont l'Association prendra possession prochainement, et qui offrira à la jeunesse un local favorable pour la promenade et pour les exercices du corps.

— M. le duc de Rohan a prononcé successivement deux discours dans des réunions de charité; le premier le 22 mars pour les victimes de la révolution. Madame, et Mme. la duchesse de Berri s'y sont rendues, et un grand nombre de personnes de distinction remplissoient la salle où se tenoit la réunion, dans un hôtel particulier On dit que le résultat de la quête a été considérable. M. le duc de Rohan a encore prononcé un discours, le mardi 25, à l'hôtel d'Havré, en faveur de l'association de saint Joseph. Les billets d'invitation étoient au nom de Mme. la duchesse de Duras, douairière, trésorière de l'association.

— Nous avons dit deux mots de la dernière réunion qui a eu lieu chez Mme. la comtesse de Villèle, pour le Calvaire. Cette réunion a justifié les espérances que M. l'abbé de Jan-

son avoit conçues, et qu'il a développées dans la première assemblée du 24 janvier. Les dames chargées de seconder le projet par leur zèle ont mis tous leurs soins à exciter la charité et à en recueillir les dons. Le résultat de la réunion du 18 mars a été on ne peut plus satisfaisant, et a même été au-delà de ce que nous avions dit dans notre dernier numéro. Le nombre des souscriptions, pour trois ans, s'est élevé à 18,000 fr., et la recette, pour les autres dons, a été de 20,000 fr. Mgr. duc d'Angoulême avoit bien voulu envoyer son offrande quelques momens avant son départ. Un si heureux début est d'un excellent augure pour l'avenir. Les réunions d'arrondissement, dont nous avons parlé, auront lieu successivement. M. l'abbé de Janson a même cité plusieurs villes où l'on se proposoit de souscrire pour la bonne œuvre, et il a le projet de nommer des personnes qui seront chargées de recueillir les dons de chaque province. Déjà on a commencé les travaux au Calvaire; il y avoit, la dernière semaine, plus de soixante ouvriers. On souscrit chez les missionnaires, rue d'Enfer; à Sainte-Geneviève, ou chez M. Chapelier, notaire.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME vient d'ajouter un don de 500 fr. aux bienfaits que les Princes ont répandus sur les malheureux habitans des paroisses de Brechemont et de Rigny, dont les propriétés avoient été ravagées par les eaux, lors de la crue extraordinaire de la Loire.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, à son passage à Limoges, a laissé une somme de 1000 fr. à M. le préfet de la Haute-Vienne pour être distribuée aux pauvres de la ville.

— M. le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre, est allé prendre congé du Roi le 23 au soir. S. Exc. est partie le lendemain, à deux heures du matin, pour l'armée des Pyrénées, ainsi que M. le comte de Coëtlosquet, directeur-général du personnel de la guerre, et M. le marquis de la Maisonfort, sous-lieutenant des gardes du corps du Roi.

— Une ordonnance royale du 23 mars nomme M. le duc de Bellune major-général de l'armée des Pyrénées. Par une autre ordonnance du même jour, M. le vicomte Digeon, pair de France et lieutenant-général, est nommé ministre secrétaire d'Etat, et est chargé en cette qualité du porte-feuille de la guerre pendant l'absence du duc de Bellune.

— M. de Martignac, commissaire extraordinaire près l'armée des Pyrénées, a obtenu une audience particulière du Roi, le 23, et est parti le lendemain pour la frontière.

— Les cours de la Faculté de médecine de Paris (semestre d'été) seront ouverts dans la première quinzaine du mois d'avril.

— Sur le rapport de S. Exc. le garde des sceaux, le Roi a daigné commuer en vingt ans de travaux forcés la peine de Roger, condamné à mort par la cour d'assises de Metz.

— Une ordonnance royale, du 19 de ce mois, raie des contrôles de la garde nationale de Paris le sergent Mercier, en punition de l'acte de désobéissance commis en activité de service par ledit Mercier.

— M. Pausillier, sergent-major de la compagnie dans laquelle se trouvoit le sieur Mercier, a reçu ordre de cesser toutes fonctions, et de remettre à son capitaine les registres et contrôles de sa compagnie. Le sieur Pausillier avoit signé une déclaration relative à l'ordre du jour publié par son colonel.

— La cour de cassation a confirmé, le 21, le jugement du tribunal correctionnel qui condamne le sieur Pillet à 3000 francs d'amende, pour contravention à la loi de 1814, au sujet d'une *Cantate sur la mort de Buonaparte.* En outre, le sieur Perrint a été condamné à trois jours de prison et 100 fr. d'amende, comme coupable de délit de provocation à la révolte, non suivie d'effet.

— La cour royale a confirmé, le 21 de ce mois, le jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle contre la loge maçonnique du rit de Misraïm.

— Le sieur Barthélemy, auteur de la *Galerie des Contemporains*, a été condamné, le 22, à trois mois de prison, pour diffamation envers M. Agar, comte de Mosbourg, et aux frais de l'impression du jugement.

— Le nommé André Taillans, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux, a été condamné par le tribunal de police correctionnelle à six jours de prison et à 16 fr. d'amende. Les sieurs Fournaisse et Michelet, accusés du même délit, ont été condamnés, le premier à un mois, et le second à six semaines de prison.

— La police a fait arrêter, le 21 au soir, au Bourg-la-Reine, et conduire à la préfecture, la diligence de Paris pour Bordeaux. Elle étoit occupée par six individus qui se rendoient dans le Midi avec de faux passeports et sous de faux noms. Ce sont le maréchal de camp Piat, deux autres officiers et trois commerçans, dont un est de Lille (Nord). Ces individus ont été déposés à la salle Saint-Martin, et interrogés par un juge d'instruction. On a saisi leurs papiers, et leur contenu a occasionné l'arrestation de trois autres personnes. M. le préfet de police s'est rendu, le 23, de très-bonne heure chez M. le ministre de la guerre, et a eu une conférence d'une heure et demie avec S. Exc.

— M. le comte Amédée Pastoret a été nommé, le 22, par l'Académie des Beaux-Arts à la place vacante par la mort de M. Gois, sculpteur.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a dû arriver à Perpignan le 22, et être de retour à Toulouse le 25, d'où il ne repartira que le 27 pour se rendre à Bayonne.

— A dater du 1er. avril, l'armée d'Espagne sera traitée sur le pied de guerre. Le Roi a fixé l'indemnité d'entrée en campagne pour les officiers.

— Le général Guilleminot, chef d'état-major général de l'armée, est arrivé le 15 à Bayonne, ainsi que plusieurs généraux de brigade et un nombre incalculable d'employés des services réunis. Le général d'Ambrugeac est arrivé le 16 à la tête de la première colonne de la garde royale. Le lendemain, le général Molitor est arrivé. Le maréchal Oudinot étoit attendu le 18. On a organisé dans cette ville la garde d'honneur à cheval, et l'on s'occupe en ce moment de celle à pied. Le total des troupes réunies dans ce département se porte à cinquante-neuf mille cinq cents vingt-huit hommes. Le pont de bateaux sera jeté sur la Bidassoa le 1er. avril. Les Espagnols des provinces frontières qui avoient embrassé le parti de la révolution commencent déjà à quitter leurs maisons, et partent pour l'intérieur avec ce qu'ils ont de plus précieux. Les forts de la Seo, Pampelune et Saint-Sébastien, ont été approvisionnés.

— Le comte Bordesoult, lieutenant-général et gentilhomme d'honneur de Mgr. le duc d'Angoulême, est arrivé à Perpignan le 13 mars; il a eu une longue conférence avec M. le lieutenant-général Curial, M. le préfet du département et M. le général baron d'Eroles, et a quitté cette ville le lendemain.

— M. le vicomte de Gasville, consul de France à Barcelonne, est parti le 10 de cette ville avec toute sa famille, et est arrivé le 15 à Perpignan.

— M. le marquis d'Arbaud-Jouques, préfet de la Côte-d'Or, vient d'adresser une circulaire aux sous-préfets et maires de ce département, pour rappeler leur attention sur des voyageurs qui, sous prétexte d'intérêts commerciaux, parcourent la France, et recommencent aujourd'hui avec plus d'activité de coupables manœuvres, afin d'exciter la sédition dans les villes et les campagnes.

— M. Dijon, recteur de l'Académie d'Amiens, vient de mourir.

— M. lieutenant-général marquis de Jumilhac, et M. le comte de Muyssart, député et maire de Lille, sont nommés président et vice-président du collége départemental du Nord, dont la convocation est fixée au 17 avril prochain.

— M. le vicomte Vasserot, appelé à commander une des brigades de l'armée, va être remplacé par M. le maréchal de camp baron Bruny, dans le commandement du département des Pyrénées-Orientales.

— Dans la séance des cortès du 13 mars, une commission a fait un rapport sur la translation du roi d'Espagne à Séville. Quoique les médecins aient déclaré que la santé du monarque ne lui permettoit pas de se mettre en route, néanmoins les dangers de la patrie sont si imminens que la commission est d'avis que le roi doit être transféré à Séville. On voit dans ce long rapport plusieurs phrases offensantes contre Ferdinand. L'avis de la commission a été adopté par 104 votans contre 33. On a envoyé aussitôt après une députation au roi pour qu'il eût à fixer le jour de son départ avant le 18. Ce monarque a répondu qu'il fixoit son départ au 17; mais, sur le désir qu'il a manifesté, le départ a été remis au 20. Il doit arriver le 11 avril à Séville, qui est à quatre-vingt-huit lieues de Madrid. On a des nouvelles de cette capitale du 17

mars : on craignoit des troubles pour le 19. L'escorte du roi devoit être composée de deux mille cinq cents hommes et de deux pièces de canon. On dit que tout est soulevé sur la route, qu'une insurrection générale a éclaté dans le royaume de Valence, et que l'Estramadure est en armes. Les cortès doivent rester quelques jours à Madrid après le départ du roi. Le comte de l'Abisbal exerce une espèce de dictature dans cette capitale. La maison de Bertrand de Lys a été fouillée et désarmée. Les anciens ministres resteront en activité jusqu'à ce qu'ils aient lu aux cortès les divers exposés de leur administration.

— Le roi de Portugal a fait, le 4 de ce mois, une proclamation contre l'insurrection du comte d'Amarante. On voit par cette proclamation que, non-seulement le comte d'Amarante a fait insurger une ville, mais encore que des troupes se sont rangées de son côté. Le roi termine en exhortant les habitans de la province de Traos-Montes à déposer les armes. Un décret royal du 3 mars prive le comte d'Amarante de tous ses honneurs, titres et prérogatives. Les cortès se sont occupés, le 8, de la formation des milices nationales.

— Le général Dumouriez est mort, le 14 de ce mois, à Turvil-Parck (Angleterre). Il étoit âgé de 85 ans. On annonce qu'il laisse des Mémoires du plus grand intérêt sur les évènemens de nos jours, dans lesquels il a joué pendant un moment un si grand rôle.

— Le général grec Colocotroni s'est emparé, le mois dernier, du château des Petites-Dardanelles de Lépante; la navigation de ce golfe se trouve ainsi interrompue pour les Turcs. On prépare à Constantinople une nouvelle expédition contre les Grecs. On assure qu'Omer Brionis, pacha de Janina, a été assassiné par les Toxides en remontant à Janina. L'Epire est en pleine insurrection.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 20 mars, M. le ministre des finances a présenté cinq projets de loi, relatifs aux comptes de 1821. M. le comte Daru a prononcé l'éloge funèbre de feu M. le comte de Montalivet. M. le comte Portalis a fait un rapport sur la proposition de M. le comte Ferrand, relative aux communautés religieuses de femmes. M. le comte Ferrand a ensuite présenté un rapport sur sa proposition relative à la compétence et au mode de procéder de la cour des pairs.

Le 22, M. le marquis d'Herbouville a fait le rapport de la loi tendant à restituer à la ville de Lyon la propriété de l'île Perrache. La chambre a ensuite nommé une commission de cinq membres pour l'examen des projets de loi sur les comptes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 21 mars, MM. Sébastiani, Royer-Collard et une trentaine de membres de la gauche, sont à leurs places ordinaires; mais plusieurs députés de l'extrême gauche ont obtenu des billets pour une des tribunes supérieures réservée aux anciens députés. M. Brenet fait un

rapport sur une pétition du sieur Bocaudé, qui demande la remise d'une somme de 11,076 fr. qui lui est réclamée par le domaine pour reliquat de solde de biens nationaux ecclésiastiques. La commission propose l'ordre du jour. M. Revelière présente sous des couleurs favorables la position du sieur Bocaudé, et demande le renvoi au ministre des finances. M. de Villèle fait observer que l'intérêt du pétitionnaire demande qu'il sollicite la justice gràcieuse du Roi. On passe à l'ordre du jour.

M. Revelière, second rapporteur, fait connoître une pétition du sieur Guéroult, chevalier de Saint-Louis à Cherbourg, qui demande que la chambre mette en accusation M. le duc Decazes pour les faits énoncés dans le développement de la proposition de M. Clausel de Coussergues. La commission s'abstient de toute réflexion. L'ordre du jour est adopté. Divers négocians, armateurs ou habitans du Hàvre, de Bordeaux, de Bethancourt, d'Annoy, de Guivry (Aisne), de Lille, de Rouen, de Morlaix, et des ports de Binic et Portrieuc, témoignent des craintes sur les suites de la guerre, qui peuvent être préjudiciables au commerce, et font des vœux pour le maintien de la paix. M. le rapporteur pense que ce n'est point l'intérêt du commerce, mais l'esprit de parti qui a fait souscrire ces pétitions, qu'on a colportées de tout côté pour mendier des signatures. Quelques pétitionnaires voudroient que l'on déclaràt la guerre à la sainte alliance. Marseille, Lyon, Strasbourg, Nantes et toutes les autres grandes villes, n'ont point fait parvenir de pétitions semblables. La fin du discours de M. le rapporteur excite les murmures du centre droit. La commission conclut à l'ordre du jour.

M. Lainé ne voit rien de séditieux dans ces pétitions; elles peuvent servir à éclairer le gouvernement. Il demande le renvoi au président du conseil, et, si ce renvoi est refusé, le dépôt au bureau des renseignemens, afin de servir de bases aux propositions que pourroit faire un jour un député. M. de Sesmaisons parle dans le même sens que M. le rapporteur.

M. Hyde de Neuville prononce un discours long et lumineux sur les intérêts du commerce françois, et les dangers qu'il pourroit courir. Il fait voir combien sont absurdes les craintes de certains hommes. Il propose le renvoi de la pétition de Bordeaux au ministre des affaires étrangères, pour vérifier si elle n'a pas été signée par un consul ou le fils d'un consul étranger.

M. le marquis de Lacaze prononce un discours en faveur de l'ordre du jour. M. Duvergier de Hauranne demande le renvoi des pétitions au président du conseil des ministres. L'ordre du jour est adopté à une forte majorité. Le centre gauche n'a pas voté. M. de Pommerol fait un rapport sur le projet de loi concernant les baux emphytéotiques de divers biens de la couronne.

Le 22, M. de Bourrienne, rapporteur de la commission du budget pour la partie des dépenses de 1824, a la parole. Ce long rapport, dont la lecture a duré deux heures, a fourni des indications heureuses, et développé des principes conservateurs. Le budget de 1822 se montoit à 899 millions; celui de 1823 à 899 millions, et celui de

1824 à 896 millions. Ces énormes subsides sont la funeste conséquence des désordres de la révolution et de la catastrophe des cent jours. Les biens du clergé, les revenus des établissemens de charité et la propriété des grands corps de l'Etat, ayant été dévorés par la révolution, doivent être remplacés par les impôts.

Le ministère de la justice demande, pour 1824, un crédit de 18 millions 445,459 fr.; c'est-à-dire, 93,714 fr. de plus qu'en 1823. M. le rapporteur est entré dans de grands détails sur l'imprimerie royale; et la commission qui a été nommée pour réformer les abus s'est prononcée pour la régie simple.

Le ministère des affaires étrangères demande un crédit de 7 millions 815,000 fr.; ce crédit est inférieur de 25,000 fr. à celui de 1823. Sous Buonaparte ce ministère coûtoit 11 millions, quoiqu'il y eut à cette époque sept missions inoccupées.

Le budget du ministère de l'intérieur est d'une somme de 115 millions. La commission désire que les institutions des sourds et muets établies dans les départemens reçoivent des secours du trésor public, comme celles de Paris et de Bordeaux. 2 millions 775,000 fr. sont affectés pour l'instruction publique. Les 25 millions demandés pour le clergé sont augmentés d'une somme de 700,000 fr. par le produit des extinctions sur les pensions. La commission renouvelle le regret de ne pouvoir accorder des secours aux anciens chevaliers de Malte.

Le ministère de la guerre est établi sur le pied de paix, et demande pour 1824 194 millions 203,000 fr.

Le ministère de la marine demande 63 millions.

La dépense totale du ministère des finances s'élève à 98 millions 385,300 francs. On demande pour l'administration des monnoies une somme d'un million. Il seroit à désirer qu'on refonde toute l'ancienne monnoie, qui n'est pas en harmonie avec le système décimal. Il reste encore en circulation environ 910 millions d'anciens écus de 6 et de 3 liv. D'après son rapport, M. de Bourrienne conclut que le budget de 1824 soit réduit à 896 millions 28,659 fr., au lieu de 903 millions 770,014 fr. demandés par le gouvernement.

M. Planelli de La Valette, second rapporteur, met sous les yeux de la chambre la partie concernant les recettes. Les impôts indirects ne deviendroient moins productifs que dans le cas où la guerre d'Espagne dureroit plus d'un an. En résumé le budget des recettes se monte à 909 millions 943,536 fr. L'excédent des recettes sur les dépenses est de 13 millions 914,977 fr. L'ouverture de la discussion sur le budget est fixée par la chambre au 31 mars.

Le 24, M. André d'Aubières fait un rapport au nom de la commission des pétitions. Le sieur Auguste Bonnal présente un mémoire plein de vues utiles et de modifications convenables à la contrainte par corps. La commission propose le dépôt au bureau des renseignemens. MM. de Lacaze, de Marcellus et Hyde de Neuville se plaignent des rigueurs de cette loi, et demandent qu'elle soit modifiée et améliorée; les honorables membres présentent des développemens pleins d'humanité et de vues sages et religieuses. La chambre ordonne le dépôt de la pétition au bureau des renseignemens.

On renvoie au ministère de l'intérieur une pétition des maires du canton de Thouarie (Maine et Loire). On passe à l'ordre du jour sur d'autres pétitions, la plupart dépourvues d'intérêt

M. de Ricard, rapporteur, propose l'adoption du projet de loi relatif à l'échange de divers domaines de la couronne: il s'agit, dans le premier article, de céder aux hospices de Paris un local rue Jean-Lantier, pour établir l'école de charité du quatrième arrondissement. La discussion du projet est fixée au 26.

L'ordre du jour est ensuite la discussion du projet de loi relatif à des baux emphithéotiques concernant le domaine de la couronne. Les articles sont successivement adoptés sans discussion. On procède sur l'ensemble de la loi à l'épreuve du scrutin : nombre des votans, 254; boules blanches, 244; boules noires, 10.

Traité sur la sanctification des Dimanches et des Fêtes, par M. Marguet (1).

Les premières éditions de ce petit ouvrage se sont répandues dans les campagnes, et y ont donné lieu à la réforme de quelques abus. Cette troisième édition n'aura pas, sans doute, moins de succès. Il importe de rappeler aux peuples un précepte qui ne tient pas seulement à l'essence de la religion, mais qui se lie à ce qu'il y a de plus important dans la morale. M. Marguet expose et explique la loi de l'Eglise; il s'élève contre les abus en ce genre; il repousse les objections de l'indifférence et de la cupidité. Pasteur vigilant et zélé, son expérience lui a fait connoître et l'étendue du mal et la nécessité du remède. Puisse sa sollicitude à cet égard extirper un abus trop commun!

Nous avons déjà parlé plusieurs fois des ouvrages de M. le curé de Bouillon. On a de lui un *Essai sur le blasphême* (2), une *Association en l'honneur du Bon-Pasteur* (3), et un *Traité sur la nécessité de la pénitence et de l'Eucharistie*. Ces petits ouvrages sont tous écrits sans prétention, et dans la seule vue de l'honneur et de l'utilité de la religion. Un tel but est propre à attirer les bénédictions de Dieu sur les travaux de l'auteur, et on dit qu'en effet M. Marguet a la consolation de jouir d'un résultat si désirable.

---

(1) 1 vol. in-18; prix, 75 c. et 1 fr. 15 c. franc de port.
(2) 1 vol. in-18, 50 c. et 75 c. franç de port.
(3) 1 vol. in-18, 50 c. et 75 c. franç de port.
Ces trois ouvrages se trouvent chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Vie de Fénélon, rédigée d'après l'Histoire du prélat par M. le cardinal de Bausset; par F. J. L. (1).

L'auteur de cet abrégé est le premier à donner des éloges à l'ouvrage de M. le cardinal de Bausset, et à reconnoître que l'*Histoire de Fénélon*, publiée par ce prélat, est un monument digne à la fois du grand homme auquel il est élevé, et de l'illustre écrivain qui l'a conçu et exécuté. Mais en même temps M. F. J. L. a cru travailler pour l'utilité des lecteurs en réduisant la Vie de Fénélon à une dimension plus courte et à un prix plus accessible. Peut-être quelques personnes seroient-elles disposées à accuser l'abréviateur de témérité pour avoir osé morceler un ouvrage si parfaitement tissu. Les gens de goût sont fort prévenus contre les abrégés, qui sont souvent secs et froids. Dans le cas actuel, si l'abrégé n'a pas supprimé de faits, il aura certainement élagué plusieurs de ces réflexions si judicieuses, de ces liaisons si heureuses, de ces extraits si bien choisis des écrits de Fénélon, tout ce qui enfin ne tenoit pas essentiellement au récit historique, mais ce qui y ajoute tant de charmes et d'intérêt. Il a fallu sans doute quelques sacrifices pour réduire quatre volumes in-8°. à un seul in-12. Toutefois, après avoir parcouru le volume, il nous a paru que le fond de la grande histoire étoit conservé; que l'esprit en étoit le même, et que M. F. J. L. avoit pris à tâche de suivre le beau modèle qu'il avoit sous les yeux. Aucun fait important n'est omis, et l'éditeur a même su adap-

(1) In-12; prix, 2 fr. 50 cent et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Lille, chez Lefort; et à Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

ter à ses récits les réflexions les plus courtes et ce qui étoit le plus nécessaire pour la liaison et l'enchaînement du style. Son abrégé ne diminuera pas sans doute la réputation de l'ouvrage de M. le cardinal de Bausset; une copie réduite d'un grand tableau n'ôte rien du mérite du premier peintre, et est même un hommage rendu à son talent. La nouvelle Vie ne dispensera donc point les amateurs de lire l'Histoire; elle n'en tiendra lieu que pour ceux qu'une longue lecture ou un prix élevé effraient : encore même pourra-t-elle par l'intérêt des détails exciter le désir de lire la grande Histoire; car tout ce qui nous entretient de Fénélon est sûr de nous attacher vivement, et plus on le connoît, plus on désire de le connoître encore davantage.

Catéchisme dogmatique et moral; par M. Couturier (1).

Cet ouvrage est le même que nous avons annoncé n°. 789. On avoit fait dans la première édition quelques suppressions au manuscrit; on a rétabli dans celle-ci les prières qui suivent chaque leçon, et qui sont assez courtes. Cette addition fait qu'au lieu de trois volumes l'ouvrage en forme actuellement quatre. Le succès qu'a eu la première édition est d'un heureux présage pour la réussite de celle-ci. On se rappelle que l'ouvrage est muni de l'approbation de feu M. Dubois, évêque de Dijon. M. Jean Couturier étoit un ancien Jésuite, qui devint curé de Léry; on lui attribue la *Famille sainte,* ou *l'Histoire de Tobie* (2); la *Bonne Journée*, ou *Manière de sanctifier la Journée pour les gens de la campagne* (3), et l'*Abrégé pra-*

---

(1) 4 volumes in-12; prix, 10 fr. et 14 fr. franc de port.

(2) 1 vol. in-18, broché en carton rogné; prix, 1 fr. et 1 fr. 15 c. franc de port.

(3) 1 vol. in-18, broché en carton rogné; prix, 45 c. et 60 c. franc de port. Tous ces ouvrages se trouvent à Dijon, chez Lagier; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

tique de la Doctrine chrétienne (1); ce dernier écrit étoit inédit, et vient d'être publié à Dijon. Il forme un vol. in-18 d'environ 100 pages, et renferme en abrégé tout ce qu'il faut croire et pratiquer. Il est revêtu de l'approbation du grand-vicaire de Dijon pendant la vacance du siége.

On nous a fait passer en même temps les deux petits ouvrages, la *Sainte Famille* et la *Bonne Journée*. Le premier, qui est l'*Histoire de Tobie*, avoit déjà été publié. On dit dans l'Avis de l'Editeur qu'il fut mis d'abord au jour par un ami qui avoit eu communication du manuscrit, et qui, après y avoir fait des changemens, le livra à l'impression, sans le consentement et même contre le gré de l'auteur. Cet ami est apparemment l'abbé Latasse, qui a un article dans la nouvelle édition de Feller, à Lyon, et qui y est désigné comme auteur de la *Bonne Journée* et de la *Famille Sainte*; *voyez* notre n°. 871. M. Couturier se plaignoit qu'on eût cherché à corriger la simplicité de son style, et qu'on eût *habillé son petit paysan en monsieur*. La présente édition est conforme à son manuscrit. Il paroît donc que ce petit ouvrage doit être attribué, non à l'abbé Latassé, mais à l'ancien curé de Léry.

Quant à la *Bonne Journée*, l'Avertissement porte que cet opuscule est tiré en partie de la *Conduite chrétienne*, ouvrage publié par un missionnaire du diocèse de Vienne, et qu'on n'a pas cru pouvoir mieux faire que d'extraire de ce livre ce qui a paru plus utile pour apprendre à sanctifier les actions ordinaires de la vie. La *Bonne Journée* et la *Sainte Famille* sont aussi munies de l'approbation du grand-vicaire de Dijon pendant la vacance du siége.

---

(1) 1 vol. in-18, broché en carton rogné; prix, 45 c. et 60 c. franc de port. A Dijon, chez Lagier; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Dans le consistoire du lundi 10, après avoir préconisé les évêques, le saint Père prononça l'allocution suivante :

« Vénérables frères, nous touchons à la fin de la vingt-troisième année depuis que la divine Providence nous a, sans aucun mérite de notre part, appelé au gouvernement de son Eglise. Ce n'est point ici le lieu de vous rappeler de quels orages la barque de Pierre fut assaillie pendant tout ce temps, à quelles violentes tempêtes nous avons été exposé nous-même, et comment, après avoir été battu des flots et avoir été cruellement traîné de côté et d'autre, nous avons été ramené par le Père des miséricordes sur notre siége, comme dans un port assuré; vous avez été, vénérables frères, les témoins et les compagnons de nos malheurs, de nos soucis et de nos travaux. Rentré dans notre capitale, et désirant ardemment remédier, autant qu'il étoit en nous, aux maux qui avoient si violemment déchiré l'Eglise, nous nous prosternâmes devant le Seigneur, et nous le priâmes, de toutes les puissances de notre esprit et de notre cœur, de nous éclairer de ses lumières, et de nous donner la force nécessaire pour réparer tant de désastres. Vous savez ce que nous avons fait, quelles conventions nous avons conclues avec les souverains, et quels avantages en ont résulté ou en résulteront pour l'Eglise; nous avons été aidé dans ces circonstances, vénérables frères, par vos conseils et par vos soins, et nous vous avons toujours ici même communiqué nos opérations.

» Notre sollicitude pour le bien de l'Eglise n'a été affoiblie ni par l'âge, ni par l'état précaire de notre santé, ni par les difficultés et les obstacles qui se sont rencontrés. Avec l'aide de Dieu, nous aurons le même zèle pour soutenir, jusqu'à notre dernier soupir, les devoirs de notre ministère apostolique. Pour arriver mieux à ce but, nous avons résolu d'augmenter votre collége, diminué par la perte de plusieurs de ses membres, et de vous adjoindre des hommes distingués, dont nous avons éprouvé la fidélité, la probité, la doctrine, le zèle et la sagesse, dans les emplois que nous leur avions confiés; des hommes dont nous avons la ferme confiance que

le concours nous aidera, comme le vôtre, dans le gouvernement de l'Eglise. La création des nouveaux cardinaux a été par nous différée jusqu'à ce jour, afin, entr'autres raisons, que la vingt-quatrième année de notre pontificat, où nous sommes sur le point d'entrer, commence d'une manière plus heureuse pour nous et pour vous ».

Après ce discours, Sa Sainteté a proclamé cardinaux: de l'ordre des prêtres, Mgr. François Bertazzoli, né à Lugo le 1er. mai 1754, archevêque d'Edesse et aumônier de Sa Sainteté; Mgr. Jean-François Falzacappa, né à Corneto le 7 avril 1767, secrétaire de la congrégation du Concile; Mgr. Antoine Pallotta, né à Ferrare le 23 février 1770, auditeur-général de la chambre; Mgr. François Serlupi, né à Rome le 26 octobre 1755, doyen de la Rote; Mgr. Charles-Marie Pedicini, né à Bénévent le 2 novembre 1769, secrétaire de la Propagande; Mgr. Louis Pandolfi, né à Cartoceto le 6 septembre 1751, secrétaire de la Consulte; Mgr. Fabrice Turiozzi, né à Toscanella le 16 novembre 1755, assesseur de l'inquisition; Mgr. Hercules Dandini, né à Rome le 25 juillet 1759, commandeur de l'hospice du Saint-Esprit, et Mgr. Charles Odescalchi, né à Rome le 5 mars 1785, auditeur de Sa Sainteté.

Et de l'ordre des diacres, Mgr. Antoine Frosini, né à Modène le 8 septembre 1751, majordôme; Mgr. Thomas Riario-Sforza, né à Naples le 8 janvier 1782, maître de chambre de Sa Sainteté, et Mgr. Vivien Orfini, né à Foligno le 23 août 1751, doyen des clercs de la chambre et préfet de l'Annone.

Sa Sainteté a créé en outre onze autres cardinaux qu'elle a réservés *in petto*.

Le soir, les nouveaux cardinaux se rendirent, chacun dans des voitures séparées, au palais Quirinal, où ils furent présentés au cardinal secrétaire d'Etat. Son Em. les introduisit chez le saint Père, qui leur donna la barrette avec les formalités accoutumées. Ce jour et le suivant, les palais des nouveaux cardinaux et des ambassadeurs furent illuminés d'une manière très-brillante; les façades de plusieurs églises et administrations furent aussi illuminées, et les nouveaux cardinaux reçurent les félicitations des autres cardinaux, du corps diplomatique, de la prélature et de la noblesse. Le jeudi 13, devoit avoir lieu le consistoire public.

Le souverain Pontife a nommé aux diverses charges vacantes par la promotion précédente; nous n'indiquerons ici que

les plus importantes de ces nominations. L'auditeur-général de la chambre est M. Jean-Baptiste Bussi; le majordôme, M. François Marazzani; le maître de chambre de S. S., M. Benoît Barberini; l'auditeur de S. S., M. Alexandre Buttaoni; l'aumônier de S. S., M. Philippe Filonardi; l'auditeur de Rote, M. Constantin Patrizi-Naro; le préfet de l'Annone, M. Nicolas-Marie Nicolai; les secrétaires des congrégations : du Concile, M. Antoine-Dominique Gamberini; de la Propagande, Mgr. Pierre Caprano, archevêque d'Iconium; des Indulgences, Mgr. Antoine Piatti, archevêque de Trébisonde; des affaires ecclésiastiques, M. Joseph-Antoine Sala, etc. Les autres places sont celles de clercs de la chambre, de membres des tribunaux, de vices-légats et de délégués dans les provinces.

Paris. Le mercredi-saint, Monsieur, Madame, duchesse d'Angoulême, et Mme. la duchesse de Berri se sont rendus, à huit heures du matin, à Saint-Germain-l'Auxerrois. LL. AA. RR. ont été reçues, à leur entrée dans l'église, par M. le curé de la paroisse, à la tête de son clergé, et par le maire du quatrième arrondissement. M. l'évêque de Chartres, premier aumônier de Monsieur, a célébré la messe, et a donné la communion à LL. AA. RR. La nappe de la communion étoit tenue, pour Monsieur, par MM. le duc de Fitz-James et le marquis de Rivière; pour Madame, par Mmes. la duchesse de Damas et la vicomtesse d'Agoult, et pour Mme. la duchesse de Berri, par Mmes. la duchesse de Reggio et la comtesse de Noailles. La piété des Princes et Princesses est toujours dans ces occasions un sujet d'édification pour les fidèles, qui s'empressoient pour être témoins de cet acte de religion. La garde nationale et la garde royale formoient une double haie dans la nef. La cérémonie a fini à neuf heures, et LL. AA. RR. sont retournées aux Tuileries dans la même voiture.

— La cérémonie de la Cène a eu lieu le jeudi-saint aux Tuileries, dans la galerie dite de Diane. Monsieur étoit seul à la place ordinaire des Princes; les Princesses occupoient une estrade vis-à-vis la chaire. Les personnes de la cour et celles admises par billets remplissoient le reste de la salle. M. l'archevêque de Besançon a fait l'absoute. Monsieur a lavé les pieds aux pauvres; S. A. R. étoit assistée elle-même de plusieurs seigneurs de la cour. M. l'évêque de Troyes a prononcé

le discours; son sujet étoit la charité chrétienne. Le prélat y a joint une exorde parfaitement adapté à la cérémonie, et à la fin un complément aux principes et un morceau sur la guerre d'Espagne. Son texte étoit : *Major serviet minori*. L'orateur a commencé par célébrer la pieuse coutume que la religion a inspirée aux Rois. Dans un royaume antique de l'Asie, a-t-il dit, il est d'usage que le souverain mette une fois l'année la main à la charrue, et trace le premier sillon. Mais ce n'est pas une invention humaine qui a créé l'humilité et la charité chrétiennes, et qui a appris à nos Rois à courber leur diadême, non devant celui qui fournit à notre subsistance, mais devant celui qui lui-même manque de nourriture. A la religion seule il appartenoit d'abaisser le sceptre sans l'avilir, de détruire et de conserver à la fois les distinctions établies entre les grands et les petits, entre le riche et le pauvre, c'est-à-dire, entre l'homme et l'homme, entre la poussière et la poussière. C'est elle qui établit cette sage économie de devoirs entre le prince et les sujets. Nous devons au monarque le respect et le tribut, et aux pauvres l'assistance et l'aumône; le diadême se fait respecter par sa majesté, et l'indigence par son infortune. Les rois sont l'image de Dieu, mais les pauvres sont les membres de Jésus-Christ. Aujourd'hui que la religion nous remet sous les yeux un grand exemple d'humilité, de quoi puis-je mieux vous entretenir que de la charité chrétienne?

Le prélat a divisé son sujet en deux points; rien de plus beau que ce que la charité enseigne, rien de plus grand que ce qu'elle fait. Dans le premier point, l'orateur a commencé par définir la charité, et a montré dans l'Ecriture sainte le code de la charité. L'Evangile nous fait voir que Dieu a voulu être le Dieu des pauvres. Le paganisme avoit créé des dieux pour l'ambition, pour l'intérêt, pour le plaisir; il avoit oublié d'en établir pour les malheureux. N'étoit ce pas là cependant l'appui le plus nécessaire? Il y a dans le monde tant d'êtres qui souffrent! Jésus-Christ est venu, et a dit : *Heureux ceux qui pleurent*, et il a pleuré lui-même; *heureux ceux qui souffrent*, et il a souffert. Au jugement dernier, le juge souverain ne semble récompenser que la charité, et ne punir que le défaut de charité. Ici l'orateur a développé dans leur admirable simplicité ces paroles de l'Evangile : *J'ai eu faim, et vous m'avez nourri.....*, et ces autres paroles adressées aux

réprouvés..... Que dirai-je de ce verre d'eau dont il est aussi parlé dans l'Ecriture? Qui a pu promettre une récompense éternelle à un si mince présent, sinon celui qui peut égaler le denier de la veuve au trésor des rois, et qui fait contribuer à l'harmonie de l'univers et l'humble fleur de la vallée, et le cèdre des montagnes? L'orateur a tiré aussi un grand parti de ces autres paroles : *Faites-vous par vos trésors des amis parmi les pauvres.* Pauvres de Jésus-Christ, a-t-il dit, consolez-vous; aujourd'hui vous êtes à nos pieds, un jour nous nous prosternerons devant vous; votre vie est entre nos mains, vous disposerez de notre salut. Comprenez-vous cette doctrine sublime, cet étonnant commerce, cette admirable harmonie?

Dans le second point, l'orateur a peint les grands effets de la charité; rien de plus héroïque que ce qu'elle fait pour les pauvres, pour les malades, pour les prisonniers, pour les pestiférés. Comme Abraham, elle va au-devant du pauvre, elle n'attend pas sa prière, elle a deviné ses besoins, elle ménage sa sensibilité. Les rois bâtissent des palais, la charité élève des hôpitaux qu'elle appelle la *maison de Dieu;* sublime expression qu'elle seule a pu trouver. Ces hôpitaux étoient placés auprès de nos temples, pour montrer que l'exercice de la charité devoit accompagner celui de la prière. Les pauvres y sont soignés par ces héroïnes chrétiennes, dont la religion seule a pu inspirer le sacrifice, par ces filles généreuses qui promettent de ne point abandonner le pauvre, et qui lui rendent les soins les plus pénibles et les plus humilians. Les mondains auroient honte de ces soins, qui coûtent en effet à la nature; la charité se dévoue avec joie à ce ministère. Les prisonniers, ces hommes que la société rejette de son sein, la religion les accueille. La justice humaine ne sait que punir, la charité relève et console. L'orateur a peint d'une manière admirable la charité pénétrant dans les cachots, et y portant des secours précieux et des sentimens inconnus; la religion accompagnant le criminel jusqu'au supplice, et adoucissant l'horreur des derniers momens du coupable par les dernières paroles du Sauveur. Le morceau sur les pestiférés a été aussi plein d'éloquence, et a rappelé les martyrs de la charité, et ces grands hommes, l'honneur de l'épiscopat et du sacerdoce, qui s'exposèrent et se sacrifièrent pour assister les victimes de la contagion.

L'orateur, en célébrant les bienfaits de la charité, n'a pu oublier ceux d'un Prince qui a connu l'infortune, et qui n'a pas de plus grand bonheur que de la soulager. Il a rappelé les libéralités continuelles de cette famille auguste, dont la religion a encore fortifié les inclinations généreuses. Mais le pauvre n'a pas seulement besoin du pain de la vie, mais de celui de la parole et de l'instruction. Que lui servira d'appaiser sa faim, si son esprit reste vide des connoissances nécessaires, et son cœur des sentimens honnêtes? La religion seule adoucira sa misère, et lui fera porter le joug des lois. L'orateur s'est élevé ici contre les livres corrupteurs qui tendent à pervertir le pauvre; il a présenté les plaintes des pasteurs affligés de tant de scandales, et le deuil de la religion, qui voit par quels efforts on tâche d'égarer ses enfans. De là le prélat a parlé de la guerre qui se prépare, et a fini par un morceau plein de vigueur sur cette devise d'un ancien roi : *Dieu et mon épée;* devise qu'il a paraphrasée de la manière la plus éloquente. Ce morceau a été d'un grand effet, et tout le discours a été écouté avec l'intérêt le plus vif et le plus soutenu.

— Nous nous sommes empressé de donner, dans notre dernier numéro, un aperçu du consistoire du 10, quoique nous eussions reçu fort tard la liste des cardinaux et des évêques préconisés (1). Nous avons cru qu'on nous en sauroit gré, surtout dans les diocèses qui attendent des évêques. Voilà donc cinq diocèses qui vont être pourvus. On a été étonné de ne pas voir préconisés dans le même consistoire quelques prélats nommés en 1817, qui avoient fait alors leurs informations, et dont la destination n'a pas été changée; tels sont MM. de Pons, nommé à Moulins; de Nérac, nommé à Tarbes; de Richery, nommé à Fréjus, et Molin, nommé à Viviers. Leurs informations furent envoyées à Rome en novembre 1817; on ne sait ce qui a pu empêcher que ces prélats ne fussent institués. On espère qu'ils pourront l'être dans un consistoire qui se tiendra, dit-on, vers la fin d'avril.

— Le jeudi-saint, M. l'archevêque de Paris a lavé les pieds à douze enfans pauvres dans son palais. Ces pauvres ont tous

(1) Dans la liste des évêques, on a commis à l'imprimerie deux erreurs; l'évêque de Bosa, en Sardaigne, est M. François Tola, et non Fola; l'évêque d'Helenopolis est le Père Cherubin Scali.

été habillés à neuf, et ont dîné chez le prélat, qui leur a fait donner en outre, à chacun, une somme. Les circonstances de cette cérémonie ont été d'ailleurs telles que nous les avions rapportées les années précédentes.

— M. l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la Faculté de théologie de Paris, vient d'avoir la consolation d'instruire et de ramener à la religion un rabbin juif, M. David Drach, licencié de la Faculté des lettres, âgé de trente-deux ans, et demeurant à Paris. Les propres réflexions de M. Drach l'ont préparé à la démarche qu'il a résolu de faire. Il doit être baptisé le samedi-saint par Mgr. l'archevêque après la bénédition des fonts; deux de ses enfans auront le même bonheur. Il recevra la communion et la confirmation le jour de Pâque. Nous reviendrons sur cette conquête, d'autant plus honorable que M. Drach est fort instruit dans les langues orientales, et qu'il renonce aux avantages dont il jouissoit dans son ministère et dans sa nation.

— L'assemblée de charité tenue le mardi-saint à l'hôtel d'Havré, a été nombreuse et brillante; elle a été honorée de la présence de MONSIEUR, et de ses augustes belles-filles. M. le duc de Rohan a prononcé le discours dans lequel il s'est attaché à faire connoître l'origine, les progrès, l'esprit et le but de l'Association de Saint-Joseph. Son discours, écrit avec une noble simplicité et prononcé avec beaucoup d'ame, a fait sentir les avantages d'une institution qui offre un asile et un appui contre la corruption de la capitale, qui sauvera des jeunes gens des dangers dont ils sont entourés, qui tranquillisera les familles, qui répandra les idées d'ordre, de morale et de vertu, qui donnera à la société des ouvriers probes, des maîtres rangés, des pères de famille livrés à tous les devoirs. Les hautes classes ont intérêt à favoriser une telle institution, et, si elles ont à se reprocher d'avoir autrefois secondé par légèreté et par imprévoyance les progrès de l'irréligion, elles ont une obligation plus étroite encore de protéger et d'encourager une association qui a un but si sagement politique, si moral, si religieux. L'orateur a fait remarquer que cette Association étoit un moyen de plus de combattre les projets d'un parti conjuré contre notre repos; aussi un prince étranger qui a ouï parler de cette institution, a témoigné le désir d'en faire jouir ses Etats. Après le discours, Mme. la princesse de Beaufremont a reçu les offrandes; les personnes qui n'ont pu se trou-

ver à la réunion peuvent lui envoyer leurs dons, rue de l'Université, nº. 80.

— De Pâque à l'Ascension, on fera une nouvelle quarantaine pour le succès de nos armes. On distribue en ce moment une demi-feuille imprimée, qui porte une prière pour l'armée françoise et une autre pour Mgr. le duc d'Angoulême; celle-ci est tirée des OEuvres du Dauphin, père du Roi. On récitera chaque jour un *Pater* et un *Ave* en l'honneur des cœurs de Jésus et de Marie, et on fera un jeûne et une communion pendant la quarantaine. Cette quarantaine pourra être commencée dans les provinces à mesure qu'elle y parviendra. La clôture de la quarantaine, commencée à Toulouse pour le roi d'Espagne, a été faite dans cette ville le 19 mars; c'est M. l'archevêque de Valence qui a officié dans l'église de la Visitation. Tous les prêtres et les religieux espagnols, qui se trouvent à Toulouse, s'y étoient rendus, ainsi que les confrères de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et un grand nombre de personnes pieuses. Le lendemain, une grand'messe des morts a été célébrée, dans la même église, pour les soldats de l'armée de la foi morts dans les combats, ainsi que pour les prêtres et religieux assassinés à Lerida et à Maureza, en haine de la religion et de la légitimité. M. l'abbé Jamme, fondateur de la société de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, se propose de faire continuer les prières pendant les hostilités.

— Nous nous rappelons que nous avons omis d'annoncer un petit écrit qui nous avoit été envoyé au commencement de l'année; c'est le *Calendrier paroissial à l'usage de Paris pour* 1823 (1); on y trouve l'indication des offices, des confréries, des sermons, et autres cérémonies dans les paroisses et églises de la capitale. Ce *Calendrier* pourra surtout être utile en ce moment, en faisant connoître les dévotions de ces saints jours. Il contient aussi ce qui est relatif à l'église Sainte-Geneviève, à l'association de saint Joseph et à différentes communautés.

— Un journal a annoncé, le 19 mars, et d'autres ont répété que dans une rixe survenue à Rome entre un gendarme

---

(1) In-12; prix, 50 cent. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

et un cordonnier, Mgr. Bernetti, gouverneur de cette capitale, avoit été blessé à mort en voulant appaiser cette rixe, et n'avoit survécu que quelques instans à sa blessure. On ajoutoit qu'on avoit rendu au prélat les honneurs funèbres. Nous sommes autorisé à déclarer que cette nouvelle et ces circonstances sont également controuvées. On a des nouvelles de Rome du 8 mars qui ne font aucune mention de cet événement, et qui parlent de Mgr. Bernetti comme se portant bien. Il n'est d'ailleurs pas vraisemblable qu'un gouverneur de Rome aille séparer des gens qui se battent : il est probable qu'il auroit laissé ce soin aux soldats du corps de garde placé près son hôtel.

— Ce n'est pas seulement à Paris que des vocations éclatantes consolent l'Eglise affligée de la perte de tant de ministres, et de l'indifférence d'un si grand nombre de ses enfans. A Bourges, M. Alfred de la Ferté-Senneterre a reçu le diaconat le samedi veille du dimanche de la Passion. M. le marquis Alfred de la Ferté-Senneterre est un ancien capitaine dans le corps royal d'état-major, qui a quitté depuis plusieurs années cette carrière, et qui a séjourné dans les séminaires d'Aix, de Paris et de Bourges. On croit qu'il sera ordonné prêtre à la Trinité prochaine.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a daigné accorder une somme de 600 fr. à un malheureux artisan du faubourg Saint-Antoine, nommé Morot, qui a été ruiné par un incendie. S. A. R. MADAME lui a fait parvenir un secours de 200 fr. Beaucoup de personnes charitables ont imité la bienfaisance de nos augustes Princes.

— S. A. R. MONSIEUR vient de faire passer une somme de 1000 fr. aux ouvriers que l'incendie de la filature de Rouval (Somme) avoit laissés sans travail et sans aucun moyen de subsistance.

— L'assemblée générale de la société de géographie s'est tenue le 21 de ce mois, et a entendu le compte rendu sur le concours de cette année. Parmi les Mémoires envoyés, celui de M. Brugnière a seul mérité les éloges des juges du concours; et l'on a décerné à l'auteur, à titre d'encouragement, une médaille de 600 francs. L'assemblée a ensuite renouvelé son bureau, et a nommé président M. le marquis de Pastoret.

— Le tribunal de première instance de la Seine a prononcé, le 25 de ce mois, sur un procès entre Mgr. le duc d'Orléans et M. le duc de

Bassano. Par ordonnance du 20 mai 1814, et par une loi du 5 décembre de la même année, Mgr. le duc d'Orléans avoit recouvré la propriété de quarante actions sur les canaux d'Orléans et de Loing, qui avoient été confisquées au feu duc d'Orléans. Dans les cent jours, et la veille même de sa seconde abdication, Buonaparte, voulant reconnoître les services de ses favoris, leur donna, par un abus de la force, cent quatre-vingts actions, de la valeur de 10,000 fr. chacune, sur les canaux d'Orléans et de Loing. Ces actions appartenoient à la liste civile ou au duc d'Orléans; et les formes mêmes du décret du 30 août 1811 ne furent point observées dans cette étrange libéralité que Buonaparte faisoit aux dépens d'autrui, et dans un moment très-pressé. Le tribunal a ordonné que les quarante actions dont le duc de Bassano étoit détenteur seroient remises à Mgr. le duc et à Mlle. d'Orléans.

— Conformément à l'autorisation de la chambre des députés, sur la proposition de M. de Frénilly, le sieur Cardon, éditeur du *Journal du Commerce*, a été traduit, le 26, devant le tribunal de police correctionnelle. Le ministère public a démontré que l'article inculpé contenoit une offense continuelle et prolongée contre la chambre. Le défenseur a lui-même reconnu que l'article n'avoit pas été écrit avec la mesure désirable. Le tribunal a jugé que les inculpations faites à la chambre constituent le délit d'offenses; en conséquence le sieur Cardon a été condamné à trois mois d'emprisonnement, et par corps à 3000 francs d'amende; en outre, le jugement doit être inséré dans un des prochains numéros du journal.

— Le tribunal a ensuite appelé les deux causes du *Courrier François* et du *Journal du Commerce*, accusés d'avoir rendu compte, sans autorisation, du comité secret de la chambre des députés, du 8 février, pour la discussion du projet d'adresse, et d'avoir, en outre, excité les citoyens à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, en avançant faussement que M. le président du conseil des ministres auroit dit que le gouvernement avoit fait, relativement à l'Espagne, tout ce qu'il avoit pu en favorisant les progrès des insurgés. L'éditeur du *Courrier François* s'est défendu lui-même, en l'absence de son avocat. Le tribunal a reconnu les sieurs Cardon et Legracieux, éditeurs du *Journal du Commerce* et du *Courrier François*, coupables des délits qui leur étoient imputés par le ministère public, et les a condamnés chacun en trois mois de prison, et par corps à 2000 fr. d'amende. Les exemplaires saisis seront lacérés.

— Le sieurs Blochet, tailleur; Choffard, élève en pharmacie; Evrard, coutelier; Arnoult, commis marchand; Diolot, charron, et Claitte, chapelier, ont été traduits le 27 devant le tribunal de police correctionnelle, pour avoir pris part aux troubles du 3 mars, lors de l'exclusion de M. Manuel. Me. Boinvilliers, défenseur de Choffard, a été invité par M. le président à se renfermer dans sa cause, et à ne pas prêcher la résistance à la force publique, et le dogme de la souveraineté du peuple. Un commissaire de police a déposé qu'un particulier décoré et bien mis avoit eu sa vie en danger pour avoir crié : *Vive le*

Roi! au milieu d'un groupe qui faisoit entendre le cri de *Vive Manuel!* Après l'audition des témoins et des plaidoiries, le tribunal a rendu le jugement suivant : Blochet, qui avoit employé des voies de fait envers un gendarme, et outragé un commissaire de police, a été condamné à deux mois d'emprisonnement et à 15 fr. d'amende. Les autres prévenus, qui avoient fait entendre le cri de *Vive Manuel!* dans des lieux, à une époque et dans des circonstances qui rendent ce cri séditieux, ont été condamnés, savoir : Choffard, à huit mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende; Arnoult et Doliot, chacun en six mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende; Evrard à deux mois de prison et 25 fr. d'amende; Claitte, à quinze jours d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

— Le tribunal a ensuite appelé la cause de six autres individus, accusés d'avoir fait partie de l'attroupement qui s'est formé, dans la soirée du 6 mars, vers la porte Saint-Denis; d'avoir exercé des voies de fait envers les agens de l'autorité, et proféré des cris séditieux. L'affaire a été continuée au 1er. avril.

— Le nommé Antoine-Pierre Génevois, convaincu d'avoir tenu des propos séditieux, a été condamné à quinze jours de prison et 16 fr. d'amende.

— L'escorte des lanciers qui venoit de reconduire les enfans de France aux Tuileries, a été insultée, le 24, par quatre hommes et une femme qui étoient dans une voiture de place sur le Pont-Royal. Ces individus ont été conduits à la préfecture de police.

—M. Hullin de Boischevalier, référendaire honoraire de la cour des comptes, est mort le 24 de ce mois.

— Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé le 21 à Toulouse. S. A. R. a été reçue avec tous les honneurs dus à son rang. Les habitans ont fait éclater le plus vif enthousiasme en voyant dans leurs murs un fils de Henri IV.

— M. Boullanger, avocat du barreau de Paris, vient d'être nommé juge au tribunal de Compiègne, en remplacement de M. Amable Desprez, nommé président du tribunal de Château-Thierry.

— M. Glanjaud, ancien colonel, qui, pendant la terreur, exposa plusieurs fois sa vie pour nos Princes, vient d'être nommé maire de la ville d'Antibes.

— M. le comte de Boisbertrand, chef de la division du secrétariat-général au ministère de l'intérieur, est nommé lieutenant de police à Bordeaux.

— Le tribunal de police correctionnelle de Strasbourg a condamné, le 22 de ce mois, à quinze jours de prison et 300 fr. d'amende le sieur Heitz, traducteur et imprimeur de l'écrit de M. Kœcklin sur les événemens de Colmar.

— La police de Lyon a arrêté, le 18 de ce mois, vers minuit, une réunion de dix ou douze individus qui, dans un cabaret, chantoient des chansons séditieuses et offensantes pour la famille royale.

— La malveillance avoit répandu le bruit dans plusieurs départemens du Midi, qu'une insurrection avoit éclaté à Grenoble, et que le sang avoit été répandu; des voyageurs prétendoient même avoir

été acteurs dans l'évènement. De fausses lettres confirmoient ces nouvelles. Mais il est certain que Grenoble et le département de l'Isère n'ont jamais joui d'une plus grande tranquillité.

— Quelques individus ont excité du trouble au théâtre de Marseille le 18 mars. Ils ont répondu par des sifflets et par des signes de mépris aux cris de *Vive le Roi!* et à des airs françois, et ont fait entendre les cris de *Vive Manuel! vive l'Espagne!* M. le maire, à la tête de quelques gendarmes, a fait évacuer la salle à ces perturbateurs, qui excitoient l'indignation du public. Quelques-uns de ces individus ont été arrêtés. Le lendemain, M. le préfet a ordonné, par un arrêté, la clôture du spectacle.

— Une des roues de la voiture de M. le maréchal duc de Bellune a cassé près d'Orléans; cet accident a retardé le voyage de S. Exc. d'environ six heures.

— Bordeaux a reçu avec enthousiasme les gardes du corps du Roi et de MONSIEUR, qui sont arrivés dans cette ville le 20 de ce mois. La garde nationale à cheval est allée à leur rencontre, à quatre lieues hors de la ville. Ils ont quitté Bordeaux le 23.

— Les troupes de la foi, commandées par le baron d'Eroles, et cantonnées dans le département des Pyrénées-Orientales, se portent à cinq mille huit cent cinquante hommes. Le corps d'armée réuni dans ce département forme un total d'environ trente-deux mille cent hommes. Le maréchal Moncey a dû arriver le 16 à Perpignan.

— Mgr. l'archevêque de Tarragone, le marquis de Mataflorida, le baron d'Ortaffa et M. de Gispert, sont arrivés de Perpignan à Toulouse.

— On a trouvé dans les ruines de l'ancien monastère du Mont-Roland (Jura) un manuscrit très-curieux de Hüe de Braye Selve, ménestrel de l'empereur Frédéric Barberousse. Il contient l'*Histoire d'Iseult de Dôle*, écrite en latin vers la fin du 8e. siècle, par Turpin, archevêque de Reims, et traduite en langue romance par Hüe de Braye Selve, en 1160.

— Les autorités civiles des provinces du nord de l'Espagne ont reçu l'ordre du gouvernement pour se réfugier à trente lieues dans l'intérieur. Mais plusieurs de ces autorités ont mieux aimé émigrer en Angleterre ou en Portugal. Le Trapiste, à la tête de deux à trois cents royalistes, a passé la Bidassoa, le 18. Ce mouvement a pour but d'empêcher que les jeunes gens de quatorze communes de Guipuscoa ne joignent l'armée constitutionnelle.

— Le roi d'Espagne est parti de Madrid le 20, avec une escorte de 5 à 6000 hommes, sous les ordres du comte de l'Abisbal. Ce général, qui commande l'armée de réserve, a donné sa démission de chef politique de Madrid. Dans l'escorte se trouvent 17 à 1800 hommes de la milice nationale. L'ambassadeur d'Angleterre, les ministres de Portugal et des Etats-Unis vont suivre le gouvernement à Séville. Le ministre de la guerre a ordonné au général Morillo de prendre le commandement de l'armée de Galice.

— Le comte d'Amarante a donné à ses troupes le nom d'armée de

la *régénération*. Le général major des troupes constitutionnelles, Gaspard Teixeira, qui étoit envoyé pour le combattre, a passé sous ses drapeaux. M. de Souza, qui étoit l'an dernier ambassadeur de Portugal à Londres, sert sous les ordres du comte d'Amarante, et a été nommé gouverneur de Villa-Real. Tous les officiers supérieurs qui se trouvent à Lisbonne vont renouveler à la barre des cortès leur serment de fidélité à la constitution.

— On assure que sir Robert Gordon, envoyé britannique à la cour de Vienne, a remis entre les mains du prince de Metternich une note diplomatique de la plus haute importance, pour inviter de la manière la plus pressante le gouvernement autrichien à joindre, par de nouvelles négocations, ses efforts à ceux de l'Angleterre pour le maintien de la paix dans le midi de l'Europe.

— M. Barenga, chargé d'affaires de la république de Colombie à Londres, vient d'être arrêté par un négociant anglois pour une somme de 90,000 liv. sterl. dus par le gouvernement colombien à ce négociant.

— La ville de Palerme (Sicile) a éprouvé un très-fort tremblement de terre, le 5 de ce mois. On dit que les églises ont beaucoup souffert de la secousse, et que le toit de l'église de Saint-Nicolas s'est écroulé entièrement. Quelques personnes ont péri sous les décombres des maisons.

— De fausses dépêches, signées du général Holft, employé à la correspondance particulière du roi de Suède, ont apporté, dans le commencement de ce mois, à trois gouverneurs de provinces suédoises l'ordre de faire annoncer au public la découverte d'un complot contre le gouvernement. Le gouverneur de Stockholm a promis 60,000 fr. à celui qui feroit connoître l'auteur de ces lettres.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 25 mars, la chambre a adopté le projet de loi tendant à restituer à la ville de Lyon la propriété de l'île Perrache. On a ensuite ajourné au 1er. avril l'ouverture de la discussion faite par M. le comte Ferrand, et relative aux maisons religieuses de femmes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 26 mars, la chambre a adopté le projet de loi relatif à divers échanges de domaines. Les deux premiers articles concernent les hospices de Paris et la ville de Nantes. Les deux derniers sont relatifs aux forêts royales de Roumare et de Champeaux. M. Dudon a présenté quelques observations sur le dernier article, et sur le droit qu'ont les ducs d'Orléans et de Bourbon d'intervenir dans cet échange. M. le ministre des finances et M. Ricard ont répondu au préopinant. On procède ensuite au scrutin sur l'ensemble de la loi. Nombre des votans, 236; boules blanches, 225; boules noires, 11. La chambre s'ajourne au 31 mars pour la discussion du budget.



Sur le Concile national de Hongrie.

Nous attendions, pour parler des opérations de ce concile, que nous eussions reçu des renseignemens précis ou des pièces authentiques; mais il paroît que jusqu'ici on n'a rien publié de complet sur ce point. Les actes ont dû être envoyés au saint Siége et à l'empereur d'Autriche, et peut-être les décrets ne seront-ils mis au jour que quand ils auront été confirmés par le souverain Pontife, et que leur exécution aura été autorisée par le gouvernement. On nous a cependant communiqué quelques pièces, qui nous donnent quelques lumières sur le concile, et nous croyons qu'on nous saura gré de rapporter ici le peu que nous avons pu recueillir sur un évènement qui doit tenir une si grande place dans l'histoire ecclésiastique de ces derniers temps.

Le concile s'ouvrit, le 8 septembre dernier, à Presbourg, dans l'église de Saint-Sauveur, comme nous l'avons dit n°. 853. Il étoit présidé par Alexandre de Rudna, archevêque de Strigonie et primat du royaume; treize évêques de Hongrie, huit autres prélats, suffragans ou députés du chapitre, et soixante-deux abbés, prévôts, chanoines, professeurs et députés des chapitres, formoient le concile. Le primat en fit l'ouverture, le premier jour, par un discours latin, que nous avons, mais dont les bornes de ce journal nous commandent de ne donner qu'un extrait. Le prélat se félicite d'abord de voir une si sainte et si vénérable assemblée, et rend compte des motifs qui la lui ont fait désirer. Le relâchement de la discipline, les efforts de la licence et de l'impiété pour troubler la paix de l'église de Hongrie, les abus et les désordres que le malheur des temps a pu amener, la nécessité de prendre des mesures sur des objets qui importoient au bien de la religion; telles ont été les principales raisons qui ont provoqué cette assemblée, à l'imitation de ce qui s'est toujours pratiqué dans l'Eglise. La Hongrie a suivi, à cet égard, l'exemple de la chrétienté dans les plus heureux temps : les archevêques Olaüs, Forgacz, Pazmann, Loz, Lippay, tinrent, à diverses époques, des conciles, et M. de Rudna s'applaudit de pou-

voir marcher sur leurs traces. Il témoigne sa reconnoissance à l'empereur, qui a autorisé la tenue de l'assemblée, et il loue le zèle avec lequel les prélats se sont portés à tout ce qui pouvoit favoriser et préparer les travaux du concile. Enfin, après avoir rappelé sommairement les principaux objets sur lesquels devoient rouler les délibérations du concile, et qui sont les mêmes que nous avons indiqués dans le n°. cité, il finit en ces termes :

« Comme ces objets qui doivent nous occuper sont tels que les uns peuvent à peine, dans la présente discipline, être définis en concile sans l'intervention du saint Siége, et que les autres, touchant à l'administration extérieure, ont besoin de la sanction royale, nous apporterons à traiter ces objets une modération qui conserve l'autorité et la dignité de l'une et de l'autre puissances, comme étant souveraines et indépendantes l'une de l'autre, et devant donner à nos décrets synodaux plus de force et d'efficacité ».

Le concile s'appliqua de suite à la discussion des points marqués dans le rescrit impérial. Comme les matières avoient été préparées d'avance dans les réunions du clergé et dans les synodes diocésains, le travail exigea moins de temps; il s'est tenu plusieurs sessions et congrégations. Quelques-uns des discours prononcés dans ces occasions ont été publiés. Le premier objet dont on s'occupa fut de donner une nouvelle édition de la version de la Bible hongroise, publiée autrefois par Georges Kaldi. Ce Jésuite, mort à Presbourg en 1634, la publia à Vienne en 1622, in-fol., et elle fut approuvée par l'archevêque de Strigonie de ce temps-là, Pierre Pazmann, aussi Jésuite et cardinal, et célèbre, en Hongrie, par son zèle, sa piété, sa vie austère et ses largesses pour les églises et pour les pauvres. (Ce prélat, mort en 1637, étoit le successeur du cardinal Forgacz, et célébra un concile en 1629.) Cette version, dont les exemplaires manquoient, avoit besoin d'être revue et corrigée, et le concile a pris des moyens pour que ce travail fût fait avec soin.

Il a pourvu à l'entretien de dix élèves hongrois, qui seront envoyés dans l'institut formé pour les prêtres, à Vienne, et dont on fait l'éloge : il paroît que c'est une école où on se livre à des études plus approfondies sur les matières relatives aux sciences ecclésiastiques. Il s'étoit élevé des différends entre deux professeurs en théologie de l'Université de

l'est; ces différends ont cessé par la mort de l'un des deux : mais le concile a fait un réglement pour prévenir de semblables discussions. Il a pourvu à l'uniformité de l'enseignement, en indiquant les livres classiques dont les professeurs de théologie doivent se servir pour tous les genres d'études, et en même temps il a réprimé l'amour de la nouveauté, en prescrivant une profession de foi catholique que les professeurs feront avant de commencer leurs fonctions, et en leur traçant des règles qu'ils ne pourront franchir dans les diverses parties de l'enseignement. Il s'est occupé de la réforme des ordres religieux, et des moyens de les rendre plus propres à se livrer à l'éducation. Il existoit, en Hongrie, des embarras relativement aux fondations qui existoient dans les couvens supprimés; le fonds de religion n'en faisoit acquitter qu'une très-petite partie, et les curés se trouvoient grevés d'une charge très-pesante : le concile a cherché à concilier, dans sa détermination, le respect pour les fondations avec l'intérêt dû à des pasteurs vénérables. Il a tâché de prévenir les abus qui pouvoient exister dans les tribun aux ecclésiastiques, et il a tracé les formes qu'ils auront à suivre, et qui sont calquées sur les lois du pays.

L'éducation de la jeunesse a fait le principal objet des délibérations de l'assemblée; elles ont porté tour à tour sur les écoles, sur les séminaires, sur les mœurs publiques, sur la discipline du clergé, et sur les devoirs des évêques eux-mêmes. On dit que les évêques ont demandé le rétablissement des Jésuites, qui rendoient autrefois tant de services dans le royaume, principalement sous le rapport de l'éducation, et qui en plusieurs endroits n'ont pas été suffisamment remplacés. Il paroît que, sur tous ces points, des mesures fort sages ont été prises, et que les délibérations ont offert un accord de sentimens et une unanimité de vues qui ont beaucoup accéléré les résultats.

La dernière session a eu lieu le 16 octobre. L'archevêque président a prononcé un discours que nous avons reçu, et où il passe en revue les principaux objets traités dans le concile. Ce discours, qui est aussi en latin, prouve le bon esprit qui a régné dans le concile; il fait mention, en passant, de quelques traits offensans semés contre le concile par des hommes frivoles, et parle aussi de l'opposition violente des ennemis de la religion. Ces obstacles n'ont point empêché le concile

de remplir son objet, et de travailler avec ardeur au bien de l'Eglise et de l'Etat. L'archevêque croit que le concile est redevable de son heureuse issue à la protection de la sainte Vierge, *la grande patronne des Hongrois*. Il félicite les Pères du concile de leur zèle, et témoigne aussi sa reconnoissance aux habitans de la ville de Presbourg, qui ont accordé une généreuse hospitalité aux députés.

Le concile a fini par les acclamations usitées. La première est *à Pie VII, notre bienheureux Pape et Seigneur, souverain Pontife, chef visible de l'Eglise, athlète de la foi, vainqueur par son courage apostolique*. Les autres acclamations sont adressées à l'empereur, aux personnes de sa famille, au président et aux Pères du concile.

Voilà les renseignemens que nous avons recueillis sur cette assemblée. Nous espérons pouvoir les compléter quelque jour, et donner d'une manière plus précise les délibérations et les décrets qui en ont été la suite, et qui peuvent influer si puissamment sur l'état des églises de Hongrie.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 13 mars, S. S. a tenu le consistoire public pour donner le chapeau aux nouveaux cardinaux. Leurs éminences se rendirent au palais Quirinal, où elles prêtèrent le serment prescrit. Les cardinaux diacres Consalvi et Cavalchini aidèrent S. S. à se revêtir de ses ornemens, et la conduisirent dans la salle du consistoire, où elle admit les cardinaux à *l'obédience*. On rapporta une cause de béatification; ce fut celle du Père Paul de La Croix, fondateur des Passionistes, qui fut rapportée par M. Alberghini. Les nouveaux cardinaux furent introduits et admis au baisement des pieds; le saint Père les embrassa ensuite. Leurs éminences prirent possession de leurs stales, et allèrent, l'un après l'autre, se prosterner aux pieds de S. S., qui leur donna le chapeau avec les formalités prescrites. La cérémonie terminée, et S. S. ayant quitté ses ornemens pontificaux, M. le cardinal Bertazzoli lui adressa, au nom de tous, des remercîmens, auxquels le saint Père répondit avec bonté. On chanta le *Te Deum*. Le soir, les nouveaux cardinaux se réunirent à l'église de Jésus, et visitèrent, suivant la coutume, la basilique du Vatican, où ils laissèrent

l'aumône d'usage. A la fin du jour, Mgr. Ginnasi leur porta le chapeau avec le cortège accoutumé.

PARIS. M. l'archevêque de Paris a adressé à ses curés, en date du 25 mars 1823, la lettre suivante, qui a été publiée au prône le dimanche de Pâque dans toutes les paroisses:

« Monsieur le curé, le commencement de l'année ecclésiastique a été marqué par des pertes bien douloureuses pour le sanctuaire. Le nombre des prêtres décédés a presque égalé en quelques mois celui que nous présentoit ordinairement le cours d'une année entière; et, parmi ceux que la mort nous a enlevés, il en est beaucoup dont le diocèse pouvoit espérer encore d'assez longs services. Les Paroisses de la capitale se ressentent, vous le savez, de ce vide, qui devient de jour en jour plus effrayant; quelques-unes sont en ce moment dans un état de besoin auquel il va me devenir comme impossible de remédier. Toutefois, si nous ne pouvons pas éviter les malheureuses années de *famine spirituelle* dont nous sommes menacés, il est de la plus grande importance d'en abréger la durée autant qu'il est en notre pouvoir. C'est sur le zèle et les soins de MM. les curés que je compte pour m'aider à préparer aux fidèles les jours de l'abondance. Vous ne négligerez donc, j'en suis persuadé, aucun moyen pour exciter la charité de vos paroissiens, et recueillir leurs offrandes. En vous rappelant aujourd'hui la quête qui doit avoir lieu le dimanche de *Quasimodo*, à tous les offices, en faveur de la caisse diocésaine, et que vous annoncerez le jour de Paque, à la grand'messe et à vêpres, je vous recommande encore l'*œuvre* dite *des petits séminaires*, que je regarde comme la première et la plus excellente de toutes, parce qu'elle est la plus capable d'assurer les secours réguliers, devenus nécessaires à la position où se trouve l'église de Paris. C'est pourquoi je vous prie instamment de ne rien négliger pour faire prospérer cette œuvre, à laquelle la piété d'un grand nombre de personnes, soutenue de vos conseils, a déjà donné une si favorable direction ».

— M. David Drach, rabbin, dont nous avons annoncé la conversion, est, comme nous l'avons marqué, une conquête importante et glorieuse. Il possède les langues orientales, l'hébreu, le syriaque, le chaldaïque, l'arabe, etc. Il est auteur de plusieurs ouvrages sur la littérature hébraïque, et d'odes qui ont été présentées au Roi. Il doit publier incessamment un ouvrage sur le texte grec des Septante comparé avec le texte masorétique hébreu. Ce sont les propres réflexions que M. Drach a faites sur l'ancien Testament, et particulièrement sur les prophéties dans leurs rapports avec l'Evangile et l'établissement du christianisme; ce sont, dis-je, ces réflexions qui ont disposé M. Drach en faveur de notre religion. Il ne connoissoit aucun ecclésiastique; il s'est adressé

à M. le doyen de la Faculté de théologie, qui a eu plusieurs conférences avec lui, et a éclairci ses difficultés. Le zèle et les talens de M. l'abbé Burnier-Fontanel ont été secondés, dans cette occasion, par la candeur d'un homme qui entrevoyoit la vérité, et qui étoit disposé à lui rendre hommage dès qu'il l'auroit connue. C'est le samedi-saint que M. Drach a été baptisé à Notre-Dame, comme nous l'avions annoncé. M. l'abbé Burnier-Fontanel fit la cérémonie du catéchuménat pendant la bénédiction de l'eau. La bénédiction des fonts terminée, le néophyte marcha en tête de la procession, accompagné de deux de ses enfans. Il fut baptisé à l'entrée du chœur, par Mgr. l'archevêque de Paris. Le dimanche de Pâques, le prélat lui donna la confirmation avant la messe pontificale, et lui administra ensuite la communion à la fin de la messe. Tous les assistans purent être édifiés de la piété de M. Drach. Il a pris au baptême le nom de Paul, en l'honneur du saint apôtre, et il a montré, en effet, une résolution et un courage dignes d'un si grand modèle. Il a eu pour parrain M. Mercian, de Strasbourg, banquier à Paris, avec lequel il étoit déjà lié. On ne doute point que M. Drach ne se rende utile à la religion par son érudition et par ses travaux. Nous apprenons que la synagogue, instruite de sa démarche, l'a exclu de son sein.

— Nous avions témoigné notre étonnement dans notre dernier numéro que quelques prélats nommés en 1817 n'eussent pas été préconisés dans le consistoire du 10 mars. Il paroît que cela tient à ce que leurs informations n'avoient pas été dans le temps envoyées à Rome, le ministère ayant alors abandonné le Concordat. Aussi on dit que les évêques nommés à cette époque ont recommencé leurs informations. Il y a eu déjà trois départs de paquets d'informations pour Rome; le premier, de cinq, ce sont les prélats qui ont été préconisés le 10; le second, de cinq également, et le troisième, de trois. Il y aura probablement très-prochainement un autre départ pour le reste. Aux prélats nommés en 1817, et que nous avons indiqués dans le dernier numéro, il faut ajouter M. l'abbé de Saunhac, nommé évêque de Perpignan. M. de Saunhac, que nous avons qualifié de curé de Saint-Antonin, avoit quitté cette place, il y a dix ans, et avoit été nommé premier grand-vicaire de Cahors et président du chapitre. Tous les évêques nommés, tant ceux de 1817 que ceux nom-

més récemment, sont venus à Paris, à l'exception de ceux nommés à Blois et à Verdun. Leurs informations sont sur le point d'être terminées, et on espère qu'il pourra y avoir vers la fin du mois un consistoire où les siéges vacans seront remplis. Ce sera un beau moment pour les églises de France.

— M. l'archevêque de Paris a approuvé, le 14 de ce mois, le réglement pour l'Association des hommes, formée par les missionnaires à Sainte-Geneviève. Cette Association a pour but de s'animer les uns les autres à la pratique de la religion, de favoriser les bonnes œuvres et spécialement les travaux des Frères des écoles chrétiennes, de secourir les pauvres et les malades, de distribuer de bons livres, et enfin d'honorer, de propager et de servir la religion par tous les moyens du zèle et de la charité. L'Association est spécialement consacrée à la sainte Vierge; la fête de la Conception en est la fête principale. Il y a trois autres jours de réunion générale. M. l'archevêque de Paris est supérieur-né de l'Association, et tout s'y fait par ses ordres. M. le supérieur des missions la dirige sous lui; les associés sont unis de prières et de bonnes œuvres avec les missionnaires. Ils ont un conseil qui s'assemble tous les quinze jours; tous les quinze jours aussi il y a une assemblée générale dans la chapelle basse de Sainte-Geneviève. Le réglement entre dans les détails sur la réception des associés et sur l'administration de l'Association. On ne peut qu'applaudir à une pareille institution. Les méchans s'unissent entre eux pour le mal; que les gens de bien s'animent et se fortifient aussi les uns les autres pour le bien de la religion et de la société. L'Association de sainte Geneviève est purement religieuse, mais elle sera utile aussi pour l'Etat, par là même qu'elle honorera la religion, qu'elle en propagera les principes, qu'elle répandra le zèle pour les bonnes œuvres, et qu'elle fera bénir par les malheureux les soins et les travaux des membres qui la composent.

— Le Sacré-Collége vient de perdre un de ses membres les moins âgés. Louis-Marie de Bourbon, infant d'Espagne, cardinal, archevêque de Tolède, est mort, le mois dernier, à l'âge de près de 46 ans. Ce prince, né à Cadahalso, le 22 mai 1777, étoit fils de l'infant don Louis, frère de Charles III, le même qui avoit été fait cardinal par Clément XII, en 1735, et remit le chapeau en 1754, et se maria. Le fils fut un des premiers cardinaux créés par Pie VII, qui voulut re-

connoître par-là les services que la cour d'Espagne avoit rendus à son vénérable prédécesseur. Louis-Marie de Bourbon fut déclaré cardinal prêtre le 22 octobre 1800; il eut, quoiqu'absent, le titre de Sainte-Marie de l'Echelle, qu'avoit eu son père. Il fut fait archevêque de Séville, puis archevêque de Tolède le 22 décembre 1800, et resta administrateur de Séville jusqu'en 1814. Le cardinal de Bourbon fut président de la régence pendant l'usurpation de Buonaparte en Espagne. Il prit grande part aux délibérations des cortès de Cadix, en 1812 et 1813, et signa le décret pour l'abolition de l'inquisition. Le nonce du Pape, Pierre Gravina, archevêque de Nicée, ayant fait des représentations sur cette mesure, la régence publia, le 23 avril 1813, un décret très-vif contre ce prélat, et depuis on le força de quitter l'Espagne. La conduite qu'avoit tenue le cardinal pendant l'interrègne déplut également au souverain Pontife et à Ferdinand. Au retour de ce prince, il parut encore vouloir soutenir les opérations des cortès de Cadix, et se déclara pour leur constitution. Il eut ordre de se retirer dans son diocèse, et on lui ôta l'administration de Séville. En dernier lieu le cardinal de Bourbon étoit devenu le premier de l'ordre des prêtres; comme archevêque de Tolède, il avoit deux suffragans, dont l'un résidoit à Madrid. On sait que ce siége étoit le plus riche de la chrétienté, et que l'archevêque étoit primat d'Espagne.

— Nous avons reçu depuis quelque temps diverses sommes pour les prêtres espagnols réfugiés en France. Un ecclésiastique de Dunkerque, qui ne veut pas être nommé, nous a envoyé 250 fr. 80 cent.; il paroît que cette somme est due en grande partie à la générosité d'un particulier, qui a voulu rester inconnu. Une autre personne, qui veut garder l'anonyme, nous a fait passer 300 fr.; deux curés du diocèse de Nantes 60 fr. M. le Roi, curé de Bracquemont; M. R., prêtre du diocèse de Beauvais; M. B., curé (par le canal de M. Bleuet); chacun 50 francs. M. l'abbé Audé, curé de Tournon, et M. Actorse, chanoine de Mende, 40 francs. M. Thibaut, curé de D., 25 francs; un ecclésiastique, qui ne s'est pas nommé, 20 francs; un de nos abonnés de Beaumont-sur-Sarthe, 15 francs; M. Colomb, 5 francs; M. D., curé de F., 20 francs.

— Les protestans, qui crient contre le prosélytisme des catholiques, ont aussi le leur, qui est même fort actif. Il y a

quelques jours, une dame protestante s'est insinuée à l'Hôtel-Dieu de Paris, sous le nom d'une dame de charité, et y a distribué des livres de la société biblique et de petits traités, tels qu'on en imprime à Genève et à Bâle, qui respirent la doctrine protestante, et contiennent des traits plus ou moins directs contre les dogmes catholiques. On vient d'être obligé de réprimer, dans un département voisin de la capitale, les intrigues d'un émissaire nommé Porchat, qui se disoit envoyé d'un comité anglois. Il arriva l'année dernière à Hargicourt (Aisne), où il y a des protestans, et tint des réunions nombreuses, malgré le pasteur. Il paroît que c'est un anabaptiste. Il attira la foule, et on crut voir qu'il vouloit fonder une nouvelle église. L'autorité lui ordonna de cesser ses prédications; il y mit alors plus de mystère, mais il ne cessa point de parcourir les campagnes dans divers arrondissemens du département de l'Aisne, et de souffler le feu de la division. Il a été traduit en police correctionnelle, et, le 21 mars dernier, le tribunal de Saint-Quentin a condamné Méjanel et Porchat à trois mois de prison et 200 fr. d'amende. Ils ont été mis en outre à la disposition du gouvernement.

—La foi vit encore au fond des cœurs, et la vérité sait triompher encore des erreurs et des passions. Il est remarquable que, partout où la religion est annoncée avec plus d'éclat et d'assiduité, elle remue les ames, et retrouve une partie de son ancien empire. La ville de l'Aigle, diocèse de Séez, vient de fournir un exemple de cette vertu de la parole évangélique. Des préventions extraordinaires avoient donné des craintes sur l'issue de cette mission. Le zèle de M. l'évêque de Séez, la charité d'une dame pieuse, qui a voulu faire tous les frais de la mission, et qui, parvenue à l'âge de quatre-vingt-dix ans, a entrepris de couronner par cette bonne œuvre une vie toute pour Dieu et pour le prochain; enfin le talent et le courage des missionnaires, ont surmonté tous les obstacles. Le dimanche 12 janvier, M. l'évêque de Séez ouvrit les exercices avec les missionnaires de Laval. D'abord le froid, les neiges, les mauvais chemins, parurent ralentir le zèle et l'empressement des fidèles; mais bientôt on brava tout. Les églises sont remplies, les divertissemens publics et particuliers cessent, des exhortations réitérées frappent les esprits les plus indociles, et touchent les cœurs qui sembloient fermés à la grâce. Les tribunaux de la réconciliation sont en-

tourés d'une foule pénitente; d'imposantes cérémonies font éclater les transports d'une sainte joie. Deux à trois mille personnes ont approché des sacremens, et un grand nombre ont été confirmées. La plantation du calvaire et la procession du saint Sacrement ont été surtout très-pompeuses. Les rues étoient tendues, les maisons décorées; plus de deux cents hommes, portant sur leur poitrine le signe du salut, se faisoient un honneur de charger sur leurs épaules la croix qui alloit être élevée, tandis que de nombreux chœurs de dames chantoient des cantiques. Le jeudi 20 février, jour marqué pour les adieux, on se réunit dans l'église pour remercier Dieu du bienfait de la mission. Les autorités de la ville ont secondé ce mouvement de toute leur influence, et à la fin de la mission, le curé et le premier adjoint, en l'absence du maire, ont adressé aux missionnaires des remercîmens publics au nom de tous les habitans.

— La mission qui a eu lieu à Cuers cet hiver, et dont nous avons rendu compte, a eu des suites heureuses, entr'autres, l'abjuration d'un protestant, qui a été touché des instructions de M. Paraudier, et qui depuis a eu des entretiens fréquens, tant avec M. le curé de Cuers qu'avec des chrétiens fervens et zélés de cette ville. Ce protestant est Jean-Louis Pons, calviniste, né à Genève, et âgé de 46 ans; son abjuration a eu lieu le 2 mars, troisième dimanche de Carême. On fit une procession solennelle à la croix de la mission, et Pons y parut dans le maintien le plus recueilli, et se joignit à la prière que fit tout haut pour lui le vénérable pasteur. L'église étoit décorée avec goût, et tous les habitans avoient pris part à la joie de ce jour. Le 7 mars, le nouveau converti reçut le baptême sous condition; le parrain étoit M. Aurran de Pierrefeu, député de 1815, et la marraine, Mme. Blaise Aurran. Un grand nombre de fidèles remplissoient l'église, et la cérémonie fut pompeuse et édifiante. Le néophyte doit faire sa première communion plus tard.

— Un homme qui avoit joué un rôle dans l'église constitutionnelle vient de mourir subitement à Besançon. M. Jean-Baptiste Demandre, né dans ce diocèse en 1739, d'abord curé de Saint-Pierre de cette ville, membre de l'assemblée constituante, puis évêque métropolitain du Doubs, sacré en cette qualité le 17 juin 1798, démissionnaire en 1801, et nommé par Le Coz à la cure de Sainte-Madeleine de Besançon, a été

trouvé mort dans son lit le vendredi 21 mars. Il étoit sorti la veille, et ne paroissoit nullement indisposé. On l'avoit cru plus d'une fois sur le point de se rétracter; mais d'anciens engagemens s'étoient sans doute opposés à cette démarche. Demandre avoit été élu en 1798 comme évêque constitutionnel de Besançon, à la place de Philippe-Charles-François Séguin, démissionnaire, qui quitta son poste parce qu'il n'y faisoit rien. Il tint à Besançon, le 31 août 1800, ce qu'on appeloit un concile métropolitain, où il se trouva quatre évêques et onze prêtres attachés à ce parti; on rend compte de cette assemblée dans les *Annales de la Religion*, par Desbois, tome XII, page 153. Demandre assista au concile de Paris en 1801, et signa plusieurs pièces avec les réunis. Il donna sa démission la même année, et joignit sa signature à celles de G. de Moyse, de Desbois et de Wandelaincourt, dans un acte du 26 octobre, qui a pour titre : *Avis des réunis sur leurs démissions*, et qui est passablement insolent. Le Coz nomma Demandre curé de Sainte-Madeleine à Besançon; c'est le dernier des évêques constitutionnels que Le Coz avoit réunis autour de lui, et qui sont tous morts. On ne connoît de Demandre que des Mandemens en faveur de son parti. Ses amis auroient voulu donner à ses obsèques une pompe extraordinaire, et décorer son cercueil des insignes de l'épiscopat; mais on a pris des mesures pour faire avorter ce dessein. Le *Constitutionnel* de samedi fait un grand éloge de cet évêque constitutionnel, cela est dans l'ordre; mais ce qu'il dit des *sanglots de dix mille citoyens qui encombroient l'église, et qui demandoient à Dieu un miracle pour ressusciter* M. Demandre, est une exagération un peu forte, et même un peu ridicule. On a tout lieu de croire que l'article du *Constitutionnel* a été rédigé par un ami et un confrère de M. Demandre, qui croyoit avoir intérêt à publier ces petits mensonges officieux.

— L'établissement définitif des nouveaux siéges, la nomination des évêques et leur prochain départ pour leurs diocèses réjouissent tous les amis de la religion, et sont surtout vivement sentis dans les provinces, où on voit de plus près l'inconvénient de la rareté des premiers pasteurs et de l'abandon des églises. M. l'abbé Aude, grand-vicaire de Mende et curé de Tournon, vient de publier un petit écrit *sur la cessation du provisoire de l'Eglise de France, et sur ce qui manque encore*

à sa pleine restauration. L'auteur, après avoir félicité l'Eglise de France d'une mesure si long-temps attendue, exprime ses vœux pour l'avenir; il réclame la célébration des conciles provinciaux si efficaces pour le maintien de la discipline. Il parcourt ensuite différens objets, la surveillance de l'instruction publique, les écoles primaires, l'autorisation des nouvelles communautés, la formation des chapitres, les préséances, l'œuvre des séminaires, le rétablissement de quelques fêtes supprimées. Sur ces divers points, M. l'abbé Aude énonce des vues dignes de son zèle et qui tendent toutes à augmenter l'influence de la religion. Les incrédules et les indifférens peuvent seuls redouter cette influence qui est si heureuse pour l'Etat, pour les familles, pour les individus. Quoique l'écrit de M. le curé de Tournon soit assez court, il contient néanmoins sur cette matière et sur d'autres qui s'y rapportent une variété de réflexions où il y auroit à profiter pour bien des gens. Peut-être l'auteur auroit-il pu se resserrer un peu en quelques endroits et éviter quelques négligences de style; il laisse courir sa plume à l'abandon, mais cette facilité n'ôte rien du mérite du fond, et tout l'écrit est animé des sentimens d'un pasteur dévoué pour l'honneur de la religion, pour le bien de l'Etat et pour le salut de ses ouailles.

— Un journal a dernièrement annoncé qu'un ancien ministre protestant, aujourd'hui converti, M. Barber, fils, avoit été ordonné prêtre aux Etats-Unis par M. l'évêque de Boston. M. Barber est le même dont nous avons parlé, n°. 845; il fut converti à New-York par le Père Fenwich, et a ramené ensuite sa femme et son père. Celui-ci, qui avoit été d'abord irrité du changement de son fils, a fini par l'imiter, et est aujourd'hui prêtre et missionnaire dans le même pays où il avoit été ministre. M. Barber, fils, et sa femme, se sont séparés d'un commun accord; M[me]. Barber a pris le voile chez les religieuses de la Visitation, et elle demeure au couvent de Georges-Town. M. l'archevêque de Baltimore a engagé M. Barber à éprouver sa vocation, et ce ministre est venu en effet en Europe, et a passé quelque temps à Rome. Il a persévéré dans sa résolution, et va exercer le ministère à Clarmont, dans le New-Hampsire, où une congrégation d'anciens et de nouveaux catholiques s'occupe de faire bâtir une église. Le prélat qui a ordonné M. Barber, est M. Chevrus, évêque de Boston, le même qui a été nommé récemment évêque de Montauban, et que l'on s'attend à voir revenir bientôt en France.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, doit partir pour Bordeaux le 2 avril. Elle sera accompagnée de Mme. la duchesse de Damas, de Mme. la vicomtesse d'Agoult, et de Mme. la vicomtesse de Biron; de M. le marquis de Vibraye et de M. le vicomte d'Agoult.

— M. le maréchal de camp vicomte de Caux remplace M. le comte de Coëtlosquet dans la direction générale du personnel au ministère de la guerre.

— M. Perceval, intendant militaire, directeur du matériel au ministère de la guerre, vient d'être remplacé par M. Denniée fils.

— M. le marquis de Bellune, fils de M. le ministre de la guerre, est parti pour se rendre à l'armée des Pyrénées.

— M. le maréchal de camp baron Brincard, qui étoit destiné à commander une brigade à l'armée d'Espagne, est mort à Paris le 14 mar .

— Les éditeurs responsables du *Courrier François* et du *Pilote* ont été cités, pour le 8 avril, devant la cour royale de Paris, à la requête de M. le procureur-général, pour voir prononcer contre eux une suspension d'un mois, attendu que leur esprit résultant d'une succession d'articles porte atteinte à la paix publique.

— Vingt-cinq personnes des autorités civiles et militaires de Toulouse ont eu l'honneur d'être admises, le 20 mars, à la table de Mgr. le duc d'Angoulême. S. Em. M. le cardinal n'a pu assister à ce dîner; le Prince lui en exprima ses regrets de la manière la plus flatteuse. Après le repas, toutes les personnes distinguées par leur rang, leur nom, leurs emplois, se sont empressées de venir présenter leurs hommages à S. A. R. Plusieurs Espagnols ont eu également l'honneur d'être présentés au Prince, et en ont reçu l'accueil le plus honorable. On y remarquoit MM. les archevêques de Valence et de Tarragone, Mataflorida, Eguia, Ortafa, Gisper, etc. S. A. R. dit à M. l'archevêque de Valence : « J'espère vous voir bientôt à Valence ».

— La régence d'Urgel est remplacée par un conseil composé de cinq personnages espagnols, savoir : le baron d'Eroles, M. l'archevêque de Tarragone, l'évêque d'Urgel, l'ancien intendant civil Erro, et le conseiller Calderon. Ce conseil s'occupera à régler l'administration civile dans toutes les branches, rendant à Mgr. le duc d'Angoulême un compte détaillé de toutes les opérations. S. A. R. commandera avec une pleine indépendance, et sans l'intervention du conseil, les armées françoise et espagnole.

— Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé le 22 mars à Perpignan. Le soir, toute la ville a été illuminée. M. le maréchal Moncey étoit arrivé le 20 dans cette ville. Le 22, S. Exc. a fait paroître un ordre du jour. « L'armée françoise n'a pas seulement à se signaler sur le champ de bataille, elle doit respect aux propriétés, protection aux habitans, et justice à tous. Elle doit en un mot se montrer digne d'avoir à sa tête un descendant du grand Henri ». Mgr. le duc d'Angoulême est parti de Perpignan le 24, après avoir passé en revue, la veille, un corps considérable de troupes. Il est arrivé à Toulouse le 25.

— M. le comte de Puiségur, préfet des Landes, a adressé une circulaire aux autorités de ce département pour rappeler leur attention sur les tentatives criminelles de certains individus qui, pour ébranler la fidélité des troupes qui se rendent à l'armée, tiennent des propos incendiaires et distribuent des é[illegible]ts infâmes.

— Le tribunal de police correctionnelle de Caen a condamné à un mois d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende le nommé Louis-Madeleine dit *Bâton*, accusé d'avoir insulté M. le préfet et proféré des cris séditieux.

— Dans la nuit du 13 au 14 mars, des voleurs se sont introduits, avec effraction, dans l'église de la paroisse d'Houeillès, arrondissement de Nérac, et y ont enlevé des vases sacrés, du linge d'autel, et de l'argent déposé dans un tronc. La justice a atteint les coupables, qui ont été trouvés nantis des objets volés, et de beaucoup d'autres.

— La ville d'Aix, où M. Manuel a exercé la profession d'avocat, a été pavoisée et illuminée le jour où la nouvelle de son exclu i on de la chambre a été connue. Le buste du Roi a été porté en triomphe dans les rues.

— Mina a paru sur l'extrême frontière du côté du Perthuis (Pyrénées-Orientales). Il s'occupe à organiser sa ligne, et à placer ses postes. Les forts de la Seo ont été approvisionnés des munitions de guerre et de bouche.

— Dans les derniers jours du mois de février, on a fusillé à Piera, à neuf lieues de Barcelonne, trois prêtres, le bailli et le régidor de l'année dernière. On a fait éprouver le même sort aux curés de Monboni, Valbona, Carmé, Ourpi et Llacouna.

— Le colonel Fabvier, qui a été impliqué dans plusieurs conspirations, est passé en Espagne pour faire cause commune avec Mina. Le colonel a adressé aux François une proclamation pour les engager à renverser le gouvernement et l'auguste famille des Bourbons. Plusieurs autres militaires, au nombre desquels sont le général Lallemand et le colonel Duvergier, ont imité le patriotisme de Fabvier et offert le secours de leurs bras aux Espagnols contre les François. Cette conduite est vraiment libérale.

— On a publié à Madrid le décret des cortès qui défend l'introduction dans les ports de la péninsule et des îles adjacentes des navires appartenant aux nations qui ont rompu leurs relations avec l'Espagne.

— On évalue à douze cents hommes les troupes commandées par le comte d'Amarante. Le vicomte de Réal-Agrado, plusieurs membres de la famille des Silveira, et beaucoup de gentilshommes de Traz-os-Montes, ont pris parti pour les rebelles, et ont concouru à la formation de la régence, dont M. de Souza est vice-président. Elle devoit être présidée par l'archevêque de Braga; mais on prétend que ce prélat a été arrêté dans sa résidence avant d'avoir pu se rendre à Chaves. Les prieurs de Guinsaraens et de Thomas ont reçu l'ordre de sortir du royaume dans le délai de huit jours. Les vicomtes de Belsemao et plusieurs autres personnages ont été exilés dans les provinces. Des attroupemens populaires ont eu lieu dans plusieurs villes. Le ministère fait fortifier et approvisionner le château de Lisbonne.

— Le prince Jean de Valguarnera est du nombre des personnes qui ont péri à Palerme sous les ruines des édifices renversés par un tremblement de terre, le 5 mars.

— Lord Liverpool et M. Canning ont annoncé, le 26, à la chambre des lords et à celle des communes d'Angleterre, qu'ils déposeroient, le 14 avril, sur les bureaux des chambres, les papiers relatifs aux négociations qui ont eu lieu au sujet des différends entre la France et l'Espagne. Lord Liverpool a de nouveau assuré que le gouvernement professoit une stricte neutralité. Le 27, il a été question dans la chambre des communes de traités conclus en 1815 entre les cinq grandes puissances.

— Le baptême du prince royal de Wurtemberg a été célébré avec beaucoup de pompe à Stuttgard, le 21 mars. Le roi a envoyé, tant en son nom qu'au nom du prince royal, 700 florins à la maison des orphelins.

— Les fausses lettres qui avoient été envoyées aux autorités de la Suède par des individus qui sont encore inconnus avoient pour but de répandre dans toute la Suède, par le canal des autorités elles-mêmes, l'annonce d'un assassinat prochain du roi et de toute la famille royale. Les quatre ordres ont résolu unanimement d'envoyer au roi et au prince royal une adresse pour leur exprimer de nouveau leur fidélité et leur dévoûment.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 31 mars, la chambre procède au renouvellement mensuel des neuf bureaux. Tous les ministres sont présens. M. le ministre de l'intérieur expose les motifs de plusieurs projets de loi. L'un tend à autoriser la ville de Marseille à emprunter une somme de 150,000 francs pour subvenir aux frais d'établissement du siége épiscopal. Le second projet autorise le département de la Nièvre à s'imposer extraordinairement 3 centimes par franc à l'effet d'obtenir 120,000 francs nécessaires pour retirer la préfecture des bâtimens de l'évêché, et pourvoir aux frais d'établissement du séminaire. Un troisième projet autorise le département de l'Aveyron à s'imposer extraordinairement 3 centimes pour la translation de la préfecture de Rodez, qui se trouve actuellement dans les bâtimens de l'évêché. Ces projets de loi sont renvoyés à l'examen préparatoire des bureaux. M. de Colligis prête serment. M. Delauro obtient un congé.

M. de Labourdonnaye prononce un long discours sur la loi des finances. Le système de finances et le système politique du ministère paroissent à l'orateur également funestes pour la France et pour le trône. On veut faire illusion sur la situation de nos finances, et dissimuler les fautes de l'administration. Une grande partie du discours est consacrée à censurer la conduite de M. de Villèle, que l'orateur accuse d'imprévoyance et de foiblesse. Ce discours a plusieurs fois excité les murmures du côté droit. L'impression est rejetée à une immense majorité.

M. le ministre des finances répond au préopinant. Le ministère a

pourvu par le budget de 1823 aux dépenses ordinaires; et il a obtenu un crédit de 100 millions pour les dépenses extraordinaires. Ainsi on a pourvu à tous les besoins qui peuvent survenir. M. de Villèle présente le tableau de la situation générale des finances, et démontre que l'armée des Pyrénées a tout l'argent et toutes les provisions nécessaires. La chambre donne des marques unanimes d'adhésion.

M. de Vaublanc considère l'administration des finances dans les vastes rapports qui l'unissent avec la prospérité générale, et qui rendent le commerce, l'agriculture et l'industrie dépendans de l'administration. L'orateur se plaint de la marche du ministère; il excite plusieurs fois les murmures de la chambre.

M. de Saint-Cricq, directeur général des douanes, répond au discours de M. de Vaublanc. « Le système des douanes est, dit-il, aussi près que possible de la perfection. En 1820, il y a eu 363 millions d'importations, et 455 millions d'exportations.

Leçons de Morale, par M. A. Garrigues (1).

M. Garrigues, dont nous avons déjà annoncé la *Théorie du Bonheur* (2) et le *Cours de Philosophie* (3), a donné depuis un ouvrage du même genre; c'est un recueil de pensées détachées sur différens sujets. Elles roulent sur le bonheur, les passions, les mœurs, la société, etc. L'auteur est non-seulement moral mais religieux; c'est à la lumière de la religion qu'il juge les hommes et qu'il trace leurs devoirs. Son ouvrage respire les sentimens d'une ame honnête; le vice, la fausseté, la cupidité, la déloyauté, révoltent M. Garrigues, et il exprime franchement son indignation. Je ne lui ferai point un reproche de ses *haines vertueuses* contre tout ce qui est opposé à la religion et à l'honneur; seulement il m'a paru qu'il étoit enclin à la sévérité. Dans le procès qu'il fait à son siècle, il semble envelopper tous ses contemporains dans des généralités un peu dures. Il ne voit plus de bonne foi dans les hommes, il semble moins content encore des femmes, et ne dit point assez qu'il est un grand nombre d'honorables exceptions aux portraits peu flatteurs qu'il trace. A cela près, ses pensées sont d'un observateur judicieux, d'un ami de l'humanité et d'un homme inspiré par les plus louables sentimens.

---

(1) 1 vol. in-8°. prix, 1 fr. et 1 fr. 25 c. franc de port.
(2) 1 vol. in-8°. prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franc de port.
(3) 1 vol. in-8°. prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franc de port.
Ces trois ouvrages se trouvent à Paris, chez Le Normant, et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Portrait politique des Papes considérés comme princes temporels et comme chefs de l'Eglise; par M. Llorente, 1822; 2 vol. in-8°.

Rabaisser le saint Siége, lui ravir sa primatie ou la réduire à un vain titre d'honneur, flétrir la mémoire des papes mêmes que l'Eglise révère comme saints, attribuer constamment leur élection à l'intrigue et leur conduite aux motifs les plus indignes de leur caractère, exciter enfin parmi les gouvernemens et parmi les fidèles la haine et la jalousie contre Rome et contre ses pontifes, tel est l'esprit et le but de cet ouvrage. L'auteur remonte jusqu'à saint Pierre, et commence dès-lors son système d'attaque. Il conteste cette proposition que la présidence du collége apostolique, donnée par Jésus-Christ à saint Pierre, devoit être transmise à ses successeurs; cette proposition n'est fondée, selon lui, sur aucun témoignage de l'Ecriture sainte ou d'auteurs respectables. Il croit même qu'on peut douter avec assez de fondement que saint Pierre ait jamais été à Rome, et y ait souffert le martyre, à plus forte raison qu'il y ait fondé une église. Ainsi voilà d'un seul coup la primatie pontificale ébranlée; mais les raisons de M. Llorente sont aussi foibles que son système est ridicule. Il se fonde sur le silence de saint Luc dans les Actes des Apôtres : comme si saint Luc s'étoit proposé de raconter tout ce qu'ont fait les Apôtres, et comme si tout ce qu'il ne dit pas étoit faux par là même! *C'est un pyrrhonisme extravagant*, dit un critique judicieux, de révoquer en doute le fait de la venue de saint Pierre à Rome; le fait est rapporté par tous les anciens auteurs, à com-

mencer par saint Ignace, disciple de saint Pierre. Saint Irénée, saint Epiphane, Eusèbe, saint Jean Chrysostôme, attestent ou supposent le voyage de saint Pierre à Rome. Aussi les auteurs protestans les plus instruits conviennent du fait. Baratier fit imprimer à Utrecht, en 1740, des *Recherches chronologiques* sur les anciens évêques de Rome, où il montre que saint Pierre est allé dans cette ville. L'évêque anglican Pearson a soutenu la même thèse dans une dissertation qui se trouve avec ses OEuvres posthumes. N'y a-t-il pas de la folie à vouloir revenir, au bout de dix-huit siècles, sur un fait admis par tous les Pères et tous les auteurs ecclésiastiques?

La dignité d'apôtre, le choix et les éloges de Notre-Seigneur, la sainteté de Pierre, ses miracles, rien n'a pu mettre ce premier chef de l'Eglise à l'abri de la critique de M. Llorente. Il rapporte avec complaisance les objections des philosophes contre la mort d'Ananie et de Saphire, et il finit par cette réponse dérisoire que *tous les Actes des Apotres sont des mystères supérieurs à notre foible entendement.* Mais ce n'est pas tout; l'auteur veut bien aussi excuser Néron de la mort de saint Pierre, et il insinue que, si celui-ci fut mis à mort, *ce n'étoit pas uniquement parce qu'il étoit chrétien, mais plutot parce qu'il troubloit l'ordre civil en excitant les citoyens à mépriser les dieux de l'empire.* Touchante attention de M. Llorente! il aime mieux justifier Néron qu'approuver saint Pierre, et dans le choix entre un saint apôtre et un empereur dont le nom est abhorré, c'est pour celui-ci que l'impartial docteur fait pencher la balance. Le censeur des papes méritoit d'être l'apologiste de Néron.

Dans les pontificats suivans, l'auteur suit le même système de pyrrhonisme et de détraction. Parce qu'on ne connoît pas bien toute l'histoire des premiers papes,

il en conclut qu'il ne faut rien croire de ce qu'on raconte d'eux. Il révoque en doute le martyre de saint Lin, de saint Clet, de saint Clément. *Si saint Alexandre étoit mort du dernier supplice*, dit-il, *ce ne seroit sans doute pas pour avoir professé la religion chrétienne, mais bien pour quelque crime contre les lois de l'empire; c'est du moins ce que tendroit à faire croire l'impartiale justice d'Adrien*. Ainsi l'auteur aime mieux contester toute la tradition que d'accuser un empereur païen, dont on raconte plusieurs traits peu honorables; et voyez son inconséquence; à la page suivante, il *avoue qu'Adrien avoit commencé une persécution dont Alexandre a pu périr victime*. Après avoir nié le martyre des premiers papes, il en tire un argument contre leur autorité spirituelle : *Quel pauvre rôle jouoient donc ces papes pour qu'on les supportât avec indifférence? peut-on après cela ajouter foi à tous les martyrs qu'on nous débite?* Nous ne parlons point de ce ton si déplacé; mais quelle est la logique de cet écrivain qui, parce qu'il refuse de croire au martyre des premiers papes, ose fonder une objection sur une si foible dénégation? Pour saint Télesphore, il imagine une autre défaite; ce saint pape fut réellement condamné à mort, mais il le méritoit pour avoir *déclamé* contre les dieux de l'empire.

A l'article saint Victor Ier., l'auteur explique l'origine de la primauté romaine; *la véritable cause de cette primauté est l'assentiment de tous les évêques*, et les droits qu'elle confère se bornent à peu près *à faire exécuter par des moyens spirituels les lois ecclésiastiques promulguées par le corps législatif*. On ne s'attendoit guère à trouver le *corps législatif* ici; mais M. Llorente étoit trop bon constitutionnel pour ne pas porter en tout ses idées de gouvernement. S'il consent que l'on dise que la primauté romaine est de droit divin, c'est à condition qu'on y ajoutera la clause du consen-

tement général des évêques; *c'est ainsi*, ajoute-t-il, *que nous disons que le pouvoir des rois est de droit et de consécration divine, parce qu'on suppose le consentement préliminaire des peuples.* Mais toute cette théorie est ridicule; c'est une absurdité que de prétendre astreindre l'Eglise aux formes du gouvernement temporel, et de supposer que Jésus-Christ n'a donné la primauté au Pape que dans les cas où les évêques le trouveroient bon. Le fondateur de l'Eglise a dû pourvoir d'une manière stable à son gouvernement.

Dans le même article l'auteur attaque les canonisations en ce que, 1°. elles ne sont pas constantes; 2°. que ce ne sont pas des articles de foi; 3°. que des saints canonisés ont commis de fort mauvaises actions. Dans ce système il s'attache à trouver des torts à tous les papes canonisés. Ce fut, à son gré, l'ingratitude et l'injustice de saint Zéphirin qui jetèrent Tertullien dans le parti des montanistes. Pour saint Pontien, M. Llorente soupçonne que son bannissement fut dû *à un excès de zèle religieux qui l'aura porté à insulter aux dieux de l'empire.* Ainsi le docteur espagnol met ses conjectures à la place des faits; cela est bien digne d'un secrétaire de l'inquisition. Quelquefois le censeur mêle la plaisanterie la plus ignoble aux matières les plus sérieuses. A l'article de saint Eusèbe, exilé en Sicile, où il mourut, *je laisse aux critiques à décider*, ajoute M. Llorente, *s'il suffit d'avoir été banni ou condamné à servir de palfrenier pour mériter la palme du martyre.* Ainsi partout on entrevoit le dessein d'avilir ou de rendre odieux les papes.

Nous savions déjà que M. Llorente étoit partisan du mariage des prêtres; il se déclare à plusieurs reprises contre le célibat ecclésiastique, et il en déplore les effets funestes en homme que cette loi contrarie. Le concile de Nicée eut tort de condamner les Ariens; *si on n'eût pas donné aux opinions d'Arius plus d'impor-*

tance qu'elles n'en méritoient, elles seroient tombées d'elles-mêmes avec le temps. A la page 91, on dit que les papes ont voulu être des *demi-dieux*, et on se moque des princes qui se laissent encore *séduire* par des noms imposans, et qui rendent un respect *excessif* au Pape. Anastase Ier. a été aussi canonisé *sans qu'on sache trop pourquoi;* la même réflexion est appliquée à Innocent Ier. et à Boniface Ier. La haute réputation de saint Léon Ier., si justement surnommé le Grand, n'a pu fléchir l'ennemi du saint Siége; on accuse aussi ce saint pontife d'*esprit de domination* et d'un *zèle porté à la rigueur*. Saint Grégoire le Grand étoit *un vil adulateur,* qui a *laissé d'assez fortes preuves de son zèle ardent déguisé sous le nom de vertu pour l'agrandissement du siége pontifical et de son intolérance.* Ainsi les plus grands hommes sont immolés à la haine, la vertu, la science, le zèle, des services éclatans, tout cela est nié ou dissimulé. Quand on n'a rien de positif à alléguer, on a recours aux soupçons. A l'article de Léon III, on dit qu'*il seroit possible qu'il eût été de mauvaises mœurs, et qu'il eût tenté d'acquérir le pontificat par des moyens illicites*. En vérité, est-ce ainsi qu'on écrit l'histoire, et M. Llorente n'auroit-il pas cru avoir à se plaindre de nous, si nous l'avions traité comme il traite un pape, et si nous avions dit qu'*il seroit possible qu'il eût de mauvaises mœurs?*

On sait que l'histoire de la papesse Jeanne est aujourd'hui abandonnée de tous les critiques. Cette absurdité scandaleuse, qui a servi long-temps la haine des ennemis du saint Siége, *ne mérite plus aucune créance, puisque les protestans eux-mêmes ont pris soin de la démentir;* ainsi s'exprime la *Biographie universelle*. Hé bien! M. Llorente s'efforce de rajeunir cette vieille fable. Il n'a pas voulu se priver d'une anecdote qui tendoit à jeter du ridicule sur le saint Siége, et il consent seulement à raccourcir le règne de la prétendue

papesse. Mais les savans s'accordent à penser qu'entre Léon IV et Benoît III, il n'y a pas eu d'intervalle nécessaire pour placer le pontificat de Jeanne. M. Llorente renvoie à un ouvrage du protestant Lenfant, intitulé : *Histoire de la Papesse Jeanne;* nous le renverrons, à notre tour, à un autre protestant, David Blondel, qui a eu la bonne foi d'examiner ce point de critique sans songer aux préjugés de son parti. D'autres protestans, Penzer, Boxhorn, Conring, Leibnitz, Bayle, en ont parlé dans le même sens. On peut voir encore une Dissertation de Joseph Garampi, Rome, 1749, in-4°., et une autre de Busenelli, professeur de droit-canon à Padoue. Récemment M. François Warner, chanoine de Mayence, a inséré dans le *Catholique* de cette ville une dissertation où il prouve que les auteurs qui ont les premiers avancé ce fait n'ont aucune autorité, qu'ils ne s'accordent pas entre eux, et que leur récit a tout-à-fait l'air d'un roman; nous en avons parlé n°. 751. Les savans auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*, disent que cette fable est entièrement renversée par la chronologie. Le Dictionnaire de Moréri s'exprime plus fortement encore. *Un très-grand nombre d'argumens invincibles renversent entièrement cette imposture, et il n'y a qu'une passion injuste ou une extreme ignorance qui puissent présentement engager à soutenir cette vieille rêverie; il est vrai que de nos jours elle est hors de crédit, et que les savans, même ceux qui se sont séparés de l'Eglise, ont traité cette élévation prétendue de Jeanne au pontificat de fable ridicule* (Moréri de 1759, tome VI, p. 244). Tout se réunit donc pour convaincre M. Llorente d'une passion révoltante, et cet homme, qui s'élève à tout propos contre les fausses décrétales, et contre ceux qui les ont accréditées, quoiqu'ils fussent de bonne foi, va renouveler sciemment et prôner seul une fable que les protestans même ont abandonnée.

C'est dans le même esprit que, dans un autre endroit, il semble dire que les protestans étoient autorisés à traiter le Pape d'antechrist.

Et que l'on ne croie pas que nous avons épuisé la liste des calomnies, des outrages, je dirois presque, des impiétés de l'ennemi des papes. Nous n'avons parcouru encore que le Ier. volume, et dans ce volume même il nous a fallu omettre beaucoup d'assertions que nous avions notées en passant, et qui ne sont guère moins téméraires et guère moins méchantes que celles que l'on vient de lire. Nous nous bornerons pour cette fois à relever quelques traits d'ignorance bien étranges dans un homme qui écrit sur l'histoire. Il dit dans sa Préface : *Au 16e. siècle, les luthériens et les calvinistes; au 17e. siècle, tous les chrétiens compris sous la dénomination de protestans, se sont séparés de l'église romaine.* Que signifie cette distinction? est-ce que les luthériens et les calvinistes ne sont pas les mêmes que l'on comprend sous la dénomination de protestans, et est-ce qu'il y eut au 17e. siècle une nouvelle scission? A la page 53, l'auteur parle d'*Onamea*, mère d'Alexandre Sévère; tout le monde sait qu'elle s'appeloit Mamæa. A la page 151, il cite le cardinal de Fleury comme rapportant un fait de l'Histoire Ecclésiastique; le pauvre homme a confondu le cardinal de Fleury avec l'abbé Fleury, et le ministre avec l'historien. C'est une méprise assez grossière pour un docteur qui écrivoit en France, et qui cite souvent nos écrivains. L'auteur écrit avec tant de légèreté qu'il prend quelquefois un pape pour un autre. Ainsi, après avoir raconté l'histoire du pontificat d'Adrien Ier., mort en 795, il passe à celui de Léon III, son successeur, et puis il confond les noms, entremêle l'histoire des deux pontifes, et attribue à Adrien ce qui appartient à Léon. *Adrien*, dit-il, *est canonisé;* ce qui n'est pas : c'est Léon III qui l'a été.

Notez que l'auteur part de là pour s'élever contre les canonisations qu'il a particulièrement en aversion. *Peu de papes*, dit-il, *se sont souillés d'autant d'actions déshonorantes et de crimes moraux et politiques qu'Adrien*. Il est bon de remarquer en passant que les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* portent d'Adrien un jugement bien différent, quoiqu'ils n'aient pas été accusés de flatter les papes. Adrien, disent-ils, *termina par une mort édifiante un pontificat des plus longs et des plus glorieux*.

Nous examinerons une autre fois le IIe. volume du *Portrait politique des Papes*.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri s'est rendue, le 2 avril, au petit Luxembourg, chez Mme. la chancelière Dambray, où s'est faite une vente de divers ouvrages à l'aiguille et au pinceau, faits par des dames de la plus haute distinction, et dont le produit est consacré au soulagement des pauvres. S. A. R. a fait plusieurs emplettes, dont le montant aura grossi abondamment la caisse des indigens.

— M. l'évêque de Rodez doit entrer en retraite au séminaire Saint-Sulpice le dimanche de *Quasimodo*, pour se préparer à son sacre, qui aura lieu dans l'église Sainte-Geneviève; M. l'archevêque de Paris sera assisté, à ce qu'on croit, de M. l'évêque de Bayeux, élu archevêque d'Albi, et de M. l'évêque d'Hermopolis. On ne sait pas encore quel jour aura lieu le sacre des cinq évêques préconisés dans le consistoire du 10; on dit seulement que M. l'évêque du Puy sera sacré à Saint-Sulpice, par M. l'évêque de Chartres, dont il étoit grand-vicaire.

— Les fêtes que nous venons de célébrer confirment la remarque que nous avons déjà faite plusieurs fois sur l'insuffisance des églises de la capitale. Leur petit nombre a d'autant plus d'inconvéniens que la plupart ne sont pas grandes, et que plusieurs sont même fort étroites. Si dans celles-ci on ne peut trouver à se placer les dimanches même ordinaires, et si bien des personnes qui craignent la foule sont privées,

pour cette raison, de l'avantage d'assister à l'office, à plus forte raison dans les jours de grande fête. Le jour de Pâque l'affluence étoit telle dans les églises que beaucoup de gens restoient au dehors, et que dans l'intérieur on étoit pressé à ne pouvoir remuer. Les plus grandes églises étoient ce jour-là entièrement remplies; cela étoit vrai à la lettre à Saint-Sulpice, quoique ce vaisseau soit un des plus vastes de la capitale. A la dernière grand'messe et au salut la foule étoit extrême. A Sainte-Geneviève il y avoit également beaucoup de monde; l'office s'est fait avec solennité, et le soir il y a eu un salut en musique. L'autel étoit illuminé de la manière la plus brillante, et l'on n'est sorti de l'église qu'à plus de neuf heures.

— Les associations pieuses continuent les bonnes œuvres qu'elles ont entreprises. Le bien qui s'est fait aux Magdelonnettes dans la mission de cet hiver, se soutient; beaucoup de prisonnières ont paru revenir sincèrement à Dieu, et la conversion de quelques-unes a même été accompagnée de marques éclatantes du pouvoir de la grâce. M. l'abbé Goudin, qui avoit donné cette mission, en commence une, le dimanche de la Quasimodo, dans la maison de Saint-Lazare; il sera secondé par M. l'abbé de Villers, aumônier de la maison, et dont le zèle y a obtenu plus d'une fois d'abondantes consolations. Des dames charitables doivent aller exhorter et catéchiser les prisonnières, et on ne doute point que leurs soins n'obtiennent des résultats aussi heureux qu'aux Magdelonnettes. Dans d'autres prisons et hôpitaux, de pieux fidèles vont visiter les malades; nous avons parlé quelquefois du succès de leurs efforts à la Charité. Ils vont aussi à Sainte-Pélagie. Le jeudi-saint, M. le duc Matthieu de Montmorency, qui a pris lui-même plus d'une fois une part active à ces bonnes œuvres, a lavé les pieds dans cette prison à douze pauvres. Le noble pair étoit assisté de M. Bonneau, inspecteur-général des prisons, et d'autres pieux fidèles.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a donné à la ville de Toulouse des exemples de piété qui ont fait une impression profonde. Le mercredi-saint, 26 mars, tandis que la famille royale recevoit à Saint-Germain-l'Auxerrois, le pain eucharistique, et étoit pour tous les fidèles un sujet d'édification; d'un autre côté, un prince que de hautes fonctions appellent sur nos frontières, s'approchoit de la table sainte pour y re-

cevoir le pain des forts. Avant sept heures, la gendarmerie occupoit les différens postes du chœur de Saint-Etienne de Toulouse, et la troupe de ligne, à l'entrée principale de l'église, étoit occupée à écarter la foule. Depuis long-temps on n'avoit vu dans le chœur de Saint-Etienne une réunion aussi nombreuse, composée de tout ce que la ville et le département offrent de plus distingué. S. Em. Mgr. le cardinal est arrivé à sept heures et demie, et s'est rendue à son prie-dieu. S. A. R. qui avoit refusé tout espèce d'honneur militaire, est sortie de son palais à huit heures, et est allée à pied à la métropole. Le chapitre a reçu le Prince à la porte de l'église. Mgr. le cardinal a célébré le saint sacrifice, assisté de M. Savy, vicaire-général, et de M. Pons, dignitaire du chapitre. M. l'évêque nommé de Verdun remplissoit auprès de S. A. R. les fonctions de premier aumônier. Mgr. le cardinal a donné la communion au Prince. M. le duc de Guiche et M. Melchior de Polignac tenoient la nappe de la communion. La piété et le recueillement profond de S. A. R. ont produit une vive impression sur tous les assistans. M. le curé de Saint-Etienne a célébré la messe d'actions de grâces, pendant laquelle on a chanté à grand chœur l'*Exaudiat*. Le Prince a été accompagné jusqu'à la porte de l'église par Mgr. l'archevêque et le chapitre. Les principales autorités étoient venues assister à cette cérémonie. Toulouse, cette ville si pleine de dévoûment pour l'auguste famille des Bourbons, se rappellera long-temps les exemples d'édification que lui a donnés celui que notre monarque se plaît à appeler son fils.

A onze heures, Mgr. le cardinal a présenté à l'audience de S. A. R. les principaux membres de son clergé et de son chapitre. S. Em. lui a adressé le discours suivant :

« Monseigneur, j'ai l'honneur de présenter à V. A. R. les membres du chapitre de mon église métropolitaine, les vénérables curés de la ville de Toulouse et les dignes supérieurs de mes séminaires.

» Ils partagent tous l'allégresse et le bonheur des bons habitans de Toulouse : leurs vœux pour V. A. R. et son auguste race, ont la même ardeur; leurs cœurs sont pénétrés du même amour.

» Mais ils ont un titre de plus pour mériter que V. A. R. veuille bien accueillir leurs vœux : c'est qu'ils les offrent tous les jours dans le saint sacrifice au Dieu des miséricordes, et qu'ils vont tous avec nous invoquer le Dieu des armées pour l'heureux succès de la sainte et glorieuse entreprise de V. A. R. ».

Le Prince a répondu à S. Em. qu'il étoit sensible aux sen-

timens qu'elle venoit de lui manifester; qu'il savoit combien le clergé de Toulouse devoit être distingué, puisqu'il avoit à sa tête un chef si distingué lui-même, et qu'il appartenoit à une si bonne ville. S. A. R. a accueilli avec une bonté toute bienveillante les ecclésiastiques qui lui ont été présentés. Dans le nombre, elle a remarqué M. Darbou et M. le curé de la Daurade. Ce Prince charitable, qui est comme une seconde Providence pour les malheureux, a remis à Mgr. le cardinal une somme de 1,000 fr. pour les pauvres.

Le 27, S. A. R. a assisté à l'office du matin dans l'église de la Daurade. La présence du Prince avoit attiré un concours prodigieux de fidèles de toutes les paroisses de la ville. Revenue au palais, S. A. R. a reçu les Frères de la doctrine chrétienne, et a bien voulu les accueillir avec sa bonté ordinaire. Le 25, le Prince admit à sa table les archevêques de Valence et de Tarragonne. Le 27, le même honneur a été accordé à M. l'évêque de Verdun, à qui S. A. R. a adressé plusieurs fois la parole.

Les religieuses Carmélites de Toulouse ont prié M. le cardinal de faire agréer, à Mgr. le duc d'Angoulême, un cadeau précieux, qui consiste en une très-belle boîte en or, renfermant, d'un côté, des reliques de sainte Thérèse, et de l'autre, un portrait de Mme. Louise, religieuse Carmélite, tante de S. A. R.

Le 27, à midi, le Prince a quitté Toulouse, emportant les regrets, les vœux et les espérances de cette ville fidèle.

— M. l'abbé Duclos, qui étoit depuis plus de deux mois à Paris, est parti, il y a près de quinze jours, avec deux missionnaires, que Mgr. le grand-aumônier a envoyés pour distribuer les secours donnés aux réfugiés espagnols. M. l'abbé Duclos a passé une grande partie de sa vie en Espagne, et peut ainsi remplir dignement l'honorable mission que lui a confiée un prélat qui porte tous ses soins à soulager la fidélité malheureuse.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Madame est allée, le 2 avril, à huit heures du matin, prendre congé de LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri, qui ont reconduit l'auguste voyageuse dans ses appartemens. Madame s'est fait amener les enfans de France, et les a beaucoup caressés. A neuf heures, S. A. R. est montée chez le Roi pour en pren-

dre congé, et est restée une demi-heure avec S. M. Madame a ensuite daigné admettre à son déjeûner ses principaux officiers et ses dames d'honneur. Pendant le repas, la musique des gardes du corps a exécuté des symphonies. Madame est montée en voiture à dix heures précises. Une foule immense remplissoit la cour, et a salué Madame par les plus vives acclamations : l'émotion de la Princesse étoit visible. La voiture de M. le vicomte d'Agoult et de M. le marquis de Vibray suivoit celle de S. A. R. Deux voitures, contenant les dames de service, étoient parties à neuf heures. La Princesse est arrivée à Orléans, le même jour, à cinq heures après midi. S. A. R. a traversé la ville au pas, au milieu d'un nombreux concours et d'acclamations réitérées. La garde nationale à cheval escortoit la Princesse, qui est descendue à l'hôtel de la préfecture, et a reçu le clergé. S. A. R. a parlé de la perte que le diocèse avoit faite, et a fait l'éloge du successeur de M. de Varicourt. Le soir, la Princesse a reçu les autorités et les dames, et a adressé à plusieurs personnes des paroles très-flatteuses. Madame a entendu la messe jeudi, de grand matin, à la Préfecture, et est partie à sept heures pour Tours, en allant au pas, et en faisant un détour pour procurer au plus beau quartier de la ville l'honneur de la voir. Une grande foule a salué S. A. R. d'acclamations, qui ne l'ont quittée qu'à la sortie de la ville.

— S. A. R. Monsieur a accordé aux ouvriers de la manufacture de M. Mourgue, à Rouval (Somme), un secours de 1000 francs. S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans a accordé 500 fr.; le gouvernement a mis à la disposition de M. le préfet d'Amiens une somme de 10,000 fr. pour le même objet.

— M. Tabarié est nommé directeur du matériel de la guerre, en remplacement de M. Perceval.

— M. le duc de Mortemart, capitaine-colonel de la compagnie des gardes à pied ordinaires du Roi, est appelé à un commandement supérieur dans l'armée d'Espagne.

— On dit que M. le ministre des affaires étrangères a donné ordre aux consuls françois en Espagne de rentrer en France.

— La cour de cassation a rejeté, le 3 de ce mois, le pourvoi de l'éditeur de l'*Abeille de la Moselle*, condamné à deux mois de prison et 1000 fr. d'amende, pour avoir reproduit plusieurs passages de la brochure du sieur Dardonville, *sur les Trahisons*.

— Les sieurs Rouen, avocat stagiaire; Sencier, commerçant; Desloges, rentier; Long, garçon limonadier, et Parasis Marcel, garçon de maison, arrêtés lors des troubles qui eurent lieu, le 6 mars, vers la porte Saint-Denis, ont comparu, le 1er. avril, au tribunal de police correctionnelle. Le sieur Rouen a annoncé qu'il avoit déposé au parquet de M. le procureur-général près la cour de cassation une plainte en forfaiture contre les juges du tribunal correctionnel : il a demandé que le tribunal se récusat lui-même. Le ministère public a démontré que l'accusé avoit étrangement commenté la loi et défiguré les faits, et que cette plainte scandaleuse n'avoit d'autre but que de retarder la marche de la justice. Le tribunal, après une assez longue délibération, a ordonné qu'il seroit passé outre aux débats. M. de Rousselle, officier

de paix, a été appelé comme premier témoin. Le sieur Rouen s'est opposé à ce que le témoin fût admis à prêter serment, attendu qu'il est dénonciateur et agent salarié de la police. M. l'avocat du Roi a repoussé cet incident injurieux. M. de Rousselle a déposé que, le 6 mars, le sieur Rouen fût arrêté au milieu d'un groupe qui faisoit entendre des cris séditieux, et qui frappoit les agens de l'autorité. Le sieur Sencier fit une vive résistance contre les inspecteurs de police. Le tribunal a condamné Rouen à une année d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende; Sencier à six mois de prison et 50 fr. d'amende. Les quatre autres prévenus ont été acquittés.

— L'éditeur des *Lunes Parisiennes* a été condamné, le 1er. avril, par le tribunal de police correctionnelle, à deux mois de prison et 300 fr. d'amende, pour contravention à la loi du 9 janvier.

— D'après un arrêté de M. le ministre de l'intérieur, le journal périodique l'*Album*, qui n'avoit point obtenu l'autorisation du Roi pour parler des matières politiques, cessera d'être publié. L'éditeur de l'*Album* annonce qu'il va continuer de donner au public le fruit de ses veilles, et que son journal sera intitulé le *National*.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, en partant de Cahors, où il avoit passé la nuit, a daigné remettre à M. le maire une somme de 500 fr. pour les pauvres de cette ville. S. A. R. est arrivée à Bayonne le 31 mars.

— Le curé Torderas et le Père Miro ont été présentés à Perpignan, au nom du clergé espagnol réfugié, à Mgr. le duc d'Angoulême, qui les a accueillis avec bienveillance.

— M. le duc de Bellune est arrivé à Bayonne le 29 mars. M. le comte d'Autichamp est parti le même jour pour son quartier-général aux avant-postes. M. le duc de Reggio, qui est sur la ligne, a fait venir auprès de lui les chefs de l'armée de la foi, et les a exhortés à observer la plus grande discipline, les prévenant que tout acte de vengeance et autres excès seroient punis suivant les lois militaires de France. M. le maréchal a passé la revue des troupes de la foi à Saint-Jean-de-Luz.

— Un individu, nommé Lamarque, s'étant permis de tenir les propos les plus indécens sur le compte de la famille royale en présence de quatre grenadiers de la garde qui traversoient le département des Landes, a été arrêté par ces militaires, et livré à la justice.

— M. de Boisbertrand, commissaire-général de police, est arrivé le 26 mars à Bordeaux.

— La police de Bordeaux s'est transportée, dans la nuit du 26 au 27 mars, dans un hôtel de cette ville, pour y arrêter un individu signalé par l'autorité supérieure. On a saisi seulement deux malles appartenant à cet individu, qui a échappé aux recherches.

— M. de Lostande, aide de camp du général Guilleminot, a été arrêté à Bayonne et conduit à Paris, où il a été déposé à la Conciergerie, le 1er. de ce mois.

— M. le général Guilleminot reste auprès de Mgr. le duc d'Angoulême en qualité de chef d'état-major.

— On a expulsé de Bayonne tous les Espagnols révolutionnaires qui cherchoient à désunir les troupes du général Quésada.

— MM. les généraux de Larochejacquelein, de Saint-Priest et Bruny, sont arrivés le 26 mars à Perpignan.

— M. Vialas, substitut du procureur-général près la cour royale de Toulouse, a été nommé conseiller en ladite cour; M. Caubet, substitut près le tribunal de première instance, remplace M. Vialas. M. de Castelbajac, neveu du député de ce nom, a été nommé substitut du tribunal de première instance, en remplacement de M. Caubet. Ces trois magistrats ne sont pas moins connus par leurs opinions monarchiques que par leurs talens.

— Un fort détachement de l'armée du général O'Donnel, qui avoit été armé et équipé à Saint-Jean-Pied-de-Port, s'est avancé, sous le commandement de Santos-Ladron, sur la route de Pampelune, et a attaqué, le 27 mars, une colonne de quatorze cents hommes sortis de cette ville. Les constitutionnels ont été battus, et ont perdu près de six cents hommes, presque tous prisonniers. Cet engagement fait le plus grand honneur à Santos-Ladron.

— Des nouvelles de Madrid, du 25 mars, portent que le roi continue sa route pour Séville, tantôt à pied, tantôt à cheval. S. M. trouve cette manière de voyager plus utile à sa santé qu'un long séjour en voiture. Les cortès sont parties le 23 avec les ministres Egea et San-Miguel; un grand nombre de familles suivent le cortège, ou font leurs préparatifs de départ. La capitale est tranquille. Les nouveaux ministres entreront en fonctions à Séville. Les chargés d'affaires d'Angleterre, de Suède et des Etats-Unis ont dû partir le 21 mars de Madrid pour suivre le gouvernement à Séville.

— Dans la nuit du 9 au 10 mars, soixante personnes, de tous états, réputées anti-constitutionnelles, ont été enlevées de leur domicile à Valence (Espagne), et embarquées pour l'île d'Ivica. Cette expédition avoit été préparée avec beaucoup de secret Une colonne de bataillons provinciaux, forte de six à sept cents hommes, a été complètement battue par un corps d'insurgés, à deux lieues de Ségorbe. Le commandant de la colonne a été fait prisonnier. Les insurgés sont ensuite entrés dans Ségorbe.

— On dit que le comte Brunetti, qui étoit ambassadeur d'Autriche près la cour de Madrid, doit se rendre au quartier-général de Mgr. le duc d'Angoulême, et s'y faire reconnoitre comme accrédité de l'empereur d'Autriche auprès de la régence d'Espagne pendant la captivité du roi Ferdinand.

— M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France, est parti de Constantinople pour Paris le 20 février.

— Les tremblemens de terre ont recommencé d'une manière terrible à Alep dans les commencemens de janvier.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 1er. avril, M. le comte Mollien a fait le rapport de divers projets de loi relatifs aux comptes de 1821. La chambre s'est occupée en-

suite de la proposition faite par M. le comte Ferrand, relativement aux communautés religieuses de femmes. Elle a entendu contre le projet, M. le marquis de Castellan et le comte de Cornudet; pour le projet, M. l'archevêque de Sens; sur le projet, M. le marquis de Rougé.

Le 2, on a repris la discussion relative aux communautés religieuses de femmes. MM. le comte Lanjuinais et le baron Mounier ont parlé, le premier sur le projet, le second contre le projet. M. le ministre de la marine a soumis à la chambre quelques renseignemens qui avoient été réclamés dans le cours de la discussion. M. l'archevêque de Paris a ensuite proposé l'ajournement à la prochaine session, afin que, dans l'intervalle, la chambre et le gouvernement puissent recueillir les documens nécessaires pour statuer sur les diverses questions que présente cette branche de la législation. L'ajournement, appuyé par MM. le baron Pasquier et le comte Roy, a été mis aux voix et adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 1er. avril, M. Leroux-Duchâtelet a la parole contre la loi des finances. M. de Bourrienne demande qu'on exécute l'article 28 du réglement, et qu'on entende un des orateurs inscrits en faveur du projet. MM. de Labourdonnaye, Delalot et Dudon, parlent dans le même sens. M. le président maintient la parole à M. Leroux-Duchâtelet. L'orateur se plaint que l'on n'ait point fait d'amélioration dans nos institutions, ni d'économie dans nos dépenses; il s'oppose à la réduction proposée pour les ministères de la guerre et de la marine, et propose des moyens de subvenir aux dépenses de ces ministères. Il demande pour la session prochaine des institutions religieuses, judiciaires et administratives.

M. de Straforello parle de l'état actuel de notre commerce et de notre navigation extérieure. Il vote en faveur du projet de loi. M. de Bouville prononce un long discours, sans sortir de la discussion du projet. Il développe les causes des embarras qu'éprouve le trésor. « Notre système financier, dit-il, n'est point complet; il y existe de grandes lacunes faciles à remplir ». L'orateur termine une discussion lumineuse en développant un amendement.

M. le ministre des finances combat le système de M. de Bouville, donne des développemens sur la situation du trésor, et attribue la situation actuelle à une crise passagère. M. Hyde de Neuville répond à quelques accusations dirigées contre le côté droit; il entre ensuite dans l'examen des dépenses de tous les ministères, propose quelques réformes, et rejette toute réduction sur les ministères de la guerre et de la marine.

Le 2, une réunion préalable a eu lieu dans les bureaux pour l'examen des projets de loi relatifs à l'établissement des siéges épiscopaux de Marseille, Rodez et Nevers.

M. de Berbis a la parole sur la loi des finances. L'orateur fait des vœux pour la diminution des impots; il attribue les frais énormes de

l'administration à la bureaucratie et au système de centralisation : une bonne organisation départementale et municipale est nécessaire. M. Leclerc de Beaulieu se plaint de l'exagération des traitemens et du nombre excessif des préfectures. Il adopte les amendemens de M. Leroux-Duchâtelet.

M. de Frénilly fait des réflexions générales sur la forme et le fond du budget. Il se plaint du mauvais état des routes, et indique divers amendemens sur la guerre et sur la marine.

M. Pavy fait remarquer que la désertion inconcevable du côté gauche n'empêche pas la chambre de se livrer avec maturité à ses utiles travaux. Il demande qu'on prépare pour la prochaine session des lois qui soient en harmonie avec notre constitution.

M. Sirieys de Mayrinhac fait l'éloge des travaux de la chambre de 1815. « Le côté droit, dit-il, a toujours veillé aux intérêts des contribuables ». L'orateur parcourt ensuite les travaux financiers des sessions qui suivirent celle de 1815. Il termine par un examen spécial du budget de 1824.

Le 3, M. Delhorme s'occupe du projet de loi en ce qui concerne les engagemens contractés sous diverses formes pour satisfaire aux besoins du trésor. M. Delalot dit que son vote pour la loi des finances n'est point l'expression d'une entière confiance, mais un acte de dévoûment dans les circonstances difficiles où se trouve l'Etat. L'orateur attaque la marche du ministère, qu'il trouve incertaine et vacillante. Il se plaint qu'on n'ait point présenté des institutions monarchiques, constitutionnelles et religieuses, et que les lois monstrueuses de la révolution soient encore pleines de vigueur. Le ministère, dit-il, fait revivre le système de celui qu'il a remplacé, et perpétue les mêmes abus.

M. le ministre de l'intérieur répond aux attaques du préopinant, et parle de la *contre-opposition* qui existoit dans le côté droit, même avant le ministère actuel. M. de Labourdonnaye entre dans les détails de ce qui se passa dans une des réunions qui avoient lieu entre les royalistes des deux chambres sous les précédens ministères; il raconte la scission qui eut lieu entre lui et MM. de Villèle et de Corbière, après une entrevue qu'eurent ces derniers avec M. Decazes. (L'orateur est plusieurs fois interrompu par les murmures de la chambre).

M. de Bonald donne quelques explications à ce sujet; il croit que l'entrevue en question a eu lieu chez M. de Richelieu. M. de Villèle déclare qu'il n'a des engagemens à remplir ni vis-à-vis de M. de Labourdonnaye, ni vis-à-vis d'aucun membre; qu'il n'en a contractés que vis-à-vis du Roi, des chambres et de la France : il n'est pas impossible que les paroles que lui attribue M. de Labourdonnaye soient vraies : M. de Villèle termine en expliquant les principes qui l'ont fait agir, lorsqu'il étoit sur les bancs de l'opposition et depuis qu'il est arrivé au ministère. S. Exc. retourne à sa place au milieu de marques universelles d'approbation.

M. Delalot fait une courte réplique. La chambre demande la clôture de la discussion. M. Hyde de Neuville s'oppose à la clôture, qui est prononcée à une immense majorité.

Le prétendu mystère de l'Usure dévoilé, ou le Placement d'argent connu sous le nom de prêt à intérêt *démontré légitime par l'autorité civile et par l'autorité ecclésiastique;* par M. l'abbé Baronnat. 1822, 2 vol. in-8°.

SECOND ARTICLE.

Cet ouvrage présente plusieurs défauts dont il est étonnant que l'auteur ne se soit pas aperçu. D'abord il est un peu long, et je crois qu'il eût été très-aisé de le réduire de moitié. On pouvoit, sans aucun inconvénient, supprimer des fragmens tirés de Bossuet, de M. de Pompignan, de l'abbé Pey. Il y a des choses qui ne vont nullement au sujet; il y en a qui n'y tiennent que d'assez loin; il en est enfin qui y tiennent de plus près, mais qui sont trop longuement présentées. La note de la page 432 dans le Ier. volume est tirée de l'*Histoire des Variations*, de Bossuet, et n'a pas le moindre trait à la question. Celle extraite des *Nouvelles Ecclésiastiques*, quelques pages plus haut, est encore plus hors d'œuvre. Les citations de M. de Pompignan et de l'abbé Pey pouvoient être fort réduites, si même elles n'eussent pas dû être entièrement omises.

Il y avoit surtout une manière fort simple d'abréger l'ouvrage; c'étoit d'ôter les digressions, les plaisanteries, et tout ce qui est étranger à la discussion. M. l'abbé Baronnat a cru éviter la monotonie, et égayer son sujet par ses apostrophes à ses adversaires, par ses railleries, par son ton léger; mais ces moyens ont produit un effet contraire à son attente. Dans une matière si grave, on ne voudroit rien voir que de grave; une dissertation toute théologique ne doit pas

être rédigée comme un mémoire d'avocat qui veut faire rire. Quel peut être le but, par exemple, d'une conversation que M. Baronnat suppose entre feu M. Fenaia, vice-gérent de Rome, et lui; conversation où le prélat lui reproche d'être un *ignorant*, et d'avoir *perdu l'esprit?* M. Fenaia, que nous avons vu en France il y a douze ans, étoit incapable de s'exprimer de la sorte dans une discussion sérieuse, et je ne vois pas quel sel il peut y avoir à se faire dire soi-même des choses aussi peu flatteuses. Si la conversation eût été vraie, M. Baronnat auroit bien fait de la supprimer; mais imaginer et rapporter un tel entretien, n'est ni ingénieux ni adroit.

On pourroit reprocher aussi à cet auteur la manière leste et familière dont il s'exprime sur le compte des personnages les plus recommandables et les plus respectés. Le cardinal Gerdil, mort il y a vingt ans, a laissé une juste réputation de doctrine, de zèle et de piété; M. B. le traite sans façon, et l'accuse d'avancer des *reveries*. Il ne ménage pas davantage M. Asseline, évêque de Boulogne, théologien instruit, long-temps professeur de Sorbonne, et qui à son savoir joignoit la piété, la sagesse, l'expérience, et toutes les qualités d'un bon évêque; il l'appelle un *guide aveugle* et un *mauvais conseiller*. Ce n'est pas tout; il prétend que, comme la *plupart des professeurs de Sorbonne, M. Asseline ne regardoit la question que comme une pure opinion, et qu'il en étoit sur le placement d'argent comme sur tel autre point dont le plus grand nombre avoit fini par rire.* C'est sur le témoignage d'un ecclésiastique que M. B. avance ce fait; mais, en vérité, quelle idée nous donne-t-on là de M. Asseline, et des professeurs de Sorbonne qui *rioient* des cas de conscience qu'on leur proposoit? Pour quiconque a connu M. Asseline, une telle allégation est elle-même fort ridicule; elle est de plus extrêmement déplacée.

M. Baronnat avoit à répondre à un petit écrit de M. l'archevêque de Bordeaux sur le prêt, écrit où le prélat s'est déclaré fortement contre le sentiment que l'auteur soutient. Tout faisoit une loi à M. Baronnat de ne parler d'un tel adversaire qu'avec les plus grands égards. L'âge, le caractère, les vertus, l'instruction, toute la conduite de M. d'Aviau, son courage pendant la révolution, son attachement à ses devoirs, lui donnent dans l'église de France une autorité qu'il n'est permis ni d'ignorer, ni de contester. M. B. accorde bien au prélat de justes éloges; mais ensuite il les oublie, ou du moins il les affoiblit beaucoup par les reproches qu'il lui fait. Je ne citerai point quelques expressions peu convenables sous la plume d'un prêtre vis-à-vis d'un des vétérans de l'épiscopat; mais ce que je lis, tome Ier., page 106, passe toute mesure. L'auteur y applique au prélat ce que Notre-Seigneur disoit de Nathanaël : *Voilà vraiment un Israélite dans lequel il n'y a point de ruse.* On sait assez quelle est l'acception ordinaire de cette phrase, que, par un abus trop commun de l'Ecriture, l'on applique ordinairement aux ignorans et aux simples. Or l'appliquer à un prélat aussi éclairé que M. l'archevêque de Bordeaux, n'est pas seulement un oubli de toutes les convenances, c'est encore une injustice criante, et un outrage gratuit; car assurément cette comparaison n'étoit nullement nécessaire à la cause de M. B.

Mais cet écrivain a le malheur, et il lui arrive de gâter de la manière la plus fâcheuse les éloges qu'il paroît donner du meilleur de son cœur. Il parle avec vénération et intérêt de la congrégation de Saint-Sulpice; il fut, dit-il, pénétré de douleur quand elle fut expulsée de ses séminaires, en 1811, et il l'a vue avec satisfaction survivre à sa disgrâce. Je suis persuadé que c'est de bien bonne foi que M. B. parle ainsi; toutefois tournez le feuillet, et vous lirez, tome II, page 192,

que, *si MM. de Saint-Sulpice sont tels que M. Pagès les dépeint*, c'est-à-dire, opposés au prêt, *on doit remercier la Providence de leur éloignement, et la prier de nous préserver de leur retour comme d'une calamité publique*. Or M. B. sait bien que MM. de Saint-Sulpice sont généralement opposés au prêt; c'est donc comme s'il disoit absolument et sans condition, que leur *éloignement* étoit heureux, et que leur retour étoit une *calamité*. Véritablement je ne crois pas que M. B. eût l'intention de manquer ainsi à un corps respectable, et j'aime à penser qu'il voudroit ne pas avoir écrit ces lignes si offensantes et si peu mesurées. La chaleur de la discussion lui est funeste, et il se laisse aller, apparemment sans s'en apercevoir, à des expressions amères que les plus belles protestations ne sauroient effacer.

Ici il trouve dans Thomassin un *excès de déraison*, quoiqu'il sache bien sans doute que ce savant et pieux Oratorien étoit aussi modéré dans ses opinions que judicieux dans tous ses écrits. Là il dit que, si Louis XIV a consulté les théologiens sur le prêt, c'est qu'il ne connoissoit pas les droits de sa couronne; comme si ce n'étoit pas dans un souverain une louable réserve et une délicatesse de conscience digne d'estime que de consulter sur une matière controversée les hommes qui l'ont étudiée. M. B. traite fort mal les théologiens et les casuistes; ces généralités-là sont toujours déplacées, à plus forte raison de la part d'un prêtre qui écrit sur des matières de théologie. Comment n'être pas étonné aussi de le voir, tom. I[er]., p. 306, dénoncer en quelque sorte des confrères, et rappeler des temps d'égarement pour exciter apparemment l'autorité à sévir contre ceux qui ont une autre doctrine que M. B.? Le langage que tient en cet endroit l'auteur ne nous étonneroit pas dans un ennemi du clergé, dans ces déclamateurs dont notre siècle abonde. Comment un

prêtre va-t-il se faire leur écho? n'est-ce pas de sa part un procédé peu délicat que de sembler chercher à commettre ses confrères avec les magistrats, et de les présenter comme des séditieux qui prêchent la désobéissance aux lois, et dont il faut réprimer les écarts et surveiller l'enseignement? Il y a aussi dans l'ouvrage des traits bien durs et bien hors de propos contre M. Pagès; qu'on l'appelle *M. l'avocat Patelin*, et qu'on se permette à son égard d'autres plaisanteries de cette force, c'étoit déjà trop; mais qu'on rappelle des anecdotes des cent jours; qu'on ait l'air de lui reprocher le traitement qu'il a et la chaire qu'il occupe, c'est une malice d'autant moins amusante que M. B. revient souvent sur le compte de cet adversaire, et ne lui épargne pas les objurgations et les sarcasmes.

Il faut convenir aussi que dans le nombre des raisons qu'il donne pour appuyer son sentiment sur le prêt, il y en a de bien foibles. Il insiste beaucoup sur la sanction donnée par Louis XVI au décret du 3 octobre 1789; mais l'autorité de cette sanction est fort affoiblie par la déclaration que fit ce prince dans son Testament qu'il *regrettoit beaucoup d'avoir mis son nom à des actes qui pouvoient être contraires à la doctrine ou aux règles de l'Eglise.* Qui nous répondra que dans l'intention du Roi, le décret du 3 octobre ne fut pas compris dans le nombre des actes auxquels il étoit fâché d'avoir coopéré? L'auteur tire un autre argument de ce que Pie VI a élevé au cardinalat l'abbé Maury, quoique celui-ci eût parlé dans l'assemblée constituante en faveur du prêt à intérêt; c'est un bien foible raisonnement. Pie VI auroit pu ne pas approuver la conduite de l'abbé Maury en cette occasion; mais cette conduite ne pouvoit en tout cas être regardée comme une *lâche apostasie*, et les adversaires du prêt n'ont jamais traité ceux qui le soutiennent d'*apostats*. M. Baronnat dit encore que le Pape régnant a

formellement approuvé les décisions du cardinal légat sur le prêt, telles que nous les avons rapportées dans notre n°. 886; mais il n'y a aucune preuve de cette approbation du Pape, et même on a dit dans le temps que le saint Père avoit blâmé la décision du légat. Enfin M. B. prétend tirer avantage de ce que M. l'évêque d'Hermopolis n'a jamais parlé contre le prêt dans ses conférences, ce que le prélat eût dû faire, s'il eût partagé le sentiment que M. B. combat; mais il est clair que cette question n'avoit aucun rapport avec les matières que traitoit l'illustre orateur, et une discussion sur le prêt auroit paru fort déplacée à ses auditeurs au milieu des preuves fondamentales de la religion. Le savant prélat avoit trop de goût et de tact pour mêler ainsi des choses disparates.

Ces observations sur l'ouvrage de M. l'abbé B. montrent, ce semble, que l'auteur n'a pas assez mûri son plan, ni bien pesé ses paroles; il auroit donné bien moins d'armes contre lui, s'il eût été beaucoup plus court, plus grave, plus mesuré, plus sobre de digressions. Nous serions fâché que nos remarques le blessassent; nous les avons faites en conscience. Nous devons avant tout la vérité à nos lecteurs : *Amicus Plato, magis amica veritas.*



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le son des cloches et le bruit des canons du château Saint-Ange ont annoncé, le 21 mars, que le saint Père venoit d'entrer dans la vingt-quatrième année de son pontificat. L'anniversaire du couronnement de notre auguste Pontife a été célébré dans la chapelle du palais Quirinal. Tout le sacré Collége et la prélature assistoient à la grand'messe pontificale, célébrée par S. Exc. le cardinal della Somaglia, évêque de Porto et camerlingue de la sainte église romaine. Sa Sainteté a reçu les félicitations des ministres étrangers, et la joie publique s'est manifestée parmi toutes les classes de la popu-

lation. Le soir, les palais des cardinaux, ceux de la noblesse et des personnes de distinction, et les édifices publics, ont été illuminés. M. Filonardi, nouvel aumônier de Sa Sainteté, a fait, à cette occasion, une abondante distribution d'aumônes aux pauvres.

Paris. LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri ont assisté à l'office qui a eu lieu le 7 de ce mois, matin et soir, à la chapelle du château, à l'occasion de la fête de l'Annonciation.

— On a célébré avec beaucoup de pompe, à Saint-Roch, le 7 de ce mois, la fête de l'Annonciation et la consécration à la sainte Vierge. Avant six heures, la nef et les bas côtés étoient remplis d'une foule immense. L'autel de la mission étoit richement décoré. Les fidèles ont chanté des cantiques jusqu'à sept heures. Un missionnaire est ensuite monté en chaire et a fait la glose, qui a duré peu de temps. Quand la nuit a commencé à descendre, on a allumé tous les lustres qui sont placés dans la nef et dans le chœur. Vers sept heures et demie, M. le curé s'est rendu processionnellement à l'autel de la mission avec tout le clergé de la paroisse et plusieurs missionnaires. M. de Rauzan est ensuite monté en chaire : Nous devons, a-t-il dit, demander à Marie les grâces et les bénédictions de Dieu pour nous, pour nos parens, pour l'auguste famille qui nous gouverne, et pour la France entière. La mère de Dieu a la puissance d'opérer le bien, et la volonté de nous accorder ce que nous sollicitons. Comme mère de Dieu, Marie est toute-puissante; comme mère des hommes, peut-elle leur refuser ce qu'ils lui demandent? L'orateur a développé avec talent ces deux caractères, et a nourri son discours de plusieurs passages tirés des Pères de l'Eglise. Il a terminé en paraphrasant le *Salve, Regina*, etc. On avoit allumé, pendant le sermon, un nombre infini de bougies placées sur les gradins de l'autel, qui étoit surmonté d'une statue de la sainte Vierge représentant l'immaculée conception. Cette statue se détachoit sur un tableau transparent placé derrière, et sur lequel on voyoit des anges prosternés devant la Vierge immaculée. La beauté de l'illumination et des ornemens, et l'effet que produisoit le tableau, ont fait une vive impression sur tous les fidèles, et faisoient entrer dans l'ame des sentimens tendres et religieux. Les assistans ont allumé leurs cierges et chanté des cantiques. Après quelques réflexions pieuses, M. de

Rauzan a prononcé la consécration à la sainte Vierge, que les fidèles répétoient à voix basse. On a ensuite chanté le *Magnificat* et exécuté des motets. La cérémonie s'est terminée à neuf heures, par la bénédiction. Le plus grand ordre a régné pendant toute la durée de l'exercice, et le nombre des fidèles n'a point nui au recueillement. Le lendemain, on a célébré, à dix heures et demie, une messe basse, et on a fait, à l'autel de la mission, la consécration des enfans à la sainte Vierge.

— Le service qui se célèbre annuellement pour le repos des ames des victimes inhumées à Picpus aura lieu, le mercredi 9 avril, à onze heures du matin, dans la chapelle de l'établissement, rue de Picpus, n°. 15.

— Jeudi 10 avril, à une heure, une cérémonie pour la fête de l'Annonciation aura lieu à l'Infirmerie de Marie-Thérèse, rue d'Enfer, n°. 86. Cette fête a été remise à ce jour pour cette maison, par M. l'archevêque. Il y a indulgence plénière, accordée par N. S. P. le Pape aux fidèles qui, après avoir communié, visiteront, dans le cours de cette journée, la chapelle de l'Infirmerie. M. l'archevêque de Sens, premier aumônier de S. A. R. Madame, donnera la bénédiction. Il y aura sermon par M. l'abbé Fayet. La quête sera faite par Mme. la duchesse de Rauzan et Mme. la comtesse de Lorges.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a assisté aux offices de Jeudi-saint dans l'église de la Daurade, à Toulouse. On avoit préparé un riche prie-Dieu dans le sanctuaire. S. A. R. a été reçue et haranguée à la porte de l'église, par M. Marceille, curé de la paroisse, à la tête de ses fabriciens. Pendant l'office, M. l'évêque nommé de Verdun a rempli auprès du prince les fonctions d'aumônier, et en cette qualité il lui a offert l'encens. S. A. R. a suivi, avec le maintien modeste et religieux du plus simple fidèle, et en s'unissant aux prières de l'Eglise, le saint Sacrement au monument où il devoit recevoir, dans ce jour, les adorations du peuple. Le clergé a accompagné ce prince jusqu'à la portière de sa voiture. Plus de deux mille personnes s'étoient rendues dans l'église de la Daurade, et tous les assistans ont été frappés d'admiration et de respect pour un prince qui a donné des exemples si touchans de recueillement et de ferveur.

— Après la fameuse peste de Marseille, le pape Clément XII, voulant honorer le dévoûment de M. de Belsunce, évêque de cette ville, envoya à ce prélat une croix pectorale,

ornée de pierreries, et renfermant du bois de la vraie croix, ainsi que le constate une bulle du souverain Pontife. Cette croix a été jusqu'à présent un monument de famille qui a passé à M. le comte de Belsunce, aujourd'hui officier au 6e. régiment de la garde royale, et dernier rejeton de cette famille. M. de Belsunce n'étant pas marié, et étant prêt à partir pour l'Espagne, a légué dans son testament la croix de l'illustre prélat dont il porte le nom, à la ville de Marseille. L'ombre du pieux évêque a applaudi sans doute au choix du testateur : Marseille a des droits sur tout ce qui tient à la gloire et au dévoûment de Belsunce.

— Des troubles graves ont éclaté à Fribourg le mois dernier, et ont plongé cette ville dans le deuil. Depuis que le conseil du canton a confié aux Jésuites l'éducation de la jeunesse, le parti qui protesta en 1818 contre la réception de ce corps respectable, n'a point abjuré ses haines. Il a favorisé l'enseignement mutuel, introduit par l'abbé Girard, et n'a cessé de vanter et l'instituteur et sa méthode. Mais une expérience de quelques années a démontré la funeste tendance de cette méthode pour laquelle on n'observoit même plus les conditions mises à son admission. M. l'évêque a signalé divers abus au conseil d'Etat, et sa lettre a été prise en considétion. Le parti libéral se voyant forcé dans ses derniers retranchemens, a employé les moyens doux et légaux dont il chérit l'usage, et s'est mis en révolte ouverte contre les autorités. Dans la nuit du 8 au 9 mars, des groupes ont parcouru la ville, et se sont portés devant la maison d'un des principaux magistrats et devant le palais épiscopal, où ils ont fait entendre des cris scandaleux, dont nous ne souillerons point notre plume. De là cette bande s'est rendue devant le collége des Jésuites, où elle a répété les mêmes cris. On a tenté à plusieurs reprises d'enfoncer les portes du collége; des vîtres ont été cassées, etc. et le tumulte a été porté à un tel degré, qu'on a été sur le point de faire battre la générale. Cinq de ces perturbateurs, qui appartiennent, dit-on, à des familles distinguées, ont été arrêtés et traduits devant le conseil criminel, par sentence du conseil d'Etat. Depuis cet essai infructueux que le parti libéral a fait de ses forces, l'abbé Girard fait des examens publics et extraordinaires de toutes ses classes, et le parti vante beaucoup les progrès des élèves. Mais l'opinion publique est fixée, et cette dernière

tentative ne servira qu'à affermir le clergé et les autorités de Fribourg dans les principes qu'ils ont adoptés.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi a approuvé le projet d'élever à Nanci un monument à la mémoire du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar. Ce monument consistera en une statue érigée sur une des places de Nanci.

— A son passage à Orléans, S. A. R. Madame a donné une somme de 1000 francs pour être distribuée aux pauvres. S. A. R., en passant à Tours, a remis à M. le vicomte de Nonneville, préfet d'Indre et Loire, une somme de 1000 fr. pour le même objet.

— M. le vicomte Tabarié et M. le baron Thirat de Saint-Aignan sont nommés sous-directeurs au ministère de la guerre pour la partie de l'administration du matériel.

— On a fait disparoître du beau méridien du palais de la chambre des pairs les mots *vendémiaire, nivôse,* etc., qui étoient restés jusqu'à ce jour sur ce méridien.

— Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé à Bayonne le 30 mars, à sept heures du soir. Toutes les troupes étoient sous les armes : toutes les avenues par où a passé le Prince étoient inondées d'une foule immense, qui faisoit retentir l'air de cris chers aux François. La ville a été illuminée spontanément et sans ordre; les drapeaux flottoient à toutes les croisées. Le lendemain, les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, parmi lesquelles se trouvoit l'état-major des armées de la foi, ont été présenter leurs hommages au Prince. S. A. R. passa la revue générale des troupes sur les glacis. Le 30 mars et le 3 avril, le Prince a donné deux ordres du jour. Dans le premier, S. A. R. exprime sa satisfaction aux troupes pour leur fidélité et leur constance à supporter les fatigues d'une longue marche. Dans le second, elle leur annonce qu'ils vont replacer le roi d'Espagne sur son trône. « Vous respecterez, dit-il, et vous ferez respecter la religion, les lois et les propriétés ». Le 2 avril, S. A. R. a adressé au peuple espagnol une proclamation qui est un modèle de sagesse, de modération et de loyauté. « Je vais franchir les Pyrénées, dit ce Prince, pour relever l'autel et le trône, et pour arracher les prêtres à la proscription ». Il termine ainsi : « Espagnols, tout se fera pour vous et avec vous : les François ne sont et ne veulent être que vos auxiliaires; votre drapeau flottera seul sur vos cités; les provinces traversées par nos soldats seront administrées au nom de Ferdinand par des autorités espagnoles. La discipline la plus sévère sera observée. Tout ce qui sera nécessaire au service de l'armée sera payé avec une religieuse exactitude. Nous ne prétendons ni vous imposer des lois, ni occuper votre pays; nous ne voulons que votre délivrance. Dès que nous l'aurons obtenue, nous rentrerons dans notre patrie ». La proclamation est contresignée par M. de Martignac, commissaire civil de S. M. T. C. Les ordres du jour sont contresignés par M. le major-général Guilleminot.

Le 7 avril, la messe à été célébrée, à cinq heures du matin, sur toute la ligne, et, après cette cérémonie religieuse, le mouvement des troupes a commencé, et le passage de la Bidassoa a été effectué. L'armée françoise est en pleine marche sur l'Ebre.

— Par ordre de Mgr. le Prince généralissime, défense a été faite aux courriers de commerce de dépasser les frontières de France et d'Espagne.

— Des volontaires royaux de Toulouse ont présenté, au nom de tous leurs frères d'armes, un placet au Prince généralissime pour lui demander comme une faveur d'être employés dans l'armée des Pyrénées dans le grade qu'il plaira à S A. R. de leur assigner.

— Le quartier-général de la 10e. division militaire, établi à Toulouse, est transféré, par ordre du ministre de la guerre, à Perpignan. Tout l'état-major a dû partir, le 1er. avril, de Toulouse pour être rendu à Perpignan le 3.

— Un ordre du jour publié à Toulouse, le 31 mars, porte que le Roi a ordonné qu'en outre du titre et des pouvoirs de général en chef de l'armée des Pyrénées, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême sera investi du titre et des pouvoirs de commandant supérieur des 10e. et 11e. divisions militaires, et de la division des Pyrénées-Orientales.

— M. de Romilly vient d'être nommé vaguemestre-général du corps d'armée commandé par M. le maréchal Moncey.

— Les sept cents prisonniers espagnols, parmi lesquels on compte soixante officiers, faits par Santos-Ladron, dans la victoire obtenue sur les constitutionnels aux environs de Pampelune, ont été envoyés en France, et dirigés sur Toulouse, par ordre du général Guilleminot.

— On a arrêté à Saint-Jean-de-Luz un habitant de Bayonne qui étoit, dit-on, en correspondance avec l'aide de camp du général Guilleminot.

— M. le comte de Breteuil, préfet de la Gironde, a adressé, le 1er. de ce mois, une proclamation aux Bordelais pour leur annoncer l'arrivée dans leur ville, le 6 de ce mois, de S. A. R. Madame. M. le préfet rappelle le courage héroïque que déploya cette auguste Princesse en 1815, et la fidélité et l'amour que montra la ville du 12 mars, à cette déplorable époque.

— Le télégraphe établi depuis peu à Bordeaux sur le clocher de Saint-Michel est presque toujours en mouvement. La ligne télégraphique de Bayonne à Paris sera en pleine activité du 15 au 20 avril.

— M. le procureur du Roi à Marseille a interjeté appel, *à minimâ,* du jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle de cette ville contre les jeunes gens qui avoient outragé M. le maire de Marseille, et troublé une procession.

— L'autorité a fait saisir dix-huit numéros de la *Nacelle,* journal libéral qui se publie à Rouen.

— Le tribunal correctionnel de Mont-de-Marsan a condamné, le 22 du mois dernier, à six mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende, le nommé Lamarque, qui, le 11 du même mois, avoit tenu les propos les plus outrageans contre S. A. R. Mme. la duchesse de Berri.

— M. le contre-amiral Jacob est nommé gouverneur de la Guade-

loupe, en remplacement de M. le comte de Lardenoy, qui avoit manifesté le besoin de rentrer en France.

— De grands changemens viennent de s'opérer dans la police de Strasbourg. Des quatre commissaires de quartier, trois ont été révoqués. On dit qu'il sera créé un inspecteur de police qui travailleroit directement avec le préfet. Les commissaires de police nommés en remplacement des révoqués sont, dit-on, les sieurs Leiss, ancien employé à la préfecture, percepteur à Wittenheim; Heisch, commissaire de police à Mulhausen, et Botia, ancien négociant à Strasbourg : le sieur Leiss rempliroit les fonctions de commissaire central.

— M. Frappier de Jérusalem, père du procureur-général à l'île Bourbon, a été nommé, le 19 du mois dernier, procureur du Roi à Péronne.

— M. Massey de Tyrone, avocat, a été nommé substitut du procureur-général à Bastia.

— On annonce que l'école d'équitation qui étoit à Saumur va être transférée à Luneville, et que l'on est sur le point de commencer les travaux que nécessitera ce nouvel établissement.

— On reconstruit dans l'arrondissement de Bar-le-Duc l'église de Montplone. En creusant dans l'ancien édifice les fondations du nouveau, on a trouvé, 1°. un coffret en plomb qui renfermoit un cœur humain bien conservé; 2°. plusieurs tombeaux, dont un a surtout fixé l'attention; il contenoit le corps bien conservé d'un ecclésiastique en habits sacerdotaux : des cheveux blancs garnissoient la tête d'un vieillard vénérable. Ainsi des vêtemens et des chairs avoient résisté à la destruction, tandis que les planches de ce cercueil et de tous les autres étoient entièrement pourries.

— Sur la demande du baron d'Eroles, M. le baron de Lès, garde du corps du Roi, vient de lui être accordé pour aide de camp, avec le grade de capitaine.

— Le général royaliste Ulmann a obtenu des succès dans le royaume de Valence, et est entré à Téruel et à Marvierdo (l'ancienne Sagonte), position très-forte, à quatre lieues de Valence. Les autorités de cette ville, irritées des progrès des royalistes, ont déclaré que Valence étoit en état de siége, et ont assouvi leur fureur sur deux cents religieux ou prêtres qui ont été embarqués pour Majorque.

— Le comte d'Amarante a remporté, le 13 mars, une victoire complète sur le général constitutionnel Luis de Rego; trois régimens ont passé sous les drapeaux du comte.

— Les dix-sept mille hommes de troupes autrichiennes qui devoient quitter le royaume de Naples ont terminé leur passage par Rome.

— M. le duc de San-Lorenzo a échoué complètement à Londres dans le projet du nouvel emprunt qu'il s'étoit chargé de négocier dans cette capitale au nom des cortès.

— Le sénat de l'Université de Bonn (Allemagne) a fait publier un décret à l'occasion de quelques troubles auxquels une mesure de simple police avoit donné lieu parmi les étudians.

— Le Chili a éprouvé, le 14 novembre dernier, un tremblement de

terre terrible. Les églises de Saint-Jago, la capitale, ont beaucoup souffert. La ville de Valparaiso, dont la population s'élevoit à dix-sept mille ames, a été entièrement détruite, à l'exception de quelques maisons. Environ deux cents personnes ont perdu la vie. Les habitans de Saint-Jago logent sous des tentes hors de la ville, dans la crainte d'un nouveau tremblement de terre.

— L'empereur du Brésil a adressé, le 8 janvier dernier, une proclamations aux Brésiliens qui résident dans les pays soumis au Portugal. Les Brésiliens perdront leurs droits de citoyens, et leurs biens seront confisqués, s'ils ne rentrent dans leurs foyers dans le terme de six mois.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 4 avril, la chambre a entendu M. le comte Roy et M. le comte de Villemanzy sur les cinq projets de loi relatifs au budget de 1821. Plusieurs pairs ont parlé sur un incident qui s'est élevé relativement à la caisse des invalides de la marine et à celle des invalides de la guerre. Il a été ensuite voté au scrutin sur l'ensemble des projets, qui ont été adoptés à la majorité de 98 voix contre 6.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 4 avril, M. de Bourrienne, rapporteur, présente le résumé de la loi des finances. « La commission toute entière repousse, dit-il, les injustes attaques de M. de Labourdonnaye. La commission, après avoir mûrement discuté les divers moyens d'accorder aux deux ministères de la guerre et de la marine le supplément de crédit de 7 millions 500,000 fr., s'est vue dans la nécessité de rejeter cette demande. M. le rapporteur combat diverses propositions qui ont été faites. Il annonce que M. Planelli de Lavallette fera un résumé sur certains objets de détail.

M. le président donne lecture des amendemens de M. de Bouville. L'honorable membre déclare qu'il retire ses amendemens, et en développe les motifs. « La connoissance qu'a donnée M. de Villèle de la situation du trésor, et les talens de ce ministre, dissipent, dit-il, les inquiétudes que j'avois conçues ». L'orateur termine son discours en conjurant ses collègues de s'unir sans réserve au ministère dans les circonstances difficiles où nous sommes placés. L'intérêt de la France et de la monarchie demande qu'on abjure de funestes divisions. Ce discours est couvert d'applaudissemens, et l'impression en est ordonnée par acclamation. L'article de la dotation de la chambre des pairs est retranché, et reporté au budget du ministère des finances.

M. Bazire parle contre les agens de change, auxquels profite d'une manière si scandaleuse la dette de l'Etat. Il émet le vœu que leur nombre soit doublé, et qu'on apporte une grande attention dans le choix des candidats; l'honorable membre a été profondément affligé de la scène et de la scission violente de quelques membres. Toutes les passions personnelles doivent être sacrifiées, et il est urgent de se réunir. MM. Delalot et de Labourdonnaye interpellent vivement

l'orateur, qui descend de la tribune. La chambre adopte le 1er. article du projet de loi, les 25 millions de la liste civile, et les 9 millions pour la famille royale.

On passe au budget de la justice, porté à la somme de 18 millions 445,559 fr. M. le garde des sceaux répond aux divers discours qui ont été prononcés dans la discussion générale, contre son ministère. Il combat la proposition de M. Hyde de Neuville, tendante à ne pas accorder la somme demandée pour l'augmentation des traitemens des magistrats de quelques tribunaux de première instance, et à réduire le nombre des tribunaux. « La révolution a laissé, dit-il, des traces trop profondes dans le cœur des individus, dans les habitudes et dans les facultés des familles, pour qu'il soit possible de ressusciter la magistrature ancienne. Parmi les diverses institutions, il n'en est point qui rende tant et de si importans services que le conseil d'Etat : dans l'année 1823, il a terminé dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf affaires. Ses différentes fonctions sont déterminées avec clarté. L'inamovibilité des membres du conseil d'Etat porteroit l'atteinte la plus funeste à la couronne. Le traitement du ministre de la justice, qui étoit en 1814 de 300,000 fr., est réduit aujourd'hui à 150,000 fr. Les coupables ont été punis partout où ils ont osé se montrer; et je proclame en ce moment que les complots ne resteront jamais impunis ».

M. Mestadier prononce un discours à l'appui du budget de la justice. Il désire une meilleure organisation des institutions constitutionnelles. Il voudroit que l'on mît un terme aux prétentions de quelques membres de l'ancienne noblesse. M. Duvergier de Hauranne demande une réduction de 50,000 fr. sur le traitement du ministre.

Le 5, MM. de Puyvallée et de Kergorlay font leur rapport sur des pétitions qui ne présentent que peu d'intérêt. M. de Labourdonnaye Montluc prête serment, et prend place au côté droit.

M. le vicomte Digeon, ministre de la guerre, a la parole. Il donne connoissance d'un projet de loi contenu dans un article unique, et d'après lequel les jeunes gens qui par leur âge appartiennent à la classe de 1823, et qui ne devroient être appelés qu'en 1824, pourront, s'il est jugé nécessaire, l'être dans le cour de la présente année. S. Exc. développe les motifs de ce projet, dont la discussion préparatoire est renvoyée dans les bureaux.

L'ordre du jour est la reprise de la discussion sur le budget de la justice. M. Ribard combat l'amendement de M. Duvergier de Hauranne; ce dernier persiste dans sa proposition. L'amendement est écarté à une immense majorité. Le côté gauche continue à ne point prendre part aux délibérations.

M. Delalot a la parole sur l'ensemble du chapitre des conseils du Roi. Il déclare qu'il ne veut point attaquer les personnes, mais seulement l'administration. L'orateur rapporte ensuite des extraits d'un discours prononcé en 1817 par M. de Villèle pour prouver l'inutilité et l'illégalité du conseil d'Etat. « Dois-je, dit-il, embrasser l'opinion du député de 1817, ou celle du président des ministres de 1823 ? je ne vois que M. de Villèle qui puisse me sortir d'embarras. Une vive agitation succède à ce discours.

MM. de Villèle, Benoist et Dudon réclament presque en même temps la parole. M. Benoist dit que la légalité du conseil d'Etat a été démontrée dans le temps par des argumens irrésistibles : c'est une des branches les plus essentielles de l'administration publique.

M. de Villèle : « En 1817, on demandoit la création de rentes négociées au taux de 50 pour 100, à l'effet de pourvoir aux dépenses de l'occupation. Dans un état de choses si malheureux, je signalois à l'administration toutes les économies qu'il étoit possible de faire; mais aujourd'hui les circonstances sont changées. D'ailleurs, après de mûres réflexions, j'ai partagé l'opinion éclairée du gouvernement. Dans l'affaire Mathéo, la marche constitutionnelle a été suivie ».

M. Delalot réplique : « Il insiste sur la nécessité des lois sur la responsabilité des ministres, et sur l'organisation municipale. M. le garde des sceaux ajoute de nouveaux développemens sur la nécessité du conseil d'Etat. M. Leclerc de Beaulieu ne vote les dépenses du conseil que dans l'espérance d'un meilleur avenir. La dépense de 1 million 33,500 fr. pour les ministres d'Etat et le conseil d'Etat est votée à une immense majorité.

M. Hyde de Neuville, qui avoit proposé une réduction sur le traitement des cours et des tribunaux, répond à deux objections qui lui avoient été faites la veille par M. le garde des sceaux et M. Mestadier. L'honorable membre retire son amendement. M. Leclerc de Beaulieu le reprend en son nom : il est rejeté à une majorité considérable.

La commission propose d'ajouter à ce chapitre une somme de 15,000 francs pour la création d'une seconde chambre à la cour royale de Corse. M. Sébastiani va prendre son costume, et se lève pour l'amendement, qui est rejeté à une très-foible majorité. M. de Puymaurin propose une autre augmentation de 15,000 francs qui seroit destinée à établir une seconde chambre dans le tribunal civil de Saint-Gaudens. M. le garde des sceaux combat cette proposition, qui est écartée à une immense majorité. Tous les autres chapitres du budget de la justice sont votés sans contradiction.

Le 7, M. de Saint-Gery fait, au nom de la commission du budget, un rapport sur diverses pétitions relatives au mode de perception des contributions indirectes. Les unes sont renvoyées au ministre des finances, les autres écartées par l'ordre du jour.

M. de Sainte-Marie conclut, au nom d'une autre commission, à l'adoption du projet tendant à autoriser le département de la Nièvre à s'imposer extraordinairement 3 centimes par franc pour l'établissement de l'évêché de Nevers.

M. le comte de Marcellus conclut également à l'adoption du second projet qui autorise la ville de Marseille à emprunter une somme de 150,000 fr. pour les frais d'établissement du siége épiscopal. La commission propose en outre d'exempter du droit d'enregistrement les actes relatifs à cet emprunt.

L'ordre du jour est la discussion sur le budget des affaires étrangères, montant à 7 millions 811,000 fr. M. le ministre des affaires étrangères monte à la tribune. L'orateur entre dans le développement

des diverses dépenses de son ministère. Son discours, plein des convenances parlementaires, nourri des souvenirs de l'histoire, et où respire l'honneur françois, est accueilli par les murmures les plus flatteurs.

M. Duvergier de Hauranne appelle l'attention de l'assemblée sur nos rapports avec les Amériques espagnoles et avec le Brésil. M. le ministre des affaires étrangères répond que les relations politiques de l'Europe lui interdisent toute explication relative aux colonies espagnoles. S. Exc. donne des renseignemens sur nos rapports commerciaux avec le Brésil. Tous les chapitres du budget des affaires étrangères sont adoptés sans amendement.

Le budget de l'intérieur est porté à 115 millions. M. Hyde de Neuville demande que la somme de 123,000 fr. pour les sourds-muets de naissance soit doublée. L'orateur donne des développemens inspirés par la religion et la charité, et qui sont soutenus par M. de Marcellus. Quelques députés et M. le ministre de l'intérieur combattent l'amendement, qui est rejeté à une immense majorité.

MM. de Sesmaisons et Duhamel demandent sur les colons de Saint-Domingue une explication, qui leur est fournie par M. de Bourrienne et M. le ministre de l'intérieur. MM. Sirieys de Mayrinhac et de Castelbajac prononcent des discours sur les haras. MM. Leroux Duchâtelet et Hyde de Neuville retirent des amendemens qu'ils avoient proposés sur l'industrie.

M. Terrier de Santans demande une réduction de 200,000 fr. sur les bourses des colléges royaux, et se plaint de la distribution de ces bourses. M. Cuvier s'oppose à l'amendement, qui est appuyé par M. Pavy.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, il y a erreur, bien involontaire de votre part sans doute, dans l'énoncé d'un article inséré dans votre n°. 902, relatif à quelques prélats nommés en 1817, qui n'ont point été préconisés dans le consistoire du 10 mars. Cette erreur provient, sans aucun doute, de renseignement qui vous aura été transmis avec inexactitude, et vous aviez, dans le numéro précédent, témoigné avec raison votre étonnement que leur préconisation n'ait pas eu lieu. Mais cela ne tient pas, ainsi qu'on a pu le croire, à ce que leurs informations n'avoient pas été dans le temps envoyées à Rome; car il est positif qu'elles y furent transmises de suite. Ces mêmes prélats n'ont donc point recommencé leurs informations; mais ils ont pris de nouvelles précautions pour que les omissions qui les concernent soient réparées le plus tôt possible, et ils se reposent sur l'assurance qui leur est officiellement donnée, que rien ne sera négligé à l'effet d'accélérer le moment de leur institution.

Veuillez, Monsieur, faire usage de cette explication, dont l'authenticité est irrécusable, et recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée.

Un de vos abonnés.

Paris, 5 avril 1823.

Histoire des troubles survenus en Béarn dans le 16e. et la moitié du 17e. siècle; par feu M. l'abbé Poyedavant, curé de Saint-Martin de Salies. Pau, 1820. 3 vol. in-8°.

Si les histoires particulières des provinces méritent d'exciter l'intérêt, c'est surtout lorsqu'elles se rattachent par quelques points à l'histoire générale, et qu'elles offrent un caractère plus marqué ou quelqu'une de ces grandes scènes, de ces vives secousses, de ces révolutions inattendues qui sortent de l'ordre ordinaire, et qui exercent une puissante influence sur l'avenir, l'histoire du Béarn peut être rangée dans cette catégorie; elle offre un grand changement en fait de religion et de longues agitations politiques; elle en expose les causes, les circonstances et les résultats, et elle fait sortir la vérité du milieu des nuages dont on l'avoit enveloppée. M. l'abbé Poyedavant n'a rien négligé pour s'assurer des faits. Il vivoit sur les lieux mêmes; il avoit compulsé les archives des Etats du Béarn, et celles des principales villes du pays, du trésor royal de Pau, des chapitres de Lescar et d'Oleron, des monastères, des châteaux. Outre les histoires publiques, il avoit fait usage de divers manuscrits des derniers siècles. C'est sur tous ces documens que repose son récit, qui porte un caractère incontestable d'exactitude, de candeur et de bonne foi. L'auteur paroît sans passion, et, quand il accuse, c'est parce que les faits l'y contraignent, et sans y mêler aucune amertume ni aucune exagération. Aussi son Histoire est, on peut le dire, un monument précieux pour l'Eglise de France, et ce service qu'il a rendu à sa province est aussi un service rendu à la religion, en montrant l'oppression exercée contre les catholiques, et l'intolérance pratiquée constamment par leurs adversaires.

Le Béarn étoit gouverné au commencement du seizième siècle par Jean d'Albret, roi de Navarre, qui fut dépouillé de la plus grande partie de ce royaume par Ferdinand, roi d'Aragon. Jean s'enfuit de Pampelune, et se retira en France; il mourut en 1517, à Moncin dans le Béarn, après

avoir fait de vains efforts pour recouvrer ses Etats. Henri d'Albret, son fils, ne fut pas plus heureux; toutefois le Béarn étoit tranquille sous sa domination, quand les premières semences du protestantisme y furent jetées par des fugitifs qu'accueilloit Marguerite, sœur de François Ier. et femme de Henri d'Albret. Cette reine aimoit les beaux esprits; elle reçut chez elle Calvin, Roussel, Le Fèbre. A sa cour on tournoit en dérision les prêtres et les religieux. Le ressentiment qu'on avoit contre l'Espagne amenoit de l'éloignement pour la religion catholique et pour le Pape, que l'on prétendoit avoir favorisé l'invasion de la Navarre. Le penchant que la reine montroit pour les plaisirs contribuoit encore à accréditer une religion commode et débarrassée des pratiques gênantes du catholicisme. Le Béarn se peupla de moines échappés de leurs cloîtres. Solon, Carme de Tarbes, se maria cinq fois, et devint ministre d'Orthès; Roussel, Dominicain, trouva le moyen de se faire nommer évêque d'Oleron, et se servit de son crédit pour propager la réforme. Cependant, Marguerite parut revenir à la religion dans ses dernières années, et elle mourut, ainsi que son époux, dans les pratiques de l'église catholique.

Jeanne d'Albret, leur fille, mariée d'abord au duc de Clèves, puis à Antoine de Bourbon, devint reine de Navarre en 1555; ce fut elle qui consomma l'ouvrage commencé par sa mère. Cependant, elle fit d'abord profession extérieure du catholicisme; mais en même temps elle attiroit des ministres de Genève, et favorisoit leurs prédications dans ses Etats. Peu à peu elle se déclara tout-à-fait pour eux. Après l'affaire d'Amboise, elle reprit l'exercice de la religion catholique, et assista publiquement à la messe à Nérac avec son mari et son fils; elle envoya même l'évêque de Cominges à Rome pour y faire au Pape des protestations de respect et de fidélité. Après le colloque de Poissy, Antoine de Bourbon parut revenir sincèrement à la religion; il renvoya sa femme dans le Béarn, lui défendit de se mêler de l'éducation de son fils, et mourut catholique aux Andelis en 1562.

Cet évènement laissa Jeanne plus libre de suivre son penchant pour le calvinisme. Elle favorisoit la spoliation des églises et le mariage des prêtres, et faisoit alliance avec les protestans de France. En 1563 elle reçut publiquement la cène suivant le rit calviniste. Le clergé catholique étoit journelle-

ment privé de ses églises et de ses revenus, qui étoient attribués aux protestans. De nouveaux ministres étoient appelés dans le pays. Les processions de la fête Dieu furent défendues, et les magistrats ne pouvoient les autoriser, sous peine de mort, dit l'historien, page 169. Les Etats du pays firent des représentations inutiles. Les protestans ayant pillé la cathédrale de Lescar, la reine, pour consacrer en quelque sorte ces excès, vint le lendemain avec pompe faire la cène dans la même église. Elle y interdit tout exercice de la religion catholique, et prit la même mesure pour l'église de Saint-Julien dans la même ville; de sorte que dès ce moment le service divin cessa dans Lescar, où il ne resta pas de traces du culte public. A Oleron, les chanoines ayant refusé de se soumettre à de pareils ordres de la reine, furent arrêtés et mis en prison. Le cardinal d'Armagnac adressa sur tous ces procédés à Jeanne des représentations fort bien faites, et datées du 18 août 1563; mais elles n'arrêtèrent point l'exécution des vues de la princesse.

Par ses ordres on fit une saisie générale des meubles et ornemens des églises. Les commissaires de la reine chassoient les prêtres des églises, et y installoient de force les ministres; de là des émeutes, les uns parmi le peuple tenant pour l'ancienne religion, les autres se déclarant pour la nouvelle. Ces derniers étoient toujours protégés. On a une ordonnance du 3 juin 1563, qui enjoignoit à tous les habitans de Sauveterre; même aux prêtres et aux religieux, d'assister aux prédications des ministres, sous peine de rébellion; on devoit informer contre les contrevenans, et procéder à leur égard suivant l'exigence des cas. Les Etats présentèrent de nouvelles remontrances, les catholiques dressèrent des requêtes; ils demandoient au moins la liberté de conscience. Leurs réclamations réitérées arrachèrent à la reine un édit qui sembloit accorder cette liberté; concession qu'elle rendit bientôt illusoire par de nouveaux encouragemens donnés à la réforme. Les Dominicains d'Orthès eurent ordre d'évacuer leur couvent, dont on vouloit faire un collége pour élever la jeunesse dans le protestantisme. D'autres communautés furent aussi expulsées de leurs asiles. Charles IX, passant par Nérac, vit partout dans les campagnes les autels et les croix brisés, les monastères dépouillés et les églises profanées; il fit à ce sujet des représentations à sa cousine. Mais le caractère de Jeanne étoit

une persévérance opiniâtre dans ses résolutions; elle continua le même système, écartant les catholiques de toutes les places, et réservant ses faveurs pour les protestans.

Les injustices et les violences dont on étoit témoin excitoient cependant une fermentation dans les esprits. Les prédications des ministres, leurs insultes et leurs dérisions contre les catholiques, produisirent des troubles et des voies de fait. Les catholiques, provoqués, s'écartèrent quelquefois des règles de la soumission : c'est ce qui servit de prétexte aux ministres pour demander l'abolition entière de l'ancien culte. Ainsi dans le temps même où ils sollicitoient avec tant de force, en France, une liberté entière de conscience, ils vouloient l'interdire aux autres dans un pays où ils se sentoient appuyés. Le ministre Vigneau fut chargé d'aller en faire la proposition à Jeanne, qui se trouvoit alors à la cour de France; la reine l'accueillit, et rendit, en juillet 1566, une ordonnance fameuse, qui établissoit dans le Béarn l'exercice de la réforme, défendoit les processions, interdisoit aux ecclésiastiques la collation des bénéfices, ne permettoit aux collateurs laïcs que de présenter des protestans, etc. Les catholiques s'étant assemblés pour présenter des remontrances, la reine revient en toute hâte dans ses Etats, fait renverser les autels, et proscrit entièrement la religion catholique. On a prétendu qu'elle s'y étoit décidée par ressentiment d'une conspiration formée dans le Béarn contre sa personne; mais notre historien regarde ce fait comme chimérique, et il appuie son sentiment sur plusieurs preuves. Il est vrai qu'il y eut dans plusieurs lieux des émeutes et des séditions; mais au fond quel étoit le plus coupable? d'une reine, qui mettoit tout en œuvre pour extirper la foi ancienne, ou d'un peuple aigri par des profanations, des violences et par une partialité révoltante? car, malgré toutes les mesures prises par Jeanne, les protestans étoient encore en minorité dans ses Etats, et elle s'obstinoit dans son système, malgré le vœu de la majorité de ses sujets, et malgré les représentations réitérées des ordres réunis.

Le résultat de cette conduite fut la guerre civile; le feu qui éclatoit de toutes parts en France se communiqua. L'étroite alliance qui existoit entre Jeanne et les chefs du parti protestant dans ce dernier royaume, entraîna le Béarn dans toutes les calamités dont l'eût préservé une conduite plus sage. Jeanne

se livra totalement à ce parti; elle se rendit avec son fils à La Rochelle; elle envoya le jeune prince au camp des protestans; elle implora le secours d'Elisabeth, reine d'Angleterre. Ces procédés engagèrent le roi de France à occuper le Béarn; il y envoya des troupes en 1569 : elles s'emparèrent du pays, et y commirent des excès et des vengeances, suites ordinaires de la guerre; quatre chefs des protestans furent mis à mort. En même temps on rétablit l'exercice de la religion catholique dans les lieux d'où elle avoit été bannie; mais ce fut pour peu de temps. Gabriel de Lorges, comte de Mongommery, envoyé par la reine pour repousser les François, reprit le Béarn, et s'y signala par des atrocités. Il s'empara d'Orthès par assaut, et y fit un carnage horrible; tous les catholiques, dit l'historien, les enfans, les femmes, les vieillards, furent égorgés au nombre de près de trois mille; les prêtres et les religieux furent les premiers sacrifiés, les églises pillées, les monastères réduits en cendres. Des nobles, qui s'étoient rendus par capitulation, furent massacrés de sang-froid pendant un repas, le 24 août 1569, triste présage de la Saint-Barthélemi. Ces cruautés s'étendirent dans tout le Béarn; la persécution devint générale contre les prêtres et les religieux, et ils n'échappoient à la mort que par l'apostasie. Quelques-uns rachetèrent la vie par une honteuse abjuration; d'autres souffrirent le supplice avec courage. On montre encore à Pau, à Oleron et dans d'autres lieux, le théâtre de ces exécutions, et il y a auprès de Saint-Séver un précipice qui servit de tombeau à plus de deux cents prêtres. M. Poydavant nomme quelques-unes de ces honorables victimes, entr'autres, un Père Simon, prieur des Augustins d'Arthez, dont la mort est digne d'être racontée à côté de celle des anciens martyrs.

On ne se contenta point d'exterminer les prêtres; on pilla et profana les églises, on viola les tombeaux, on rasa les monastères. Un synode de ministres, convoqué à Lescar le 10 octobre, décerna des punitions contre ceux qui s'étoient montrés attachés au papisme, et demanda qu'on forçât d'assister au prêche. Dans une expédition du côté de Tarbes, la cathédrale de cette ville et beaucoup d'églises environnantes furent brûlées par Mongommery; à Condom, la cathédrale, six églises paroissiales et cinq couvens furent également détruits. Le même général, s'étant emparé par capitulation de Geaume

en Chalosse, y exerça, malgré cette capitulation, les mêmes violences, et quatre religieux Augustins, Sylvestre Miresson, Raymond Claret, Nicolas Le Clercq et Jean Roch, périrent dans les tourmens, après avoir résisté courageusement aux promesses et aux menaces employées pour leur arracher quelque signe de foiblesse. Une ordonnance du 28 novembre 1569 consolida l'établissement du protestantisme; elle bannissoit tout exercice de l'ancienne religion, ordonnoit la destruction des autels dans les églises, enjoignoit à tous les habitans d'assister au prêche, défendoit aux prêtres catholiques d'administrer le baptême, *même de fréquenter le pays*, statuoit que les seuls protestans pourroient être reçus maîtres d'écoles, etc. Ainsi, par une contradiction singulière, la reine refusoit à ses sujets la liberté de conscience, tandis qu'elle s'armoit pour la procurer, disoit-elle, aux protestans de France. Elle ordonna dans ses États des informations sévères contre ceux qui avoient pris part aux derniers troubles. La terreur fut générale dans le Béarn; on y faisoit la chasse aux prêtres comme à des animaux sauvages; ils étoient obligés de se cacher dans les montagnes. Plusieurs passèrent les Pyrénées, et furent accueillis en Espagne. L'historien que nous suivons calcule que, sur environ deux mille ecclésiastiques qui se trouvoient dans le pays, il y en eut cent cinquante qui eurent la foiblesse de souscrire à la condition imposée par la reine, et d'embrasser la réforme.

En 1571, Jeanne retourna dans le Béarn, dont elle étoit absente depuis plusieurs années. Les malheurs dont le pays avoit été accablé, le massacre de tant de catholiques, le ravage des campagnes, la fuite des prêtres et des nobles, ne parurent pas exciter son attention; elle ne voyoit que le triomphe d'une cause à laquelle elle s'étoit vouée. Dès son arrivée, elle tint un synode et convoqua des États-généraux, où, pour s'assurer la majorité des suffrages, elle défendit d'admettre les députés ecclésiastiques et plusieurs des membres de la noblesse. Ayant ainsi obtenu une assemblée dans ses intérêts, elle ne garda plus aucun ménagement, et rendit une ordonnance devenue fameuse dans les annales de l'intolérance. Cette pièce renfermoit une confession de foi protestante que la reine ordonnoit de recevoir. Tous les habitans devoient assister au prêche, sous peine, la première fois, d'une amende de 5 sous pour les pauvres et de 10 sous pour les riches; la seconde fois entraî-

noit une amende de 5 livres pour les pauvres, et de 10 livres pour les riches; la troisième devoit être punie, dit l'ordonnance, *d'une prison arbitraire, et d'un châtiment plus rigoureux en cas de rébellion.* Les magistrats étoient tenus de veiller à l'exécution de ces ordres, sous peine de privation de leurs charges. Ceux qui s'éloigneroient de la cène étoient bannis pour deux ans, et ceux qui résisteroient aux corrections des ministres étoient excommuniés, et, comme tels, incapables d'exercer aucune charge. Telle est cette ordonnance, qui entroit en outre dans beaucoup de détails; elle fut présentée, le 9 janvier 1572, au conseil, et enregistrée, malgré l'opposition du syndic de la province, et son exécution entraîna encore des suites fâcheuses pour la tranquillité publique.

Ce fut presque là le dernier acte mémorable de Jeanne d'Albret. Ayant quitté le Béarn à l'occasion du prochain mariage de son fils avec Marguerite de Valois, elle tomba malade à Chartres, et y mourut le 9 juin 1572, se félicitant d'avoir abattu la religion catholique dans ses Etats. Ce fut une femme pleine de courage et de talens; mais en même temps hautaine, opiniâtre, vindicative. Elle avoit trouvé son pays tranquille; elle le laissa en proie à la discorde : elle fut obligée de faire la guerre à ses sujets, qu'elle avoit contrariés dans leurs intérêts les plus sacrés et dans leurs affections les plus chères, et, si elle put rentrer avant sa mort dans ses Etats, ce ne fut qu'à la faveur des ravages, des massacres et des proscriptions dont ses lieutenans se rendirent coupables, sans qu'elle paroisse avoir rien fait pour arrêter ces excès. Les protestans ont beaucoup loué cette reine, et elle avoit assez fait pour mériter leur reconnoissance; mais, si on la juge d'après l'histoire plus que d'après leurs éloges, on trouvera sans doute que sa politique fut bien funeste à son pays, et que sa haine pour le nom catholique l'entraîna dans une suite de démarches dont quelques qualités éclatantes ne sauroient voiler l'injustice, l'imprudence et le danger. Le traitement qu'éprouvèrent sous son règne les catholiques paroît avoir servi de prétexte aux cruautés commises après sa mort contre le parti protestant, et plusieurs auteurs trouvent dans les massacres d'Orthès le prélude et la cause de la Saint-Barthélemi.

Cette histoire doit avoir trois volumes; mais il n'en a eu-

core paru que deux, ou du moins nous n'en avons vu que deux, qu'on a bien voulu nous prêter; on dit que le troisième s'imprime en ce moment à Pau. L'extrait que nous avons donné forme dans l'ouvrage un peu plus d'un volume; nous pourrons analyser une autre fois le reste, si l'éditeur nous adresse les deux exemplaires d'usage. Il est bon de montrer comment le protestantisme s'est établi, et quel étoit dès l'origine son esprit et ses moyens.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Les cérémonies de la semaine-sainte ont été célébrées dans cette capitale avec la pompe et la piété accoutumées. Le sacré Collége et la prélature ont assisté aux ténèbres les trois jours, et aux offices du matin le jeudi et le vendredi-saint dans la chapelle Sixtine. Le jeudi-saint, le cardinal della Somaglia, évêque d'Ostie, doyen du sacré Collége, après avoir officié à la messe solennelle, porta processionnellement le saint Sacrement au tombeau préparé dans la chapelle Pauline. Son Eminence, ayant quitté ses ornemens pontificaux, s'est rendue à la salle dite Clémentine, où elle lava les pieds à treize prêtres étrangers de diverses nations. Ensuite Mgr. Marazzani, majordôme du sacré Palais, les servit à table, dans une autre salle où leur repas étoit préparé. Le cardinal Castiglioni, grand-pénitencier, s'est rendu successivement dans les trois églises patriarcales pour y entendre les confessions des fidèles; le dimanche des Rameaux, à Saint-Jean de Latran; le mercredi-saint, à Sainte-Marie-Majeure; le jeudi et le vendredi-saint, dans la basilique du Vatican. C'est aussi lui qui a célébré l'office du matin, ce dernier jour, dans la chapelle Sixtine.

— Nous avons à regretter la perte de Mgr. Joseph-Barthélemi Ménochio, sacriste et confesseur de Sa Sainteté. Né à Carmagnole, dans le Piémont, le 19 mars 1741, il entra dès sa jeunesse dans l'ordre de Saint-Augustin. En 1795, il fut élu évêque d'Hippone, et transféré, en 1800, à l'évêché de Porphire *in part. inf.* Après une longue maladie, il termina dans la paix du Seigneur, le 25 mars au soir, une vie passée toute entière dans les exercices de la piété.

Paris. Le sacre de M. l'évêque de Rodez aura lieu, comme nous l'avons annoncé, dimanche prochain 13 avril, dans l'é-

glise de Sainte-Geneviève, à dix heures précises du matin. M. l'archevêque de Paris doit être le consécrateur, et les assistans seront MM. les évêques de Soissons et d'Hermopolis.

— Un nombre assez considérable de fidèles a visité, le 10 de ce mois, la chapelle de l'Infirmerie de Marie-Thérèse. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri s'est rendue à deux heures et demie à ce pieux établissement, et a entendu le discours de M. l'abbé Fayet. La terre de France, a dit l'orateur, fut toujours féconde en bonnes œuvres. Il étoit réservé à ce royaume de faire des établissemens de charité une institution nationale. Depuis la violente spoliation des biens des pauvres, les familles ont partagé avec le malheur les débris de leurs richesses, et les réunions formées pour tromper les ennuis de la vie, n'ont plus pour objet que de soulager l'infortune. L'orateur a ensuite examiné quelles sont les causes des malheurs et de la prospérité des empires. Les grands crimes des nations exigent de grandes expiations et de grands sacrifices. Un peuple ne peut refleurir que lorsqu'il rachète ses égaremens par ses pénitences. Après avoir donné à ces deux propositions des développemens pleins d'une éloquence à la fois brillante et mâle, l'orateur a parlé d'une tendance générale vers le bien que l'on remarque dans la société.... Depuis que les bonnes œuvres se multiplient, a-t-il dit, quelque chose de religieux se remue au fond des cœurs et trouble les consciences pour les purifier. Parmi les ministres du Seigneur, le zèle remplace le nombre, et le sacerdoce n'a plus d'infirmités ni de vieillesse. Le génie des révolutions s'agite sur son trône, comme si une main invisible l'avoit déjà saisi pour l'en précipiter. Le prédicateur a terminé en excitant la charité en faveur de l'Infirmerie de Marie-Thérèse, qui est un des premiers monumens expiatoires élevés pour recevoir les victimes de nos désastres. Après ce discours, qui a duré environ trois quarts d'heure, M. l'archevêque de Sens a donné la bénédiction. La réunion étoit composée de personnes non moins distinguées par leur rang que par leurs vertus. M. le nonce et plusieurs ecclésiastiques s'étoient rendus à cette assemblée. Tout fait présumer que la quête a répondu aux vœux du prédicateur.

— Nous venons de recevoir d'Angoulême les nouvelles suivantes : S. A. R. Madame est arrivée samedi soir, 5 avril, dans cette ville, et a couché à l'hôtel de la Préfecture. Elle a reçu avec bienveillance les curés de la ville. Le dimanche

elle a entendu la messe, qui a été célébrée par le supérieur du séminaire. M. Lacombe, évêque d'Angoulême, est mort le lundi 7. Le chapitre a nommé pour grands-vicaires, MM. Lemaître, Sibillotte et Legrand. On sait que M. Dominique Lacombe avoit été sacré, en 1798, évêque constitutionnel de la Gironde : sa santé étoit fort chancelante depuis long-temps. On ne nous donne point de détails sur sa fin; mais nous nous proposons de parler plus au long de ce prélat.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le consul de France à Madrid est arrivé le 8 à Paris; il n'a rencontré aucune troupe depuis Paris jusqu'à Burgos : entre cette dernière ville et Bayonne, il a vu quelques corps séparés, pouvant former en tout deux à trois mille hommes, mal armés et mal équipés.

— La cour royale a été appelée pour la première fois depuis la loi du 17 mars 1822, à prononcer, le 8 de ce mois, sur le réquisitoire de M. le procureur-général, à l'effet de suspendre pendant un mois le *Courrier François* et le *Pilote*, accusés d'avoir manifesté par une succession d'articles un esprit de nature à porter atteinte à la paix publique. La cour s'est réunie en robes rouges, ayant à sa tête M. le baron Séguier, premier président, et MM. Agier et Amy, présidens de chambre. Les sieurs Cassano et Orsa, éditeurs du *Pilote*, et le sieur Legracieux, éditeur du *Courrier François*, ont comparu. MM. les avocats-généraux Quequet et de Broë représentoient le ministère public. M. Quequet a donné lecture du réquisitoire, qui a duré près de deux heures. « L'acte que vous allez exercer, a-t-il dit aux magistrats, est de la nature de ceux qu'exerçoient autrefois les parlemens, dont aujourd'hui seulement vous êtes les successeurs. Le ministère public a ensuite cité les nombreux passages des deux journaux qui sont de nature à porter atteinte à la paix publique, et a requis qu'ils fussent suspendus chacun pendant un mois. Me. Mérilhou a demandé que les deux causes fussent disjointes. M. le premier président a répondu que la cour prononceroit successivement sur chacun des deux journaux, et rendroit deux arrêts distincts. La cause a été continuée à huitaine.

— MM. Jay et Jouy ont été cités, le 10, à l'audience solennelle de la cour royale. La cour a maintenu le jugement qui condamne M. Jouy à un mois de prison et 150 fr. d'amende, pour l'article inséré dans la *Biographie des Contemporains*, et relatif à l'exécution des frères Faucher, en 1815. M. Jay, auteur de l'article *Boyer-Fonfrède*, et qui avoit été acquitté par la police correctionnelle, a été condamné à un mois de prison et 16 fr. d'amende, comme coupable d'outrages envers la morale publique.

— L'éditeur du *Réveil*, journal littéraire, a été condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende, pour avoir traité de la politique.

— M. Dussumier-Fonbrune, membre de la chambre des députés, vient d'être nommé receveur-général des finances.

— M. Colonia, conseiller d'Etat et président du comité des finances, est mort le 7 à Paris, à l'âge de 79 ans.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, est arrivée à Bordeaux, le 6 de ce mois, à trois heures de l'après-midi. Le matin, un détachement de la cavalerie bordelaise étoit allé à sa rencontre pour lui servir de garde d'honneur. Les autorités civiles et militaires attendoient S. A. R. aux limites du département. Dès le milieu du jour, une immense population s'étoit portée sur la rive droite de la Gironde pour aller au-devant de la Princesse. La route étoit couverte de voitures et de cavaliers. S. A. R., parvenue au milieu du pont, a été reçue par le corps municipal, et haranguée par M. le maire de Bordeaux. Les dames du marché, réunies sous un drapeau blanc, ont offert à la Princesse une corbeille remplie des plus belles fleurs. Pendant tout le trajet, la rade a retenti de salves d'artillerie, et chacun des quartiers, témoins du passage de MADAME, a semblé rivaliser d'enthousiasme et d'ivresse. De brillantes illuminations ont prolongé jusqu'au milieu de la nuit les signes de l'allégresse publique.

— Mgr. le duc d'Angoulême, à la tête du premier corps d'armée, commandé par M. le maréchal duc de Reggio, est entré en Espagne le 7, à quatre heures du matin. Les troupes ont passé la Bidassoa aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi!* Les deuxième et troisième corps, commandés par le général Molitor et le prince de Hohenlohe, suivent à vingt-quatre heures de distance. L'armée est en pleine marche dans les directions de Pampelune, de Tolosa et de Saint-Sébastien. Les Espagnols sont disposés à l'accueillir, et l'attendoient avec impatience. Le premier engagement a eu lieu le 6. (*Voyez* la chambre des députés.) Les transfuges qui se sont présentés étoient au nombre de quatre-vingts ou cent.

— Une ordonnance du Roi, en date du 5 mars, autorise Mgr. le duc d'Angoulême, tant que durera l'exercice de son commandement, à nommer à tous les emplois qui viendront à vaquer dans l'armée d'Espagne, et à conférer et décerner les ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

— Tous les travaux de la ligne télégraphique de Paris à Bayonne sont terminés. On assure que déjà le gouvernement a reçu par cette voie des nouvelles de la frontière. Cette ligne télégraphique, qui est de deux cents lieues, transmet les nouvelles de Paris à Bayonne en deux heures et un quart.

— Une scène tumultueuse a eu lieu à Brest à l'occasion d'une arrestation faite par les troupes suisses. La malveillance a cherché à répandre de l'odieux sur cette troupe fidèle, et a faire croire que les troubles avoient été très-graves. M. le marquis de Foresta, préfet du Finistère, est arrivé à Brest, le 1er. de ce mois, et a fait afficher une proclamation pleine d'énergie, et dans laquelle il donne de justes éloges aux soldats suisses. Le 8, une ordonnance royale a révoqué de ses fonctions M. Kerhos, maire de la ville de Brest. Cette destitution a été encourue par la proclamation que ce fonctionnaire avoit publiée, le 31 du mois dernier, à l'occasion des troubles.

— M. Gouin-Moissant, ancien député, est mort à Tours le 5 de ce mois.

— M. le préfet de la Haute-Saône vient de suspendre de leurs fonctions les maire et adjoint de la ville de Tournus, pour leur conduite insouciante et condamnable dans la journée du 10 mars dernier. Deux officiers du 8e. régiment, qui passoit dans cette ville pour se rendre à l'armée, furent insultés dans un café où l'on tenoit des propos séditieux. Ils furent ensuite assaillis à coups de pierres dans la rue par la populace, et les plus grands malheurs auroient pu arriver, si les officiers et les soldats du 8e. régiment n'avoient montré le plus grand sang-froid. Le sieur Aucourt, officier retraité, et deux autres perturbateurs, ont été arrêtés.

— Trois moulins à poudre, situés dans le terroir de Saint-Chamas (Bouches du Rhône), ont sauté par explosions, le 1er. de ce mois. Les trois explosions ont eu lieu à vingt secondes d'intervalle. Personne n'a péri. Le perte occasionnée par cette explosion s'élève à plus de 100,000 fr.

— Huit cents hommes de l'armée de la foi, ayant en tête le Trapiste, ont passé la Bidassoa, le 5 avril, et pris position près d'Irun.

— Les troupes du général royaliste Ulmann, qui ont pris le 19 mars le château de Murviedro, y ont trouvé trente-trois pièces de canon, et une garnison d'environ mille hommes, composée de milice et de différens corps, qui ont été faits prisonniers. On croit que c'est par suite des facilités qui lui ont été fournies par un détachement d'invalides qui étoient dans ce fort, qu'Ulmann s'en est emparé aussi promptement. Ce général a placé ses avant-postes à une demi-lieue de Valence. On s'attend dans cette ville à être attaqué d'un instant à l'autre. Le chef politique a donné un arrêté qui porte que toute réunion de plus de trois personnes sur les places publiques est défendue sous peine d'être fusillé : tout religieux qui sortira de son couvent sera fusillé, etc. Les forces d'Ulmann sont de sept mille hommes. On a détaché presque toute l'escorte du roi pour marcher au secours de Valence.

— Deux frégates françoises sont dans les environs de l'embouchure du Guadalquivir (Espagne). La flotte françoise partie de Brest a été aperçue de Cadix, allant se réunir à la flotte sarde, qui est du côté de Gibraltar. Ces mesures protégeront le commerce françois, et empêcheront les révolutionnaires espagnols d'embarquer le roi pour les provinces d'outre-mer.

— Le marquis de Londonderry, ancien ambassadeur à Vienne, qui n'étoit que pair d'Irlande, vient d'être créé pair d'Angleterre, sous le nom de comte de Vane et vicomte de Senham.

— Le roi de Naples a donné un décret qui établit et organise dans les Etats napolitains une espèce de gendarmerie appelée *force armée de la justice*, dont le total s'élève à dix-huit cents hommes, divisés en plusieurs brigades.

— Plusieurs places et plusieurs généraux du Mexique se sont déclarés contre l'empereur Iturbide. Une nouvelle régence, établie à Jalapa, a été reconnue par le parti républicain jusqu'à ce que le congrès soit rétabli à Mexico.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 8 avril, l'ordre du jour étoit la discussion du projet de résolution sur la compétence et le mode de procéder de la cour des pairs. MM. le marquis d'Orvilliers, le comte Desèze et le comte Cornet, ont parlé sur le projet : le dernier de ces orateurs a proposé l'ajournement à la prochaine session.

Le 10, M. le président du conseil des ministres a donné communication des pièces officielles parvenues au gouvernement sur l'entrée de l'armée françoise en Espagne. On a prononcé l'ajournement sur la proposition de M. le comte Ferrand.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 8 avril, M. Delhorme conclut, au nom de la commission, à l'adoption du projet de loi tendant à rendre à la ville de Lyon la propriété de l'île Perrache. M. de Bonald, rapporteur d'une autre commission, propose également d'adopter le projet de loi relatif au rétablissement du siége épiscopal de Rodez.

On reprend la discussion sur le budget de l'intérieur. M. de Puymaurin s'oppose à l'amendement proposé la veille par M. Terrier de Sentans. M. de Berbis regarde la multiplicité des bourses comme impolitique et funeste. M. le ministre l'intérieur dit, qu'après une révolution qui a ruiné tant de familles, on doit leur fournir les moyens de donner de l'instruction à leurs enfans. Il faut d'ailleurs former des professeurs qui remplacent ceux de l'Ecole normale. Les bourses ne sont données qu'après le plus mûr examen.

On passe au chapitre intitulé : Sciences, belles-lettres, beaux-arts, théâtres royaux, porté à 3 millions 180,000 fr. M. Bazire demande une réduction de 5000 fr. sur les 50,000 fr. destinés à l'indemnité de logement des savans et des artistes. L'amendement est appuyé par M. Pavy, et combattu par M. le ministre de l'intérieur et M. de Puymaurin.

M. Leroux Duchâtelet demande une suppression de 500,000 fr. sur la subvention aux théâtres royaux. M. le ministre de l'intérieur s'oppose à cette suppression. La chambre adopte la proposition de M. Hyde de Neuville, et retranche sur cet objet une somme de 200,000 fr.

Le chapitre suivant porte pour les dépenses du clergé catholique une somme de 25 millions. M. de Villefranche se plaint de l'état déplorable où se trouvent les églises ; il invite le gouvernement à pourvoir à la construction des nouvelles, et à la réparation des anciennes. M. Leclerc de Beaulieu prononce, sur le même sujet, une opinion remplie de détails les plus touchans. Il émet le vœu qu'un jour la dotation du clergé, devenue fixe, soit inscrite au grand-livre de la dette publique. L'article de la Charte qui a déclaré la religion catholique religion de l'Etat, est jusqu'à présent comme s'il n'étoit pas. M. de Chastellux désire aussi l'amélioration du sort du clergé inférieur, et présente des observations à ce sujet.

M. de Marcellus appuie les considérations présentées par les préopinans : les fonds alloués pour les églises et les presbytères sont insuffisans : l'amélioration du sort des pasteurs ne devroit pas être à la charge des communes. L'orateur termine en appelant l'attention des ministres sur les lois qui nous régissent, et dont quelques-unes sont impies; il les conjure de présenter à la prochaine session une allocation plus forte pour les églises et presbytères, et de rendre fixe la dotation de la religion.

M. Duvergier de Hauranne se plaint que M. de Marcellus ait appelé impies les lois qui nous régissent. M. de Marcellus répond que parmi nos lois il en est encore qui conservent trop d'empreinte de l'impiété révolutionnaire.

M. Delalot appelle l'examen de la chambre sur l'état précaire et déplorable où se trouve l'église de France. Un très-grand nombre de paroisses sont privées des secours de la religion. Dans le département de la Marne une multitude de succursales sont abandonnées faute de desservans. Cette désertion favorise les progrès de l'irréligion, et de la dépravation en tout genre parmi les classes du peuple demeurées jusqu'ici les plus religieuses. Il est du devoir d'un député d'avertir les ministres de l'état affreux dans lequel ils abandonnent l'Eglise. L'orateur les invite à ne point imiter leurs prédécesseurs, et à demander des sommes plus fortes pour le clergé.

M. le ministre de l'intérieur attribue la disette des prêtres à l'insuffisance des fonds alloués pour les séminaires, et au foible traitement des vicaires et des desservans. Les malheurs des temps n'ont pas permis au ministère de faire tout ce qu'il auroit désiré. Le chapitre est adopté.

On passe au chapitre des cultes non catholiques, qui s'élève à 575,000 fr. M. Dubay demande une somme plus forte que celle qu'on a allouée jusqu'à ce jour pour la réparation des temples protestans. Le chapitre est adopté.

Le chapitre des ponts et chaussées, y compris les fonds spéciaux, s'élève à 33 millions 218 fr. M. Mestadier se plaint du mauvais état des routes, et demande que des fonds plus considérables y soient consacrés. M. de Boisclaireaux s'occupe de la législation sur les chemins vicinaux.

Le 9, MM. Roland d'Erceville, de Mostuejouls, Brochet de Vérigny et Boisclaireaux, présentent des observations sur l'entretien des grandes routes et les chemins vicinaux. M. Boscal de Réals développe des idées lumineuses sur le défrichement des marais. M. Becquey, directeur-général des ponts et chaussées, donne des explications très-étendues sur tous ces points. Le chapitre des ponts et chaussées est adopté.

On passe au chapitre x. Construction de bâtimens d'intérêt général à Paris et à Saint-Denis, 1 million 365,000 francs. M. de Puymaurin réclame la suppression de divers articles. M. le ministre des affaires étrangères combat l'amendement du préopinant. Il plaide avec éloquence la cause des savans et des artistes, auxquels la France doit une

partie de sa gloire. « Il m'étoit impossible, dit-il, d'oublier mes anciens amis ». M. le ministre de l'intérieur fournit de nouveaux détails sur les différens articles attaqués par M. de Puymaurin. Ce dernier retire ses amendemens. M. de Kergorlay présente quelques observations sur l'allocation des fonds pour l'École polytechnique. M. de Berbis pense que ce chapitre devroit être à la charge de la ville de Paris. M. de Bourrienne répond que, dans l'année qui vient de s'écouler, Paris a contribué pour son compte d'une somme de 5 millions 560,000 francs aux travaux d'embellissement. M. Leclerc de Beaulieu s'étonne de ne pas voir figurer, à côté des 500,000 francs demandés pour l'église de la Madeleine, la somme nécessaire pour élever un monument expiatoire à la mémoire du Roi-martyr. Le chapitre x est adopté.

Chapitre xi. Travaux extraordinaires à la charge de l'Etat dans les départemens, 2 millions 781,194 francs. M. Hyde de Neuville proposeroit de réduire de moitié les 800,000 francs demandés pour les nouveaux lazarets et autres établissemens sanitaires, si l'opinion de la contagion de la fièvre jaune n'étoit pas répandue en France. L'orateur fait l'éloge du dévoûment des médecins françois et des Sœurs de Sainte-Camille qui ont été à Barcelonne. Il entre dans des détails pour prouver que la fièvre jaune n'est point contagieuse, et qu'elle n'exerce ses ravages que dans le lieu où elle s'est développée : telle est, dit-il, l'opinion des deux Amériques. Le chapitre xi est adopté.

Le chapitre xii, qui s'élève à 12 millions 548,963 francs, est adopté après quelques observations de M. André d'Aubières. Le chapitre xiii est relatif aux dépenses variables, et s'élève à 22 millions 6153 francs. M. Carrelet de Loisy s'élève contre les abus de la centralisation. M. Delalot annonce qu'il veut combattre les mêmes abus, et se plaint qu'on ne donne point de lois organiques et d'institutions appropriées à nos besoins; qu'on ne s'occupe point dans ce chapitre des dépenses de réparation et d'entretien des presbytères et des églises, des indemnités dues aux prêtres auxiliaires, etc. L'orateur cite des discours prononcés par M. de Villèle contre l'administration centrale. Ce discours a été souvent interrompu par les murmures de la droite.

M. de Villèle combat le préopinant, et démontre que le ministère actuel a fait des pas de géant hors de la centralisation, en provoquant des lois sur l'administration départementale, sur les dépenses fixes et variables, etc.... M. de Delalot remonte à la tribune, et reproduit les idées qu'il avoit développées. Les murmures de la droite interrompent à plusieurs reprises l'orateur. La chambre adopte le chapitre.

Le 10, M. le vicomte Digeon, ministre de la guerre, a la parole. « Mgr. le duc d'Angoulême, dit-il, a passé la Bidassoa, le 7 de ce mois ». S. Exc. donne ensuite lecture de la première dépêche que le gouvernement a reçue de M. Guilleminot, major-général de l'armée. Elle est datée de Saint-Jean-de-Luz, le 7 avril, à trois heures et demie du matin. Elle porte qu'une troupe de transfuges françois et italiens sont venus, le 6, sur la Bidassoa, provoquer à la désertion les soldats du Roi, par des chansons et des cris séditieux. A la vue d'une pièce d'artillerie, ces misérables crièrent : *Vive l'artillerie françoise!*

Le général Vallin répondit par cet autre cri : *Oui, vive l'artillerie ; mais vive le Roi ! feu !* Au même instant une compagnie du 9e. d'infanterie légère, qu'on avoit masquée, a débouché, et a achevé de disperser ceux que la mitraille avoit épargnés. Au nombre des victimes de ce jour, qui sont de huit morts et de quatre blessés grièvement, on a reconnu les nommés Mallet et Delamotte, compromis dans divers complots. Le résumé de l'interrogatoire subi par les quatre blessés est joint à la dépêche. Il donnera une idée juste des pitoyables auxiliaires de la révolution espagnole. Peu d'instans après leur fuite, tous les habitans des deux sexes sont accourus, et les communications entre les deux royaumes ont été immédiatement rétablies. L'alcade d'Irun a fait prévenir que le régiment impérial *Alexandre* avoit évacué cette ville, et que la bande de Firmin avoit aussi abandonné Fontarabie. (Cette communication est suivie des cris prolongés de *Vive le Roi !* et d'acclamations universelles.)

L'ordre du jour est la discussion du xve. et dernier chapitre du ministre de l'intérieur, qui porte 2 millions 200,000 fr. pour les dépenses secrètes de la police. M. de Labourdonnaye demande que ce chapitre soit divisé en deux articles ; l'un, sous le titre de dépenses ordinaires de la police, seroit soumis au contrôle des chambres ; l'autre comprendroit toutes les dépenses secrètes.

M. le ministre de l'intérieur combat l'amendement du préopinant. L'action de la police doit être centralisée et secrète pour avoir de l'influence. Le côté gauche auroit droit d'être sévère envers la police actuelle. M. Delalot appuie l'amendement de Mr. de Labourdonnaye, et se plaint de la manière dont le *Journal des Débats* a rendu compte du discours qu'il a prononcé le 5 de ce mois. L'orateur est souvent interrompu et rappelé à la question par la chambre. M. Sirieys de Mayrinhac veut parler de la *contre-opposition*. M. le président le rappelle à la question.

M. de Labourdonnaye se plaint des écrivains qui sont aux gages de la police, et des largesses du ministère envers certains journaux. Son discours excite de violens murmures. M. de Bourrienne cite plusieurs faits en réponse au préopinant. L'amendement est rejeté, et le chapitre adopté.

On passe à celui de l'Université, dont le montant s'élève à 2 millions 386,900 francs. M. Duvergier de Hauranne combat le retranchement, proposé par la commission, d'une somme de 130,000 francs, destinée à fonder une maison de retraite pour les anciens professeurs. Il se plaint de la suppression de l'Ecole normale et de la destitution des professeurs de l'Ecole de médecine. La chambre refuse l'impression du discours. M. le ministre de l'intérieur et M. de Puymaurin répondent au préopinant. M. Cuvier réclame contre l'amendement, qui est rejeté à une forte majorité, et le chapitre adopté.

On adopte également un chapitre concernant les brevets d'invention. M. le général Partouneaux et M. de Villefranche combattent l'amendement de la commission qui retranche 4 millions 500,000 fr. du budget de la guerre. M. de Chastellux demande que le retranchement ne porte pas sur la cavalerie.

Sur quelques écrits publiés pendant la déportation.

Il nous semble qu'il est utile de recueillir tous les souvenirs qui se rattachent à la déportation du clergé françois. Les faits particuliers s'effacent à mesure que les hommes disparoissent; les écrits se perdent, ou du moins deviennent très-rares; ceux qui ont été publiés en pays étranger sont surtout plus difficiles à se procurer en France. C'est ce qui nous engage à donner ici la liste d'opuscules relatifs à la déportation, et qui peuvent jeter du jour sur l'histoire de l'église de France à cette époque. Ces opuscules sont ceux de M. l'abbé Hulot, ancien curé d'Attigny, dans les Ardennes, aujourd'hui grand vicaire de Reims. Déporté dans les Pays-Bas, puis en Allemagne, M. Henri-Louis Hulot y a publié des écrits sur différens objets. Ces écrits sont tous en latin; la note qu'on en trouvera ici, et qui est exacte, n'a point pour but de montrer le zèle et le talent de l'auteur, qui n'a pas besoin de nos éloges; ce sont uniquement des matériaux que nous offrons pour l'histoire ecclésiastique.

1°. *Epistola ad Catholicos Remenses scripta*, Gand, 1795, latin et françois, 37 pages in-8°. Cette lettre est écrite après le massacre des prêtres et des laïcs qui eut lieu à Reims au commencement de septembre 1792, et est précédée d'un court récit de ce qui étoit arrivé dans cette ville depuis le commencement du schisme.

2°. *Epistola presbyterorum aliorumque cleri Gallicani ad Episcopum Gandavensem*, 1793, 52 pages in-8°. C'est une lettre de remercîment adressée, au nom du clergé françois, au prince de Lobkowitz, évêque de Gand, pour l'accueil qu'il avoit fait à nos prêtres. On trouve à la fin les signatures de cent quatre-vingt-dix ecclésiastiques. Nous avons fait mention de cette lettre précédemment dans notre journal, sans en indiquer l'auteur. M. Hulot étoit alors grand-vicaire de l'évêque de Gand.

3°. *Mémoire des Etats de Flandres à l'empereur François II pour le rétablissement des couvens*, 1793, in-4°. Ce Mémoire fut adressé à la prière des Etats, et fut suivi d'une

réponse favorable de l'empereur. Les Etats de Flandres témoignèrent leur reconnoissance à l'auteur en l'invitant au repas qu'ils donnèrent à Bruxelles, et en le faisant conduire dans leurs voitures de Gand à Bruxelles.

4°. *Seconde Lettre aux catholiques de Reims*, latin et françois; Utrecht, 1795, 123 pages in-8°.; cette Lettre fut imprimée dans le fait à Munster, et est accompagnée de beaucoup de notes.

5°. *Narratio conversionis J. Thayer;* Munster, 1794, 56 p. in-8°. C'est une traduction faite par M. Hulot du récit de la conversion de M. Thayer (1), publié en françois par M. Nagot. L'ouvrage ne fut pas imprimé réellement à Munster, mais à Erfurt, où l'auteur se trouvoit alors. On ne voulut pas mettre le nom d'Erfurt sur le frontispice pour ne pas indisposer les ministres protestans contre les prêtres françois alors réfugiés à Erfurt. Il est remarquable que ce récit fut imprimé chez un luthérien, et aux frais d'un prêtre françois, frère du vénérable Joseph Labre.

6°. *Collectio brevium Pii VI*, Augsbourg, 1796, in-8°.; deux parties qui peuvent se relier en un volume, et qui forment environ 500 pages. Cette collection sortit des presses d'un imprimeur luthérien. Un ministre protestant de Pologne, qui rédigeoit un journal à Augsbourg, s'étoit engagé à fournir à son imprimeur du travail pendant deux ans; n'ayant rien à lui donner, il lui fit imprimer cette *Collection*, et M. Hulot lui remboursa ses avances après la vente des exemplaires. Cette *Collection* a eu beaucoup d'éditions, à Londres, à Munster, à Paris, à Reims, à Bruxelles, à Vérone, en Hongrie; elle a été traduite en plusieurs langues. La *Collection* de M. l'abbé Guillon a paru plus tard.

7°. *Monumenta charitatis episcopi Frisingensis;* Augsbourg, 1796, 46 pages in-8°. C'est un recueil de pièces relatives à l'accueil fait aux prêtres françois par Joseph-Conrad de Schrofenber, prince-évêque de Frisingue et Ratisbonne.

8°. *Récit de la mort de M. Musart*, curé de Sommevesle

---

(1) On auroit pu y joindre deux conversions postérieures à cette époque, mais auxquelles M. Hulot paroit avoir eu part; c'est celle de Barthel, luthérien, qui se fit prêtre et religieux Dominicain, et celle de Jungeoucs, ministre protestant. Ces conversions eurent lieu; la premiere vers 1797, et la seconde vers 1799.

et de Poix, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, mis à mort à Reims le 11 mars 1796; Augsbourg, en latin, en françois et en allemand. Voyez dans les *Confesseurs de la foi,* t. III, le récit de la mort du vénérable curé.

9°. *Præsens ecclesiæ catholicæ in Anglia status;* Augsbourg, 1798, 61 pages in-8°.

10°. *Salisburgensis cujusdam religiosi debita castigatio;* Augsbourg, 1800, in-8°. de 432 pages. Ce religieux étoit Louis San-Bicler, Augustin, qui avoit attaqué la Collection des Brefs et les prêtres françois exilés; sa critique se trouve dans le journal de Salzbourg, et fut répétée dans le journal théologique d'Iéna. La réponse de M. Hulot est péremptoire; on y trouve les témoignages de tous les évêques contre le schisme des constitutionnels, et un nouvel appendix à la Collection des brefs. Pie VI félicita l'auteur de ce travail par son bref du 10 septembre 1800. Depuis on fit une addition à ce recueil, et on y joignit plusieurs nouvelles lettres d'évêques, entr'autres celle de M. Dalberg, évêque de Constance et coadjuteur de Mayence, etc. Cette addition forme 16 pages in-8°.

11°. Lettre sur l'encyclique des constitutionnels; Augsbourg, 1801, 16 pages in-8°. Cette lettre est adressée à M. Bergold, professeur de dogme dans l'Université de Wurtzbourg; on ne se piquoit pas de beaucoup d'orthodoxie dans cette école. La lettre est en latin; M. de Bergold n'y est pas nommé.

12°. *Gallicanorum episcoporum dissensus innocuus;* Augsbourg, 1801, in-8°. de 100 pages. Cet ouvrage traite de la différence d'opinion entre les évêques légitimes sur la soumission à la nouvelle constitution. L'auteur montre que ce dissentiment n'intéresse point la foi, et ne doit point troubler les fidèles.

Voilà ce qui a paru en pays étranger de M. Henri-Louis Hulot. Ces ouvrages annoncent beaucoup d'érudition ecclésiastique, et sont accompagnés tous de notes, où l'auteur cite les Pères et les monumens ecclésiastiques anciens et modernes. Il écrit en latin avec élégance et facilité. Depuis son retour, il avoit commencé à faire imprimer un ouvrage sous ce titre : *Attigny et son palais;* nous en avons vu les premières feuilles. Il paroît que cela auroit fait deux volumes in-8°.; mais l'impression a été suspendue. On dit que l'auteur a plusieurs ouvrages manuscrits, entr'autres un *Coup-d'œil sur les réponses*

aux questions faites par Buonaparte au conseil ecclésiastique; de l'Autorité du souverain du saint Siége dans les consécrations épiscopales, et un autre ouvrage pour prouver contre M. G. que les huit premiers conciles généraux n'ont point consacré dans l'Eglise le gouvernement aristocratique, mais le gouvernement monarchique. Chacun de ces ouvrages formeroit deux ou trois volumes; le dernier est en latin.

On croit que l'auteur a de plus une ample collection de lettres, de pièces et de matériaux, soit sur la déportation, soit sur le schisme, soit sur la dernière persécution de l'Eglise. Il a tenu une correspondance avec des cardinaux, des prélats et autres personnes, sur les affaires qui intéressoient la religion. M. le docteur Van de Velde, dans l'ouvrage que nous avons cité, dit avoir eu communication de plusieurs de ces pièces, qui seroient d'un grand intérêt. Il seroit à désirer que M. Hulot donnât un extrait de ce qu'il y a de plus important dans son recueil, et de ce qui touche à l'histoire de l'Eglise dans ces derniers temps. Ces mémoires particuliers sont la source la plus sûre pour l'histoire générale.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous avions annoncé que MM. Desjardins, nommé à l'évêché de Châlons; de Moussac, nommé à Saint-Diez, et de Poulpiquet, nommé à Langres, avoient prié Sa Majesté d'agréer qu'ils n'acceptassent point l'épiscopat. Le Roi a déféré aux désirs modestes de ces ecclésiastiques distingués. Une ordonnance, du 7 de ce mois, pourvoit à leur remplacement. M. l'abbé de Prilly, chanoine honoraire d'Avignon et supérieur du petit séminaire de cette ville, est nommé à l'évêché de Châlons-sur-Marne. M. l'abbé Lallart de Lebucquière, grand-vicaire d'Arras, est nommé à l'évêché de Saint-Diez, et M. l'abbé Coquerel du Tilois, grand-vicaire de Vannes, à l'évêché de Langres. Il ne reste plus à pourvoir que les siéges de Rouen et d'Angoulême, vacans par mort; on croit qu'ils seront remplis prochainement.

— Des promotions importantes viennent d'avoir lieu dans le clergé de Paris. M. Valayer, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, est nommé curé de Saint-Thomas d'Aquin; M. Jerphanion, curé de la Madelaine, ayant donné sa démission, est nommé chanoine honoraire de Notre-Dame, et est rem-

placé par M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de Paris; M. Frazey, curé de Saint-Gervais, passe à la cure de Saint-Nicolas-des-Champs.

— La visite pastorale a été terminée, dans les deux paroisses, le dimanche de *Quasimodo*. M. l'archevêque avoit célébré la messe à Saint-Roch à sept heures du matin, et avoit donné la communion pendant plus d'une heure. M. l'abbé Rauzan faisoit les instructions, et beaucoup de personnes reçurent aussi le sacrement de confirmation. Le prélat monta ensuite en chaire, et fit une homélie sur l'évangile du jour; on remarqua entr'autres dans son discours les éloges qu'il donna au zèle des missionnaires et à celui du vénérable pasteur qui gouverne cette paroisse. Après la grand'messe, le prélat a fait la visite de l'église, des chapelles et de la sacristie. Le soir, Monseigneur s'est rendu à Saint-Germain-l'Auxerrois, et y a prêché sur les avantages de la fréquentation des sacremens. Le dimanche 13, M. le curé de la même église a célébré une messe basse, pendant laquelle M. l'abbé Caillau a fait les instructions. M. le curé et un missionnaire ont distribué la communion aux fidèles; ce qui a duré environ une heure. Le soir, après les vêpres et la glose, dans laquelle M. l'abbé Auvergne a prêché sur le sacrement de confirmation, M. le curé est monté en chaire, a exprimé sa reconnoissance aux missionnaires, et a remercié Dieu des grâces répandues sur cette mission. Il se propose d'ériger une chapelle à saint Vincent de Paul pour perpétuer le souvenir de la visite. M. Ferail a ensuite prêché sur l'amour de Dieu. La foule n'étoit pas moins grande à Saint-Roch, où M. l'abbé Rauzan retraçoit les devoirs du chrétien. Il a exhorté les fidèles à la persévérance, et leur a adressé des adieux touchans. M. le curé, qui a parlé ensuite, a rendu grâces à Dieu pour les bénédictions dont la visite pastorale a été accompagnée; depuis trente-sept ans qu'il dirigeoit cette paroisse, a-t-il dit, il n'avoit jamais vu la parole de Dieu écoutée et suivie avec tant d'empressement. M. Marduel a ensuite annoncé que le lendemain il diroit une messe d'actions de grâces. Tous les jours, il sera dit aussi une messe à Saint-Roch pour le succès de nos armées. Le lundi 14, M. l'archevêque s'est rendu, à sept heures du matin, à Saint-Germain-l'Auxerrois, a célébré la messe, et donné la communion et la confirmation; M. l'abbé Caillau faisoit les instructions. Ainsi a été close cette

visite pastorale, qui n'a pas eu des résultats moins heureux que les précédentes, et qui a présenté surtout un plus grand nombre d'hommes à tous les exercices,

— Une grande affluence de fidèles s'est portée, dimanche dernier, à l'église de Sainte-Geneviève pour assister au sacre de M. l'évêque de Rodez. M. l'archevêque de Paris étoit, comme nous l'avons annoncé, le prélat consécrateur, et les assistans étoient MM. les évêques de Soissons et d'Hermopolis. La cérémonie a commencé à dix heures, et ne s'est terminée qu'à une heure et demie. On remarquoit dans le chœur plusieurs prélats, MM les curés de Paris, et un très-grand nombre d'ecclésiastiques. En face du dais sous lequel étoit assis M. l'archevêque, on avoit élevé, sur des gradins, un siége pour le nouveau prélat. Quand la cérémonie a été terminée, M. l'évêque de Rodez a donné la confirmation à un enfant. Nous ne pourrions donner qu'une foible idée de l'effet que produisoient la pompe des cérémonies, la beauté des ornemens, le grand nombre d'ecclésiastiques, et le recueillement de cette multitude de fidèles réunis dans un temple magnifique.

— Si les pauvres doivent exciter la charité des fidèles, des religieuses que la révolution a dépouillées de leurs biens, et réduites à l'indigence, ont un double titre pour exciter la générosité publique. M. l'abbé Fayet a prêché, vendredi dernier, dans une réunion formée pour cet objet à l'église des Missions-Etrangères. L'orateur a parlé de l'influence de la religion sur les hommes, et de l'impuissance de la raison et des institutions humaines pour faire pratiquer la vertu, et réprimer les crimes. Une éducation philosophique, l'amour de la gloire et de l'immortalité, la beauté de la vertu, le tribunal de l'opinion publique et les lois qui punissent les coupables, tels sont les moyens insuffisans que nous présente la raison seule pour nous entraîner vers le bien et nous détourner du mal. O vertu humaine, gloire, honneur, immortalité, s'est écrié l'orateur, tombez aux pieds de la religion, et laissez-lui le sceptre du monde moral que vous êtes incapables de porter. A la fin de son discours, le prédicateur a intéressé la charité de son auditoire en faveur de plus de quatre cents pauvres religieuses qui ont si souvent prié le ciel pour nous, et qui invoquent aujourd'hui notre assistance. Mgr. le nonce a donné la bénédiction.

— Le jeudi 10 avril, un grand nombre de jeunes élèves du collége de Henri IV ont fait la communion pascale dans l'église de Saint-Etienne du Mont, leur paroisse. Ils étoient instruits et préparés depuis plusieurs mois par M. l'abbé de Salinis, aumônier de la maison, qui se consacre à cette œuvre avec une ardeur digne de son ministère. M. l'abbé de Janson l'avoit secondé en donnant une retraite dans le collége, et M. l'archevêque de Paris a voulu joindre ses exhortations aux instructions quotidiennes de ses ecclésiastiques. Monseigneur a célébré la messe, et a donné aux jeunes élèves la confirmation et la communion. Le prélat leur a adressé un discours plein de goût et de piété sur les dispositions qu'ils devoient apporter à la réception des sacremens. Le soir, M. l'évêque d'Hermopolis a visité le collége, et a prononcé aussi un discours où il s'est félicité de la cérémonie du matin; il la regardoit comme du plus heureux présage. Tous ses vœux, a-t-il dit, appeloient le moment où les premiers établissemens d'éducation de la capitale se montreroient fidèles à remplir les devoirs de religion, et il faut qu'on sache partout dans les provinces qu'une école célèbre dans la capitale par ses succès dans la carrière des lettres, est aussi celle où l'on se montre plus ouvertement attaché aux pratiques comme aux préceptes de la foi.

— La première communion des jeunes Savoyards, qui se fait tous les ans dans la semaine qui suit le dimanche du Bon-Pasteur, aura lieu jeudi 17, dans l'église des Missions-Etrangères. M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, officiera toute la journée. La cérémonie du matin commencera à huit heures, et celle du soir à trois heures. Les vêpres seront suivies d'un discours par M. l'abbé Caire, aumônier au collége Louis-le-Grand. Nous ne chercherons point à appeler de nouveau l'intérêt sur cette œuvre, dont nous avons raconté plus d'une fois les succès On a lieu d'espérer que les personnes pieuses continueront à favoriser les efforts des bons fidèles qui donnent leurs soins aux pauvres Savoyards. La quête sera faite jeudi par Mme. la comtesse de la Rochefoucauld, à laquelle on peut envoyer les offrandes. M. l'abbé Borderies, vicaire-général, et M. le curé des Missions-Etrangères reçoivent aussi les dons pour le même objet.

— M. l'abbé de Boisnantier, qui a exercé long-temps le ministère à Saint-Roch avec le zèle le plus soutenu, et qui

en dernier lieu occupoit la place de premier aumônier de la maison royale d'éducation à Saint-Denis, vient d'être nommé par Mgr. le grand-aumônier au canonicat de Saint-Denis, vacant par la mort de M. l'abbé Pichot, dont nous avons dit quelque chose dans un de nos numéros du mois dernier.

— La nouvelle aile du séminaire Saint-Sulpice est habitée depuis quelque temps; dès que les grands froids ont été passés, plusieurs directeurs ou théologiens sont allés occuper les chambres à feu qui se trouvent dans cette partie du bâtiment. On étoit tellement resserré dans l'ancien local qu'un changement étoit devenu nécessaire pour la bonne santé des jeunes ecclésiastiques. La nouvelle aile compte un assez grand nombre de chambres; mais malheureusement il y a peu de cheminées dans cette partie. On a repris, quoiqu'avec peu d'activité, les travaux interrompus pendant l'hiver pour la façade sur la place Saint-Sulpice; cette façade pourroit être terminée, si on le vouloit, avant la fin de la campagne. On ne voit pas qu'il se fasse aucun préparatif pour la construction de l'aile parallèle à celle qui est finie. Les maisons qui existent sur cet emplacement, et qui doivent être abattues, non-seulement sont encore debout, elles sont même habitées, et ceux qui les occupent n'ont point reçu d'avis pour les évacuer. Ainsi il est probable qu'on ne compte pas élever cette partie dans le courant de l'année, ni peut-être même l'année prochaine. Le manque de fonds est sans doute la cause de ce retard. Il n'y a qu'une certaine somme affectée pour chaque année, et cette somme n'est pas fort considérable. Il faudra prendre sur cette somme le prix de l'achat des maisons à abattre, de sorte que l'achèvement du séminaire ne peut avoir lieu que dans plusieurs années.

— La déclaration suivante, qui nous est adressée, est de nature à intéresser tous les amis de la religion et de l'unité : « Je soussigné Joseph Chaput, curé de Montigny, près Vaucouleurs, voulant mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine, déclare, par le présent acte, que je rétracte tous les sermens que j'ai faits pendant la révolution, et que je reconnois contraires à la doctrine de l'Eglise notre mère. Je prie Dieu de me recevoir dans sa miséricorde, et les hommes de me pardonner les scandales que j'ai causés. Je prie en outre M. le curé de Rigny-la-Salle, entre les mains de qui je fais la présente rétractation, de la rendre publique,

attendu que le scandale ayant été donné publiquement, il est juste que la réparation soit aussi éclatante. A Rigny, le 8 mars 1823. *Signé*, Chaput, *prêtre sexagénaire* ». On ne nous communique aucun détail sur cette démarche, qui ne paroît pas avoit été provoquée par une maladie, et qui n'en est que plus édifiante.

— Les exemples de désintéressement et de générosité nous touchent encore bien davantage, quand ils partent de ceux qui ne connoissent pas de superflu, et qui savent se priver même du nécessaire. De ce genre est un trait qui vient d'arriver au Mans, et qui nous est transmis par une voie authentique. Une jeune personne, élevée dans la piété, désiroit depuis long-temps entrer dans une communauté; parvenue à l'âge de vingt-quatre ans, et ne pouvant trouver dans la campagne où elle habitoit une maison religieuse où elle pût suivre sa vocation, elle vint au Mans, dont elle étoit éloignée de plus de vingt lieues, et s'adressa à une personne charitable pour lui indiquer les moyens de réussir. Il lui manquoit une petite dot et un trousseau, et l'état de détresse de la plupart des communautés rendoit ce secours encore plus indispensable. On avoit fait quelques démarches pour obtenir ce qui manquoit, et l'on désespéroit déjà de réussir. Déjà même la jeune personne avoit été avertie qu'il lui faudroit retourner chez elle; elle s'en affligeoit vivement, et conjuroit instamment la Providence de lui fournir les moyens d'entrer dans la carrière où elle se croyoit appelée. Sa prière a été exaucée au moment où l'on s'y attendoit le moins. Un pauvre ouvrier, de la classe de ceux que l'on appelle compagnons, ayant été instruit du désir et de l'obstacle qu'éprouvoit cette pauvre fille, est allé trouver l'ecclésiastique qui la protégeoit. « Je ne veux point, dit-il, que cette vocation manque faute d'un peu d'argent; voilà 200 fr. que je vous prie d'accepter pour cette œuvre. Tant que je me porte bien, je n'ai pas besoin d'argent; si je tombe malade, on aura soin de moi à l'hôpital ». Il a fallu accepter l'offre de ce bienfaiteur généreux, et la jeune fille a suivi sa vocation. Nous ne nommerons pas cet ouvrier si désintéressé; il faut lui laisser le mérite de sa bonne action; on saura seulement que le même a donné 30 fr. au Père de Géramb, qui, comme on l'a vu, quête dans le diocèse pour l'église de son monastère.

— Un missionnaire plein de zèle, de courage et de piété

vient d'être enlevé à une église où sa perte est d'autant plus sensible que le pays est fort dépourvu de prêtres. M. André Ferrari, né à Port-Maurice dans l'Etat de Gênes, est mort à la Nouvelle-Orléans, le 2 novembre dernier, à l'âge de 31 ans. Elevé dans une famille chrétienne, il contracta de bonne heure des habitudes pieuses, et, s'étant en même temps distingué dans ses études, il embrassa l'état ecclésiastique, qui lui offroit les moyens de satisfaire son zèle et sa charité. Il ne venoit que d'être ordonné prêtre, lorsque M. Dubourg, nouvellement devenu évêque de la Louisiane, se trouvoit en Italie, où il cherchoit des coopérateurs qui voulussent bien se dévouer avec lui à porter la foi dans son immense diocèse. Cette vocation lointaine flatta le courage du jeune et ardent Ferrari; il s'arracha généreusement à sa famille et à ses amis pour aller travailler dans cette moisson presque abandonnée. Il s'embarqua pour l'Amérique, et exerça d'abord le ministère dans le Kentucky. Saint-Louis et Vincennes furent ensuite le théâtre de son zèle, et partout il se concilia l'estime et l'attachement par ses qualités. Depuis quatre ans il s'étoit agrégé à la congrégation de Saint-Lazare, qui a envoyé dans la Louisiane des missionnaires laborieux, et qui rend de grands services à ce diocèse. En dernier lieu, on l'avoit placé à la Nouvelle-Orléans. La fièvre jaune faisoit ses ravages dans cette ville; M. Ferrari se dévoua au soulagement des malades; il visitoit les plus abandonnés, et bravoit le péril de la contagion, quoiqu'il pût prévoir que son assiduité auprès des mourans lui feroit contracter les germes de la maladie. Ainsi il est mort victime de sa charité, et s'est préparé à son dernier passage avec le courage d'un homme dont l'espérance étoit pleine d'immortalité. Les gazettes du pays ont fait son éloge, et toutes les classes ont donné des regrets à la mort prématurée de ce fervent missionnaire.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi vient de faire adresser à M. le préfet d'Amiens une somme de 1000 francs pour les malheureux ouvriers que l'incendie de la filature de Rouval a laissés sans ouvrage et sans ressources.

— Le 12 avril, neuvième anniversaire de l'entrée de S. A. R. MONSIEUR à Paris, ce Prince a reçu les hommages des ministres, de M. le préfet de la Seine et des maires de Paris, des officiers de la garde nationale de Paris, de Versailles et de Saint-Denis; des officiers su-

périeurs de la garde royale, de la troupe de ligne et de la gendarmerie, et d'un grand nombre de membres des deux chambres. Les gardes du corps de S. A. R. ont été relevés par la garde nationale, qui a fait le service auprès du Prince.

— Dans une réunion qui a eu lieu le 11 chez Mgr. le duc d'Orléans, et que LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri ont honorée de leur présence, on a fait une loterie des ouvrages faits à l'aiguille par les princesses de la famille royale et les dames de la cour. Le produit est destiné aux pauvres.

— Il a paru une ordonnance du Roi, du 11 avril, concernant les sous-officiers et soldats dont le service a expiré ou expirera postérieurement au 31 décembre dernier. Cette ordonnance fixe leurs droits à l'avancement.

— M. de Flavigny vient d'être adjoint à la commission diplomatique, dont M. de Caux est le chef.

— M. le maréchal de camp comte de Chauvigny de Blot est mort à Paris, le 28 mars dernier, à l'âge de 54 ans.

— M. le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre, est arrivé à Paris le 14. S. Exc. est descendue à l'hôtel du ministère de la guerre.

— M. le grand maître de l'Université vient de nommer M. Laurentie inspecteur-général des études; MM. Delens et Esquirol inspecteurs-généraux des Facultés de médecine; M. de Coiffier (de Moulins), recteur de l'Académie d'Amiens; M. de la Porte, précédemment inspecteur de l'Académie de Pau, recteur de l'Académie de Bourges; M. Sémélé, censeur au collége royal de Bordeaux, inspecteur de l'Académie de Montpellier; M. Dupuy-Montbrun, professeur de philosophie au collége royal de Grenoble, inspecteur de l'Académie de Pau.

— M. Laurentie a donné sa démission de la place de chef de division qu'il occupoit à la préfecture de police.

— S. A. R. Madame est allée visiter, le 8, le pont de Bordeaux, et est entrée sous la voûte intérieure qui règne le long des trottoirs. Les habitans se portent en foule partout où passe cette auguste Princesse, et font retentir l'air de leurs acclamations.

— Le sieur Poudiot, tailleur à Bordeaux, qui distribuoit de petits bulletins imprimés à vignettes, sur lesquels on lisoit des inscriptions séditieuses, a été arrêté par la police.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a été accueillie à Irun par les acclamations du peuple espagnol fatigué du joug révolutionnaire. Le 9 avril, S. A. R. a installé la junte provisoire du gouvernement espagnol, à la tête de laquelle se trouve placé le général Eguia. La division du général Bourcke a fait occuper le port important du Passage, ainsi que Fontarabie. L'officier qui y commandoit une compagnie de vétérans espagnols est venu faire a soumission. Divers détachemens, formant environ dix-huit cents hommes, se sont jetés dans Saint-Sébastien. La division Bourcke a resserré le blocus de cette place. Nos troupes ont culbuté l'ennemi dans la place, et enlevé les ouvrages extérieurs. MM. les maréchaux de camp d'Albignac et Marguerye, à la tête de quelques bataillons, ont

vigoureusement repoussé une sortie de trois bataillons, qui étoient appuyés du feu soutenu de quinze pièces de canon. Rien n'étoit comparable à l'élan des troupes. C'est aux cris de *Vive le Roi!* qu'elles ont renversé les révolutionnaires. et répondu à leurs vociférations. Nous n'avons à regretter qu'une vingtaine d'hommes tués ou blessés. La garnison espagnole a eu cent hommes de tués et deux cents blessés. Le 10, Mgr. le duc d'Angoulême s'est rendu avec tout son état-major sous les murs de Saint-Sébastien, et a distribué des croix d'honneur aux officiers et aux soldats qui s'étoient le plus distingués la veille. Plusieurs promotions ont aussi eu lieu. M. le lieutenant-général Bourcke a été nommé commandeur de Saint-Louis. Cette solennité guerrière, qui s'est passée à portée du canon de l'ennemi, a produit le plus grand effet; elle a eu lieu aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi!* On regarde la capitulation de Saint Sébastien comme très-prochaine. Le Prince a couché le 11 à Tolosa. L'avant-garde du premier corps, commandée par le général Vallin, étoit le même jour à Villa-Réal, à deux jours de marche de Vittoria. Le duc de Reggio, avec le premier corps, occupe Villa-Franca. La garde royale appuie le mouvement de l'armée.

— Huit embarcations espagnoles sont entrées, le 8 avril, à Saint-Jean-de-Luz, ayant à bord, en marins et soldats, deux cent vingt-cinq hommes. Elles sont venues, sur l'invitation du général Quésada, débarquer sept cents conscrits non armés, et cinquante-trois prisonniers, dont un officier. Trois députés des provinces de Biscaye, Guipuscoa et Alava, qui ont demandé à présenter leurs hommages à Mgr. le duc d'Angoulême, étoient aussi à bord de ces bâtimens. S. A. R. a fait distribuer sur-le-champ à la junte des trois provinces sept cents fusils et cent mille cartouches.

— Le général Espagne et le général Quésada sont entrés dans les Asturies et dans la Navarre, le 4 de ce mois.

— On assure que le corps d'armée commandé par M. le maréchal Moncey doit entrer en Espagne le 15. Ses opérations seront combinées avec celles du baron d'Eroles. Leurs forces réunies s'élèvent à quarante mille hommes. Il paroit que Mina n'a pas plus de quinze mille hommes à sa disposition, et dans ce nombre sont comptés beaucoup de miliciens et de nouvelles levées.

— Des ordres ont été transmis à Brest par M. le ministre de la marine pour envoyer une frégate françoise dans le port du Passage qui vient d'être occupé par l'armée d'Espagne.

— Il a été rendu, le 10 de ce mois, une ordonnance royale relative aux François qui se trouveroient dans des corps militaires destinés à agir en Espagne contre les troupes françoises ou leurs alliés.

— Le sieur Magalon, éditeur responsable de l'*Album*, journal littéraire, qui avoit donné des articles politiques, a été condamné le 12, par le tribunal de police correctionnelle, à six mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende.

— Un accident déplorable vient de jeter la consternation dans Valenciennes et dans le village d'Auzin (Nord). Une forte explosion, produite par le gaz inflammable, dans une houillère voisine de ces

villes a fait périr vingt ouvriers. Le petit nombre de ceux qui ont été retirés vivans sont horriblement mutilés. On dit que ce malheur a été causé par l'imprudence d'un enfant de 10 à 12 ans, qui n'a survécu que huit heures à l'explosion.

— Une émeute a eu lieu dans les prisons de Montpellier. M. le lieutenant-général d'Armagnac a fait rentrer promptement dans l'ordre les plus mutins.

— Treize élèves de l'Ecole de droit à Aix s'étant fait remarquer dans les troubles qui ont été suscités au théâtre de cette ville, ont été expulsés de l'Ecole.

— L'insurrection du comte d'Amarante a acquis beaucoup de force. Son parti s'est accru du 24e. de ligne, de plusieurs détachemens des corps stationnés dans le nord, et d'un grand nombre de montagnards et de miliciens. Plusieurs personnages marquans se sont déclarés en sa faveur. Le ministère, usant de son pouvoir discrétionnaire, a chassé du royaume, ou renvoyé dans les provinces, un grand nombre d'individus. Les mêmes violences sont pratiquées à l'égard des religieux qui ne se soumettent pas immédiatement au dernier décret des cortès relatif à la suppression de leurs couvens. Les Capucins françois de Lisbonne, pour avoir refusé de signer l'inventaire de leur mobilier, ont reçu l'ordre de sortir du royaume dans le délai de huit jours. On assure que le consul-général de France a réclamé en leur faveur contre une mesure aussi arbitraire. Un religieux a été arrêté à Santarène au moment où il essayoit de gagner la garnison de cette ville. Le 13 mars, à la suite d'une action sanglante, le général constitutionnel Pamplona, après avoir vu ses troupes dispersées, a été fait prisonnier. Le général Rego, après cette affaire, s'est replié sur la ville d'Amarante.

— Mme. la princesse Pie de Bavière, née duchesse d'Aremberg, est morte à Bamberg, le 3 avril, à la suite d'une phthisie. Cette princesse étoit âgée de trente-trois ans.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 11 avril, M. Duvergier de Hauranne propose un sous-amendement qui fixe les chapitres sur lesquels doit porter la réduction demandée par la commission sur le ministère de la guerre. M. de Frenilly s'oppose à toute réduction. M. le président du conseil annonce que le gouvernement n'avoit demandé une augmentation de 8 millions sur les budgets de la guerre et de la marine que parce qu'il espéroit une rentrée de 8 millions. L'amendement de la commission remet la proposition ministérielle dans l'état où elle auroit été présentée, si l'on n'avoit pas eu l'espoir de se procurer une somme supplémentaire sur la vente des biens des anciennes sénatoreries.

M. de Kergorlay propose de renvoyer à la commission la recherche des moyens propres à compléter la dépense totale du budget de la guerre. MM. de Ricard, Leclerc de Beaulieu, et de Bourrienne, rapporteur, persistent dans l'amendement de la commission.

M. de Courtarvel se plaint de l'exiguité des pensions des soldats blessés vendéens. M. le ministre de la guerre répond que, d'après la réduction proposée, il ne peut prendre aucun engagement pour spécialiser les dépenses. M. le président donne lecture des simples intitulés des chapitres, dont la plupart ne font naître aucun incident. MM. de Boisclaireaux et Decaux parlent de la belle carte de France commencée par Cassini. MM. de Verigni et Leclerc de Beaulieu appuient l'augmentation de 36,000 francs demandée par M. le général Partouneaux pour les secours distribués aux anciens soldats vendéens non pensionnés. Cette augmentation est adoptée. La chambre adopte également les dépenses de l'administration des poudres et salpêtres.

On passe au budget de la marine, dont la totalité s'élève à 63 millions. La commission a proposé une réduction en masse de 3 millions. M. de La Pasture appelle l'attention de la chambre sur la nécessité d'assurer la prospérité de la marine, et la bonne direction de nos forces navales. M. de Straforello se plaint des vexations qu'éprouve notre commerce dans le Levant de la part des corsaires grecs.

M. le ministre de la marine affirme qu'aucun préjudice n'a été causé à notre marine marchande sans qu'il ait été réparé; aucun pavillon n'est plus respecté que le nôtre sur la Méditerranée, et il est recherché dans le Levant plus que tous les autres. M. de Boisclaireaux présente des considérations très-étendues sur le service de la marine, et vote pour qu'il n'y soit apporté aucune diminution.

Le 12, M. Bazire, rapporteur, conclut, au nom de la commission des pétitions, à l'ordre du jour sur un prétendu deni de justice dont se plaint le sieur Cannet des Aulnoix, et sur une diminution des droits d'entrée des sucres de nos colonies des Antilles. M. de Vaublanc présente quelques observations sur cette dernière pétition. Les conclusions de la commission sont adoptées. L'ordre du jour est également adopté sans réclamation relativement à un Mémoire dans lequel le sieur de Chanlaire se plaint de la fermeture de l'école d'enseignement mutuel de Boulogne-sur-Mer, ordonnée par le recteur de Douai, en décembre 1822. Cette méthode fut introduite à Boulogne par les soins de l'ancien préfet, et malgré la défaveur générale, et l'opposition du conseil municipal et du comité cantonnal d'instruction primaire. Par les intrigues du parti, les Frères des Ecoles chrétiennes furent exposés à des insultes : le recteur de Douai n'a agi qu'après les plus mûres informations.

M. Chevalier Lemore, second rapporteur, propose l'ordre du jour sur une pétition de M. Isambert, avocat aux conseils du Roi, qui réclame contre le concours ouvert à la Faculté de droit de Paris pour remplir trois suppléances. La chambre passe à l'ordre du jour.

M. le général Lafont, rapporteur de la commission qui a examiné le projet de loi tendant à lever quarante mille hommes sur la classe de 1823, présente les motifs qui ont décidé la commission à adopter le projet.

On reprend la discussion du budget de la marine. M. de Gallard, dans un discours rempli des plus lumineux développemens, combat le retranchement proposé par la commission. L'orateur rend le plus

brillant hommage au ministre de la marine, élève de l'Ecole polytechnique. « Une innovation précieuse a eu lieu, dit-il; on a songé à l'instruction morale et religieuse de nos hommes de mer. Le Roi a applaudi hautement à la proposition du ministre d'établir des aumôniers à bord des vaisseaux. Le monarque leur a assigné un traitement supérieur à celui d'autrefois, et plus approprié aux circonstances actuelles. Le ministre de la marine a donc adressé à M. le grand aumônier la demande formelle de deux aumôniers pour les vaisseaux actuellement en armement dans nos ports. Vous dire que cette mesure est maintenant confiée à la sollicitude de ce prélat vénérable, c'est vous apprendre avec quel zèle il s'en occupe, et que tout sera mis en œuvre pour son immédiate exécution.

M. de Puymaurin démontre que la guerre avec l'Espagne nécessitera que l'on renforce nos croisières contre les pirates des Amériques espagnoles. L'orateur se plaint des entraves que les Grecs apportent à notre marine marchande du Levant.

M. le ministre de la marine annonce que son intention n'est pas de revendiquer les 3 millions que la commission a proposé de retrancher. Son Exc. exprime ses regrets de voir qu'on ne puisse allouer les fonds qui seroient nécessaires, et développe les funestes conséquences qui résulteroient de cette économie.

L'amendement de la commission, tendant à réduire à 60 millions les 63 millions demandés pour la marine, est adopté à une majorité considérable. M. Sirieys de Mayrinhac fait sur le chapitre 1er. des observations qui font naître quelques murmures.

M. de Vaublanc présente sur les colonies des observations, dont quelques-unes sont combattues par M. de Saint-Cricq. M. Hyde de Neuville donne des explications. Le budget de la marine, réduit à 60 millions, est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Le 14, l'ordre du jour est la reprise de la discussion sur le budget. M. Bazire développe un amendement qui a pour objet de retrancher 6 millions sur le budget des finances. L'orateur entre dans de longs détails sur l'institution des agens de change, dont il demande que le nombre soit doublé, et sur l'administration de l'imprimerie royale. Sa proposition procureroit au trésor 9 millions 500,000 fr. L'amendement sera reproduit lors de la discussion des voies et moyens. M. Leroy cherche à détruire les impressions fâcheuses que le préopinant auroit pu faire naître contre les agens de change. L'honorable membre loue leur moralité et leur dévoûment aux Bourbons. Il s'oppose à ce que leur nombre soit augmenté.

Les sept premiers chapitres du budget des finances sont adoptés sans discussion. MM. de Puymaurin, Duhamel et d'Andigné de Restant, demandent la refonte des anciennes monnoies. M. Dudon propose de ne conserver d'ateliers monétaires que là où ils sont utiles, et de supprimer tous ceux qui sont évidemment superflus.

M. de Puymaurin répond à plusieurs objections du préopinant. Le peu d'occupations de nos ateliers du Midi provient, dit-il, de la révolution d'Espagne. M. le ministre des finances combat l'amendement de M. Dudon, et présente des observations sur les discours

des autres préopinans. L'amendement de M. Dudon est rejeté, et le chapitre VIII adopté.

On passe au chapitre IX, concernant le cadastre, dont les dépenses sont portées à 1 million. M. Leclerc de Beaulieu vote la suppression de ce chapitre. M. de Saint-Géry, et M. de Lastours parlent sur le même chapitre.

Vie de M. de Juigné, archevêque de Paris; par M. l'abbé Lambert. Nouvelle édition (1).

Nous avons rendu compte de la première édition de cet ouvrage, et nous avons à cette occasion rapporté quelques circonstances de la vie de M. de Juigné. L'éditeur a fait entrer dans sa seconde édition ces circonstances, qu'il avoit omises dans la première; seulement il les a laissées en note, au lieu de les fondre dans le texte. Il y a joint la réponse à quelques observations sur la conduite de M. de Juigné en différentes occasions; par exemple, au commencement des Etats-généraux. M. l'abbé Lambert n'a pas de peine à prouver que le prélat fut toujours animé des meilleures vues. Il entre dans beaucoup de détails sur l'émigration de M. de Juigné, et cite des extraits de sa correspondance avec le digne archevêque. Il raconte la démission du prélat en 1801, et les motifs qui le portèrent à cette démarche, et qui le firent revenir en France. Il y a dans ce récit des particularités peu connues relativement au Concordat et à ses suites.

Mais l'addition la plus importante de cette édition est une note sur la conduite des Anglois envers les émigrés et les prêtres françois pendant la révolution. L'auteur a recueilli des faits généraux et des faits particuliers qui font honneur au caractère anglois; on peut joindre ces faits à ceux que nous avions présentés nous mêmes sur cet objet, et il paroît même que c'est ce que nous en avions dit qui a excité M. l'abbé Lambert à traiter ce sujet. A cette occasion l'auteur donne quelques particularités sur l'état de la religion catholique en Angleterre et en Canada.

Cette édition est accompagnée d'une gravure lithographiée de M. de Juigné. Elle se vend au profit des petits séminaires de Paris et de Châlons. L'auteur a cru devoir fixer cette destination pour entrer dans les vues du prélat, qui occupa ces deux siéges, et qui auroit désiré sans doute d'une manière spéciale la perpétuité du sacerdoce dans ces deux diocèses. M. l'abbé Lambert a pensé aussi que le tableau qu'il présente de la générosité des Anglois envers nos émigrés pouvoit être surtout utile dans ce moment où une nation voisine nous envoie tant de malheureux proscrits, dont la situation n'a que trop de rapports avec celle des victimes de notre révolution.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port, A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes-Orientales. Tomes VII et VIII (1).

Ces deux volumes terminent le recueil des *Nouvelles Lettres édifiantes*, rédigées par MM. du séminaire des Missions-Etrangères de Paris. Nous avons rendu compte des premiers volumes de ce recueil, et on peut consulter, entr'autres, les n°s. 633 et 780. On se rappelle que les cinq premiers volumes donnoient l'histoire des missions en Chine; les trois derniers rapportent ce qui est relatif aux missions de la Cochinchine et du Tong-king. Les deux tomes qui complètent la collections commencent à l'année 1787, et vont jusqu'au moment actuel. Ils ne sont point susceptibles d'analyse. Les courses des missionnaires, le succès de leurs soins, les traverses qu'ils éprouvent, les persécutions, l'état des différentes chrétientés, les orages même politiques de ce pays, voilà ce qui remplit ces volumes. La position des missionnaires fut souvent d'autant plus difficile qu'aux révolutions du pays se joignoient les désastres de leur propre patrie. La révolution de France les privoit des ressources et des renforts qu'ils en recevoient. Il semble qu'au milieu de cette double calamité, la mission eût dû tomber entièrement; elle se soutint cependant avec des alternatives de succès et de revers, et le zèle des missionnaires triompha de la difficulté des circonstances. Intrépides au milieu de périls re-

(1) Le prix des 8 volumes in-12 composant ce recueil est de 24 fr., et 33 fr. franc de port; mais, en faveur des abonnés à ce journal, il sera de 20 fr. et 29 fr. franc de port. Les souscripteurs sont priés de faire retirer les tomes VII et VIII, qui viennent de paroître, dont le prix est de 5 fr., et 7 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere.

naissans, ils bravoient à la fois la persécution et la pauvreté, enduroient les privations comme les mauvais traitemens, et soutenoient le courage des chrétiens par l'exemple de leur constance et par la continuité de leurs travaux.

Ce qui jette un intérêt nouveau sur l'histoire de ces missions dans les derniers temps, c'est le dévoûment d'un missionnaire, M. Pierre Pigneaux, évêque d'Adran. On sait que ce prélat amena en France, plusieurs années avant la révolution, le fils du roi de la Cochinchine, et obtint quelques secours avec lesquels le père parvint à rentrer dans ses Etats. L'histoire des missions se trouve alors liée avec celle du royaume; et le zèle du prélat, les services qu'il rendit au prince, les conseils qu'il donna, les avantages qu'il obtint pour les chrétiens, tout cela répand de la variété dans les lettres des missionnaires. Le prince de Cochinchine ne profita pas malheureusement des leçons du pieux évêque; entraîné par les scandales dont il étoit témoin, il tomba dans de grands égaremens. Mais du moins la foi ne s'éteignit pas entièrement en lui, et dans la maladie dont il mourut, en 1801, il eut le bonheur d'être baptisé secrètement par un officier de sa maison qui étoit chrétien. M. l'évêque d'Adran finit lui-même ses jours le 9 octobre 1799. On trouvera dans le t. VIII les détails de sa mort, qui fut aussi édifiante que sa vie. Les plus grands honneurs furent rendus à sa mémoire, et le roi, qu'il avoit servi avec tant de loyauté, voulut que ses obsèques se fissent avec une pompe extraordinaire. On chanta publiquement les prières de l'Eglise, et tous les signes du christianisme parurent au milieu d'une cour païenne. Les ennemis même de la religion ne pouvoient s'empêcher de donner des regrets aux vertus, à la loyauté et à la prudence de M. l'évêque d'Adran.

Les persécutions qui éclatèrent en Cochinchine et

au Tong-king enlevèrent deux prêtres du pays; Emmanuel Trieu, né de parens chrétiens dans la résidence du roi de la Cochinchine, s'étoit fait prêtre par zèle et par piété; il fut arrêté dans la persécution de 1798, condamné à mort, et exécuté le 17 septembre de cette année, n'étant encore que dans la 42e. année de son âge. Le mois suivant, un autre prêtre indigène fut mis à mort au Tong-king; il s'appeloit Jean Dat, et fut arrêté avec quelques catéchistes. On le condamna, comme le précédent, à perdre la vie pour avoir prêché la religion, et il eut la tête tranchée le 28 octobre 1798. Le récit de ces exécutions fait briller le courage des deux prêtres; les évêques du pays ont ordonné des enquêtes sur leur fin glorieuse.

L'histoire de l'Eglise doit aussi recueillir avec honneur les noms des missionnaires françois qui ont arrosé de leurs sueurs ces terres lointaines; M. Davoust, évêque de Céram, mort le 17 août 1789; Le Breton, Boisserand, Gire, Izoard, Doussain, Liot, Grillet, Girard, Tessier, Le Pavec, etc. Ces missionnaires ont tous succombé successivement à l'âge ou aux fatigues. Ceux dont les lettres paroissent le plus souvent dans ces deux volumes, sont MM. Longer, Le Roy, Le Pavec, Guérard, Lelabousse, Labartette, Eyot, La Mothe, Tessier, etc. Quelques-uns de ces missionnaires vivent encore. M. Labartette, évêque de Véren, est vicaire apostolique de la Cochinchine; il a perdu, il y a bientôt deux ans, son coadjuteur, M. Audemar, évêque d'Adran, dont nous avons annoncé la mort l'année dernière. M. Longer, évêque de Gortyne, est vicaire apostolique du Tong-king occidental; il a pour coadjuteur M. Jean-Jacques Guérard, qui a été consacré le jour de Saint-Jacques 1816, sous le titre d'évêque de Castorie, à la place de M. de La Mothe. M. Guérard est né dans le diocèse de Bayeux, et nous nous félicitons personnellement d'avoir connu autrefois ce

prélat, qui nous a témoigné quelques bontés, et qui nous a même fait l'honneur de nous écrire du Tong-king. Nous conservons précieusement sa lettre, comme une marque de souvenir qui nous est très-précieuse, venant d'un missionnaire, et d'un apôtre qui depuis plus de trente ans travaille à étendre le royaume de Jésus-Christ dans ces contrées.

Ces *Nouvelles Lettres édifiantes* forment le complément de celles publiées par les Jésuites; elles ne sont pas moins exactes, ni moins variées, et elles offrent surtout pour les derniers temps des relations d'autant plus précieuses que la collection des Jésuites finit nécessairement à l'époque de leur suppression.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Plusieurs évêques vont successivement être sacrés. M. l'évêque du Puy le sera, dans l'église de Saint-Sulpice, le dimanche 27, par M. l'évêque de Chartres, premier aumônier de Monsieur; le nouveau prélat doit entrer en retraite ces jours-ci au séminaire. MM. les évêques d'Orléans et de Tulles seront sacrés, dans la chapelle de Lorette, à Issy, le 1er. mai, jour où l'Eglise célèbre la fête de saint Jacques et de saint Philippe. On croit que M. l'évêque de Bayeux sera sacré, vers la même époque, au Mans, où il résidoit depuis long-temps; deux évêques voisins iront assister M. l'évêque du Mans pour cette cérémonie.

— Tous les ans, il y a, comme on sait, une réunion à l'Archevêché pour les missions de France. Les années précédentes, le discours fut prononcé par M. l'abbé Legris Duval, par M. l'abbé Frayssinous, aujourd'hui évêque d'Hermopolis, et par d'autres orateurs d'un mérite distingué. Cette année, ce sera M. l'archevêque-évêque de Troyes qui portera la parole. Il appartenoit au prélat qui a si éloquemment montré l'utilité des missions, dans une Instruction célèbre (1), d'ap-

(1) In-8o.; prix, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

peler l'intérêt sur une œuvre si importante, et dont chaque année révèle les heureux résultats.

— M. le curé d'Auteuil est nommé à la cure de Saint-Gervais, à la place de M. Frazey. M. l'abbé Chénaux, curé de la paroisse Saint-Antoine, dans le faubourg de ce nom, sera installé mardi prochain.

— La mission que nous avons annoncée pour Saint-Lazare a commencé de la manière la plus heureuse. M. l'abbé Gondin donne deux instructions par jour, le matin et le soir. Dans l'intervalle, il visite les ateliers; et, sans détourner les prisonnières de leur travail, il les catéchise, répond à leurs demandes, et les rappelle aux grandes vérités de la religion. Des dames pieuses secondent le missionnaire, et vont, à des heures déterminées, faire aux détenues des instructions familières ou des lectures pieuses. On pourroit citer parmi ces dames des personnes distinguées par leur rang et leur fortune. L'effet de ces entretiens et de ces instructions est déjà sensible. Dès le premier jour, le missionnaire a su captiver son auditoire par un heureux mélange de douceur et de force. L'ascendant de la religion s'est fait sentir même à des esprits qui paroissoient le plus étrangers aux impressions de la foi, et la voix d'un simple prêtre a remué des cœurs qu'on eût cru remplis d'autres sentimens. Des larmes abondantes ont été presque le moindre signe d'un grand changement; la conduite, les entretiens, les chants, tout annonce un mouvement unanime vers le bien. M. l'abbé Gondin est secondé, dans cette bonne œuvre, par M. l'abbé de Villers, aumônier de la maison, qui travailloit depuis plusieurs années à y faire connoître et aimer la religion, et qui avoit réussi auprès de plusieurs. Sa charité et sa douceur lui avoient concilié l'estime de toutes les détenues, et la confiance d'un grand nombre; et le bien qu'il avoit fait va s'augmenter par l'impulsion donnée en ce moment; impulsion à laquelle il contribue, et dont il se réjouit plus que personne. On a aussi beaucoup à se louer dans cette circonstance des employés de la maison, qui montrent beaucoup de zèle pour le succès de la mission, et qui la favorisent de tout leur pouvoir.

— M. l'évêque d'Amiens, premier aumônier de Mme. la duchesse de Berri, a été chargé par cette Princesse de remettre au Père abbé des Trapistes du Gard la somme de 300 fr. pour contribuer aux dépenses de l'église. Mgr. le duc d'Or-

léans a envoyé 200 fr. pour le même objet. On sait que Sa Majesté a fait présent d'un tableau pour la nouvelle église du Gard, et dernièrement le prince grand-aumônier a fait remettre 200 fr. de la part du Roi pour cet établissement. Ces dons de la famille royale montrent l'intérêt qu'elle prend à une maison si édifiante, et d'où s'élèvent tant de prières pour la prospérité de la religion et de la France.

— M. de La Tourette, évêque de Valence, nous a fait passer 100 fr. pour les prêtres espagnols. Ce prélat, empressé de témoigner sa reconnoissance au clergé étranger qui a dans des temps fâcheux accueilli le nôtre avec tant de générosité, désire que nous annoncions qu'il accorderoit volontiers l'hospitalité dans son palais à un prélat espagnol que la persécution auroit amené sur notre territoire. Nous nous empressons de publier cette offre généreuse de M. l'évêque de Valence; la situation de Valence, dans une de nos provinces du Midi, pourroit engager quelqu'un des évêques espagnols à accepter la proposition du prélat françois.

— Le régiment de la garde royale, en garnison à Orléans, a donné dernièrement un spectacle édifiant. Le jeudi 10, vingt-cinq militaires de ce corps ont fait leurs pâques dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. On les y préparoit depuis longtemps, et des ecclésiastiques zélés leur faisoient des instructions suivies. Le jour de la communion, M. le curé de Sainte-Croix a dit la messe, et leur a adressé plusieurs exhortations, l'une après l'évangile, l'autre avant la communion, et la dernière après. Le soir, ces militaires sont revenus à l'église, ont assisté au salut, et ont entendu une dernière exhortation de M. l'abbé Corbin. Il y a dans ce corps plusieurs exemples de piété courageuse et de zèle pour le service de Dieu. Des officiers et des soldats se livrent habituellement aux pratiques de la religion sans aucun respect humain; ils exercent parmi leurs camarades une sorte d'apostolat, et nous avons entendu raconter à cet égard les traits les plus honorables et les plus touchans.

— Nous avons annoncé dans le temps la construction de l'église de Talence, près Bordeaux; cette église vient d'être consacrée, le 1er. avril, par M. l'archevêque. La cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe; le saint Sacrement a été transporté de l'ancienne église dans la nouvelle. Le sous-préfet, le maire, toutes les autorités et un piquet du 19e. ré-

giment, ajoutoient à l'éclat de la procession. M. l'archevêque a célébré la messe, et M. l'abbé Goudelin a prêché après l'évangile. La bénédiction du saint Sacrement a été suivie du *Te Deum*. On a reconduit M. l'archevêque au presbytère, et le vénérable prélat a donné du haut du perron la bénédiction papale à la foule rassemblée en ce lieu. M. Ripolles, curé de Talence, aussi modeste que zélé, vouloit se démettre de sa cure; mais M. l'archevêque n'a point reçu sa démission, et l'a même nommé chanoine honoraire de sa métropole. On sait que la construction de la nouvelle église est due au zèle de M. Ripolles, qui a rendu à sa paroisse les services les plus signalés. Il a établi la piété parmi les habitans. La bénédiction de leur église n'a point été pour eux une vaine cérémonie; ils s'y sont préparés par la réception des sacremens de pénitence et d'eucharistie. Les exercices du Carême ont été constamment suivis, et les prédications réitérées du pasteur ont trouvé des cœurs dociles. Il y a eu des conversions éclatantes et de nombreuses communions. M. le curé a annoncé qu'il diroit tous les vendredis, à l'autel de la sainte Vierge, une messe d'actions de grâces, et pour obtenir la protection de Dieu sur la famille royale et sur la malheureuse Espagne.

— Les missionnaires de Saint-Martin, c'est le nom qu'ont pris les ecclésiastiques qui se consacrent aux missions dans le diocèse de Tours, ont évangélisé cet hiver plusieurs paroisses importantes. La ville d'Amboise a recueilli dernièrement les fruits de leur zèle. La mission semble y avoir établi le bonheur et la paix. Les haines se sont éteintes, de mauvais livres ont été livrés aux flammes, des injustices ont été réparées, des scandales ont cessé. On porte à plus de quatre mille le nombre total des communions. La plantation de la croix, qui s'est faite le lundi 7 avril au milieu d'un concours immense, a offert le coup-d'œil le plus imposant. Quinze paroisses environnantes s'étoient réunies à celle de la ville. M. le coadjuteur de Tours présidoit à la cérémonie, et les membres des autorités civiles et militaires donnoient l'exemple, et avoient brigué l'honneur de porter sur leurs épaules la croix qui alloit être plantée. Les paroisses les plus rapprochées d'Amboise ont profité du bienfait de la mission. Les missionnaires de Saint-Martin ne sont encore qu'au nombre de quatre; ce sont MM. Donnet, Dufêtre, Nivet et Cherbonnière, qui faisoient précédemment partie des missionnaires de Lyon. Mal-

heureusement cet établissement éprouve des difficultés qui empêchent de lui donner les développemens nécessaires. Les fonds manquent, et les missionnaires sont en très-petit nombre. Il seroit à désirer qu'un diocèse voisin contribuât à soutenir une œuvre dont il recueilleroit aussi les fruits.

— Nous donnâmes dernièrement une Notice sur l'abbé Bertrand de La Tour, oublié dans la plupart des Dictionnaires. Un homme du même nom, qui vivoit dans le même temps, a été aussi omis par les biographes; c'est Jean-Baptiste de Bonaffos de La Tour. Né, le 12 avril 1712, à Mont-Réal en Languedoc, d'une famille ancienne et originaire du Quercy, sa piété et son goût pour les lettres le portèrent à entrer au noviciat des Jésuites à Toulouse; il enseigna dans les colléges de Castres et de Toulouse. Parmi ses élèves on compte Castilhon, Montaigne, dom Despaulx, Bénédictin, etc. En 1739, le Père de La Tour présenta à l'Académie des jeux floraux une ode sur l'ode, et une autre sur l'éloquence; on les trouve dans le recueil de cette année. Devenu préfet de la congrégation des jeunes gens, il en gagna un grand nombre à Dieu, leur donnoit des retraites, et fortifioit ou faisoit naître parmi eux de bons sentimens. C'est sans doute alors qu'il publia la *Vie de Daumond*, 1745, in-12. Daumond étoit un jeune écolier dont la vie et la mort furent très-édifiantes, et que le Père La Tour avoit connu et dirigé lui-même. Il occupoit depuis quatre ans la place de supérieur du grand séminaire de Toulouse, lorsque les arrêts du parlement vinrent frapper un corps qui déplaisoit aux sectaires, et incommodoit les ennemis de la religion. Les mêmes magistrats qui proscrivoient la société, offrirent au Père de La Tour un asile qu'il n'accepta point. Il se retira dans sa famille, puis, lors des arrêts de 1764, dans le comtat d'Avignon, où il fut chargé de desservir la paroisse de Bolenna. Le chapitre le pourvut d'un canonicat, et il passa plusieurs années dans ce poste. Il paroît qu'il revint dans sa patrie lors de la disgrâce de la magistrature; il demeuroit chez son frère à Mont-Réal; mais ce lieu se trouvoit dans le diocèse de Carcassonne, dont l'évêque, M. de Bezons, ne suivoit pas dans les affaires de l'Eglise la même conduite que la majorité de ses collègues. Le prélat ne favorisoit pas les Jésuites, et ne vouloit point leur donner de pouvoirs. Le Père de La Tour se retira dans le diocèse de Saint-Papoul,

et donna des missions dans ces cantons, ainsi que dans les diocèses de Pamiers, de Mirepoix et d'Ausch. Au bout de quelques années de travaux, il revint dans sa ville natale, et y mourut le 11 mars 1777. On imprima, en 1772, deux volumes de ses Cantiques, et deux autres volumes de Cantiques recueillis et corrigés par lui; Castilhon en fit l'éloge dans le *Journal encyclopédique*, en 1777, et rappela les talens et les travaux de l'auteur, avec l'accent de l'estime et de la reconnoissance. On trouva dans les manuscrits du Père de La Tour des notes pleines d'intérêt sur Mont-Réal, et des canevas de ses sermons. On ne doit pas le confondre avec Simon de La Tour, principal du collége Louis-le-Grand; celui-ci étoit né à Bordeaux, en 1697, et mourut à Paris, en 1766; il avoit coopéré au Journal de Trévoux, et c'est à lui qu'étoit adressée la lettre du 7 février 1746, qu'on trouve dans la correspondance de Voltaire, et où il parloit des Jésuites avec estime, et de la religion avec respect. La Notice sur le Père Jean-Baptiste de Bonaffos de La Tour est extraite du journal qui a pour titre: *Feuille d'Affiches de Castelnaudari*, 1er. janvier 1823; cet extrait nous a été communiqué par M. Desch. de S. Nous n'y avons ajouté que ce que nous avons dit de la *Vie de Daumond;* la *France Littéraire* donne cet ouvrage au Père Jean-Baptiste de La Tour, et ce livre paroît en effet de lui. Le frontispice porte ces mots: *par un Père de la Compagnie*, et La Tour étoit alors préfet de la congrégation des jeunes gens, et parle comme témoin lui-même de ce qu'il avance.

— Un sentiment de discrétion, qu'il est facile d'apprécier, nous avoit empêché de parler de la maladie de M. le cardinal Consalvi. Il est vrai que S. Em. est fort souffrante depuis quelque temps. On a fait dernièrement à Paris une consultation sur son état, et nos plus célèbres médecins ont ordonné un traitement. Il y a lieu d'espérer que les remèdes qu'ils ont indiqués, les bons soins et la belle saison, calmeront les souffrances de S. Em. On croit que la maladie seroit moins fâcheuse si M. le cardinal pouvoit s'accorder quelque repos; ce ministre ne cesse de s'appliquer au travail, et son activité et la contention d'esprit augmentent sans doute son mal. S. Em. écrit beaucoup, et prend sur ses nuits pour vaquer aux affaires; elle fait elle-même la plus grande partie des dépêches. Ses amis la sollicitent de se ménager, et on espère

qu'elle en sentira elle-même la nécessité. Nous donnons ces détails, que nous tenons d'une source authentique, pour dissiper les inquiétudes qu'ont pu faire naître des nouvelles assez indiscrétement publiées.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. l'abbé Lambert, auteur de la *Vie de M. de Juigné* (1), a eu l'honneur de présenter son ouvrage dimanche à MONSIEUR, lundi au Roi, et mardi à Mme. la duchesse de Berri. S. M. l'a remercié de cet hommage; et MONSIEUR, ainsi que Mme. la duchesse Berri, ont bien voulu dire à l'auteur qu'ils liroient son livre. M. l'abbé Lambert l'a aussi envoyé au roi d'Angleterre.

— Une ordonnance du Roi, du 19 mars, a nommé présidens, pour le collége électoral du 2e. arrondissement de Calvados, M. Achard de Bonvouloir, membre du conseil général; pour le collége du 2e. arrondissement du Finistère, M. Kerouvriou; pour le collége du département de la Nièvre, M. Decolons de Vauzelles, président du tribunal civil de Nevers, et pour le collége du 2e. arrondissement de la Vendée, M. Soyer, évêque de Luçon.

— Pendant l'absence de M. le maréchal duc de Bellune, plusieurs changemens avoient eu lieu dans les bureaux du ministère de la guerre. S. Exc. vient de remettre son ministère sur le pied où il étoit avant son départ.

— Une ordonnance du Roi, du 14 de ce mois, nomme M. le vicomte Digeon ministre d'Etat et membre du conseil privé.

— La cour royale a confirmé, le 16, le jugement correctionnel qui condamne M. Barthélemy, éditeur de la *Galerie des Contemporains*, à trois mois de prison et 500 francs d'amende, pour diffamation envers M. Agar, comte de Mosbourg, ancien ministre des finances de Murat.

— La cour royale réunie en audience solennelle a entendu, le 15, la plaidoirie de Me. Mérilhou pour le *Courrier François*. Le défenseur s'est attaché à prouver qu'on ne peut pas réunir des articles isolés pour leur attribuer une tendance dangereuse, lorsque ces articles, pris isolément, n'ont aucun caractère séditieux. La cause a été continuée à huitaine.

— Sur l'appel interjeté par le ministère public, la cour royale a réformé la décision du tribunal correctionnel qui s'étoit déclaré incompétent dans la cause de MM. Dentu et Sarran, accusés d'avoir repris la publication du journal le *Régulateur*, sans avoir obtenu

---

(1) 1 vol. in-8o., orné du portrait de M. de Juigné; prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

l'autorisation du gouvernement. Le procès et les parties ont été renvoyés devant d'autres juges du tribunal de première instance.

— M. Lefeuve, ancien directeur du théâtre de la porte Saint-Martin, et M. Jacques, son sous-caissier, ont été condamnés, le 16, par le tribunal de police correctionnelle, pour prêts usuraires; le premier en 5000 fr., le second en 2000 fr. d'amende.

— On dit que le gouvernement françois, partant du principe que la France n'est point en guerre avec l'Espagne proprement dite, ne donnera point de lettres de marque, et ne permettra point l'armement en course. On assure aussi que la marine royale a reçu l'ordre de ne prendre que les vaisseaux espagnols armés, et de laisser passer les vaisseaux marchands; on ajoute que le gouvernement a fait part de cette disposition aux différens cabinets de l'Europe, en leur demandant qu'à leur tour ils ne permissent pas l'armement de corsaires espagnols dans leurs ports, ni la vente des prises que ces corsaires pourroient faire.

— M. le comte de Brunetti, ancien ministre plénipotentiaire d'Autriche à Madrid, est arrivé le 13 de Vienne à Paris. S. Exc. doit partir sous peu de jours pour le quartier-général de Mgr. le duc d'Angoulême.

— M. le vicomte Duparc, colonel et bibliothécaire des Invalides, vient de mourir à l'âge de 78 ans.

— Les lettres de commutation de peine accordées par S. M. à Roger, condamné à mort par la cour d'assises de la Moselle, ont été entérinées par la cour royale de Metz. Immédiatement après, Roger a subi une heure d'exposition.

— Le *Moniteur* du 16 de ce mois a donné plusieurs pièces importantes qui ont été saisies sur des individus qui se rendoient en Espagne. Ces pièces se composent d'une adresse à l'armée françoise, et d'un manifeste à la nation. On y proclame la liberté et Napoléon II; on fait un appel à l'insurrection contre le gouvernement des Bourbons. Ces écrits séditieux ne devoient être publiés qu'au commencement des hostilités. Il paroît cependant que les sociétés secrètes devoient en avoir connoissance avant cette époque, afin de pouvoir agir convenablement à leurs desseins. Le même journal annonce qu'il est tombé entre les mains du gouvernement des lettres d'une haute importance, écrites par des hommes dont on doit taire les noms pour ne pas entraver dans l'avenir la marche de la justice. Les ministres espagnols y sont représentés comme se prêtant aux mesures des révolutionnaires, et demandant seulement aux conjurés la discrétion, et leur recommandant de ne pas aller trop vite.

— L'ambassadeur de Portugal à Paris a demandé ses passe-ports, qui lui ont été délivrés. Il a en même temps reçu une note ministérielle, dans laquelle on lui témoigne des regrets sur la détermination qu'il a prise de quitter Paris, la France n'ayant montré aucune intention hostile contre le Portugal, et n'ayant expédié aucun ordre de rappel au ministre françois à Lisbonne, ni aux consuls de France en Portugal.

— Les gardes nationaux qui ont eu l'honneur de faire le service au-

près de S. A. R. MONSIEUR, le 12 de ce mois, se sont réunis, le 16, et ont célébré dans un banquet cet heureux anniversaire.

— Mgr. le duc d'Angoulême est entré, le 11, dans Tolosa, au milieu des acclamations du peuple, et a quitté, le 13, cette ville, après y avoir installé la junte espagnole. L'avant-garde de notre armée a franchi, sans obstacle, les fameux défilés de Salinas, qui se trouvent à quatre lieues en avant de Vittoria, où le quartier-général du Prince généralissime a dû être rendu le 17. Les deux corps d'armée seront le même jour sur l'Ebre. Le général Quésada, à la tête des royalistes espagnols, a pris possession de Bilbao. Cette ville va recevoir une garnison françoise, à cause de l'occupation du port.

— M. Joinard, drogman de France à Badgad, vient de mourir à Marseille, après une longue et cruelle maladie. Il n'étoit âgé que de 28 ans.

— M. l'archevêque de Tarragone, le marquis de Mataflorida, MM. de Gispert et d'Ortaffa, sont partis, le 8, de Toulouse pour Bayonne.

— La garnison de Saint-Sébastien est forte de deux mille cinq cents hommes; elle est commandée par le brigadier de cavalerie D. Pablo de Lapegna. On dit que les réfugiés françois, au nombre desquels étoient Fabvier et Nantil, se sont retirés de cette place par mer.

— Le nommé Lonjon, de Perpignan, d'abord guide et aide de camp de Cugnet de Montarlot, et plus tard Miquelet de Figueras, a été arrêté aux environs de Caramany, et conduit dans les prisons de Perpignan.

— Les royalistes espagnols ont occupé les faubourgs de Valence le 26 mars. Le lendemain, ils ont attaqué la ville sur quatre points, et l'ont ainsi tenue assiégée pendant trois jours, au bout desquels ils se sont retirés dans le fort de Murviedro. Les couvens *extra muros*, dont on a fait entrer dans la ville les religieux et les religieuses, vont, dit-on, être rasés, à cause de leur proximité des murailles.

— Les cortès de Lisbonne ont décrété, le 20 mars, une loi terrible contre tous ceux qui embrasseroient le parti du comte d'Amarante. En même temps le roi a adressé une proclamation aux habitans de Tras-os-Montes pour les engager à abandonner les travaux de la révolte. Deux chanoines de Lisbonne, un chantre de l'église patriarcale, un chapelain du comte Feréa, le curé de l'église de la Vierge de Bon-Secours, et un Frère Minime, ont été exilés de la capitale, et confinés sur différens points du royaume.

— Le roi de Bavière a quitté Munich, le 1er. de ce mois, pour se rendre à Dresde. Son absence durera jusqu'au 15 mai.

— On a déposé aux deux chambres d'Angleterre les papiers concernant les négociations de cette puissance avec la France et l'Espagne. En présentant ces documens, lord Liverpool et M. Canning ont prononcé de longs discours. Ce dernier a donné un aperçu de la conduite du ministère, et des principes qu'il a suivis. A l'époque où le duc de Wellington partit pour Vérone, le cabinet de Saint-James ne savoit pas même si l'on agiteroit au congrès la question des affaires d'Espagne. On croyoit que la situation respective

de la Russie et de la Turquie seroit l'objet des délibérations de l'assemblée. Le noble duc ayant appris à Paris qu'il seroit probablement question de l'Espagne, eut ordre d'annoncer que son gouvernement ne participeroit point à une telle intervention. Depuis cette époque, le ministère a toujours agi dans un seul et unique but, celui de la conservation de la paix. Le ministre a ensuite déclaré que l'honneur et l'intérêt de la Grande-Bretagne ne lui commandoient pas la guerre, et qu'elle garderoit une neutralité franche et réelle. M. Canning a également traité la question relative au Portugal. Ce royaume ne sera défendu par l'Angleterre que dans le cas où il n'aura point lui-même provoqué la guerre avec la France, qui a promis de ne se mêler en rien des affaires du Portugal, à moins qu'il ne fasse la première aggression contre la France. Lord Liverpool a parlé dans le même sens à la chambre des pairs.

— Le grand-duc de Bade n'ayant pu s'accorder avec les chambres pour le budget des dépenses, S. A. R. a rendu une ordonnance qui porte que l'impôt sur les terres, les maisons et l'industrie, sera le même pour l'année prochaine que dans les années précédentes.

— Il est arrivé à Rome trois voitures à six chevaux, précédées et suivies de plusieurs courriers; elles appartiennent à Jérôme Buonaparte, qui va se fixer dans cette capitale. Il a acheté le beau palais de son frère Lucien, qui préfère le séjour de Viterbe, où il a fait de grandes et belles acquisitions. Mme. Lætitia Buonaparte ne quitte pas le lit depuis plusieurs mois. Il vient d'être accordé un passe-port à un des fils de Lucien, qui se rend en Amérique. Le fils aîné de Murat est parti, le 2 avril, de Hambourg pour les Etats-Unis.

— La commission militaire de Messine (Naples), réunie le 27 février, pour juger des prévenus de conspiration et d'attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat, a condamné l'ex-maréchal de camp Joseph Rossaroli, contumax, et Alexis Fasulo, à la peine de mort; Jean Mastroianni, à vingt-cinq ans de fers. Michel Valenzono, un des principaux auteurs de l'assassinat commis sur le directeur de police Gian Pietro, par suite des délibérations d'une société secrète, a été arrêté et conduit à Naples.

— L'île de Syra, dans l'Archipel, qui n'avoit point pris part à l'insurrection, a été envahie par les Grecs, qui y ont commis de grands excès. Parmi les maisons pillées se trouve celle du consul de France; elle a été ensuite livrée aux flammes; à cette nouvelle, le commandant de la station françoise de Smyrne a expédié deux vaisseaux de guerre pour demander une réparation éclatante. Il a déclaré en même temps que le gouvernement françois ne reconnoissoit pas le décret du blocus des insurgés.

— Le feu a été mis à Constantinople dans la fonderie impériale de canons. Il s'est répandu dans des quartiers habités par des Turcs du bas peuple. On porte à huit mille le nombre des maisons brûlées. Trois casernes militaires et une partie des établissemens de la marine

ont été la proie des flammes. Le quartier de Pera, où sont situés les palais des ambassadeurs chrétiens, a été sauvé par les soins du gouvernement. Un nouveau grand-visir a été nommé. Il doit être formé deux camps, l'un à Andrinople, pour couvrir la capitale; l'autre à Sophia, pour agir contre les Grecs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 15 avril, MM. Mestadier, Cornet-d'Incourt et de Bourrienne, combattent la suppression d'un million demandée pour le cadastre par M. Leclerc de Beaulieu, et fournissent des éclaircissemens sur la nécessité de maintenir l'allocation. L'amendement est soutenu par M. de Berbis M. Leclerc de Beaulieu fait une courte réplique. La chambre adopte le chapitre à une forte majorité.

On passe au chapitre x, concernant le service administratif du ministère des finances. M. le président lit une lettre de M. Delalot, qui lui annonce qu'il est obligé, pour cause de maladie, de s'éloigner momentanément des travaux des chambres. L'honorable membre propose une réduction de 150,000 fr. sur ce chapitre. M. Cornet-d'Incourt s'oppose à la lecture du discours de M. Delalot. M. Hyde de Neuville prend l'amendement en son nom, et fait connoitre les développemens donnés par M. Delalot. M. le ministre des finances repousse les assertions qui ont motivé la proposition. L'amendement n'est pas appuyé, et le chapitre est adopté.

On passe au chapitre des administrations financières. M. Sirieys de Mayrinhac demande des éclaircissemens sur les traitemens des directeurs et autres employés supérieurs de ces régies. MM. de Saint Cricq, Chabrol de Crouzol, Benoist et Cornet-d'Incourt, ont successivement déféré au vœu du préopinant. M. de Villefranche considère la vente d'une partie des forêts de l'Etat comme une des mesures les plus nuisibles que l'on ait adoptées depuis la restauration. Il demande qu'on ne vende plus le fonds des bois de l'Etat, mais seulement leur superficie. L'orateur émet le vœu qu'on fasse droit à la proposition de M. le maréchal Macdonald, et qu'on ne laisse pas périr de misère des sujets fidèles.

M. Sirieys de Mayrinhac demande une réduction de 100,000 francs sur les inspecteurs-généraux des contributions directes. Cette proposition, combattue par M. Cornet-d'Incourt, n'est pas accueillie par la chambre. Les chapitres concernant l'enregistrement, les douanes, les contributions indirectes, les postes, la loterie et les contributions directes, sont adoptés. M. Dudon répond à M. Descordes, qui avoit présenté des observations sur l'énormité des droits de mutation. M. de Ricard présente des réflexions sur le timbre. M. de Frénilly demande que le tarif des droits à l'importation des laines étrangères, soit augmenté.

Le 16, l'amendement de M. de Frénilly est combattu dans l'intérêt des fabriques et du commerce par MM. de Straforello, Duvergier de Hauranne, de Saint-Cricq et de Puymaurin. L'amendement est soutenu par MM. de Puyvallée, Sirieys de Mayrinhac, Delacroix-Frainville et de Bouville, qui se plaignent du peu de cours des laines indigènes, et du sort des propriétaires et des cultivateurs. M. le ministre des finances s'engage à faire examiner cette question difficile dans le plus bref délai.

M. Planelli de Lavalette, rapporteur de la commission des recettes, conclut au rejet de tous les amendemens proposés sur les douanes. M. de Bouville retire sa proposition. M. Sirieys de Mayrinhac développe un amendement tendant à augmenter le tarif des douanes sur les chevaux étrangers. Il est soutenu par MM. de Charencey et de Kergariou. M. de Chastellux et M. le ministre des finances démontrent combien l'amendement seroit funeste dans un moment où le gouvernement a un besoin urgent de chevaux étrangers. La proposition est rejetée à une immense majorité.

M. de Vaublanc se livre sur toutes les parties des douanes à de grands développemens, et se plaint que la chambre n'ait pas encore reçu les documens que le gouvernement lui fournit chaque année.

Le 17, MM. de Vaublanc et Brochet de Vérigny demandent que le gouvernement s'occupe d'augmenter les droits d'importation des toiles étrangères. M. de Saint-Cricq répond que très-probablement il y aura sur les toiles étrangères une augmentation des droits.

M. de Ricard réclame la diminution des droits à l'exportation des vins. M. le comte de Courtarvel expose la nécessité de diminuer les droits sur l'entrée des sucres provenant de nos colonies. M. le marquis de Lacaze émet le vœu qu'on favorise l'agriculture par un droit plus fort sur l'entrée des bestiaux étrangers. Il s'élève contre le monopole des bouchers de la capitale.

M. Leclerc de Beaulieu soutient la proposition de M. de Vaublanc, relativement aux toiles, et celle de M. de Lacaze. M. Sarret de Coussergues vote pour la diminution de la taxe sur les sels. M. de Frénilly présente des considérations développées sur les salines, et sur leur produit net.

Nouvelles Tusculanes, par M. Baillot Saint-Martin (1).

La *Préface* annonce que les *Nouvelles Tusculanes* auront principalement pour objet l'éducation et l'instruction; elles paroîtront par livraisons, et formeront 5 volumes in-8°. par an. Elles seront divisées

(1) 3 vol. in-8°. A Paris, chez l'auteur, rue de Savoye.

en trois parties; la première consacrée à l'éducation, la seconde où seront analysés les nouveaux ouvrages, et la troisième qui donnera un aperçu des lois, ordonnances et arrêtés sur diverses matières. Nous ne voyons pas trop comment cette dernière partie se rattache aux précédentes; car ce recueil contient beaucoup d'ordonnances relatives à l'administration, et qui n'ont aucun rapport avec l'instruction.

Nous avons reçu 3 volumes des *Nouvelles Tusculanes;* l'un porte le titre de *Traité encyclopédique d'éducation et d'instruction,* et le frontispice annonce que c'est une seconde édition, et que M. Baillot est auteur d'une *Histoire synoptique et chronologique de tous les peuples*, et d'un autre ouvrage intitulé : *le Triomphe de la religion chrétienne.* Dans le *Traité encyclopédique*, M. Baillot passe en revue divers objets de morale et de philosophie. Nous avons lu l'article *Religion chrétienne*, qui nous a paru exact; l'auteur y répond à quelques objections des incrédules; il combat l'athéisme, il trace des règles pour l'éducation.

Le volume qui a pour titre *Bibliographie universelle* contient des jugemens sur des ouvrages nouveaux. Ces articles sont généralement assez courts, mais il y en a un qui est excessivement étendu sur l'*Histoire des Croisades*, de M. Michaud; l'auteur en fait un éloge que nous sommes loin d'ailleurs de contester. Il y a aussi quelques articles de critique sur des ouvrages d'éducation, sur l'*Histoire de saint Louis*, par Bury; sur un roman de Mme. Guénard, etc.

Nous ne pouvons qu'applaudir en général aux principes de M. Baillot. Ses vues sont morales et religieuses, mais il embrasse trop d'objets, et les parcourt trop rapidement. Il a d'ailleurs aussi ses systèmes sur quelques points, et énonce des avis peu motivés. Il nous a fait l'honneur de nous citer deux ou trois fois, le tout pour dire qu'il n'est pas de notre avis sur des ouvrages qu'il paroit ne connoître que d'après nos extraits. Pour un auteur grave et judicieux, c'est une manière un peu légère de juger. Ailleurs, M. Baillot est plus tranchant encore à l'égard d'un écrivain célèbre qu'il condamne, après avoir avoué qu'il n'a pas lu son livre. Qui l'obligeoit alors d'en parler?

Le volume des lois et ordonnances est intitulé : *Quatrième partie*, quoiqu'elle ne paroisse que la troisième; peut-être y a-t-il une troisième partie que nous n'avons pas reçue. Ce recueil n'a pas dû coûter beaucoup de peine à l'éditeur; c'est une copie du *Bulletin des Lois*. Tout ce que nous y avons remarqué de nouveau, c'est une liste des principaux des colléges; cela peut être utile.

L'auteur doit publier prochainement la suite de la rhétorique, où il insérera le *Traité de l'Education des filles*, de Fénélon, et ce que dit saint Augustin sur le même sujet. Il nous prie d'annoncer qu'il a revu, sur les observations de plusieurs ecclésiastiques, son *Traité de Dieu, de la nature et de l'homme;* que ce sera un ouvrage complet sur la religion, et qu'on y prouvera que le protestantisme fut enfanté par l'esprit de parti, par l'orgueil, par la cupidité et par la licence. Nous nous ferons un plaisir d'en rendre compte dès qu'il paroîtra.

Œuvres complètes de Bourdaloue; en 5 vol. in-8°. (1).

Si les gens sages ont gémi souvent du zèle aveugle avec lequel on reproduit depuis quelques années les ouvrages les plus dangereux qu'avoit enfantés le dernier siècle, ils ont aussi à se féliciter quelquefois de la réimpression des livres qui honorent le plus la religion, et qui ont le plus de réputation sous le rapport du goût et de la littérature. Le mouvement imprimé dans ces derniers temps à nos presses n'aura pas sans doute, il est du moins permis de le craindre, un résultat favorable pour les générations qui s'élèvent; il ne leur apportera pas de lumières véritables, puisqu'il tend trop souvent, au contraire, à renouveler les erreurs, les préjugés, les attaques, les insultes qu'on avoit à reprocher à tant d'écrivains du siècle précédent. Mais au milieu de ces spéculations coupables que la cupidité forme, et que l'esprit de parti favorise, il en est d'autres, quoiqu'en plus petit nombre, qui seront avouées par la religion comme par le goût, et qui pourront tourner à l'avantage de la société et de la morale. Nous avons vu paroître presque à la fois plusieurs éditions des Œuvres ou entières ou choisies de Bossuet et de Fénélon. Massillon a de même été réimprimé sous divers formats, tantôt d'une manière économique et pour l'usage des fortunes modiques, tantôt avec luxe et pour satisfaire les amateurs

(1) Tome IIIe.; prix, 6 fr. Les personnes qui se feront inscrire avant la 2e. livraison obtiendront les quatre volumes qui restent à paroître au prix de 20 fr. L'affranchissement est de 9 fr. pour les cinq volumes; ainsi il faut envoyer 35 fr., si l'on veut recevoir l'ouvrage franc de port. A Paris, chez Demonville, rue Christine; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

plus riches. On a fait de même différentes éditions de Bourdaloue, ainsi que d'autres auteurs estimables, d'orateurs distingués, d'historiens judicieux et d'écrivains de divers genres; et l'on peut considérer ces réimpressions comme une sorte d'expiation pour des entreprises faites dans des vues moins pures.

La nouvelle édition que nous annonçons paroît avoir été dirigée par le désir d'être utile; elle ne doit pas d'ailleurs effrayer par le nombre des volumes; elle n'en aura que cinq, qui comprendront tous les ouvrages du pieux et habile orateur. Le Ier. volume renfermera diverses pièces relatives à Bourdaloue, les Pensées, quelques Opuscules et les Analyses des Sermons; le IIe., les Avents, les Exhortations et Instructions chrétiennes, et la Retraite; le IIIe., le Carême; le IVe., les Mystères, les Panégyriques et les Oraisons funèbres; et le Ve., la Dominicale et les Vêtures et Professions religieuses. Cette distribution a été calculée pour avoir des volumes qui fussent à peu près d'égale grosseur. Il ne paroît en ce moment qu'un volume, celui du Carême, que l'éditeur avoit espéré pouvoir publier plus tôt. Il renferme à lui seul trente-sept Discours, sans être cependant d'une grosseur démesurée; il n'a que quarante feuilles d'impression. Il est vrai que les pages sont un peu chargées, elles ont cinquante-une lignes; mais le caractère est bien choisi, l'impression est nette, et la lecture ne nous a point paru pénible à l'œil. Nous avouons cependant que les personnes très-âgées, et celles d'une vue foible, pourroient trouver, comme on dit, trop de noir sur le papier; mais il nous semble que le commun des lecteurs jugera que l'impression est suffisamment correcte et distincte. L'avantage de réunir beaucoup de matières dans un volume compensera les autres inconvéniens, et le prix modique de l'édition plaidera en sa faveur, et lui procurera sans doute un débit avantageux.

L'éditeur a joint à ce IIIe. volume l'*Avertissement* et les autres pièces qui doivent servir de préliminaires à cette édition ; il a voulu par-là faire connoître tout de suite son plan ; mais ces préliminaires pourront être facilement détachés du volume par le relieur, et réunis au Ier. volume, quand il paroîtra. M. Demonville, dans l'*Avertissement*, ne dissimule pas qu'il a profité de l'édition donnée, il y a quelques années, à Versailles. Il y a puisé, entr'autres, un aperçu de l'état de l'éloquence de la chaire à l'époque où Bourdaloue entra dans la carrière. Cet aperçu est de M. Villenave, qui a joint à cette édition de Versailles une Notice faite avec soin. L'*Avertissement* est suivi de la *Préface* que le Père Bretonneau mit à la tête de la première édition, et qui fait bien ressortir les vertus, les talens et les travaux du célèbre prédicateur. Ce morceau étoit connu ; mais l'éditeur en a augmenté l'intérêt en ajoutant en note le jugement de quelques modernes sur Bourdaloue. Ces modernes sont M. le cardinal de Bausset, le cardinal Maury, La Harpe, l'abbé Sabathier, M. Dussaulx, etc. L'éditeur a de plus inséré dans les notes quelques lettres de direction de Bourdaloue ; la plupart sont adressées à Mme. de Maintenon, qui avoit une grande estime et une confiance entière pour le vertueux Jésuite. La *Préface* de Bretonneau est suivie dans l'édition actuelle d'une lettre du président de Lamoignon, et d'une autre du Père Martineau ; toutes deux sont écrites après la mort de Bourdaloue, et font l'éloge de sa piété, de son zèle, de sa modestie, de sa sagesse dans la direction des ames, de son habileté dans les voies spirituelles. L'éditeur a cru pouvoir se dispenser de joindre à ces pièces une Notice sur Bourdaloue par Mme. de Pringy ; cette Notice, qui étoit peu connue, et qui a été insérée dans l'édition de Versailles, ne renferme dans le fait rien qu'on ne trouvât à peu près dans les pièces précédentes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le lundi 21, l'assemblée de charité pour les missions s'est tenue dans la grande salle de l'Archevêché. Cette vaste salle suffisoit à peine à l'affluence qui s'y étoit portée. M. l'archevêque de Paris, plusieurs autres prélats, beaucoup d'ecclésiastiques et un grand nombre de personnes de distinction, formoient l'auditoire. A trois heures, M. l'évêque de Troyes est arrivé. Le prélat a prononcé son discours sur la charité; rien de plus beau et de plus parfait que ce que la charité enseigne, rien de plus grand et de plus héroïque que ce qu'elle fait, telle est la division de ce discours, que le prélat a terminé par une magnifique péroraison sur les missions. Il a célébré le courage et les travaux de ces *enfans du Calvaire*, qui distribuent aux pauvres le pain de l'instruction, et portent le poids de la chaleur et du jour. Ici a trouvé place un très-beau morceau de l'Instruction pastorale sur les Missions, celui où l'éloquent évêque répond aux accusations portées contre les missionnaires, et aux reproches des ennemis des missions. *Ils nous demandent pourquoi des missionnaires, et si la France est une lande sauvage et un peuple barbare?*....... Nous ne reproduirons point ici ce beau morceau que la plupart de nos lecteurs ont sans doute sous les yeux. « Répondons à nos ennemis, a dit en finissant l'orateur, répondons à nos ennemis par nos aumônes et nos bonnes œuvres, augmentons ces associations pieuses, où se forment les phalanges du Seigneur; ayons une milice permanente, dont la devise sera *Dieu et le Roi!* et qui fera tomber cette tour de Babel, où se sont retranchés la révolte et la sédition. Que l'on ressuscite ces établissemens apostoliques si propres à réparer les pertes du sanctuaire, et l'on verra la foi refleurir dans nos campagnes, et les lis reprendront une nouvelle vigueur »........ Nous n'avons pas besoin de dire que tout ce discours a été entendu avec le plus vif intérêt, et que l'illustre orateur a parfaitement rempli tout ce qu'on attendoit de son zèle et de son talent. Après le discours, on a reçu les souscriptions et les dons pour l'œuvre des missions.

—Dimanche dernier, il y a eu une première communion nombreuse dans le collége Stanislas. Elle avoit été précédée d'une retraite par M. l'abbé Levé, ecclésiastique qui a été

élevé dans cette même maison, et qui y a enseigné plusieurs années. Environ soixante jeunes gens ont fait leur première communion, et d'autres les ont accompagnés dans cet acte de religion. Le soir, M. l'évêque d'Hermopolis est venu au collége, et a été reçu par M. l'abbé Liautard, chef de cet établissement. Le prélat ayant été conduit à la chapelle, y a adressé aux jeunes gens un discours, où il les a félicités de la cérémonie du matin, et les a exhortés à la persévérance. Plus la religion, leur a-t-il dit, comptoit dans ce siècle de détracteurs et d'ingrats, plus il convenoit à des cœurs généreux de se déclarer pour elle; nous avons d'ailleurs assez d'exemples propres à nous encourager : les saints qui nous ont précédés, les grands génies qui ont éclairé le monde, depuis saint Augustin et saint Chrysostôme jusqu'à Bossuet et Fénélon, sont, suivant l'expression de saint Paul, comme une *nuée de témoins* qui nous pousse à les imiter. Après ce discours, qui a été digne du talent et de la piété de l'illustre orateur, Son Exc. a donné le salut, et a été reconduite à sa voiture avec les mêmes honneurs qu'à son arrivée.

— La première communion des jeunes Savoyards, que nous avions annoncée dans notre avant-dernier numéro, n'a pas été moins édifiante que les années précédentes. Il s'y est trouvé soixante-trois enfans, dont quarante-six approchoient pour la première fois de la sainte table. De pieux fidèles les ont accompagnés dans cet acte de religion. M. l'archevêque d'Arles a célébré la messe, et a suggéré aux enfans, avant et après la communion, les sentimens qui devoient les animer. Après la messe d'actions de grâces et le chant des cantiques, les enfans ont été reconduits à leur atelier, rue de Sèvres, où on leur avoit préparé un dîner. On sait que l'usage des pieux fidèles qui se dévouent à leur instruction est de les servir dans cette circonstance, et nous avons, les années précédentes, peint cet exemple touchant de charité et d'humilité. M. l'archevêque d'Arles, et les ecclésiastiques présens, ont même voulu servir aussi les enfans. Le soir, M. l'abbé Caire a prononcé le discours, et a, de plus, fait une exhortation pour le renouvellement des vœux du baptême et pour la consécration à la sainte Vierge. M. de Beaulieu, qui s'intéresse particulièrement à cette œuvre, a donné le salut. Ainsi, les jeunes Savoyards ont passé toute la journée en exercices de piété, et ont donné à leurs vertueux guides de justes sujets de consolation.

— M. l'évêque de Rodez a prêté son serment, le 21, entre les mains du Roi; on croit que ce prélat doit partir très-prochainement pour son diocèse, où il est attendu depuis si long-temps, et où sa présence ne pourra manquer de produire de salutaires effets.

— Les missionnaires de France vont donner une retraite à l'hospice de la Salpétrière; elle commencera le mercredi 23, et finira le dimanche 27. Elle sera dirigée par M. l'abbé de Janson, des missionnaires de France, qui sera assisté de MM. Fauvet, Tharin, Beaucé et autres de la même association. Il y aura deux instructions tous les jours, une le matin à dix heures, et l'autre à cinq heures après midi. Le mardi 29, M. l'archevêque de Paris doit aller à l'hospice à huit heures du matin; le prélat se propose d'y célébrer la messe, de bénir la croix de la mission, et de présider à la plantation de cette croix.

— Les pauvres de Verberie, diocèse de Beauvais, ont montré dernièrement combien ils sont reconnoissans des bienfaits de nos Princes, qui ne manquent pas en effet, toutes les fois qu'ils passent par ce lieu pour aller à Compiègne, de laisser des traces de leur inépuisable bonté. Ces bonnes gens se sont, de leur propre mouvement, réunis pour demander qu'il fût célébré une messe solennelle afin d'attirer sur nos Princes les bénédictions du ciel, et d'obtenir particulièrement que Mgr. le duc d'Angoulême triomphe des ennemis de l'ordre, et rentre bientôt heureusement dans sa patrie. M. le curé de Verberie s'est empressé de répondre à leurs désirs, et les habitans ont joint leurs vœux à ceux de la classe indigente. Une messe solennelle a été célébrée le mercredi de Pâque, au milieu d'un grand concours, et ce témoignage de reconnoissance a singulièrement touché ceux qui en ont été témoins.

— Les prêtres auxiliaires du diocèse d'Autun ont ouvert, le 2 mars, une mission à Montcenis et au Creusot. L'irréligion avoit fait jouer ses ressorts ordinaires pour en empêcher le succès; mais la franchise, la simplicité, le désintéressement et la charité des missionnaires, ont triomphé des calomnies et des préventions. A la curiosité a succédé un véritable zèle. Au bout de quinze jours, l'affluence est devenue telle, qu'un des missionnaires a été obligé plusieurs fois de prêcher en dehors de l'église, tandis qu'un de ses confrères parloit dans l'intérieur. Tous les habitans de Montcenis et du

Creusot se sont approchés du tribunal sacré. Le riche et le pauvre, le jeune homme et le vieillard ont montré un égal empressement. Des hommes connus par leurs erreurs et par leur éloignement pour la religion ont cédé à la voix des ministres saints. On ne connoissoit d'autre passe-temps que de pieuses cérémonies, et des exclamations unanimes ont plus d'une fois attesté la vive impression que produisoient les missionnaires. Il y a eu deux communions générales, l'une de huit cents hommes, l'autre de neuf cents femmes; à la première se trouvoient toutes les autorités, les notables de la ville, la gendarmerie. Le recueillement général n'étoit interrompu que par le chant des cantiques, et les exhortations du missionnaire étoient écoutées avec l'intérêt le plus vif. M. de Vichy est venu terminer la mission par la confirmation. Ce prélat a été reçu au milieu des acclamations, et a béni la croix, qui a été portée par quatre cents hommes, sans compter les magistrats. La procession étoit nombreuse et brillante. Enfin, après plus de cinq semaines de travaux continuels, les missionnaires ont terminé leurs exercices, le mercredi 9 avril, au milieu des témoignages d'estime et de regrets. Depuis la clôture de la mission, on continue de venir prier au pied de la croix, et il n'est pas rare d'y voir pleurer des hommes qui naguère affichoient l'oubli ou même le mépris de la religion.

— Lors de l'invasion des alliés, à la fin des cent jours, les catholiques de Strasbourg eurent la douleur de voir du haut de leurs remparts incendier le beau village cantonnal de Souffel-Wirscheim, à deux lieues de cette ville, et on ne put y porter de secours à cause du blocus. L'isolement de l'église l'avoit d'abord préservée des flammes; mais le lendemain, les soldats wurtemburgeois, protestans pour la plupart, incendièrent l'édifice, excités, à ce qu'on crut, par le ressentiment de la perte d'un général fort aimé, qui avoit été assassiné dans une embuscade par un garde-chasse que l'on supposa être de ce village. Les habitans de Souffel-Wirscheim, qui sont riches en fond de terre, ont réparé peu à peu leurs maisons, et ont remis leur église dans un état convenable pour la célébration du service divin. La bénédiction en a été faite le mercredi 2 avril par un des grands-vicaires du diocèse, assisté de plusieurs ecclésiastiques de la ville et des environs. Le peuple s'y étoit porté en foule, et même des

protestans, qui ont été frappés de l'éclat de nos cérémonies. M. Thomas, curé du voisinage, a prononcé le discours. Cet ecclésiastique, plus vénérable encore par ses vertus et ses talens que par son grand âge, a montré dans le premier point de son discours que nous devions adorer la justice de Dieu lorsqu'il nous punit avec rigueur, et dans le second, que nous devions remercier la miséricorde lorsqu'elle paroît oublier nos ingratitudes.

— Plusieurs militaires ont été tirés dernièrement du 40e. régiment de ligne pour former le noyau du 61e., qui s'organise dans la citadelle de Strasbourg. Ces militaires ont voulu, pendant que leurs camarades sont en marche pour l'Espagne, donner un exemple de leur attachement à la religion; ils ont fait leurs pâques à la messe de paroisse, après les préparations convenables. Ils se sont partagés pour cet acte de piété en deux divisions, et se sont approchés de la sainte table en deux jours différens. On les a vus se rendre au pied de l'autel dans le plus grand ordre, et avec le maintien le plus respectueux. Si tous les militaires destinés à former le nouveau régiment sont animés du même esprit, on peut prévoir que ce corps ne le cédera point aux autres en fidélité et en bravoure.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. Battier est nommé chef de division à la préfecture de police, en remplacement de M. Laurentie, appelé à d'autres fonctions.

— Le registre des inscriptions de la Faculté de médecine de Paris s'ouvrira le 25 de ce mois. Les cours commenceront le 10 mai. Dans l'intervalle, les élèves qui ont un nombre suffisant d'inscriptions seront admis à subir les examens, ou à soutenir les thèses.

— Dans la nuit du 18 au 19, le feu a pris au bâtiment neuf de l'hospice de Bicêtre, destiné au traitement des aliénés. Le comble s'est enflammé en peu d'instans. Les progrès du feu paroissoient devenir sérieux, à cause de la proximité de la prison, où sont huit cents prisonniers; mais les prompts secours donnés par les pompes de l'hospice et par les pompiers de Paris, sont parvenus à se rendre maîtres du feu à quatre heures du matin. Tous les malades aliénés ont été sauvés, et l'ordre n'a pas été troublé un seul instant. On doit beaucoup d'éloges à tous les employés de l'hospice, à la troupe et aux habitans des communes voisines, qui ont montré le plus grand zèle pour donner des secours. Personne n'a péri. On ignore la cause de cet incendie.

— M. le maréchal de camp marquis Anjorrant, qui avoit partagé l'exil de nos Princes, et n'étoit rentré en France qu'en 1814, vient de mourir à l'âge de 80 ans.

— M. le chevalier de Lostende, aide de camp du général Guille-

minot, est sorti de la Conciergerie, le 16 de ce mois, par ordonnance de la chambre du conseil, attendu que de l'instruction il ne résulte aucune charge contre lui, et que sa justification est complète.

— Le sieur Lepage, éditeur du *Courrier des Spectacles*, vient d'être condamné par le tribunal de police correctionnelle à deux mois d'emprisonnement et à 60 fr. d'amende, pour avoir traité de matières politiques dans ce journal littéraire.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, informée de l'incendie qui a eu lieu dans la rue Sainte-Croix à Bordeaux, a fait remettre à M. le curé de la paroisse une somme de 300 fr. pour les victimes de ce triste évènement.

— Le collége électoral du département du Nord (Lille) a nommé M. de Marchangy à une immense majorité : sur 310 votans, il a obtenu 295 suffrages.

— M. de Vassé, candidat royaliste, a été nommé au premier tour de scrutin par le collége de Fontenay. Il a eu 192 voix ; M. Perreau, ancien député et candidat de l'opposition, en a obtenu 160 : l'on comptoit quinze électeurs royalistes absens.

— M. de Bonvouloir, président du collége d'arrondissement de Bayeux, a été élu député à une majorité de 212 voix sur 316. MM. Népomucène Lemercier et Benjamin Constant, candidats libéraux, ont réuni, le premier 74 suffrages, et le second 7.

— Le collége départemental de la Nièvre a élu M. de Pracontal, ancien député et candidat royaliste ; il a réuni 62 suffrages sur 97 votans. Les autres voix se sont divisées entre MM. Clément et de Cayrol, candidats royalistes.

— Le collége d'arrondissement de Morlaix (Finistère) a élu député M. Kerouvriou, président du collége.

— M. le chevalier de Guernon-Rauville, avocat-général à Colmar, a été nommé, le 16 de ce mois, procureur-général à Limoges.

— Le tribunal correctionnel de Nantes vient de condamner à un mois d'emprisonnement et à 1500 fr. d'amende, l'imprimeur de l'*Ami de la Charte*, et l'auteur de l'article inculpé inséré dans ce journal.

— Les sieurs Daguenet et Vernet, qui avoient excité du trouble au théâtre de Marseille, ont été condamnés, le 10 de ce mois, par le tribunal correctionnel de cette ville, à huit mois d'emprisonnement et à 1500 fr. d'amende.

— On dit que M. Dupau, l'un des officiers qui se sont le plus distingués à l'attaque de Saint-Sébastien, a été nommé par Mgr. le duc d'Angoulême, lieutenant-colonel du génie. Cet officier devoit déjà son grade de chef de bataillon à sa belle conduite au siége de Valence.

— Un incendie terrible a dévoré, le 8 de ce mois, le village de Montigny, arrondissement de Saint-Quentin (Aisne). Cent vingt maisons sont devenues, en deux heures, la proie des flammes, et laissent environ six cents personnes de tout âge et de tout sexe sans asile, et dans le plus absolu dénûment.

— L'ordre d'embargo donné par le gouvernement, et qui ne concernoit que les bâtimens qui portoient du grain aux constitutionnels espagnols, a été mal compris dans nos ports, et appliqué en général

aux bâtimens espagnols au moment de l'ouverture des hostilités. Quand ce fait a été connu, l'ordre a été immédiatement rectifié.

— Certains journaux, dont on connoît les vœux, avoient annoncé que la frégate *la Guerrière* avoit été prise dans les eaux de Brest par un vaisseau et une frégate espagnols. La frégate françoise est rentrée paisiblement, le 17 de ce mois, après une croisière dans le golfe de Gascogne, pour protéger nos arrivages; elle vient se rallier à la division commandée par le contre-amiral Hamelin.

— La corvette *la Zélée*, partie de la Guadeloupe le 19 mars dernier, est entrée dans la rade de Brest, le 16 avril, et a apporté la nouvelle que M. le contre-amiral Meynard de Laforge, commandant le vaisseau *le Jean Bart*, a pris un bâtiment espagnol chargé de deux millions de piastres destinés pour le gouvernement des cortès.

— La proclamation de Mgr. le duc d'Angoulême a été lue solennellement à la tête de chaque division du quatrième corps d'armée, commandé par M. le maréchal Moncey, et a excité les plus vives acclamations. On croit que ces troupes n'entreront en Catalogne que le 23 ou le 24 au plus tard.

— M. le maréchal de camp baron Raynaud est parti de Toulouse, le 7, avec quatre compagnies du 45e. régiment, et est entré, le 10, dans la vallée d'Aran, qu'il a occupée militairement. Un officier et vingt miliciens qui s'y trouvoient ont pris la fuite. Le général Raynaud va s'occuper de reinstaller M. de Lacroix dans ses anciennes fonctions de gouverneur de la vallée d'Aran, ainsi que les autorités civiles. Les habitans ont accueilli nos soldats comme leurs libérateurs.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a été reçu, le 17, avec enthousiasme à Vittoria. L'avant-garde du premier corps d'armée s'est emparé du fort de Pancorbo, où elle a trouvé trente-une pièces de canon. Le comte Molitor s'est porté en Navarre avec le deuxième corps, pour opérer en Arragon. Le prince de Hohenlohe a investi Pampelune. La division Canuel, destinée à occuper la province de Guipuscoa, est en marche pour relever la division Bourcke, laissée devant Saint-Sébastien. Douze pièces de gros calibre ont été dirigées sur cette place. Le port et la citadelle de Guetaria ont été enlevés par nos troupes. On y a fait deux cents prisonniers, parmi lesquels se trouvent deux colonels et dix officiers. Les troupes des cortès ont évacué Burgos le 14; la municipalité de cette ville a envoyé des députés à Mgr. le duc d'Angoulême pour faire sa soumission, et annoncer que les habitans attendoient S. A. R. avec la plus vive impatience. Nos troupes reçoivent partout le meilleur accueil de la population.

— Le roi d'Espagne est arrivé, le 1er. avril, à Andujar, ville située à trente-sept lieues de Séville.

— Depuis l'avantage remporté, le 13 mars, par les troupes du comte d'Amarante, aucun engagement sérieux n'a eu lieu entre les royalistes et les constitutionnels portugais. Le gouvernement a été obligé de désarmer un escadron de cavalerie, en garnison à Porto, et de nombreuses désertions ont eu lieu parmi les troupes d'Elvas. La cause du comte d'Amarante acquiert tous les jours de la force et de la

popularité. La session des cortès a été close le 31 mars, après le discours qui a été prononcé par le roi.

— La chambre des communes d'Angleterre a rejeté, le 16 de ce mois, après une discussion très-animée, et à une majorité de 216 voix contre 110, la proposition faite par lord Althorp, au sujet de la guerre d'Espagne, de révoquer le bill qui défend à tout sujet britannique de s'enrôler au service d'une puissance étrangère. M. Canning a parlé fortement contre le rapport du bill. Ainsi sir Robert Wilson et les autres radicaux n'auront pas la douce consolation de défendre la cause de leurs frères et amis de Madrid.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 18 avril, la chambre s'occupe des contributions indirectes. M. Barthe-Labastide propose le remplacement du mode connu sous le nom d'*exercices*, par les abonnemens autorisés par la loi des finances de 1816. M. Benoist combat le système du préopinant.

M. Descordes présente un amendement tendant à la suppression des droits de circulation. M. le ministre des finances s'oppose à l'amendement. M. Pavy annonce que le mode de perception sur les vins lui paroit susceptible de modifications avantageuses.

MM. Lemoine-Desmares et Leclerc de Beaulieu proposent de retrancher sur le droit de circulation des vins la surtaxe qu'éprouvent douze départemens. M. Benoist établit les graves inconvéniens qu'auroit cet amendement. M. le marquis Doria invoque divers adoucissemens dans les impôts.

M. Drouillet de Sigalas présente des considérations contre le monopole des tabacs. M. Renouard de Bussières regrette que l'Alsace ne puisse se livrer à la culture du tabac. M. de Bourrienne fait observer que l'augmentation du revenu des postes a été par les soins de l'administration, en 1822, de 1 million 32,219 fr.

M. Pavy présente des réflexions sur le droit de garantie des matières d'or et d'argent. MM. de Clarac, de Puymaurin et Duparc, demandent une réduction dans les rétributions sur les propriétés des sources minérales. MM. Cuvier et Boin justifient l'imposition existante.

MM. de Wendel et de Bourrienne réclament une diminution sur le tarif des mines. M. Becquey justifie les mesures existantes.

Plusieurs chapitres sont adoptés sans discussion. M. Colomb fait remarquer l'inégalité choquante qui existe dans le système de répartition de la contribution foncière. M. Duparc présente des observations sur l'impôt des portes et fenêtres.

Le 19, MM. Hyde de Neuville et Augier de Chezand font des rapports au nom de la commission des pétitions. La plupart de ces pétitions sont dépourvues d'intérêts : plusieurs sont renvoyées aux ministres ou déposées au bureau des renseignemens; sur d'autres la chambre passe à l'ordre du jour. Le sieur Lesueur de Strasbourg a renouvelé la pétition qu'il avoit faite en 1816, pour qu'il soit érigé

un monument expiatoire à la mémoire de Louis XVI, et de tous les illustres martyrs de la famille des Bourbons. La commission a applaudi aux sentimens du pétitionnaire, et exprime le désir déjà manifesté de voir élever un monument à la place même où le parricide a été commis. M. Hyde de Neuville a rappelé qu'une pierre expiatoire avoit été posée, après la restauration, au lieu même du sacrifice, par les soins d'un sujet fidèle, et que ce fut un régicide qui la fit disparoître pendant les cent jours.

M. Regnouf de Vains demande au ministère des explications sur le mode récemment établi par ses ordres pour la répartition de l'impôt des portes et fenêtres. M. Cornet-d'Incourt se livre aux plus grands détails sur toutes les parties des contributions directes. La chambre rejette un amendement de M. de Preissac, tendant à un fort dégrèvement sur l'impôt foncier du département de Tarn et Garonne.

M. de Berbis développe un amendement tendant à faire rectifier les erreurs commises dans la répartition de la contribution foncière arrêtée en 1820. M. Mestadier regarde la proposition comme inutile et inconstitutionnelle. M. le ministre des finances présente les motifs qui rendent l'amendement inadmissible, et annonce que le gouvernement soumettra à une autre session son travail pour une nouvelle et plus juste répartition des fonds de dégrèvement. M. Colomb soutient l'amendement, qui est rejeté par la chambre. M. de Ricard (de la Haute-Garonne) demande qu'on présente à la prochaine session le travail dont vient de parler M. de Villèle.

Un amendement de M. Pavy, relativement aux portes et fenêtres, est rejeté. MM. Leroux-Duchâtelet et Leclerc de Beaulieu prononcent des discours à l'appui de leur amendement, tendant à une retenue sur les traitemens au-dessus de 3000 francs. M. Pardessus démontre que l'amendement n'est pas recevable, et est injuste sous tous les rapports. M. le ministre des finances entre dans de longs développemens, et prouve que dans l'état actuel des choses, le traitement des fonctionnaires publics est dans des proportions convenables, et qu'on pourroit compromettre le service public par une économie mal entendue. M. Leclerc de Beaulieu propose un sous-amendement, qui est combattu par M. Planelli de La Vallette. Les amendemens sont rejetés à une forte majorité.

M. de Cordoue prononce un long discours en faveur de la modération des droits d'enregistrement.

Le 21, la chambre adopte les évaluations des produits présumés pour l'année 1824, sur l'enregistrement, les coupes des bois, les douanes, les contributions indirectes, les postes et la loterie. M. de Bourrienne demande qu'on rétablisse l'impôt sur les jeux dans l'état où il étoit en 1820. M. le ministre des finances démontre les inconvéniens de cette proposition.

On adopte sans discussion les articles concernant les salines de l'Est et les produits de l'Inde, les contributions directes, l'instruction publique, la taxe des brevets d'invention, les recettes des poudres. On adopte ensuite l'article 5, qui évalue les recettes de 1824 à la somme totale de 896 millions 334,190 fr.

M. de La Pasture propose une addition à l'article 6 pour autoriser les communes à s'imposer les sommes nécessaires pour le paiement du logement des desservans, les salaires des gardes champêtres, etc....... M. Duhamel propose d'y ajouter les dépenses pour la réparation des églises. M. le ministre des finances s'oppose à cet amendement, qui est rejeté.

MM. Creuzé, Leclerc de Beaulieu, Duchernay et de Thésan, présentent des amendemens tendant à donner plus de latitude aux communes et aux conseils-généraux pour voter des impôts qui leur sont nécessaires. Ces amendemens sont soutenus par MM. Cornet-d'Incourt, de Boisclaireau et Otard. M. le ministre des finances démontre les graves inconvéniens de ces propositions, qui sont rejetées par la chambre.

— M. l'évêque de Luçon, nommé par le Roi président du collége électoral de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, a prononcé le 17 avril, à l'ouverture du collége, un discours plein de chaleur sur le choix à faire. Il a peint aux électeurs les sentimens qui devoient les animer, et ce que demandoit d'eux l'intérêt de la religion et de la monarchie. Nous regrettons de ne pouvoir insérer ce discours, digne du talent et du dévoûment de M. l'évêque de Luçon. Ce qui suffit pour en donner une idée, c'est le résultat de l'élection : le même collége, qui avoit nommé M. Manuel il y a quelques mois, a nommé un candidat royaliste. Cette victoire inespérée est un juste sujet de satisfaction pour le prélat, qui a su remplir si dignement la mission que le Roi lui avoit confiée.

Le 17 avril étoit le jour indiqué, dans la chambre des communes du parlement d'Angleterre, pour une nouvelle motion de M. Plunkett, en faveur des catholiques. On a lu d'abord des pétitions pour et contre. Une de celles en faveur des catholiques est signée par cinquante-cinq ecclésiastiques protestans du diocèse de Norwich. Sir Francis Burdett, un des membres les plus ardens de l'opposition, regarde la motion pour les catholiques comme une sorte de farce, puisqu'on n'en peut espérer aucun résultat sous un ministère divisé. M. Canning déclare qu'il n'a pas changé sur le fond de la question; mais il avoue qu'il ne croit pas la circonstance favorable. Une longue altercation entre lui et M. Brougham occupe ensuite la séance. Quand la dispute fut terminée,

M. Plunkett fit sa motion de prendre en considération les lois qui établissent des sermens qui empêchent les catholiques d'occuper des places, et la nécessité de les modifier. Une partie de l'opposition imita ici le côté gauche de la chambre des députés; une douzaine de membres se retirèrent. Quand M. Plunkett eut fini son discours, on cria de toutes parts aux voix. Il paroît qu'après une discussion très-orageuse la chambre a prononcé, à une heure et demie du matin, l'ajournement de la motion: 313 voix ont été pour cette mesure, et 111 contre. Cette grande majorité donne lieu de croire que la motion ne sera pas reprise cette année. On attribue cet échec à la retraite d'une partie de l'opposition, et à la division qui existe sur cette question dans le ministère anglois.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, vous avez autrefois fait justice du cauteleux abbé Millot, et de ses *Elémens d'Histoire universelle*, qui portent si bien le cachet de l'esprit philosophique de l'auteur. Depuis, vous avez signalé à vos lecteurs l'*Abrégé de l'Histoire de France*, de M. Royou, que l'on assure être un bon royaliste, mais qui ne se pique pas d'être chrétien. Vous auriez pu, à ces ouvrages, en joindre un autre, qui ne paroît pas fait non plus pour plaire aux amis de la religion; c'est l'*Abrégé de l'Histoire universelle*, par M. le comte de Ségur. On croiroit peut-être qu'un homme de ce nom, un pair de France, un membre de l'Académie françoise, un homme avancé en âge (car je demande pardon à M. le comte de dire qu'il n'est plus jeune); on croiroit peut-être, dis-je, que M. de Ségur sauroit, à tous ces titres, conserver dans son ouvrage toutes les convenances qu'un homme de son âge et de son rang doit avoir appris à respecter, et l'on devoit s'y attendre d'autant plus que son livre est annoncé *à l'usage de la jeunesse :* mais M. le comte de Ségur ne paroît pas persuadé qu'il soit fort nécessaire de s'appliquer avec beaucoup de soin à inculquer à la jeunesse des sentimens religieux, et on retrouve assez fréquemment sous sa plume la légèreté, les préventions, et même quelquefois la malice d'un écrivain de l'école philosophique.

Ces défauts sont d'autant plus saillans que l'auteur, on le voit bien, ne dit que ce qu'il veut dire. Son style est soigné,

grâcieux, élégant. L'habile académicien a su répandre des fleurs sur son sujet; mais ces fleurs cachent souvent des traits lancés avec art; et si l'historien ne se permet point d'attaques directes, il a quelquefois une manière de présenter les choses qui a presque le même effet. Une impiété déclarée révolte ceux qui se piquent de modération; il est une tactique plus adroite, et qui atteint le même but par d'autres chemins. M. de Ségur n'insulte point, mais il emploie des expressions, des tournures, des réflexions dont l'intention n'est pas équivoque; ce n'est souvent qu'un mot, mais ce mot a l'air d'une épigramme. On nous dira, par exemple, que le souverain est *plus pieux que politique*, lorsqu'il fait quelque acte de religion. L'ecclésiastique qui a quelque zèle sera bien heureux s'il échappe au reproche de fanatisme. On fera entendre que toute peine infligée pour cause de religion est une tyrannie. Autrefois Jean-Jacques querelloit d'Alembert sur ce que l'académicien se servoit du mot de *secte* pour désigner les disciples de Calvin; M. de Ségur use du même mot pour indiquer les catholiques.

On est étonné de voir en quelques endroits avec quelle légèreté l'auteur écrit. *Dieu*, dit-il, *créa le ciel et la terre en sept jours* (t. IV de l'*Histoire ancienne*, p. 7.) Je ne sais pourquoi M. de Ségur allonge ainsi la création; la Genèse ne parle que de six jours, et dit que Dieu se reposa le septième. L'historien avoit promis, en rapportant l'histoire des Juifs, de ne prendre *d'autre langage que celui des auteurs sacrés;* mais il oublie bientôt sa promesse, et mêle ses propres idées au récit des livres saints. Selon lui, Jésus-Christ changea en vin *toute l'eau qui se trouvoit dans la maison* (t. V, pag. 146) : l'Evangile ne dit rien de semblable, et ne parle que de l'eau qui étoit dans les six auges de pierre. Quelques pages plus bas, il est dit que Jésus-Christ recommanda à ses disciples de prendre *leurs épées,* et qu'il vint aussi trouver trois fois ses *autres* disciples. Ce ne sont là, direz-vous, que des distractions légères et des méprises innocentes : je le veux, on ne peut pas songer à tout. L'auteur étoit peut-être trop préoccupé des ornemens *respectables* de l'autel de la Victoire, si impitoyablement détruit; il songeoit à l'éloge de cet empereur Julien, que l'ingrate postérité s'opiniâtre à flétrir du nom d'apostat. *Les païens, sous Julien*, dit-il, *n'avoient offensé des chrétiens que leur amour-propre.* Oh! celui-là est fort; et l'édit contre les

chrétiens, le massacre d'Alexandrie, les cruautés commises à Antioche, le martyre du prêtre Théodoret, les violences commises en tant d'endroits, tout cela apparemment n'est qu'un jeu.

On retrouve le même esprit dans le récit des évènemens de cette époque. Ainsi, dans l'histoire de l'empire grec, l'auteur, parlant des disputes sur la divinité de Notre-Seigneur, sur ses deux natures, sur sa personne, ajoute : *Toutes les familles se divisoient pour ces énigmes, le sang couloit pour ces absurdités* (t. XX, p. 16). Ainsi voilà les défenseurs du dogme et les hérétiques qui le combattoient enveloppés dans le même blâme; saint Athanase est mis sur la même ligne qu'Arius, et les Pères de l'Eglise proscrits sont confondus avec les sectaires qui les persécutoient. Les prêtres, sous Gratien, *abusoient de son nom pour servir l'esprit de secte et de parti..... L'évêque d'Alexandrie, plus animé par l'esprit de parti que par l'esprit du christianisme*... Ce ton ne vous paroît-il pas digne de l'impartialité de Voltaire ou de la modération de Millot? M. de Ségur n'est pas favorable aux miracles, et il a une manière indirecte de les proscrire tous également : *Les peuples, accoutumés par le polythéisme à ne pas douter des prodiges, croyoient avidement à tous les miracles qu'on attribuoit aux prédicateurs de l'Evangile..... Dans tous les temps, l'esprit humain, toujours le même, se plut à mêler le merveilleux au vrai; on ne trouve nulle part l'histoire dégagée de miracles et de prodiges.... La couronne d'épines fut transportée en pompe à Paris, et tous les historiens du temps remplissent leurs récits des nombreux miracles opérés par elle.* Les jeunes gens apprendront donc, à l'école de M. le comte, à ne pas trop se fier aux miracles rapportés dans l'Histoire de l'Eglise : notre siècle est si porté à la crédulité!

J'ai rassemblé ces notes au hasard : peut-être jugerez-vous qu'elles peuvent être utiles, et empêcher des lecteurs confians d'être dupes de la réputation ou de l'esprit d'un académicien philosophe. On peut excuser beaucoup de choses dans le grand-maître des cérémonies de la cour de Buonaparte; mais je crois qu'il est permis d'exiger davantage du pair nommé par le Roi.

J'ai l'honneur d'être.....

J. P. P. (B. d. C. c.)

Oleron.....

Notice sur M. Lacombe, évêque d'Angoulême.

Dominique Lacombe naquit le 25 juillet 1749, à Montrejeau, diocèse de Cominges, et entra en 1766 chez les Doctrinaires de Tarbes, chez lesquels il venoit de finir ses études. Il remplit différentes places dans cette congrégation, et devint en 1788 recteur ou principal du collége de Guienne, à Bordeaux. La révolution, qui éclata bientôt, trouva en lui un partisan déclaré. Il prêta le serment de la constitution civile du clergé, et fut nommé curé de Saint-Paul de Bordeaux, où étoit auparavant le collége royal. Ses opinions connues lui méritèrent l'honneur d'être nommé, la même année, député du département de la Gironde à l'assemblée législative; mais, soit que l'esprit qui régnoit dans cette assemblée lui déplût, soit qu'il fût attaché aux fonctions du ministère, il donna sa démission le 7 avril 1792; c'étoit le lendemain du décret qui prohiboit tout costume ecclésiastique et religieux, et si M. Lacombe eut horreur de la conduite que venoient de tenir ses confrères Torné et Gayvernon, il faut lui savoir gré des motifs de sa retraite. Retourné à Bordeaux, on dit qu'il prononça un discours à l'occasion de la loi sur le divorce, et que, pendant la terreur, il rendit service à plusieurs personnes, entr'autres, à M. Tarteyron de Ganges, riche négociant et protestant. Nous devons ajouter que l'abbé Lacombe n'avoit rien de commun avec l'homme féroce du même nom qui fut président du tribunal révolutionnaire de Bordeaux, et qui a laissé dans le Midi une mémoire exécrable.

Les constitutionnels ayant tenu un concile à Paris, en 1797, M. Lacombe y parut comme député du presbytère de Bordeaux, et, dans l'hiver suivant, on l'élut pour évêque métropolitain, à la place de Pierre Pacareau, mort le 5 septembre 1797. Il fut sacré le 14 février 1798, et tint, en 1801, un concile à Bordeaux avec ceux de son parti. Il assista au concile dit national en 1801, et donna sa démission, ainsi que ses confrères. Le ministre Fouché le fit comprendre dans la liste des douze constitutionnels qui furent nommés à des siéges en 1802. Son institution canonique éprouva quelques difficultés;

on lui demanda une rétractation, qu'il refusa. Nous avons rendu compte de cette affaire dans notre n°. 238, et nous en avons encore parlé, n°. 254, à l'occasion des *Entretiens pacifiques* de M. l'abbé Cazaintre, qui a examiné ce point historique. Nous ajouterons seulement ici que M. Lacombe publia une Lettre, du 4 juin 1802, adressée à l'abbé Binos, et dans laquelle il s'exprime avec une jactance assez ridicule. On publia également une Lettre de lui à M. Brault, dans le même sens.

Ces écrits, l'attachement opiniâtre du prélat à son église constitutionnelle, et le peu de mesure qu'il mettoit dans sa conduite et dans ses paroles, lui suscitèrent des contradictions dans son diocèse d'Angoulême. Un Mémoire fut rédigé contre lui; il étoit signé des prêtres les plus zélés et de pieux laïcs, et fut envoyé à M. l'archevêque de Bordeaux, comme métropolitain. L'évêque s'en plaignit à Fouché, et le ministre fit arrêter un avocat distingué d'Angoulême, M. Descordes, aujourd'hui membre de la chambre des députés, que l'on soupçonnoit d'avoir eu part à la rédaction du Mémoire. Cet acte arbitraire effraya, et ceux qui blâmoient le plus la conduite de l'évêque d'Angoulême se contentèrent de gémir en secret. Le prélat, d'un autre côté, se sentant protégé, se gêna moins; il protégea constamment les constitutionnels, et attira des diocèses voisins les prêtres de ce parti, et même des hommes diffamés. Ayant été mandé à Paris, à l'occasion du couronnement, il signa, le 28 décembre, ainsi que ses collègues, la déclaration suivante :

« Très-saint Père, je n'hésite point à déclarer à votre sainteté que, depuis l'institution canonique donnée par le cardinal légat, j'ai constamment été attaché de cœur et d'esprit au grand principe de l'unité catholique, et que tout ce que l'on m'auroit supposé, ou qui auroit pu m'être échappé de contraire à ces principes, n'a jamais été dans mes intentions; ayant toujours eu pour maximes de vivre et de mourir catholique, et par-là de professer les principes de cette sainte religion. J'atteste que je donnerois ma vie pour l'enseigner et l'inspirer à tous les catholiques; ainsi, je déclare devant Dieu que je proteste adhésion et soumission aux jugemens du saint Siége sur les affaires ecclésiastiques de France ».

Telle fut la déclaration souscrite par les évêques constitutionnels, et que nous présentons comme authentique. On peut regretter, qu'après avoir fait cette démarche, l'évêque d'Angoulême n'y ait pas conformé sa conduite, et n'ait pas

suivi l'exemple de plusieurs de ses collègues, qui se réconcilièrent alors sincèrement avec le saint Siége. Au contraire, de retour dans son diocèse, il continua de mettre dans ses discours et dans ses écrits le même défaut de mesure, et il s'attira des altercations assez vives avec son clergé. Ce fut alors qu'un ecclésiastique de son diocèse, M. l'abbé Duchazaud, lui adressa trois Lettres, qu'il a depuis fait imprimer (voyez l'*Avis à la petite église* (1), Périgueux, 1819), et dans lesquelles il donnoit au prélat des conseils pleins de sagesse, et exprimés avec modération. Ces conseils ne furent pas suivis, et le langage tenu par l'évêque dans plusieurs de ses Mandemens acheva d'aliéner les esprits. Dans un Mandement du 31 juillet 1809 en actions de grâces des victoires remportées en Allemagne, M. Lacombe se félicitoit que le Pape eût été dépouillé de sa puissance temporelle. Il rappeloit un discours qu'il avoit prononcé en 1791, comme recteur du collége de Guienne, et il ajoutoit :

« Ce qui ne s'est point effectué et réalisé d'après nos vœux en 1791, vient de l'être au grand contentement des vrais fidèles de la France catholique. Nous disons donc, quand nous voyons la souveraineté temporelle ôtée et soustraite des attributions de N. S. P. le Pape, *c'est là le doigt de Dieu.* N'oublions pas que c'est par l'assurance d'un revenu de 2 millions que S. M. a remplacé une souveraineté temporelle qui n'étoit ni évangélique ni ecclésiastique ».

Ce langage assurément n'étoit guère épiscopal, dans le moment où le Pape venoit, non-seulement d'être dépouillé de ses Etats, mais emmené captif, et traîné en France; car c'étoit le 6 juillet que Pie VII avoit été enlevé de Rome, et il étoit difficile que M. Lacombe l'ignorât le 31. La même année, il donna un Mandement pour l'établissement d'un séminaire. Le diocèse d'Angoulême étoit peut-être le seul où on n'en eût pas encore formé, et l'évêque ne parvint même pas alors à réaliser son projet. Il sollicitoit des fidèles des secours que le défaut de confiance rendit rares et insuffisans. En 1811, il fit une autre démarche qui affligea tout son clergé; il publia un Mandement pour ordonner la lecture des adresses faites à Buonaparte par le chapitre de Paris, et par des chapitres d'Italie. On se rappelle quels étoient le sens et l'esprit

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 1 fr. 80 cent., et 2 fr. 30 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

de ces adresses imposées par le despotisme dans un moment où le Pape étoit captif, l'Eglise sous le joug, et un grand nombre de cardinaux, de prélats et d'ecclésiastiques dans les prisons ou dans l'exil. C'est au milieu de cet état de choses que M. Lacombe croit devoir se réjouir; dans son Mandement du 7 mars 1811, il rappelle celui du 31 juillet 1810, et il ajoute :

« Un nouveau surcroît d'espérance nous a été donné, quand nous avons vu la métropole de Paris faire une adresse qui sollicite la restitution des anciens droits dont les chapitres ont joui long-temps... Cet élan de la première des églises de France a été un modèle d'après lequel ont agi les chapitres d'Italie...... Dans leurs ouvrages présentés à S. M. on voit l'extinction de cet *ultramontanisme* qui a été longtemps en vigueur en Italie. On y voit le juste assentiment qui est dû aux maximes et libertés de l'église gallicane, dont l'empereur a ordonné l'usage par un décret solennel.....

» A quoi aboutiront-ils, N. T. C. F., tous ces moyens qui viennent d'être mis en usage auprès de celui qui est empereur des François et roi d'Italie? il a vu la justice des motifs qui lui ont été présentés; il ne sait que se prêter à tout genre de bien. Osons donc espérer *qu'il rétablira l'église de France et celle d'Italie dans l'usage des droits qu'elles avoient autrefois l'une et l'autre; que par lui le chef visible et ministériel de l'Eglise universelle sera convaincu de l'incompétence de son droit abusif dans l'institution canonique des évêques; qu'il rendra aux métropolitains ce qui leur a été enlevé en des jours mauvais par un abus de puissance.* C'est ce que verra comme infiniment nécessaire S. M. l'empereur et roi, et elle ne pourra qu'ajouter ce nouveau trait de gloire à tout ce qui a illustré son règne.....

» Si quelqu'un d'entre vous pouvoit avoir été imbu des principes de l'*ultramontanisme*, et s'il pouvoit se faire qu'il continuât d'y tenir encore, lorsque toute condamnation est devenue le juste partage de ce système, combien nous le plaindrions! et, en l'y voyant obstiné, combien nous le blâmerions!.... Nous finirions par le condamner à notre tribunal; nous irions jusqu'à lui refuser la continuation de notre confiance et de notre amour. Nous (1)......... mais, que disons-nous? Non, parmi vous il ne se trouvera aucun *ultramontain*..... ».

On a peine à concevoir cette affectation à combattre l'*ultramontanisme*, lorsque le Pape étoit captif, et l'Eglise de Rome dans le deuil. Assurément c'étoit mal prendre son moment pour parler de libertés, et il y avoit quelque lâcheté à insulter un pontife prisonnier, et à exciter un despote ambi-

---

(1) Cet endroit est avec des points dans le Mandement. Tout ce qui est ici en lettres italiques, l'est aussi dans l'original.

tieux à de nouveaux envahissemens. Aussi ce Mandement fit le plus mauvais effet. La restauration arriva. Le 23 mai 1814, Mgr. le duc d'Angoulême passa par Angoulême, et admit le clergé à lui rendre ses devoirs; mais l'évêque fut formellement exclus, et sa persévérance à se présenter, quoiqu'il eût été averti, ne fit que rendre le refus plus désagréable pour lui. M. Beauregard, ancien militaire, qui avoit épousé une nièce de l'évêque, publia *Quelques Réflexions* sur cette circonstance; puis *Quelques Vérités au Clergé d'Angoulême*, ou *Réplique à la Courte Réponse de ce Clergé* à ses *Réflexions*. Ces deux écrits, in-4°. de 10 et de 22 pages, étoient une apologie de M. Lacombe; on y joignit une Lettre de M. Peyrot, curé de Périgueux, qui blâmoit aussi la *Courte Réponse* du clergé d'Angoulême. Cette mortification n'empêcha point M. Lacombe de se présenter à Périgueux, le 3 mars 1815, lorsque Mgr. le duc d'Angoulême et MADAME passèrent par cette ville en se rendant à Bordeaux. Il éprouva un second refus. Il y a lieu de croire que M. Lacombe conserva quelque rancune de ce traitement. Le 17 mai 1815, il publia une Lettre pastorale, où il exhortoit ses curés à remercier Dieu du retour de Buonaparte. Il s'objecte que Napoléon avoit abdiqué; mais il ajoute:

« Sans doute qu'on n'a point observé les conditions imposées et consenties. Il a quitté le lieu de son exil malgré le grand bien qu'il se plaisoit à y opérer; il en est sorti sans être arrêté par ceux à qui la garde en avoit été confiée. Une fois arrivé sur la terre ferme, il a été reconnu; il a vu grossir prodigieusement le nombre de ses adhérens. Sur sa route, il a reçu les plus grandes marques de la considération qui lui est due. Le jour même qu'il est arrivé à Paris, en étoit sorti de grand matin le prince qui nous a gouvernés pendant l'espace de près d'une année complète. Il a abouti au château des Tuileries; il y a repris l'exercice de ses fonctions impériales; il y règne avec cet ascendant que nous devons à son mérite reconnu. Les merveilles étonnantes qui ont illustré son règne, il va les continuer. Puissions-nous jouir long temps de l'avantage qui nous a été procuré par son retour à son poste, où il avoit été élevé par le consentement libre et volontaire du peuple françois. C'est Dieu qui nous l'avoit donné, c'est Dieu qui nous l'avoit ôté, c'est Dieu qui nous l'a redonné; soyons sensibles à cette faveur signalée. Aimons notre empereur... C'est plus en père qu'en souverain qu'il continue de régner sur nous, prouvons-lui que nous faisons notre gloire et nos délices d'être ses bons et fidèles sujets ».

On voit avec quelle effusion de cœur l'évêque célébroit le

retour de Buonaparte. La même Lettre pastorale commençoit ainsi :

« Le directeur-général des cultes nous a adressé une circulaire où sont les paroles suivantes : *L'état de guerre dans lequel se trouve maintenant l'Italie, interrompant les communications avec le saint Père, la juridiction des ordinaires rentre, à l'égard des dispenses, dans le droit commun.* Nous voil, donc autorisés à faire pour le diocèse d'Angoulême ce que le malheur des circonstances rendoit fort difficile. Déjà nous avons commencé de mettre à profit cette concession impériale, et nous continuerons de le faire..... ».

C'étoit être bien peu théologien que de se croire *autorisé* par un décret impérial à donner des dispenses, et d'appeler cela une *concession;* c'étoit montrer, qu'en se piquant de ne pas plier devant la cour de Rome, on couroit au-devant du joug de l'autorité séculière. Aussi cette Lettre pastorale indisposa la plus grande partie du clergé et des fidèles, et M. Peyrot, pro-vicaire de l'évêque pour le département de la Dordogne, en arrêta la circulation; ce qui lui attira la disgrâce de M. Lacombe. Le 1er. août 1815, l'évêque lui retira, par une Lettre imprimée, ses pouvoirs de vicaire-général. Il étoit venu à Paris pendant les cent jours, et avoit assisté à la cérémonie du Champ de Mai. Après le retour du Roi, les réclamations se multiplièrent contre M. Lacombe. M. l'abbé Duchazaud lui écrivit des lettres pressantes, qu'il cite à la fin de son *Avis à la Petite Eglise.* On présenta au gouvernement des Mémoires contre l'évêque; on y exposoit les vices de son administration. Les uns demandoient qu'il fût mis en jugement, les autres qu'on lui fît donner sa démission. Il y eut quelques négociations à ce sujet; mais elles n'eurent aucun résultat, et l'état du diocèse devint plus affligeant que jamais. En 1817, l'évêque défendit à ses ecclésiastiques, sous peine de suspense, de célébrer les fêtes supprimées en 1802. Le 30 juillet 1818, il fit une ordonnance dans la forme la plus singulière; *voyez* l'*Avis à la Petite Eglise*, page 284. Vers ce temps M. l'évêque prit pour grand-vicaire M. Luguet, qui nous écrivit au sujet de quelques réflexions que nous avions faites dans ce journal sur l'état du diocèse. Nous nous proposions d'abord de faire connoître cette Lettre vraiment curieuse et par le style et par le fond des choses; mais, en y réfléchissant, nous crûmes devoir supprimer nos réflexions sur cette épître et sur son auteur, et ne plus revenir sur des maux auxquels nous ne pouvions porter remède.

M. Lacombe, livré à une influence domestique, et affoibli par des attaques successives, ne se mêloit presque plus de son diocèse. Nulle confiance, nul ordre, nulle discipline. Un séminaire fut formé, et confié à un homme estimable; mais les fidèles ne montroient pas beaucoup de zèle pour le soutenir. On accueilloit dans le diocèse des prêtres étrangers rejetés des pays voisins pour leur conduite, et le conseil-général de la Charente demanda formellement leur exclusion en 1820. Le conseil se plaignit aussi que les 4000 fr. affectés au séminaire d'Angoulême ne fussent point consacrés aux jeunes gens du département. Ces demandes du conseil-général ont été renouvelée dans la session de 1821. De nouveaux Mémoires furent adressés au gouvernement sur l'état du diocèse. En 1821, on érigea le siége de Périgueux, et M. Lacombe donna une Lettre pastorale à ce sujet; *voyez* nos n°s. 762 et 777. Cependant la santé du prélat déclinoit; il éprouvoit des absences d'esprit. Au dernier passage de MADAME, duchesse d'Angoulême, il ne fut point admis à se présenter devant elle. On dit qu'il a été fort sensible à ce nouvel affront. C'est le 5 avril que la Princesse étoit arrivée à Angoulême; le 6, elle entendit la messe, qui fut célébrée par M. Gratereau, supérieur du séminaire. Le 7, M. Lacombe mourut presque subitement.

Ce prélat s'est toujours montré à Angoulême régulier dans sa conduite; il étoit bon et charitable; on loue son affabilité et sa simplicité. Il avoit une sorte de zèle. Mais on ne peut dissimuler qu'il a payé par bien des endroits son tribut à l'humanité, et l'état où il laisse son diocèse dépose fortement contre lui. Dans tout ce que nous avons cité de lui, nous n'avons été guidé, Dieu merci, par aucun ressentiment personnel; nous ne connoissions point M. Lacombe, et nous ne l'avons jugé que sur sa conduite et ses écrits. Nous avons cité des faits, et nous n'avons eu aucune peine à nous tenir en garde contre tout ce qui ressent la haine et l'esprit de parti. C'est l'esprit de parti qui a dicté les éloges outrés que l'on a donnés récemment au prélat. Le *Constitutionnel* lui a décerné un pompeux article dans son numéro de lundi dernier, et s'élève contre ceux qui cherchent *à flétrir la mémoire* de M. Lacombe; c'est un ancien collègue qui a fait l'article, et il est un peu suspect par là même. On lit aussi dans le *Journal de la Charente* un éloge assez exagéré du prélat, dont on fait un apôtre. Les libéraux ont voulu honorer ses obsèques, qui ont eu lieu le jeudi 10.

Le corps devoit être porté par les élèves du séminaire; mais M. Luguet, grand-vicaire de l'évêque, les fit retirer, et des jeunes gens, qui se trouvèrent subitement saisis d'un profond respect pour l'épiscopat, s'emparèrent du cercueil. On a cru voir là le cachet de l'esprit de parti. Les grands-vicaires capitulaires ne présidèrent point aux obsèques. Un des chanoines, M. Robert, qui célébra la messe, et le grand-vicaire de l'évêque, M. Luguet, prononça l'oraison funèbre. On ne fut point étonné qu'il louât une administration à laquelle il avoit eu part: on trouva cependant son panégyrique un peu fort en certains endroits, surtout pour l'élection constitutionnelle de M. Lacombe à Bordeaux. M. Luguet, qui a été en Espagne, auroit pu se dispenser de vanter cette élection schismatique pour un siége non vacant.

M. Luguet n'a point été continué dans ses fonctions de grand-vicaire; c'est la première fois peut-être depuis le Concordat que les grands-vicaires d'un évêque ne reçoivent point de pouvoirs du chapitre; du reste personne n'a été surpris de cette détermination, qui laisse assez voir quelle est l'opinion sur l'évêque et sur son administration. Le chapitre a nommé pour grands-vicaires trois de ses membres, hommes estimables; ce sont MM. Lemaître, Sibilotte et Legrand. Ils ont publié, le 10, un Mandement que nous avons reçu; ils y donnent quelques louanges au prélat pour ses qualités morales, sa simplicité, son affabilité, ses courses dans son diocèse, etc. Mais ils disent à la fin : *Donnons-lui plutôt des prières que des éloges. Hélas! il étoit homme, et qui ne connoît pas la fragilité humaine?* Quelques personnes auroient souhaité modifier certaines expressions du Mandement; mais MM. les grands-vicaires ont pensé que les convenances leur prescrivoient le langage qu'ils ont tenu; il est clair qu'ils ont évité de toucher les cordes les plus délicates, et qu'ils se sont bornés à des généralités. On est bien persuadé que leurs principes et leurs intentions sont également honorables, et qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour le bien du diocèse. Il paroît d'ailleurs que le nouvel évêque d'Angoulême sera bientôt nommé.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a nommé M. Charles-Emmanuel Muzzarelli

à la place d'auditeur de Rote, et M. Virgile Pescetelli à celle de promoteur de la foi.

Paris. C'est demain dimanche que M. de Bonald, évêque élu du Puy, sera sacré dans l'église de Saint-Sulpice. Le prélat est en retraite depuis dimanche dernier, non au séminaire d'Issy, comme on l'a dit, mais au grand séminaire de Paris. M. l'évêque de Chartres, qui le sacrera, sera assisté de MM. les évêques d'Amiens et d'Hermopolis. MM. les évêques élus d'Orléans et de Tulles sont entrés en retraite.

— M. l'abbé de Janson a tenu dernièrement, dans plusieurs arrondissemens de la capitale, des réunions pour l'église du Calvaire; il a déjà obtenu, soit en souscriptions, soit en dons, une somme de près de 90,000 francs. Il tiendra, comme nous l'avons dit, des assemblées dans tous les arrondissemens. La neuvaine qui va s'ouvrir au Mont-Valérien sera sans doute encore une occasion favorable pour exciter le zèle en faveur de son projet.

— Le département de l'Ardèche a joui dernièrement de plusieurs missions. La ville de Largentière vient tout récemment d'en avoir une. Ce pays, jadis arrosé du sang de tant de victimes de la cause royale, et affligé de tant de scandales, a éprouvé une sorte de restauration, grâces à la présence et au zèle des missionnaires de France. Les habitans de Largentière et des paroisses voisines ont tous rivalisé d'empressement pour assister aux exercices; les autorités ont donné l'exemple, et les riches n'ont pas eu moins d'ardeur que les pauvres. A peine quelques individus ont-ils résisté à l'élan général; encore ont-ils été forcés de rendre hommage aux vertus et au courage des missionnaires. Les prêtres des environs ne pouvant suffire au grand nombre des confessions, il a fallu appeler des collaborateurs plus éloignés. Quoique la ville de Largentière ne compte qu'environ deux mille ames, on en a compté près de cinq mille à la sainte table, parce qu'il en est venu un grand nombre des paroisses d'alentour; on a eu à se féliciter de beaucoup de conversions, entr'autres, de celle d'un ancien religieux, devenu père de famille, qui a fait sa rétractation avec toutes les marques d'un sincère repentir. Les missionnaires craignoient de ne pouvoir planter la croix de la mission dans un lieu favorable; mais à peine eurent-ils exprimé leurs regrets à cet égard que toutes les difficultés furent applanies. Les préparatifs com-

mencèrent, tout le monde vouloit travailler à la fois, et les missionnaires furent obligés de classer les ouvriers par paroisse pour éviter la confusion. Les habitans ont montré dans cette circonstance autant de désintéressement que d'ardeur. Le temps pluvieux n'a point empêché la procession pour la plantation de la croix d'être nombreuse et édifiante; beaucoup de gens voulurent aller pieds nus. Les missionnaires quittèrent la ville le lendemain pour aller donner une retraite aux Vans.

— M. l'abbé Desmazures a eu quatre conférences à Cambrai en faveur de la Terre-Sainte; elles ont eu lieu les 9, 10, 11 et 12 avril dernier. Dans la première, l'orateur a fait un tableau rapide de l'état de la Terre-Sainte, et a payé un tribut d'éloges à la mémoire de Fénélon. D'abondantes aumônes ont été recueillies, et déposées entre les mains du maire de la ville. Les conférences suivantes ont été sur les bienfaits de la foi, sur la divinité de la religion et sur la Providence. Il en a paru une analyse dans le journal de Cambrai, et nous avons reçu un compte rendu de la première par M. Le Glay. M. l'abbé Desmazures est arrivé depuis peu de jours à Paris, de retour de sa mission dans le nord.

— Une fille turque a été baptisée dernièrement à Marseille; c'est la fille d'un aga qui a été arrachée par des François au massacre de Tripolitza. M. le comte de Villeneuve et M[me]. la baronne de Damas ont été ses parrain et marraine. Un Juif et un Turc ont été baptisés à Rome le samedi-saint; le premier a trente-deux ans, et s'appelle Sabat Finzi; le second, de dix-huit ans, se nomme Asmen.

— C'est le 19 mars que M. le cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède, est mort. On a remarqué que c'est le 19 mars que S. Em. avoit proclamé la constitution des cortès en 1812. Le cardinal étoit alors président de la régence; mais ce titre n'étoit guère qu'honorifique, et le président étoit dominé par un parti qui poussoit les cortès à des mesures violentes. C'est ce qui explique la conduite que tint le cardinal dans l'affaire de l'inquisition, et dans celle du nonce du Pape. L'évêque de Pampelune est parti de Bayonne, le 18 avril, pour rentrer dans son diocèse; il y a été reçu avec joie, et il est à une demi-lieue de sa ville épiscopale. D'un autre côté, M. l'abbé Villanueva, qui avoit été nommé ministre à Rome, et qui n'a point été reçu, est de retour en Espagne; il est ar-

rivé, le 17 avril, à Carthagène, sur un bâtiment qui portoit soixante-dix-sept religieux venant de Barcelone. D'autres religieux ont été plus heureux; on apprend de Toulon qu'il est arrivé aux îles d'Hières un bâtiment espagnol, ayant à bord treize prêtres ou religieux condamnés par les libéraux à être déportés à Majorque. Le capitaine du bâtiment, mû par un sentiment de commisération, a conduit ces honorables proscrits en France, où ils trouveront un accueil plus favorable et un réfuge plus assuré.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a fait don à la paroisse de Chaumont, ci-devant Damvillers (Meuse), d'une somme de 300 fr. pour subvenir aux frais nécessaires à la réparation de l'église.

— Mgr. le duc d'Orléans est parti avec sa famille pour habiter Neuilly.

— M. le marquis de Clermont Gallerande, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, a été frappé, le 16, d'une attaque d'apoplexie, à laquelle il a succombé, le 19, à Paris.

— M. le comte de Coetlosquet, directeur-général du personnel au ministère de la guerre, est arrivé de Perpignan à Paris le 24 de ce mois.

— La cour de cassation a rejeté, le 24 de ce mois, sur les conclusions de M. l'avocat-général de Marchangy, le pourvoi du sieur Clausse, condamné, le 26 février dernier, à trois ans d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende, par le tribunal de Privas, comme ayant proféré de grossières injures contre Mgr. le duc de Berri.

— M. Michelot, éditeur du *Miroir*, accusé de contravention à la loi du 9 juin 1819, a été condamné, le 22, par le tribunal de police correctionnelle, à deux mois de prison et 600 fr. d'amende. M. Constant Chantpie, imprimeur, a été condamné à un mois d'emprisonnement et à une amende de 200 francs.

— M. Merilhou a terminé, le 22, la plaidoierie qu'il avoit commencée, le 15, pour le *Courrier François*. La cause est continuée au 28 pour la réplique de M. Quequet, avocat-général. Le lendemain on plaidera l'affaire du *Pilote*.

— On a découvert à Perpignan et à Limoux une conspiration tramée par les révolutionnaires espagnols. Un commissaire, porteur de dépêches de Mina, a été arrêté; un autre individu de Limoux, chargé de distribuer les proclamations, est en fuite. Une partie du département devoit être soulevée par les conspirateurs; mais tout a complètement échoué, grâces au zèle des autorités. On n'a pu encore découvrir les individus du département de l'Aude auxquels étoient adressées les lettres qu'on a trouvées sur le sieur Lonjon.

— La gendarmerie de Bagnères a arrêté le nommé Daussat (Simon), tailleur d'habits, qui colportoit une liste de 25 centimes par souscription, dont le produit étoit destiné à l'achat d'une fleur en or représentant une pensée, qu'on devoit offrir à M. Manuel. Le nommé Daussat a déclaré, qu'après beaucoup de recherches, il n'étoit parvenu à recueillir dans tout l'arrondissement que dix signatures.

— Un canot, monté par douze hommes de l'équipage du bâtiment de Sa Majesté en station dans le port de Marseille, s'est emparé, le 13, d'une quinque espagnole qui étoit dans la rade.

— Les bâtimens de commerce espagnols sont libres de venir faire le commerce dans nos ports. On ne saisira que les munitions de guerre et les armes.

— M. Massey de Tyrone vient d'être nommé substitut du procureur-général de Bastia.

— Une corvette françoise est arrivée à l'entrée de la Gironde pour y rester en station.

— Les différentes divisions de cavalerie que la rareté des fourrages avoit contraint de laisser en arrière de Bayonne jusqu'à Pau, se portent en avant; elles ont commencé, le 17, à entrer en Espagne.

— Mgr. le duc d'Angoulême doit rester quelques jours à Vittoria. La division Obert s'est emparée de Logrono, le 18; cette ville étoit défendue par huit cents hommes d'infanterie, et trois cents cavaliers aux ordres du brigadier Sanchez Julien. Après un engagement assez vif, la ville a été emportée. Les ennemis, s'étant reformés en carré à peu de distance de Logrono, ont été enfoncés et mis en déroute. Le général, plusieurs officiers et deux cents hommes ont été pris, avec un drapeau et une grande quantité d'armes et de bagages. L'ennemi a eu en outre un bon nombre d'hommes tués, parmi lesquels un colonel. Aucun des nôtres n'a été tué; mais nous avons eu plusieurs blessés, entr'autres, le colonel Muller, commandant les hussards du Bas-Rhin, qui a reçu un coup de lance au côté. La blessure est profonde; mais elle n'est pas dangereuse. Le prince de Hohenlohe, avec le troisième corps, forme le blocus de Saint-Sébastien et de Pampelune. Cent vingt hommes du régiment de don Carlos, et une compagnie entière de cavalerie, sont sortis de cette dernière ville, avec armes et bagages, et se sont réunis aux troupes françoises. Le deuxième corps continue son mouvement sur Sarragosse, et a été parfaitement accueilli en Navarre. M. le maréchal duc de Reggio, qui a franchi l'Ebre, se porte sur Burgos, où les troupes françoises sont appelées par les vœux de toute la population, exprimés à plusieurs reprises par les autorités de cette capitale de la vieille Castille.

— Le 1er. régiment d'infanterie légère est entré à Puycerda le 14 de ce mois, sans éprouver de résistance. Les troupes constitutionnelles s'étoient retirées pendant la nuit, ainsi que les habitans qui appartenoient à cette cause. Le régiment de Zamora avoit pris position sur les hauteurs du village d'Appe, à une lieue et demie de Puycerda. Toute l'attention est portée maintenant vers la Catalogne, où vont se passer les opérations décisives. Par le calcul des marches et des mouvemens, rien ne peut être décidé que dans les derniers jours de ce

mois, pendant lesquels le corps d'armée de Mgr. le duc d'Angoulême doit nécessairement rester stationnaire.

— Les généraux royalistes espagnols Santos-Ladron et Longa, qui s'étoient refusés à reconnoître la junte, ont fait leur soumission. L'oubli d'anciennes animosités et une franche réconciliation seront d'un avantage immense pour le succès des opérations.

— Le comte d'Amarante, ayant appris que l'armée françoise avoit passé la Bidassoa, a fait proposer à Mgr. le duc d'Angoulême d'entrer de son côté en Espagne, et de se porter avec un corps de deux mille hommes d'infanterie et huit cents chevaux sur Astorga. S. A. R. a fait remercier le comte d'Amarante; mais il n'a point accepté ses offres de service, parce que la France n'est point en guerre avec le Portugal.

— Les provinces espagnoles où notre armée n'a pas encore pénétré sont en proie à la confusion et à l'anarchie. Chaque ville se gouverne comme elle l'entend. A Madrid, le désordre est plus grand qu'ailleurs. Le comte de l'Abisbal, cédant à l'opinion publique, a été forcé de mettre en liberté tous les détenus pour opinions politiques, et particulièrement ceux du 7 juillet. On assure que Ballesteros, loin d'être à la tête de quinze mille hommes, comme on le croyoit, est à peine suivi de trois mille hommes, dont la moitié est composée de milices. Le roi d'Espagne est arrivé, le 4, à Cordoue.

— Le roi et la reine de Sardaigne sont arrivés à Gênes, où ils ont le projet de passer le printemps.

— On vient de prendre en Suisse des mesures vigoureuses contre les étrangers, de quelque pays que ce soit, qui résident dans les cantons depuis une époque quelconque.

— Le duc de Leuchtemberg, dont la santé commençoit à se rétablir, a eu une nouvelle attaque d'apoplexie, qui fait craindre pour ses jours.

— La reine des Pays-Bas est partie, le 21 avril, de Bruxelles pour Berlin.

— Des firmans, apportés à tous les généraux ottomans qui commandent sur le Danube, ont ordonné une levée en masse de tous les Musulmans, entre quinze et cinquante ans. Le drapeau de la guerre sera arboré dans toutes les villes. Tous ces préparatifs sont destinés contre la Morée. Le rendez-vous de la grande armée, qui va marcher en Thessalie, est la ville de Sophia.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 23 avril, la chambre prononce l'admission de M. le marquis de Mortemart, appelé à succéder à la pairie dont étoit revêtu feu M. le marquis de Mortemart, son père. M. le ministre de l'intérieur présente les trois projets de loi relatifs aux frais d'établissement des évêchés de Nevers, de Marseille et de Rodez. M. le président du conseil des ministres a présenté le projet de loi de finances adopté la veille

par la chambre des députés. Ce projet de loi, examiné sur-le-champ dans les bureaux, a été renvoyé à une commission spéciale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 22 avril, MM. de Boisclairaux, Leclerc de Beaulieu, Leroux Duchatelet et de Granoux, présentent des amendemens relatifs aux centimes additionnels, au cadastre, à la spécialité dans le budget, et aux bourses des maisons d'éducation. Ces divers amendemens sont rejetés. On procède au scrutin sur l'ensemble de la loi des finances. Le côté gauche ne vote pas. Nombre des votans, 278; boules blanches, 263; boules noires, 15 : la loi est adoptée.

La chambre demande la discussion des projets de loi sur les évêchés. Le premier projet de loi autorise la ville de Marseille à emprunter une somme de 150,000 francs pour subvenir aux frais d'établissement du siége épiscopal. Un amendement de la commission n'assujétit les actes relatifs à l'emprunt qu'à un simple droit fixe d'un franc. Le projet et l'amendement sont adoptés. Boules blanches, 247; boules noires, 6.

Le second projet de loi autorise le département de la Nièvre à s'imposer extraordinairement 3 centimes par franc, pendant trois années, pour les frais de l'établissement de l'évêché de Nevers. Nombre des votans, 237; boules blanches, 235, boules noires, 2: la loi est adoptée.

La chambre demande la discussion du troisième projet, qui autorise le département de l'Aveiron à s'imposer extraordinairement 3 centimes par franc, pendant trois ans, pour le rétablissement du palais épiscopal de Rodez, et la translation de la préfecture qui y est actuellement établie. Ce projet est adopté par 226 suffrages contre 4.

M. de Frénilly a la parole pour les développemens de sa proposition sur le réglement de la chambre. L'honorable membre démontre la nécessité d'un nouveau réglement par les scandales dont la chambre a été témoin, principalement dans le cours de cette session. Il réfute les objections qui lui ont été faites par quelques-uns de ses amis, et donne lecture des dispositions qu'il propose, et qui sont renfermées dans quatre articles. On y remarque que certains délits pourront être punis par l'exclusion de la chambre, par la détention à temps dans une prison d'Etat, enfin par la privation du caractère de député; le refus de voter et l'absence volontaire de la chambre sans motif légitime entraînent la perte du caractère de député : la chambre pourra prononcer la suppression des discours contenant des choses répréhensibles.

Le 23, l'ordre du jour est la délibération sur la proposition de M. de Frénilly. L'ajournement est rejeté à une foible majorité. M. Laisné de Villevéque monte à la tribune au milieu de marques générales d'approbation. La proposition de M de Frénilly lui paroît mettre des entraves à la liberté de la tribune, et attaquer la délicatesse et l'honneur d'une partie de la chambre. L'orateur conclut au rejet.

M. de Labourdonnaye regarde quelques-uns des articles comme susceptibles d'adoption; la session est trop avancée pour traiter des questions de cette importance.

M. Hyde de Neuville est d'avis que la proposition doit être ajournée. La peine de la prison et la privation du caractère de député ne lui paroissent pas admissibles. Les autres dispositions méritent d'être prises en considération à une autre session. L'orateur s'est livré à des considérations sur les usages du parlement anglois, et sur une des dernières diatribes de M Brougham. La prise en considération est rejetée à une immense majorité.

On adopte le projet de loi qui autorise la ville de Lyon à faire l'acquisition de l'île de Perrache. Les derniers procès-verbaux d'élection du Nord et de la Nièvre sont portés aux quatrième et cinquième bureaux.

On passe à la délibération du projet de loi tendant à autoriser la levée des jeunes gens de la classe de 1823. M. Laisné de Villevêque prononce un discours pour désapprouver la guerre d'Espagne. L'orateur voit l'avenir sous des couleurs très-sombres; il vote contre le projet. Ce discours a été plusieurs fois interrompu par les murmures de la chambre.

M. de Sesmaisons parle en faveur du projet de loi, et propose un amendement relatif à la durée du service des jeunes gens appelés par le projet. M. Duvergier de Hauranne se plaint que les ministres n'aient fourni aux chambres aucun document sur la nécessité de la guerre.

La clôture de la discussion est prononcée. M. Roland d'Erceville propose un changement de rédaction, qui est adopté. M. Chabron de Solilhac retire un amendement qu'il avoit proposé. M. le général Lafont, rapporteur, combat comme superflu l'amendement de M. de Sesmaisons, et qui est retiré par l'honorable membre. On procède au scrutin sur le projet de loi. Nombre des votans, 265; boules blanches, 256; boules noires, 9. La chambre prononce l'admission de MM. de Pracomtal et de Marchangy, qui siégent tous deux au côté droit, et prêtent serment.

Nous avons parlé fort succinctement du rapport fait, au nom d'une commission, par M. le comte de Marcellus, dans la séance du 7 avrl, sur le projet de loi relatif à l'emprunt d'une somme de 150,000 francs pour subvenir aux frais d'établissement du siége épiscopal de Marseille. Nous revenons avec plaisir sur ce discours, toujours empreint de ce caractère de franchise, de religion et de loyauté, dont M. le comte de Marcellus sait animer toutes ses paroles. L'orateur a rappelé que la religion étoit le premier besoin comme le vœu des peuples, et a cité les demandes adressées par plusieurs villes pour obtenir la restauration de leurs anciens siéges. Marseille s'est distinguée dans ce concert de réclamations et d'instances;

le conseil municipal de cette ville, par une délibération du 30 mai 1821, renouvela l'offre qu'il avoit déjà faite d'acquitter les dépenses qu'entraîneroit l'érection du siége. Le clergé de Marseille offrit d'y contribuer pour 30 à 40,000 francs. Le conseil municipal, touché d'un si noble désintéressement de la part des ecclésiastiques, n'a pas cru devoir accepter un sacrifice qui seroit pris sur leur absolu nécessaire; mais il a offert une somme de 150,000 francs, en y mettant la condition que le siége seroit établi en 1822. Mais la commission n'a pas cru que cette clause fût de rigueur. L'érection du siége de Marseille a été prononcée par une bulle du 6 octobre 1822, et le nouvel évêque a été nommé le 13 janvier, 1823. Ainsi le gouvernement a fait ce qui étoit en lui pour hâter le rétablissement de l'évêché de Marseille. M. le comte de Marcellus en a pris occasion de rendre hommage aux bonnes intentions des ministres : si le bien qu'ils ont fait, a-t-il dit, nous donne le droit d'exiger davantage, il doit nous donner aussi la patience d'attendre. Le rapporteur a donc conclu à l'adoption du projet de loi avec un léger amendement. Le lendemain, le même orateur parlant sur le chapitre VII du budget du ministère de l'intérieur, a appuyé les observations présentées par MM. de Villefranche, Leclerc de Beaulieu et de Chastellux, sur l'insuffisance des fonds accordés au clergé. Il n'y a que 200,000 francs affectés pour les réparations de toutes les églises. M. de Chastellux s'est plaint de la modicité du traitement des curés, desservans et vicaires, et a montré combien il y avoit d'inconvéniens à laisser aux paroisses le soin d'améliorer le sort des pasteurs. M. de Marcellus a vivement insisté sur l'un et l'autre objet; il en a pris l'occasion d'émettre le vœu que l'on fît disparoître de notre Code des lois qui portent encore l'empreinte de l'impiété révolutionnaire. Interrompu à ce sujet par un membre qui blâmoit son assertion, M. le comte de Marcellus a répété ce qu'il venoit de dire, que parmi nos lois il y en avoit que la religion réprouvoit, et qu'il seroit nécessaire de faire une révision du Code, et d'en faire disparoître tout ce qui porte l'empreinte des temps fâcheux par lesquels nous avons passé, et tout ce qui ne peut se concilier avec les sentimens et les principes du Roi très-chrétien. Enfin l'orateur a reproduit le vœu de M. Leclerc de Beaulieu pour que le budget du clergé fût fixe et stable, et assimilé à celui de la liste civile.

Œuvres complètes de saint François de Sales, dédiées à Sa Sainteté (1).

Cette livraison est la 7e., et se compose, comme les autres, de deux volumes; ceux qui paroissent en ce moment sont la 1re. partie du tome Ier., et le volume de l'*Esprit de saint François de Sales*, qui peut être regardé comme le dernier de l'édition. La 1re. partie du tome Ier., renferme, outre le commencement de la Vie du saint, plusieurs accessoires que nous devons indiquer rapidement.

On y trouve d'abord un fort bon portrait du saint évêque, dessiné et gravé par Dien; la tête est très-belle, et les yeux sont pleins de cette expression de douceur qui animoit la physionomie de François. A la gravure est joint un *fac simile* de l'écriture du saint; c'est aujourd'hui l'accompagnement obligé de toutes les éditions. Ce *fac simile* représente une lettre de l'évêque à une dame. L'éditeur a orné ce volume de l'Epître dédicatoire qu'il a eu l'honneur d'adresser au Pape, en lui faisant hommage des Œuvres du saint; cette Epître est suivie de la Lettre que M. le cardinal Consalvi a écrite à M. Blaise, et que nous avons insérée dans notre n°. 864.

L'*Avertissement* du libraire-éditeur rend compte du plan qu'il a suivi dans son entreprise. Il a pris pour guide l'édition de 1663, comme la plus correcte et la plus complète. Cependant il a beaucoup ajouté à cette édition. Le *Traité des Controverses*, qui n'en faisoit

(1) Prix, pour les souscripteurs, 7 fr. le vol. A Paris, chez Blaise aîné, rue Férou; et chez Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal.

pas partie, entrera dans celle-ci. Les Sermons ont été disposés dans un nouvel ordre. Le nombre des Lettres a été fort augmenté; il n'y en avoit que cinq cent quatre-vingt-quatorze dans l'édition de 1669; celle de 1758, réimprimée en 1817 par le même libraire, en offroit huit cent quarante; celle-ci en contient plus de huit cent quatre-vingts. L'*Introduction à la Vie dévote*, et le *Traité de l'Amour de Dieu*, ne présentent rien de particulier, et nous avons remarqué précédemment ce qu'il y avoit à dire sur les *Entretiens*.

A l'*Avertissement* succède une *Lettre* du Père de Tournemine sur les ouvrages et le style de saint François de Sales. Cette *Lettre* n'est point ici un hors d'œuvre; non-seulement elle peint fort bien le caractère des écrits du saint évêque, elle sert encore à expliquer pourquoi on a suivi l'ancien langage. Le Père de Tournemine, Jésuite, littérateur plein de goût, et un des rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*, avoit été consulté pour une édition des Œuvres de saint François de Sales, dont on se proposoit de rajeunir le style. Il s'élève avec force contre ce projet, qu'il regarde comme une sorte de profanation. « Les Dames de la Visitation, dit-il, doivent être aussi soigneuses de conserver son style que son esprit et ses reliques. Saint François de Sales a dans ses expressions et dans ses tournures une simplicité, une naïveté, une grâce, une énergie, qui disparoîtroient sous la froide régularité d'un correcteur moderne. Nous aimons à retrouver Commines, Marot, Joinville, dans l'originalité de leur vieux langage; nous préférons le Plutarque d'Amyot à ceux qui ont prétendu le rendre plus élégant. De même les gens de goût préféreront les expressions vieillies et les locutions antiques de saint François de Sales à la parure nouvelle qu'on voudroit lui donner; c'est presque, dit encore le judicieux Tournemine, comme si on vouloit mettre l'Evangile

et l'Imitation en beau latin ». Cette Lettre du Jésuite est assez piquante; elle a été tirée des *Mémoires de Trévoux*, 1736.

Cependant, pour faciliter la lecture des Œuvres du saint aux personnes peu accoutumées au vieux langage, on a mis un Vocabulaire des mots qui ne sont plus en usage, avec une courte explication.

Après ces préliminaires, le Ier. volume présente la *Vie de saint François de Sales* par Marsollier. Ce morceau d'histoire jouit d'une juste réputation, et devoit être préféré. Marsollier est exact, et raconte assez bien; il avoit étudié le caractère et les écrits du saint évêque, et les fait bien connoître. Quelques erreurs de date dans son ouvrage sont peu importantes; ainsi il place en 1601 le voyage que François fit à Paris, n'étant encore que coadjuteur de Genève. C'est une légère erreur, ce voyage est de 1602; toutes les circonstances qui y sont rapportées le prouvent.

Le second volume de cette livraison contient l'*Esprit de saint François de Sales;* on sait que cet *Esprit* avoit été rédigé d'abord par Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, ami du saint. Mais ce prélat, un peu diffus dans son style, avoit mêlé à son sujet beaucoup de digressions étrangères. Pierre Collot, docteur de Sorbonne, et curé de Chevreuse, entreprit d'extraire des ouvrages de M. Camus ce qui étoit uniquement relatif à l'esprit de saint François de Sales, et il a fait ce choix avec goût et sobriété. Il a réduit les six volumes de l'évêque de Belley en un seul, qui offre de plus un Abrégé de la Vie de ce prélat, le réglement que François de Sales se prescrivit étant à Padoue, la Lettre de l'assemblée du clergé de France, en 1625, à Urbain VIII, pour demander la béatification du prélat, et la bulle de sa canonisation par Alexandre VII, en 1665.

Lorsque l'abbé Collot publia l'*Esprit de saint Fran-*

çois de Sales, en 1727, il ne s'étoit désigné que par ses initiales P. C. On n'avoit pas, ce semble, de raisons aujourd'hui pour ne pas le nommer en toutes lettres. Collot étoit curé de Saint-Martin de Chevreuse; il adhéra, le 26 mai 1730, aux décrets de la Faculté de théologie sur la bulle *Unigenitus*, et protesta de son éloignement pour l'appel; on trouve sa Lettre dans le recueil des adhésions faites à cette époque. M. Collot mourut en septembre 1741, comme le porte l'acte porté sur les registres de Chevreuse, et dont M. Brissat, curé actuel du lieu, a bien voulu nous donner communication. Il y est dit que M. Collot a été inhumé le 30 septembre 1741, et qu'il étoit alors âgé de 69 ans ou environ. On lui donne le titre de doyen du doyenné de Châteaufort. Il existe encore dans le chœur de l'église de Chevreuse une pierre qui indique le lieu de la sépulture de M. Collot, et l'année de son décès. On a de lui plusieurs écrits sur des matières de piété; (voyez l'*Examen critique* de M. Barbier, page 206) (1) l'*Esprit de saint François de Sales* est revêtu de l'approbation de M. Languet, évêque de Soissons, et des docteurs de Sorbonne, Vivant, Léger et Luillier; ces approbations sont de 1726.

Il ne reste plus à paroître que deux volumes de cette édition, les *Controverses* et les *Opuscules*. Ainsi cette édition touche à sa fin. Le soin avec lequel elle est exécutée doit la rendre précieuse aux ecclésiastiques et aux personnes pieuses. L'éditeur n'a point voulu,

(1) Ce bibliographe ne cite que quatre écrits de M. Collot : l'*Esprit de saint François de Sales*, 1727, in-8°. ; *de la Vraie et Solide Piété, recueillie des Epîtres et Entretiens de saint François de Sales*, 1728, in-12 ; *Conversations sur plusieurs sujets de morale, propres à former les jeunes demoiselles à la piété*, 1733, in-12, et *Instructions sur les Dimanches et Fêtes de l'année*, in-12. Mais il y a de plus du même auteur une *Explication aux premières Vérités de la Religion pour en faciliter l'intelligence des jeunes gens*, 1774, in-8°. Plusieurs de ces livres ont été réimprimés.

par discrétion, grossir sa collection des Panégyriques prononcés en l'honneur du saint évêque de Genève; il renvoie aux recueils où se trouvent ces sortes de discours, et indique les Panégyriques du saint par Bossuet, par Bourdaloue, par Fléchier, La Rue, Segaud, de Neuville et par M. de Beauvais, depuis évêque de Senès.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le sacre de M. l'évêque du Puy s'est fait à Saint-Sulpice dimanche dernier. L'évêque consécrateur, M. l'évêque de Chartres, étoit assisté, comme nous l'avons dit, des évêques d'Hermopolis et d'Amiens. M. l'archevêque de Sens, M. l'archevêque nommé d'Ausch, MM. les évêques de Soissons, de Rhodez et des évêques nommés assistoient à la cérémonie. Le père du nouvel évêque s'y trouvoit aussi, et paroissoit fort ému; ce devoit être en effet un spectacle touchant pour un homme aussi plein de religion et de foi que M. de Bonald. On dit que l'illustre écrivain, au sortir de la cérémonie, s'est mis à genoux devant son fils, et lui a demandé sa bénédiction. M. l'évêque du Puy sera assistant jeudi prochain, avec M. l'évêque de Meaux, au sacre de MM. les évêque d'Orléans et de Tulles, qui sera fait à Issy par M. l'archevêque de Paris. Dimanche prochain, M. l'évêque de Bayeux sera sacré dans la cathédrale du Mans par M. de La Myre, évêque de cette ville, assisté de MM. les évêques de Chartres et d'Evreux. On ne dit pas encore quand M. Devie, évêque de Belley, sera sacré; ce prélat, qui a été aussi préconisé dans le dernier consistoire, avoit quitté Paris peu après ses informations, et n'est pas encore de retour.

— La retraite de Saint-Lazare a été close dimanche dernier. Mgr. l'archevêque est allé y célébrer la messe. Dès son arrivée dans la maison, le prélat a pu se faire une idée de l'esprit qui y règne aujourd'hui : on étoit allé au-devant de lui en procession, et les femmes se sont mises toutes à genoux pour recevoir sa bénédiction. Le matin, M. l'abbé Gondin les avoit préparées par des prières et des exhortations directement appropriées à la circonstance. Mgr. a célébré la messe

Avant la communion, il a prononcé un discours plein d'onction : il a témoigné combien il étoit touché du spectacle dont il étoit témoin, du recueillement, du silence, de l'air de piété, des larmes même d'un grand nombre de femmes; il les a félicitées d'avoir cherché dans la religion les plus puissantes comme les plus douces consolations : elles pouvoient, a-t-il dit, juger dès à présent quelle différence existoit entre la justice divine et la justice humaine. Mgr. a ensuite donné la communion. D'abord se sont présentés à la sainte table les hommes chargés de maintenir l'ordre dans la maison, et de pieux fidèles du dehors, puis les femmes qui faisoient leur première communion, puis toutes celles qui avoient profité de la retraite et qui s'étoient réconciliées avec Dieu. Il y en a eu environ trois cents en tout. On ne sauroit bien rendre avec quelle piété, quelle émotion, quelle vive sensibilité la plupart approchoient de la sainte table : on eût cru être non dans une prison, mais dans une communauté fervente, et au milieu de personnes familiarisées avec les sentimens les plus touchans de la religion. Pendant ce temps, M. l'abbé Gondin leur suggéroit en chaire les actes et les prières qui devoient les occuper. La communion a duré plus d'une heure. Elle a été suivie de la confirmation, que M. l'archevêque a donnée à celles qui s'y étoient préparées. Il a été dit ensuite une messe d'actions de grâces. Quoique la cérémonie eût été fort longue, on a eu peine à faire retirer les communiantes : elles vouloient prolonger encore leur bonheur, et remercier Dieu de la faveur qu'il venoit de leur accorder. L'impulsion générale donnée à toute cette maison est vraiment prodigieuse; la grâce a fait des conquêtes inattendues. Le zèle de M. l'abbé Gondin a triomphé de préventions enracinées et de résistances qui sembloient invincibles. L'amende honorable, qui eut lieu le dimanche 20, fut accompagnée de tant de signes de repentir que la voix du prédicateur en fut couverte. De mauvais livres brûlés, des haines éteintes, des actes d'humilité, de pardon des injures, de douleur d'avoir offensé Dieu, un changement total dans les entretiens, qui ne rouloient plus que sur la religion; un vif empressement à assister aux exercices, des larmes et des sanglots qu'on entendoit fréquemment aux endroits les plus touchans; tel est le fruit des soins, du courage et de la charité du missionnaire. M. l'abbé de Villers, et plusieurs ecclésiastiques du

dehors, le secondoient pour les confessions, et des dames pieuses ont continué jusqu'à la fin à faire le catéchisme et des instructions dans les ateliers; c'étoit à qui profiteroit de leurs entretiens et de leur zèle. Plusieurs femmes n'ont pu prendre part à la communion générale, et se disposent pour celle qui aura lieu dans un mois. Il y aura alors une retraite de trois jours, et M. l'archevêque a promis de revenir pour présider à la cérémonie. On peut espérer que très-peu des détenues n'auront pas profité de ces jours de salut. Dimanche soir, M. l'abbé Gondin a fait une instruction sur la persévérance et a donné le salut, et le lundi matin il y a encore eu une messe d'actions de grâces et un discours pour assurer les fruits de la retraite.

— La neuvaine annuelle du Mont-Valérien, pour la fête de l'Invention de la Croix, n'attirera pas sans doute moins les fidèles cette année que les précédentes. Les missionnaires feront toutes les instructions, sauf dans les cas marqués ci-après. Le jour même de la fête, samedi 3, M. de Sagey, évêque de Tulles, officiera; les paroisses de l'Abbaye-Saint-Germain et de l'Abbaye-aux-Bois iront ce jour au Calvaire. Le lendemain dimanche, M. de Bonald, évêque du Puy, officiera; le prélat sera assisté des ecclésiastiques du grand séminaire de Versailles; le lundi 5, M. de La Lande, évêque de Rodez, officiera, assisté du clergé de son ancienne paroisse, Saint-Thomas-d'Aquin; le prélat prêchera aux stations du soir. Le mardi, l'office et les instructions seront faits par le clergé Saint-Nicolas du Chardonnet et par celui de Saint-Médard. Le mercredi, le clergé de Saint-Jacques du Haut-Pas fera l'office; M. le duc de Rohan prêchera aux stations du soir. Le jeudi 8, jour de la fête de l'Ascension, M. l'archevêque de Nisibe, nonce de S. S., donnera la bénédiction papale, à l'issue de l'office du matin. Le vendredi, M. de Beauregard, évêque d'Orléans, officiera; les paroisses de Saint-Nicolas des Champs, de Saint-Laurent et de Saint-Leu, y iront ce jour-là, et M. le curé de Saint-Leu prêchera le matin. Le samedi, jour de l'octave, les paroisses des Missions-Etrangères et de Sainte-Valère, et le séminaire des Missions-Etrangères iront au Calvaire; le matin, sermon par un missionnaire, et le soir, les stations par M. le curé des Missions. Le dimanche 11 mai, fin de la neuvaine, M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, officiera ma-

tin et soir. Tous les jours, pendant la neuvaine, il sera célébré, à huit heures, dans la chapelle intérieure, une messe pour attirer les bénédictions du ciel sur les armes de Mgr. le duc d'Angoulême. Le souverain Pontife a accordé un indulgence plénière à ceux qui visiteroient le Calvaire pendant la neuvaine et y rempliroient les conditions requises.

— La fête et l'octave de l'Invention seront aussi célébrées à Saint-Roch. Il y aura chaque jour office et stations : celles-ci seront faites plusieurs fois par M. l'abbé Enfantin. Le samedi 3, la paroisse de Bonne-Nouvelle visitera le calvaire; le dimanche, M. l'évêque de Rodez officiera. Le lundi 5, la paroisse de Saint-Etienne ira à Saint-Roch; M. le curé de Saint-Paul et Saint-Louis fera les stations du matin. Le 6, le séminaire du Saint-Esprit visitera l'église; le 7, plusieurs ecclésiastiques de l'académie de Paris; le 8, jour de l'Ascension, M. l'évêque du Puy officiera, et M. l'abbé Boudot prêchera. Le vendredi 9, les paroisses de Saint-Leu et Saint-Ambroise visiteront le calvaire; et le 10, jour de l'octave, la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il y a pour les personnes qui font les stations une indulgence plénière applicable aux ames du purgatoire.

— Nous avions annoncé l'année dernière la construction prochaine d'une église dans le faubourg Montmartre. Cette église est devenue fort nécessaire dans un quartier dont la population a beaucoup augmenté, et où il n'existe qu'une chapelle étroite; le service divin ne peut s'y faire avec la décence convenable, et les paroissiens ne trouvent point à s'y placer. Une nouvelle église est donc ardemment désirée dans ce quartier, et on s'attendoit qu'elle seroit commencée plus tôt. Mais le projet essuya des difficultées. Il fallut d'abord s'assurer d'un terrain convenable, convenir d'un plan, réunir des fonds. Le terrain est enfin acheté, à ce qu'on assure. On a mis au concours un projet de construction; dix artistes ont concouru, et leurs plans ont été jugés par une commission de cinq architectes, en présence de M. le préfet de la Seine et de M. le directeur des travaux publics. Il paroît que la préférence a été donnée au projet de M. H. Lebas, comme remplissant le mieux les conditions du programme, sous le triple rapport de l'art, *des besoins du culte* et de l'économie. Nous sommes persuadés que les juges du concours sont des hommes très-distingués dans leur art; mais quand on construit une

église, ne seroit-il pas convenable de consulter un peu ceux à qui elle est destinée? Un architecte, qui peut-être ne va pas très-fréquemment dans les églises, peut-il connoître parfaitement *les besoins du culte*, pour parler le langage du monde? Sa réputation seroit-elle compromise s'il montroit son plan à quelque ecclésiastique, qui sait encore mieux sans doute ce qui convient à une paroisse, et quels sont les arrangemens les plus favorables pour l'autel, pour le chœur, pour la sacristie, pour tout ce qui tient enfin aux localités?

— On sait que Mgr. Giustiniani, archevêque de Tyr, et nonce apostolique près la cour d'Espagne, a été obligé de quitter ce royaume, et que le prélat réside momentanément à Bordeaux. S. Exc. y a été reçue avec distinction; Mgr. l'archevêque de Bordeaux entre autres l'a accueillie avec des égards et des soins dignes de l'un et de l'autre. M. d'Aviau, qui a été déporté lui-même, et qui a été reçu avec honneur dans l'Etat de l'Eglise, a voulu rendre au saint Siége, dans la personne de son représentant, les bons offices dont il avoit été l'objet. Ce vénérable prélat, un des ornemens de l'église gallicane, par ses vertus, ses lumières et ses travaux, vient de recevoir du souverain Pontife un nouveau témoignage de bienveillance. S. S. lui a adressé le bref suivant:

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique;

» L'archevêque de Tyr, notre nonce apostolique près notre très-cher fils en J. C. Ferdinand, roi catholique, lequel, injustement repoussé du royaume d'Espagne, demeure maintenant à Bordeaux, a pensé que la reconnoissance exigeoit qu'il s'empressât de nous instruire de l'accueil distingué qu'il a reçu de votre fraternité, et des témoignages de bienveillance dont vous l'avez comblé. Nous n'avons pas eu lieu d'en être surpris; nous connoissions parfaitement et votre éminente vertu, et votre attachement singulier pour le Siége apostolique, attachement dont vous nous avez donné déjà des preuves si multipliées et si éclatantes. Mais comme dans vos égards affectueux et votre sollicitude pour ce prélat, votre fraternité avoit surtout en vue d'honorer notre personne dont il est le représentant, nous nous croyons obligés à notre tour de vous manifester à quel point nous sont agréables ces nouvelles marques de votre dévoûment pour nous et pour le saint Siége, et en conséquence de vous en témoigner d'une manière particulière notre vive reconnoissance. Et parce qu'en nous parlant de votre fraternité, notre très-digne nonce nous a assuré avoir lui-même été témoin de l'état florissant où par votre zèle, vos soins et vos travaux se trouve la religion dans votre diocèse; souffrez, vénérable frère, que nous saisissions cette occasion pour

vous féliciter en notre Seigneur des fruits aussi précieux qu'abondans de votre sage gouvernement, et pour vous exprimer combien ce nouveau motif augmente encore l'estime et le vif intérêt que nous vous portons. Nous souhaitons en même temps que votre santé soit parfaite, et nous demandons à Dieu, du plus intime de notre cœur, qu'il conserve vos forces, et vous accorde encore de longs jours pour la gloire et le salut des ames. Nous donnons, avec l'affection la plus tendre, à votre fraternité et à tout le troupeau confié à vos soins, notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 5 avril 1823, l'année 14e. de notre pontificat ».

— M. de Lostanges, évêque de Périgueux, a publié, le 10 avril dernier, une Lettre pastorale à l'occasion de l'entrée des troupes françoises en Espagne. Après avoir fait remarquer la justice de cette guerre, entreprise par les vues les plus pures, et pour combattre des principes destructeurs de toute société, le prélat exhorte les fidèles à offrir leurs vœux pour nos soldats et pour le prince qui les commande; les prêtres en particulier prieront pour que Dieu change les cœurs, et ramène à lui ceux qui se sont égarés. Pendant tout le temps de la guerre, on dira l'oraison *Pro tempore belli*, et on ajoutera au salut des prières analogues.

— La révolution avoit exilé en quelque sorte la religion de l'armée : la légitimité devoit naturellement aspirer à rappeler la foi parmi nos soldats, et il y avoit de la cruauté à refuser les secours du sacerdoce chrétien à des hommes exposés à tant de dangers. Plus l'état militaire est environné de périls, plus il convient de lui ménager des consolations et des appuis : on a donc applaudi au rétablissement des aumôniers dans les différens corps de l'armée. Toutefois cette mesure n'avoit point été générale; la marine n'avoit pas obtenu la même faveur : elle en jouira désormais; du moins on peut l'espérer. Déjà le ministre actuel a décidé qu'il seroit établi des aumôniers sur les vaisseaux de ligne, et a demandé à Mgr. le grand-aumônier deux ecclésiastiques, pour remplir ce service sur les deux vaisseaux qui sont actuellement en armement dans nos ports. S. M. leur a assigné un traitement convenable. On ne doute point que nos frégates n'obtiennent bientôt le même avantage; leur nombreux équipage les rend dignes, à cet égard, de la sollicitude du Roi très-chrétien et de l'intérêt d'un ministre religieux. Un marin, distingué par ses connoissances et ses principes, M. le vicomte de Galard-Terraube,

député du Gers, a fait dernièrement, à la tribune de la chambre, l'éloge des dispositions prises par le ministre, et a émis le vœu qu'il fût formé un séminaire pour fournir des aumôniers à notre marine. Le discours de ce brave et religieux officier est plein de vues pour le bien de la marine; mais nous ne voulons remarquer ici que son zèle pour procurer aux marins les secours du ministère ecclésiastique. Il fait même observer, avec raison, que ces secours sont encore plus nécessaires pour les vaisseaux que pour les troupes de terre, puisque celles-ci peuvent trouver quelques ressources pour la religion dans les villes où elles tiennent garnison, au lieu que les marins sont entièrement abandonnés. M. de Galard fait aussi des réflexions fort sages sur le choix des aumôniers. Tout son discours, qui roule sur le budget de la marine, et qui a été prononcé dans la séance du 12 avril dernier, sera lu avec intérêt par les amis de la religion comme par les gens du métier.

— Une mission a été donnée à Thouars par M. l'abbé Lambert, grand-vicaire de Poitiers, assisté de deux autres missionnaires. Elle a commencé le 2 mars, troisième dimanche de carême; d'abord les dispositions des esprits ne paroissoient pas très-favorables; on ne savoit que trop que la ville comptoit quelques hommes peu attachés à la religion et à la monarchie. Cependant les missionnaires ont dissipé peu à peu les préventions, on est venu les entendre, on a été frappé de leurs discours. Les habitans des campagnes se sont joints à ceux de la ville, et la religion a repris ses droits sur des cœurs long-temps égarés. La communion générale a été fort édifiante. M. l'évêque de Poitiers est arrivé pour la plantation de la croix qui a été fort pompeuse. M. l'abbé Lambert prononça, ce jour-là, deux discours qui furent suivis des acclamations religieuses d'une multitude pénétrée de componction.

— Nous avons parlé des religieux espagnols accueillis dernièrement à Hyères : c'est le 12 de ce mois que ces religieux, qui sont de l'ordre des Cordeliers, arrivèrent sur les côtes de la Provence; ils venoient de Tarragone où ils avoient été condamné à la déportation. Le clergé et les autorités se sont empressés de leur offrir assistance. Le lendemain dimanche, ces honorables proscrits se sont rendus à l'église, où ils ont célébré le saint sacrifice : l'affluence étoit très-grande. Après

vêpres, M. le curé d'Hyères a prêché en leur faveur, et son discours a été suivi d'une quête pour les déportés. Chacun s'est empressé d'y contribuer. Le 14, les bons religieux sont partis pour Toulon, où nous savons qu'ils ont trouvé le même accueil et la même charité.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une ordonnance du Roi, insérée au *Moniteur* le 27 de ce mois, détermine le mode d'administration, de perception, de recette et d'imposition des contributions locales de chaque commune.

— M. le vicomte Tabarié est nommé secrétaire-général du ministère de la guerre.

— Par ordonnance du Roi, en date du 23 de ce mois, M. le chevalier de Lostende a été nommé chef de bataillon au corps royal d'état-major, grade pour lequel il étoit proposé depuis long-temps. Cet officier vient de partir pour reprendre ses fonctions d'aide de camp près du major-général comte Guilleminot.

— M. Cotelle fils, avocat à la cour royale, vient d'être nommé avocat à la cour de cassation, en remplacement de M. Reboul, démissionnaire.

— La cour royale s'est occupée, le 28, de l'affaire du *Courrier François*. On a distribué à la cour et au public des observations sur les moyens de droit présentés par le journal inculpé. Plusieurs membres du côté gauche ont assisté à cette séance. M. Quéquet, avocat-général, a réfuté les moyens présentés par les défenseurs du *Courrier*, et a conclu à la suspension du journal pendant un mois. Après ce discours, M^e. Mérilhou a demandé à répliquer. La cour ne lui a pas accordé la parole, et s'est retirée dans la chambre du conseil. Après une délibération de deux heures, elle a rendu un arrêt qui suspend le *Courrier François* pendant quinze jours, attendu que la succession des articles qui lui ont été déférés sont de nature à porter atteinte à la paix publique.

— Le tribunal de police correctionnelle avoit condamné à l'amende les éditeurs du *Constitutionnel* et du *Courrier*, pour avoir refusé d'insérer une réponse de M. Barthélemy à une lettre de M. Arnaud. La cour royale vient de réformer ce jugement, attendu que la réponse excédoit les bornes d'une légitime défense.

— Le sieur Saint-Hilaire, auteur d'un article inséré dans le *Courrier des Spectacles*, et qui présentoit les allusions les plus répréhensibles, a été condamné par défaut, le 26 de ce mois, par le tribunal de police correctionnelle, à dix-huit mois d'emprisonnement et 2000 fr. d'amende. Le sieur Lepage, éditeur, qui depuis plusieurs semaines est écroué à Sainte-Pélagie pour condamnations précédentes, a été condamné à six mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende.

— La séance publique et annuelle des quatre académies s'est tenue le 24 avril, heureux anniversaire du retour du Roi dans ses Etats.

La séance a été présidée par M. Cartellier, qui a prononcé un discours. M. Sylvestre de Sacy a lu ensuite un rapport sur le concours de 1823, relatif au prix fondé par Volney, et dont le sujet étoit de *transcrire les langues asiatiques en lettres européennes, régulièrement organisées*. M. Schérer, bibliothécaire du roi de Bavière, a assez approché du but pour mériter le prix du défunt philosophe. Après un rapport de M. Fourier, sur les progrès des sciences mathématiques depuis le commencement de 1822, l'attention de l'auditoire s'est réveillée en entendant l'éloge du célèbre sculpteur Canova, par son ami M. Quatremère de Quincy. L'orateur a tracé le tableau des vertus morales et religieuses de Canova, et n'a pas oublié dans l'énumération des libéralités pieuses de ce grand artiste l'érection de l'église magnifique élevée à ses frais à Possaguo, sa patrie, monument que la mort l'a empêché d'achever, mais qui ne tardera pas à être terminé, grâce à sa généreuse prévoyance. La séance a été terminée par des considérations de M. Raoul-Rochette sur les arts de l'antique Egypte, et par la lecture qu'a faite M. Raynouard des fragmens d'un poëme intitulé : *Fénelon et le duc de Bourgogne*. Plusieurs passages de ce poëme ont été applaudis avec enthousiasme.

— S. A. R. Madame s'est embarquée le 22 sur un bateau à vapeur pour se rendre à Blaye. Madame a d'abord débarqué à Pouillac, et s'est rendue aussitôt à la chapelle. En entrant dans l'église, S. A. R. s'est prosternée, et ce mouvement spontané a été imité par tous les spectateurs. Cette Princesse a été reçue à Blaye avec des transports d'amour difficiles à décrire. Sa voiture a été traînée par une foule de fidèles royalistes qui se disputoient ce bonheur. S. A. R. est revenue le soir à Bordeaux sur le même bateau à vapeur. Le lendemain, cette Princesse a posé la première pierre de la chapelle de l'hôpital militaire. M. l'archevêque, à la tête de son clergé, est allé processionnellement recevoir l'auguste Princesse à la principale porte de l'établissement. S. A. R. a fait remettre une somme de 300 fr. aux ouvriers qui travaillent au nouvel hôpital. On dit que S. A. R. doit quitter Bordeaux le 1er. mai, et parcourir d'autres villes du midi.

— Un incendie a éclaté, le 23, à Clermont-Ferrand, dans l'immense bâtiment et l'église de l'Oratoire. La maison étoit habitée par un grand nombre de locataires. L'église, dont il ne reste que les murailles, étoit occupée par l'école d'enseignement mutuel.

— Le greffier du tribunal de Châlons-sur-Seine vient d'être révoqué par ordonnance royale. Il avoit assisté, dans les premiers jours du mois de février, à un banquet où il s'étoit chanté des chansons séditieuses et des propos coupables. Deux juges du même tribunal ont été mandés devant la cour royale de Dijon

— Le conseil de guerre séant à Toulouse vient de condamner à neuf ans de détention le nommé François Pujol, traduit devant le conseil comme prévenu d'embauchage.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a élevé M. le maréchal de camp Valin au grade de lieutenant général. Le quartier-général du maréchal Oudinot est entré le 23 à Burgos. Le général royaliste don Carlos O'Donell est parti pour aller prendre le commandement en

chef de la vieille Castille ; il établira la capitainerie-générale à Valladolid, et s'occupera très-incessamment de l'organisation des tribunaux et des autorités civiles et militaires. Le comte Molitor est passé le 16 sous les murs de Pampelune, et l'on croit qu'il est arrivé le 23 à Saragosse, où l'on assure qu'il n'y a qu'une foible garnison. Les troupes de la foi se sont emparées du port de Laredo, vis-à-vis Santona. Un nombreux détachement françois est en marche pour renforcer le blocus de Santona. Mgr. le duc d'Angoulême a rendu la liberté aux soldats des milices provinciales faits prisonniers à Logrono : ils ont fait le serment de ne plus servir contre le roi, ni contre nous. Le consul françois qui avoit quitté Bilbao vient d'y retourner. L'ancien consul espagnol à Bayonne a remplacé le consul actuel, qui a cessé ses fonctions.

— M. le lieutenant-général Donnadieu, qui commande une des divisions du quatrième corps d'armée, est arrivé à Perpignan, le 19, et est parti immédiatement pour le quartier-général du maréchal Moncey.

— La cinquième division du quatrième corps d'armée est entrée en Espagne le 18. Elle est arrivée à la Junquière sans rencontrer l'ennemi. Elle a été accueillie avec transport par les habitans des hameaux voisins. L'armée a franchi la frontière aux cris de *Vive le Roi!* et est arrivée le 22 à Peralada, sous les murs de Figuères. Le maréchal Moncey a fait resserrer le blocus. Plusieurs coups de canon ont été tirés sur nos avant-postes sans effet. Le fort de Figuères est défendu par environ deux mille hommes. La forteresse de Roses a été évacuée par les constitutionnels dans la nuit du 22 au 23, et nos troupes y sont entrées aux cris de *Vive le Roi!* Ce point est fort important pour les arrivages par mer, ainsi que pour notre libre circulation en Catalogne. Des négocians de Roses ont offert au maréchal Moncey des bâtimens pour faire venir par mer les vivres nécessaires à l'armée. Les brigades des généraux Maringoné et de Saint-Priest doivent cerner la Seo d'Urgel. La division Donnadieu est chargée du blocus de Figuères, et de couvrir la droite de l'armée.

— Le roi d'Espagne et la famille royale sont arrivés à Séville en assez bonne santé, le 10, et ont été reçus avec les témoignages de la joie la plus complète. Riégo ayant voulu se montrer dans cette ville, n'y a pas obtenu le triomphe qu'il attendoit : il a été obligé de quitter à l'instant la ville. La Manche est fortement agitée, et les royalistes se montrent à découvert. La nouvelle de l'entrée des troupes françoises en Espagne a jeté la terreur parmi les révolutionnaires de Madrid.

— Le gouvernement françois, qui avoit fait part à toutes les cours de l'Europe de la résolution où il étoit de défendre la course et la capture des bâtimens de commerce espagnol, vient de recevoir la réponse la plus honorable du gouvernement des Pays-Bas. S. M. a déclaré qu'elle alloit défendre dans les ports de son royaume et de ses colonies l'armement des bâtimens destinés à faire la course, ainsi que l'admission dans lesdits ports des lettres de marque ou corsaires, et de leurs prises.

— L'assemblée des représentans des quatre ordres du Tyrol, qui avoit été convoquée par l'empereur d'Autriche, a été ouverte le 7 de ce mois.

— Lord Ellenborough a demandé, le 24, dans la chambre des lords, qu'il fût présenté une adresse à sa majesté britannique pour désapprouver la conduite des ministres dans les négociations avec la France. Après une longue discussion, la motion a été rejetée à la majorité de 142 voix contre 48. Dans la chambre des communes, lord Russel a fait une motion en faveur de la réforme parlementaire. Elle a été rejetée à la majorité de 280 voix contre 169. Dans la séance du parlement, du 19 avril, le ministre de l'intérieur a soumis aux deux chambres une dépêche qu'il venoit de recevoir du vice-roi d'Irlande sur la situation de ce royaume, qui continue à être déplorable. Les provinces méridionales sont très-agitées. On incendie de nouveau les maisons et les fermes. Le comté de Limerick, qui étoit pacifié, vient d'être remis sous la loi martiale. Dans ces circonstances, le vice-roi demande le renouvellement de l'acte d'insurrection.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 25 avril, la chambre a procédé à la réception de M. le marquis de Mortemar. M. le ministre de la guerre a présenté le projet de loi relatif à la levée des jeunes soldats de la classe de 1823. Ce projet, examiné sur-le-champ dans les bureaux, a été renvoyé à une commission spéciale. On a ensuite adopté les trois projets de loi relatifs aux frais d'établissement des siéges épiscopaux de Nevers, Marseille et Rodez.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 26 avril, M. de Kergorlay (Florian), vice-président, occupe le fauteuil, en l'absence de M. Ravez, retenu par une indisposition. Toute la séance a été remplie par des rapports sur les pétitions. M. Mounier-Buisson, rapporteur, propose l'ordre du jour sur une pétition du sieur Blondin, qui demande un remboursement de créance. M. le marquis de Cordoue demande le renvoi au ministre de l'intérieur. Les conclusions de la commission sont adoptées, après un discours de M. Benoist.

Les habitans de Grasse (Var), ruinés par la gêlée de 1820, qui a détruit presque tous les plans d'oliviers, demandent que le gouvernement vienne à leur secours. M. de Lyle-Taulane fait le tableau de la position malheureuse des propriétaires d'oliviers du département du Var, et demande le renvoi de la pétition aux ministres de l'intérieur et des finances. Le double renvoi est prononcé. On renvoie aux ministres de l'intérieur et de la justice une pétition des détenus pour dettes, à Strasbourg, qui demandent une plus forte somme pour leur nourriture.

M. Paul de Châteaudouble, second rapporteur, propose de renvoyer au ministre de l'intérieur une pétition du sieur Lassis, doc-

teur en médecine à Paris, qui fit à ses frais le voyage de Barcelonne, lors de la fièvre jaune, et qui demande une récompense nationale. M. Barthe-Labastide s'oppose au renvoi pour deux raisons; 1°. à cause de l'incompétence de la chambre sur cette demande; 2°. parce que le sieur Lassis soutient que la fièvre jaune, et même la peste, ne se communiquent que par infection, et non par contagion. M. Hyde de Neuville soutient le système du pétitionnaire, demande une indemnité en sa faveur, et le renvoi au ministre de l'intérieur. M. Boin prend les mêmes conclusions, qui sont adoptées par la chambre.

L'assemblée n'étant pas assez nombreuse pour vérifier les pouvoirs de MM. Achard de Bonvouloir et de Vassé, nouvellement élus députés, la vérification est ajournée.

Mémoire sur le Zodiaque, en faveur de la Religion chrétienne, par M. V. de Dalmas (1).

Il n'est pas possible que le Zodiaque de Denderah résiste aux coups qu'on lui porte de tous côtés, ou plutôt il faudra bien que ceux qui avoient voulu fonder sur cette pierre l'édifice de leurs conjectures renoncent à leurs prétentions. Leur système éprouve chaque jour de nouvelles attaques : en voilà une toute récente par un homme qui a été sur les lieux, et qui y a occupé une place importante. M. V. de Dalmas combat particulièrement M. Remi Raige, qui a fait insérer, dans le grand ouvrage sur l'Egypte, un Mémoire sur le Zodiaque, où se trouve ressuscitée l'opinion de Dupuys. Il donne des renseignemens précis sur les localités, sur les crues du Nil, sur les monumens de l'Egypte, et sur les explications qui en ont paru. Attaché fermement à la religion, M. de Dalmas repousse toutes les hypothèses arbitraires, les inductions hasardées, les rapprochemens, les étymologies des admirateurs de Dupuys. Cet auteur paroît fort instruit et fort zélé; seulement nous serions tenté de croire qu'il réfute mieux le sentiment de M. Remi Raige qu'il n'établit le sien. Il croit que le Zodiaque de Denderah a été établi il y a environ trois mille ans; et nous avouons que nous ne saurions encore souscrire à cette haute antiquité. Toutefois il sera bon que le lecteur examine, dans le Mémoire même de M. de Dalmas, les raisons sur lesquelles cet homme estimable appuie son sentiment.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 25 cent., et 2 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Thesaurus Patrum, floresque doctorum qui cùm in theologiâ tùm in philosophia claruerunt... Ier. vol. (1).

Nous avons rendu compte du *Thesaurus biblicus*, dont le IIe. volume a paru l'année dernière, et nous avons applaudi à cette entreprise, qui peut être fort utile aux ecclésiastiques, aux pasteurs, aux prédicateurs, et qui leur offre sur toutes les matières un choix de textes, d'exemples et de maximes propres à orner leurs discours et à fortifier leurs instructions. L'éditeur donne aujourd'hui ses soins à une entreprise semblable; c'est un recueil de passages des Pères sur les différens sujets que les pasteurs ou les orateurs chrétiens peuvent avoir à traiter. Cet ouvrage est comme la suite et le complément de l'autre. Ce n'est point encore assez d'avoir un choix de textes de la Bible pour les points de dogme ou de morale qui peuvent former l'objet des instructions des pasteurs, il est bon d'y joindre des passages des saints Pères qui ont toujours joui d'une si grande autorité dans l'Eglise par leur doctrine, leur zèle et leur éloquence. Ces passages peuvent fournir des plans, des idées, des preuves, des mouvemens que chacun adaptera ensuite aux circonstances et aux besoins des fidèles.

Le Ier. volume de ce *Thesaurus Patrum* vient de paroître; il est composé de vingt-cinq articles, dont quelques-uns fort étendus. Celui qui a pour titre : *Adventus Domini*, forme à lui seul 130 pages; il se

(1) In-8°. prix, 8 fr. et 10 fr. franc de port, et 6 fr. pour les volumes suivans. A Paris, chez Baucé; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

compose de longs fragmens d'Origène, de saint Hilaire, de saint Basile, de saint Jean Chrysostôme, de saint Ephrem ; il y a même un sermon entier de ce saint Père, que l'éditeur n'a pu se résoudre à abréger. Ceux qui connoissent la force et l'onction des écrits du saint docteur en seront moins surpris. Les autres articles les plus étendus sont ceux-ci : *Abnegatio*, *Abstinentia*, *Admonitio*, *Adversitas*, *Agricultura*, *Altare*, etc. On pourroit s'étonner de voir ici l'*agriculture*, qui ne paroît pas avoir un rapport aussi direct avec le sujet d'un sermon ; mais le choix des passages de cet article n'est pas moins moral que les autres. Toutefois nous oserions engager l'éditeur à se restreindre un peu pour ne pas multiplier le nombre des volumes. Il n'en avoit d'abord annoncé que six ; mais il est difficile qu'en suivant le même plan il ne dépasse ce nombre ; car son Ier. volume n'embrasse même pas toute la lettre A, et finit au mot *Altare*. Il est possible que la lettre A offre plus d'articles que les autres ; cependant il semble que la même marche pourroit entraîner l'éditeur beaucoup plus loin qu'il ne voudroit.

On voit d'ailleurs qu'il a senti lui-même la nécessité d'abréger. Ainsi, quoiqu'il eût annoncé qu'il donneroit des passages des auteurs profanes, il a été assez sobre sur cet article, et nous ne pouvons que l'approuver. Nous avions exprimé notre avis à cet égard, lorsque nous annonçâmes le *Prospectus ;* il nous paroissoit que l'important pour les ecclésiastiques étoit d'avoir des passages nombreux et choisis des docteurs de l'Eglise, et que la collection changeroit de couleur, et perdroit de son utilité, si on y admettoit beaucoup d'écrivains profanes. L'éditeur paroît avoir souscrit à notre observation, et les citations des auteurs profanes tiennent peu de place dans son Ier. volume. Il a joint aux passages quelques exemples tirés de l'histoire, et surtout de l'histoire ecclésiastique ; ces exemples, qui sont comme l'applica-

tion des maximes développées dans les passages précédens, seront sans doute goûtés par les ecclésiastiques, et pourront trouver place dans leurs instructions. Quelquefois aussi l'éditeur indique sans les citer d'autres textes des Pères; par exemple, dans l'article *Adventus*, une description du jugement dernier par le B. Pierre Damien.

En tête du Ier. volume est une liste des éditions des saint Pères qui ont servi pour rédiger ce recueil. On annonce qu'il paroîtra dans le courant des livraisons une Notice historique sur les saints Pères, et que M. l'abbé Caillau, des missions de France, a bien voulu se charger de ce travail. L'exécution typographique est fort soignée; le papier et les caractères sont semblables à ceux du *Thesaurus biblicus*. On a soin d'indiquer avec exactitude les citations pour la commodité de ceux qui ont les auteurs mêmes. Enfin l'éditeur paroît avoir à cœur de satisfaire les ecclésiastiques auxquels cet ouvrage est particulièrement destiné.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. Gabriel Cortois de Pressigny, archevêque de Besançon, est mort à Paris le 2 au matin; le prélat étoit tombé malade depuis quelques jours. Sa maladie ne paroissoit avoir rien de grave quand il a succombé, dans sa 78e. année. Nous reviendrons sur cette perte.

— Le sacre de MM. les évêques d'Orléans et de Tulles s'est fait jeudi dernier à Issy. M. l'archevêque de Paris étoit assisté de MM. les évêques de Meaux et du Puy. La petitesse de la chapelle de Lorette n'a permis d'admettre à la cérémonie qu'un très-petit nombre de personnes. Quatre chanoines d'Orléans étoient venus assister à la consécration de leur évêque, qui doit se rendre dans son diocèse vers la Pentecôte.

— La retraite de l'hospice de la Salpêtrière s'est passée d'une manière très-satisfaisante. MM. les missionnaires de

France ont prêché soir et matin. Le mardi 29 avril, M. l'archevêque de Paris s'est rendu à l'hospice à huit heures et demie du matin, et a été reçu et complimenté par M. l'abbé de Seillans, aumônier en chef de l'établissement. Le prélat a célébré les saints mystères, assisté de M. l'abbé Borderies et de M. l'abbé de Seillans. Mgr. a donné la communion, et a ensuite béni la croix de la mission, qui alloit être plantée. La procession a commencé : la croix étoit portée par soixante ou quatre-vingts hommes, choisis parmi les congrégations formées à Paris par les missionnaires. La procession a parcouru les cours de l'hospice au milieu d'un nombreux cortége. Arrivé au Calvaire, le prélat a été reçu sous une tente préparée à cet effet ; M. le marquis de Pastoret, et plusieurs autres administrateurs des hospices, y sont entrés aussi. La croix ayant été élevée sur son piédestal, M. l'abbé de Janson a prononcé un discours, et M. l'archevêque a donné la bénédiction pontificale. Le tout a été terminé par les acclamations de la multitude rassemblée en ce lieu : *Vive Jésus! vive la croix!* Cette cérémonie a été très-brillante ; l'église avoit été décorée avec beaucoup de goût par l'intendance des Menus-Plaisirs, et toute la population de l'hospice a montré une allégresse et un enthousiasme difficiles à décrire. M. l'archevêque, après s'être arrêté quelque temps chez M. l'abbé de Seillans, s'est retiré, en témoignant sa satisfaction de cette journée.

— M. l'abbé Feutrier, nommé par M. l'archevêque de Paris à la cure de la Magdeleine, a été installé dimanche dernier dans cette place par M. l'abbé Jalabert, archidiacre de Notre-Dame. Plusieurs grands-vicaires, curés et ecclésiastiques ont assistés à cette cérémonie, qui avoit attiré aussi un grand nombre de fidèles. M. l'abbé Feutrier exerçoit depuis long-temps le ministère sur cette paroisse, et remplissoit presque les fonctions de curé pendant la maladie de M. Jerphanion, son prédécesseur. Son assiduité au tribunal sacré, son zèle à visiter les malades, son empressement et sa charité pour tout ce qui pouvoit être utile au prochain, l'avoient déjà fait aimer et estimer de toutes les classes. L'église n'a pu recevoir qu'une petite partie de ceux qui se sont présentés. M. l'abbé Jalabert a prononcé un discours où il a fait, avec beaucoup d'art et de mesure, l'éloge de l'ancien et du nouveau curé. M. le curé de Saint-Louis (de la Chaussée-d'Antin), ancien premier vicaire de la Magdeleine, a célébré la grand'messe. Après

l'Evangile, M. l'abbé Feutrier est monté en chaire, et a prononcé un discours où il a exprimé les regrets de la paroisse sur la retraite de son estimable prédécesseur, et a retracé les obligations d'un bon pasteur. Chacun, en l'écoutant, lui faisoit à lui-même l'application du portrait. Cette paroisse, une des plus importantes de la capitale, se félicite d'avoir un curé actif, qui aime à la fois les fonctions du ministère et les détails de l'administration, et qui mérite, par ses qualités, la confiance générale. L'exiguité de l'église de l'Assomption, qui sert aujourd'hui de paroisse, est un inconvénient qui affligeoit depuis long-temps les ames pieuses; on dit que M. le curé a déjà fait des démarches pour accélérer les travaux de la Magdeleine, destinée même avant la révolution pour être la paroisse du quartier, et des personnes en place ont promis de favoriser une si juste demande, qui exigeroit moins de dépenses qu'on ne le croit, et qui rempliroit les vœux d'une population considérable. Il n'y a pas moins de vingt-cinq mille ames sur la paroisse de la Magdeleine.

— M. le comte de Marcellus a fait imprimer un résumé qu'il devoit prononcer dans la séance du 22 avril, sur le projet de loi dont il étoit rapporteur. Les éclaircissemens donnés par le ministre de l'intérieur, et le désir de hâter le scrutin à la fin d'une session, et dans un moment où plusieurs députés se disposoient à partir, ont engagé le rapporteur à ne pas lire son discours, qui mérite cependant d'être connu. M. de Marcellus y fait part à la chambre d'une délibération du conseil municipal de Marseille, du 8 avril dernier. Le conseil municipal, voyant que l'évêché de Marseille avoit été rétabli, non par une mesure spéciale, mais par l'effet de la dernière bulle, qui est commune à toutes les églises de France, crut que la ville pourroit être dispensée de réaliser un sacrifice offert généreusement, mais que de nouvelles dépenses et la stagnation du commerce rendoient plus pesant. Le conseil déclaroit, au surplus, s'en rapporter entièrement, à cet égard, à la décision de M. le ministre de l'intérieur. La commission, dont M. le comte de Marcellus étoit l'organe, a pensé que le vote de la ville de Marseille pouvoit être maintenu. Les nouveaux siéges ne peuvent être dotés que par une partie du produit de l'extinction des pensions, et l'on n'a, depuis 1821, point augmenté le budget du clergé. D'ailleurs, on peut alléguer à la ville de Marseille que son siége est rétabli par un privilége

spécial, quoique le département des Bouches-du-Rhône ait déjà un autre siége, et il paroît juste que le gouvernement préfère, pour les dépenses, les départemens qui n'ont pas encore d'évêque. Le rapporteur, en rendant hommage aux dispositions généreuses du conseil municipal de Marseille, émet le vœu que ces honorables sacrifices concilient à la ville la bienveillance du gouvernement. Des obstacles se sont élevés au ministère de la guerre, et ont retardé la remise définitive du palais épiscopal. La commission souhaite et espère que ces difficultés seront levées, et elle s'en repose, à cet égard, sur la munificence du Roi très-chrétien, et sur le zèle du digne ministre de la guerre. M. le comte de Marcellus termine son résumé par des réflexions pleines de chaleur et de sagesse sur le rétablissement des siéges, et sur le bien qui doit en résulter pour la religion et la monarchie.

— On l'a déjà remarqué; les déclamations produisent des crimes, et la licence des écrits irrite les passions de la multitude et la pousse aux plus grands excès. Nous voyons des feuilles libérales insulter chaque jour les prêtres : dernièrement encore une d'elles représentoit les religieux espagnols, qui sont réfugiés sur notre territoire, s'armant pour aller combattre avec l'armée de la foi, et le journaliste plaisantoit sur l'alliance du sabre avec le froc. Ces petits tableaux, tout d'imagination, ne sont propres qu'à échauffer les esprits. Pendant que le journaliste s'amuse froidement à inventer des faits et à broder sur ce canevas, l'ignorance et la haine accueillent ses plaisanteries; on les répète dans les cabarets, on les commente, les têtes se montent, et l'idée du crime germe chez des hommes simples et crédules, mais ardens et irascibles. C'est à peu près ce qui est arrivé récemment à une des barrières de la capitale. Des gens du peuple étoient rassemblés, au commencement d'avril, dans une guinguette; on y parloit de la guerre d'Espagne; on y crioit contre les prêtres fanatiques qui excitent aux combats. Un prêtre vient à passer; il se rendoit à une campagne voisine : sa vue redouble le zèle de nos politiques libéraux; et de clameurs en clameurs, de provocations en provocations, un des plus hardis, excité par ses camarades, sort, atteint le prêtre, qui suivoit tranquillement son chemin et ne se doutoit de rien, et lui porte deux coups d'un instrument tranchant. Le prêtre tombe, le sang coule; des femmes qui étoient dans un champ voisin crient;

l'assassin n'ose poursuivre et prend la fuite : on accourt, on ramasse le blessé, on lui donne des soins. Il avoit reçu deux coups de chaque côté de la tête. Les blessures étoient assez graves, et ont exigé un traitement suivi. L'ecclésiastique est aujourd'hui guéri; mais sa plus grande douleur a été d'apprendre que son assassin s'est tué. Effrayé lui-même de ce qu'il avoit fait, et se croyant poursuivi, le malheureux a prévenu la vengeance de la justice humaine. Voilà le résultat des déclamations libérales et irréligieuses que nous n'entendons que trop souvent. Et afin qu'on ne puisse révoquer le fait en doute, l'ecclésiastique qui a couru ce danger est M. Debrosse, qui étoit arrivé récemment de province à Paris. Il se rendoit, le jeudi de Pâque, à Mont-Rouge, quand il a été ainsi attaqué. Nous avons du plaisir à annoncer qu'il est parfaitement guéri; mais la religion a toujours à pleurer ici sur une victime d'autant plus à plaindre, qu'à un premier crime elle en a joint un autre, et que sa destinée offre peu de consolation.

— Le clergé de Toulouse vient de perdre un de ses membres les plus anciens et les plus estimables, M. François-Marie-Auguste de Cambon, grand-vicaire du diocèse, né en 1744, d'une famille distinguée de magistrats de la même ville ; il fut destiné à l'Eglise et envoyé au séminaire de Saint-Sulpice ; il fit sa licence, et, ayant été reçu docteur de Sorbonne, il fut nommé presque aussitôt grand-vicaire de Toulouse et archidiacre de Lezat, à la place de M. de Cambon, son oncle, qui venoit d'être élevé sur le siége de Mirepoix. Il entra aussi au parlement de Toulouse, assista au synode que M. de Brienne tint en 1782, devint chancelier de l'église de Toulouse et de l'Université, et abbé d'Eauses en 1785. Tous les prélats qui se succédèrent sur le siége de Toulouse lui donnèrent leur confiance. Il protesta contre les innovations de l'assemblée constituante, ce qui lui attira un exil bientôt suivi de la proscription. M. l'abbé de Cambon avoit un double titre à la haine des factieux, comme grand-vicaire du diocèse et comme membre d'un corps de magistrature. Il échappa à la proscription générale du parlement de Toulouse, et se retira en Espagne, où il passa tous les temps les plus fâcheux. Le Concordat de 1801 lui ayant permis de rentrer en France, le nouvel archevêque de Toulouse, M. Primat, ne put s'empêcher de le faire encore grand-vicaire, et l'abbé de Cambon en a rempli les fonctions jusqu'à sa mort.

Il avoit perdu sa fortune et ses bénéfices : ces pertes n'altérèrent point la bonté de son caractère, et il supporta tous les événemens avec une rare égalité d'ame. En 1815, il se vit encore en butte à la persécution pour un motif qui lui fit honneur : on l'exila à Montpellier. Depuis quelque temps l'abbé de Cambon s'étoit retiré à la campagne et s'y occupoit de sa fin prochaine. Il est mort dans la nuit du 20 avril dernier, et M. le cardinal-archevêque a voulu honorer ses obsèques. Tout le clergé et les habitans de Toulouse ont pris part à la perte d'un ecclésiastique qui, depuis 55 ans, tenoit un rang distingué dans l'administration d'un grand diocèse, et qui soutint noblement l'une et l'autre fortune.

— Après quarante-cinq jours de pieux exercices, les missionnaires envoyés à Blaye par M. l'archevêque de Bordeaux, ont terminé leurs travaux dans cette ville. Un grand concours de fidèles s'est empressé aux instructions; les magistrats, les négocians, les militaires, les ouvriers, tous ont voulu prendre part à la mission; les marins, comme les cultivateurs, ont suivi les exercices. M. l'archevêque de Bordeaux, que l'âge et la fatigue n'arrêtent jamais, est venu lui-même encourager son troupeau, et a présidé à la plantation de la croix qui a été fort imposante. Le prélat a, dans cette occasion, donné le sacrement de confirmation à près trois mille personnes.

— Mme. de Maccarthy est morte à Toulouse le 22 avril dernier, dans un âge avancé. Elle étoit mère de M. le comte Robert de Maccarthy, ancien député, et de M. l'abbé de Maccarthy, si célèbre par ses talens et son zèle. Celui-ci n'a pu avoir la consolation d'assister Mme. sa mère dans ses derniers momens : il étoit allé donner une retraite à Forcalquier, après avoir prêché le Carême à Nîmes, et n'a pu être prévenu à temps du danger d'une personne si chère. Mme. de Maccarthy est morte dans les sentimens de la piété dont elle faisoit profession, et qu'elle avoit su inspirer à sa nombreuse famille.

— On a déjà parlé (n°. 904) des troubles qui ont éclaté à Fribourg. Nous recevons à ce sujet des pièces qui méritent d'être mises au moins par extrait sous les yeux du lecteur. Dès le 12 juin 1821, M. l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, avoit exprimé au conseil d'Etat de ce dernier canton ses inquiétudes sur les résultats de la méthode d'enseignement mutuel. Cette année le prélat a renouvelé ses représen-

tations, dans un Mémoire daté du 25 février. On ne peut se dissimuler que les évêques et le clergé repoussent partout cette méthode; qu'elle affoiblit l'influence des curés sur la jeunesse; que les maîtres qui la suivent affectent d'être indépendans de l'autorité ecclésiastique, négligent les pratiques religieuses et l'enseignement du catéchisme, se bornent à un mécanisme qui n'apprend rien. favorisent dans les enfans la présomption et la jalousie par l'établissement des moniteurs. Nos écoles, dit encore M. l'évêque, doivent être catholiques et former des catholiques; or la méthode d'enseignement mutuel aspire à convenir à toutes les sectes; on semble y prendre à tâche de s'en tenir à des maximes de morale isolées des dogmes catholiques, et l'on garde sur ceux-ci un silence qui n'est pas sans intention. M. Yenni se croit donc obligé en vertu de la sollicitude pastorale d'appeler l'attention du gouvernement sur les inconvéniens de la nouvelle méthode, et sur les divisions qu'elle produit dans les esprits; voilà pourquoi, dit-il, il ne voulut point prendre part aux exercices de l'automne précédent. C'est le 5 mars que le prélat adressa ce Mémoire au conseil d'Etat du canton. Les partisans de l'enseignement mutuel, instruits de cette démarche, appelèrent à leur secours une sorte d'insurrection; dans la nuit du 8 au 9 mars, ils parcoururent les rues en poussant de grands cris. Ils firent trois stations devant la maison de M. l'évêque, devant celle de M. l'avoyer et près le collége des Jésuites. Des propos, des insultes et des menaces, on en vint aux voies de fait; on jeta des pierres dans les vitres, on tenta de forcer les portes. Les honnêtes gens se réunirent pour réprimer ces excès, qui ont fait tort à la cause que l'on vouloit soutenir. Le 12, on arrêta quelques factieux. Les partisans de l'enseignement mutuel, ayant échoué de ce côté, imaginèrent d'annoncer un exercice public pour constater si les plaintes de M. l'évêque étoient fondées; c'étoit, en quelque sorte, rendre le peuple juge de l'autorité ecclésiastique. M. de Trivaz, ci-devant curé de Fribourg, aujourd'hui prévôt de la collégiale de Saint-Nicolas, refusa d'assister à l'exercice, et déclara qu'il s'en tenoit au jugement du premier pasteur. Le 18 avril, le conseil de Fribourg, après avoir pris en considération le Mémoire du prélat, décida à la pluralité des voix que l'enseignement mutuel seroit aboli, et que l'enseignement simultané seroit introduit. Le conseil d'Etat a dé-

claré qu'à l'évêque seul il appartient de régler tout ce qui est relatif à la religion et à la morale; le conseil d'éducation a été chargé de présenter un nouveau réglement qui devra avoir l'agrément de l'évêque, et aucun ouvrage élémentaire ne sera introduit, ni aucun prix distribué sans l'appcobation du même. Ces mesures doivent être soumises à la ratification du grand-conseil; mais son adhésion n'est pas douteuse. Ainsi l'enseignement mutuel a croulé à Fribourg, comme il a déjà tombé en plusieurs autres endroits; ces chutes en présagent d'autres, et on peut, sans être prophète, prévoir que dans peu d'années cette méthode, qui avoit fait tant de fracas, sera reléguée parmi ces météores trompeurs qui éblouissent un moment, et se dissipent pour jamais.

—M. le préfet apostolique de la Martinique a fait dernièrement une visite générale de l'île : il l'a annoncée par un Mandement du 24 décembre 1822. M. l'abbé Carrand se félicite, dans cette pièce, de pouvoir connoître de plus près toutes les portions de son troupeau, et d'acquérir des notions exactes sur leurs besoins, sur les abus qui pourroient exister, et sur les remèdes à y apporter. Il annonce que sa visite sera accompagnée de prédications fréquentes, d'indulgences plus abondantes, et de la distribution des sacremens de l'Eglise. M. le préfet a commencé par la ville de Saint-Pierre, le 12 janvier dernier; il y avoit réuni quelques ecclésiastiques des environs. L'ouverture de la visite s'est faite le dimanche, après vêpres, dans les deux paroisses. Le préfet la dirigeoit lui-même dans l'église dite du Fort, et M. l'abbé Brizard dans celle du Mouillage. Il y a eu constamment, pendant huit jours, deux exercices dans chaque église, l'un le matin, l'autre le soir. Les instructions rouloient sur les grandes vérités de la religion. Le dimanche suivant, M. le préfet apostolique a célébré la messe dans l'église du Fort; il y a donné la communion et la confirmation à environ cinq cents personnes de tout âge. La même cérémonie a eu lieu le lendemain au Mouillage, pour un nombre à peu près égal de fidèles; le mardi, dans l'église des Ursulines, et le mercredi, dans la chapelle des religieuses de Saint-Dominique. Ces deux derniers jours ont été pour les religieuses et pour les personnes infirmes des deux paroisses. Le jeudi, M. l'abbé Carrand a visité l'hôpital, et a adressé des paroles de consolation aux malades. Le même jour, il a eu la charité d'administrer le sacrement de confir-

mation à plusieurs infirmes qui n'auroient pu se rendre à l'église. La visite pastorale a été close, le vendredi, par une messe d'actions de grâces, suivie du *Te Deum* et de la bénédiction du saint Sacrement. Ces jours ont été marqués par un mouvement heureux dans l'esprit général. La population de Saint-Pierre se compose de vingt-cinq à trente mille ames : il y a eu un grand empressement pour se rendre aux exercices, et toutes les classes ont rivalisé d'ardeur. Les nègres avoient une instruction particulière, qui a produit de bons effets. C'est la première fois qu'on a vu, à la Martinique, administrer le sacrement de confirmation avec autant d'appareil. M. le préfet a pris connoissance de l'état des églises; il s'est fait rendre compte de la situation des fabriques, de leurs ressources et de leurs charges. Il a trouvé que les choses étoient aussi bien que possible, après une révolution qui a englouti tant de richesses. Mais le petit nombre de prêtres l'afflige sensiblement : la colonie auroit besoin d'en avoir un nombre double de celui qu'elle possède. Il n'y en avoit que sept à Saint-Pierre pendant la visite; ils ne pouvoient suffire aux confessions. M. le préfet a conquis l'estime générale par son zèle et sa charité; son ardeur et son courage sont d'un grand exemple pour ses coopérateurs. M. Brizard, qui vient d'être nommé vice-préfet, a fait aussi beaucoup de bien. MM. Pelletier, Hérard et Jacquier ont travaillé sans relâche. Le préfet est reparti, le 25, pour le Fort-Royal. Il se disposoit à y donner aussi une retraite dans le commencement du Carême. C'est là, comme on sait, que résident les chefs de l'administration. Toutes les lettres qu'on reçoit de la colonie s'étendent sur le besoin qu'on y a de prêtres. Malheureusement, M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit n'a pu y en envoyer qu'un, qui est parti le mois dernier. Il auroit besoin d'envoyer aussi un prêtre à Gorée, qui n'en a pas. Il n'y en a qu'un au Sénégal, qui est assez éloigné, et il ne peut aller à Gorée qu'à peine une fois par an. L'état de ces colonies lointaines est fait pour toucher des prêtres zélés.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Mgr. l'évêque d'Hermopolis, grand-maître de l'Université, a obtenu, le 1er. mai, une audience du Roi, et a eu l'honneur de lui présenter un rapport sur la situation morale de l'instruction et de l'éducation.

— Le Roi a daigné faire verser une somme de 2000 francs pour sa souscription personnelle au monument que l'on érige à Arbois à la gloire du général Pichegru.

— M. le général Sapinaud avoit présenté, au nom de ses anciens compagnons d'armes de la Vendée, la demande d'une boucle de cheveux de Mgr. le duc de Bordeaux. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a bien voulu accueillir cette demande, et a fait remettre en outre à M. le général Sapinaud une somme d'argent pour subvenir à la réparation des églises ruinées et au soulagement des indigens.

— Les éditeurs du *Courrier François* se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour royale qui a suspendu ce journal pendant quinze jours.

— La cour royale s'est occupée, le 29 avril, de l'affaire du *Pilote*. M. Tissot s'est déclaré propriétaire et rédacteur du journal, et a annoncé qu'il alloit lui-même justifier le *Pilote*. Le ministère public a requis que la parole ne soit accordée qu'aux éditeurs responsables et aux avocats. La cour, après avoir délibéré sur cet incident, a ordonné que le sieur Tissot seroit entendu. Ce dernier a lu un discours pour justifier l'esprit de son journal, et a terminé en portant le défi que l'on puisse trouver une trace quelconque de sa coopération à aucun acte coupable pendant le cours de la révolution. Après la plaidoirie de Me. Legouix, M. Quéquet, avocat-général, a déclaré persister dans ses conclusions et dans les moyens développés la veille contre le *Courrier*. La cour, attendu que la succession des articles du *Pilote* étoit de nature à porter atteinte à la paix publique, a suspendu ce journal pendant quinze jours.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné, le 29 avril, à un mois de prison et 200 fr. d'amende, M. Théaulon, propriétaire rédacteur du journal littéraire l'*Apollon*, pour avoir inséré dans sa feuille des articles politiques.

— Le chevalier d'Anduaga, ambassadeur du roi d'Espagne près les Etats-Unis, vient d'arriver à Paris. Ayant eu connoissance, à la fin du mois de mars dernier, de la situation déplorable de son pays, et de la captivité de son roi, il dépêcha un courrier à Madrid pour annoncer qu'il ne servoit plus le gouvernement des cortès, et qu'il alloit se réunir aux défenseurs de la monarchie.

— Une revue de la garde nationale bordelaise et de la troupe de ligne en garnison à Bordeaux, a eu lieu le 27 avril. S. A. R. Madame a parcouru en calèche la double ligne de troupes, qui ont ensuite défilé devant cette Princesse. S. A. R. a daigné exprimer aux officiers toute sa satisfaction, et a ordonné qu'il fût fait une distribution extraordinaire de vin à toutes les troupes de la ligne présentes à la revue.

— Les nouvelles de l'Espagne sont de plus en plus satisfaisantes. Partout nos soldats sont accueillis comme des libérateurs et des frères. Nous occupons Burgos depuis le 22 avril : le duc de Reggio y a porté son quartier-général le 23, et a poussé son avant-garde sur les routes de Saint-Ander, d'Aranda et de Palencia. Mgr. le duc d'Angoulême a

fait mettre à l'ordre du jour les noms de plusieurs officiers et soldats qui se sont distingués à la prise de Logrono. Quelques-uns d'entr'eux ont été décorés des croix de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Le prince de Hohenlohe a établi son quartier-général à Tolosa. La garnison de Pampelune, ayant voulu faire une sortie, a été immédiatement rejetée dans la place. On presse l'arrivée des forces navales devant Saint-Sébastien et devant Santona. Ballesteros se retire devant le corps d'armée du général Molitor. Les nouvelles du 28 avril portent que la ville de Jaca et la citadelle sont en notre pouvoir. Les nouvelles du 30 annoncent que l'avant-garde du corps d'armée du comte Molitor est entrée à Saragosse le 25.

— Le général constitutionnel portugais Rego a fait brûler la petite ville de Trinidade, qui s'étoit soulevée contre le nouvel ordre de choses. Le comte d'Amarante et ses troupes, après avoir franchi les frontières du Portugal, se sont portées à Pedralvas, sur le territoire espagnol, où le général Rego va les poursuivre avec l'armée constitutionnelle portugaise, conformément à la convention conclue entre les deux gouvernemens. Le corps de Rego est d'environ sept mille hommes de ligne et cinq mille de milice, avec dix pièces de canon; mais il n'est pas réuni sur un seul point.

— Sir Robert Wilson, qui est la fleur des radicaux, est parti d'Angleterre pour aller partager les fatigues des frères et amis de la péninsule. Avant son départ il a écrit à ses commettans pour leur annoncer sa libérale résolution.

— Les conventions relatives à l'évacuation du Piémont par les troupes autrichiennes ont été échangées à Turin, le 11 avril, entre les ministres des deux puissances.

— Il paroît que les ministres de quelques cours étrangères ont fait de nouvelles réclamations auprès des cantons suisses. Le conseil secret de Berne, effrayé de la licence de certains journaux, et de la tolérance illimitée que quelques villes accordent aux réfugiés italiens, a fait de sages remontrances à ce sujet.

— Il est arrivé, le 3 avril, à Stockholm, une députation composée de seize Lapons, qui ont fait la route à pied. Ils sont venus, au nom de leurs compatriotes, présenter au gouvernement une supplique relative au service divin, et à l'établissement, à leurs frais, d'une ou deux églises.

— L'escadre algérienne est partie de Constantinople pour l'Archipel; la flotte turque, qui ne sera composée que de petits bâtimens de guerre, la suivra bientôt. La Porte a fait vendre au poids toutes les collections précieuses de livres qui se trouvoient dans les belles bibliothèques grecques de Constantinople, particulièrement celles des princes Morusi.

— Le ministre russe près la cour de Perse a été rappelé par son souverain. Ce ministre étoit très-favorable aux Grecs. On croit que ce rappel applanira les différends qui existent entre la Perse et la Turquie.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 29 avril, M. le comte de la Villegonthier, rapporteur, a conclu à l'adoption du projet de loi relatif à l'appel des jeunes gens de la classe de 1823.

Le 30, la chambre a entendu contre le projet, MM. le comte Molé, le baron de Barante et le duc de Broglie, et pour le projet, MM. le baron de Montalembert, le duc Mathieu de Montmorency et M. le ministre des affaires étrangères. Le projet a ensuite été adopté au scrutin, à la majorité de 98 suffrages contre 32.

Le 1er. mai, il a été procédé au tirage au sort de la grande députation chargée de présenter au Roi les hommages de la chambre, à l'occasion du 3 mai. M. le duc de Lévis a ensuite fait le rapport du projet de loi de finances.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 1er. mai, MM. les députés se sont réunis dans la salle des conférences pour tirer au sort la grande députation qui doit aller présenter à S. M. les complimens de la chambre, à l'occasion de l'anniversaire du 3 mai.

Fables politiques; par M. Louis de Valmalète (1).

L'auteur de ce recueil commence par demander grâce, en quelque sorte, pour son entreprise. Bien des personnes s'étonnent qu'on ose faire des fables après La Fontaine. M. de Valmalète n'a pas la prétention de lutter contre un homme inimitable; il n'aspire qu'à envelopper des vérités utiles sous un voile favorable. Notre siècle ne compte que trop de gens prévenus qui s'effarouchent des conseils les plus salutaires, quand on les leur adresse directement; mais qui supportent plus volontiers la morale ou le reproche, quand on a soin de les présenter sous la forme d'une fiction adroite. Ce sont des malades que l'on ne peut guérir qu'en couvrant de miel les bords du vase amer qu'on leur offre.

Presque toutes les fables de M. de Valmalète ont un but politique. Il combat presque constamment les erreurs, les préjugés, les illusions des amis de la révolution, et des partisans des doctrines libérales. Il ne laisse passer aucune occasion de réfuter leurs vaines excuses, ou de détruire leurs coupables espérances. Ainsi, dans la IVe. fable du

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Ier. livre, où il fait tenir au lion un lit de justice, il suppose que le renard veut s'excuser d'avoir immolé bien des victimes. Son plaidoyer rappellera le mémoire d'un homme fameux qui a prétendu que c'étoient les émigrés qui étoient cause des fureurs des jacobins; le renard parle :

Egorger vos fidèles sujets
N'entra jamais dans nos projets.
— Vous le fîtes pourtant. — Ce fut leur faute, sire.
— Leur faute ! — Oui, nous osons le dire,
Sire ; pourquoi nous ont-ils *résisté?*
Leur résistance fit le crime ;
Le crime appartient donc à la seule victime;
A la seule victime il doit être imputé.....

C'est absolument ce qu'ont dit nos révolutionnaires M. C., M. M., et *tutti quanti.* Nous citerons une fable entière pour mieux faire juger du style et de la moralité des Fables :

La Boussole.

Un pilote éprouvoit un horrible malheur;
Il avoit perdu sa boussole,
Et contre son vaisseau tous les enfans d'Eole
Exerçoient à l'envi leur rage et leur fureur.
Lancé sur les écueils de la liquide plaine,
Il ne peut plus guider ses matelots:
Contre les vents, contre les flots
Comment tenir une route certaine?
A la clarté de la lune qui luit,
Il cherche en vain, pendant la nuit,
Cet instrument dont la perte l'accable;
Il ne le trouve point. Par un cri lamentable
Tout l'équipage est instruit de son sort.
Chacun, pour éviter le naufrage et la mort,
Sur le vaisseau court cherchant la boussole;
Nul ne la trouve : on se désole.
Un sage alors fait entendre sa voix:
Amis, dit-il, quelle erreur est la vôtre!
Cette boussole, je la vois
Dans le ciel; celle-ci sans doute vaut bien l'autre.
Pour lors, aidé de son savoir,
Après avoir contemplé les étoiles
Qu'un ciel serein lui laissoit voir,
Il dirigea si bien les rames et les voiles
Que, du naufrage préservé,
Tout l'équipage fut sauvé.

O vous, pilotes politiques!
Voulez-vous préserver des tempêtes publiques

Le vaisseau de l'Etat,
Et prévenir maint attentat?
Que le ciel soit votre boussole.
Il a parlé : toujours sa voix,
Nous prescrivant de douces loix,
Et nous instruit et nous console.
Fortifiez ces lois de tout votre pouvoir;
Pour les faire régner, mettez tout en usage;
Si vous les méprisez (le passé l'a fait voir),
Rien ne garantira le vaisseau du naufrage.

Nous aurions voulu pouvoir citer encore la fable de l'abeille et du frélon; mais, comme elle est un peu longue, nous nous contenterons d'insérer ici la moralité qui la termine, et qui a le mérite d'offrir une saine doctrine exprimée en bons vers:

Ainsi l'on voit courir à sa perte certaine
Tout peuple qui, du ciel méconnoissant la voix,
Aux nouveautés dont le charme l'entraîne
Ose sacrifier ses coutumes, ses loix.
Dieu donne aux animaux l'instinct pour les conduire;
Il a fait plus pour nous : sa voix nous a parlé:
Lui-même, pour mieux nous instruire,
Lui-même, il nous a révélé
Cette charte immortelle
Que la religion sans cesse offre à nos yeux:
Oui, l'homme, à cette loi fidèle,
N'auroit besoin, pour être heureux,
Ni de code ni d'ordonnance.
Là, dans tous les instans, nous lisons nos devoirs,
Et de la terre les pouvoirs
Sur nous ont bien moins de puissance
Qu'elle n'en a sur notre conscience.
Tout peuple qui la suit, croyons-en Fénélon,
Fleurira d'année en année;
Tout peuple qui l'enfreint aura la destinée
Et de l'abeille et du frélon.

Je ne suis point étonné que les libéraux n'aient pas fait l'éloge de ces Fables; ils y verroient leur condamnation. Ils reprocheront même à l'auteur d'être un *ultrà*, quoique cette grosse injure soit un peu passée de mode; mais ils ne pourront s'empêcher de convenir qu'il y a dans ces Fables du naturel et de la simplicité. J'ajouterai qu'on y trouve beaucoup de sens et de raison. Puissent les vérités indirectes que l'auteur recouvre d'une ingénieuse allégorie, convertir les vieux enfans qui ferment encore les oreilles à la voix de la sagesse et de l'expérience, et leur faire aimer l'autorité légitime qui succède à une affreuse anarchie ou à un despotisme destructeur!

Essai analytique sur l'Histoire universelle; par M. Roche (1).

Un cours d'histoire pour la jeunesse est peut-être une des parties les plus difficiles de l'instruction classique. Les abrégés sont trop courts ou trop longs; ils renferment trop ou trop peu de faits; ces ouvrages ne sont pas d'ailleurs toujours rédigés dans un bon esprit, et peuvent donner de fâcheuses impressions aux jeunes gens. C'est ce qui a engagé M. Roche à publier son *Essai;* cet auteur, ancien élève du séminaire de Toulouse, aujourd'hui maître de pension à Puylaurens, paroît avoir à cœur l'instruction de la jeunesse, mais une instruction solide et vraiment utile. Il rend compte de ses vues et de son plan dans un discours préliminaire sagement conçu; il considère surtout l'histoire sous son rapport moral, et s'est appliqué à mettre dans son abrégé de la précision, de la clarté, et particulièrement à présenter les faits relatifs à la religion sous leur véritable jour.

La première partie, qui traite de l'histoire avant Jésus-Christ, est assez courte; elle n'a guère qu'une quarantaine de pages. L'auteur a cru que les abrégés en usage dans les études pouvoient suffire pour l'histoire sainte, l'histoire ancienne et l'histoire romaine, et il s'est borné à indiquer les faits et à les classer sous le rapport chronologique. Mais il a donné beaucoup plus de développemens à l'histoire depuis Jésus-Christ; il mêle dans cette partie l'histoire des empires et celle de l'Eglise, et joint aux faits des réflexions courtes,

(1) 2 vol. in-18; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

mais utiles. Ces faits sont rangés par siècle, et l'auteur ne néglige pas de repousser les objections de quelques modernes qui ont cherché à donner à l'histoire une couleur philosophique.

Son abrégé se termine avant la révolution ; l'auteur a craint sans doute d'entrer dans les détails de cette époque si terrible, si féconde en évènemens de tout genre. Il a cru devoir joindre au dernier volume une Notice sur les écrivains célèbres des trois derniers siècles. Cette Notice renferme des jugemens très-rapides, mais qui paroissent justes. On pourroit s'étonner seulement que M. Roche eût compté parmi les auteurs du 18e. siècle l'abbé de Rancé, mort en 1700 ; Bossuet, Mascaron, Mabillon, Baillet, Bayle, Fléchier, quoique morts dans le 18e. siècle, semblent aussi devoir être rangés dans le 17e. ; c'est pendant cette époque qu'ils ont publié leurs ouvrages, et passé la plus grande partie de leur carrière. A la fin du volume sont des tableaux destinés à classer les personnages et les faits dans un ordre chronologique, et à graver cet ordre dans la mémoire des jeunes gens.

L'ouvrage est rédigé sous la forme d'entretiens, qui peuvent servir pour des exercices publics ; chaque partie de l'histoire peut occuper une classe, de sorte qu'en arrivant à la fin des études on aura parcouru toute la suite des siècles. M. Roche a dédié son *Essai* à M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse. Le manuscrit avoit été envoyé au conseil royal de l'instruction publique, qui, sur le rapport de M. Lacretelle le jeune, a arrêté de recommander l'ouvrage aux chefs d'établissemens. M. l'évêque d'Hermopolis a fait part de cette décision à M. Roche, et a écrit en conséquence aux recteurs des académies ; les lettres du prélat sont insérées en tête du Ier. volume, et font l'éloge des principes et du plan de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le sacré Collége vient de perdre un de ses plus anciens membres. M. le cardinal Zondadari, archevêque de Sienne, est mort dans cette ville le 13 avril. Antoine-Félix Zondadari étoit né à Sienne, le 14 janvier 1740, d'une famille distinguée, qui a donné à l'Eglise des prélats estimables. Deux oncles du dernier cardinal furent, l'un cardinal de la création de Clément XI, et mort en 1737, et l'autre archevêque de Sienne. Antoine-Félix entra dans la prélature, devint gouverneur de Bénévent, archevêque d'Adène et nonce à Bruxelles en 1785, puis secrétaire de la Propagande. Il fut fait cardinal *in petto* le 23 février 1801; mais le Pape ne le déclara que le 28 septembre suivant. Il étoit archevêque de Sienne depuis 1795. Buonaparte le nomma aumônier de la princesse de Lucques et de Piombino. M. le cardinal Zondadari vint à Paris en 1809; il assista au concile de 1811, et fit peu parler de lui dans la suite. Il avoit le titre presbytéral de Sainte-Balbine, et étoit membre de plusieurs congrégations.

— L'église Sainte-Geneviève avoit été rendue l'année dernière à la religion; mais l'extérieur de ce monument n'offroit encore aucun signe de christianisme. Le portail, le dôme, la lanterne qui le termine, tout cela n'avoit rien qui ne pût convenir à un édifice païen: le signe sacré de la foi vient enfin d'être arboré sur le haut de cette coupole qui domine la capitale, et une croix d'une grande dimension couronne aujourd'hui ce magnifique vaisseau, et annonce une église consacrée au vrai Dieu. Cette croix a été bénie avec beaucoup de pompe le 2 mai, veille de la fête de l'Invention de la sainte croix. M. l'archevêque a présidé à la cérémonie, à laquelle les missionnaires ont donné un grand appareil. Le prélat étant arrivé dans l'église, après les premières vêpres de la fête, on est sorti en procession. Les associations d'hommes et de femmes formées par les missionnaires marchoient devant et étoient suivies du clergé. Pendant que la procession se formoit sur la place, M. l'archevêque montoit au dôme; un escalier avoit été pratiqué pour arriver jusqu'à la croix. Des musiciens de la garde royale exécutoient divers morceaux, et le son des instrumens se marioit, au milieu des airs, au chant des can-

tiques. M. l'archevêque étant arrivé au haut, la croix a *été* bénie. M. l'abbé Rauzan, qui avoit accompagné le prélat, étant descendu un peu, a fait signe de se prosterner, et Mgr., du haut de l'édifice, a donné la bénédiction au peuple rassemblé sur la place. La procession est ensuite rentrée dans l'église, et le prélat étant descendu, a prononcé en chaire un petit discours, où il a célébré le triomphe de la croix victorieuse encore une fois du monde, et a exhorté les fidèles à la faire régner aussi dans leurs cœurs. Au salut, un chœur de musiciens, placés dans le dôme, a exécuté divers morceaux d'un très-bel effet; et toute cette cérémonie a présenté un aspect fort imposant, et a semblé une nouvelle consécration qui purifie à jamais le *Panthéon*, et assure la victoire de la croix sur les attributs du paganisme.

— Les obsèques de M. l'archevêque de Besançon ont eu lieu lundi à Saint-Roch. M. l'archevêque de Paris y assistoit, ainsi que M. l'archevêque d'Albi, M. l'évêque de Metz et M. l'évêque du Puy. M. l'archevêque de Paris a fait la dernière absoute. M. l'évêque de Metz étoit là le seul évêque de la métropole de Besançon. Le prélat défunt a été enterré dans les caveaux de l'église Saint-Roch. On sait que M. de Pressigny avoit un coadjuteur, M. de Villefrancon, archevêque d'Adana; ce prélat succède immédiatement, et par conséquent il n'y aura pas de vacance de siége.

— La retraite annuelle des hommes, qui a lieu à Notre-Dame dans l'octave de l'Ascension, commencera vendredi prochain. Les exercices se feront tous les soirs, à six heures et demie.

— La neuvaine du Mont-Valérien s'est ouverte, comme nous l'avions annoncé, et a été favorisée par le temps le plus serein. M. l'évêque du Puy devoit d'abord officier le dimanche; mais ce prélat en ayant été empêché, a été remplacé par M. l'évêque de Luçon, nouvellement arrivé à Paris. Une grande affluence de fidèles s'étoit portée sur la montagne. M. l'abbé Desmares a fait les stations. On a déjà commencé les constructions de la nouvelle église; et si le zèle de M. l'abbé de Janson est secondé par les libéralités des fidèles, comme ce qu'il a recueilli jusqu'ici le fait espérer, on aura bientôt, sur le Calvaire, une église digne de la dévotion du lieu, et capable de recevoir la foule de ceux qui viennent y prier.

— M. l'abbé Valayer, curé de Saint-Nicolas-des-Champs,

et chanoine honoraire de Notre-Dame, sera installé dimanche prochain, dans la cure de Saint-Thomas-d'Aquin, à laquelle nous avons vu qu'il avoit été nommé par M. l'archevêque.

— M. l'évêque de Carcassonne vient de publier un Mandement qui ordonne des prières publiques pour le succès des armes françoises. Le prélat avoit d'abord cru devoir attendre que l'autorité sollicitât ces prières, comme c'est l'usage; mais tout en respectant les motifs du silence du gouvernement, il a pensé que l'indication de prières pour une si juste cause ne pouvoit qu'être conforme aux pieuses intentions du Roi. La paix, dit-il, est un grand bienfait; mais pouvions-nous en jouir, quand nous avions à côté de nous un foyer de révolte, quand les factieux du dehors encourageoient ceux du dedans, quand on tentoit d'ébranler la fidélité de nos troupes? Non-seulement les discours du Roi prouvent la modération de ses vues; mais les premiers pas qu'on a faits en Espagne montrent dans quel esprit on y entre. M. l'évêque de Carcassonne engage donc les fidèles à prier Dieu qu'il protége un Prince auguste, qu'il bénisse ses efforts, qu'il humilie les factieux, qu'il touche des hommes égarés.... Le prélat finit par les vœux les plus dignes d'un pasteur, et indique les prières qui doivent être récitées dans son diocèse. On dira les prières des Quarante-Heures dans toutes les églises, et il y aura tous les vendredis, dans la cathédrale, une messe pour la conservation de Mgr. le duc d'Angoulême et l'heureux succès de nos armes.

— MM. Baudouin et Garnier, missionnaires du diocèse de Poitiers, ont donné une mission à Argenton-le-Château, dans les Deux-Sèvres. Ils la commencèrent le 3 mars, et, dès leur début, leur simplicité, leur désintéressement et leur zèle leur concilièrent tous les suffrages. On arrivoit à Argenton de plusieurs lieues à la ronde. La cérémonie de l'amende honorable fit surtout beaucoup d'impression; c'est depuis ce moment que les tribunaux de la pénitence furent plus fréquentés. Le maire, les autres fonctionnaires, la brigade de gendarmerie, ont donné l'exemple; ils ont paru aux communions générales, où l'on a compté une fois trois cents personnes, et une autre fois sept cents. Ceux mêmes qui n'ont pas cédé à la grâce ne peuvent s'empêcher d'admirer les heureux effets de la religion. M. l'évêque de Poitiers est venu clore la mission Après avoir été reçu avec les plus grands honneurs, le préla.

a béni la croix, qui a été plantée le dimanche 20 avril, aux acclamations d'un peuple nombreux. Le lendemain, Mgr. a donné la confirmation à un grand nombre de fidèles, parmi lesquels étoient tous les gendarmes du lieu. Le petit nombre de missionnaires ne leur a pas permis d'entendre les confessions de tous ceux qui se sont présentés; mais, depuis qu'ils sont retournés à Poitiers, la ferveur continue; on vient prier au Calvaire, et le respectable pasteur du lieu, M. Chessé, se félicite d'avoir procuré ces exercices à son troupeau, et d'avoir appelé les hommes infatigables dont la sagesse et l'onction ont eu des résultats si avantageux.

—Les missionnaires de Laval ont terminé à Baugé, à la fin d'avril, la mission qu'ils avoient commencée dans cette ville. D'abord, les plus fortes préventions s'étoient manifestées hautement; les uns attendoient les missionnaires avec défiance, les autres parloient de leur zèle avec mépris: leur présence, leur charité, leurs instructions ont bientôt fait tomber cette opposition; l'église s'est trouvée trop petite, et les missionnaires ont été obligés d'établir des exercices dans l'église du Vieil-Baugé, à un quart de lieue de la ville. La mauvaise saison n'a point empêché les fidèles des environs d'assister aux instructions. D'heureuses conversions se sont opérées. A la communion générale des hommes, il y en eut environ huit cents, parmi lesquels étoient les plus notables de la ville. La communion générale des femmes fut plus nombreuse encore. Il y a eu en outre beaucoup de communions particulières. Le Père Gloriot et ses coopérateurs ont recueilli dans cette circonstance, de leur activité, de leur courage et de leur zèle généreux, les fruits les plus heureux pour le salut des ames.

—Sébastien de Laporte, avocat de Belfort, et neveu de l'auteur du *Voyageur françois*, avoit été membre de la Convention, et avoit eu le malheur d'y figurer d'une manière sinistre. Dans le procès du Roi, il déclara ce Prince coupable, rejeta la ratification du peuple et le sursis, et vota la mort. Depuis, il fut envoyé à Lyon, avec Couthon, Châteauneuf-Randon et Maignet, et se montra digne de ces fameux représentans, qui marchoient entourés de ruines et de terreur. Le mariage qu'il contracta avec une actrice n'avoit pas contribué à relever sa réputation. On ne voit pas qu'il ait été obligé de sortir de France en 1816 : peut-être n'avoit-il pas signé

l'article additionnel. Il a succombé dernièrement, dans sa patrie, à une maladie douloureuse; mais nous savons que, touché de Dieu, il a eu recours aux consolations de la religion, a témoigné son regret des actes publics qu'il avoit à se reprocher, notamment de son vote dans le procès du Roi, et a reçu avec édification les sacremens des mourans.

—Un décret de la congrégation de l'Index, du 20 janvier 1823, défend et condamne les ouvrages suivans : *Histoire du Bas-Empire*, par le comte de Ségur, tirée de son *Abrégé d'Histoire universelle* pour l'usage de la jeunesse (c'est une traduction italienne; l'édition de Rome est aussi condamnée); *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernemens et des mœurs des principaux Etats de l'Italie*, par Joseph Gorani, citoyen françois (c'est un ouvrage dans le goût révolutionnaire; le comte Gorani est un Italien qui se fit naturaliser en France au commencement de la révolution, et qui dans ces derniers temps vivoit à Genève); *Essai historique sur la puissance temporelle des Papes* (c'est l'ouvrage de M. D., dont il a été rendu compte dans nos nos. 445, 457 et 468); *l'Antiquité dévoilée par ses usages*, par Boulanger, ou plutôt, à ce qu'il paroît, par le baron d'Holbach; *le Christianisme dévoilé*, ou *Examen des principes et des effets de la religion chrétienne*, par Damilaville, ou plutôt par le même baron d'Holbach, ainsi que le dit M. Barbier, dans le *Dictionnaire des Anonymes*. Le même décret du 20 janvier condamne encore d'autres ouvrages : l'*Abrégé de l'Histoire d'Angleterre*, de Goldsmith, en italien, *donec corrigatur;* les *Satires* d'Alfieri; son Traité de la *tyrannie*, et sa *Vie écrite par lui-même;* un ouvrage latin sur la Messe, par Jean-Baptiste Hirscher, et huit ouvrages espagnols; savoir, le *Code ecclésiastique primitif,* ou *les Lois de l'Eglise tirées de sources primitives et légitimes;* le *Citateur historique*, ou *sur la Ligue des nobles et des prêtres contre les peuples et les rois*, par R. Isgonde; la *Politique ecclésiastique,* imprimée à Valence; la *Chronique religieuse*, Madrid, chez Fernandez (nous ne savons si c'est une traduction de celle qui parut en France il y a quelques années); les *Aphorismes politiques*, écrits dans une des langues du nord de l'Europe par un philosophe, et traduits en espagnol par J. A. Llorente (il est probable que l'ouvrage est de Llorente même); la *Religion naturelle*, traduite du françois de Platon Blanchard (ne seroit-ce point

M. Pierre Blanchard, sur lequel on peut voir les *Annales littéraires et morales*, tome IV, pag. 546); les *Superstitions découvertes*, et un *Abrégé de théologie morale conforme aux doctrines ecclésiastiques et politiques en vigueur en Espagne, par des membres du clergé espagnol*. Le saint Père a approuvé ce décret, et en a ordonné la publication. Le décret est signé du 25 janvier, par M. le cardinal Castiglione, préfet de l'Index, et par le Père Bardani, secrétaire.

— M. l'archevêque de Gênes, M. Louis Lambruschini, après avoir officié pontificalement le jour de Pâque dans son église, a prononcé une homélie digne d'un prélat aussi distingué par ses lumières que par son zèle et sa piété. Ce discours traite de l'état présent de l'Eglise, et des attaques de ses ennemis. Dans tous les temps l'Église a eu à combattre; les infidèles, les hérétiques, les hommes déréglés lui ont causé de justes sujets de douleur : mais ses ennemis actuels portent plus loin leur malice et leur témérité; ils en veulent à tout l'ensemble de la religion, ils nient tous les dogmes, ils se rient des promesses et des menaces; ils affectent une froide indifférence pour les vérités les plus hautes et les plus salutaires, ils déclament contre les institutions les plus respectables, ils cherchent même à séduire les ames, et répandent des livres impies et corrupteurs. Le prélat déplore leurs funestes efforts; il avertit ses ouailles de se préserver des leçons de ces maîtres d'erreur, parmi lesquels il ne craint pas de nommer non-seulement Voltaire et Rousseau, mais des hommes moins hardis en apparence, et cependant très-dangereux, Fra-Paolo, Giannone, et ceux qui, dans ces derniers temps, ont marché sur leurs traces. M. l'archevêque de Gênes montre combien nous devons de reconnoissance à la Providence, qui nous a conservé la foi, tandis que tant d'autres contrées sont tombées dans d'épaisses ténèbres; et il fait remarquer, entr'autres, tout ce que le ciel a fait pour l'Italie, qui, à tant d'avantages, joint celui de posséder le centre de l'unité et le siége du chef de l'Eglise. Toute cette homélie est remarquable par la vérité des tableaux, par la sagesse des conseils, et par la noble simplicité d'un style propre à laisser dans les esprits de salutaires impressions.

— M. l'évêque du Kentuckey, informé, par les missionnaires qu'il a envoyés en Europe, des dispositions favorables des fidèles pour une église si éloignée d'eux, a adressé une lettre

de remercîment à ses compatriotes et à ses bienfaiteurs. Il leur témoigne combien il est touché des marques d'intérêt et de bienveillance qu'ils ont données à la mission : leurs dons lui ont rappellé ces temps de la primitive Eglise où les chrétiens des différentes contrées s'envoyoient réciproquement des secours. M. Flaget ne veut pas nommer ceux qui lui ont fait passer des secours, dans la crainte de désobliger leur modestie; il se contente de les assurer, en général, qu'il ne les oubliera point dans ses prières, et que, dans la mission, on formera des vœux pour eux. Le prélat leur fait observer, en finissant, que les dettes qu'il a contractées pour bâtir sa cathédrale ne sont pas encore éteintes, que l'intérieur de cet édifice n'est pas achevé, et que les ressources lui manquent pour multiplier les écoles de garçons, ce qui cependant est l'unique moyen de leur inculquer la religion. M. l'évêque exhorte donc les fidèles à lui continuer leur intérêt, et les engage à faire passer leurs offrandes à M. l'abbé Morel, chanoine de Bordeaux, rue Margaux, n°. 8. Cet ecclésiastique a le titre de grand-vicaire du Kentuckey. M. l'archevêque de Bordeaux a joint quelques lignes à la lettre du prélat américain, et engage les ames pieuses à montrer leur charité pour cette mission naissante. Nous nous faisons un plaisir de consigner ici les sentimens et les désirs de M. Flaget, qui a la bonté de nous savoir quelque gré d'avoir appelé l'attention de nos lecteurs sur son église, et qui croit que nous avons pu lui être utile. Nous nous féliciterions beaucoup d'avoir pu contribuer à exciter l'intérêt en faveur d'une mission dirigée par un évêque si respectable, et qui a déjà fourni de grands exemples d'édification.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Une députation de la ville de Versailles est venue, le 2, complimenter S. M. à l'occasion de l'heureux anniversaire de son entrée dans Paris en 1814. Le 3 au matin, la garde nationale a occupé tous les postes intérieurs et extérieurs du château. Le corps municipal a fait célébrer une messe dans l'église métropolitaine. S. M. a reçu les félicitations de S. A. R. Monsieur, de Mme. la duchesse de Berri et des enfans de France, de Mgr. le duc, de Mme. la duchesse et de Mlle. d'Orléans. Le Roi a ensuite reçu les ministres, les maréchaux de France, les grands-officiers de sa maison, la grande députation de la chambre des pairs et celle de la chambre des députés, le corps municipal de la ville de Paris, la cour de cassation, la cour des comptes, la cour royale et les tribunaux, les membres de l'Université et ceux des

compagnies savantes. Ces divers corps ont présenté au Roi leurs félicitations à l'occasion de son heureuse entrée dans Paris. Les officiers de la garde nationale, de la garde royale et de la garnison ont ensuite défilé devant S. M. A deux heures et demie, le Roi est monté dans une superbe voiture découverte, a parcouru plusieurs quartiers de la capitale, et a été accueilli avec le plus vif enthousiasme. Le soir, tous les édifices publics et un très-grand nombre de maisons particulières étoient illuminés.

— S. A. R. Monsieur vient d'accorder une somme de 600 fr. à la fabrique de Loisy, canton de Pont-à-Mousson (Meurthe), pour aider à réparer l'église de cette paroisse.

— L'ordonnance du Roi qui nomme M. le vicomte Tabarié secrétaire-général du ministère de la guerre, fait rentrer MM. de Coëtlosquet et de Perceval dans leurs fonctions; savoir, le premier en la place de directeur-général du personnel, et le second, en celle d'intendant-général de l'administration de la guerre.

— Les éditeurs du *Journal du Commerce* et du *Courrier François* ont été cités, le 5, devant la cour royale pour leurs articles relatifs au comité secret de la chambre des députés du 8 février dernier. Le tribunal correctionnel les avoit condamnés chacun en trois mois de prison et 2000 fr. d'amende, pour avoir rendu compte du comité secret, et avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, en attribuant à M. le président du conseil des ministres un discours que Son Exc. n'a pas tenu. Après avoir entendu les défenseurs et M. de Broé, avocat-général, la cour a écarté le second chef de l'accusation, attendu qu'il n'y avoit point d'intention criminelle dans les articles inculpés; en conséquence, la peine a été réduite à 1000 fr. d'amende pour chacun des éditeurs.

— La cour royale avoit infirmé la décision de la sixième chambre correctionnelle, qui s'étoit déclarée incompétente dans l'affaire du *Régulateur*, et la cause avoit été renvoyée devant la septième chambre correctionnelle. Ces derniers juges ont donné gain de cause au sieur Dentu, éditeur du journal, et l'ont renvoyé de la prévention.

— Un journal, intitulé *les Lunes parisiennes*, vient, dit-on, d'être supprimé par un arrêté du ministre de l'intérieur.

— L'Académie royale des Beaux-Arts a nommé, le 3, M. Vaudoyer à la place vacante dans son sein par la mort de M. Peyre.

— Un voyageur, arrivé en très-peu de jours de Séville à Paris, le 2 mai, a rapporté que depuis le passage de la Bidassoa par les troupes françoises, l'autorité des cortès est méconnue, et les villes se déclarent indépendantes. La seule armée constitutionnelle est celle de Mina, qui se trouve resserrée entre le général Molitor et le maréchal Moncey.

— Les nommés Jean Capel et Jactard, convaincus d'avoir proféré des cris séditieux, et de s'être portés à des voies de fait envers des soldats de la garde royale qui leur faisoient des représentations à ce sujet, ont été condamnés à six mois d'emprisonnement et à 25 francs d'amende par le tribunal de police correctionnelle.

— S. A. R. Madame a quitté Bordeaux le 1er. de ce mois, empor-

tant avec elle les bénédictions et les regrets de la ville du 12 mars. S. A. R. Madame a marqué son séjour à Bordeaux par un grand nombre d'actes de bienfaisance. Cette Princesse a fait parvenir une somme de 400 francs à l'hospice des Incurables de cette ville; elle a donné 200 francs pour les pauvres de la paroisse de Léognan, et a fait remettre une somme de 500 fr. à M. le maire de Feugarolles (Lot et Garonne), pour subvenir aux frais des réparations à faire à un presbytère en ruine. S. A. R. doit partir le 5 de Toulouse pour Avignon. Elle s'arrêtera à Nimes, et, en revenant, elle visitera Montpellier, Narbonne, Perpignan et Carcassonne. S. A. R. sera de retour à Toulouse le 17, et repartira le 20 pour Bordeaux, en passant par Auch et Agen.

— Par ordonnance du 23 avril, le Roi a nommé M. Gauvry, substitut de M. le procureur-général, aux fonctions de conseiller à la cour royale de Bordeaux, et M. Ravez fils, avocat, à celle de substitut au parquet de la même cour.

— Par une ordonnance du Roi, le brevet d'imprimeur, à la résidence de Strasbourg, est retiré au sieur Heitz, qui avoit été condamné par les tribunaux pour avoir imprimé des brochures séditieuses.

— Deux brigadiers des chasseurs de l'Orne, en garnison à Verdun, ont arrêté, le 24 avril, et conduit devant les autorités, le nommé Cartier, militaire réformé. Il avoit tenu, dans un cabaret de la ville, des propos séditieux à ces braves militaires, en leur faisant voir un aigle dont son bras étoit tatoué.

— Le sieur Victor Delaumosne, étudiant en droit et défenseur agrégé près le tribunal de commerce de Caen, vient d'être condamné, par le tribunal correctionnel de cette ville, à quinze jours d'emprisonnement, pour injures et propos séditieux.

— D'après un avis de M. le lieutenant de police de Bordeaux, les Espagnols demeurant dans cette ville, et qui ne se présenteront pas dans un délai donné devant le commissaire de leur quartier, seront arrêtés et conduits en Espagne de brigade en brigade.

— Le premier conseil de guerre de la 10e. division militaire a condamné, le 24 avril, à dix-huit mois de prison, le nommé Artaut, canonnier au 2e. régiment d'artillerie à cheval, coupable d'avoir proféré des cris séditieux devant ses camarades.

— Il est arrivé à Marseille un bâtiment anglois parti de Gibraltar, et sur lequel ont pris passage huit Espagnols, qu'on dit être d'un haut rang, et qui ne sont parvenus à se sauver de leur patrie qu'en courant les plus grands dangers.

— Deux cent quarante Espagnols, fait prisonniers à Guétaria, ont traversé Auch le 24 avril; ils doivent être dirigés sur Avignon, lieu désigné pour le dépôt général des prisonniers de guerre.

— On a publié à Lisbonne, le 15 avril, la convention conclue dans le mois de mars entre l'Espagne et le Portugal, dans le but d'établir un renvoi respectif des criminels, déserteurs ou transfuges, qui se réfugieroient dans l'un ou l'autre royaume.

— La chambre des communes d'Angleterre s'est occupée, dans les derniers jours du mois d'avril, d'un projet d'adresse proposé par un

membre de l'opposition, et qui blâmoit la conduite du ministère dans les négociations entre la France et l'Espagne, et provoquoit le roi d'Angleterre à nous déclarer la guerre. Le 30 avril, la chambre a rejeté ce projet, et a adopté, à une majorité de 372 voix contre 20, une adresse d'un membre ministériel, qui loue la conduite du gouvernement et la neutralité qu'il observe.

— Deux libraires de Londres ayant été convaincus d'avoir vendu, chacun dans leur boutique séparée, *les Principes de la Nature*, par Palmer, ouvrage où la religion chrétienne est outragée, viennent d'être condamnés à un an d'emprisonnement et 2500 fr. d'amende, et à fournir caution.

— Le gouvernement russe vient d'adopter des mesures très-sévères pour empêcher la circulation de livres étrangers qui traitent de la politique dans un sens contraire aux principes professés par les cabinets depuis l'établissement de la Sainte-Alliance.

— Lord Maitland, gouverneur des îles Ioniennes, a fait, le 4 mars, l'ouverture du deuxième parlement ionien. Un nouveau président du sénat a été nommé. Lord Maitland est parti, le 7, de Corfou pour le continent. Il laisse les îles Ioniennes dans un état tranquille.

— Omer-Pacha s'est retiré à Prevesa avec les débris de son armée. Les Grecs continuent à avoir des succès en Morée. La garnison turque sortie de Corinthe pour secourir Patras, et forte de huit mille cinq cents hommes, a été renfermée dans un défilé, et massacrée par les troupes grecques.

Nouvelles d'Espagne.

Le colonel espagnol qui commandoit le régiment constitutionnel destiné à défendre la ville de Jaca et la citadelle, a soulevé ses soldats contre le gouvernement des cortès, arrêté le gouverneur, et fait sa soumission aux troupes françoises. Les autorités constitutionnelles de Sarragosse, effrayées de l'effervescence du peuple, et craignant pour leur vie, ont envoyé vers le général Molitor, pour le prier de hâter son arrivée, ou de diriger un détachement vers la ville pour calmer les esprits, et éviter les excès. Deux bataillons françois sont arrivés assez à temps pour protéger les partisans des cortès. On a même été obligé d'en mettre une partie en prison pour les soustraire à la vengeance du peuple. Toute la population est allée à la rencontre des troupes françoises, qui ont été reçues avec les démonstrations de la joie la plus vive.

L'avant-garde du général Molitor se porte sur Fraga. La garnison royaliste de Méquinenza a occupé la ville et le fort d'Alcaniz. Ballesteros a quitté la route de Madrid pour se porter vers d'Aroca. Il s'organise déjà des bataillons de royalistes à Sarragosse. On a trouvé dans cette ville quarante-huit bouches à feu et beaucoup de bombes.

Plus de 8000 Aragonais en armes se sont déjà réunis au deuxième corps. Les habitans de Valladolid ont pris les armes pour repousser des troupes constitutionnelles qui étoient venues jusque dans leurs murs pour enlever l'épouse du général royaliste O'Donell. Cette ville

a envoyé une députation au duc de Reggio, pour lui demander des troupes françoises, et a ouvert ses portes au curé Mérino. Il paroit que Mgr. le duc d'Angoulème est parti de Vittoria le 5, et qu'il arrivera le 9 à Burgos, d'où il repartira le 13; on espère pouvoir aller ensuite à Madrid en dix jours. Les troupes de Quésada se sont avancées jusqu'à Aranda de Duero.

La forteresse de Figuères est cernée, et la ville occupée par nos troupes. Les habitans de Puycerda, qui s'étoient enfuis lors de notre arrivée, rentrent dans leurs maisons. Nos soldats n'observent pas moins de discipline en Catalogne qu'en Navarre. De son côté, Mina fait enlever l'argenterie de toutes les églises. Celle qu'il a pillée dans la cathédrale de Vich pesoit sept quintaux.

La division du général Donnadieu est forte de près de 6000 hommes, dont 4000 sont occupés au blocus du fort d'Urgel. Solsona est au pouvoir des troupes de la foi. Berga a été évacué par les constitutionnels.

Le général royaliste Ulmann est entré dans Valence par suite d'une capitulation. Au moment où sa troupe prenoit possession de la ville, plusieurs individus qui avoient été apostés par les juges qui ont condamné le général Elio ont tiré à la fois de plusieurs fenêtres sur Ulmann. Ce dernier n'a pas été atteint. Les juges d'Elio et les chefs de la faction patriotique ont été fusillés.

Le comte d'Amarante s'est jeté sur le territoire espagnol, et est déjà arrivé à Bénévente. Rego, en le poursuivant, est également entré sur le territoire espagnol; il est à Puerto de Sanabria.

Lors de la présentation du conseil royal d'instruction publique au Roi, M. l'évêque d'Hermopolis, grand-maître de l'Université, a prononcé le discours suivant :

« Sire, il doit vivre à jamais dans nos annales le jour qui, en rendant à cette capitale l'héritier de soixante rois, sembla recommencer la monarchie françoise.

» Lorsque, après de si longs désastres, Louis-le-Désiré vint apparoitre à nos yeux attendris, son peuple le salua avec transport, comme le père de la patrie, le réparateur de ses maux passés, et le fondateur de son avenir.

» Sire, V. M. n'a pas trompé ses hautes destinées : délivrée par vous des excès de la licence et de la tyrannie, sa compagne inséparable, la France a pu respirer en liberté à l'ombre du trône antique et paternel des enfans de saint Louis.

» Ce n'est pas que le génie du mal n'ait de temps en temps semé le trouble et la discorde, égaré la jeunesse, et pénétré même dans quelques-uns de ces modestes asiles consacrés à l'étude des sciences et des lettres; mais ce n'étoit là que les derniers bruits d'une tempête expirante.

» Ce que les mauvaises doctrines avoient ébranlé, la religion, Sire, nous osons l'espérer, le raffermira de plus en plus : elle a retenu

dans le cœur de ceux qui sont chargés de l'éducation publique ; elle a été entendue de nos écoles, des maîtres comme des élèves, cette parole sortie d'une bouche royale : *Je vous exhorte à former de bons chrétiens, c'est la base de tout le bonheur de ce monde.*

» Oui, Sire, nous sentons que notre premier devoir c'est de la faire régner, autant qu'il est en nous, cette religion qui, par ses croyances et la sainte autorité de ses préceptes, met un frein puissant à l'intempérance des esprits, et qui, en consacrant toutes les obligations domestiques et civiles, devient la garantie la plus ferme de la paix des familles, comme de la sécurité et du bonheur des Etats ».

S. M. a répondu :

« Je reçois avec plaisir les félicitations de mon conseil royal de l'instruction publique ; si j'ai fait quelque bien, je m'en rapporte à lui pour le perfectionner. C'est par l'éducation de la jeunesse que l'on prépare de bons sujets et de bons François ».

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 5 mai, M. le marquis de Marbois, le comte Ruty et le président du conseil des ministres ont été entendus sur l'ensemble du projet de loi des finances. L'article 1er. a été adopté, après une discussion dans laquelle ont été entendus M. le marquis de Marbois, le ministre des finances et le comte Roy. M. le marquis de Marbois, M. le garde des sceaux et M. le ministre des affaires étrangères ont été entendus sur les chapitres de ces deux ministères. M. le comte Roy et M. de Corbière ouvrent la discussion sur le chapitre de l'intérieur.

M. de Bonald, qui, depuis quelque temps, s'est peu montré à la tribune, vient de faire paroître *Quelques Réflexions sur le budget* (1), qu'il paroît avoir rédigées plutôt pour le public que pour la chambre. Cet écrit, comme tous ceux de l'illustre auteur, décèle un esprit accoutumé à observer et à généraliser ses observations. Trois causes, dit-il, agissent en raison composée pour augmenter les dépenses publiques ; savoir, le progrès toujours croissant de la population, la révolution et ses suites, et la mobilisation de la fortune publique et privée, ou la conversion des propriétés territoriales pour beaucoup d'institutions publiques et de fortunes privées, en salaires ou appointemens sur le Trésor royal. Le progrès de la

---

(1) In-8o.; prix, 75 cent, et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

population est incontestable; ce progrès donne donc plus d'hommes à instruire, à nourrir, à occuper, à contenir et à protéger, et l'Etat, qui, par l'appauvrissement de la religion et des propriétaires, est devenu le grand dispensateur de la charité publique, est obligé de suppléer aux charités privées, qui cependant dans ces dernières années ont fait d'utiles efforts pour le soulagement des malheureux.

« On voudroit, dit M. de Bonald, de la modération dans les dépenses publiques, et il n'y a de modération nulle part; il n'y en a plus, ni dans les esprits, ni dans les cœurs, ni dans les désirs, ni dans les besoins; et une ambition effrénée pousse les hommes que la révolution a tous déplacés, les uns sur les autres, comme les flots de la mer; et toutes les digues qu'on essaie d'opposer au torrent sont rapidement entraînées ».

L'illustre écrivain caractérise très-bien ce mouvement des esprits, cette licence de principes, ce conflict d'ambitions, cette inquiétude vague, qui lui semblent présager une seconde révolution. La révolution a prodigieusement accru cette disposition générale; on a beaucoup parlé, dit l'auteur, d'institutions à établir pour appliquer les principes de la Charte; mais les principales institutions sont fixées par la Charte même, et ce qui reste à faire peut être déterminé par des réglemens particuliers. S'il manque à la France des institutions, ce sont des institutions religieuses, si utiles dans un Etat pour soulager son administration, en formant la jeunesse à l'amour de la religion, au respect des lois, au goût du travail, et en répandant dans la classe indigente l'esprit d'obéissance, de modération et de tranquillité.

Telles sont quelques-unes des vues de M. de Bonald; son écrit, d'ailleurs assez court, porte un caractère fort remarquable de talent d'observation, de sagacité et de mesure.

Bibliothèque Sacrée, ou *Dictionnaire universel des Sciences ecclésiastiques;* par Richard et Giraud (1).

Il a déjà paru huit volumes de cette édition, dont nous avons entretenu nos lecteurs, il y a environ deux ans. On sait que c'est une nouvelle édition in-8o. du *Dictionnaire* in-folio du P. Richard, Domi-

(1) Les tomes V, VI, VII et VIII. A Paris, chez Méquignon; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

ricain. En annonçant les premiers volumes, nous avons présenté quelques observations sur l'ouvrage en lui-même, et sur sa réimpression (*voyez* nos. 779 et 794). Il seroit inutile de reproduire des remarques qui portent sur des inconvéniens auxquels il n'y a plus de remèdes. Il paroit cependant que l'éditeur a bien voulu profiter de quelques-uns de nos avis. Il a ajouté plusieurs articles de personnages morts depuis la première édition. Ainsi dans le tome IV, on trouve des Notices sur M. de Beaumont, archevêque de Paris; sur le cardinal de Belloy, sur le Père Berthier, et sur quelques autres auteurs. On a suivi le même plan dans les volumes subséquens, et on a joint plusieurs écrivains ou personnages récens.

L'éditeur a même fait d'autres additions. Dans le tome VI il a cru devoir placer la charte donnée par le Roi en 1814. Dans le tome VII, on trouve la constitution civile du clergé, décrétée par l'assemblée constituante, en 1790; nous ne pouvons qu'approuver cette addition en elle-même; mais il est bien étonnant qu'on n'y ait joint aucun détail historique sur cette constitution. C'étoit sans doute le cas de raconter comment et par qui elle avoit été faite, et d'exposer au moins sommairement les disputes qu'elle avoit fait naître, et il n'étoit pas superflu de dire que cette constitution a été condamnée, et est aujourd'hui entièrement abrogée. Dans un avis imprimé à la tête du t. VIII, on annonce que la constitution reparoîtra à la fin de l'ouvrage avec des notes critiques; il étoit plus simple, ce semble, de donner de suite ces notes, et on ne voit pas pourquoi reproduire de nouveau, à la fin de l'ouvrage, une constitution qui se trouve dans les premiers volumes.

Dans le même avis des éditeurs, on annonce que la nomenclature des églises de France est renvoyée à la fin de la collection, et on ajoute que sans cette nomenclature l'édition *tomberoit d'elle-même*. Il est vrai que l'état d'incertitude où se trouvoit l'église de France, lorsque cette édition fut commencée, sembloit autoriser ce plan. Cependant n'est-ce pas un inconvénient que de reculer si loin la publication de la partie de l'ouvrage qui pouvoit offrir le plus d'intérêt pour le commun des lecteurs?

A l'article *Concordats*, on devoit s'attendre à trouver le Concordat de 1801, et peut-être même celui de 1817; il n'en est nullement question. Cet article est-il aussi réservé pour la fin.

Il y a des Notices fort étendues; par exemple, celles sur le cardinal Barbarigo, évêque de Padoue; sur Berruyer, Billuart, Coeffeteau, et sur quelques autres personnages dont les dictionnaires historiques parloient trop brièvement. Il y a des articles sur des points de théologie ou de droit canonique; on en trouve surtout plusieurs dans le t. VIII, comme *Confession*, *Congrégation*, *Conscience*, *Contrition*, etc. Ces sortes de petits traités peuvent être utiles aux ecclésiastiques.

Il y avoit dans la première édition un assez grand nombre de Sermons rangés sous divers titres; nous avions cru que le nouvel éditeur avoit le projet de supprimer ce discours; mais on annonce, au contraire, qu'on se propose de les réunir tous sous la lettre S.

Le tome VIII va jusqu'à la fin de la lettre C.

Vie de la vénérable servante de Dieu, Marie-Clotilde-Adélaïde-Xavier de France, reine de Sardaigne; traduite de l'italien de M. Bottiglia par M. Idt (1).

Nous donnâmes, il y a deux ans (n°. 711), l'analyse de la Vie de cette princesse, écrite en italien par M. l'abbé Bottiglia de Savoulx, et nous formâmes le vœu de voir cet ouvrage traduit en françois. Ce travail, disions-nous, seroit glorieux pour la religion et pour la famille de nos Rois. Quelques ecclésiastiques, excités peut-être par le souhait que nous avions exprimé, formèrent en effet le projet de traduire le livre de M. Bottiglia, et nous savons que l'un d'eux avoit à peu près terminé cette traduction; mais il vient d'être gagné de vîtesse par un autre écrivain. M. Idt, professeur au collége de Lyon, a entrepris le même travail, et le publie en ce moment. Il s'est servi d'une dernière édition de l'ouvrage italien, faite à Turin en 1820, et qui, dit-on, a été augmentée.

M. Bottiglia avoit divisé la Vie de la princesse en deux parties, l'une qui donne l'historique de sa vie, et l'autre qui raconte ses principales vertus. C'est une division généralement adoptée en Italie dans la vie des pieux personnages, et elle étoit même autrefois suivie en France, comme on le voit dans presque tous les ouvrages de ce genre publiés dans le 17e. siècle. On y manque rarement, après avoir raconté la suite des actions de celui qui fait l'objet de l'ouvrage, de traiter à part chacune de ses vertus. Cette marche pa-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 4 fr. 50 c. et 5 fr. 50 c. franc de port; *ou* 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Rusand; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

roît avoir été prise dans l'origine, afin de servir aux informations qu'on fait à Rome sur les personnages morts en odeur de sainteté; comme ces informations portent sur les vertus théologales et cardinales, les détails où les historiens entroient sur chacune de ces vertus pouvoient servir de matériaux pour les enquêtes. Cette forme d'ailleurs étoit propre à nourrir la piété; l'examen de ces vertus donnoit occasion de rappeler des faits édifians et détachés qui n'avoient pu trouver place dans le corps de l'ouvrage.

Le traducteur de M. Bottiglia n'a pas cru devoir conserver ce plan, et il a supprimé presque toute la seconde partie, qu'il a considérée comme une répétition et un hors-d'œuvre. Il n'a conservé que ce qui est dit dans l'original de la réputation de sainteté de la reine, et des guérisons opérées par son intercession. Je ne sais s'il n'auroit pas pu profiter encore de quelques faits édifians rapportés dans la seconde partie, et qui pouvoient, ce semble, être intercalés dans la première. Ces faits auroient fait éclater encore davantage les hautes vertus de la princesse, et eussent nourri la piété du lecteur.

Ce n'est pas que l'ouvrage, tel qu'il paroît, ne soit fort édifiant. On est touché du calme, de l'égalité d'ame de Clotilde, de son humilité au sein des grandeurs, de son courage dans l'infortune, de son abnégation de tout intérêt comme de toute volonté, de son dévoûment entier à son époux, de la fidélité à observer toutes les pratiques de la dévotion la plus tendre et en même temps la plus solide. Les contradictions, les traverses, les persécutions, les privations, les maladies, rien n'altéra jamais cette patience et cette résignation héroïque, dont la princesse avoit contracté l'habitude par celle de la prière et de l'oraison. Enfin, sa mort ne fut pas moins admirable que sa vie, et cette fille de saint Louis se montra digne d'un si illustre

aïeul, et partagera peut-être quelque jour avec lui les honneurs que la religion décerne à ses héros.

Comme nous avons déjà donné dans le numéro cité une analyse de la Vie de la pieuse reine, nous nous abstiendrons de rien citer de l'ouvrage de M. Idt. La traduction paroît fidèle; il semble que quelques détails auroient pu être abrégés, et que le traducteur auroit pu prendre plus de libertés dans son travail. Mais il paroît s'être imposé la loi de suivre pied à pied son modèle. Il a mis quelques notes pour éclaircir certains faits. Le tout est écrit dans un très-bon esprit, et l'ouvrage, nous le répétons, est honorable pour la religion, et pour une famille auguste et chère, en qui il montre un modèle des plus rares vertus.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La croix qui vient d'être posée sur le sommet du dôme de l'église Sainte-Geneviève est d'un très-bon effet; elle termine convenablement ce bel édifice, et nous ne doutons pas que, sous le seul rapport de l'art, les connoisseurs n'approuvent le plan et l'exécution de ce religieux ornement. La croix est en fer, et a vingt-sept pieds de haut; elle repose sur une boule; le tout est revêtu de cuivre doré. Au bas de la croix, et tout autour du haut de la lanterne, sont sculptés des anges adorateurs, qui, vus du bas, semblent former une balustrade. Tout l'ensemble de ces ornemens est digne du monument auquel ils se rattachent. Des feuilles libérales, toujours disposées à critiquer ce qui se fait en l'honneur de la religion, ont dit que la croix et les autres accessoires ont coûté 100,000 fr., tandis que les dépenses ne se sont pas élevées à 40,000 fr., en y comprenant l'échafaudage qui avoit été pratiqué pour poser la croix. Quand la croix fut bénie, le 2 mai, cet échafaudage disparut presque subitement, et laissa voir, dans tout son éclat, le signe de notre salut : c'étoit comme une nouvelle *invention de la croix*. On a aussi récemment posé une croix élégante sur le haut de la tour de Saint-Etienne-du-Mont, et on dit qu'il est question d'en établir une sur le sommet du dôme de la Sorbonne. Ainsi, les

traces de la révolution s'effaceront insensiblement sur l'extérieur de nos églises, et celles que le marteau a épargnées reprendront peu à peu les signes de religion que l'impiété avoit arrachés avec autant de maladresse que de fureur.

— L'heureux changement qui s'est opéré dans la prison de Saint-Lazare se soutient de la manière la plus consolante. La prière, le chant des cantiques, les pieux entretiens continuent parmi les femmes. Quand on sait que cette maison est habitée par des femmes qui sont toutes condamnées, par jugemens des cours d'assises, à des détentions plus ou moins longues, on ne peut qu'être étonné de l'esprit qui règne aujourd'hui parmi les prisonnières. Celles qui ont lutté plus long-temps contre la grâce sont aujourd'hui celles qui témoignent le plus de repentir et de ferveur. L'union, la douceur et la paix ont pris la place d'habitudes toutes différentes; et tout cela se fait avec simplicité et franchise. M. l'abbé Gondin va de temps en temps dans la maison entretenir, par ses instructions, le bien qu'il a commencé. Les dames pieuses qui l'avoient secondé continuent aussi à visiter les ateliers, où elles sont reçues avec reconnoissance et écoutées avec intérêt. Les avis qu'elles donnent sont suivis avec empressement; c'est à qui leur témoignera plus de retour et de soumission. Les chefs de l'établissement entretiennent ces dispositions par tous les moyens qui sont en leur pouvoir : ils ont fait présent à ces femmes de bons livres à la place de ceux qu'elles ont sacrifiés, et le concierge va les visiter dans leurs ateliers et chante des cantiques avec elles. La petite retraite de trois jours, qui a été annoncée, aura lieu à la Trinité. Celles qui n'avoient pu être prêtes pour la première communion générale se disposent pour la seconde, et on peut assurer que l'esprit qui règne parmi elles est une excellente préparation pour une heureuse réconciliation.

— S. M. ayant accordé, ces jours derniers, une audience particulière à M. de Valdenuit, préfet de la Lozère, a entendu avec intérêt les détails que lui a donnés ce magistrat sur les établissemens d'aliénés formés dans ce département. Le Roi, voulant encourager une œuvre si utile, a eu la bonté de remettre à M. de Valdenuit une somme de 1000 fr. pour ces hospices. Ce bienfait de la générosité royale est la plus douce récompense que M. le préfet de la Lozère pût souhaiter pour son zèle en faveur de ces établissemens. Nous avons

parlé plusieurs fois des deux maisons d'aliénés créées au Chayla et dans un autre château, et dirigées, l'une par des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, l'autre par des religieuses du même ordre. Ces maisons rendent de grands services au pays; elles sont situées en bon air, et les aliénés y trouvent tous les soins qui peuvent faciliter leur guérison. Autant les Frères sont austères pour eux-mêmes, autant ils s'appliquent à procurer aux malades les douceurs qui peuvent calmer leur imagination. Un grand enclos leur ménage des promenades et des distractions agréables. Il y a, dans les deux maisons, environ cinquante aliénés, et il s'y opère des guérisons très-satisfaisantes. Malheureusement ces établissemens n'ont aucun fonds, et ne subsistent que par les ressources de la charité publique. Toutes les autorités protégent les Frères, et le préfet montre pour eux une bienveillance et un zèle qui leur ont été très-utiles. Il s'occupe en ce moment de leur rendre, à eux et au département, un nouveau service. Les Frères n'ont point de médecins et de chirurgiens dans leurs établissemens, qui sont pauvres, et qui n'offriroient point aux hommes de l'art un état et des ressources suffisantes : les Frères sont donc venus à Paris dans l'intention de suivre des cours dans les hôpitaux, et de s'y former au traitement des maladies. Un chirurgien célèbre a promis de faciliter leurs travaux, et on sollicite de l'administration des hospices la permission, pour les Frères, de fréquenter les hôpitaux. On ne doute point qu'ils n'obtiennent cette faveur, à laquelle leur zèle et leur charité mettent un grand prix. Des hommes qui se dévouent avec tant de courage au soulagement de l'humanité, et qui n'ont d'autre ambition que celle d'être utiles au prochain, ne peuvent manquer d'être accueillis et encouragés par des administrateurs animés de vues d'humanité; et le don royal que nous avons annoncé est, pour les Frères, un nouveau gage de succès.

—On dit qu'il a été présenté, au ministère, une réclamation relativement à l'évêché de Saint-Claude. Cet évêché, qui ne fut créé qu'en 1742, ne consistoit qu'en une centaine de paroisses, qui dépendoient autrefois de l'abbaye : aujourd'hui il sera bien plus étendu, puisqu'il comprendra tout le département du Jura. Or, la position de Saint-Claude à l'extrémité du département, dans un pays de montagnes, n'est pas favorable pour l'établissement d'un siége; les communications sont très-difficiles pendant une partie de l'année; la

ville, d'ailleurs, offre peu de ressources, surtout depuis l'incendie de 1799; on aura peine à y relever des établissemens détruits et à y loger l'évêque, le chapitre et le séminaire. On propose donc d'établir le siége à Poligny, qui est plus considérable, plus central, et qui renferme les élémens nécessaires. Tel est le sujet d'un Mémoire qui avoit déjà été présenté en 1817, et qui paroît avoir été reproduit en dernier lieu. Il paroît que ceux qui connoissent les localités jugent que beaucoup de raisons militent en faveur de ce projet; d'un autre côté, ces déplacemens de siéges exigent une longue suite de procédures et d'enquêtes. Il y en avoit quelques exemples en France, mais rares, et de loin en loin : ainsi, l'évêché de Maguelonne avoit été transféré à Montpellier; celui d'Elne, à Perpignan; celui de Maillezais, à La Rochelle.

— L'église de Metz a toujours reconnu saint Etienne pour son patron, et s'honoroit de posséder ses reliques, qui étoient conservées avec soin; mais, dans des temps de vertige et de fureur, on brisa ces saintes reliques, et on en détruisit jusqu'à la moindre trace. On n'a conservé qu'une pierre, qu'on croit avoir été du nombre de celles qui furent jetées sur le saint martyr, lorsqu'on le lapida; mais, comme cette tradition n'a rien de bien assuré, M. l'évêque a sollicité à Rome des reliques du saint, et en a obtenu de la bienveillance du souverain Pontife. Le prélat a publié un Mandement pour annoncer cette heureuse nouvelle à son diocèse, et toutes les autorités de la ville ont témoigné le désir de prendre part à la solennité qui seroit célébrée à cette occasion. La translation des reliques de saint Etienne a eu lieu, le 17 avril, avec une grande pompe. A neuf heures du matin, le chapitre de la cathédrale sortit en procession de cette église, et se rendit à la chapelle de Sainte-Glossinde, où les reliques du saint martyr étoient exposées. M. l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, et accompagné des principaux fonctionnaires qui s'étoient réunis dans son palais, alla aussi à la chapelle, où l'on chanta une antienne en l'honneur de saint Etienne. La procession étoit nombreuse et imposante; après un détachement de troupes, marchoient les ecclésiastiques des deux séminaires, le clergé de la ville et les curés même des campagnes voisines. Le reliquaire étoit porté par huit diacres en tuniques; un autre diacre, aussi en tunique, portoit, devant le reliquaire, une palme, symbole du courage et du triom-

phe du saint. La procession étant arrivée à l'église, une messe solennelle fut célébrée; la châsse étoit exposée dans le chœur. Toute la ville a pris part à cette cérémonie, qui rend à l'église de Metz un gage précieux de la protection de son saint patron. M. l'évêque de Metz a fait sentir dans son Mandement combien ses diocésains devoient de reconnoissance à l'Eglise mère, qui leur donne une nouvelle preuve de bienveillance et de charité en leur envoyant ces reliques. Elles ont été exposées à la vénération des fidèles jusqu'au jour de la saint Marc, et on n'a pas cessé pendant ce temps de venir prier auprès de la châsse.

— Deux respectables ecclésiastiques de la Lorraine allemande, M. Urich, archiprêtre de Bitche, et M. Decker, curé de Haut-Martin, trouvent encore, malgré leurs fonctions pastorales, le moyen de s'appliquer aux missions; nous avons raconté l'année dernière (n°. 800) leurs travaux à Arscheviller, dans le diocèse de Nanci : au mois de décembre dernier, ils ont encore dirigé une mission à Brouviller, même diocèse. Les paroissiens s'y sont portés avec empressement et assiduité; neuf confesseurs ont été constamment occupés au tribunal sacré, et à la plantation de la croix, M. le curé de Sarrebourg et M. le procureur du Roi sont venus assister à la cérémonie. Le zèle de MM. Urich et Decker leur a concilié l'estime des supérieurs et la reconnoissance des fidèles; mais en même temps nous apprenons avec étonnement qu'on leur a presque fait un crime de ce que nous avions dit d'eux dans le n°. cité. Il est marqué dans cet endroit qu'ils avoient *obtenu de Rome le titre de missionnaires apostoliques*, tandis qu'ils ont seulement obtenu (nous écrit-on) *la faculté de donner des missions avec indulgence plénière*. Le titre de missionnaires apostoliques a paru étrange à quelques personnes qui supposent qu'on ne le donne qu'aux missionnaires dans les pays infidèles. Nous les croyons dans l'erreur; nous pourrions nommer d'autres prêtres françois, missionnaires dans l'intérieur, à qui le Pape a donné le titre de missionnaires apostoliques; et il n'est point rare de voir conférer le même titre en Italie surtout à des ecclésiastiques ou à des religieux qui travaillent aux missions dans ce pays même. Le bienheureux Léonard de Port-Maurice, célèbre missionnaire du dernier siècle, avoit eu ce titre, s'il nous en souvient bien. Dans le cas même où nous nous se-

rions trompés en citant mal la lettre que nous avions reçue, ce qui est possible, mais ce dont nous n'avons aucun souvenir, il n'y avoit aucune raison de s'élever contre des hommes estimables et modestes, qui étoient étrangers à ce que nous avons dit. Nous regrettons beaucoup que cet article ait servi de prétexte à des clameurs contre eux; mais ils en auront sans doute trouvé un ample dédommagement dans le bien même qu'ils ont fait, et dans l'estime des gens sages.

— Plusieurs ecclésiastiques distingués viennent de succomber dans différens pays à l'âge ou à la fatigue. M. l'abbé Tuvache, grand-vicaire de Rouen, est mort dans cette ville au commencement du mois dernier. Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, né à Rouen, fit sa licence avec beaucoup de distinction; il fut nommé, jeune encore, professeur de théologie à Rouen, et publia, de concert avec M. l'abbé Baston, une *Théologie dogmatique et morale*, en plusieurs volumes. Plusieurs des traités sont de M. l'abbé Tuvache, comme nous l'avons remarqué, n°. 767, et ils eurent l'honneur d'être attaqués dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* de ce temps-là. De plus justes appréciateurs récompensèrent les travaux de M. l'abbé Tuvache; il fut nommé en 1778 chanoine de la métropole de Rouen, et continua d'enseigner la théologie. Pendant la révolution, il se retira en Angleterre, où il fut consulté souvent par les évêques sur les affaires de l'Eglise. De retour en France, il fut fait successivement chanoine de la métropole de Rouen, grand-vicaire et official; son zèle égaloit ses lumières, et il joignoit les fonctions du ministère aux soins de l'administration, confessant, dirigeant des communautés, et exerçant les bonnes œuvres. On croit que la fatigue de ces travaux dans le temps de la Pâque a pu abréger ses jours. M. l'abbé Tuvache étoit universellement respecté; nous regrettons de n'avoir pas plus de renseignemens sur la vie et les services d'un des membres les plus distingués de l'ancien clergé. Nous apprenons aussi la mort de M. l'abbé de Calonne, frère du ministre, qui s'étoit retiré au Canada, et étoit en dernier lieu chapelain des Ursulines aux Trois-Rivières; M. l'abbé de Calonne étoit, avant la révolution, chanoine, grand-vicaire et official de Cambrai; pendant la révolution il rendit beaucoup de services à la cause royale; mais depuis bien des années il ne s'occupoit plus que d'exercices de piété et des fonctions propres de son état. Nous avons

inséré, il y a quelques années, une lettre qu'il nous écrivit du Canada sur l'ostensoir donné par Fénélon à sa cathédrale. Il est mort aux Trois-Rivières en octobre dernier, et dans de vifs sentimens de religion. Enfin, la dernière perte que nous ayons à mentionner, est celle du docteur Van de Velde, ancien professeur à Louvain, et auteur d'un ouvrage que nous avons fait connoître dernièrement. Nous consacrerons un article à cet habile et vertueux théologien.

— Une société de missionnaires, formée dans le diocèse de Besançon, et qui y rend de grands services, mérite d'être citée parmi les associations de ce genre qui travaillent avec le plus de succès à ranimer la foi parmi les peuples. Cette société remonte au 17e. siècle, et fut établie d'abord par M. Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon; les prêtres qui la composoient avoient à leur tête M. Vuillemenot, d'Arinthoz, missionnaire de Saint-Joseph (à Lyon), que le prélat fit venir pour occuper la cure de Saint-Pierre à Besançon, et qui n'accepta qu'à condition que l'on formeroit une réunion de missionnaires pour le diocèse. Des chanoines de la cathédrale et des curés se joignirent à lui, jusqu'à ce que les missionnaires fussent en nombre suffisant. Environ dix ans après leur institution, ils furent réunis aux directeurs du séminaire, et, trois ans après, ils allèrent s'établir dans les bâtimens du prieuré de Beaupré, à une lieue et demie de la ville; c'étoit vers 1680. Cette société étoit tout-à-fait indépendante de celle des Joséphites de Lyon, et étoit entièrement sous l'autorité des archevêques de Besançon, qui en ont dressé les statuts, et les ont ensuite modifiés, comme ils l'ont jugé convenable. Elle a presque toujours été composée de douze membres, qui choisissent parmi eux un directeur; c'est celui-ci qui fait observer les statuts, et qui indique les missions et ceux qui doivent y travailler. Les missionnaires ne font point de vœux; on ne peut les renvoyer dès qu'ils sont une fois admis après deux ans de probation; mais ils peuvent sortir, après avoir averti un an d'avance. Il faut l'unanimité des voix pour être admis à la probation et pour être définitivement agrégé; de plus, l'agrément de l'archevêque est nécessaire. Les missionnaires travaillent constamment dans les campagnes et dans les villes du diocèse, seulement ils ne vont point dans les campagnes pendant la saison des grands travaux. Leurs missions sont d'un mois, trois se-

maines ou quinze jours, suivant les localités. Ils font chaque jour trois grandes instructions, dont une conférence. Chaque instruction est précédée d'un examen de conscience ou d'un petit catéchisme. Cette société compta jusqu'à la révolution des membres laborieux et distingués, et sut se préserver de toutes les nouveautés; depuis la restauration, un curé du diocèse a entrepris de la rétablir : assez favorisé de la fortune, et secondé par des curés, des ecclésiastiques, et même par de pieux laïcs, il est parvenu à bâtir une église et une maison commode, près du village d'Ecole, à une lieue de la ville. Les missionnaires habitent ce lieu depuis cinq ans, et c'est de là qu'ils se répandent, soit pour donner des missions, soit pour porter les secours du ministère dans les paroisses vacantes. Ils sont en ce moment au nombre de dix; nous avons plusieurs fois parlé de leurs travaux, qu'ils continuent avec un zèle dont le clergé et les fidèles du diocèse se louent également.

— Une vocation éclatante vient de réjouir les pieux fidèles dans l'Etat de l'Eglise. M. François Garroni, romain, âgé de vingt-quatre ans, précédemment sous-lieutenant d'infanterie, a renoncé à la carrière militaire, qu'il suivoit avec honneur depuis sept ans, et a fait profession de la règle de saint Benoît, dans la congrégation du Mont-Cassin et dans le monastère de Sainte-Scholastique, près Subiac. Pour faciliter à ce jeune officier le passage de la milice séculière à l'état religieux, le saint Père a voulu qu'on lui payât, pendant l'année de son noviciat, la solde de son grade. Le nouveau religieux a pris le nom d'Honoré, et l'abbé du monastère, dom François Cavalli, qui a reçu ses vœux, lui a depuis conféré les ordres mineurs.

— Une affaire, qui s'est passée dans le canton de Vaud, a donné lieu à quelque éclat. Un jeune pasteur, M. Jean-David-Alexandre Chavannes, ayant été établi suffragant à Aubonne, commença, en octobre 1821, à tenir des assemblées le dimanche soir. On y conféroit sur des objets de religion, on y faisoit des prières, on y lisoit quelques parties de la Bible. Les réunions augmentèrent peu à peu, et, en janvier suivant, il s'y trouva jusqu'à cinquante personnes. M. Chavannes admettoit tous ceux qui se présentoient, et assure qu'il ne parloit jamais que de choses générales, de la foi en Jésus-Christ, du repentir des péchés, et d'autres dogmes ou pratiques, le tout

conformément aux confessions de foi des églises protestantes. Toutefois ces réunions occasionnèrent du bruit; on se moquoit de ceux qui s'y rendoient, on les insultoit même. Le 20 février 1822, le second pasteur d'Aubonne, *constituant* de M. Chavannes (c'est-à-dire, celui qui l'avoit établi pour exercer ses fonctions à sa place), lui écrivit pour l'engager à cesser ses assemblées; ce que celui-ci refusa. Le 3 mars, les personnes qui sortoient de la réunion furent attaquées à coups de pierre. Le conseil d'Etat ordonna donc de suspendre les assemblées du soir, et le constituant annonça à M. Chavannes qu'il le déchargeoit de toutes fonctions pastorales à dater du 1er. avril. L'Académie de Lausanne lui écrivit plusieurs lettres pour l'engager à renoncer à ses instructions privées; il ne se rendit point, et, quoiqu'il ne résidât plus à Aubonne, il y alloit de temps en temps, et donnoit des instructions dans des maisons particulières. Nouvelles plaintes de l'Académie de Lausanne, et nouveau refus d'obtempérer de la part de M. Chavannes. Enfin, en octobre dernier, le conseil d'Etat le suspendit de toutes fonctions ecclésiastiques pendant deux ans. C'est à ce sujet que le jeune ministre a publié le *Récit des faits qui ont amené la suspension,* in-8°. de 86 pages. Cette brochure est imprimée à Genève, les imprimeurs de Lausanne n'ayant pas voulu s'en charger. L'auteur discute les droits de l'Académie et ceux du constituant, et prétend que les uns et les autres ont été exagérés dans cette circonstance. Il cite des témoignages honorables en sa faveur, mais du reste il avoue qu'il a refusé d'entrer en conférence avec les pasteurs de Lausanne. Il paroît que les principes et les entretiens de M. Chavannes ont beaucoup de rapports avec ceux des méthodistes anglois, et que quelques *impositionnaires* du canton de Vaud (c'est-à-dire, les ministres qui n'ont pas encore de charge) ont donné occasion, par les mêmes doctrines à peu près, à des troubles qui ont attiré l'attention du gouvernement de ce canton. M. Chavannes se plaint qu'il n'y a plus parmi les protestans de foi et de religion proprement dite, et c'est pour réveiller ces sentimens dans les esprits qu'il a, dit-il, établi ces réunions.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. La cour de cassation a tenu le 7 son audience solennelle, toutes les sections réunies, pour la réception de M. Brière, procureur géné-

ral à Limoges, et qui vient d'être élevé à la place de conseiller à la cour suprême, en remplacement de M. Pajot de Marcheval, décédé. M. de Sèze a prononcé un discours où il a fait l'éloge du nouveau conseiller, et tracé les vertus dont le magistrat doit donner l'exemple.

— M. le ministre de la guerre a adressé une circulaire à MM. les commandans des légions de gendarmerie, pour accorder l'entrée dans ce corps à ceux des militaires dont le service actif a cessé le 31 décembre dernier, et qui sont appelés pour le service territorial.

— La séance de la clôture de la session de 1823 a eu lieu le 9.

— On assure que quatre individus impliqués dans la conspiration de La Rochelle ont été arrêtés et conduits, le 4, à Paris sous bonne escorte.

— S. A. R. Madame est arrivée à Agen le 1er. mai. Cette journée a été un vrai jour de fête pour tous les habitans. Le soir, la ville a été illuminée. S. A. R. est partie le lendemain, escortée de toute la garde nationale agenoise, et au milieu des cris de *vive le Roi!*

— M. l'archevêque de Tarragone et M. le marquis de Mataflorida, venant de Bayonne et se rendant à Paris, sont arrivés le 4 à Bordeaux. Ils se sont empressés de faire une visite à Msr. le nonce du Pape.

— Environ 150 libéraux de Marseille, pris dans toutes les classes, se sont réunis, le 14 du mois dernier : après avoir dîné, ils ont rencontré quelques personnes qui faisoient entendre le cri de *vive le Roi!* ils ont riposté par celui de *vive la république!* et ont terminé par des coups de canne, et même par un coup de poignard. La justice instruit cette affaire.

— Le tribunal de police correctionnelle de Rouen a condamné par défaut les deux éditeurs responsables et l'imprimeur du journal intitulé la *Nacelle*, chacun à un mois d'emprisonnement et 300 francs d'amende.

— Le tribunal correctionnel de Nancy a condamné, le 14 avril dernier, deux jeunes gens de cette ville, chacun à un mois d'emprisonnement et 25 francs d'amende, pour avoir, au spectacle, outragé publiquement un membre de la chambre des députés, à raison de ses fonctions.

— M. le lieutenant-général vicomte de Montélégier est arrivé en Corse pour prendre le commandement de cette île. La ville de Bastia a donné une très-belle fête à ce général.

— On vient de découvrir à Rome, au mont Esquilin, les restes d'un portique et cinq statues qui sont mutilées dans quelques parties; mais dont le travail est d'une beauté extraordinaire, et le marbre conserve encore tout son poli. On a aussi trouvé deux colonnes.

— Une commission militaire séante à Cantanzaro dans le royaume de Naples, vient de prononcer sur plusieurs individus, qui, même depuis l'entrée des troupes autrichiennes, ourdissoient des complots pour renverser le gouvernement légitime. Trois des coupables ont subi la peine de mort; deux autres prévenus ont été condamnés aux fers.

— Le gouvernement des Pays-Bas a adopté une stricte neutralité dans la lutte entre la France et l'Espagne.

— On annonce qu'il y aura cet été une nombreuse réunion de princes aux bains d'Ems, situés dans le duché de Nassau, à quelques lieues de Coblentz. L'empereur Alexandre et ses deux sœurs, la grande-duchesse de Saxe-Weimar et la princesse d'Orange; le grand-duc Nicolas et son épouse, fille du roi de Prusse; le roi de Wurtemberg et le prince de Metternich, sont attendus à Ems.

— M. le lieutenant-général comte de Paluces Despaing est mort à Dusseldorff, dans sa quatre-vingt treizième année.

— Il paroit certain que le général Rego et le comte d'Amarante sont rentrés en Portugal.

— On voit, par le compte détaillé des collectes faites en faveur des Grecs réfugiés en Russie, que l'empereur Alexandre, sa famille et les personnages les plus élevés de l'empire, ont accordé de grands secours à ces malheureux.

— Le gouvernement russe a annoncé au commerce, le 10 avril, que toutes les relations commerciales de l'empire avec le Portugal et l'Espagne, ainsi qu'avec leurs possessions, étoient suspendues.

— M. le commandant françois Hargous est arrivé avec l'*Estafette* à Syra, île de l'Archipel, qui étoit ravagée par 2 ou 3000 écumeurs de mer. Les François, appuyés par les Syriotes, ont purgé l'île de ces brigands, qui se portoient à tous les excès.

Nouvelles d'Espagne.

La junte provisoire d'Espagne et des Indes vient d'être solennellement reconnue par Mgr. le duc d'Angoulême, au nom de S. M. T. C.

Le brave colonel de cavalerie Muller, qui s'étoit distingué à la prise de Logrono, est mort des blessures qu'il a reçues devant cette place. L'armée va se mettre en mouvement, le 5, pour se porter sur Madrid : un corps d'armée par la route d'Aranda, un second par celle de Valladolid et de Ségovie, un troisième par celle de Tudela, Almanza et Guadalaxara.

Le quartier général étoit, le 7, à Briviesca.

Le général royaliste don Philippe de Fleyres vient d'être nommé capitaine général du royaume d'Aragon, et doit se rendre incessamment à Sarragosse.

Le corps d'armée du général Molitor restera sur l'Ebre, celui du général Bourck à Burgos, et celui du prince de Hohenlohe continuera les blocus de Saint-Sébastien et de Pampelune, et maintiendra les communications entre Burgos et Irun.

La nouvelle d'un changement de ministère à Séville paroit se confirmer; on désigne Calatrava comme ayant été chargé par le roi de la formation d'un nouveau ministère.

M. le maréchal Moncey a adressé, le 22 avril, au commandant de Figuères une sommation pleine de modération et de dignité. San-Miguel, gouverneur du fort et frère du ministre des affaires étrangères des cortès, a répondu qu'il étoit résolu de s'ensevelir sous les ruines de la place.

L'intendant militaire de Saint-Sébastien a subi la peine de mort pour avoir eu des intelligences avec les François.

Ballesteros opère sa retraite sur la route de Valence; le général Molitor a envoyé une partie de ses troupes à sa poursuite; l'autre partie se porte dans la Catalogne, et étoit, le 4, sur la Cinca.

Depuis l'entrée du 4e. corps en Espagne, le 28 avril, M. le duc de Conégliano a manœuvré pour pouvoir livrer combat aux troupes constitutionnelles commandées par Mina, Milans et Llobéra. L'ennemi, intimidé par nos mouvemens, a refusé de se battre, et s'est retiré devant notre armée. Des pluies continuelles ont grossi les rivières et rendu les chemins impraticables pendant plusieurs jours. L'armée continue sa marche. Les habitans de Gironne ont envoyé une députation à M. le maréchal Moncey pour hâter l'arrivée des troupes françoises. M. le maréchal s'est rendu dans cette ville le 2 mai. Sur toute la route la population des campagnes a fait éclater le plus vif enthousiasme. Celui des habitans de Gironne seroit difficile à exprimer. L'évêque, à la tête de son clergé, le corps municipal et presque toute la population ont reçu nos troupes à l'entrée de la ville. Le soir toutes les maisons ont été illuminées. Gironne va devenir le dépôt des approvisionnemens du 4e. corps. Les pays que nous occupons vont être organisés.

Les cortès extraordinaires se sont réunies à Séville le 23 avril. Dans la séance du 24, on a lu la déclaration de guerre de l'Espagne à la France.

L'entrée de nos troupes en Espagne et leurs succès ont consternés les chefs de la révolution réfugiés à Séville. On ne parle que de se retirer à Cadix; quelques révolutionnaires même proposent d'emmener la famille royale à Ceuta, ou même aux Canaries. La pénurie est telle, qu'on n'a pas de quoi payer le voyage du roi et des cortès de Séville à Cadix.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 6 mai, la chambre a entendu divers rapports faits au nom du comité des pétitions, par MM. le comte de la Villegontier et le marquis d'Orvilliers. Le projet de loi de finances du ministère de l'intérieur a donné lieu à diverses discussions, dans lesquelles ont été entendus M. l'évêque d'Hermopolis et plusieurs autres pairs. Le chapitre de la guerre et celui de la marine ont également donné lieu à des discussions.

Le 7, M. le duc de Choiseul a proposé sur le budget du ministère des finances un amendement relatif aux 2 millions affectés à la cham-

bre des pairs. A la suite d'une discussion, dans laquelle plusieurs pairs ont été entendus, l'amendement a été retiré par son auteur.

La délibération a continuée ensuite sur les divers articles du projet de loi. Après l'adoption provisoire, il a été voté au scrutin sur l'ensemble du projet, qui a été adopté à la majorité de 134 suffrages contre 5.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, ayant vu, dans votre n°. 910, l'article flatteur que vous avez bien voulu y insérer au sujet de mon Mémoire sur le zodiaque, en faveur de la religion chrétienne, je crois devoir vous en remercier, et en même temps vous faire observer que c'est sans doute par inadvertance que vous avez mis : *Il croit que le zodiaque de Denderah a été établi il y a environ trois mille ans, et nous ne saurions souscrire à cette haute antiquité*. Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point, puisque le 181e. paragraphe de mon ouvrage porte : *De sorte que tous les zodiaques égyptiens où l'on voit une balance ont évidemment été faits de nos jours, depuis la venue de Jésus Christ, et tels doivent être ceux d'Esneh et de Denderah*. Et cela étoit écrit en 1816.

Du reste, Monsieur, ce ne sont point ces zodiaques, ni les diverses représentations qu'on a pu en faire en divers lieux, que j'ai voulu examiner, mais bien l'époque à laquelle les hommes ont donné des noms aux constellations du zodiaque, et par conséquent ont commencé à l'instituer. Je crois avoir démontré, par une série de preuves tirées du climat de l'Egypte, de ses principaux phénomènes, de l'astronomie, de l'agriculture, de l'histoire, des institutions des anciens Egyptiens, de leurs monumens et même de leur langage, que cette époque ne peut remonter qu'à environ trois mille ans; ce qui est bien différent des quinze mille soixante-onze ans que nos adversaires voudroient lui donner. Je suis, Monsieur, avec une sincère reconnoissance, votre très-humble et très-obéissant serviteur, V. Dalmas.

Nous sommes obligé de renvoyer à un autre numéro la Notice que nous avions annoncée sur M. l'archevêque de Besançon.

Nous recevons encore de temps en temps des lettres pour M. le prince de Hohenlohe; nous devons prévenir que nous n'en avons fait partir aucune depuis quatre ou cinq mois. Nous aurions cru commettre une indiscrétion en continuant une correspondance dont nous avions lieu de croire que le prince étoit surchargé, et qu'il avoit désiré formellement de cesser. Cependant nous nous faisons un plaisir d'avertir qu'on a récemment déposé à notre bureau une note, portant que M. Forster, secrétaire du prince, envoie maintenant les réponses de Son Altesse au supplique des malades, et qu'on peut lui adresser les lettres ainsi : *A M. Forster, curé, à Huttenheim, par Wurtzbourg*,

poste restante à Possenheim, royaume de Bavière. Nous supposons que cette note vient d'une personne bien instruite, quoiqu'il nous paroisse étonnant qu'on écrive à M. Forster, à Wurtzbourg, tandis que le prince restera en Autriche. Quoi qu'il en soit, ceux qui voudront tenter la chose n'ont qu'à s'adresser à M. Forster, en lui adressant directement la lettre qu'il faudra toujours affranchir jusqu'à la frontière. Nous estimons que ce moyen est aussi sûr et plus prompt que celui de nous écrire pour nous prier de lui faire passer les lettres; dans ce dernier cas, il s'écoule toujours quelque temps, ne fut-ce que pour attendre l'occasion de faire partir plusieurs lettres ensemble. Les personnes surtout qui demeurent dans les provinces de l'Est seront servies bien plus promptement en écrivant directement.

Plusieurs personnes s'étonnent que nous n'ayons pas encore fait paroître la table de ce journal que nous avions annoncée. Il est vrai que nous avons cessé d'en parler; cependant nous n'avons point oublié notre promesse; mais un autre travail commencé nous a forcé d'ajourner celui-là. Dès que nous le pourrons, nous nous remettrons à préparer cette table, qui comprendra tous les volumes qui auront paru jusqu'alors. Ainsi, au lieu de trente, elle pourra comprendre trente-six volumes. Nous ne nous dissimulons pas que ce travail sera long, et que la dépense sera même assez forte; cependant nous ne rétractons point notre parole, et nous sommes persuadé que lorsque nous en serons là, nous nous entendrons parfaitement avec nos abonnés. Nous remercions particulièrement un abonné de Nantes de tout ce qu'il nous dit à cette occasion d'obligeant et de flatteur. Nous souhaiterions mériter tout le bien qu'il veut bien penser de nous.

La session des chambres nous avoit laissé en arrière pour des annonces d'ouvrages, pour des notices sur divers sujets, et pour d'autres articles que nous avons ou rédigés ou reçus de nos abonnés; nous allons tâcher de profiter du temps de relâche que nous accorde la politique pour nous remettre au courant. Outre les différentes matières que nous avons à traiter, l'installation des nouveaux siéges va nous fournir sans doute des détails consolans; et ce moment, si heureux pour l'église de France, apportera aussi à notre journal plus de variété, d'abondance et d'intérêt.

FIN DU TRENTE-CINQUIÈME VOLUME.



